Chapitre XXI

Orthopraxie

Le carcan des rituels

1

Présentation générale

Après le contrôle absolu sur la société, et avant les constructions mythologiques, voici le coeur du système, et le secret de sa réussite: la mise en place d'un long catalogue de rituels précis à suivre. Ils règlent la vie de chacun et encadre la vie de chacun dans la société, sous le regard de tous, et sont issus des traditions arabes autant que du contenu du corpus coranique. [1] *Ces prescriptions multiples constituent la strate la plus ancienne et le témoignage historiquement le plus crédible de toutes les informations rassemblées sur la question des origines de l'islam: il s'agit de gestes antiques, de rituels primitifs, de catégories intellectuelles qui sont issues de la mentalité arabe précédente, et assez peu transformés. Avant même que ne s'élaborent le texte considéré comme sacré, une parole particulière, et une théologie, les gestes de la religion, les rites se sont imposés, en même temps sans doute que la domination politique.*

Il faut à cet égard cesser de surévaluer l'importance de la foi, toujours mise en avant, en avant et au dessus. La foi est séduisante à présenter, elle est propre, invisible, personnelle, et elle voudrait se confondre avec l'intelligence, le talent, l'invention, l'inspiration. Mais la foi n'est qu'un simulacre d'intelligence du monde, et le rituel est resté, reste et restera la base des systèmes religieux, et plus ils sont archaïques, plus ils sont fondés sur le rituel. L'important pour le chercheur est celui-ci: l'islamisme se présente comme le dernier jalon d'une évolution religieuse. Nous savons, à partir de ces milliers de pages que le procédé est une captation, une déformation, une manipulation, mais peu importe ici. A ce jeu, l'islamisme donc se présentera comme une idée neuve dans le monde. Mais le rituel permet de voir les choses bien autrement: ce sont des usages immémoriaux qui se sont perpétués par l'islamisme, qui de fait, ne fait que les conserver, et les prolonger. Alors, la religion qui reste est le conservatoire de ce qu'il y a de plus ancien.

---

[1] Angelika Neuwirth, "Du texte de récitation au canon en passant par la liturgie. A propos de la génèse de la composition des sourates et de sa redissolution au cours du développement du culte islamique", *Arabica* 47/ 2000; M.H. Katz, « The prophet in ritual », in J.E. Brockopp, *The Cambridge Companion to Muhammad*, Cambridge 2010; Ulrike Popp-Baier, "Ritual Studies in Psychology of Religion", *Archive for the Psychology of Religion / Archiv für Religionspychologie* 24/2003; Michael Argyle, "The effects of ritual", , *Archive for the Psychology of Religion / Archiv für Religionspychologie* 24/2003; C.H. Becker, « Zur Geschichte des Islamischen Kultus », Der Islam 3/1912; M. Benkheira, *Essai sur la normativité en islam,* Paris 1997.

Il existe des dizaines de milliers de textes qui tous tentent de proposer,ou d'imposer un modèle de comportement, que des esprits faibles imitent à perpétuité, durant des siècles. C'est le TAQLID, l' imitation bornée du modèle, ou de ce qui est pris pour un modèle.[2] *La machine à décerveler est largement constituée de cela. En langage technique, le travers du ritualisme mimétique a pour nom l'orthopraxie, la "pratique juste".*

Pour l'immense majorité de la population, l'adhésion au système se réduit à la pratique répétitive de tels gestes, et rien ne va en plus. Mais le système est efficace, et assure la cohésion de la société, au détriment du développement individuel et du progrès général. Alors la foi est devenue une petite confiance dans une petite magie.
Si la plupart se confine à l'application d'une triste mécanisme, ceux qui ont pour objectif de renforcer encore et toujours l'encadrement de ces mêmes foules savent bien que la pratique, le rite, le geste et la régression cultuelle sont les instruments efficaces de la soumission. Il est trop risqué de parier sur la culture, sur l'intelligence ou sur l'imagination, la créativité, qui sont autant de portes de sortie. Ainsi, le grand succès du prédicateur et porte-étendard du prophète, Tariq Ramadan, a eu un immense succès avec son "Où en es-tu de ta pratique?", manifeste d'islamisation ou de réislamisation, qui s'il n'était efficace, serait sujet à rire. Hélas, chez les imbéciles, les idiots sont califes.
Ironie: dans la période suivant le règne prophétique et celui des califes "bien dirigés", la piété comme attitude personnelle ou collective ne semble pas avoir été vraiment mise en valeur. Les personnalités considérées comme pieuses voire dévotes sont écartés des sphères du pouvoir, et les chefs se révèlent peu religieux, sauf exception. La piété est vue par les sunnites comme une attitude douteuse ou excentrique, et comme une manifestation shiite.[3]
La reprise en main abbasside, durant laquel l'essentiel de la littérature normative est rédigée, marque un retour en force de la piété comme élément indispensable.

L'étape médinoise n'apporte rien ou presque sur le fond des choses: reprise des thèmes prophétiques juifs, rejet des thèses juives et chrétiennes, continuation des méthodes activistes ayant fait leurs preuves à la Mecque. Muhammad s'applique alors à l'établissement d'une législation, et la mise en place du rituel, toujours en rapport avec le judaïsme, pour se conformer à lui ou pour s'en éloigner. C'est à partir du début de l'année 624 que la nouvelle religion commence à se singulariser, au point de vue formel, quand a lieu la rupture avec les Juifs. Le rituel[4] *sert constamment à rythmer la progression de l'encadrement des nouveaux fidèles. Le talent politique de Muhammad consiste à encadrer la population médinoise par l'imposition de règles rituelles contraignantes, publiques et régulières, qui accompagnent ou précédent la mise au pas politique . C'est sous l'égide et sur les traces de deux personnages prestigieux que Muhammad avance et progresse à Médine: Moïse, chef de son peuple en marche et surtout Abraham, mis en avant dans tout ce qui concerne l'établissement des rites (IBADAT, qui équivaut à la servitude) les plus divers. L'influence d'Abraham se retrouve à toutes les étapes de l'aventure mohammédienne et sa figure est*

[2] Souvent, les théologiens sont légions à critiquer ce mode de vénération, parce qu'ils exigent en plus de l'implication psychologique, ce qui est finalement encore pire, du point de vue du conditionnement. La théologie islamique est essentiellement une course entre le mauvais et le pire, passant par le confus, l'ambigu, et le vague. Nous en parlerons plus tard en détail.
[3] I. Goldziher, *Etudes sur la Tradition Islamique*, (ed. L. Bercher) Paris 1984, p 22.
[4] W.A. Graham, « islam in the miror of ritual », *Islam's understanding of itself* , Malibu 1983

exploitée dès qu'il s'agit d'établir un rite particulier ou une obligation imposée à la population à la Mecque comme à Médine.
Les réflexions théologiques ont à ce moment très peu de place dans l'établissement de ce que l'on nomme avec justesse les "piliers de religion" (quoiqu'ils ne soient pas ceux que l'on décompte stupidement dans les manuels). Ce n'est pas la quête spirituelle qu'il faut assouvir, mais l'angoisse existentielle, habilement entretenue, l'appât du gain, les pulsions violentes et les appétits de la chair, réunies dans la pratique du jihad.

Il est remarquable (et très encourageant) que la contestation vient maintenant à travers le rejet des rites, et des obligations collectives. Par la passivité d'abord, en refusant l'aller prier (notamment les femmes et les jeunes), puis en refusant les jeûnes, comme dans les mouvement actuels qui se répandent dans le Maghreb, porteurs d'espoir d'une société enfin pluraliste (MALI).
Il existe alors un paradoxe de plus: d'un côté, les rituels obligatoires ou vivement conseillés sont nombreux et contraignants, mais de l'autre, en proportion, la participation de la population est très réduite. Il ne faut pas se laisser impressionner par les foules comprimées dans les mosquées, masculines et vieilles surtout.

Commençons donc par observer les éléments les plus importants de la religion musulmane, et finir par les plus accessoires. Entamons ce long voyage, interminable, en fait, dans les usages plus ou moins islamiques.
Le corpus coranique fait quelques allusions, déjà, à l'établissement des rites, conçus de manière globale. Elles appartiennent sans doute à la strate la plus ancienne du recueil.

l'implication psychologique est demandée
mais dans la pratique, l'automatisme est de rigueur, et le drill est tout ce qui reste.

(*Corpus coranique d'Othman* 22/35).
A chaque communauté, nous avons donné une pratique cultuelle pour que ses membres invoquent le nom d'Allah sur la bête de troupeaux qu'il leur a attribué.

Votre divinité est une divinité unique.

Soumettez-vous!

(*Corpus coranique d'Othman* 22/66).
A chaque communauté nous avons donné une pratique cultuelle que se membres suivent.

Qu'ils ne se disputent point contre toi au sujet de l'ordre!

(*Corpus coranique d'Othman* 2/122).
Seigneur! fais de nous des soumis à toi, et de notre descendance, fais une communauté soumise à toi!

Fais nous voir nos pratiques cultuelles!

(**Bukhâri, *Sahih* 2697**).
Le prophète a dit

- Quiconque accomplit un acte [religieux] que nous n'avons pas ordonné le verra rejeté .

2

Miasmes et solutions

Les préalables cathartiques

Il ne faut guère s'étonner si les populations antiques et primitives de notre Humanité ont laissé des traces aussi évidentes et massives de leur obsession de la souillure.
Elle est une réponse immédiate aux conditions catastrophiques d'hygiène d'autrefois. L'état sanitaire de la population ne peut hélas pas être étudié, puisque les cimetières musulmans sont hors d'accès pour la recherche archéologique. Il faudra bien qu'un jour qu'on réfléchisse à ce fait, lourd de conséquences et de signification. En plus, creuser en Arabie, ou faire des études ou des recherches en Arabie, penser, rien que penser en Arabie, voilà qui n'est pas sage.
Mais plus ils sont sales, comme des peignes et des pieds, plus les humains sont passionnés par la pureté (TAHARA), et au contraire, ceux qui vivent dans des environnements aseptisés s'en moquent comme de leur première chaussette.
Lire toute la littérature qui suit est une bonne chose, mais comprendre qu'elle concerne des individus qui vivent dans des conditions abominables, voisins de miasmes, de vermines, de champignons et de pustules est une meilleure chose, parce qu'ainsi l'on comprend mieux, et l'on se moque un peu moins d'eux.

Comme dans toute religion primitive, et qui entend le rester, l'état de pureté (ZAKAWA) rituelle est obtenu (ou perdu) à la suite du respect ou non de règles extrêmement strictes, dites "cathartiques". Ceux-ci sont issus pour la plupart de coutumes païennes bien attestées et d'autres de la tradition juive ou mazdéenne. Rien de nouveau sous le soleil, comme il est écrit.

Une ambiguité est déjà présente: la pureté reste rituelle, cantonné au rite ou au sanctuaire, ou se laisse t-elle aller au-delà? Cela permet de tenir les gens, une telle incertitude, et cela peut rendre fou. Imaginons que depuis le sacré, la notion se répand et contamine le temporal: tout devient sacré, rituel, obsessionnel. A la fin, pureté équivaut à la condition humaine, telle qu'on la rêve. Cela rejoint la fameuse fitra, notion foireuse au possible, qui serait l'état religieux dans le quel tout être humain se trouve "par nature" ; c'est bien évidemment l'islamisme, selon Muhammad: ce qui fait l'apparence du musulman. Avant tout, ces prescriptions concernent les hommes, masculins, avec des testicules en pendentif, ce que préfère Allah.

Le christianisme mentionne les rites de purification, sans les prescrire, en insistant sur le caractère spirituel de la pureté; le bénitier en est un lointain vestige de ces pratiques.[5] Le judaïsme antique (et moderne pour une part) érige quant à lui de multiples règles sur le sujet.
Quoi qu'il en soit, l'obsession cathartique est universelle, et les pseudo-solutions au pseudo-problème sont répandus partout. L'islamisme a dû prendre ses méthodes du vieux fond arabe, du judaïsme et du christianisme oriental.
La dichotomie pur/impur, à la base de tout peut finir par dicter tous les actes de la vie, peut règlementer tout, et empêcher simplement de vivre, et, encore, mieux, empêcher aussi les

1 cf. Matthieu 15/1-20 ; Marc 7/1-23.

voisins. La névrose est encouragée, et enregistrée. Il existe en effet un nombre considérable de procédés permettant d'atteindre cet état, et autant d'occasion de le perdre, tout au long de la journée. Le personnage Muhammad est capable dans ces domaines d'une invention et d'une fantaisie tout simplement prodigieuses, tel qu'on l'a présenté: les aspects les plus triviaux de la physiologie humaine sont exposés, à fin d'information. Voilà du moins ainsi que le personnage fondamental est présenté, comme un pur agent cathartique: les récits accumulés ici sont probablement de pieuses inventions très postérieures, qui ont pour but de fournir un cadre contraignant et rassurant à tout musulman perturbé, isolé, inquiet au moment d'obéir aux seules lois de la nature, et de ne pas contrôler son corps et son métabolisme comme il le voudrait. De ce fait, les effets du totalitarisme, ne laissant aucune latitude à l'individu, se font sentir jusqu'aux endroits et aux moments les plus intimes. C'est là qu'un tel système montre sa puissance, en s'immiscant jusqu'aux sphincters. Le chef de la communauté en personne donne l'exemple, après, selon lui, avoir reçu ces règles de Gabriel en personne.
Songeons à la panique d'un pieux, auguste et sévère barbu, qui s'acharne à déchiffrer son Coran préféré depuis deux heures, après un repas bien lourd, et qui ressent une gigantesque envie de flatuler. Panique n'est pas un mot trop fort, car il s'y trouve aussi de l'angoisse, qui touche à l'existentiel. A ce moment, rien ne peut compter sur terre de plus important, et s'il avait à portée de main une ceinture d'explosif, ma foi, il serait heureux de paraître devant Allah pour faire oublier ses borborygmes. La chance, et la perfection de l'islamisme, est que si la souillure est un drame, le religieux est là pour offrir une solution rapide et pratique, et pas chère…
Le sujet a fait sourire depuis longtemps en Occident. Ainsi, J. Gagnier, écrivait autrefois, dans La vie de Mahomet : "Quand il voulait satisfaire à ses nécessités, la terre s'entrouvrait ; elle engloutissait promptement son urine et ses excréments, et elle exhalait une odeur de parfum très suave".[6]

Cela fait rire assurément, mais un tel amas de prescriptions perturbe les individus, et peut les enchâsser dans une véritable gangue névrotique, et plus largement peut empêcher toute vie normale, au quotidien, et toute vie sociale, menacée à perpétuité par la souillure, et comme en suspens.
La pureté est en réalité issu de la nécessité de propreté, d'hygiène, poussé jusqu'à l'obsession; il convient de ne jamais oublier que l'idée de se nettoyer physiquement, propre en fait à l'homme comme à la mouche, ou au raton laveur, a engendré la notion de pureté.[7]
Croyant s'éloigner de son animalité pourtant foncière, l'humain, s'il se fait islamique, y replonge sans le savoir, et quand il se lave, il se sent et se croit plus ange que bête. Bêtise et bestialité sont les rançons de l'obsession indéracinable.
Illusion que tout cela mais que doit-on faire devant les illusions? Sans illusions, seraient-ils encore plus perdus, et plus méchants?

La conception du pur et de l'impur gouverne la vie tout entière, et veut correspondre au monde tout entier, telle une tyrannie immatérielle. Le point de vue est totalitaire, et ses conséquences peuvent être terribles, car l'autre, l'ennemi, l'infidèle, est lui-même considéré

[6] J. Gagnier, *La vie de Mahomet,* Amsterdam, 1748, III, p. 248.
[7] C. A. Lewis, "Cleanliness is next to godliness: Religiosity and obsessiveness", *Journal of Religion and Health*, 37/1998.

comme une souillure, et doit donc être effacé comme telle. Alors nous avons décidé d'intégrer dans cette introduction, pour le moment, des textes qui évoquent la souillure au sens très large, comme une notion, mais aussi une chose matérielle menaçante , et une obsession, très compréhensible en soi, mais qui aboutit à des déséquilibres mentaux impressionnants. Ce n'est sans doute pas ce qui est recherché: une des raisons fondamentales de ces principes édictés, de pur et d'impur, est de créer les conditions d'une assurance, d'une certitude, d'un calme face à l'environnement, pour des masses perdues et inquiètes. Ensuite, si grâce à cela, on arrive au contrôle des mêmes masses, tant mieux.

Il n'en reste pas moins que le rapport entre le pur et l'impur, le scrupule, la précaution, et la réparation, sont des piliers du sentiment religieux, et des institutions religieuses. C'est ainsi que l'homme est homme.

Le fidèle, pendant toute la durée de la Prière, doit être en état de pureté légale ; il est sacralisé, *muhrim* en *ihram*. Ainsi il échappera aux maléfices de Satan, par des précautions matérielles et par la prononciation de formules propitiatoires. Il doit être couvert, au moins, entre le nombril et les genoux, afin que les ouvertures soient fermées aux Satans. Il se voile la tête et les épaules, de façon que sa nuque soit particulièrement bien protégée, car les anciens Arabes savaient bien que la *qafiya* démoniaque entre dans le crane par la nuque. Il élève les mains et prononce le *takbir*, ce qui chasse les démons et attire les anges.
Le croyant doit se présenter à la Prière pur de toute souillure. Or à son réveil, il est impur ; car Satan a profité pour pénétrer en lui de l'absence de son âme supérieure *ruh* qu'Allah lui a enlevée pendant son sommeil. Il doit faire aussi ablution après miction et défécation, car il y a élément démoniaque dans les excréments. L'hémorragie est d'origine satanique, car le sang c'est l'âme de la chair, dit la Bible : Satan cherche à s'y insinuer. Les rapports sexuels rendent impur. Ils sont interdits avec les femmes impures, c'est-à-dire celles qui sont sous l'influence démoniaque de l'hémorragie : au paradis, délivrées de Satan, les femmes seront toujours pures, et ainsi, disent les commentaires, aptes à célébrer la Prière .
Il ne semble pas qu'il soit nécessaire de chercher l'origine de cette croyance dans un souvenir des cultes anciens du Proche-Orient où le dieu recevait l'offrande de jeunes filles à défloreer . L'intervention démoniaque dans les rapports sexuels était bien connue de Muhammad par l'histoire d'Adam et Ève et l'intervention d'Iblis-Satan qui voulait détourner à son profit la *ruh* qu'Allah allait accorder au futur être humain.
Le croyant se purifie par des ablutions d'eau ; elle vient du ciel et elle est l'élément vivifiant de la nature, Allah la fait descendre du ciel « afin que vous vous purifiiez par elle et que vous éloigniez de vous la souillure de Satan ».
Des versets médinois le redisent : « Vous qui croyez, n'approchez point de la Prière, alors que vous êtes ivres, sans savoir ce que vous dites ; ni en état de souillure, sauf quand vous êtes en chemin, avant d'avoir fait ablution ; et si vous êtes malades ou en voyage, et que l'un de vous vienne d'aller à la selle ou que vous ayez touché des femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors faites ablution sèche avec du sable propre, et essuyez-en vos visages et vos mains. » C'était une atténuation talmudique de la nécessité de l'ablution : « Vous qui croyez, quand vous vous mettez debout pour la Prière, lavez vos visages, ainsi que vos mains jusqu'aux coudes ; humectez vos têtes, ainsi que vos pieds jusqu'aux chevilles . »
La tradition et la doctrine ont développé ces versets en organisant une purification simple, qui efface les petites souillures, et l'ablution complète . Il n'est point nécessaire de chercher une origine talmudique à ces prescriptions. Les anciens Arabes ne s'approchaient des sanctuaires de leurs divinités qu'après une purification dont nous ignorons la forme.
(**M. Gaudefroy-Demonbynes, *Mahomet*, p. 468-70**).

(Q 5/6).

Ô les croyants! Lorsque vous vous levez pour la Salat, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si

vous êtes pollués, alors purifiez-vous (par un bain); mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu ou' il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants.

(Q4/43).
Ô les croyants! N'approchez pas de la Salat alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté - à moins que vous ne soyez en voyage - jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. Allah, en vérité est Indulgent et Pardonneur.

2

Cauchemar et névrose

Les quelques textes présents ici ont pour but de montrer l'ampleur et la puissance de ces notions, qui sont comme d'énormes piliers du système, contrôlant le rituel, et la vie quotidienne, et faisant partie intégrante de la foi. Il serait entièrement éronné de croire et malhonnête de faire croire que l'affaire est accessoire, comme un préalable, une introduction, une mise en place. Non, la souillure est au centre. Alors, il y a la fitra, dont nous avons parlé, sorte d'état de pureté, et puis toutes les choses de la vie et du corps qui sont

impures, sales, souillées, haram, caca. La puissance du sale est immense, et se répand, se propage, contamine, atteint, détruit, brise, avilit: le parallèle avec l'épidémie est manifeste. N'oublions pas, comme nous l'avons vu en introduction, que l'époque, en Arabie, est toujours à la peste, souillure absolue, corruption des chairs et des hommes.
La base de ces comportements est aisément reconnaissable dans la Torah, ou Pentateuque, et aussi dans les Psaumes.[8]

(**Bukhari, *Sahih* 79/51**).

La *fitra*[9] exige cinq choses: la circoncision[10] , l'épilation du pubis,

l'épilation des aisselles, la taille des moustaches, le fait de se rogner les ongles.

(**Bukhari, *Sahih* 77/4**).

Abu Hurayra rapporte que le prophète a dit:

-Toute partie du vêtement qui descend au dessous des chevilles ira en enfer. [11]

L'écuelle.

(**Bukhari, *Sahih* 4/ 173**). [12]

L'envoyé d'Allah a dit :

-Si un chien boit dans le récipient de l'un d'entre vous, il faut le laver sept fois. [13]

Conseil de dentiste.

(**Muslim, *Sahih* 2/ 488**).[14]

J'ai demandé à Aïsha ce que le messager d'Allah faisait en premier quand il rentrait chez lui, et elle répondit :

- Il utilisait un cure-dent. [15]

(**Tabari, *Tafsir* 2/124**).[16]

D'autres disent que ces prescriptions sont dix recommandations caractéristiques propres aux normes traditionnelles de l'*islam*. Ils se réfèrent aux propos suivants :

[8] Cf. Lévitique 15/11 ; Psaumes 26/6, 73/13

[10] F. M. Deny, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. circumcision.

[16] Ed. P. Godé, Paris, 1983.

... ibn Abbas a dit : Allah éprouva Abraham en lui prescrivant l'ablution dont cinq choses se rapportent à la tête et cinq au reste du corps. Les cinq choses se rapportant à la tête sont : la taille des moustaches, le rinçage de la bouche, l'aspiration de l'eau par le nez, l'utilisation de la brosse à dent et passer les mains sur la tête. Les cinq choses se rapportant au reste du corps sont : la coupe des ongles, le rasage du pubis, la circoncision, l'épilation des aisselles[17] et le lavage des souillures après les besoins naturels (...).

Certains disent que ces prescriptions sont dix recommandations dont les unes concernent la purification (AL TAHARA) du corps et les autres, les rites du pèlerinage. Ils se réfèrent aux propos suivants :

... ibn Abbas a dit: Dans le verset

lorsque son seigneur éprouva Abraham par des prescriptions et qu'il les accomplît parfaitement,

six prescriptions se rapportent à l'homme lui-même et quatre aux rites du pèlerinage. Les six se rapportant à l'homme sont : le rasage du pubis, la circoncision, l'épilation des aisselles, la coupe des ongles, la taille des moustaches et la grande ablution le vendredi. Les quatre concernant les rites du pèlerinage sont : la circumambulation, le septuple parcours entre Safa et Marwa, la lapidation des stèles et le reflux des pèlerins.

Odeurs fortes.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **65/ 363).**[18]

Le prophète a dit :

- Celui a mangé de l'ail ou de l'oignon, qu'il reste éloigné de nous (ou de la mosquée).

(**Malik,** ***Muwatta*** **1/ 30).**[19]

Le messager d'Allah a dit :

- Quiconque mange de cet plante ne devra pas s'approcher de nos mosquées. L'odeur de l'ail nous offense.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1815).**

Maymuna, la femme du prophète, a rapporté que l'envoyé d'Allah dit , interrogé sur le sujet d'une petite souris tombée dans la graisse :

-Enlevez-la, puis jetez la quantité de graisse qui est tout autour de l'endroit où elle est tombée.

(**Muslim,** ***Sahih*** **418).**

D'après Abu Hurayra , l'envoyé d'Allah a dit:

-Si un chien lape dans le vase de l'un d'entre vous, qu'il fait couler son contenu et qu'il le lave sept

[17] Ces dispositions visent éliminer les souillures et la vermine.

[20] Source internet: usc-msa Compendium of Muslim Texts.

fois.

(**Malik,** ***Muwatta*** **456**).
…l 'envoyé d'Allah vit un crachat sur le mur de la Kaba, il le frotta, puis s'adressa aux hommes : quand l'un de vous prie, qu'il ne crache pas devant lui, car Allah, le béni et très haut, se trouve devant lui quand il fait la prière.

Nettoyage névrotique.
(**Malik,** ***Muwatta*** **67**).
… l'envoyé d'Allah a dit : si le chien lape du vase d'un de vous, qu'il le lave sept fois.

(**Malik,** ***Muwatta*** **784**).
… l'envoyé d'Allah s'était fait une saignée sur la tête tout en étant en état d'*ihram*, à Layli Jamal, un endroit situé sur la route de la Mecque.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1079**).
… l'envoyé d'Allah a dit :
-Au cas où la peau est tannée, elle est purifiée.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **332**).
Selon ibn Amir , le prophète a dit:
-Quand l'un de vous rompt son jeûne qu'il le rompe avec une datte car il y a là une bénédiction. S'il ne trouve pas de datte que ce soit avec l'eau car elle lave toutes les impuretés.
Il dit encore:
-L'aumône faite au pauvre est une simple aumône et, au proche, elle en compte deux: une aumône et un respect des liens de parenté.

(**Muslim,** ***Sahih*** **395**).
D'après Aïsha, le prophète préférait commencer par le côté droit, qu'il s'agit de faire ses ablutions, de se peigner, ou même de se chausser.

(**Muslim,** ***Sahih*** **418**).
D'après Abu Hurayra , l'envoyé d'Allah a dit:
-Si un chien lape dans le vase de l'un d'entre vous, qu'il fait couler son contenu et qu'il le lave sept fois.

(**Malik,** ***Muwatta*** **456**).
…l 'envoyé d'Allah vit un crachat sur le mur de la Kaba, il le frotta, puis s'adressa aux hommes : quand l'un de vous prie, qu'il ne crache pas devant lui, car Allah, le bénit et très haut, se trouve devant lui quand il fait la prière.

Nettoyage névrotique.
(**Malik,** ***Muwatta*** **67**).
… l'envoyé d'Allah a dit : si le chien lape du vase d'un de vous, qu'il le lave sept fois.

(**Malik,** ***Muwatta*** **784**).
… l'envoyé d'Allah s'était fait une saignée sur la tête tout en étant en état d'*ihram*, à Layli Jamal, un endroit situé sur la route de la Mecque.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1079**).
… l'envoyé d'Allah a dit :
-Au cas où la peau est tannée, elle est purifiée.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **332**).
Selon ibn Amir , le prophète a dit:
-Quand l'un de vous rompt son jeûne qu'il le rompe avec une datte car il y a là une bénédiction. S'il ne trouve pas de datte que ce soit avec l'eau car elle lave toutes les impuretés.
Il dit encore:
-L'aumône faite au pauvre est une simple aumône et, au proche, elle en compte deux: une aumône et un respect des liens de parenté.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **19**).
Zirr Ibn Hubeysh a dit : Je me rendis chez Safwan ibn Assal pour l'interroger sur le passage des mains sur les chaussures (permission réservée au voyageur, dans ses ablutions, de ne pas se déchausser mais de passer ses mains mouillées sur ses chaussures). Il me dit :
-Qu'est-ce qui te fait venir, O Zirr ?
Je dis :
-La recherche du savoir .
Il dit :
-Les Anges baissent leurs ailes devant celui qui se consacre à la recherche du savoir .
Je dis :
-Mon esprit n'a pas accepté la permission du passage des mains après les défecations et l'urine, et tu es l'un des Compagnons du Prophète
-Je suis donc venu te demander si tu l'as entendu dire pareille chose .
Il dit :
-Oui, et il nous ordonnait, quand nous étions en voyage, de ne pas nous déchausser durant trois jours avec leurs nuits sauf en cas de souillure majeur à l'exception des défécations, de l'urine et du sommeil.

Je dis:

-L'as-tu entendu dire quelque chose au sujet de ceux que l'on aime ?

Il dit : Oui. Nous étions avec le Messager d'Allah dans un voyage. Alors que nous étions auprès de lui,

voilà qu'un bédouin l'appela d'une voix qu'il avait bien forte:

-Ô Muhammad !

Le messager d'Allah lui répondit à peu près sur le même ton:

-Me voici!

Je dis au bédouin:

-Malheur à toi! Baisse un peu ta voix! Il dit:

-Par Allah je ne baisserai pas ma voix.

Puis il dit :

-L'homme aime certaines gens mais ne peut atteindre leur niveau (pour être avec eux au Paradis), dis moi ce que tu en penses !

Le prophète lui dit : Au jour de la résurrection, l'homme est avec ceux qu'il a aimé. Puis il ne cessa de nous parler jusqu'à ce qu'il cita une porte qui s'ouvrira de l'Occident et dont la largeur équivaudrait au parcours du cavalier durant quarante ou soixante dix ans.

Suyân, l'un des narrateurs, dit : Cette porte s'ouvrira du côté de la Syrie. Allah exalté l'a créée le jour même où il créa les cieux et la terre, ouverte au repentir et ne se refermant que lorsque le soleil se lèvera de son côté.

3 Selon Ibn Pipi et Abu Caca…

(Toutes les façons islamiquement correctes de se torcher le cul)

Nous prions le lecteur de ne pas trop nous en vouloir de vouloir nous amuser un peu. Qu'il nous traite de scatologues, s'il veut, mais en retour, nous lui rappelerons que les scatologues sont ceux

qui ont disserté sur ces questions depuis 14 siècles, en continu, sans fatiguer, comme si le sort de l'univers en dépendait, avec un sérieux de proctologue assermenté.

Comme disent les enfants, « c'est pas nous qu'a commencé ». Il s'agit bien d'enfance, ou plutôt d'infantilisation, parce que c'est bien chez les enfants que la miction et la défécation jouent un rôle si important, et qui adorent dire prout aux adultes. Et chez les vieux aussi, juste. Aller aux cabinets est alors un moment capital et d'angoisse, une épreuve pour le musulman pieux, qui est alors en état de vulnérabilité, sous la menace de la souillure, quand il est confronté à ses propres fèces. Les toilettes deviennent un lieu rempli de choses néfastes, un lieu de perdition, un avant-goût des enfers. Des jinns sont là, c'est sûr, guettent dans l'ombre la faute commise.

Car le bien, ou le mal, peu importe. Il y a le juste et l'injuste, qui les remplacent, et qui sont ce que le prophète et le Coran ont dit de faire ou de ne pas faire. Et il y a le pur et l'impur, et là, on ne plaisante plus, il en va de l'existence même et le danger est absolu : là est le cœur du système, l'Etoile Noire.

L'islamisme tel qu'il se montre dans ces textes, au-delà de l'allure comique, confirme qu'il est un totalitarisme, qui entend contrôler, sous prétexte de gestion de la souillure, la vie de tous à tout moment.

Mais au moins, nous allons montrer les textes, et nous allons rire, en gardant à l'esprit que ces prescriptions sorties de l'imaginaire de quelques-uns, il y a très longtemps, continuent d'être appliquées, et qu'en fin de compte, ce n'est pas très propre.

Voici quelques règles, que l'on appelle aussi du joli nom d'étiquette, ADAB UL-ISTITAABA, et là, l'étiquette dans la façon de se torcher.

D'abord, le nettoyage après miction :

-secouer la verge trois fois, pas deux, pas quatre, sinon, danger, haraaaaaam. Si vous n'avez pas de zizi, tant pis pour vous, Allah et le prophète ne vous parlent pas.

- sècher avec 3 pierres (Istijmar), encore 3, rythme de valse.
- laver (Istibrar)
- sècher.

Et après la défécation:

- enlever toutes les traces d'excrément, avec les doigts, bien entendu.
- nettoyer la zone avec trois pierres, puisque les feuilles sont rares en Arabie. Pour des cavaliers aussi émérites que les Arabes, le syndrome du cul qui gratte est une malédiction. Comment voulez-vous conquérir le monde avec dignité dans ces conditions.
- Laver.
- essuyer.

Maintenant, vous ne serez plus démunis. Notons que le texte ne concerne que les hommes ; les femmes, finalement, ça n'a guère d'importance, et puis elles sont impures, alors un peu plus, un peu moins.

Comme le sujet plait beaucoup, nous allons en ajouter au fil du temps, des textes comico-humoristiques de cette veine. Que ce soit pour en sourire ou pour se discipliner les sphincters : les textes s'adressent à des enfants, qui ont tout des enfants, autant la naïveté que la cruauté.

Mais il reste une part de sérieux, dans ce chapitre : l'islamisme, en dépit de ses aspects parfois grotesque, reste une affaire sérieux, et même, l'on peut en mourir, en cas d'abus. Même là, il y a des pistes, de la fabuleuse enquête en cours, qui veut percer à jour les mystères des origines de ce système si étonnant. Le mieux serait de mener une enquête comparative : aller voir dans les autres cultures, comment par exemple, les gens se torchaient le cul. Comment, ailleurs, on surmontait ce choc métaphysique ? Comment on expliquait aussi pourquoi on devait faire caca ?
Autre chose, assez bizarre : les textes parlent de toilettes. Or chacun devrait savoir que dans ces conditions si difficiles de vie, dans l'Arabie du VII^{ème} siècle, aride et arriérée, il n'y avait pas de latrines : c'est un luxe exceptionnel, qui d'ailleurs n'est toujours pas partagé par toute l'humanité. Allez sur la surface de la terre, demandez les toilettes, et les gens charitables vous indiqueront des fourrés voisins, avec un grand sourire complice.
Et si l'on en trouve, puisque les égouts (ou toute autre forme d'évacuation) ne sont pas inventés dans ces régions, elles seraient de redoutables foyers microbiens. Ce qui fait penser que le prophète au cabinet, c'est une fiction. D'ailleurs, un peu partout dans sa biographie, l'auguste prophète est montré en train de poser son bran de multiples façons, et au nez et à la barbe de ses partisans et adversaires. Alors comment l'expliquer, si ce n'est que ces textes ont été rédigés que bien plus tard, par des gens qui possédaient toutes les commodités sanitaires à disposition, et qui ont voulu construire un mode d'emploi de ces lieux si précieux.

Muhammad, alias le prophète, est très souvent montré par la Tradition dans des postures peu avantageuses pour sa dignité. Pour une fois, nous serons ses avocats: d'une part, ce qu'il fait ne nuit, par exception, à personne, et il ne fait qu'obéir à son corps, et d'autre part, tout ce qui se rapporte à lui a été dûment inventé et lui n'est qu'un paravent et un paradigme. Etre prophète oblige aussi à de telles positions.

(**Malik, *Muwatta* 2/2.6.28**).[20]
Le messager d'Allah était interrogé à propos du nettoyage après la défécation. Il répondit :

- Parmi vous, personne n'est capable de trouver trois pierres ?[21]

(ibn Sa'd, Tabaqat I 450).
Le prophète avait coutume d'uriner assis dans sa maison.

(...)

J'ai entendu Aïsha dire sous serment que personne n'avait vu l'apôtre d'Allah uriner debout après le révélation du Coran.

Exemplarité.
(Dawud, *Hadith* 1/ 5).[22]
Un jour, je me trouvais avec l'envoyé d'Allah. Il voulait uriner. Alors il alla sur un sol meuble au pied d'un mur et urina. Il dit alors :

- Si quelqu'un veut uriner, il devra chercher un endroit comme celui-ci pour uriner.

(ibn Sa'd, *Tabaqat* I 454).
Quand l'apôtre d'Allah faisait ses ablutions, il peignait sa barbe avec ses doigts et disait:

-Mon seigneur me commande de faire ainsi.

(ibn Sa'd, *Tabaqat* I 451).
Quand l'apôtre d'Allah entrait dans les toilettes, il mettait ses chaussures et couvrait sa tête.

(...)

Quand l'apôtre d'Allah entrait dans les toilettes, il ne levait pas ses vêtements jusqu'au moment où il arrivait exactement là où il voulait.

(Abu Dawud, *Hadith* 1/ 492).
L'envoyé d'Allah a dit:

-Toute la terre est une mosquée (MASJID) pour vous, à l'exception des cimetières et des toilettes.

(Malik, *Muwatta* 73).
... l'envoyé d'Allah lors de la bataille de Tabuk, sortit pour chier, et al Mughira dit :

-Je l'accompagnais en portant de l'eau et quand il revint, je lui versai de l'eau, il se lava le visage, puis voulant faire sortir ses deux mains des manches de sa tunique et n'y arrivant pas, il les sortit du dessous de sa tunique, les lave, puis passa ses mains humides sur sa tête et les frotta sur ses bottines.

Pipi.
(Malik, *Muwatta* 142).

[25] Ed. R. Khawam, Paris 1976.

… un jeune enfant amené à l'envoyé d'Allah urina sur son vêtement. Le prophète fit apporter de l'eau et la versa sur la partie souillée.

Attouchement malikite.
(**Malik,** ***Muwatta*** **145**).
On demanda à Malik, au sujet des parties sexuelles après avoir déféqué, s'il y avait des indications le concernant. Il répondit :

-On me fit savoir que ceux qui nous ont précédés se contentaient de faire leurs ablutions, quant à moi, j'aime me laver la verge après avoir uriné.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2/458**).[23]
Le messager d'Allah a dit :

- Quand quelqu'un se torche avec des pierres, il doit en utiliser un nombre impair, et quand quelqu'un fait ses ablutions, il doit nettoyer son nez avec de l'eau.

(**Dawud,** ***Hadith*** **1/7**).[24]
On a dit à Salman :

- Votre prophète vous a tout appris, même en ce qui concerne les excréments (GHAYT) .

Il répondit :

- Oui. Il a nous a interdit de faire face à la *qibla* au moment de déféquer ou d'uriner et de nous nettoyer avec la main droite, avec moins de trois pierres ou avec du crottin ou un os.

Un musulman zélé doit déféquer là où a déféqué Muhammad. La piété est une belle chose.
(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/93**).
De la descente (de monture) entre 'Arafat et Jam.

D'après Usâma ibn Zayd, le prophète, quand il dévala de 'Arafat, inclina du côté du ravin. Il satisfit ses besoins naturels et fit ses ablutions. Comme je lui disais :

-"Ô envoyé d'Allah, vas-tu faire la prière ?" il me répondit :

-"La prière (se fera là-bas) devant toi."

Abdallah ibn 'Omar faisait ensemble à Jam les deux prières du coucher du soleil et du soir. Toutefois il passait par le ravin qu'avait pris l'envoyé d'Allah ; il y entrait, accomplissait ses besoins naturels, faisait ses ablutions, mais ne faisait la prière qu'arrivé à Jam.

(***Le Livre des Ruses*** **169**).[25]
> Une ruse a été indiqué par le prophète dans le conseil suivant:
> -Si quelqu'un parmi vous est surpris par une sorte inattendue de matière fécale hors de ses intestins durant la prière commune, qu'il pince ses narines avec ses doigts et sort du lieu comme s'il venait d'avoir un saignement de nez.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2/563**).

Anas a dit : Chaque fois que le prophète allait aux lieux d'aisances : - selon la version de Hushaym, allait aux latrines - il disait "Seigneur! Je me réfugie auprès de toi contre les démons et les démones".

(**Muslim, *Sahih* 2/505**).[26]

Salman a dit que quelqu'un parmi les polythéistes avait fait la remarque :

- Je vois que votre ami vous apprend aussi des choses à propos des excréments.

Il répondit :

- Oui, il nous a interdit de se laver avec la main droite, ou face à la *qibla*. Il a interdit l'utilisation de crottin ou d'os pour cela et il nous a aussi dit de ne pas utiliser moins de trois cailloux.

(**Malik, *Muwatta* 454**).

Un homme des ansar a dit que l'envoyé d'Allah a interdit de déféquer en étant face à la *qibla*.

(**Malik, *Muwatta* 455**).

Abdullah ajoua : un jour, je montais sur le toit d'une de nos maisons, et je vis l'envoyé d'Allah assis sur deux briques, pour faire ses besoins, tout en étant tourné vers la Maison sacrée de Jérusalem.

(**Muslim, *Sahih* 2/445**).

Aïsha a dit : "Quand il était en retraite spirituelle (ITIKÂF) , le prophète me tendait sa tête pour lui peigner ses cheveux; et il ne rentrait chez lui que pour satisfaire un besoin naturel".

(**Muslim, *Sahih* 2/459**).

ibn 'Abbâs a dit : "Une nuit, le prophète se leva pour accomplir ses besoins naturels. Il se lava ensuite la figure et les mains puis se rendormit".

(**Bukhari, *Sahih* 58/ 200**).[27]

Le prophète a dit :

- Apporte-moi des pierres pour laver mes parties intimes et n'apporte pas d'os ou de crottin. Abu Huraira continue de raconter : alors j'ai apporté des pierres (...) et j'ai demandé :

- Pourquoi pas l'os ou le crottin ?

Il dit :

- Parce que c'est la nourriture des djinns. Les délégués des djinns de la cité de Nasibin[28] sont venus me voir - comme ils étaient gentils ces djinns - et m'ont demandé des restes de nourriture humaine. J'ai invoqué Allah pour eux afin qu'ils ne passent pas à côté d'ossements ou de crottin sans y trouver de la nourriture dessus.

---

[35] Afin d'être bien concentré sur la présente affaire.

(**Dawud,** ***Hadith*** **1/ 39**).[29]
Une délégation de djinns vint voir le prophète et dit :

-Ô Muhammad, interdis ta communauté de se nettoyer avec un os, du crottin ou du charbon, parce que

c'est ce que Allah nous a donné comme aliments.

Alors le prophète interdit de faire cela.

Faute.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2/ 507**).[30]
Le messager d'Allah a dit :

- Quand vous allez dans le désert, ne vous placez jamais face ou de dos à la *qibla* pour faire vos besoins, mais soyez face à l'Est ou à l'Ouest. Abu Ayyub a dit :

- Quand nous sommes arrivés en Syrie[31], nous avons trouvé que les latrines déjà construites étaient orientées vers la *qibla*. Nous les avons refusées et avons demandé pardon à notre seigneur.

Il répondit :

-Oui.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2/ 510**).[32]
Abdullah ibn Omar a dit :

- Je suis allé sur le toit de ma soeur Hafsa et j'ai vu le messager d'Allah faire ses besoins face à la Syrie, orienté de dos à la *qibla*.

(**Dawud,** ***Hadith*** **1/ 15**).[33]
J'ai entendu le prophète dire :

-Quand deux personnes vont se soulager en découvrant leurs parties intimes et en parlant ensemble, Allah, le grand et majestueux, est furieux de cela.

(**Malik,** ***Muwatta*** **9/ 52**).[34]
J'ai entendu le messager d'Allah dire :

- Si vous voulez déféquer, faites-le avant la prière.[35]

(**Ibn Hanbal ,** ***Musnad*** **3677**).
Abdullah ibn Masud a dit:

-Je suis allé chercher trois pierres pour que le prophète puisse se torcher , mais je n'en ai pas trouvé trois, alors je lui en ai donné deux, avec un morceau de crottin. Il a pris les pierres et a jeté le crottin, en disant: "Ceci n'est pas acceptable".

(**Ibn Hanbal ,** ***Musnad*** **18927**).
Abu Qatada a dit: le prophète a dit:

-Si quelqu'un urine, il ne doit pas se toucher le sexe de la main droite, ni faire *istinja* avec la droite, ni souffler dans la nourriture .

(Ibn Hanbal , *Musnad* 24694).
Aïsha a dit:
-Chaque fois que le prophète quittait les toilettes, il disait "*ghufranak*! ".[36]

(Ibn Hanbal , *Musnad* 17668).
Al Mughira ibn Shuba a dit: je voyageais avec le prophète, et il m'a demandé de prendre la tête du groupe, et je l'ai pris, et après il est parti pour uriner, et il l'a fait de telle façon que personne ne puisse le voir, et il portait une *shaami jubba*, et a montré juste ce qu'il faut pour se soulager.

(Ibn Hanbal , *Musnad* 11536).
Annas a rapporté: quand le prophète entrait dans les toilettes, il disait "*allahuma inni a'udhubika min al kubuthi wal khaba'ith*".[37]

(Tirmidhi, *Hadith* 606).
L'imam Ali a dit: le prophète a dit:

-Pour se protéger quand on veut rentrer dans la maison de Satan[38] , il faut dire: *say bismillah*, puis dire *A'udhubillah min al-kubthi wal- khaba'ith*"

(Ibn Hanbal , *Musnad* 18800).
Le prophète a dit: "Cet endroit est celui où les satans se rassemblent."

(Ibn Hanbal , *Musnad* 23191).
Salman al Farsi a dit: il nous a interdit de faire face à la *qibla* quand on urinait ou déféquait.

(Ibn Hanbal , *Musnad* 23003).
Le prophète a dit: si quelqu'un d'entre vous veut déféquer, il ne doit pas faire face à la *qibla*, il devra faire face à l'est ou à l'ouest.

(Ibn Hanbal , *Musnad* 14258).
Le prophète a dit:
Il est interdit d'uriner ou déféquer dans l'eau stagnante.

(Ibn Hanbal , *Musnad* 8636).
Le prophète a dit:
-Ce que les gens jettent au milieu du chemin ou dans l'ombre, mieux vaut s'en éloigner.

---

[36] « Je demande pardon ! »
[37] "Oh Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre les démons mâles et femelles".
[38] Les latrines.

(Ibn Hanbal , *Musnad* 23191).

Salman al Farsi a dit: Un polythéiste est venu et a dit:

-Votre ami vous a dit comment il fallait chier? (QALAL MUSHRIKUN INNA NARA SAHIBAKUN YUALLIMUKUMUL HARAATA).

Il a dit:

-Oui, il nous a dit comment faire.

-Et que vous a t-il appris?

-Il nous a interdit de nous nettoyer avec la main droite, nous a interdit de faire face à la *qibla*, et nous a interdit d'utiliser des ossements ou des excréments séchés.

Tranquille nulle part.

(Dawud, *Hadith* 1/ 6).[39]

L'envoyé d'Allah a dit :

- Ces toilettes sont fréquentées par des djinns et des démons. Si quelqu'un parmi vous y va, il devra dire : je cherche refuge chez Allah (A'UZU BILLAHI MINASHAITANIR) contre les démons mâles et femelles.

(Ibn Majah, *Hadith* 316).

Salman al-Farsi[40] a fit: un infidèle est venu pour demander :

-Est-il vrai que votre ami pour apprend comment chier ?

Il a répondu :

-Oui, c'est vrai. Il nous a interdit de nous essuyer avec la main droite, interdit de le faire face à la qibla, interdit d'utiliser pour se torcher de l'os ou de la nourriture sèche.

(Ibn Majah, *Hadith* 328).

Le prophète a dit : Faites attention à trois choses maudites, qui sont uriner, déféquer, péter, et cracher dans les sources, au milieu de la route, et cachés dans l'ombre.

(Hanbal, *Musnad* 8636).

Le prophète a dit : faites attention aux deux choses maudites.

Il dit :

-Mais que sont ces choses maudites , messager?

Le prophète a dit : ce que les gens jettent au milieu du chemin, ou dans l'ombre.

(Ibn Majah , *Hadith* 343).

Le prophète a dit :

-Il est interdit de pisser dans une eau stagnante.

---

[39] Récit de Zayd ibn Arqam.

[40] Un des rares non-Arabes du récit, qui joue aussi le rôle d'intermédiaire.

A plus forte raison, il n'est pas autorisé de chier dedans non plus.

(**Hanbal, *Musnad* 23003**).
Selon Abu Ayyub Al-Ansari, le prophète a dit : si l'un d'entre vous a envie de chier, qu'il ne se tienne pas face à la *qibla*, et qu'il le fasse face à l'est ou à l'ouest.

(**Ibn Majah, *Hadith* 296**).
Selon Zaid bin Arqam, le prophète a dit :
-Cet endroit est celui où les diables se rassemblent.

(**Hanbal, *Musnad* 11536**).
Anas rapporte: Quand le prophète entrait dans les toilettes, il disait : « allahuma inni a'udhubika min al kubuthi wal khaba'ith ».

(**Hanbal, *Musnad* 24694**).
Aïsha a dit: chaque fois que le prophète entrait dans les toilettes, il disait : " Ghufranak"."

(**Hanbal, *Musnad* 18927**).
Le prophète a dit : personne ne doit employer sa main droite pour uriner ou déféquer.

(**Ibn Majah, *Hadith* 313**).
Abdullah ibn Masud: je suis allé donner 3 pierres pou le prophète pour qu'il fasse *istijmar*, mais je n'ai pas trouvé 3, alors je lui en ai donné 2 et un bout de crotte. Il a pris les pierres, a jeté le bout de crotte en disant : ceci ne peut pas être accepté.

(**Hanbal, *Musnad* 7180**).
Les femmes doivent accomplir istinja d'abord avec de l'eau.

(**An-Nasaa'i, Hadith 37**).
Un homme a dit salam au prophète alors qu'il était aux toilettes, et il n'a pas répondu au salam.

(**Ibn Maja, *Hadith* 617**).
Le prophète interdit de faire sa prière quand quelqu'un a envie d'uriner ou de déféquer.

(**Abu Dawud, *Sahih al-jami* 299**).
Le prophète nous dit :
- Si quelqu'un a envie d'aller aux toilettes et que c'est l'heure de la prière, il doit d'abord aller aux toilettes .

(**Bukhari, *Sahih* 69/ 534**).[41]
Le prophète a dit :

[42] Elle aurait été très grosse, plutôt, d'où les quolibets.

- (...) Quand vous urinez, ne touchez pas votre pénis avec la main droite. Et quand vous vous lavez après la défécation, n'utilisez pas la main droite.

A droite, toute!

Cette préférence est universelle, et sans doute due à la latéralité majoritaire des individus. Mais on ne sait pas si Muhammad était droitier ou gaucher. La Tradition, qui ne sait rien, cette fois-ci, se tait.

La main droite sert à manger, la gauche à se torcher.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **8/47**).

Aïsha a dit: le prophète aimait donner la préséance à la droite: en matière de pureté rituelle, pour descendre de monture et pour se chausser.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2/512**).

Le messager d'Allah a dit :

- Quand quelqu'un entre dans les latrines, il ne doit pas toucher son pénis de la main droite.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/4/9**).

Anas a dit : Voici la parole que prononçait le Prophète quand il entrait dans les cabinets d'aisance :

-Ô Allah, je me réfugie auprès de toi, contre les démons mâles et les démons femelles.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/4/10**).

Ibn Abbâs rapporte que le Prophète entra un jour aux cabinets d'aisance. Comme je lui avais disposé de l'eau pour les ablutions, il demanda qui avait mis cette eau là. Quand on lui dit que c'était moi, il s'écria :

-Ô Allah, instruis-le dans la religion.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/4/11**).

Abu Ayyub al Ansâri a rapporté que l'Envoyé d'Allah a dit :

-Quand l'un de vous satisfait un besoin naturel, qu'il ne fasse pas face à la Qibla et qu'il ne lui tourne pas non plus le dos ; tournez-vous alors soit vers l'Est, soit vers l'Ouest.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/4/12**).

D'après Wâsi' ibn Habbân, Ibn Omar lui dit : Il y a des gens qui prétendent qu'il ne faut pas s'accroupir pour un besoin naturel avec le visage tourné du côté de la Qibla ou du côté de Jérusalem. Or moi, un jour que j'étais monté sur la terrasse d'une maison à nous, je vis l'Envoyé d'Allah satisfaire un besoin naturel (accroupi) sur deux briques et le visage tourné du côté de Jérusalem.

Ibn Omar ajouta : Tu es peut-être toi un de ceux qui prient sur leurs cuisses ?

-Par Allah, lui répondis-je, je ne sais ce que tu veux dire.

Mâlik a dit : Par ces mots "accroupis sur les cuisses" il faut entendre celui qui prie sans se soulever de terre et se prosterne en restant attaché au sol.

(**Bukhari, *Sahih* 1/4/13**).
Selon Aïsha, les femmes du Prophète sortaient la nuit lorsqu'elles avaient à satisfaire un besoin naturel et se rendaient à al Manâsi, un vaste tertre. Bien que le Omar eût dit au Prophète d'empêcher ses femmes de sortir, l'Envoyé d'Allah n'en avait rien fait. Une des femmes du Prophète, Sawda bint Zamaa, qui était d'une taille élevée[42], étant sortie un certain soir à la tombée de la nuit, 'Omar l'interpella en ces termes :

-Hé ! Sawda, je te reconnais." 'Omar agit ainsi parce qu'il désirait voir édicter l'interdiction de sortir, et, de fait, Allah révéla cette interdiction.

D'après Aïsha, le prophète a dit :

-Femmes, il vous est permis de sortir pour vos besoins.

"Par ces derniers mots, dit Hishâm, il faut entendre les besoins naturels".

(**Bukhari, *Sahih* 1/4/14**).
Abdallah ibn Omar a dit : "J'étais monté sur la terrasse de la maison de Hafsa pour une affaire personnelle, lorsque je vis l'Envoyé d'Allah qui accomplissait ses besoins naturels ; il tournait le dos à la qibla et faisait face à la Syrie."

Abdallah ibn 'Omar a dit : "Un certain jour, tandis que j'étais sur la terrasse de notre maison, je vis l'Envoyé d'Allah assis sur deux briques et faisant face à Jérusalem."

(**Bukhari, *Sahih* 1/4/15**).
Anas ibn Mâlik a dit : Chaque fois que le Prophète sortait pour aller satisfaire un besoin naturel, je l'accompagnais ainsi qu'un serviteur et nous emportions un vase plein d'eau.

-Anas, dit Hichâm, voulait faire entendre que cette eau servait au Prophète à se nettoyer.

(**Bukhari, *Sahih* 1/4/18**).
Abu Qatâda a rapporté ces paroles de l'Envoyé d'Allah:

Quand l'un de vous boit, qu'il ne respire pas en buvant dans le vase ; quand il va à la garde-robe, qu'il ne touche pas sa verge avec la main droite et qu'il ne s'essuie pas de la main droite.

(**Bukhari, *Sahih* 1/4/19**).
D'après Abu-Qatâda, le Prophète a dit :

-Quand l'un de vous urine, qu'il ne tienne pas sa verge de la main droite. Il ne faut pas s'essuyer avec la main droite, ni respirer en buvant dans un vase.

(**Bukhari, *Sahih* 1/4/20**).
Du fait de se torcher avec des pierres.

Abu Hurayra a dit : "Le Prophète étant sorti pour satisfaire un besoin naturel, je le suivis. Il marchais sans tourner la tête. Je m'approchai de lui et il me dit :

-Cherche-moi des pierres pour me torcher, (ou quelque chose d'approchant) mais ne m'apporte ni os, ni crottin.

Je lui apportai donc des pierres dans un pan de mon manteau et les déposai à son côté. Je m'écartai ensuite. Lorsqu'il eut achevé de satisfaire ses besoins naturels, il fit usage de ces pierres.

(**Bukhari, *Sahih* 1/4/21**).
'Abdallah ibn Mas'ud a dit : "Le Prophète étant allé à la garde-robe me donna l'ordre de lui apporter trois pierres. Je trouvai bien deux pierres, mais impossible d'en trouver une troisième. Alors je pris une boule de crottin et je l'apportai avec les pierres. Le Prophète prit les deux pierres et jeta le crottin en disant :
-Ca, c'est une ordure.

(**Muslim, *Sahih* 402**).
D'après Hudhayfa
Un jour que j'étais en compagnie du prophète, il se rendit auprès d'un tas d'ordures où il urina étant debout. Je m'écartai alors, mais le prophète m'appela. Je m'approchai donc en se tenant derrière lui. Il fit ensuite ses ablutions et passa sa main humide sur ses chaussons.

(**Muslim, *Sahih* 427**).
D'après 'Anas, un bédouin se mit à uriner dans la mosquée; quelques gens se précipitèrent alors sur lui, mais le prophète s'écria:
-Laissez-le et ne l'interrompez pas. Quand l'homme eut fini d'uriner, le prophète ordonna un seau d'eau et le versa sur l'endroit souillé.

(**Muslim, *Sahih* 424**).
D'après Abu Hurayra, le prophète a dit:
-Que personne n'urine dans une eau stagnante; puis y puise pour faire ses ablutions.

(**Muslim, *Sahih* 392**).
D'après Abu Qatâda, le prophète a dit:
-Ne tenez pas votre verge de la main droite en urinant; ne vous essuyez[43] pas de la main droite après la satisfaction des besoins naturels et ne respirez pas dans le vase en buvant.

Pour finir et s'amuser, voici la Sunna sur le torche-cul, selon Gargantua, d'après Grandgousier, transmise par François Rabelais. L'on y verra que l'invention scatologique de la Sunna prophétique, due à un génie collectif, peut être dépassé par la jubilatoire inventivité d'un seul :

Comment Grandgousier reconnut à l'invention d'un torche-cul la merveilleuse intelligence de Gargantua.... Gargantua répondit qu'il s'y était pris de telle façon qu'il n'y avait pas dans tout le pays un garçon qui fut plus propre que lui." Comment cela? dit Grandgousier.- J'ai découvert, répondit Gargantua, à la suite de longues et minutieuses recherches, un moyen de me torcher le cul.

[43] MASH.

C'est le plus noble, le meilleur et le plus efficace qu'on ait jamais vu.- Lequel? dit Grandgousier.- C'est ce que je vais vour raconter à présent, dit Gargantua. Une fois, je me suis torché avec le cache-nez de velours d'une demoiselle, ce que je trouvai bon vu que sa douceur soyeuse me procura une bien grande volupté au fondement;Une autre fois avec un chaperon de la même et le résultat fut identique;Une autre fois avec un cache-col;Une autre fois avec les cache-oreilles d'un chaperon de couleur vive, mais les dorures d'un tas de sphères de merde qui l'ornaient m'écorchèrent tout le derrière. Que le feu de saint Antoine brûle le trou du cul à l'orfèvre qui les a faites et à la demoiselle qui les portait;" Ce mal me passa comme je me torchai avec un bonnet de page, bien emplumé à la Suisse. Puis, alors que je fientais derrière un buisson, je trouvai un chat de mars et m'en torchai, mais ses griffes me déchirèrent tout le périnée. Ce dont je me guéris le lendemain en me torchant avec les gants de ma mère, bien parfumés de maljoin. Puis je me torchai avec de la sauge, du fenouil, de l'aneth, de la marjolaine, des roses, des feuilles de courges, de choux, de bettes, de vigne, de guimauve, de bouillon blanc (c'est l'écarlate au cul), de laitue et des feuilles d'épinards (tout ça m'a fait une belle jambe !), avec de la mercuriale, de la persicaire, des orties, de la consoude, mais j'en caguais du sang comme un lombard, ce dont je fus guéri en me torchant avec ma braguette.Puis, je me torchai avec les draps, les couvertures, les rideaux, avec un coussin, une carpette, un tapis de jeu, un torchon, une serviette, un mouchoir, un peignoir; tout cela me procura plus de plaisir que n'en ont les galeux quand on les étrille.- C'est bien, dit Grandgousier, mais quel torche-cul trouvas-tu le meilleur?- J'y arrivais, dit Gargantua; vous en saurez bientôt le fin mot. Je ma torchai avec du foin, de la paille, de la bauduffe, de la bourre, de la laine, du papier. MaisToujours laisse aux couilles une amorceQui son cul sale de papier torche- Quoi ! dit Grandgousier, mon petit couillon, t'attaches-tu déjà au moule, vu que tu rimes déjà?- Oui-da, mon roi, répondit Gargantua, je rime tant et plus et en rimant souvent je m'enrhume. Ecoutez ce que disent aux fienteurs les murs de nos cabinets :Chieur,
Foireux,
Péteur,
Breneux,
Fécal
En cavale
Tu t'étales
Sur nousRépugnant,
Puant,
Dégouttant,
Le feu saint Antoine puisse te rôtir
Si tousTes trous, Béants
Tu ne torches avant de partir....
- Il n'est pas besoin de se torcher le cul s'il n'y a pas de saletés, dit Gargantua. Il ne peut y avoir de saletés si l'on n'a pas chié. Donc, il nous faut chier avant que de nous torcher le cul !- Oh ! dit Grandgousier, que tu es plein de bon sens, mon petit bonhomme, un de ces jours je te ferai passer docteur en gai savoir, pardieu ! Car tu es bien en avance pour ton âge. Allez, je t'en prie, poursuis ce propos torcheculatif ...- Après, dit Gargantua, je me torchai avec un couvre-chef, un oreiller, une pantoufle, une gibecière, un panier (mais quel désagréable torche-cul !), puis avec un chapeau. Remarquez que parmi les chapeaux, les uns sont de feutre rasé, d'autres à poil, d'autres de velours, d'autres de taffetas. Le meilleur d'entre tous, c'est celui à poil, car il absterge excellemment la matière fécale. Puis, je me torchai avec une poule, un coq, un poulet, la peau d'un veau, un lièvre, un pigeon, un cormoran, un sac d'avocat, une cagoule, une coiffe, un leurre.Mais pour conclure, je dis et je maintiens qu'il n'y a pas de meilleur torche-cul qu'un oison bien duveteux, pourvu qu'on lui tienne la tête entre les jambes. Croyez-m'en sur l'honneur, vous ressentez au trou du cul une volupté mirifique, tant à cause de la douceur de ce duvet qu'à cause de la bonne chaleur de l'oison qui se communique facilement du boyau du cul et des autres intestins jusqu'à la région du coeur et à celle du cerveau. Ne croyez pas que la béatitude des héros et des demis-dieux qui sont aux Champs Elysées tienne à leur asphodèle, à leur ambroisie ou à leur nectar comme disent les vieilles de par ici. Elle tient, à mon avis, à ce qu'ils se torchent le cul avec un oison bien duveté, pourvu qu'on lui tienne la tête entre les jambes. Et m'en croyez sur mon honneur. Car vous sentez au trou du cul une volupté mirificque, tant par la douceur d'icelluy dumet que par la chaleur temperée de l'oizon

laquelle facilement est communiquée au boyau culier et autres intestins, jusqu'à venir à la région du coeur et du cerveau. Et ne pensez que la béatitude des héros et demi-dieux, qui sont par les Champs Elysiens, soit en leur asphodèle, ou ambrosie, ou nectar, comme disent ces vieilles d'ici. Elle est (selon mon opinion) en ce qu'ils se torchent le cul d'un oison, et telle est l'opinion de Maître Jehan d'Ecosse. "[44]

Foutre!

(Car tout sperme est sacré)

Et aussi celui du prophète, bien sûr…[45]

Sacré mais aussi maudit. L'ambivalence est commune dans les systèmes religieux primitifs (mais y a-t-il des systèmes religieux évolués ?)

Commençons un peu à l'islamique, par un verset du Coran. Il est de coutume, en effet, dans les cercles virils de personnages pileux, de commencer toute réunion de grands intellectuels qui veulent changer le monde ou leur quartier, de réciter un petit coup, un passage qu'ils connaissent vraiment (il y en a peu, en fait) et dont ils ne comprennent pas grand chose. Cela sacralise toute la suite, et cela bloque aussi tout raisonnement et toute réflexion un peu libre. Donc, le Saint Coran donc. Eh bien, il traiterait du sperme. Encore que ce n'est pas tout à fait sûr.

Les créationnistes, les Harun Yahya, empereurs du règne de l'Imbécile, les scientifiques coranistes voient dans le Coran un grand livre scientifique, qui explique tout. Alors, le Coran serait aussi précurseur dans les questions relatives à la reproduction… Oui, ces gens, en Arabie, ou ailleurs, auraient compris que la substance blanche et collante qui sort des verges aurait un lien avec l'engrossement de leurs femmes, et Allah serait par là même au courant. Bon, Aristote est au

[44] F. Rabelais, *Gargantua*, chapitre XIII.

[45] Cf. une chanson remarquable des Monty Pythons dans le film *The Meaning of Life*. Les Monty Python sont un remarquable groupe de chercheurs en science des religions, et ils l'ont prouvé dans le fameux «Brian's Life ». On ne peut que leur reprocher de ne pas avoir fait un « Ahmed Life », comme pendant…

courant aussi, et tous les médecins de l'Antiquité, et tout le monde en fait. Aristote est grand, et Muhammad n'est pas son prophète.

Il se trouve par conséquent dans le corpus coranique des allusions répétées au sperme, qui serait à l'origine de la génération humaine. Chaque fois, l'idée est de déprécier l'homme, en montrant qu'il n'est que rien. Le rôle de l'ovule, hélas, n'est pas vraiment connu. C'est bien su depuis longtemps, la femme enfante, mais l'homme engendre. Le Coran est écrit par des hommes, et pour des hommes, et au mieux, ils ont repompé tout ce qui était connu, depuis Gallien, et ont tout suivi même les erreurs, et au pire, ils ont raconté n'importe quoi.

D'un côté, le rôle de la semence est connu. Mais de l'autre, il est une substance corporelle, et par conséquent, une souillure (sans être aussi sale que le sang des menstruations, qui sont le beurk absolu). Les textes montrent donc comment on doit la considérer et comment s'en débarrasser. L'impression est que du sperme, on en renverse beaucoup, dans ces temps primitifs, où l'on fait des rêves érotiques, ou les longues chevauchées solitaires échauffent les bédouins prêts à se frotter sur n'importe quelle dune, où l'on viole ses captives (*Vae Victis*!) avec l'assentiment prophétique, mais sans éjaculer *in vaso*…

Nous ajouterons aussi quelques références sur ce que les textes appellent avec pudeur et périphrases les souillures sexuelles, soit les matières résultant des rapports sexuels, les coïts : non plus le foutre, mais maintenant, les liquides féminins, les sécrétions vaginales, et le mélange de tout ça, sans quoi d'ailleurs nous ne serions pas là.

Dans ses affaires, la femme est montrée là où elle est souveraine du point de vue mohammédien : comme champ de labour, puis à la lessive.

(***Corpus coranique d'Othman*** **32/6-9).**

C'est Lui le Connaisseur [des mondes] inconnus et visibles, le Puissant, le Miséricordieux, qui a bien fait tout ce qu'Il a créé. Et Il a commencé la création de l'homme à partir de l'argile, puis Il tira sa descendance d'une goutte d'eau vile [le sperme][46]; puis Il lui donna sa forme parfaite et lui insuffla de Son Esprit. Et Il vous a assigné l'ouïe, les yeux et le coeur. Que vous êtes peu reconnaissants!

(***Corpus coranique d'Othman*** **16/4).**

Il a créé l'homme d'une goutte de sperme; et voilà que l'homme devient un disputeur déclaré.

(**Bukhari,** ***Sahih*** 1/4/229).

Aisha a relaté : J'avais l'habitude de laver les traces de sperme des vêtements du prophète et il avait l'habitude d'aller à la prière avec de l'eau encore dessus.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **2, 572).**

[46] L'interprétation est d'Hamidullah, ou la la.

Aïsha a dit:

-Une fois, j'ai trouvé du sperme séché sur les vêtements de l'envoyé d'Allah, et je l'ai enlevé avec mes ongles.

(**Malik, *Muwatta* 101**).

Aïsha, la mère des croyants a rapporté que l'envoyé d'Allah faisait sa lotion à la suite d'un rapport charnel en se servant d'un vase appelé *faraq*.

(**Muslim, *Sahih* 2/556**).

Le récit de Abu Hurayra : Abu Râfi a transmis d'après Abu Hurayra qu'un jour, étant encore souillé à la suite du coït, il rencontra le prophète dans une des rues de Médine. Il s'esquiva alors et alla faire ses ablutions majeures. Quand il revint, le prophète lui dit :

-Où étais-tu donc allé, Abu Hurayra?

- Ô envoyé d'Allah! Quand tu m'as rencontré, j'étais encore souillé à la suite du coït et n'ai pas voulu rester en ta compagnie, répondis-je, qu'étant purifié.

- Gloire à Allah!, s'écria l'envoyé d'Allah, sache que le croyant ne souille jamais.

(**Muslim, Sahih 2/460**).

D'après Aïsha, quand le prophète voulait dormir alors qu'il était souillé à la suite des rapports sexuels, il faisait d'abord ses ablutions comme pour la prière.

(**Muslim, *Sahih* 2/525**).

D'après Abu Hurayra, le prophète a dit : "Si l'homme se place entre les cuisses et les jambes de la femme et qu'il y a pénétration, le *ghusl* [47] sera donc obligatoire".

(**Muslim, *Sahih* 2/476**).

Maymûna a dit : "Un jour que j'apportai au prophète un bassin d'eau pour qu'il se purifie à la suite du coït, il se lava les mains deux ou trois fois, puisa de l'eau dans le bassin pour la verser sur sa verge qu'il lava avec sa main gauche. Puis, il frotta fortement sa main gauche contre le sol, fit ses ablutions comme pour la prière, puisa à trois reprises de l'eau qu'il versa sur sa tête; ensuite, il lava le reste de son corps. Ceci fait, le prophète s'éloigna de l'endroit où il se tenait et lava ses pieds. Quand enfin, je lui tendis la serviette de bain, il refusa de s'en servir".

(**Muslim, *Sahih* 2/481**).

Le récit de Aïsha : Abu Salama ibn 'Abdurrahmân dit : Un jour, je me suis rendu chez Aïsha avec son frère de lait. Celui-ci lui demanda comment le prophète se lavait à la suite du coït. Elle ordonna

[47] Ablution majeure.

alors un bassin rempli de près d'un *sâ*[48] d'eau. Dérobée à nos regards par un rideau, elle se mit à faire ses ablutions majeures et répandit trois fois de l'eau sur sa tête. Le transmetteur ajoute que les femmes du prophète disposaient leurs cheveux en queue de cheval.

(**Muslim, *Sahih* 481**).
Récit d'Aïsha: Abu Salama ibn Abd ar Rahman dit: Un jour, je me suis rendu chez Aïsha avec son frère de lait. Celui-ci lui demanda comment le prophète se lavait à la suite du coït. Elle ordonna alors un bassin rempli de près d'un sa d'eau. Dérobée à nos regards par un rideau, elle se mit à faire ses ablutions majeures et répandit trois fois de l'eau sur sa tête. Le transmetteur ajoute que les femmes du prophète disposaient leurs cheveux en queue de cheval.

(**Muslim, *Sahih* 2131**).
'Atâ' a dit : J'ai entendu Jabir dire : "Nous, les compagnons de Muhammad, nous avons prononcé la Talbiya afin d'accomplir le Hajj uniquement".
Atâ ajouta : Jabir a dit : "Le matin du quatrième jour de dhûl-hijja, le prophète vint nous ordonner de se désacraliser". 'Atâ' dit : Le prophète ajouta :
-Quittez la sacralisation et ayez des rapports charnels avec vos femmes. Atâ dit : Il n'y assista pas, mais il leur rendit ces choses licites. Les compagnons dirent :
-Est-ce que quand il ne nous sépare de la station à que quatre jours, nous ordonne d'avoir des rapports charnels avec nos femmes, ainsi en arrivant à nous aurons les verges dégouttant de sperme.
Il ajouta : Il me semble encore voir Jabir remuer sa main en disant ses mots. Le prophète s'adressa alors à nous en ces termes :
-Vous savez bien que je crains Allah plus qu'aucun d'entre vous et que je suis le plus véridique et le plus pieux parmi vous. Si ce n'était ma bête du sacrifice que j'ai apportée avec moi, j'aurais procédé à la désacralisation, juste comme vous. Si je connaissais l'invisible, je ne l'aurais pas emmenée. Quittez donc la sacralisation.
Sur ce, nous obéissions. 'Atâ' ajouta : Jabir dit alors : Puis, arriva 'Ali qui était chargé de la collecte des impôts. Il lui demanda :
-Comment as-tu prononcé la Talbiya?
Il répondit : "Comme l'a fait le prophète .
Le prophète lui dit alors :
-Sacrifie la bête et reste en état de sacralisation, et il lui offrit une bête à sacrifier. Surâqa Ibn Mâlik Ibn Jushum demanda alors :
-Ô envoyé d'Allah Est-ce c'est pour cette année-ci ou pour toujours?
Et le prophète de répondre :
-C'est pour toujours.

[48] Mesure liquide.

(**Muslim, *Sahih* 474**).
Aïsha a dit:

-Quand le prophète se lavait à la suite du coït, il commençait par se laver les mains, puis de sa main droite, puisait de l'eau qu'il versait dans sa main gauche pour laver sa verge. Ensuite, il faisait ses ablutions comme pour la prière. Puis, il prenait de l'eau et faisait pénétrer ses doigts humides dans ses cheveux jusqu'aux racines. Une fois sûr que l'eau eut atteint tout son corps, il puisait encore de l'eau dans le creux de sa main, qu'il versait sur sa tête trois fois, puis en inondait son corps, et se lavait, enfin, les pieds.

(**Muslim, *Sahih* 2/474**).
Aïsha a dit :

-Quand le prophète se lavait à la suite du coït, il commençait par se laver les mains, puis de sa main droite, puisait de l'eau qu'il versait dans sa main gauche pour laver sa verge. Ensuite, il faisait ses ablutions comme pour la prière. Puis, il prenait de l'eau et faisait pénétrer ses doigts humides dans ses cheveux jusqu'aux racines. Une fois sûr que l'eau eut atteint tout son corps, il puisait encore de l'eau dans le creux de sa main, qu'il versait sur sa tête trois fois, puis en inondait son corps, et se lavait, enfin, les pieds.

Petit jeu de question-réponse, amusant par le fait qu'en répondant oui, Muhammad veut dire non.
(**Muslim, *Sahih* 2/462**).
D'après ibn 'Omar, 'Omar demanda le prophète :

-Pourra-t-on dormir étant souillé à la suite des rapports sexuels?

- Oui, répondit le prophète, à condition qu'il ait fait les ablutions.

(**ibn Sa'd, *Tabaqat* I 551**).
L'apôtre d'Allah faisait ses prières dans le vêtement avec lequel il avait eu des relations sexuelles.

-Oui, dit-elle, mais seulement s'il ne voyait pas de souillure dessus.

Sperme prophétique.
(**Muslim, *Sahih* 434**).
Le récit de Aïsha : d'après Alqama, un homme passa la nuit à la maison de Aïsha. Au matin, quand il se réveilla, il se mit à laver ses habits, car il avait eu des pollutions nocturnes. L'ayant vu, Aïsha lui dit:

-Si tu vois la tache, lave-la; sinon, asperge d'eau l'endroit (que tu crois souillé) de tes habits. Je me souviens encore d'avoir frotter à sec les taches des habits du prophète qui alla ensuite prier, vêtu de ces mêmes habits.

(**Muslim, *Sahih* 2/524**).

Othmân ibn 'Affân[49] rapporte que Khâlid ibn Zayd Al Juhanî lui demanda :

-"Que penses-tu du cas où l'homme accomplit un coït interrompu (AZL) ?

-"Il doit, répondit 'Uthmân, faire l'ablution telle qu'il la pratique pour la prière et laver sa verge; voilà ce que j'ai entendu le prophète dire à ce sujet.

(**Malik, *Muwatta* 109**).

Omar dit à l'envoyé d'Allah qu'il lui arrivait d'être en état d'impureté durant la nuit. L'envoyé d'Allah lui répondit :

-Fais tes ablutions, nettoie ta verge et dors.

(**Muslim, *Sahih* 2/521**).

D'après Abu Sa'îd Al khudrî, l'envoyé d'Allah ayant envoyé chercher un homme des 'Ansâr; celui-ci arriva la tête dégouttant de l'eau de bain.

-"Peut-être dit alors le prophète, t'avons-nous hâté (alors que tu couchais avec ta femme)?".

- "Oui", répondit l'homme.

-"Quand tu seras pressé ainsi ou que tu n'auras pas éjaculé, tu n'as pas à te laver, mais fais seulement tes ablutions".

(Bukhari, Sahih 5/269).[50]

J'avais souvent des éjaculations émotionnelles. Étant le gendre du prophète, j'ai demandé à quelqu'un de lui en parler. Alors l'homme est allé voir le prophète. Le prophète a répondu :

- Pratique l'ablution[51] après avoir lavé ton pénis.

(**Muslim, *Sahih* 2/522**).

Ubayy ibnKa'b a dit : J'ai posé la question au prophète au sujet du coït interrompu.

- Dans ce cas, répliqua le prophète, que l'homme lave les parties qui ont été en contact avec la femme et fasse ses ablutions pour accomplir la prière.

[49] Le futur calife.

[57] Source internet: usc-msa Compendium of Muslim Texts.

Le pet prophétique

"Ventre contraint, esprit chagrin", (a dit le prophète)

Pour alléger un peu un propos sévère, qu'on observe ici quelques aspects piquants mais néanmoins nauséabonds des religions arabes et musulmane. Ils sont très peu évoqués auprès du public infidèle et on n'en comprend guère la raison...
L'impureté est souvent évoquée, et entre autres, celle qui a le plus d'influence sociale, déplaisante et désastreuse, le pet. Alors les juristes et traditionnistes se sont laissés aller à en causer, de la souillure intempestive, qui menace de ruiner toute un rite. Imaginons l'atmosphère d'une salle de prière, après un repas bien copieux, de féculents, de légumineuses, de viande rouge, de mouton bien gras, et de fruits secs: que des ingrédients carminatifs. La symphonie est à craindre, et elle n'est pas la bienvenue, tandis que tous ses penchent et s'étirent les sphincters en cadence… Le pet est alors l'ennemi, alors qu'en réalité, il est un ami de l'humanité, le signe d'une digestion harmonieuse, une émission inévitable due à la fermentation des aliments, un épanchement d'air, avant tout, que l'on avale, rien qu'en parlant, et qu'on agrémente de quelques bactéries, et en plus, cela fait rire tous les enfants. Alors…
Mais non, ici, le pet n'est pas le bienvenu, et n'est pas digne d'Allah, et ne doit pas troubler le rituel. Allah ne pète pas, tandis que le prophète, si. Allah, au mieux, est un gaz, plus qu'un esprit, mais son prophète en produit.

La posture de prosternation est justement un adjuvant évident à ce genre d'incongruité, qui est une abomination sociale et une honte personnelle. On sait

que la science médicale iranienne a de nos jours inventé des pilules anti-carminatives dont le but est de limiter les épanchements gazeux. Les mosquées sentent souvent l'humidité et les pieds sales: il faut éviter le pire. Quand l'imbécile vous tient, il ne vous laissera point partir, et il s'échigne à s'accrocher.

La posture du corps pendant la prière semble favoriser de telles émanations. L'affaire est davantage de l'ordre du confort social que de morale individuelle.

Mais revenons donc un peu à l'austère théologie, dont on a vu qu'elle ne comptait pour rien encore dans les débuts de l'islamisme. Surtout pas de théologie, qui, si elle est une matière menteuse et artificieuse, n'en est pas moins affaire de cervelle, et digne de considération pour cela. Les textes présents ici s'acharnent à éviter absolument toute tentation de réfléchir et de faire preuve d'intelligence; car un singe peu doué est capable de mimétisme, au pire. Retour à notre propos: pourquoi insiste-t-on tant dans les textes islamiques sur les histoires de pipi caca prout du prophète? Un peu comme si ce qui sortait de son derrière était aussi important que ce qui sortait de sa bouche. Cela va en surprendre plus d'un et plus d'une: le fait devient argument, et d'une force capitale, quand il vient s'intégrer à la doctrine. Auparavant, le monde s'étripait joyeusement sur ce qui peut sembler maintenant ridicule: la nature du Christ, dieu, homme, l'un et l'autre, 50-50? etc… L'islamisme a tenu à intégrer le débat, en remettant brutalement le Christ dans l'humanité physique, mais aussi son prophète personnel, celui qui résume tous les autres, Muhammad, celui que chacun connait. Et le fait qu'il pète, qu'il fasse pipi et caca, le prophète, cela clôt toute discussion oiseuse: il est un humain. Oui, l'argumentation laisse perplexe, mais auprès d'un auditoire fruste, l'effet est immédiat.

Pour conjurer la honte de la flatulence, le super-prophète est convoqué à la rescousse. Et un des contes s'appelera donc "Une nuit avec Muhammad".

Ces gens dorment ensemble, et cette promiscuité nocturne est rarement signalée. On aura attendu Aïsha dans la relation de ce type d'incident particulièrement intime. Mais non, car la vie du Grand Personnage était connue de tous.

Pet et prière.
(Bukhari, *Sahih* 4/ 139).

Mon oncle a présenté à l'apôtre d'Allah le cas d'une personne qui avait pensé avoir lâché un vent durant la prière.

L'apôtre d'Allah a dit :

-Il ne doit pas abandonner la prière, à moins qu'il ne fasse un bruit ou qu'il se mette à sentir mauvais.

(Bukhari, *Sahih* 4/5).[52]

...de ibn Abbas : Durant son sommeil le prophète lâcha un gaz. Puis il se leva et accomplit la prière.

Sufyan nous l'a rapporté plusieurs fois, d'après Amir, qui le tenait de Kurayb, d'après ibn Abbas qui disait :

-Une fois je passai la nuit chez ma tante Maymuna. Le prophète se leva à un certain moment de la nuit et il fit une ablution légère avec l'eau d'une petite outre qui était suspendue, Amir lui versant doucement un tout petit peu d'eau ; puis il se mit debout pour accomplir la prière. Je fis mes ablutions de la même manière que lui. Puis je vins et me tins debout à sa gauche ; il me fit changer de place et me mit à sa droite ; puis il accomplit la prière ; puis il se recoucha et dormit et, à un certain moment, il lâcha un gaz.

Puis vint quelqu'un lui annonçant le moment de la prière. Il se mit debout avec lui pour prier ; il accomplit la prière et ne fit pas d'ablution.

(Bukhari, *Sahih* 4/ 139).[53]

Mon oncle a présenté à l'envoyé d'Allah le cas d'une personne qui pensait avoir laché un pet durant la prière. L'envoyé d'Allah a répondu :

- Il ne doit pas abandonner la prière, à moins qu'il n'entende un bruit ou qu'il sente quelque chose.

(Muslim, *Sahih* 2/540).

'Abdallâh ibn Zayd ibn Asim Al Ansâri a dit : On posa la question au prophète au sujet de l'homme croyant avoir lâché des vents pendant la prière .

-"Qu'il n'interrompt pas la prière tant qu'il n'a pas entendu du bruit ou senti quelque odeur", répondit le prophète.

(**Bukhari, *Sahih* 86/ 86**).[54]

Le prophète d'Allah a dit :

-Allah n'accepte pas la prière de quiconque lâche un pet avant qu'il n'ait refait son ablution.

(**Bukhari, *Sahih* 4/5**).[55]

...de ibn Abbas: Durant son sommeil le prophète lâcha un gaz. Puis il se leva et accomplit la prière. Sufyan nous l'a rapporté plusieurs fois, d'après Amir, qui le tenait de Kurayb, d'après ibn Abbas qui disait:

-Une fois je passai la nuit chez ma tante Maymuna. Le prophète se leva à un certain moment de la nuit et il fit une ablution légère avec l'eau d'une petite outre qui était suspendue, Amir lui versant doucement un tout petit peu d'eau ; puis il se mit debout pour accomplir la prière. Je fis mes ablutions de la même manière que lui. Puis je vins et me tins debout à sa gauche ; il me fit changer de place et me mit à sa droite ; puis il accomplit la prière ; puis il se recoucha et dormit et, à un certain moment, il lâcha un gaz.

Puis vint quelqu'un lui annonçant le moment de la prière. Il se mit debout avec lui pour prier ; il accomplit la prière et ne fit pas d'ablution. Nous dîmes à Amir:

- Il y a des gens qui disent que l'envoyé d'Allah, son oeil dort mais son cœur ne dort pas.

J'ai entendu Ubayd ibn Umar dire:

-Le songe d'un prophète est une inspiration.

(**Bukhari, *Sahih* 54/ 452**).[56]

Le prophète a dit :

-Aussi longtemps que quelqu'un attend pour la prière, il est considéré comme priant réellement, et les anges disent : "Ô Allah, sois miséricordieux avec lui !", à moins qu'il quitte la salle de prière ou qu'il lâche un pet.

(**Dawud, *Hadith* 1/ 205**).[57]

L'envoyé d'Allah a dit :

-Si quelqu'un parmi lâche un pet durant la prière , il devra s'écarter, refaire ses ablutions et recommencer la prière.[58]

(**Bukhari, Sahih 4/ 137**).[59]

L'envoyé d'Allah a dit :

- La prière d'une personne qui fait *hadath* ne doit pas être acceptée jusqu'à ce qu'il refasse ses ablutions.

Quelqu'un de Hadramut[60] demanda à Abu Hurayra :

[61] C'est en fait un cas d'impureté mineure.

- Qu'est ce que *hadath* ? Abu Huraira répondit :

- *Hadath*[61] est le passage d'un pet (RIH) par l'anus.

6

Homme-machine à laver

Les procédures cathartiques

Ici nous allons présenter une longue suite de textes relatif à ce sujet, très rarement présentés, tant ils semblent étrangers à un esprit contemporain, et d'un exotisme confondant; c'est oublier qu'ils régissent encore la vie de millions d'êtres humains, de gré ou de force. Nous avons choisi les documents les plus édifiants et spectaculaires, sans les modifier. On remarquera la place de choix des questions concernant la sexualité et les excréments. Le personnage central, Muhammad ibn Abdallah, est encore pris comme référence absolue, et l'accumulation d'informations sur sa vie intime peut prendre un tour comique. Il est de service pour montrer la voie, pour être le modèle, et son corps devient une machine à

démontrer le rite parfait. Mais il faut se garder d'une illusion commune: ce n'est pas parce que son corps est évoqué dans le plus intime de ses détails qu'il est véritable pour autant. Mieux vaut y voir une marionette, miroir des milliards de corps qui vont le précéder, et qui veulent se voir en lui.
Toute la procédure est pourtant d'une inutilité farouche, et les microbes, champignons, miasmes et vermines prennent une courte douche avec l'ablution, sans compter que si l'impétrant s'est nettoyé le trou du derrière en premier, il répand partout partout des myriades de bacilles fécaux qui n'ont cure de la miséricorde d'Allah.

Les techniques sont décrites en détail, avec une obsession du détail qui change tout. La Sunna s'en charge avec délice, et les traditionnistes mettent dans leurs textes du talent qu'on ne leur connait pas d'ordinaire. Mais le plus grave, et ce qui bloque tout, est que le corpus coranique lui-même mentionne des actes de purification, qui doivent être proche du judaïsme le plus ritualiste. Mais les premiers musulmans se chargent de la surenchère.
On en vient à oublier un point important: l'eau, comme souvent, est le vecteur de purification. En même temps, comme elle est répandue sur une peau sale sans le moindre solvant, elle se dilue dans la crasse, et la répand ailleurs, et surtout surtout, source de prescription précise, l'eau est rare. Des parcimonieux font leur possible pour l'économiser, et rechignent à en renverser. Derrière les textes, on devine l'agacement des assoifés à qui la doctrine affirme qu'il faut avant tout se mouiller les couilles et les coudes. L'eau sert à hydrater le corps par l'intérieur, à maintenir, dans des pays aussi secs un taux d'humidité suffisant. Alors la voir gâchée ainsi donne sûrement des envies de meurtre. Si ce sont des meurtres d'infidèles, passe encore. Se débarbouiller du haut en bas, comme ça, avec la bonne conscience du pieux naïf ne donne rien qu'un peu de fraîcheur, et une assurance béate. Et pour hydrater la peau, rien n'est mieux que la biafine, les médecins vous le diront.

On distingue, selon les souillures, deux grands types de procédures de purification (TAZKIYA) : la petite ablution [62], pour les souillures bénignes:

1-invocation: par là, le geste devient rite. La parole sacralise et sanctifie, donne un sens particulier et noble, même aux actes les plus ignobles, grâce à la caution divine.

2- 3 lavages des mains et poignets.

3- 3 rinçages de la bouche et des narines. Ce sont en effet des cachettes à microbes, mais en ces temps, on n'en savait rien du tout. Le rejet concernait plus sûrement des substances étranges comme le mucus ou la salive.

4- 3 lavages du visage, en se lissant bien la barbe, avec jouissance pour les plus barbus, en un geste assez masturbatoire.

5- 3 lavages de la main et de l'avant-bras droits.

6- 3 lavages de la main et de l'avant-bras gauche.

7- lavage du crâne.

8-lavage du pavillon des oreilles.

9- 3 lavages du pied et de la cheville droits.

10-3 lavages du pied et de la cheville gauche.

Soit 24 opérations pour la petite ablution. On commence à compter: 1,2,3,4… La trinité qui se dessine dans l'accomplissement des gestes n'a pas d'explication rationnelle. Elle apparait dans de nombreuses circonstances, et le sens doit être magique.

La grande, pour les grosses souillures (NAJASA) :

1-Invocation.

2-Lavage du sexe: la verge, bien entendu. Les juristes et traditionnistes n'osent même pas imaginer une femme se nettoyant la vulve.

3-Lavage de l'anus (un seul doigt à l'intérieur suffit, on tourne et le tour est joué). La question est quand même l'objet de plaisanteries graveleuses dans le monde arabo-musulman. La main gauche est normalement destinée à cet emploi, et l'on évite de manger avec...

[63] Sur la condition féminine, par exemple.

4-Lavage du ventre et du pli de l'aine (pour éviter que la main ne touche à nouveau les parties sexuelles, car sinon, tout serait à refaire, à perpétuité, ce serait trop bête). Le ventre et ses plis sont le receptable habituel de beaucoup de crasse.
5- 3 lavages des mains.
6-gargarisme.
7-2 rinçages de la bouche.
8- 3 aspirations et expirations d'eau dans les narines. Le moment est toujours observé avec un mélange d'étonnement et de dégoût par les infidèles.
9- 3 lavages du visage.
10- lavage de la tête entière et de la nuque.
11- 3 lavages de l'oreille droite.
12-3 lavages de l'oreille gauche.
13- lavage du corps entier sur sa partie droite en évitant les parties sexuelles.
14-lavage de la partie gauche en évitant les parties sexuelles.
15-lavage des aisselles, du nombril, de l'intérieur des cuisses et du creux du genou.
16-lavage du dos.
17-lavage de la poitrine.
Soit 29 opérations suivies, qui sont destinées, dans cette description, exclusivement aux hommes. On compte encore, allez. En prenant son temps, on arrive à la demi-heure, de tripotage de soi.

Quelques termes techniques viennent enrichir un vocabulaire indispensable pour ceux qui le veulent:
TAHARAH est la purification au sens large;
GHUSL concerne le corps entier;
GHUSL-MASNUN, sont les actions fondées sur la Sunna, sans indications coraniques;
WAZU, WUZU, sont les ablutions concernant des parties du corps avant la prière;
TAYYAMMUM correspond aux ablutions sèches;
ISTINFA sont les opérations concernant les organes sexuels;
le MISWAK est l'ustensile destiné nettoyage des dents;

MASH représente le nettoyage des chaussures;
TATHIR, nettoyage d'ustensiles divers.
Etc... etc...

Il est bien connu que lorsqu'on fait sa toilette, son ménage et sa vaisselle, on ne se met pas à réfléchir spontanément.

Le ritualisme est poussé très loin, comme souvent dans les systèmes primitifs. La notion de souillure est aussi une constante dans la psychologie humaine: ses effets souvent catastrophiques[63] sont atténués dès que le groupe humain atteint un certain stade de développement. Dans le cas présent, les rituels tentent de rassurer des appréhensions basiques de l'esprit humain.
Comme il faut finir sur un aspect optimiste des choses, admettons que nous sommes soulagés, dans un premier temps: la dichotomie pur/impur poussée au paroxysme rend le monde et la vie invivable. L'humain est toujours susceptible d'être souillé, de recevoir un tombereau d'immondices les pire possibles, des litres de menstrues de truies qui ruissellent sur les têtes, imaginez donc. Par bonheur, en fait, la purification est facile, rapide et à effet immédiat. C'est l'avantage du ritualisme, et un immonde personnage habile et hypocrite s'en sortira toujours.

Nous débutons la présentation par des extraits coraniques évoquant la pureté sous plusieurs de ses aspects. On se rend compte que dès ce moment, le pli est pris: ce n'est vraiment pas une invention de la Sunna.

La question de la purification reste une piste utile pour qui veut comprendre les origines de l'islamisme.

(*Corpus coranique d'Othman* 5/6).[64]
Ô les croyants! Lorsque vous vous levez pour la Prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; ; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si

[64] Trad. Hamidullah.

vous êtes pollués ‹junub›, alors purifiez-vous (par un bain); mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu ou' il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/125).

Nous avons conclu un pacte avec Abraham et Ismaël:

-Purifiez ma maison à l'intention de ceux qui viendront y accomplir des circuits rituels (TAYFINA) , faire une retraite (AKIFINA) , s'incliner (RUKKAY) et se prosterner (SUJUD) .

Ce verset évoque d'abord la purification corporelle, puis celle de l'esprit ; la purification par le prélèvement fiscal est un très ancien concept sémitique, qui correspond simplement à une forme d'amende ou de dîme.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/104-9).

Prophète!, prélève sur leurs biens une aumône par laquelle tu les purifieras et tu les repurifieras (TU TAHHIRUHUM WA TUZAKKIHIM) !

(...)

Une mosquée fondée sur la piété, dès le premier jour, est certes plus digne que tu t'y tiennes. En celle-ci sont des hommes qui aiment à se purifier.

Or Allah aime ceux qui se purifient.

(*Corpus coranique d'Othman* 82/13-14).

En vérité, les purs[65] seront certes dans un délice, alors qu'en vérité les libertins[66] seront certes dans une fournaise.

La force du détail.

(Dawud, *Hadith* 1/175).[67]

Le prophète a vu une personne faisant la prière et dont l'arrière du pied n'avait pas été lavé sur une superficie de la taille d'un *dihram*[68] ; l'eau ne l'avait pas atteint. Le prophète lui ordonna de recommencer l'ablution et la prière.

(ibn Sa'd, *Tabaqat* I 434).

L'apôtre d'Allah n'a jamais été vu sortir des latrines (GHAYT) sans pratiquer les ablutions.

(...)

L'apôtre d'Allah aimait faire ses ablutions dans ma bassine jaune.

---

[70] Brannon Wheeler, "Touching the Penis in Islamic Law." *History of Religions* 44/2004.

Ne pas se toucher.
(Dawud, *Hadith* 1/181).[69]
Marwan a dit: Busrah, la fille de Safwan, m'a rapporté qu'elle avait entendu le prophète dire :
- Celui qui touche son pénis devra pratiquer l'ablution.[70]

(ibn Sa'd, *Tabaqat* I 205).
J'ai[71] assisté à une prière alors que les gens autour de la mosquée étaient en train de faire leurs ablutions, et il y en avait 70 ou 80 dont les maisons étaient trop éloignées. Alors l'apôtre d'Allah demanda un vase contenant de l'eau, mais qui n'était pas plein. Il mit ses doigts dans le récipient et celui-ci fut utilisé ensuite par tous. Tous firent leurs ablutions, et l'eau dans le vase était restée au même niveau.

(Hanbal, *Musnad* 3/97).
Le prophète d'Allah a prié avec nous, et quand il a prié, il a enlevé ses andales, et les a mis à gauche. Alors tout le monde a aussi enlevé ses sandales. Quand il a fini sa prière, il nous a dit:
-Pourquoi avez-vous enlevé vos sandales?
Ils ont répondu:
-Nous t'avons vu enlever ses sandales, alors nous les avons enlevées.
Le prophète a alors dit:
-Je ne les ai pas enlevées comme si cela faisait partie du rituel. C'est Gabriel qui m'a averti qu'il y avait de la saleté et de la poussière dessus. Quiconque d'entre vous va à la prière, qu'il regade ses sandales. S'il y a quelque chose sur elles, alors qu'il les nettoie.

Les frères de Muhammad.
(Muslim, *Sahih* 367).
D'après Abu Hurayra, le prophète se rendant un jour au cimetière, il dit:
-Que la paix soit sur vous, ô Croyants de cette demeure. Nous autres, si Allah veut, nous vous rejoindrons, je regrette de ne pas voir nos frères.
Les fidèles lui demandèrent alors:
-Ne sommes-nous pas tes frères, ô envoyé d'Allah?.
-Vous êtes plutôt mes compagnons, leur répondit-il, nos frères sont ceux qui ne sont pas encore venus au monde.
- Comment, ô Envoyé d'Allah, sauras-tu au Jour de la Résurrection ceux de ta Communauté qui ne sont pas encore venus au monde?.
- Que pensez-vous d'un homme possédant des chevaux ayant des taches blanches aux fronts et aux pieds, pourra-t-il les reconnaître s'ils sont parmi des chevaux noirs?
-Certes oui, ô envoyé d'Allah!

[71] Anas ibn Malik.

-Ainsi, mes frères viendront le Jour de la Résurrection avec des marques blanches aux fronts, aux mains et aux pieds à cause de leurs ablutions et je les devancerai au Bassin. Et il y aura en revanche, des hommes qu'on repoussera loin de mon Bassin comme on repousse un chameau égaré. Et moi de les appeler:

-Venez-y!

Mais on me répondra:

-Après ta mort, ils ont abjuré ta religion.

Je dirai alors:

-Qu'ils soient exterminés! Qu'ils soient exterminés!

(at Tirmidhi ,*Hadith* 326).

Buraydah ibn al-Hasib raconte qu'un matin, l'envoyé d'Allah a appelé Bilal et a dit:

-Qu'as tu fait pour atteindre le paradis avant moi? Je ne suis jamais entré au paradis sans entendre devant moi le bruit de ses parures devant moi.

Il répondit:

-Ô envoyé d'Allah! Je n'ai jamais appelé pour la prière sans prier deux *raka*, et aucune impureté ne m'a touché sans que j'ai accompli mon ablution aussitôt en pensant que je devais à Allah deux *raka*.

L'envoyé d'Allah a dit:

-Alors, c'est à cause de cela.

(at Tirmidhi, *Les vertus et le noble caractère de l'envoyé d'Allah*, *Hadith* 200).

Nazal ibn Sabra a dit que lorsqu'il était avec Ali dans la cour[72] , l'eau fut apportée dans un pot en terre cuite pour lui. Il a pris de l'eau dans la paume de ses mains, se lava les mains, rinça sa bouche , se nettoya le nez avec l'eau, se rinça la figure, les mains, la tête. Ensuite, il se leva et but l'eau. Alors il déclara:

-C'est l'ablution d'une personne qui est en état de pureté. J'ai observé l'envoyé d'Allah faire ses ablutions de cette façon.

Les ablutions majeures nécessitent un minimum d'intimité, puisqu'on s'y frotte les organes génitaux, puisqu'on s'y met un doigt dans le derrière, que cela fasse du bien ou pas, telle n'est pas la question. Les ablutions mineures, elles, au contraire, sont pratiquées au grand jour, devant tous, avec emphase souvent, quand il faut démontrer sa grande piété.
(Muslim, *Sahih* 2/509).

[72] La cour de la mosquée de Kufa.

Umm Hâni bint Abu Tâlib a dit : "L'année de la conquête de La Mecque[73], je me rendis chez le prophète et le trouvai en train de faire ses ablutions majeures, tandis que sa fille Fâtima le dérobait aux regards à l'aide d'une robe".

(Muslim, *Sahih* 2/511).

Maymûna a dit :

-Un jour, j'apportai de l'eau au prophète (pour qu'il s'en serve dans ses ablutions majeures) et pendant qu'il se lavait, je le cachais des regards.

(Muslim, *Sahih* 2/554).

Abu Al Juhaym ibn Al Hârith ibnSamma Al Ansâri a dit :

-L'envoyé d'Allah s'avançait de la direction de Bir Jamal, lorsqu'il fit la rencontre d'un homme qui le salua. Le prophète ne lui rendit pas le salut, jusqu'à ce qu'ayant touché un mur, il passa (de la terre du mur) sur son visage et ses mains, puis il lui rendit le salut.

(An Nawawi, *Hadith* 438).

-Ô messager d'Allah! Parle-moi maintenant des ablutions!

Il dit:

-Il n'est pas quelqu'un d'entre vous qui apprête l'eau de ses ablutions, puis se rince la bouche, aspire l'eau avec ses narines puis la rejette en soufflant, sans que tombent les péchés de son visage, de sa bouche et de ses narines. Puis, quand il se lave le visage comme Allah le lui a ordonné, tous les péchés de son visage tombent avec l'eau par les extrémités de sa barbe. Puis, quand il se lave les mains jusqu'aux coudes, les péchés de ses mains tombent par les bouts de ses doigts. Puis, quand il passe ses mains mouillées sur sa tête, les péchés de sa tête tombent par les extrémités de ses cheveux en même temps que l'eau. Puis il se lave les pieds jusqu'aux chevilles et les péchés de ses pieds tombent avec l'eau par les bouts de ses orteils. Puis, quand il se lève pour prier, loue Allah le Très-Haut, Le remercie et Le glorifie comme il se doit en n'ayant de pensée dans son cœur que pour Allah le Très-Haut, il sort alors libéré de tous ses péchés tel que sa mère la mis au monde.

(Ibn Maja, *Hadith* 1/271).

L'envoyé d'Allah a dit :

-Allah n'accepte pas de prières sans purification.

(Ibn Maja, *Hadith* 2/805).

L'envoyé d'Allah priait pour être purifié de ses péchés.

(Ibn Maja , *Hadith* 1/282).

[73] Conquête de La Mecque, en 630.

L'envoyé d'Allah a dit :

-Se gargariser la bouche et renifler avec de l'eau fait partir les péchés de la bouche et du nez.

L'ablution navale.

(**Malik,** ***Muwatta*** **43**).

… un homme venu trouver l'envoyé d'Allah lui dit :

-Ô l'envoyé d'Allah, naviguant en pleine mer, nous ne portions que peu d'eau avec nous ; ainsi, si nous nous en servions pour les ablutions, nous n'avions plus de quoi boire ; devrions-ous donc utiliser cette eau pour les ablutions ?

Il lui répondit : l'eau de mer est purificatrice, et la prendre est licite.

(**Muslim,** ***Sahih*** **495**).

D'après Jabir ibn abd Allah , la délégation de Thaqif demanda au prophète:

-La région où nous vivons est froide, comment devons-nous faire pour accomplir nos ablutions majeures?

- Quant à moi, répondit le prophète, je répands l'eau à trois reprises sur ma tête.

L'ablution servile.

L'esclave est un être imparfait et fautif par excellence. Le hadith le présente dans une étrange séance de purification, qui devient presque morale, puisque ce sont ses manquements qui disparaissent en même temps que la souillure. Les serviteurs étaient sans doute moins disponibles que d'autres pour les prières et purifications, et il fallait les y encourager.

(**Malik,** ***Muwatta*** **62**).

Lorsqu'un serviteur croyant se rince la bouche en faisant ses ablutions, ses fautes sortent de sa bouche. Lorsqu'il aspire l'eau par ses narines et la rejette, ses fautes sortent de son nez. Lorsqu'il se lave le visage, ses fautes sortent de son visage et même du bord de ses paupières. Lorsqu'il se lave les mains, ses fautes sortent de ses mains, même du dessous de ses ongles.[74] Lorsqu'il se frotte la tête, ses fautes sortent de sa tête et même de ses oreilles. Lorsqu'il se lave les pieds, ses fautes sortent de ses pieds, et du dessous de ses ongles...

(**Muslim,** ***Sahih*** **348**).

Selon Abu Hurayra, le prophète a dit:

-Que celui qui se nettoie les orifices naturels du corps après les besoins naturels en usant de l'eau ou de la terre, le fait à un nombre impair et que celui qui fait ses ablutions rejette l'eau qu'il a aspirée par les narines.

[74] W. Arafat, "Pare your nails: a study of an early tradition", Stud. Memory M.M. Bravmann, Columbia 1979.

(An Nawawi , *Hadith* 726).

Selon Abu Hurayra , le messager d'Allah a dit:

-Quand vous vous habillez et quand vous faites vos ablutions, commencez toujours par les membres droits.

La purification est un processus long, qui fait perdre beaucoup de temps, et la doctrine peut alors la placer en premier dans les actes de foi, dont elle est le préalable.

(An Nawawi, *Hadith* 25).

D'après Abu Malik Al Ashari , le messager d'Allah a dit :

-La pureté rituelle représente la moitié de la foi, remplit la balance, remplit tout l'espace entre les cieux et la terre. L'aumône est une preuve. Le Coran est un argument pour ou contre toi : Tous les hommes prennent le matin le chemin , il en est qui vend son âme et qui l'a ainsi affranchie ; et il en est qui la condamne à sa perte éternelle.

(Muslim, *Sahih* 346).

Abd-Allah ibn Zayd transmet que quelques gens lui demandèrent de leur montrer comment l'envoyé d'Allah faisait ses ablutions. On lui apporta alors un bassin d'eau et lui de faire les ablutions comme suit: il versa de l'eau sur ses deux mains qu'il lava trois fois. Ensuite, il introduisit sa main dans le bassin, y puisa de l'eau dans le creux de sa main, se rinça la bouche et aspira l'eau par le nez, le tout à trois reprises. Plongeant de nouveau sa main dans le bassin, il y puisa de l'eau pour se laver le visage trois fois; puis puisant de nouveau de l'eau dans le bassin, il lava ses mains chacune deux fois jusqu'aux coudes. Ceci fait, il puisa encore de l'eau et passa sa main sur la tête en allant d'avant en arrière; enfin, il se lava les pieds jusqu'aux chevilles et dit:

-Telles étaient les ablutions du prophète.

Les talons.

(Muslim, *Sahih* 354).

Abd-Allah ibn Amir a dit: à notre retour de La Mecque vers Médine en compagnie du prophète, passant auprès d'une source d'eau; peu avant la prière de *asr*, quelques-uns firent leurs ablutions à la hâte. Quand nous les rejoignîmes, nous nous rendîmes compte qu'ils ne s'étaient pas lavés les talons, le prophète dit:

-Malheur aux talons lorsqu'ils seront exposés au feu de l'Enfer! Parachevez vos ablutions!

Orthopraxie pseudohygiénique.

(Malik, *Muwatta* 32).

-Peux-tu me montrer comment l'envoyé d'Allah faisait ses ablutions ?

Abdullah répondit :

-Certes oui !

Il fit apporter de l'eau, versa sur ses deux mains, les lava deux fois, se rinça la bouche, fit rentrer de l'eau dans son nez en la reniflant par trois fois, puis se lava le visage trois fois, et les bras jusqu'au coude deux fois, puis il se frotta la tête avec les deux mains, en les faisant passer d'avant en arrière, puis d'arrière en avant, et en commençant par le sommet de la tête, allant vers l'occiput, enfin se lava les pieds.

(Ibn Maja, *Hadith* 1/283).

L'envoyé d'Allah a dit :

-Quand on s'est rituellement lavé les mains et le visage, les péchés tombent par terre et s'en vont.

Problème de savoir ce qui doit être fait de l'eau: peut-elle servir à nouveau? Tout dépend du statut de l'eau, qui peut être soit l'agent purificateur, soit le véhicule de la souillure. Les deux récits qui suivent sont en fait contradictoires, sur les détails qui dans cette situation deviennent essentiels.

(Muslim, *Sahih* 2/486).

Le récit de Maymûna, femme du prophète : ibn 'Abbâs a dit : "Maymûna m'a informé qu' elle faisait les ablutions majeures avec le prophète en puisant l'eau dans un même vase".

(Muslim, *Sahih* 2/487).

ibn 'Abbâs, a dit : Le prophète faisait ses ablutions majeures avec l'eau restante de Maymûna, une fois celle-ci ayant terminé les siennes.

(Muslim, *Sahih* 2-/89).

D'après Anas, le prophète se lavait avec cinq *makûk* d'eau [75] et faisait ses ablutions avec un seul *makûk*.

(Muslim, Sahih 2/493).

Selon Jubayr ibn Mut'im, étant chez l'envoyé d'Allah, les croyants discutèrent au sujet des ablutions majeures . L'un d'eux dit :

-"Je me lave la tête tant et tant de fois".

L'envoyé d'Allah lui répondit :

-"Quant à moi, je répands sur ma tête trois poignées d'eau".

(Muslim, *Sahih* 2-502).

Selon Aïsha, Umm Habîba bint Jahsh vint dire au prophète : "Je souffre de pertes de sang en dehors de mes règles".

- "Cela provient d'une veine (IRK) , ce ne sont point tes règles, lui répondit le prophète, lave-toi donc et fais la prière". En conséquence, elle se lavait avant chaque prière.

[75] Un *makûk* équivaut à deux poignées.

La femme doit jeûner pendant un nombre de jours équivalant à celui des jours où elle n'a pas jeûné au *ramadan* (à cause de ses règles), mais elle ne doit pas faire les prières manquées durant ces jours

Mythologie biblique.

Ceux qui sont visés sont peut-être davantage les Arabes païens que les Israélites de la légende.

(Muslim, *Sahih* 2/513).

D'après Abu Hurayra, le prophète a dit : Les Israélites se lavaient tout nus, les uns regardant les parties intimes (FURUJ) des autres; tandis que Moïse se mettait à l'écart pour se laver.

-"Par Allah, dirent les Israélites[76], ce qui empêche Mûsa de se laver parmi nous, c'est qu'il a une varicèle".

Un jour que celui-ci était allé se laver, il posa ses vêtements sur une pierre. Celle-ci s'empara de ses vêtements et s'enfuit et Mûsa de se mettre à sa poursuite, en criant :

-Pierre, mon vêtement! Pierre, mon vêtement!

La pierre s'arrêta et c'est alors que les israélites purent voir les parties intimes de Mûsa; ils dirent alors :

-Par Allah! Mûsa n'a aucune infirmité.

Il reprit son vêtement et se mit ensuite à frapper la pierre. Abu Hurayra ajouta : Par Allah! Ces coups imprimèrent sur la pierre six ou sept marques.

(Muslim, *Sahih* 2/498).

Le récit de Aïsha : D'après 'Ubayd ibn 'Umayr, Aïsha a entendu dire que Abdullah ibn 'Amir a ordonné aux femmes de dénatter leurs cheveux en faisant les ablutions majeures. Aïsha s'exclama alors :

-"Qu'il est étrange ibn 'Amir! Il ordonne aux femmes de dénatter leurs cheveux en faisant les ablutions majeures! Pourquoi ne leur ordonne-t-il pas également de se raser les cheveux?! Quant à moi, je faisais mes ablutions majeures avec le prophète en puisant l'eau dans le même vase que lui, et je ne faisais (pour laver mes cheveux) que répandre l'eau à trois reprises sur ma tête".

Un oubli.

(Bukhari, *Sahih* 65/ 316).[77]

Le prophète a mangé la viande d'une épaule, puis il est sorti et a fait la prière sans ablution.

Chasse au mucus.

(Bukhari, *Sahih* 54/ 516).[78]

---

[76] Le nom des Juifs tiré des sourates de la période dite "mecquoise": quand Muhammad utilise la tradition des Fils d'Israël pour convaincre.

[80] M.J.Kister, "Pare your nails: a study of an early tradition", *Stud. Memory M.M. Bravmann*, Columbia 1979.

Le prophète a dit :

- Si l'un d'entre vous se réveille et pratique les ablutions, il devra se laver le nez en y mettant de l'eau et en la soufflant trois fois parce que Satan s'est caché dans la part supérieure du nez toute la nuit.

8

Jihad contre les poils

Mon royaume pour un rasoir!

L'islamisme déteste les infidèles, chrétiens, juifs, athées, païens, apostats etc… Mais il déteste aussi, avec la même frénésie, un ennemi plus intime, toujours proche, le poil. Oui, la Sunna est un peu comme un magazine féminin de avril-juin, à se préoccuper des aisselles et du maillot. Chasse aux oursins et aux araignées, donc.
La pilosité humaine est dans les diverses cultures humaines l'enjeu de rudes combats et l'on devine que derrière ces luttes d'influences se profile la question de l'animalité de l'homme, et de la femme, leur caractère démoniaque et sauvage. Dans la doctrine islamique vue ici, la question de l'épilation est associée à la bizarre notion de fitra, sorte de nature humaine, qui fait alors que le non-épilé n'est pas vraiment humain… Alors là, on ne rigole plus du tout.

S'ajoute aux débats la question plus prosaïque des parasites qui aiment à s'abriter dans les toisons les plus diverses. Dans ce domaine encore, hommes et femmes sont distingués. Les premiers cultivent leurs poils et s'en font des barbes augustes, indices de virilité et d'autorité, et tant mieux si leur hirsutisme fait peur aux ennemis, leur rendant un air farouche. Cela dit, même si le poil et le cheveu (à un certain degré, ils reviennent au même) poussent de partout, sur le prophète comme sur ses affidés, il ne doit pas être laissé en broussaille, et la floraison pileuse n'empêche pas la coquetterie; on dispense aussi des conseils cosmétiques. A la fin, la rude virilité se mêle à une étrange tendance à l'afféterie sur soi-même et son apparence, qui fait remonter vite vers l'univers féminin tel qu'il s'imagine, et vers l'auto-érotisme. Pour résumer: poilu et viril, oui, mais mignon. Ou bien vous la jouez barbe courte mais visible, taillée au poil juste, comme notre ami Ramadan.
Les secondes, les femmes, doivent contrôler la pousse par tous les moyens, comme si le poil était impur, ou favorable à l'impureté, puisqu'il se rapproche des orifices.
Rappelon que les poils humains servent avant tout à conserver les odeurs corporelles et sexuelles, et secondairement, de protection, et de régulateur thermique.
Dans l'islamisme, le poil a d'autres fonctions encore, par sa présence ou son absence: il veut distinguer les gens les uns les autres. La distinction touche, on l'a vu d'abord les hommes et les femmes, dont les poils sont un signe d'impureté donc d'infériorité, mais aussi les jeunes et les vieux, et pour finir, les musulmans pieux du reste du monde, et des infidèles. D'où la production de récits étonnants, qui enjoignent les croyants à une coupe de barbe précise, pour se distinguer surtout des Byzantins et des Perses. Le résultat est l'allure connu des salafistes, la longue barbe et la moustache rasée, ce qui aboutit à un résultat saugrenu, et plutôt simiesque, ironie pour ceux qui se veulent justement par leur foi et leur pratique comme l'aboutissement du genre humain. La barbe est alors un étendard. Ne parle-t-on pas, pour désigner l'engeance, de barbus?
La barbe prophétique, exemplaire, est l'objet d'un véritable culte: elle est décrite comme ample, ou fournie (KATHIR) , épaisse (DAKHM) , grande (AZIM) . Il y a là aussi compétition, car tout prophète se doit d'être barbu, et plutôt bien. Il faut donc que celle de Muhammad soit encore mieux, plus belle, plus grande, plus majestueuse, dans un domaine où la compétition devait être rude: on imagine sans peine la pompe des appareils pileux d'Abraham et de Moïse, qui en imposaient tant aux Hébreux.

Le sujet est propice aux surprises: y apparaissent alors les rasoirs, mais aussi les crèmes dépilatoires, dont aurait usé même le prophète en personne, et aussi, de teintures, du henné, déjà, et de gomme de coiffage, de peigne.
On espère que cela n'était que sur le pubis: sinon, sur les muqueuses génitales, cela devait faire très mal. Ici, le rasage ou l'épilation des hommes s'opère pour des raisons rituelles, comme l'entrée dans un sanctuaire. L'usage d'une crème sonne comme un anachronisme, et correspond davantage à une culture plus urbaine et raffinée, celle de Bagdad, plutôt que chez nos rudes bédouins.
Mais bien sûr, les raison véritables et inavouables de la haîne du poil est la volonté de priver une multitude de parasites de leur habitat naturel. L'hygiène bédouine n'est pas la plus réputée, et les poux et morpions se plaisaient sur les corps. Sans compter que la présence des petites bêtes poussaient les pieux personnages aux irritations et grattages, qui étaient peu adaptées à la retenue gestuelle que l'on attend de pèlerins...

(**Dawud,** ***Hadith*** **1/ 248**).[79]

L'envoyé d'Allah a dit :

Il y a de la souillure sexuelle sous chaque poil donc lavez les poils et nettoyez la peau.

(**ibn Sa'd,** ***Tabaqat*** **I 523**)

Quand l'apôtre d'Allah appliquait une crème dépilatoire sur ses organes génitaux , il le faisait de sa propre main.

(...)

Le prophète a dit qu'il était naturel de se couper les ongles[80], la moustache et les poils du pubis.

(**Tabari ,** ***Histoire des prophètes et des rois*** **VI 15753**).[81]

Les deux hommes vinrent auprès de l'apôtre et Babawayh lui dit que le Shahansha[82] Khosroès avait écrit au gouverneur Badhan lui ordonnant d'envoyer des hommes pour le ramener (...) : mais s'il refusait de venir , il saurait quelle sorte d'homme il était: il détruirait son peuple et viderait son pays. Ils arrivèrent en présence de l'apôtre avec des barbes rasées et de longues moustaches , de telle manière qu'il ne put supporter de les regarder. Il avança vers eux et dit:

-Qui vous a ordonné de faire cela?

Ce à quoi ils répondirent:

-Notre seigneur (évoquant Khosroès).

L'apôtre répondit:

-Mais moi , mon seigneur m'a ordonné de laisser pousser ma barbe , très longue et de me couper la moustache.[83]

(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des rois*** **III 337-8**).

On demandait à Ali des détails sur l'extérieur du prophète. Alî dit :

-Il était de taille moyenne, ni très grand, ni très petit. Son teint était d'un blanc rosé : ses yeux étaient noirs : ses cheveux, épais, brillants et beaux. Sa barbe, qui entourait tout son visage, était bien fournie. Les cheveux de sa tête étaient longs et lui allaient jusqu'aux épaules : ils étaient noirs. Son cou était blanc. Il avait depuis la poitrine jusqu'au nombril une ligne noire de poils si mince,

[81] Ed. State of New York University.

[85] La pilosité pubienne est éliminée au moment des phases de purification. Ainsi, Muhammad est par nature pur, puisque son épilation est naturelle et définitive.

qu'on aurait dit qu'elle avait été tracée avec un kalam.[84] Il n'y avait point d'autres poils sur la partie inférieure de son corps.[85]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **62/ 174**).[86]

Le prophète a dit (à un jeune marié qui rentrait avec lui d'une expédition) :

- Attends la tombée de la nuit avant de rentrer chez toi, que la femme dont les cheveux sont en désordre puisse se coiffer et que la femme dont l'époux (ZAWJ) était parti puisse se raser les poils pubiens.

(**ibn Sa'd,** ***Tabaqat*** **I 506-523**).

Les cheveux de l'apôtre d'Allah atteignaient les épaules.

(...)

Ses cheveux dépassaient les lobes des oreilles.

(...)

Ses cheveux tombaient au milieu des oreilles.

(...)

L'apôtre d'Allah avait une mèche de cheveux qui couvrait ses oreilles.

(...)

J'ai vu l'apôtre d'Allah : il avait 4 mèches de cheveux.

(...)

L'apôtre d'Allah peignait ses cheveux et ordonnait aux autres de se peigner et a interdit que les cheveux retombent sur le cou.

(...)

-L'apôtre d'Allah teignait-il ses cheveux?

-Allah ne l'a pas touché de la disgrâce des cheveux gris. Il n'avait pas de cheveux à teindre.[87]

(...)

Le nombre de cheveux gris ne dépassait pas 20.

(...)Sur ses cheveux et sa barbe, le nombre n'était que de 17 ou 18 poils blancs.

(...)

Il y avait à peine un poil blanc dans sa barbe.

(...)

S'il mettait de l'huile dans ses cheveux, ils n'étaient plus visibles.

(...)

---

[87] G.H.A. Juynboll, "Dyeing the hair and beard in early Islam: a hadith-analytical study," *Arabica* 33/1986.

Le prophète a dit:

-Celui qui a des cheveux gris dans l'islam verra la lumière le jour de la résurrection.

(...)

Les poils gris étaient sur le front et sous son menton.

(...)

-L'apôtre d'Allah se teignait-il les cheveux?

-Oui.

(...)

Les cheveux du prophète dépassaient les lobes des oreilles et ils étaient teints au henné.

(...)

L'apôtre d'Allah a dit:

-Teigniez vous les cheveux gris, mais ne ressemblez pas aux juifs.

(...)

Les *ansar* sont venus auprès du prophète et leurs cheveux et barbes étaient devenus gris. Alors il leur ordonna de changer leur couleur. Ils le firent, entre le rouge et le jaune...

(...)

Le prophète a interdit la teinte des cheveux en noir.

(Bukhari, *Sahih* 72/ 796).[88]

J'ai vu l'apôtre d'Allah avec ses cheveux collés par de la gomme.

(at Tirmidhi, *Les vertus et le noble caractère de l'envoyé d'Allah*, *Hadith* 30).

Umm Hani a raporté : j'ai vu l'envoyé d'Allah avec quatre boucles dans les cheveux.

(Bukhari, *Sahih* 5/ 256).[89]

Al Hasan m'a dit:

-Je suis un homme poilu.

Je lui ai répondu:

-Le prophète était plus poilu que toi.[90]

(at Tirmidhi, *La description de Muhammad* 3).[91]

Les cheveux du prophète.

[91] SHAMAIL AL MUHAMMADIYYAH; trad. A. Rumaysa.

Les cheveux du prophète atteignaient la moitié de ses oreilles... Moi et l'envoyé d'Allah nous utilisions pour notre bain le même bassin , et ses cheveux étaient au dessus de ses épaules et en dessous des lobes de ses oreilles.

(...)

J'ai demandé à Anas:

-Comment étaient les cheveux de l'envoyé d'Allah?

-Ils n'étaient ni bouclés ni complètement raides, et ils atteignaient le lobe des oreilles.

(...)

L'envoyé d'Allah arriva à la Mecque à un moment, et il avait 4 nattes.

(...)

L'envoyé d'Allah laissait retomber ses cheveux, alors les polythéistes avaient coutume de séparer leurs cheveux. Le peuple du livre laissait retomber ses cheveux et il a voulu se conformer à cet usage parce qu'il n'avait pas eu d'ordre à ce sujet. Après cela, l'envoyé d'Allah se mit à séparer ses cheveux.

(**at Tirmidhi,** ***La description de Muhammad*** **4).**

L'envoyé d'Allah soignait ses cheveux.

Il a demandé à l'envoyé d'Allah:

-J'ai les cheveux qui atteignent les cheveux. Dois-je m'en occuper?

-Oui, et honore-les.

Aïsha a dit:

-Je peignais les cheveux de l'envoyé d'Allah alors que j'avais mes règles.

(...)

Souvent, l'envoyé d'Allah huilait ses cheveux, peignait sa barbe, et portait un voile quand il huilait ses cheveux au point que son habit était comme celui des marchands d'huile.

(...)

Souvent, l'envoyé d'Allah huilait ses cheveux, peignait sa barbe, et portait un voile et il aimait commencer sur le côté droit pour se nettoyer, quand il se peignait ou quand il mettait ses chaussures.

(**at Tirmidhi,** ***La description de Muhammad*** **5).**

Les cheveux blancs de l'envoyé d'Allah.

J'ai demandé à Anas:

-L'envoyé d'Allah se teignait-il les cheveux?

Il a répondu:

-Il n'allait pas jusque là: il y avait parfois quelque chose sur ses tempes; d'ailleurs, Abu Bakr se teignait les cheveux avec du henné et du katam.

(...)

J'ai compté 14 poils blancs sur la tête et dans la barbe de l'envoyé d'Allah.

Quand il huilait ses cheveux, on ne voyait aucun cheveu blanc, mais quand il ne le faisait pas, quelques uns étaient visibles.

(...)

Les cheveux blancs de l'envoyé d'Allah étaient seulement environ 20.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1204**).

Selon Aïsha , le messager d'Allah a dit:

-Dix actes font partie de la *fitra*:

Se tailler la moustache.

Respecter l'intégrité de la barbe.

Se frotter les dents.

Se laver les narines par aspiration d'eau et son rejet.

Se couper les ongles.

Se laver les nodosités des doigts.

S'arracher les poils des aisselles.

Se raser le bas-ventre et se laver le méat urinaire et l'anus.

Le narrateur ajoute: J'en ai oublié le dixième, à moins qu'il ne s'agisse du rinçage de la bouche.

(**ibn Kathir,** ***Histoire des Prophètes*** **6/21**).

Cinq règles concernent la tête et cinq autres le reste du corps. Pour la tête, il y a la taille des moustaches, le rinçage de la bouche, le brossage des dents, l'inhalation d'eau dans les narines, le fait de démêler les cheveux. Pour le corps, c'est la coupe des ongles, le rasage du pubis, la circoncision, l'épilation des aisselles, le nettoyage avec de l'eau après la défécation et la miction. (...)

Il y a dix règles d'entretien du corps selon la *fitra*...

(**Bukhari,** ***Sahih*** **79/51**).

La *fitra* exige cinq choses: la circoncision, l'épilation du pubis,

l'épilation des aisselles, la taille des moustaches, le fait de se rogner les ongles. [92]

(**Malik,** ***Muwatta*** **1709**).

Abu Hurayra a dit :

-Cinq gestes font partie de la fitra : se rogner les ongles, se tailler la moustache, s'épiler les aisselles, se raser le pubis, et la circoncision.

---

[95] Des sortes d'outres.

9

Nettoyage à sec

Du bon usage des pierres

Le sujet ne paraît pas d'importance pour le lecteur vivant dans un milieu tempéré, et un environnement urbain et plutôt aseptisé. Mais pour le brave bédouin, (ou la bédouine), étant donné les conditions matérielles de son existence, les prescriptions cathartiques peuvent aboutir à des catastrophes, parce qu'elles mettent en jeu le moyen habituel de purification, l'eau, l'eau pure, l'eau claire, qui n'est pas forcément répandue, en Arabie, et que l'on préfère boire plutôt que perdre en d'imbéciles lustrations. Si l'islamisme s'était développé sur la banquise, ou dans l'Amazonie, on se serait torché avec de la neige, de la glace, ou de belles feuilles ou des pelisses de singes, et tout aurait été changé.

Alors les crânes d'œuf qui ont inventé la doctrine islamique ont voulu propager une autre manière de se nettoyer, de se torcher et de s'asperger : avec du sable, ou tout autre élément sec : la purification dite "pulvérale", (TAYAMMUN). Bien entendu, l'abandon de l'eau modifie la portée et l'apparence du rituel. Dans l'extrémité du raisonnement, même de la terre, ou de la poussière, quelque poudre de remugles pourraient servir, et ainsi, le fidèle se nettoyerait avec de la saleté, simple.

Ceci confirme, une fois de plus, que la purification n'a rien à voir avec l'hygiène, et que même elle peut lui être opposée, comme dans le cas où les fidèles se partagent l'eau de leurs lustrations, mêlant la crasse de chacun avec celle de tous.

La trace de ce comportement est visible dès le corpus coranique, qui, on le voit encore, a des préoccupations très pratiques. L'origine apocryphe de telles prescriptions ne fait pas de doute.

La Tradition a inventé plusieurs circonstances pour cette disposition de circonstances, au gré de la fantaisie normative des traditionnistes.
Ce serait d'abord une expédition de pillage de l'année 627, au cours de laquelle les combattants eurent recours au sable pour remplacer l'eau. Nécessité fait loi, quand ce n'est pas la sharia qui fait la loi…
L'autre a quelque chose de misogyne, et a trait à la vie quotidienne des femmes de Médine. On a imaginé la scène avec une esclave, pour ne pas compromettre les Mères des Croyants ! Notons d'ailleurs qu'elle n'est pas nommée en tant que telle.
La pauvre est allé aux latrines de Médine, qui devaient être des endroits repoussants, sales comme on ne peut l'imaginer, si sales qu'on ne voudrait pas y marcher. Les femmes couvertes de tissus pouvaient laisser trainer des pans de leurs couvertures, voire même trébucher dans l'ordure. Il devenait indispensable de se protéger contre les traces d'immondices.
Une autre encore concerne Aïsha, et le contexte de la calomnie qui la concerne, et l'on notera que le texte, bien prude, n'ose pas évoquer l'idée qu'Aïsha ait envie de faire ses besoins. Tout est dans le non-dit et le malentendu…
Le corpus de Bukhari comporte de nombreux détails sur la question, qui met une lumière crue sur les conditions de vie d'autrefois et ses lacunes dans le domaine hygiénique. Toutes les argumentations sont proposées, y compris une qui intègre la prétention à la conquête universelle…
Mais il ne répond pas à une question que tout pieux doit se poser: une pierre ayant servi au torchage de cul peut-elle ensuite servir à une lapidation? ou bien, à l'inverse, une pierre à lapider peut être servir au torchage? Est-ce possible si la pierre n'a pas touché son but, au moins? Si elle est maculée de sang, est-ce que l'usage est totalement interdit? Le sang du lapidé est-il souillé si le lapidé est une lapidée? Et si elle était en période de menstruation, vraiment que peut-on faire?

(Corpus coranique d'Othman 4/46).
Ô vous qui croyez !, n'approchez point de la prière, alors que vous

êtes ivres, avant de savoir ce que vous dites !

N'en approchez pas en état de pollution - exception faite pour ceux qui font route[93] -, avant de vous être lavés!

Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous vient du lieu secret[94] ou si vous avez caressé vos femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, recourez à du bon sable et passez-vous-en sur le visage et les mains!

Allah est indulgent et absoluteur.

N'as-tu point vu ceux à qui a été donnée une part de l'Écriture ?

Ils achètent l'égarement pour eux-mêmes et veulent que vous vous égariez avec eux, en chemin.

Allah connait bien vos ennemis.

Combien Allah suffit comme patron et combien il suffit comme auxiliaire!

(Malik, *Muwatta* 47).
L'esclave mère d'Ibrahim ibn Abdul Rahman a demandé à Umm Salama, la femme du prophète :

-Je suis une femme qui marche dans des lieux immondes et laisse l'extrémité de mon vêtement traîner. Dois-je faire les ablutions lorsque je vais prier ?

- L'envoyé d'Allah a dit : le sable débarrasse les vêtements de toute impureté.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2/552**).

D'après 'Ammâr, Shaqîq a dit : J'étais assis avec 'Abdallâh et Abu Mûsa Al Ashâri. Abu Mûsa lui dit :

-"Ô Abu 'Abdurrahmân! Si un homme est en état d'impureté majeure et qu'il ne trouve pas d'eau durant un mois, comment fera-t-il pour accomplir la prière?".

- "Il ne doit pas faire les ablutions à sec, même s'il ne trouve pas d'eau pendant un mois", répondit 'Abdallâh.

- "Et alors, reprit Abu Mûsa, comment conçois-tu ce verset de la sourate Al Mayda : *et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure*..., répliqua Abu Mûsa.

- "Si, répliqua 'Abdallâh, on admet cette tolérance, on se hâtera, quand l'eau est froide, de faire les ablutions à sec", dit 'Abdallâh.

Abu Mûsa reprit : "N'as-tu pas entendu ce que 'Ammâr avait dit : "L'envoyé d'Allah m'a expédié en mission pour une affaire. Comme je me suis trouvé en état d'impureté majeure et que je n'ai pas trouvé d'eau, je me suis mis à se vautrer sur la terre tel le fait une bête. De retour, lorsque j'ai raconté la chose au prophète, il m'avait dit :

-"Il t'aurait suffi de faire ceci".

Et, ce disant, il frappa le sol de ses paumes une seule fois, puis frotta l'une contre l'autre; puis les revers de ses mains et son visage".

(**Bukhari,** ***Sahih*** **12/7/1**).

et de ces paroles du Coran : *Si vous ne trouvez point d'eau, faites la lustration pulvérale ait moyen d'un sable fit pur et frottez-vous en le visage et les mains*.

Aïsha, la femme du prophète a dit: Nous étions partis avec le prophète pour une de ses expéditions quand, arrivés à al Baydà ou à Dhat al Jaysh, je perdis le collier que je portais. Le prophète fit halte pour le rechercher, et tout le monde s'arrêta également. Comme on n'était pas à un point d'eau, les fidèles vinrent trouver Abu-Bakr as Siddiq et lui dirent :

-Ne vois-tu pas ce que vient de faire Aïsha; elle a obligé l'envoyé d'Allah à s'arrêter et nous ne sommes pas à un point d'eau et personne n'a apporté d'eau.

Abu Bakr alla trouver l'envoyé d'Allah qui, la tête posée sur ma cuisse, s'était endormi.

-Tu as retenu, me dit-il, l'envoyé d'Allah et tout le monde ici, et, nous ne sommes pas à un point d'eau et n'avons pas d'eau avec nous. Abu Bakr, continua Aïsha, m'adressa tous les reproches qu'il plut à Allah de lui laisser dire, puis de sa main il me frappa à la taille. La place qu'occupait le prophète sur ma cuisse était la seule raison qui m'empêchait de bouger. L'envoyé d'Allah se leva le lendemain matin et, comme on était sans eau, Allah révéla le verset de la lustration pulvérale et on

fit la lustration pulvérale

-Ô famille de Abu-Bakr, s'écria Usayd ibn Hudayr, ce n'est pas la première faveur céleste que vous attirez sur nous.

-Alors, ajouta Aïsha, nous fimes lever le chameau qui me servait de monture et nous trouvâmes le collier sous l'animal.

Jabir ibn Abdallah nous a informé, rapporte Yezîd, que le prophète a dit:

-J'ai reçu cinq faveurs que personne n'avait reçues avant moi: j'ai dû à la terreur que j' inspirais la victoire sur un parcours d'un mois de marche. Toute la terre m'a été donnée comme oratoire et la terre m'est aussi un moyen de purification un homme quelconque de ma nation peut prier partout où il est atteint par l'heure de la prière. Il m'est permis de m'emparer du butin, ce qui n'a été permis à aucun autre avant moi. J'ai reçu le droit d'intercession. Enfin, les autres prophètes n' étaient envoyés qu'à leur peuple d'une façon spéciale, tandis que moi j'ai été envoyé vers l'humanité tout entière.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **12/7/2).**

Urwa rapporte d'après Aïsha que celle-ci ayant emprunté un collier à Asmà le perdit. L'envoyé d'Allah le fit chercher par un homme qui le trouva. Mais l'heure de la, prière était venue et l'on n'avait pas d'eau. On pria néanmoins, puis on se plaignit à l'envoyé d'Allah. Alors le Très-Haut révéla le verset relatif à la lustration pulvérale. Usayd ibn Hudayr, à cette occasion, dit à Aïcha :

- Allah te récompense en bien, car, par Allah! il ne m' est jamais arrivé une chose déplaisante sans que Allah n'en ait fait quelque chose de bon pour toi et pour les musulmans.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **12/7/3).**

'Ata' en a parlé et El-Hasan a dit que le malade qui, ayant de l'eau dans son voisinage, ne trouve personne pour la lui apporter, peut faire la lustration pulvérale. Ibn Omar revenant de son pays se trouvait à El-Jaraf , quand l'heure de la prière de l'après-midi arriva, il était dans un parc à bestiaux. Il y fit sa prière et entra ensuite à Médine alors que le soleil était haut sur l'horizon, mais il ne recommenra point sa prière.

El Araj rapporte qu'il entendit Umayr, affranchi de Ibn-Ubàs dire: Je marchais avec 'Abdallah ibn Yasàr, affranchi de Maymuna, femme du prophète, jusqu'à ce que nous entrâmes chez Abu Juhaym ibn al Harith ibn Es-Simmî-El-Ansàri. Abu-Juhaym dit: Le prophète s'avançait dans la direction de Bir Jamal lorsque un homme le rencontrant le salua. Le prophète ne lui rendit pas son salut, mais, arrivé au mur, il se frotta le visage et les mains puis il rendit le salut.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **12/7/4).**

Abderahman a dit: Un homme vint trouver 'Omar ibn El Khattab et lui dit: Je suis en état d'impureté et je ne trouve pas d'eau. Alors Ammàr ibn Yàsir dit à Omar ibn El Khattàb :

-Te souviens-tu qu'un jour nous étions en voyage tous deux. Toi tu ne fis pas la prière, mais, quant à moi, je me roulai dans le sable et priai. Quand je racontai la chose au prophète, celui-ci me dit: Il te suffisait de faire ainsi.

Et, ce disant, le prophète frappa le sol avec ses mains, souffla dessus et se frotta ensuite la figure et les mains.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **12/7/5).**

D'après Abderrahman quand Ammàr eut dit cela, Shuba frappa le sol avec ses mains, puis les approcha de sa bouche pour soufller dessus, puis il se frotta le visage et les deux mains. Selon Abderrahman, Ammàr a dit : Le sable fin pur forme ablution pour le musulman et fait office d'eau.

Abderrahman était témoin lorsque 'Ammar dit à Omar: Nous étions dans un détachement et nous étions en état d'impureté, etc... et il se servit des mots il cracha dans ses mains m (au lieu de "il souffla").

D'après 'Abderrahman, 'Ammar dit à 'Omar : je me suis roulé dans la poussière et ensuite je suis allé trouver le prophète qui me dit:

-Il suffisait du visage et des deux mains.

(...)

Suivant Abderrahman, 'Ammàr dit: Le prophète frappa le sol de sa main et s'en frotta le visage et les deux paumes des mains.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **12/7/6).**

El-Hasan a dit: La lustration pulvérale suffit tant qu'il n'est pas survenu d'impuretés accidentelles; et Ibn-'A bbâs dirigea la prière après une lustration pulvérale. - Yabya ibn SatAd a dit: Il n'y a aucun inconvénient à faire la prière dans une sabkha et à se servir de sa poussière pour faire la lustration pulvérale.

Imran a dit : « Nous étions partis en expédition avec le prophète et avions voyagé de nuit. Quand la fin de la nuit arriva nous dormîmes d'un sommeil le plus agréable possible pour un voyageur et nous ne fûmes réveillés que par l'ardeur du soleil. Les premiers qui se réveillèrent furent un tel, un tel, un tel -Abu Rajà les a énumérés, mais Awf a oublié leurs noms - et un quatrième, 'Omar ibn El Khattab. Quant au prophète s'il dormait personne de nous ne le réveillait et l'on attendait qu'il se réveillât de lui-même. Nous ne savions pas, en effet, ce qui pouvait lui survenir au cours de son sommeil.

Lorsque 'Omar, qui était un homme énergique, fut réveillé et qu'il vit ce qui venait d'arriver (Les autres avaient oublié la prière) aux fidèles, il fit le tekbîr en élevant fortement la voix. Il ne cessa de répéter le tekbîr en forçant toujours sa voix, jusqu'à ce que le bruit de sa voix réveillât le prophète. Aussitôt qu'il fat éveillé on vint se plaindre à lui de ce qui venait de se passer:

-Il n'y a pas de mal - on cela ne nuira pas-, dit le Prophète, mettez-vous en marche. On se mit en

marche puis, après avoir fait un court trajet, le prophète s'arrêta et demanda de l'eau pour ses ablutions. Il pratiqua ses ablutions; on fit l'appel à la prière et tout le monde pria avec le prophète. lorsque la prière fut terminée on s'apercut qu'un des fidèles était resté à l'écart et n'avait pas prié.

- Ô un tel, dit le prophète, qu'est-ce qui t'a empêché de faire la prière avec les autres? - « J'étais en état d'impureté, répondit l'homme, et je n'avais pas d'eau.

- Il fallait prendre du sable, répliqua le prophète, il aurait produit le même effet. Comme le prophète poursuivait sa route, les fidèles se plaignirent de la soif. Il descendit alors de sa monture et appela un tel. Abu-Rajà le nomme, mais 'Awf a oublié son nom; - il appela également 'Ali et dit à tous deux: « Allez à la recherche de l'eau. Ils partirent et ils rencontrèrent une femme perchée sur un chameau entre deux outres du genre mazàda ou sattha[95], remplies d'eau.

-Où se trouve l'eau? demandèrent-ils.

- J'ai trouvé cette eau, répondit-elle, hier à pareille heure. Nos hommes sont partis et nous ont laissées.

-Alors, reprirent-ils, marche!

-Vers quel endroit? répliqua-t-elle.

-Vers l'envoyé d'Allah, répondirent-ils.

-Ah ! vers celui qu'on appelle le sabéen, s'écria- t-elle.

- C'est bien celui que tu veux dire, ajoutèrent-ils. Ils se mirent donc en route et amenèrent cette femme au prophète et lui racontèrent leur aventure. Qu'on fasse descendre cette femme de son chameau, dit le prophète. Puis il fit apporter un vase et y versa l'eau des deux outres - mezàda ou satiha - après en avoir ouvert les orifices qu'il referma ensuite. Il ouvrit après cela la partie inférieure des outres et on appela tous les, fidèles qui firent boire et burent, chacun buvant et faisant boire autant qu'il voulait. Enfin le prophète donna à l'homme qui avait annoncé être en état d'impureté un vase plein d'eau, en lui disant : « Va et verse cette eau sur toi! La femme, debout, regardait ce qu'on faisait de son eau.

-Eh bien! j'en jure par Allah, quand on cessa de prendre de l'eau, il nous sembla que les deux outres étaient encore plus pleines qu'elles ne l'étaient avant qu'on y puisât. Le prophète dit alors aux fidèles de faire une quête en faveur de cette femme. On réunit des dattes, de la farine et du *sawîq*, au point de lui constituer un repas; on plaça le tout dans une pièce d'étoffe; on le chargea sur le chameau de cette femme et on disposa le paquet devant elle.

-Tu vois, lui dit alors le prophète, que nous n'avons en rien diminué la quantité de ton eau et que C'est Allah qui nous a abreuvés. La femme retourna dans sa famille et, comme elle avait tardé à venir, on lui dit :

-Qu'est-ce qui t'a donc retenue, ô une telle?

- Une chose étrange, répondit-elle; deux hommes m'ont rencontrée, ils m'ont emmenée auprès de cet homme qu'on appelle le sabéen, et celui-ci a fait telle et telle chose. Par Allah! c'est le plus grand sorcier des hommes, ici ou ailleurs. Alors avec ses deux doigts, le médium et l'index, qu'elle éleva

vers le ciel, elle sembla dire: le ciel et la, terre, ou: certes, il est bien en vérité l'envoyé d'Allah. Par la suite, les musulmans, faisant des incursions contre les polythéistes de son voisinage, épargnaient toujours le groupe familial dont cette femme faisait partie. Un jour elle dit à ses gens: je vois que ces gens-là vous épargnent de propos délibéré, voulez-vous être musulmans? Ils acceptèrent sa proposition et entrèrent dans l'islamisme.

Bukhàri dit que Sabaa est un verbe qui signifie passer d'une religion à une autre. Abu-l-Aliya dit que les Sabéens forment une secte des gens du livre qui récitent les psaumes.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **12/7/7).**

On raconte que Amr ibn El-'As, se trouvant en état d'impureté durant une nuit froide, la lustration pulvérale et récita ces mots du Coran: Ne tuez point vos propres personnes, certes Allah s'est montré indulgent à voire égard[96]. Le fait ayant été rapporté au prophète, celui-ci ne formula aucun blâme.

D'après Abu-Wayl, Abu-Motisa dit à 'Abdallah ibn Masud: Celui qui ne trouve pas d'eau, ne fait donc pas la prière ?

-Non, répondit 'Abdallah, même si durant un mois je ne trouvais pas d'eau je ne ferais pas la prière, car si je tolérais cela de leur part, lorsque l'un d'eux trouverait qu'il fait froid il dirait : il faut faire de même, c'est-à-dire pratiquer la lustration pulvérale et faire ensuite la prière.

-Alors, dit Abu-Mousa, que deviennent les paroles de Ammàr à Omar?

- Eh bien, répondit 'Abdallah, je n'ai pas vu que Omar se soit contenté de l'opinion de 'Ammàr.

D'après El-A'mach, Shaqîq ibn Salama a dit. J'étais auprès de 'Abdallah et de Abu-Musa, quand celui-ci lui dit:

-Que penses-tu, ô Abu-'Abderrahman, que doive faire celui qui étant en état d'impureté ne trouve pas d'eau ?

-Il ne doit pas prier tant qu'il n'a pas trouvé d'eau, répondit 'Abdallah.

- Et alors, reprit Abu- Musa, comment pourrais-tu mettre en pratique les paroles de Ammàr lorsque le prophète lui dit:

-Cela te suffit.

-Ne vois-tu pas cependant, repartit 'Abdallah, que Omar ne s'était pas contenté de ce que lui avait dit 'Ammàr.

-Laisse-nous tranquille, s'écria. Abu-Masud, avec les paroles de 'Ammàr. Comment feras-tu (pour t'accorder) avec le verset?[97] 'Abdallah ne sut que répondre à cela, et il ajouta : « Si nous leur accordions une tolérance à cet égard, on ne tarderait pas à voir l'un d'eux abandonner d'eau quand elle est (trop) froide, pour faire la lustration pulvérale. Comme, ajoute El-Amash, je disais à Shaqîq: Abdallah avait tout simplement de la répugnance pour la lustration pulvérale.

[96] Q 4/33.
[97] Q 5/9.

- Oui, me répondit-il.

(**Bukhari, *Sahih* 12/7/8**).

D'après El-Amash, Shaqîq a dit: j'étais assis avec Abdallah et Abu-Musa-El-Ash'ari. Ce dernier dit à 'Abdallah: un homme en état d'impureté ne trouvait pas d'eau durant un mois, ne devrait-il pas faire la lustration pulvérale et prier ensuite?

- Non, il ne doit pas faire la lustration pulvérale, même s'il ne m trouve pas d'eau pendant un mois, répondit Abdallah

-Et alors, reprit Abu-Musa, comment ferez-vous pour vous conformer à ce verset de la sourate de El-Mayda: Si vous ne trouvez pas d'eau faites la lustration pulvérale avec du sable fin pur.[98] Si, répliqua Abdallah, on admettait cette tolérance pour les fidèles, ils se hâteraient, dès que l'eau serait trop froide, de faire la lustration pulvérale avec du sable.

S'adressant à Shaqîq, El-A'mash lui dit: Alors vous réprouvez que, dans ce cas l'on agisse ainsi.

-Oui, répondit-il.

Abu-Musa reprit: N'as-tu pas entendu ce que Ammàr a dit à Omar ibn El-Khattàb : L'envoyé d'Allah m'avait expédié en mission pour une affaire. Comme j'étais en état d'impureté et que je ne trouvais pas d'eau, je me roulai dans le sable à la facon dont se roule un âne. Lorsque je racontai la chose au prophète il me dit :

-Il aurait suffi de faire ceci. Et, ce disant, il frappa la paume de sa main une seule fois sur le sol, puis il la secoua et passa la paume de sa main gauche sur le dos de la main droite - ou sur le dos de sa main gauche avec la paume de sa main droite; il passa ensuite ses deux mains sur son visage.

- Mais, répliqua Abdallah, n'as-tu pas vu que Omar ne s'était pas, contenté de l'indication du récit de Ammâr.

Shaqîq a dit: J'étais avec 'Abdallah et Abu-Musa. Ce dernier dit:

-M'as-tu pas entendu la parole de 'Ammàr à Omar: Certes, l'envoyé d'Allah nous avait envoyé en mission toi et moi. Comme j'étais en état d'impureté, je me roulai dans le sable. Puis nous allâmes retrouver l'envoyé d'Allah et lui racontâmes la chose. Or, le prophète me répondit:

-Il te suffisait de faire ceci. Et, ce disant, il frotta son visage et les paumes de ses deux mains une seule fois .

(**Bukhari, *Sahih* 12/7/9**).

Imran ibn Husayn-El-Khuzay, rapporte que l'envoyé d'Allah, voyant un homme se tenir à l'écart et ne pas faire la prière avec les autres, lui dit :

-Ô un tel, qu'est-ce qui empêche de prier avec les autres?

- Ô envoyé d'Allah, répondit-il, je suis atteint d'une impureté et je n'ai pas d'eau.

-Tu aurais du te servir de sable, répliqua le prophète, cela eût parfaitement suffi.

---

[98] Q. 5/9.

10

Papiers hygiéniques

Une multitude d'avis ont été rédigé, copiés, publiés, imprimés, diffusés, pour apprendre ce qui était sale, ce qui était propre. Se torcher le derrière avec trois et les doigts est propre, mais serrer la main d'une femme est sale. Egorger un infidèle est propre, mais manger du saucisson est sale, etc, etc…
D'innombrables juristes et théologiens musulmans ont utilisé ces informations pour rédiger un nombre encore plus grand d'ouvrages dont le but est de réglementer de la manière la plus précise la vie de leurs contemporains. Il ne faut pas s'y tromper: derrière l'aspect pathologique de l'affaire se terre encore et toujours des questions de pouvoir, car les purs sont ceux qui dominent les impurs, et la question de la pureté gouverne les rapports entre les uns et les autres. Au sommet se trouvent ceux qui décident du sale et du propre, qui ne correspond pas à ce que le public pourrait prendre pour le mauvais, et le bon.
Le personnage de Muhammad sert encore de référence mythique. Nous présenteons notamment ici un extrait de la pensée juridique de l'imam Khomeyni, encore considéré par beaucoup comme un très grand esprit...
La portée universelle des décisions fait peine à croire, mais elle est toujours là, tranquille, et sûre d'elle. On ne veut pas trop montrer cela, et des jugements aussi ridicules et pompeux restent dans les placards, et ne sortent que pour conforter le pouvoir des hiérarques sur tous ceux qui leur sont soumis, par la grâce du prophète.

Nous offrons au regard de l'assistance, regard étonné sans doute, de longs textes, dont on dirait qu'ils ne se fatiguent jamais de durer, qui traitent par le détail de toutes les façons de gérer le commerce des orifices de chacun, afin de correspondre à la norme islamique, et par dessus tout à l'exemple formidable du prophète.

A noter tout de même que de nos jours, de tels avis font sourire, ricaner, soupirer, y compris les musulmans à qui ils sont destinés. En Iran, par exemple, on avait bien pitié des délires ritualistes du Guide, mais chacun se gardait bien de le dire. Là est tout le problème: les musulmans en général, cette fois-ci, n'arrivent pas à exprimer le rejet de ces prescriptions infantilisantes. Les raisons sont certainement multiples, mais il en est une qui dépasse les autres: ils savent bien que la doctrine, la vraie, l'ancienne, l'autoritaire, est bien celle-ci, aussi ridicule que féroce, et aller contre la doctrine islamique, frontalement, dans un pays musulman, n'est pas une activité favorable à la santé. Alors on se résoudra encore pendant des dizaines d'années à ricaner en imaginant le salafiste d'à côté qui derrière son air auguste, se met le doigt dans le derrière avec une secrète délectation sous prétexte de se nettoyer, et avec la certitude de suivre avec rectitude le modèle prophétique.
A la fin, bien entendu, la vie normale, si l'on suit l'ensemble de ces lois sans fin, n'est plus possible, la raison vacille et l'inconfort règne, qui a pour seul la violence ou la colère.

(**ibn Qudama, *Précis de Droit* 46**).[99]

Il est recommandé, quand on s'apprête à entrer dans un lieu de retrait[100] de dire:
-«Au nom d' Allah! je demande à Allah de me protéger de toute impureté et de toute turpitude, et de l'être impur et vil qu'est Satan le lapidé.»
En sortant on dira:
-«Ton pardon! Louange à Allah qui a écarté de moi tout dommage et m'a donné la santé.»
On doit, en entrant, avancer le pied gauche avant le pied droit et, en sortant, avancer d'abord le pied droit. Il ne faut rien avoir avec soi où figure le nom d'Allah, sauf en cas de besoin. On devra, en s'accroupissant, faire porter le poids du corps sur le pied gauche.
Quand on veut se retirer en plein air, on choisira un endroit écarté, dérobé à la vue et recouvert de terre molle.
On ne fera pas ses mictions dans un trou, ni dans une fente, ni sur un chemin, ni sur un lieu ombragé susceptible d'être utilisé, ni sous un arbre fruitier.
On ne se placera pas face au soleil ni à la lune. On ne se tournera pas dans la direction de la *qibla* et on ne lui tournera pas non plus le dos. Le prophète a dit:
-«Quand vous avez un besoin à satisfaire, ne vous dirigez pas vers la *qibla* et ne lui tournez pas le dos.»
Ces interdictions cependant ne jouent pas quand on se trouve dans un lieu construit.
On doit, après une miction, se frotter le membre viril de la racine jusqu'au sommet et le tirer à trois reprises. On ne devra pas le toucher de la main droite, ni se servir de la main droite pour le sécher.
On se nettoiera, après une défécation, avec un caillou (ISTIGHMAR) un nombre impair de fois (WITR) , puis avec de l'eau (ISTINGHA) .
Il est permis de se borner à pratiquer le nettoyage avec un caillou à la condition que l'impureté ne dépasse pas l'endroit où elle se trouve habituellement localisée. On devra alors s'essuyer soigneusement au moins trois fois.
On peut pratiquer l'*istighmàr* avec tout corps pur, à l'exception du crottin, [des aliments], des os et des objets qu'il est interdit de profaner.

"Lois divines régissant la vie quotidienne de la façon d'uriner et de déféquer". (Extraits du "Petit Livre Vert" de l'imam Khomeyni).[101]

[99] ibnQudama, *Précis de Droit*, ed. H. Laoust, Beyrouth 1950.
[100] Les lieux d'aisance, pour être plus clair.

1. Il est nécessaire à chacun, au moment d'uriner ou de déféquer, de cacher son sexe à tous ceux qui sont pubères, même à sa sœur ou à sa mère, aussi bien qu'à un faible d'esprit et aux enfants en âge de comprendre. Mais le mari et la femme ne sont pas tenus de le faire.

2. Il n'est pas indispensable de cacher son sexe avec quelque chose de particulier, il suffit de le faire avec sa main.

3. Au moment de déféquer ou d'uriner, il faut s'accroupir de façon à ne pas faire face ou à ne pas tourner le dos à La Mecque.

4. Il ne suffît pas de dévier son sexe, tout en faisant face ou en tournant le dos à La Mecque; et il ne faut pas avoir le sexe exposé face à La Mecque ou en direction opposée à La Mecque.

5. Il est interdit d'uriner ou de déféquer dans quatre endroits :
les impasses, sauf avec l'autorisation des riverains;
la propriété de quelqu'un qui n'a pas accordé cette permission;
les lieux du culte, comme certaines medersas ;
les tombes des fidèles, sauf si on veut les offenser.

6. Dans trois cas, il faut absolument purifier l'anus avec de l'eau :
quand l'excrément a été évacué avec d'autres impuretés, du sang par exemple;
quand une chose impure a effleuré l'anus;
quand l'orifice anal a été souillé plus que de coutume.
En dehors de ces trois cas, on peut ou laver l'anus avec de l'eau ou l'essuyer avec une étoffe ou un caillou.

7. L'orifice urinaire ne se purifie qu'avec de l'eau, et il suffit de le laver une seule fois après avoir uriné. Mais ceux chez qui l'urine sort par un autre orifice feront mieux de laver deux fois cet orifice. Cela doit être respecté par les femmes aussi.

8. Il n'est pas nécessaire d'essuyer l'anus avec trois cailloux ou trois morceaux d'étoffe, une seule pierre ou un seul morceau d'étoffe suffit; mais si on l'essuie au moyen d'un os, ou de choses sacrées, par exemple un papier portant le nom d'Allah, on ne peut pas faire ses prières dans cet état.

9. Il est préférable pour uriner ou déféquer de s'accroupir dans un endroit isolé; il est également préférable d'entrer dans ce lieu du pied gauche, et d'en sortir du pied droit; il est recommandé de se couvrir la tête durant l'évacuation, et de faire supporter le poids du corps par le pied gauche.

10. Pendant l'évacuation, on ne doit pas s'accroupir en face du soleil ou de la lune, sauf si on couvre son sexe. Pour déféquer, il faut aussi éviter de s'accroupir exposé au vent, ou dans les endroits publics, ou à la porte de la maison, ou sous un arbre fruitier. Il faut également éviter, pendant l'évacuation, de manger, de s'attarder, et de se laver l'anus avec la main droite. Il faut enfin éviter de parler, sauf si on y est forcé, ou si on adresse une prière à Allah.

11. Il vaut mieux éviter d'uriner debout, ou d'uriner sur la terre dure, ou dans le trou des bêtes ou dans l'eau, surtout l'eau stagnante.

[101] Publié à Paris en 1979.

12. Il est recommandé de ne pas se retenir d'uriner ou de déféquer, surtout si ça peut faire mal.

13. II est recommandé d'uriner avant les prières, avant de se coucher, avant le coït et après l'éjaculation.

14. Après avoir uriné il faut tout d'abord laver l'anus s'il a été souillé par l'urine; on doit ensuite presser par trois fois avec le majeur de la main gauche la partie comprise entre l'anus et le bout de la verge; puis il faut mettre le pouce sur la partie supérieure de la verge et l'index sur sa partie inférieure, et tirer par trois fois le capuchon jusqu'à l'anneau de circoncision; et ensuite presser par trois fois l'extrémité de la verge.

15. La femme n'a pas d'instructions spéciales à suivre après avoir uriné; et si elle remarque une humidité à l'orifice vaginal dont elle ne sait pas si elle est pure ou impure, l'humidité en question reste pure et ne gêne en rien ses ablutions ou sa prière.

(...)
1. Onze choses sont impures : l'urine, l'excrément, le sperme, les ossements, le sang, le chien, le porc, l'homme et la femme non musulmans, le vin, la bière, la sueur du chameau mangeur d'ordures.

2. L'urine et les selles de l'homme et de tout animal dont le sang jaillit quand on lui ouvre les veines et les artères sont impures. Mais la chiure de petits insectes comme la mouche ou le moustique qui n'ont pas le sang jaillissant est pure.

3. L'urine et les selles de tout animal mangeur d'ordures sont impures. C'est également le cas de l'urine et des selles de tout animal qui a été possédé sexuellement par un homme; et de l'urine et des selles du mouton nourri au lait de truie.

4. Le sperme de tout animal dont le sang jaillit quand on l'égorgé est impur.

5. Les ossements d'un animal trouvé mort ou d'un animal tué contrairement aux rites musulmans sont impurs ; le poisson, par contre, n'est pas impur, même s'il est mort dans l'eau, car son sang ne jaillit pas.

6. Les poils, les os, les dents des animaux morts sont purs, sauf s'il s'agit d'animaux impurs comme le chien.

7. L'œuf sorti des entrailles d'une poule n'est pas impur, si sa coque est suffisamment solide. Il faut pourtant le laver avant de le manger.

8. La viande, la graisse et les peaux en vente dans un bazar musulman ou se trouvant chez un musulman sont pures, sauf si ces produits proviennent d'animaux qui n'ont pas été abattus selon les rites musulmans.

9. Le sang de l'homme et de tout animal dont le sang jaillit quand on l'égorgé est impur; par contre, le sang du poisson, du moustique et de tout autre animal dont le sang ne jaillit pas reste pur.

10. Le sang qui s'écoule entre les dents est pur si dilué avec de la salive; auquel cas il est permis d'avaler cette salive.

11. Le sang coagulé et accumulé sous les ongles ou en tout autre point du corps humain

est pur si son aspect est modifié de telle sorte qu'on ne puisse plus l'appeler sang; si ce n'est pas le cas, il faut essayer de le faire disparaître avant de procéder à ses ablutions.
12. Le pus d'une blessure qui se cicatrise est pur, à condition qu'on puisse affirmer qu'il n'est pas mêlé de sang.

13. Le chien et le porc, s'ils ne vivent pas dans l'eau, sont impurs, ainsi que leurs poils, leurs os, leurs griffes et leurs excréments; par contre, le chien et le porc marins sont purs.

14. Tout le corps d'un individu non musulman est impur, même ses cheveux, ses poils, ses ongles, et toutes les sécrétions de son corps.

15. Tout homme ou femme qui nie l'existence de Dieu, ou qui croit en ses partenaires, ou bien encore qui ne croit pas en son prophète Muhammad est impur (au même titre que l'excrément, l'urine, le chien, le vin). Il l'est même s'il met en doute un seul de ces principes.

16. L'enfant impubère est impur si ses parents et ses aïeux ne sont pas musulmans, mais s'il a un musulman dans son ascendance il est pur.

17. Le musulman qui injurie un des douze Imams, ou qui se déclare leur ennemi est impur.

18. Le vin et toutes les autres boissons enivrantes sont impures, mais l'opium et le haschisch ne le sont pas.

19. La bière est impure, mais la levure de bière ne l'est pas.

20. La sueur d'un chameau mangeur d'excréments humains est impure; la sueur des autres animaux qui mangent les mêmes ordures ne l'est pas.

21. La sueur de celui qui vient d'éjaculer n'est pas impure; il est pourtant préférable qu'il ne fasse pas ses prières aussi longtemps que son corps ou ses vêtements gardent des traces de cette sueur.

22. Si l'homme a eu un rapport avec sa femme pendant les périodes d'abstinence, le jeûne du Ramadan par exemple, il doit éviter de faire ses prières aussi longtemps qu'il porte les traces de la sueur résultant de son coït.

23. L'homme qui a éjaculé par suite d'un coït avec une femme autre que la sienne, et qui éjacule à nouveau en faisant le coït avec sa femme légitime, n'a pas le droit de faire ses prières s'il est en sueur; mais s'il fait d'abord le coït avec sa femme légitime et ensuite avec une femme illégitime, il peut faire ses prières même s'il est en sueur.

24. Si une mouche ou tout autre insecte se pose d'abord sur quelque chose d'impur et d'humide, et ensuite sur une chose pure et humide, celle-ci devient à son tour impure, si toutefois on est certain que le premier est impur; dans le cas contraire elle reste pure.

25. Si une partie du corps en sueur entre en contact avec quelque chose d'impur et que la sueur coule sur d'autres parties du corps, toutes ces parties deviennent impures, tandis que le reste du corps reste pur.

26. Les sécrétions nasales ou les crachats sanguinolents sont impurs, tandis que le reste qui n'a pas été souillé par le sang est pur; si les sécrétions nasales ou le crachat

effleurent la bouche ou le nez, la partie de l'épiderme qui a été touchée doit être purifiée; mais la partie non touchée reste pure.

27. L'objet qui entre dans le corps humain et qui se trouve en contact avec une impureté (selles ou sang) reste pur quand on le retire du corps, s'il ne porte pas de traces de ces matières impures; ainsi l'instrument qu'on fait entrer dans le rectum pour un lavement ou le bistouri du chirurgien ne sont pas impurs, s'ils ne portent pas de traces d'impuretés. Il en est de même pour la salive et les sécrétions nasales qui se mêlent au sang à l'intérieur de la bouche ou du nez, mais qui n'en portent pas les traces quand on les crache.

28. Il est défendu de toucher un feuillet du Coran avec quelque chose d'impur; si cela arrive, il faut tout de suite laver la feuille.
29. Il est défendu de poser le Coran sur une matière impure comme le sang ou des ossements humains ou d'animaux si cette matière est desséchée; si on l'y a déjà posé il faut absolument l'enlever.

30. Il est défendu d'écrire les versets du Coran avec une encre impure, même s'il ne s'agit que d'une seule lettre. Au cas où cela a été fait, il faut la laver ou la gratter avec un couteau ou avec tout autre instrument tranchant.

31. Il faut éviter de remettre le Coran à un infidèle; il est même recommandé de le lui arracher s'il l'a déjà dans les mains.

32. Si un feuillet du Coran, ou un papier portant le nom de Dieu ou du prophète ou de l'un des Imams tombe dans les w.-c, il est absolument indispensable de l'en retirer, même si cela entraîne des dépenses. Au cas où ce ne serait pas possible, il faudrait abandonner ces w.-c. jusqu'à ce que l'on ait la certitude que ce papier est pourri.

33. Il est interdit de manger ou de boire ce qui est impur; il est également interdit de faire manger une impureté aux enfants, que cela leur soit néfaste ou pas; mais il n'est pas interdit de faire manger aux enfants de la nourriture touchée indirectement par quelque chose d'impur.

34. Il n'est pas nécessaire de rappeler à quelqu'un qu'il est en train de manger une nourriture impure ou de prier vêtu d'habits impurs.

35. Si le maître de maison remarque, durant le repas, qu'un ou plusieurs des mets sont impurs, il lui faut l'annoncer à ses hôtes; mais si c'est un des hôtes qui le remarque, il n'est pas obligé de le faire.

Un *fatwa*[102] contemporaine sur ces sujets importants.[103]

Au nom d'Allah l'Infiniment Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Question
Quelles sont les règles concernant la manière de faire ses besoins naturels ?

Réponse

[102] Décision juridique d'un responsable religieux.

[103] Fatwa émise par le site www.islam-qa.com ; révision par Abu Hamza Al-Germâny ("L'Allemand"). Origine qatari?

Louange à Allah

Avant tout, je vous remercie pour votre question qui montre votre effort pour connaître ce qui est mal afin de l'éviter. Nous sommes contents (de votre question) et nous nous efforcerons de vous donner tous les détails afin de répondre à ce que vous avez demandé.

Parmi les grandeurs de la Charia est qu'elle n'a laissé aucun bien, aussi infime soit-il, sans le montrer et l'ordonner. Elle interdit le mal, petit ou grand, comme elle demande de l'éviter. Elle revêt ainsi un aspect complet dans sa diversité. Ceci a suscité l'étonnement des non-musulmans, et a attiré leur admiration pour cette religion. Les mécréants disaient à Salman al-Farissi : « Votre Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) vous a tout enseigné, même la manière de faire vos besoins ? ». Salman a répondu : « Bien sûr que oui ! On nous a interdit de nous orienter vers la Qibla (direction de La Mecque) en faisant les besoins naturels ou en urinant. » (Rapporté par at-Tirmîdhi, n°16 et qualifié par lui de bon et authentique et cité par Mouslim et d'autres).
Il se trouve dans la Charia beaucoup de règles régissant les besoins naturels. En voici quelques-unes :

1) Ne pas s'orienter vers la Qibla en urinant ou en allant aux selles, parce qu'elle marque la direction vers laquelle on se tourne pendant l'accomplissement de la prière des musulmans. On entend par La Kaaba (de La Mecque), le monument érigé par Ibrahim (sur lui la paix) sur l'ordre d'Allah. Ceci revient à respecter la direction de la prière (des musulmans) et à magnifier les rites d'Allah. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit que : « Si quelqu'un s'assoit pour satisfaire ses besoins naturels, qu'il ne s'oriente pas vers la Qibla, ni n'y oriente son dos.» (Rapporté par Mouslim 389).

2) Ne pas toucher son sexe avec la main droite en urinant. Ceci est fondé sur la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « lorsque l'un d'entre vous urine, qu'il ne tienne pas son sexe par la main droite, qu'il ne fasse pas sa toilette par la main droite et qu'il ne respire pas dans un récipient. » (Rapporté par Boukhari, 150).

3) Ne pas essuyer la souillure par la main droite, mais utiliser la main gauche. Ceci est fondé sur ce hadith : « Si quelqu'un d'entre vous nettoie son sexe, qu'il ne le fasse pas par la main droite. » (Rapporté par Boukhari, 5199) et un hadith rapporté par Hafsa (qu'Allah l'agrée), l'épouse du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qui dit que ce dernier utilisait sa main droite pour manger, boire, faire ses ablutions, porter ses vêtements, pour prendre et donner, alors qu'il employait sa main gauche pour des actes autres que ceux-là. (Rapporté par l'imam Ahmad et cité dans Sahih Al-Djami », 4912).
D'après Abou Hourayra qu'Allah l'agrée, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quand l'un d'entre vous nettoie ses souillures, qu'il ne le fasse pas avec la main droite, mais avec la main gauche. » (Rapporté par ibn Madja, 308 et cité dans Sahih Al-Djami ',322).

4) Selon la Sounnah, les besoins naturels doivent être fait assis près de la terre, parce que cela est plus décent, plus sécurisant, plus apte à éviter l'intéressé d'être atteint par les gouttes d'urine. On peut le faire debout, si on est sûr que rien ne nous atteindra.
5) On doit se cacher du regard des gens au moment des selles. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) préférait se cacher, pour faire ses besoins naturels, derrière un mur ou un tronc de palmier (une butte ou un mur de jardin). (Rapporté par Mouslim 517).

Si un homme qui veut faire ses besoins naturels se trouve dans un espace découvert et ne dispose d'aucun moyen pour se cacher, alors qu'il s'éloigne de ceux qui sont autour de lui. A ce propos, Al Moughira ibn Shou'ba dit : « J'ai été en voyage avec le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Quand il a voulu faire ses besoins naturels, il s'est éloigné loin du chemin. » (Rapporté par At-Tarmidhî et qualifié de bon.) Abdou ar-Rahmane ibn Abi Qurad a dit : « Je suis sorti avec le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en plein air ; mais, lorsqu'il voulait faire ses besoins, il s'est éloigné. » (Rapporté par an-Niassaï 16, et cité dans Sahih Al-Djami » 4652)

6) Il est préférable de ne pas sortir son sexe avant d'être proche de la terre, parce que cela est plus décent. A ce propos, Anas qu'Allah l'agrée dit : « Lorsque le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) voulait faire ses besoins, il ne soulevait ses vêtements que lorsqu'il s'approchait du sol. » (Rapporté aussi par at-Tarmidhî dans Sahih Al-Djami ' 4625).
Celui qui se trouve dans les toilettes n'enlève ses habits qu'après avoir fermé la porte pour se cacher du regard des gens.
Ainsi, noble frère, tu te rends compte à la lumière de ce qui précède, que ce que font beaucoup de gens en Europe et ailleurs, en urinant dans les toilettes publiques dans les urinoirs non dissimulés, est en contradiction avec la morale, la politesse, la pudeur et les bonnes manières et tout esprit saint le rejette catégoriquement.
En effet, comment peut-on exhiber son sexe, cet organe qu'Allah a caché entre les deux jambes, pour faire ses besoins naturels ?! Il nous a demandé de le cacher et cette dissimulation est acceptée dans le for intérieur de tous ceux dont l'esprit est saint. Il est fondamentalement interdit de construire des toilettes malsaines de cette sorte où les uns et les autres se voient en urinant en divergeant ainsi avec certains animaux qui se cachent en urinant ou allant aux selles.

7) Parmi les règles que la Charia enseigne aux musulmans, figurent des invocations[104] précises à réciter en entrant et en sortant des toilettes. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) nous a enseigné de dire au moment d'entrer aux toilettes : « Au nom d'Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre les mauvais (djinns) et les mauvaises (djinns). » demande ainsi à Allah de le protéger contre tout mal et contre les démons mâles et femelles. » En sortant, il demande pardon à Allah en disant : « Votre pardon, Allah.» "

8) Se donner la peine d'enlever la souillure, après s'être essuyé. Ceci vise à se conformer à la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), avertissant de ne pas négliger la purification de l'urine : « Le plus fréquent châtiment dans la tombe est dû à l'urine. » (Rapporté par ibnMâdja, 342 dans Sahih Al - Djami, 1202).
ibnAbass (qu'Allah l'agrée) a dit que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a traversé deux tombes et a dit : « Ils sont châtiés, mais ils pensaient que ce n'était pas un grand péché. L'un ne se lavait pas quand il urinait et l'autre était un calomniateur.» (Rapporté par Boukhari, 5592).

9) Le lavage et l'essuyage de la souillure doivent se faire au minimum trois fois ou en un nombre impair au-dessus si cela est nécessaire. D'après Aïsha qu'Allah l'agrée, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lavait son postérieur trois fois. ibn Omar a

[104] DUA ; Ismaïl Nabahani (isl.), *L'invocation de grâce sur le Prophète : ses vertus et ses bienfaits*, Paris, 1996; Sadek Mohammed Charaf (isl.), *Le rappel et l'invocation de Dieu : tiré du Coran et de la Sounna*, Paris 2003; Abd al-Rahman ibn Abu Bakr as-Suyûtî (isl.), *Les normes de l'invocation exaucée : liées à l'état de l'invocateur, au temps et au lieu de l'invocation*, Paris, 2002; Hassan al-Banna (dir.), *Al-ma'thûrât : invocations quotidiennes selon le Coran et la Sunna* , Lyon 2004; Sa'id al-Qathani (isl.), *L'invocation dans le Qur'an et la Sunna*, Beyrouth 2002.

dit : « Nous l'avons fait et nous avons trouvé en cela un remède et une purification.» (Rapporté par ibnMâjah, 350 dans Sahih Al- Djami' 4993).
Abou Hourayra t a rapporté que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quand l'un d'entre-vous s'essuie, qu'il le fasse en un nombre impair. » (Rapporté par l'imam Ahmad et qualifié de bon dans Sahih Al-Djami ', 375).

10) Ne pas employer ni os ni crottins pour l'essuyage. Cependant, on emploie du papier hygiénique, des pierres, etc.
Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a dit qu'il apportait au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) un récipient pour ses ablutions et ses besoins naturels. Lorsqu'il le suivait, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui dit : « Qui est-ce ? » Il répondit : c'est Abu Hourayra ! Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) de répliquer : « Apporte-moi des cailloux pour me nettoyer. Ne m'apporte ni os, ni crottins.» Ainsi, je lui apportai des cailloux que je portais par le bout de mes vêtements puis je les déposai à ses côtés et je m'en allai. Puis, lorsqu'il eut terminé, je marchai vers lui et lui demandai pourquoi a-t-il refusé les os et les crottins. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) me répondit que : « Les deux sont la nourriture des djinns.» (Rapporté par Boukhari, 3571).

11) Que personne n'urine dans une eau stagnante. Jâber a rapporté de l'envoyé d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) qu'il a interdit qu'on urine dans une eau stagnante. (Rapporté par Mouslim 423). En effet, cela souille l'eau et porte préjudice aux utilisateurs.

12) Ne pas uriner sur le chemin des gens, ni sous l'ombre où les gens s'abritent, parce que cela les dérange. Abu Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Craignez les deux malédictions ? » Ils ont demandé quelles étaient les deux malédictions ? Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a répondu que : « Ce sont ceux qui font leurs besoins sur la voie publique et à l'ombre des arbres. » (Rapporté par Abou Dawoud et cité dans Sahih Al-Djami ', 110).

13) Ne pas saluer celui qui fait ses besoins naturels, et ne pas répondre à la salutation lorsque l'on est aux toilettes, afin de ne pas citer le nom d'Allah dans les lieux impures. Jâber ibn Abdallah a rapporté qu'un homme est passé devant le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qui était en train d'uriner et l'a salué. Alors, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui a dit : « Quand tu me trouves dans cette situation, ne me salue pas. Si tu refais cela, je ne te répondrai pas.» (Rapporté par ibnMâjah, 346 et cité dans Sahih Al-Djami ', 575).

La grande partie des savants ont détesté le fait de parler sans nécessité aux toilettes.

Voilà un ensemble de règles et de dispositions légales tirées de la Charia concernant ce sujet qui revient chaque fois chez l'homme. C'est pour cela que la Charia s'est donnée la peine d'apporter toutes ces explications et de décrire toutes choses. D'où la question : qu'en serait-il pour les questions plus importantes ? Connaissez-vous, vous qui posez la question, une religion ou une législation dans le monde qui apporte des choses similaires. Je jure donc par Allah que ces preuves sont suffisantes pour démontrer l'exhaustivité de cette religion, sa beauté et le fait qu'il est obligé de la suivre.
Nous implorons Allah pour qu'Il nous accorde tout le bien et nous conduise vers la vérité (puisse Allah bénir et saluer notre Prophète).

Un fatwa contemporaine sur les poils des régions ano-génitales.
(Centre de Fatwa d'Islamweb).

Numéro de la fetwa : 100673
Le titre de la fetwa : Rasage des poils pubiens ou Istihdad
Date de la Fetwa : 19 Shawwaal 1428 / 31-10-2007
Question :Que dit la *charia* à propos du rasage des poils pubiens? Est-il obligatoire selon la C*haria* d'enlever les poils se trouvant sur les deux testicules ?

Fetwa

Louange à Allah. Paix et Salut sur Son Prophète.
Cher frère,
L'Istihdad relève des pratiques conformes aux *Sunnas de la Fitra* (les pratiques de la nature saine et originelle). Il consiste à raser les poils qui poussent sur les organes génitaux et ceux qui les entourent, y compris, ceux qui se trouvent sur les testicules. Selon l'imam An-Nawawi, qu'Allah lui fasse miséricordieux : « Par poils du pubis, on entend les poils qui poussent sur le pénis et ses alentours et ceux qui entourent l'organe génital de la femme. ».
D'après Abou Al-Abbas, qu'Allah lui fasse miséricorde, Ibn Souraj a dit à ce propos : « Il s'agit des poils qui poussent autour de l'anus ».
Nous pouvons déduire de tout cela qu'il est recommandé de raser tous les poils qui se trouvent dans la région des parties intimes. En effet, le but d'une telle pratique est d'assurer une bonne hygiène et une propreté corporelle et le fait de laisser les poils sur les deux testicules pourrait mener à l'accumulation des souillures.

C'est une tradition prophétique que de supprimer les poils pubiens, afin d'assurer une bonne hygiène et propreté corporelles. Il est abhorré de les laisser pousser pendant plus de quarante jours et même interdit selon certains *Oulémas* qui se sont basé sur le hadith rapporté par Muslim et dans lequel Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : « Une périodicité de quarante nuits nous a été fixée pour tailler la moustache, se couper les ongles, s'épiler les aisselles et se raser les poils du pubis. »
Et Allah sait mieux.

3

La prière,

ou l'abaissement au quotidien

Parlons d'abord de la prière dite rituelle: celle qui est un rite, soit un geste pratiqué à répétition, et selon une procédure précise. Dans le cas de l'islamisme, précisons, très précise et pointilleuse. Tout est alors dans le détail, ce qui about it, on s'en douterait à une merveille de conditionnement, à une gymnastique admirable de soumission. Comme tous les rites, elle est destinée à entrer en relation avec une autre dimension, que l'on qualifiera ici de mentale, ou imaginaire. Justement, son nom, SALAT[105] *évoque d'abord cette notion de relation que l'on veut établir, que l'on croit établir. Dans le monde persan, le terme sera transformé en NAMAZ.*[106]

Les gestes et les paroles ont aussi ceci de rituels qui n'ont a priori, pas changé depuis le début (mais où est le début? , diront les perspicaces). Dans la géographie non plus, rien ne

[105] Le mot viendrait du syriaque, SLOTA.

[106] Le mot vient d'un vieux fond indo-européen, perceptible à partir du sanskrit, et il évoque la prosternation.

change, presque. Partout, la façon de faire, pour la prière rituelle, et centrale, n'a que très peu changé. D'une certaine manière, il serait tentant d'y voir le signe d'une grande superficialité: la chorégraphie imposée aux populations (masculines) convient à n'importe qui, sans poser de véritables difficultés, et sans implication excessive.
Le rite peut être solitaire, ou bien collectif. Mais le collectif est très largement privilégié.

Les innovations touchent essentiellement le rituel. La prière en est l'élément primordial récurent comme manifestation fondamentale de soumission.[107] *Déjà, à La Mecque, la prière avait fait l'objet de plusieurs modifications: il faut adapter la contrainte aux capacités des fidèles*[108]*, encadrer sans décourager: les obligations évoluent vers un assouplissement des contraintes.*

Dans tous ces domaines, l'islamisme des débuts fait preuve d'une remarquable faculté d'adaptation.[109]
Comme le cycle des prières quotidiennes est particulièrement éprouvant et rébarbatif, un immense nombre de récits est là pour renforcer la discipline, rappeler à l'ordre les paresseux et retardataires, secouer les distraits, menacer les réfractaires.
Il suffit de noter à la fin que le contenu même des prières n'est pas même évoqué. La superficialité est totale à cet égard. Autant on dit ce qu'on veut, autant on ne fait pas ce qu'on veut. Le geste prime sur la parole, et encore plus sur la pensée. Il est quoi qu'il en soit déconseillé de penser, au sens véritable du terme, pendant une prière.[110]

Les effets de la prière doivent aussi être évoqués, sur la société et l'économie. En Turquie, par exemple, pays en voie de désislamisation, des esprits éclairés et audacieux commence à poser la question. L'institution de la prière permet d'abod de distinguer dans la société une élite, certes factice et parasitaire, mais qui se pare d'un pouvoir moral, celui des notables, hommes riches et vieux. Ainsi, les autres sont mis de côté. Les hommes profitent aussi en monopolisant l'espace social et extérieur (et en partant de chez eux…).
Mais c'est dans le domaine économique que le gâchis est le plus visible. Il n'y a que dans les monarchies pétrolières que l'appel à la prière se fait obligatoire, car là seulement le coût est supportable. Là aussi, les descendants perdus et dépravés d'augustes bédouins dispersent et dépensent leurs richesses. Il suffira de faire un petit calcul: cinq prières, dont certaines mal placées dans les 24 heures du jour. Chacune dure environ 10-15 minutes. Ajoutons le temps pour se rendre au lieu de prière, puis l'attente des retardataires, la préparation, le nettoyage de ceci et de cela, et puis le petit café ou thé qui suit: un bon quart de la journée est déjà avalé.
La prière est donc chronophage dans une mesure considérable. Les bienfaits possibles (étirement du dos, et assouplissement des articulations) ne remboursent pas de la perte de temps… De pseudo-médecins islamiques pourront trouver des vertus prodigieuses aux mouvements, mais il serait plus judicieux de consulter son propre ostéopathe.

[110] Les prières très spécialisées, celle du pèlerinage, ou celle des funérailles sera vue ailleurs.

Il existe des prières canoniques, les 5 journalières, et la collective et politique du vendredi: elles sont rituelles, font partie du culte indispensable. Mais pour ménager aux plus fanatiques un peu d'espace pour se distinguer, on a inventé d'autres prières, dites surérogatoires, soit facultatives, mais conseillées, au moins pas déconseillées. Elles sont issues d'usages anciens, de pulsions personnelles. La doctrine les a intégrées, sans y tenir, comme concession.

(Tirmidhi, *Funérailles* 10).

Burayda raconte: Le Messager d'Allah proclama:

-"Le croyant meurt avec la sueur de son front."

Ce hadith pourrait faire croire, si l'on suit notre inclination vers le progrès humain, que le travail est vanté par la doctrine islamique. Or que nenni, la sueur au front est l'apanage de l'orant, celui qui fait confir sa vie dans la religion, confiture de vie amère plus que douce.

Prescriptions de l'imam Khomeyni concernant la prière.
(Extraits du "Petit Livre Vert").[111]

1. Celui qui fait ses cinq prières quotidiennes doit le faire en parfait état de concentration et dans un recueillement complet. Il doit s'abstenir de commettre des péchés comme ceux de jalousie, d'orgueil, de médisance, ou manger des choses défendues, boire des boissons alcooliques, refuser de payer ses impôts au clergé. Il est également préférable qu'il s'abstienne de commettre des péchés véniels comme faire ses prières quotidiennes à l'état de demi-sommeil, ou se retenir d'uriner, ou ne pas regarder le ciel pendant la prière. Par contre, il ferait bien avant la prière de prendre soin de se mettre des bagues d'agate aux doigts, de se vêtir proprement, de se peigner, de se brosser les dents, de se parfumer.
2. Pendant qu'il accomplit ses cinq prières quotidiennes, l'homme doit prendre garde de couvrir, même si on ne les voit pas, son sexe et son postérieur. Il vaut mieux qu'il couvre toute la partie entre le nombril et les genoux.
3. La femme doit, durant les cinq prières quotidiennes, se couvrir le corps entier, même la tête et les cheveux; il lui est pourtant permis de laisser à découvert une partie de son visage, de ses mains et de ses pieds jusqu'aux chevilles.
4. Si l'homme s'aperçoit, en faisant sa prière, que son sexe n'est pas couvert, il doit le couvrir immédiatement, et si cela prend trop de temps, il doit terminer sa prière et la recommencer. Mais s'il s'aperçoit que son sexe n'est pas couvert seulement après l'accomplissement de sa prière, celle-ci reste valable.

[111] Publié à Paris en 1979.

5. Pendant la prière quotidienne, on peut se couvrir le corps et le sexe avec des herbes ou des feuilles d'arbres, mais il vaut mieux faire ceci seulement quand on n'a pas d'autres moyens à sa disposition.

6. Pendant la prière collective, la femme doit se placer derrière l'homme. Si la femme et l'homme entrent en même temps dans le lieu du culte et que la femme se place par hasard devant l'homme, elle doit renouveler sa prière en se plaçant à l'endroit qui lui est assigné, c'est-à-dire derrière l'homme.

7. Il est hautement recommandé de s'abstenir de manger à la même table que quelqu'un

ne fréquentant pas la mosquée; il faut également s'abstenir de lui demander conseil, d'habiter dans son voisinage, de prendre en mariage une femme de sa famille ou de lui donner une fille en mariage.

8. Il est défendu de faire les prières quotidiennes dans les lieux suivants :

a) le bain;

b) la terre saline;

c) face à quelqu'un;

d) face à une porte ouverte ;

e) dans un grand chemin, une avenue ou une rue;

f) devant le feu ou une lampe;

g) dans la cuisine et tout autre lieu où il y a un four;

h) devant un puits ou une fosse d'aisances;

i) face à un portrait ou à une statue reproduisant un modèle vivant, sauf si on les couvre;

j) en présence de quelqu'un qui a éjaculé et qui n'a pas encore fait ses ablutions ;

k) dans une chambre où il y a une photo, même si elle n'est pas placée en face de celui qui prie;

l) face à une tombe, sur une tombe, entre deux tombes, dans un cimetière.

9. Il n'est pas recommandé de laisser entrer dans une mosquée un faible d'esprit, un enfant ou quelqu'un qui vient de manger de l'ail.

10. Celui qui s'est endormi involontairement pendant sa prière doit la renouveler s'il s'aperçoit qu'il a sommeillé pendant la prière; s'il n'en a pas la certitude, sa prière est valable.

11. La prière de celui qui sanglote tout haut à cause d'un chagrin terrestre n'est pas valable; mais s'il pleure tout bas, elle est valable. Toutefois, si ce n'est pas à cause d'un chagrin terrestre mais par crainte d'Allah ou de l'au-delà, il lui est vivement recommandé de pleurer.

12. Battre des mains ou sauter en l'air pendant une prière la rend nulle.

13. L'action de tousser, de roter bruyamment, de soupirer, ne rend pas nulle la prière. Par contre, la prière est nulle et non avenue si on prononce des interjections d'au moins deux lettres.

14. Si le visage d'une personne qui prie s'empourpre parce qu'elle se retient de rire aux éclats, il lui faut recommencer sa prière.

15. Pendant la prière, si on avale les restes de nourriture subsistant entre les dents, la prière n'est pas annulée; mais si on a un morceau de sucre dans la bouche et que ce sucre fonde lentement durant la prière, la valeur de celle-ci est contestable.

16. Il faut éviter pendant la prière d'incliner la tête à droite ou à gauche, de fermer les yeux, de joindre les mains, de cracher, de jouer avec sa barbe, de regarder l'écriture du Coran ou toute autre écriture, ou les motifs d'une bague. Il faut également éviter de prier, quand on a sommeil, quand on ressent le besoin d'uriner ou de déféquer, quand on a des chaussettes qui serrent trop les pieds.

Les prières dans la tradition juive.
(*Psaume* 55/17-18).[112]

Et moi je crie vers Elohim
et Yahvé me sauvera.soir, le matin, le midi,
je me plains et je gémis,
il entendra ma voix.

Limitation des prières dans l'église nestorienne.
(Georges d'Arbèles).[113]

Les Pères ont fixé trois prières dont nous devons nous acquitter dans l'église, c'est-à-dire: le soir, la nuit, le matin ; c'est ce qu'ils ont transmis... A tous les laïcs, sont prescrites la prière du matin et la prière du soir. Mais la prière nocturne, qui marque l'attente du seigneur, est la charge particulière des clercs et de ceux qui aiment les oeuvres.

Trois demandes en une prière.
(En Nisay, *Hadith Qudsi* 125).

En Nisay a rapporté aussi dans ses Sunen, un hadith qui se rapproche de celui- ci, qu'il a cité dans le chapitre sur les veillées pieuses, en ces termes:

[112] Ed. T.O.B.
[114] Nous ferons une étude poussée de ce fragment, ailleurs, car il le mérite.

Abdullah ibnKhabbab ibn el Arth rapporte, d'après son père - un de ceux qui ont participé à la bataille de Badr - qu'il avait observé le messager d'Allah toute la nuit, jusqu'à l'arrivée de l'aube. Après que le prophète eut terminé sa prière, il lui dit:

-Ô toi à qui je sacrifierai père et mère! je t'ai vu cette nuit faire une prière que je ne t'ai jamais vu faire!

Le prophète lui répondit:

-En effet, c'est une prière de désir et de crainte. J'ai fait à mon seigneur, à travers cette prière, trois requêtes ; il m'en a accordé deux et m'en a refusé une. Je lui ai demandé de ne pas nous exterminer avec ce qu'il a exterminé les communautés avant nous, et il me l'a accordé -, .je lui ai demandé de ne pas nous assujettir au joug d'un ennemi extérieur, et il me l'a accordé, et je lui ai demandé de ne pas vous diviser en schismes, et il me l'a refusé.

2 Bibliographie

Le bon grain doit être impérativement séparé de l'ivraie dans cette question, car une multitude de chétives publications islamiques encombrent. Elles sont bien repérables, et appréciables comme documents, attestant la permanence des rituels, et l'obsession de la stabilité totale de la doctrine. On notera que souvent la cible de ces textes est la jeunesse, encore malléable et susceptible d'accepter tel un jeu ce qui est par essence une manipulation.

D'autres textes,issus de scientifiques reconnus, permettent de comprendre le rôle central de la prière. Quant aux origines du rite, elles restent mal connues. La piste est pourtant riche en promesses.

R. Tottoli, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. bowing and prostration ;

G. Böwering, *id.*, sv. prayer;

Ch. J. Robin, « A propos de la prière : emprunts lexicaux à l'hébreu et à l'araméen relevés dans les inscriptions préislamiques de l'Arabie méridionale et dans le Coran », *Prières méditerranéennes hier et aujourd'hui* (Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale, 1), 2000;

Annemarie Schimmel, "Some Aspects of Mystical Prayer in Islam", *Die Welt des Islam* 2, 1952;

R. Tottoli, 'Muslim Attitudes Towards Prostration (Sujud)', *Studia Islamica* 88/1998;

M. Choumet, "Interrogeons le Coran a propos de la prière rituelle 'As-Slat." *Revue des Etudes Islamiques* 54/1986;

C.H. Becker, « Zur Geschichte des Islamischen Kultus », *Der Islam* 3/1912;

A. Canesi, "Vorläufige Untersuchungen über die Psychologie des Gebets", *Archive for the Psychology of Religion / Archiv für Religionspsychologie* 10/1936;

A. d'Alverny, "La prière selon le Coran", *Proche-Orient Chrétien* 10/1960;

A.T. Khoury, *Gebete des Islams*, Mayence 1981 ;

U. Rubin, "Morning and evening prayers in early islam", *Jerusalem Studies in Arabic and Islam* 10, 1999 ;

D. Gril, "Prière et invocation dans le Coran", in Dorival-Pralon (ed.), *Prières méditerranéennes hier et aujourd'hui*, Aix-en-Provence 2000 ;
E. Constance, *Muslim devotions, a study in prayer-manuals in common use*, Oxford 1996;
J. N. M. Wijngaards, "Prayer for guidance: origin, historical background and meaning", *The Muslim World* 58, 1968;
J. Van Ess, "Prayer", *The Muslim World* 40/1950;
Muhammad Sawwâf (isl.), *Enseignement de la prière*, (trad. C. Dabbak), Lyon 2001;
Hébri Bousserouel (isl.), *Pourquoi la prière est excellente pour le moral et la santé ?"La prière et ses vertus bénéfiques sur le moral et la santé*", Paris 2001;
Ibn Rajab al-Hanbali, *Le recueillement dans la prière*, Paris, 1998;
Miloud Ismaïli (isl.), *Comment se concentrer dans la prière*, Drancy 2003;
Fdal Haja (isl.), *La salat, la prière* (trad. par Benhamza Mohamed), Paris, 2003;
Yacoub Roty (isl.), *Bien faire la prière*, Paris, 2002 (ouvrage pour la jeunesse);
Yacoub Roty (isl.), Les cinq prières (*Amine et Amina : l'enseignement islamique familial-Collection Vivre l'islam*)., Paris, 2002 (ouvrage pour la jeunesse);
Hussein Abu Fudayl (isl.), *Savoir faire ta prière,* Paris, 2002;
Fdal Haja (isl.), *La salat : la prière enseignée aux enfants (filles)*, Paris, 2005 (ouvrage pour la jeunesse);
id., *La salat : la prière enseignée aux enfants (garçons)*,Paris, 2005 (ouvrage pour la jeunesse);
Eva de Vitray-Meyerovitch, *La prière en islam*, Paris, 2003;
Yacoub Roty (isl.), *La prière expliquée aux jeunes*, Paris, 2004 (ouvrage pour la jeunesse);
Tahar Gaïd, *Apprentissage de la salât*, Paris, 2004 (ouvrage pour la jeunesse);
Ibrahima Abdallah Sall (isl.), *Priez comme vous me voyez prier : commentaire et exégèse du précis de sayyid Abdurahman al-Akhdary fi "Al-ibadat" : à propos de l'adoration selon le rite de l'imam Malik Ibn Anas*, Beyrouth, 2002 ;
Ahmed Abd El-Gawad (isl.), *Les prières exaucées tirées du Hadit et du Livre*, (trad., Messaoud Boujenoun), Beyrouth 2003;
Yacoub Roty (isl.), *L'âge d'apprendre à prier*, Paris, 2002 (ouvrage pour la jeunesse);
Siham Andalouci, *Accomplir ma prière: destiné aux jeunes filles*, Paris 2007;
id., *Accomplir ma prière destiné aux jeunes garçons*, Paris, 2007;
I.K.A. Howard, "The development of the *adhn* and *iqma* of the *salt* in early islam", *Journal of Semitic Studies* 26, 1981;
Ludwig Hagemann, "Gebet im Islam", A. Th. Khoury/P. Hünermann (dir.), *Wozu und wie beten? Die Antwort der Weltreligionen*, Fribourg 1989;
R. Tottoli, "Muslim attitudes towards prostration (*sujud*) II. Prominence and meaning of prostration in muslim literature, *Le Muséon* 111, 1998;
Christopher Melchert, "The concluding salutation in islamic ritual prayer", *Le Muséon* 114, 2001;
C. E. Padwick, *Muslim Devotions: A Study of Prayer-Manuals in Common Use*, Londres 1961;
Guy Monnot, "Prières privées en islam traditionnel. Autour d'un texte de Razi", *Revue de l'histoire des religions* 1/1989;
Mohamed Asin Dollah, "Al-Tabari's Interpretation of Salat in the Qur'an: A Psychological Examination", *Hamdard Islamicus* 17/1994;
Michael J. Donahue, "The Human Side of Prayer: The Psychology of Praying", *International Journal for the Psychology of Religion 6/1996*;
Michael J. Donahue, "The Human Side of Prayer: The Psychology of Praying", *International Journal for the Psychology of Religion 6/1996;*
Tomas Lindgren The Narrative Construction of Muslim Prayer Experiences, ", *International Journal for the Psychology of Religion* 15/2005;
S. D. Goitein, *Prayer in islam*, Leiden 1966;
Norman Calder, Friday prayer and the juristic theory of government, *BSOAS* 49/1986 ;
D. Pingree, Al-Tabari on the prayers to the planets. *Bulletin d'Etudes Orientales* 44/1992 ;
Mahmoud M. Ayoub, "The prayer of Islam : a presentation of Surat al-Fatiha in Muslim exegesis." , *Journal of the American Academy of Religion Thematic Studies* 47/1979;
Khaleel Mohammed, "The Foundation of Muslim Prayer", *Medieval Encounters* 5/1999; Mohamed Asin Dollah, "Al-Tabari's Interpretation of Salat in the Qur'an: A Psychological Examination", *Hamdard Islamicus* 17/1994;

I.K. A. Howard, 'The Development of the Adhan and the Iqama of the Salat in Early Islam', *Journal of Semitic Studies* 26/1981;
Norman Calder, Friday prayer and the juristic theory of government, *BSOAS* 49/1986 ;
Cristina De La Puente, "The Prayer Upon the Prophet Muhammad (Tasliya): a Manifestation of Islamic Religiosity", *Medieval Encounters* 5/1999;
Hans Zirker, "Die Rede zu Gott im Koran », *Zeitschrift fur Missionswissenschaft und Religionswissenschaft* 72/1988;
A. Baumstark, "Jüdischer und christlicher Gebetstypus im Koran", *Der Islam* 16/1927.

3 Prière et Coran: la rencontre impossible

Au passage, il suffit de noter que le Coran, pourtant objet de culte à part entière, n'a qu'une part très réduite dans la liturgie proprement dite: rien à voir avec, par exemple, ce que les protestants font de la Bible. La raison pourrait en être la prudence, car le Livre n'est ni maîtrisable, ni accessible à l'instant. Une foule risque de n'y comprendre strictement rien: qu'elle récite, foule à l'état fragmentaire, chacun sur un coin de tissu, chacun confronté à l'incompréhension mais se la gardant pour soi, le danger n'est pas là. L'angoisse viendrait plutôt de la communication des informations, des uns vers les autres, du choix tendancieux de tel verset, de telle sourate, et d'un interprétation personnelle. C'est pour cela que l'imam a été inventé, en fait.
Le découpage en sourates a certainement un but pratique, et le classement de même. Mais pas à des fins rituelles, semble-t-il, en dépit de son nom, qui rappelle la récitation. Un problème de plus. Il se peut qu'au début, le Livre ait été utilisé. Mais par la suite, l'usage s'est perdu. Ce fameux moment doit être important, et doit constituer une piste pour quiconque s'attelle à la quête de savoir qu'elles sont les origines de l'islamisme. Imaginons une phase dans laquelle le corpus correspond encore à son titre original syriaque, la Récitation, et qu'il est encore, sur un modèle chrétien, un genre de pense-bête pour prédicateur en mal d'inspiration. Tel devait être le noyau de l'ouvrage, son coeur un peu théologique, au moins mystique, avant que ne s'agrège tout l'apparat juridique, polémique et guerrier.
Il y a ensuite un moment, sûrement très politique, où le Livre quitte les réunions rituelles, et devient l'objet consacré que l'on sait, enfermé dans une boîte, tout confit par le sucre de la dévotion.
Il faut imaginer enfin que tous les pouvoirs politiques craignent les prières et que tous les mouvements révolutionnaires, bons ou mauvais (mais le mauvais est toujours présent)

s'appuient sur les prières collectives, surtout celles de vendredi. Si en plus, des Corans sont rassemblés, puis exhibés, alors la force que représente la collusion est énorme en termes d'explosif. La violence y étant omniprésente, elle peut se dirigée vers n'importe qui.
Mais restons-en pour l'instant à l'idée que personne n'est vraiment capable de gérer le bouquin, et surtout pas ceux qui le prétendent, alors ce serait une catastrophe de le montrer en public, et de le faire parler, comme un ventriloque sa poupée. Le contenu est très abscons, on le perçoit sans cesse, et il serait bien délicat d'imposer un sens particulier à tel ou tel verset, en public, quitte à prendre le risque de se faire désavouer par plus malin que soit, par plus audacieux.

Ajoutons un motif louable, pour terminer. L'islamisme ne nous a guère habitué à une hauteur de vue sans pareille, et pour ce qui est des débuts, pas à une substilité, une clairvoyance et une logique imparable et aveuglante. Allez en passant vérifier la définition de l'euphémisme… A lire le livre principal, suffisant, et unique, une évidence s'impose: son contenu est théologiquement impropre à la récitation par les hommes, par les croyants, par la masse, tout simplement parce que l'intégralité du contenu (sauf deux ou trois exceptions, qui sont des erreurs des éditeurs), est l'expression d'un seul individu (ou de quelques-uns, qui ont fini par n'en faire qu'un seul), et que le ton est avant tout celui du sermon à la foule. Il ne se peut pas que la foule fasse à son tour de sermon. Le genre ne le permet pas et se pratique dans le sens de la chaire, de haut en bas, tombant comme les insultes ou les postillons. Par une astuce, en ajoutant quelques mots au texte, on a fait croire aux crédules que le contenu n'était pas issu d'un banal (mais talentueux) prédicateur, mais de la divinité elle-même. En langage religieux, cela se dit oracle. Or, l'oracle ne peut pas être prononcé, répété, entonné, sous peine de sacrilège.
Là, l'astuce mohammédienne touche ses limites. En effet, l'idée de faire croire que le dieu parlait directement à son prophète et que tout tombait dans un livre, best-seller génial, était une sacrée trouvaille. Mais ensuite, le caractère divin que l'on proclamait scellait sa manipulation rituelle. En contre-partie, le livre, on le sait, on le voit, s'est transformé en icône, presque en idole, toujours montré, jamais ouvert, encore moins compris, admiré, protégé contre tous les incendiaires…

Il reste trois exceptions à ce (relatif, donc) abandon coranique. Les experts en citation coranique, capable de dégainer plus vite que d'autres pour coraniser la conversation, s'arrangent pour prononcer tel ou tel verset évoquant la prosternation, ce qui a pour réflexe grégaire et pavlovien de déclencher la prosternation dans le groupe des orants.
Un: Il y a aussi le ramadan, pendant lequel il reste bien vu de réciter, toujours sans rien y comprendre, de gros paquets de versets, dans une fièvre qui doit être la plus ostentatoire possible, sinon, à quoi bon. De toute manière, les organismes sont alors bien fatigués, les cerveaux en veille, et le texte est encore moins compris que d'ordinaire.

Deux: Le texte coranique contient peu de prières déjà constituées : elles l'ont été peut-être sous influence chrétienne. L'exception magnifique est représentée par la Fatiha, qui permet au fidèle de s'exprimer, en résumant sa doctrine, et son rejet des autres.[114] *Pour le reste, il est possible de récupérer quelques textes utiles.*
Au moment du ramadan, il est assez bien vu de se taper un peu de récitation de bouts de Coran, pour épater la galerie. Alors les autres, quand ils entendent, se forcent un peu, pour

sangloter, larmoyer, tant ils sont émerveillés par le texte, dont ils ne comprendront presque rien en fait. Le truc qui consiste pleurer en crocodiles à l'audition des versets, entendant fait même sourire ceux qui sont forcés d'y aller, car une telle manifestation de tartufferie est tout de même un miracle de l'islamisme comme on n'en fait pas deux.

Trois: le Coran parle peu de prière, c'est entendu; la Sunna prend le relais. Le Coran ne mentionne pas les 5 prières journalières qui quadrillent la journée, et dont personne ne sait vraiment d'où elles viennent.
Il n'y a seulement, dans le corpus, qu'une allusion à une prière du matin, et une du soir: serait-ce là un indice d'un état plus ancien? d'une strate primitive, abandonnée plus tard, parce que permissive.

Le corpus de Bukhari contient un petit chapitre sur la façon d'introduire le Coran dans la liturgie. L'usage est de toute façon réduit.
Il n'existerait que 4 prières pratiques et visibles dans les 6000 versets. Il se pourrait bien que le noyau originel du Coran ait été un manuel, destiné à contenir les prières et homélies les plus efficaces.

Le fait que la fatiha soit souvent mise en valeur est très révélateur, encore une fois de l'artificialité de la composition islamique: la sourate, on l'a vu, était arrivée dans le corpus bien après les autres, genre d'apocryphe assez manifeste. Comme elle n'a pas été acceptée partout, des malins ont pris la plume pour l'intégrer à la doctrine.

(Nasa, *Hadith* 2/912).
L'envoyé d'Allah a dit :

-Une prière sans récitation de la *Fatiha* est déficiente.

(Nasa, *Hadith* 2/913).
L'envoyé d'Allah a dit :

-Une prière sans récitation de la *Fatiha* n'est pas crédité comme une prière.

Réponses à la Fatiha.
(Malik, *Muwatta* 196).
Abu Hurayra a dit : l'envoyé d'Allah a dit :

-Quand l'imam récite : Non pas le chemin de ceux qui encourent ta colère ni celui des égarés », dites amin », car celui qui le dit en même temps que les anges aura ses fautes pardonnées.

(*Corpus coranique d'Othman* 1).[115]
Au nom d'Allah, le tout miséricordieux, le très miséricordieux.

Louange à Allah, seigneur de l'univers.

[121] Si l'on suit avec précision ce qui est écrit, le contenu du fameux livre n'est que partiellement révélé...

Le tout miséricordieux, le très miséricordieux,

Maître du Jour de la rétribution. [116]

C'est toi que nous adorons, et c'est toi dont nous implorons secours.

Guide-nous dans le droit chemin[117], le chemin de ceux que tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru ta colère, ni des égarés.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/286).[118]

Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait. Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. Seigneur! Ne nous charge pas d'un fardeau lourd comme Tu as chargé ceux qui vécurent avant nous. Seigneur! Ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter, efface nos fautes, pardonne-nous et fais nous miséricorde. Tu es Notre Maître, accorde-nous donc la victoire sur les peuples infidèles.

(*Corpus coranique d'Othman* 3/191-94).[119]

Notre Seigneur! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi! Garde-nous du châtiment du Feu.

Seigneur! Quiconque Tu fais entrer dans le Feu, Tu le couvres vraiment d'ignominie. Et pour les injustes, il n'y a pas de secoureurs!

Seigneur! Nous avons entendu l'appel de celui qui a appelé ainsi à la foi: ‹Croyez en votre Seigneur› et dès lors nous avons cru. Seigneur, pardonne-nous nos péchés, efface de nous nos méfaits, et place nous, à notre mort, avec les gens de bien.

Seigneur! Donne-nous ce que Tu nous a promis par Tes messagers. Et ne nous couvre pas d'ignominie au Jour de la Résurrection. Car Toi, Tu ne manques pas à Ta promesse›.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/144-5).[120]

Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous te faisons donc orienter vers une direction qui te plaît. Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez-y vos visages. Certes, ceux à qui le Livre a été donné savent bien que c'est la vérité venue de leur Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce qu'ils font

Certes si tu apportait toutes les preuves à ceux à qui le Livre a été donné, ils ne suivraient pas ta direction! Et tu ne suivras pas la leur; et entre eux, les uns ne suivent pas la direction des autres. Et si tu suivais leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu sera, certes, du nombre des injustes.

Début de rituel.

(Q87/14-15).

Réussit, certes, celui qui se purifie, et se rappelle le nom de son Seigneur, puis célèbre la Salat.

Prière.

(Q29/45).

Récite ce qui t'est révélé du Livre[121] et accomplis la Salat. En vérité la Salat préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites.

(Bukhari, *Sahih* 1/17/1).

De ce qui est rapporté de la prosternation lors de la récitation du Coran et des règles qui s'y rattachent. Abdallah a dit : Le Prophète récita la sourate En-Najm pendant qu'il était à la Mecque. Au cours de cette récitation, il se prosterna, et ainsi firent tous ceux qui étaient avec lui, sauf un vieillard qui prit une poignée de cailloux ou de terre et la porta à son front en disant : Cela me suffit. Plus tard, j'ai vu cet homme être tué étant encore infidèle.

(Bukhari, *Sahih* 1/17/2).

Abu Hurayra a dit : Le vendredi, à la prière de l'aurore, le Prophète récitait d'abord : Alif, lam, mim, la révélation etc., de la sourate de la prosternation ; puis il récitait : Est-il venu pour l'homme ?.

(Bukhari, *Sahih* 1/17/3).

Ibn-'Abbâs a dit : La sourate Sâd n'est pas de celles où la prosternation soit obligatoire, cependant j'ai vu le Prophète se prosterner en la récitant.

(Bukhari, *Sahih* 1/17/4).

Suivant 'Abdallah, le Prophète récitant la sourate An-Najm se prosterna. Aussi personne des fidèles ne fit autrement que de se prosterner. Un homme de l'assistance prit une poignée de cailloux ou de terre, l'éleva jusqu'à son visage et dit : Cela me suffit Plus tard, ajoute 'Abdallah, j'ai vu cet homme être tué étant encore infidèle.

(Bukhari, *Sahih* 1/17/5).

Ibn-'Omar faisait la prosternation sans ablutions (préalable).

Suivant Ibn Abbâs, le Prophète se prosternait pendant la récitation de la sourate An-Nadjm. En même temps que lui se prosternaient les musulmans, les polythéistes, les génies et les êtres humains. Ceci est rapporté de Ayyub par Ibrahîm ibn Tahmân.

(Bukhari, *Sahih* 1/17/6).

Zayd ibn Thâbit assure qu'il récita avec le Prophète la sourate Wa-'nadjmi sans que ce dernier se prosternât.

(Bukhari, *Sahih* 1/17/7).

Abu-Salama a dit : J'ai vu Abu-Horaïra réciter la sourate : Lorsque les cieux se fendront et se prosterner en la récitant. Je lui dit alors : Ô Abu Horayra, est-ce que je ne viens pas de te voir te prosterner ? --- Si je n'avais vu le Prophète agir ainsi, répliqua Abu Horayra, je ne me serais pas prosterné.

(**Bukhari, *Sahih* 1/17/8**).

De celui qui se prosterne en même temps que celui qui récite le Coran se prosterne lui-même. Ibn Masud dit à Tamîm ibn Hadzlam qui était un jeune homme :

-Récite !

Tamîm récita un passage à prosternation et Ibn-Masud lui dit :

- Prosterne-toi, car en cette circonstance tu es notre imam.

Ibn-'Omar a dit : Quand le Prophète nous récitait une sourate dans laquelle il y avait à se prosterner, il se prosternait et nous l'imitions. C'était au point que certains d'entre nous ne trouvaient pas place où poser leur front.

(**Bukhari, *Sahih* 1/17/8**).

De l'affluence des fidèles lorsque l'imam récite une sourate à prosternation.

Ibn-'Omar dit : Le Prophète récitait des sourates à prosternation pendant que nous étions auprès de lui. Quand il se prosternait nous l'imitions et nous étions tellement pressés que certains d'entre nous ne trouvaient pas place où mettre leur front pour la prosternation.

(**Bukhari, *Sahih* 1/17/11**).

Abu-Râfi' a dit : Je faisais avec Abu-Hurayra la prière du soir. Celui-ci récita la sourate : Lorsque le ciel se fendra, et il se prosterna. Que signifie ceci, lui dis-je ? --- Je me suis prosterné, répondit-il, de la même manière derrière Abul-Qâsim[122]; et je ne cesserai de le faire jusqu'au jour où j'irai le rejoindre (dans l'autre monde).

(**Bukhari, *Sahih* 1/17/12**).

Ibn-'Omar a dit : Quand le prophète récitait une sourate où il y avait une prosternation, il la faisait et nous l'imitions tous ; c'était au point que certains d'entre nous ne trouvaient point un endroit (libre) pour y poser leur front.

(**Muslim, *Sahih* 1311**).

Aïsha a dit : Le prophète entendit quelqu'un réciter Coran pendant la nuit. Qu'Allah lui fasse miséricorde! Il m'a rappelé tel et tel versets que j'avais oubliés dans telle et telle sourates.

(**Muslim, *Sahih* 1313**).

Ibn Omar rapporte que l'Envoyé d'Allah a dit :

[122] Muhammad.

-L'homme qui mémorise le Coran est semblable à l'homme qui possède des chameaux bridés. Tant qu'il tient à les observer et à les maintenir, il les conserve, mais s'il les néglige, ils s'enfuient.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1314**).

D'après Ibn Masud, le prophète s'adressa à quelqu'un qui dit : J'ai oublié tel et tel verset, en disant :

-Comme tu as mal dit! Dis plutôt : On me l'a fait oublier. Etudiez le Coran, car il s'échappe plus facilement de la mémoire des hommes qu'un chameau débridé.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1317**).

D'après Abu Musa, le prophète a dit :

-Lisez et relisez le Coran, car, j'en jure par Celui qui tient l'âme de Muhammad en Son pouvoir, il s'échappe plus facilement que le chameau débridé.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1318**).

D'après Abu Hurayra, l'Envoyé d'Allah a dit :

-Allah ne prête autant d'attention à quelque chose comme Il le fait à l'endroit d'un Prophète psalmodiant le Coran.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1322**).

D'après Abu Musa, le prophète dit :

-Ô Abu Musa, si tu m'avais vu hier en écoutant ta récitation! Certes, tu es doué d'une voix harmonieuse pareille à celles de la famille de Dâwud.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1323**).

D'après 'Abdullâh Ibn Mughaffal Al-Muzanî : Le jour de la prise de La Mecque, l'Envoyé d'Allah enfourchant sa chamelle, se mit à répéter la récitation de la sourate Al-Fath.[123]

(**Muslim,** ***Sahih*** **1325**).

Al-Barâ' Ibn 'Azib a dit : Un homme récitait la sourate Al Kahf alors qu'il avait attaché son cheval par deux licols. Un nuage l'enveloppa et se mit à tourner et à se rapprocher de lui. Son cheval ne cessa de s'en écarter. Le lendemain matin, l'homme vint trouver le prophète et lui raconta ce qui s'était passé. Celui-ci lui répondit :

-C'est la sakîna qui est descendue grâce à la récitation du Coran.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1328**).

D'après Abu Musa, le prophète a dit :

-Le Croyant, qui récite le Coran ressemble au cédrat ayant une bonne odeur et une saveur agréable;

[123] Trop fort : le jour de la conquête, Muhammad récite la sourate appelée La conquête ». Le monde est bien fait, quand même, faut pas se plaindre, quand on est Muhammad.

tandis que le Croyant qui, ne le récite pas, est pareil à la datte qui quoique n'a pas de parfum, est d'une saveur agréable. L'hypocrite qui récite le Coran, est comme le myrte dont le parfum est agréable et le goût amer; tandis que l'hypocrite qui ne le récite pas, est comme la coloquinte qui n'a pas de parfum, et dont la saveur est amère.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1329**).

D'après Aïsha, le prophète a dit :

-Celui qui récite habilement le Coran sera avec les anges nobles et obéissants; tandis que celui qui le récite péniblement en bégayant, aura une double récompense.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1330**).

D'après Anas, le prophète dit à 'Ubayy :

-Allah m'a donné l'ordre de réciter le Coran auprès de toi.

-Allah m'a-t-il désigné personnellement?, demanda Ubayy.

- Oui, répondit le prophète.

Ubayy, ajoute Anas fondit alors en larmes.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1332**).

D'après Ibn Masud, le prophète m'a dit :

-Récite-moi du Coran.

- Ô prophète d'Allah comment te récite-je le Coran, alors que c'est à toi qu'il fut révélé?.

- Je désire l'entendre d'un autre que moi, reprit le prophète.

Je me mis alors à réciter la sourate An-Nisâ'. Arrivé à ce verset : *Comment seront-ils quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin et que Nous te (Muhammad) ferons venir comme témoin contre ces gens-ci?*

Je levai ma tête - ou un homme assis à mes côtés attira mon attention - et je vis les larmes du prophète coulèrent.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1334**).

Ibn Masud a dit : J'étais à Homs quand quelques gens me demandèrent de réciter du Coran, alors j'ai récité la sourate Yûsuf. Un homme d'entre eux dit :

-Ce n'est pas ainsi qu'elle fut révélée.

- Par Allah, c'est ainsi que je l'ai récitée devant l'Envoyé d'Allah qui m'a dit : C'est bien récité, répliquai-je.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1340**).

D'après Abu Masûd Al-Badrî l'Envoyé d'Allah a dit :

-Celui qui récite, la nuit, les deux derniers versets de la sourate Al-Baqara sera préservé de tout mal.

(**Muslim, *Sahih* 1347**).

D'après Aïsha, le prophète envoya un homme à la tête d'une troupe. Quand il présidait la prière de ses compagnons, il la terminait toujours par la sourate Al-'Ikhlâs qui commence par ce verset :

Dis : Il est Allah, Unique.

De retour, ils racontèrent la chose au prophète qui dit :

-Demandez-lui pourquoi il agissait ainsi.

Quand ils lui posèrent la question, il dit :

-Cette sourate comporte les attributs du Clément; c'est pourquoi j'aime à les réciter.

Cette réponse parvenue au prophète, il leur dit : Annoncez-lui qu'Allah l'aime.

(**Muslim, *Sahih* 1350**).

D'après ibn Omar, le prophète a dit : Il n'est envie que dans deux cas : à l'endroit d'un homme qui savant le Coran par cœur par la grâce d'Allah, le récite jour et nuit; et à l'endroit d'un autre favorisé par la fortune par la grâce d'Allah, la dépense (en aumône) jour et nuit.

(**Muslim, *Sahih* 1352**).

D'après ibn Masud a dit : Il n'est envie que dans deux cas : à l'endroit de l'homme qu'Allah a favorisé par une fortune et qui ne pense qu'à la dépenser totalement dans le bien; et à l'endroit d'un autre qu'Allah a favorisé par la sagesse et qui s'en inspire dans ses décisions et l'enseigne.

(**Muslim, *Sahih* 1354**).

Omar a dit : J'ai entendu Hishâm Ibn Hakîm Ibn Hizâm réciter la sourate Al-Furqân autrement que je ne la récitais. Or l'Envoyé d'Allah me l'avait fait réciter par lui-même. Je fus sur le point de l'interrompre, mais je le laissai terminer et alors, l'enroulant dans son vêtement, je le traînai jusqu'à l'Envoyé d'Allah et dis à ce dernier :

-Je viens d'entendre cet homme réciter la sourate Al-Furqân autrement que tu ne me l'as fait réciter toi-même.

- Lâche-le, me dit le prophète.

Puis s'adressant à Hishâm, il l'ordonna de réciter. Quand celui-ci récita de la même manière que je vins d'entendre, le prophète dit :

-C'est ainsi que cette sourate fut révélée. S'adressant alors à moi, il m'ordonna de réciter.

Quand je récitai, il dit :

-C'est bien ainsi que cette sourate fut révélée; le Coran fut révélé avec sept prononciations différentes, récitez-le de la façon qui vous est la plus facile.

(**Muslim, *Sahih* 1355**).
D'après ibn Abbas, le prophète a dit : Gabriel me fit réciter le Coran avec une certaine prononciation; mais je ne cessai de lui en demander encore davantage; jusqu'à ce qu'il me le fit réciter avec sept prononciations différentes.

trace de prière debout dans Q, avec récit sur Jésus?

La *Fatiha*, sourate ouvrante et pénétrante…

Nous allons donc parler de la Fatiha[124], qui est la première sourate du Coran: la première dans l'ordre artificiel mis en place au moment de l'organisation (ou l'édition) du texte, aux alentours de 650, la tradition attribuant cette tâche au calife Othman…[125]
Un mot déjà sur le sens de Fatiha: les traductions ont été multiples, les interprétations aussi. Il fait écho à fath, la conquête, celle de la Mecque, en 630, ou celle du monde, comme on voudra. Les traducteurs ont proposé l' Ouvrante, l'Ouverture, la Liminaire (Blachère et Abu Salieh). Le sens du mot est en fait très sexuel, car plus loin que la notion de conquête, c'est celle de pénétration qui prédomine… Donc, la conquérante, ou la pénétrante…
Le texte, très court, est particulièrement populaire. Il est le passage du livre qui est le plus connu, dans l'ensemble du monde musulman. Car ne croyez pas que les personnes qui se disent musulmanes ont lu le livre en entier: c'est un vieux truc pour impressionner l'infidèle, surtout quand votre interlocuteur prétend qu'il l'a appris en entier et par coeur à l'âge de 6 ans (mais qu'il a oublié depuis). Non non non, certains l'ont récité, sans rien comprendre, d'autres ont évité toute leur vie de le consulter, par épouvante. En réalité, le livre a obtenu un statut sacré, qui fait que la présence du livre est devenu plus important que sa lecture: un talisman , donc, qui ne devrait même pas être touché par les mains impures des kuffar. Alors la Fatiha, ouiquand même, on la connait bien: elle est en première position, et composée de seulement 7 versets; ça va encore. La sourate jouit d'un statut spécial, bien sûr, ne serait-ce que par son emplacement, en tête du corpus. Or, quiconque s'intéresse à ces questions sait que l'ordre des sourates coraniques obéit à un principe étrange, et très artificiel, un ordre décroissant, de la plus grande à la plus petite. Cet ordre est inverse de celui de la production probable des sourates (ou de l'ordre de la révélation, si par hasard vous y croyez): ainsi, les sourates les plus récentes, les dernières produites, sont placées devant, et les plus anciennes, primitives, archaïques, qui sont aussi les plus courtes, à la fin. Pourquoi donc? Cela tient probablement à la doctrine dite de l'abrogeant et l'abrogé, qui permet, en cas de contradiction, de remplacer le contenu d'un verset par un autre considéré comme plus récent. Admettons aussi que c'est un procédé de paresseux: les milliards d'élèves obligés de réciter par coeur le livre, sans rien n'y comprendre, étaient à l'évidence encouragés par la taille décroissante des chapitres!

[1] W. A. Graham, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. Fatiha ; A. Jeffery, A variant text of the Fatiha, in Ibn Warraq, *The Origins of the Koran*, New York 1998; Muhammad Harun, Al-Fatihah and its Translators in *Islamic Quarterly* 40, 1996; Tahar Gaïd (isl.), *La Fâtiha : étude et exégèse de la sourate d'ouverture du Coran*, Paris, 2001; Anonyme (isl.), *Le Coran expliqué à mon enfant . Tome 1, Sourate Al-Fâtiha et les neuf dernières sourates du Coran* , Paris, 2003 (ouvrage pour la jeunesse); Hani Ramadan (isl.), *Al-Fâtiha, l'Ouverture : commentaires et explications de la première sourate du Coran*, Lyon, 2002; Abderraouf (pseud.) Ben Halima (isl.), *La Fatiha et les dix dernières sourates : traduction annotée de l'exégèse du Coran d'Ibn Kahtîr* , Gennevilliers, 2001; Pierre Lory , Le commentaire de la Fâtiha de 'Abd al-Razzâq al-Qâshânî , *Etudes Arabes* 67-68 , 1985; Angelika Neuwirth, Karl Neuwirth, Sūrat al-Fātiḥa 'Eröffnung' des Textcorpus Koran oder 'Introitus' der Gebetsliturgie?. Walter Gross, Hubert Irsigler & Theodor Seidl (ed.), *Text, Methode und Grammatik. Wolfgang Richter zum 65. Geburtstag,* St. Ottilien 1991; Sajjad H. Rizvi,

[125] Nous conseillons l'excellent petit livre de Michael Cook, The Koran: A Very Short Introduction, Oxford 2000, qui traite avec brio, humour et compétence de ces questions.

Pourtant, chose étrange: la Fatiha ne respecte pas ce qui vient d'être dit. Elle est très courte, et néanmoins en tête, suivie par l'énorme sourate de la Vache, pénible et juridique.

Mais cessons la plaisanterie. Son emplacement anormal a une autre explication, plus sérieuse et assurée. Il est à peu près certain qu'elle ne figurait pas dans les corpus les plus anciens que l'on a retrouvé, comme dans le stock découvert à Sanaa au Yémen: dans les manuscrits les plus anciens, elle est absente, et le corpus, quand on en a de larges extraits, commence directement par la sourate 2, celle de la Vache. Elle a donc été ajoutée très tardivement, et elle est en fait la sourate la plus récente, la dernière intégrée au corpus. Pourquoi donc? La réponse est dans le texte, que voici dans la traduction de R. Blachère:
Au nom d'Allah, le tout miséricordieux, le très miséricordieux.
Louange à Allah, seigneur de l'univers.
Le tout miséricordieux, le très miséricordieux,
Maître du Jour de la rétribution.
C'est toi que nous adorons, et c'est toi dont nous implorons secours.
Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru ta colère, ni des égarés.

Voici la traduction récente, et très sérieuse de par S.Abu Sahlieh.
Au nom de Dieu, le tout miséricordieux, le très miséricordieux,
Louange à Dieu, le Seigneur du monde !
Le tout miséricordieux, le très miséricordieux.
Possesseur du jour du jugement.
C'est toi que nous adorons, et c'est toi dont nous demandons l'aide.
Dirige-nous vers le chemin droit
Le chemin de ceux que tu as gratifiés, contre lesquels (tu n'es) pas en colère et qui ne sont pas égarés.

L'explication est imparable: l'ajoût est directement issu la littérature liturgique chrétienne, et plus loin, de la tradition biblique. Comparez avec le Psaume 27/11:
Montre-moi, Seigneur, ton chemin,
et conduis-moi sur une bonne voie,
malgré ceux qui me guettent. »

La structure est aussi un indice: 7 versets, qui correspondent aux 7 versets du Pater Noster des chrétiens, c'est-à-dire un texte court, efficace et fédérateur. Rien à voir avec la sourate de la Vache, énorme et pénible… Par souci de propagande, il fallait trouver une parade, et donc un autre début au Coran…

Le contenu, enfin, de la sourate Fatiha doit être évoqué, pour souligner une évidence, occultée pourtant par les commentaires islamiques, et même par de nombreuses études pour le grand public: en plus de son emplacement anormal, de son intégration récente, la sourate Fatiha a un caractère exceptionnel, par rapport à tout le reste du corpus. C'est tellement énorme qu'ils ne le voient pas…
Le Coran, on le sait, est considéré par les musulmans croyants (mieux vaut le préciser, car la plupart des dits musulmans ne préfèrent pas avoir d'avis sur le sujet) comme l'expression divine intégrale et immédiate. Allah s'exprime, c'est la voix d'Allah, et la voie d'Allah etc…, d'où tous les problèmes de sclérose qui affectent ces sociétés, qui ne peuvent remettre en cause le contenu coranique. Tout le corpus, disions-nous laisse parler Allah, tout, oui, sauf la Fatiha. Elle correspond exactement au contraire: comme dans les textes chrétiens, ce sont ici les croyants qui s'adressent à la divinité, dans une prière somme toute classique. Aucun savant islamique (qui n'ont de savant que le nom, ou la barbe, d'après nos canons à nous) n'a vraiment pu expliquer le hiatus absolu entre la Fatiha et le reste du texte… D'ailleurs, nous touchons peut-être à nouveau ici la question de la popularité de ce texte: là, les hommes peuvent s'exprimer, ont l'impression de s'exprimer… et Allah, lui, se tait.

Que s'est-il passé? Le Coran a été composé, à partir d'un matériau divers, et ancien, dans les décennies suivant la mort de Muhammad, et dans le contexte des grandes conquêtes, afin de permettre la survie d'un empire arabe en expansion incontrôlée et risquant l'implosion. Le processus de construction d'une religion distincte, nouvelle, originale, peut être daté des années 680-700. Cela s'est passé autour de Damas, de Jérusalem, en Syrie-Palestine: à ce moment, les chrétiens sont encore largement majoritaires, et les Byzantins résistent de l'autre côté des frontières. Il y a un besoin urgent de livre, pour concurrencer les textes chrétiens, nombreux et anciens. Ainsi fut composé le Coran, assez vite en fait, et dans l'urgence. Mais les rédacteurs se sont rendus compte que ces maudits chrétiens avaient encore un coup d'avance, avec leurs prières. Alors, la Fatiha a été intégrée à l'ensemble, comme prière de synthèse, et polyvalente.

Un dernier indice milite en faveur de cette thèse, incompréhensible pour des musulmans pieux, inaudible même, satanique, car elle réfute l'hypothèse de création divine et instantanée du texte (aucun scientifique ne peut accepter, sous peine de ridicule). Des versions alternatives ont circulé, du Coran (en Mésopotamie, par exemple, les corpus de Masud ou de Ubayy), avant d'être détruits par l'autorité califale. Mais un savant anglais a découvert au moins deux versions distinctes, l'une shiite trouvée en Iran, l'autre sunnite, en Egypte.[126]

[126] A. Jeffery, *The Muslim World* 29/1939.

1- Nous louons grandement Allah, seigneur des mondes,
le clément, le miséricordieux,
celui qui est possesseur du jour du jugement.
Nous te vénérons, et c'est toi que nous appelons à l'aide.
Conduis-nous sur le chemin de celui qui est droit,
Le chemin de ceux pour qui tu as montré ta faveur
Et non pas celui de ceux contre qui tu es en colère et ceux qui se sont égarés.

2-Au nom d'Allah, le clément, le miséricordieux,
Louange soit à Allah ! Seigneur des mondes,
le généreux, le compatissant,
celui qui possède le jour du jugement,
Quant à nous, ceux qui te vénéront, et qui nous nous tournons vers toi en aide
Conduis-nous dans le chemin de celui qui est droit,
Le chemin de ceux à qui tu as accordés tes faveurs
Et non celui de ceux contre qui tu es en colère,
Ni ceux qui se sont égarés.

Il est probable que la Fatiha, intégré plus tardivement, a échappé aux destructions, et aux rectifications, et alors les versions alternatives ont pu se maintenir encore.
L'affaire est vraiment capitale, et c'est aussi de la matière fissible, du point de vue islamique. Cela se joue sur quelques mots, mais qui démolissent tout le dogme. Le chercheur anglais, A. Jeffery, témoigne de la gêne de ses sources et il ajoute en note, à propos de la version égyptienne:
The manuscript is still in private possession, and though the owner was willing to let me a copy the passage, and use it if I saw fit, he was not willing that his name be revealed, lest he come into disrepute among his orthodox Neighbors for allowing an unbeliever to see an uncanonical version of the opening sura of their Holy Book. »

Le sens de la prière n'est pas très compliqué à comprendre. Il n'a pas les obscurités archaïques et les ambiguités innombrables du reste du livre. Celui-ci a sûrement été composé pour être diffusé, compris vite et bien, pour contrer les chrétiens. Un point surtout a intéressé les exégètes islamiques, un point déplaisant, qui ne risque pas d'arranger la piètre opinion que la majorité de nos contemporains ont de cette religion et de son livre de référence. Qui sont les deux groupes qui encourent la colère divine, à la fin de la sourate?

Tabari, l'exégète le plus classique, et le plus intelligent développe de façon démesurée son commentaire, verset par verset, mot à mot, et il insiste surtout sur les identités des deux populations visées à la fin. Pour lui, et pour tous les autres, l'évidence est celle-ci: les premiers sont les juifs, les seconds sont les chrétiens. Lisons un court extrait de son Tafsir:

7. le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.
(…)
non pas de ceux qui ont encouru Ta colère
Allâh a dit : Celui qu'Allâh a maudit, celui qui a encouru sa colère, et ceux dont Il a fait des singes, des porcs.
'Adi Bin Hatim a dit : J'ai demandé à l'Envoyé d'Allâh au sujet de ceux qui sont désignés par ce verset : Non le chemin de ceux qui ont encouru Ta colère, il me répondit : Ce sont les juifs, quant aux égarés ce sont les chrétiens

Ibn Kathir, dans son Tafsir, développe la même idée, et après lui, toute la ribambelle des commentateurs sur 14 siècles:
Ce verset de la sourate, distingue le chemin des vertueux que Allah a comblés de ses bienfaits, de celui de ceux qui encourent la colère d'Allah qui sont dans l'égarement et qui ne sont plus dirigés vers la vérité.
Selon les interprétations des exégètes, les premiers sont les juifs d'après ce verset:
Allah a transformé en singes et en porcs ceux qu'il a maudits, ceux contre lesquels Il est courroucé.
Quant aux derniers, ils sont les chrétiens comme Allah les a mentionnés dans ce verset:
Qui se sont égarés autrefois et qui en ont égaré beaucoup d'autres hors du droit chemin[127].
Ceci a été confirmé aussi par le hadith suivant: Adi ibn Hatem a dit: J'ai demandé l'Envoyé d'Allah au sujet de ceux qui sont désignés par ce verset: (Non le chemin de ceux qui ont encouru Ta colère), il me répondit: Ils sont les juifs, quant aux égarés ils sont les chrétiens».
Asma.

[127] Coran 5/77.

4 Exhortations oratoires

Un orant est un croyant qui est un musulman, et les trois termes ont tendance à se confondre, si l'on suit la doctrine. Aussi bête que ça. La prière est un acte qui identifie le musulman si l'on suit les textes, y compris le premier d'entre eux. Le matériel coranique est truffé d'appel à la prière, d'exhortations diverses et variées. Les auteurs ont joué sur l'autorité (Faites-ça), puis l'amalgame (prière=croyant) , et la répétition.

La quantité considérable de textes qui enjoignent à la prière indique une chose : le procédé a eu beaucoup de mal à s'imposer. Personne ne sait vraiment d'ailleurs à qui elle a été imposé, mais que ce soit dans le principe ou dans la manière, l'épaisseur des livres consacrés à la question reste un indice patent.

La piste est ouverte, et passionnante.

En voici quelques exemples, assez peu variés, d'exhortations coraniques.

(***Corpus coranique d'Othman*** **2/277**).[128]
Ceux qui ont la foi, ont fait de bonnes oeuvres, accompli la Prière…

(***Corpus coranique d'Othman*** **14/40**).
Ô mon Seigneur! Fais que j'accomplisse assidûment la Prière ainsi qu'une partie de ma descendance; exauce ma prière, ô notre Seigneur!

(***Corpus coranique d'Othman*** **31/3-4**).
…c'est un guide et une miséricorde aux bienfaisants, qui accomplissent la Prière,

(***Corpus coranique d'Othman*** **31/17**).
Ô mon enfant, accomplis la Prière…

(***Corpus coranique d'Othman*** **4/160**).
Et quant à ceux qui accomplissent la Prière, paient la Zakat et croient en Allah et au Jour dernier, ceux-là Nous leur donnerons une énorme récompense.

(***Corpus coranique d'Othman*** **10/87**).
Et Nous révélâmes à Moïse et à son frère: «Prenez pour votre peuple des maisons en Egypte, faîtes de vos maisons un lieu de prière et soyez assidus dans la prière.

(***Corpus coranique d'Othman*** **35/18**).
Tu n'avertis en fait, que ceux qui craignent leur Seigneur malgré qu'ils ne Le voient pas, et qui accomplissent la Prière.

[128] Tous les extraits coraniques sont issus de la traduction d'Hamidullah, copiées elle-même sur celle de Blachère.

(*Corpus coranique d'Othman* 6/92).
Ceux qui croient au Jour dernier, y croient et demeurent assidus dans leur Prière.

(*Corpus coranique d'Othman* 6/162).
Dis: ‹En vérité, ma Prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah,

Seigneur de l'Univers.

(*Corpus coranique d'Othman* 13/22).
... et qui endurent dans la recherche de l'agrément d'Allah, accomplissent la Prière et dépensent

(dans le bien), en secret et en public

(*Corpus coranique d'Othman* 2/2).
… qui croient à l'invisible et accomplissent la Prière.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/43).
Et accomplissez la Prière….

(*Corpus coranique d'Othman* 2/2).
….d'accomplir régulièrement la Prière…[129]

(*Corpus coranique d'Othman* 2/153).
Ô les croyants! Cherchez secours dans l'endurance et la Prière.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/2).
… d'accomplir la Prière….[130]

(*Corpus coranique d'Othman* 2/238).
Soyez assidus aux Prières et surtout la Prière médiane; et tenez-vous debout devant Allah, avec humilité.

(*Corpus coranique d'Othman* 74/43).
Ils diront: ‹Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la Prière,

(*Corpus coranique d'Othman* 20/132).
Et commande à ta famille la Prière, et fais-la avec persévérance.

(*Corpus coranique d'Othman* 19/31).
…Où que je sois, Il m'a rendu béni; et Il m'a recommandé, tant que je vivrai, la prière et la Zakat…[131]

(*Corpus coranique d'Othman* 19/55).
Et il commandait à sa famille la prière et la Zakat; et il était agréé auprès de son Seigneur.

(*Corpus coranique d'Othman* 23/1-2,9).
Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur Prière…

(…) et qui observent strictement leur Prière.

[129] Serment précédent des juifs.
[130] Concernant la bonté pieuse.
[131] Le petit Jésus islamique s'exprime ainsi.

(*Corpus coranique d'Othman* 21/73).
Nous les fîmes des dirigeants qui guidaient par Notre ordre. Et Nous leur révélâmes de faire le bien, d'accomplir la prière

(*Corpus coranique d'Othman* 25/77).
(-) ‹Mon Seigneur ne se souciera pas de vous sans votre prière.

(*Corpus coranique d'Othman* 27/3).
…un guide et une bonne annonce aux croyants, qui accomplissent la Prière.

(*Corpus coranique d'Othman* 17/110).
Et dans ta Prière, ne récite pas à voix haute; et ne l'y abaisse pas trop, mais cherche le juste milieu entre les deux›.

(*Corpus coranique d'Othman* 30/31).
Revenez repentants vers Lui; craignez-Le, accomplissez la Prière et ne soyez pas parmi les associateurs.

(*Corpus coranique d'Othman* 24/58).
Accomplissez la Prière…

(*Corpus coranique d'Othman* 70/22).
Sauf ceux qui pratiquent la Prière, qui sont assidu à leurs Prières…

(*Corpus coranique d'Othman* 73/20).
Il sait que vous ne saurez jamais passer toute la nuit en prière. Il a usé envers vous avec indulgence. (…) Accomplissez la Prière…

(*Corpus coranique d'Othman* 5/58).
Et lorsque vous faites l'appel à la Prière, ils la prennent en raillerie et jeu. C'est qu'ils sont des gens qui ne raisonnent point.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/5).
Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Prière et acquittent la Zakat…

(*Corpus coranique d'Othman* 9/11).
Mais s'ils se repentent, accomplissent la Prière et acquittent la Zakat, ils deviendront vos frères en religion.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/18).
Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, accomplissent la Prière, acquittent la Zakat et ne craignent qu'Allah.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/71).

Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la Prière…

(*Corpus coranique d'Othman* 98/5).
Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Prière

(*Corpus coranique d'Othman* 8/3).
(les vrais croyants)… Ceux qui accomplissent la Prière et qui dépensent [dans le sentir d'Allah] de ce que Nous leur avons attribué.

(*Corpus coranique d'Othman* 4/77).
N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit: ‹Abstenez-vous de combattre, accomplissez la Prière et acquittez la Zakat!› Puis lorsque le combat leur fut prescrit…

(*Corpus coranique d'Othman* 24/56).
Accomplissez la Prière, acquittez la Zakat et obéissez au messager, etc.…

(*Corpus coranique d'Othman* 22/35).
… ceux dont les coeurs frémissent quand le nom d'Allah est mentionné, ceux qui endurent ce qui les atteint et ceux qui accomplissent la Prière et dépensent de ce que Nous leur avons attribué.

(*Corpus coranique d'Othman* 22/41).
… ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Prière,

(*Corpus coranique d'Othman* 22/78).
Accomplissez donc la Prière, acquittez la Zakat.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/153).
Ô les croyants! Cherchez secours dans l'endurance et la prière. Car Allah est avec ceux qui sont endurants.

Plus tard, la Tradition va raffiner la méthode, et trouver des trésors d'astuces pour pousser le croyant à la prière, le séduire, le tromper, l'entourlouper, le détourner d'activités autrement plus efficaces. Le ton est en fait très différent, comme si la magie coranique se fonctionnait plus, et qu'il fallait parier sur la crédulité, la crainte, et l'égoïsme.

L'effet d'accumulation, et l'argumentation soit sordide soit niaise qui est employée peut à la longue se révéler comique. Mais une telle documentation est précieuse pour connaître les aspirations de ces populations, et la rouerie annexe des inventeurs de ces histoires.

Il serait intéressant, plus tard, de décortiquer la rhétorique mise en branle pour pousser les musulmans à prier. Le travail sera gigantesque. Cela constitue à la fin un véritable genre littéraire, « les Mérites de la Prière ».

Il y aussi la Sira, ou les Sira et les chroniques. Celles-ci montrent autre chose encore mais qui va dans la même direction : quand Muhammad reçoit sa « révélation », il apprend (de la part de Gabriel) la façon de faire la prière et qu'il redescend à la maison, aussitôt, il transmet à Khadija, puis aux autres, la façon de faire la prière. Quand des tribus sont converties, de gré ou de force, ou un peu des deux, on leur envoie des gens pour faire correctement la prière (et payer la zakat, ce qui est plus réaliste). Bref, la prière tout de suite et tout le temps, ce qui n'est guère réaliste, à y regarder de plus près. Alors osons le dire : c'est une aberration, comme souvent les sources islamiques sont des aberrations, et n'en ont cure, face au public naïf et captif qu'elles doivent séduire et hypnotiser. En fait, là comme ailleurs, mais là un peu plus qu'ailleurs apparaît la fonction pédagogique des textes : ils ne relatent jamais une réalité passée, mais s'efforcent de présenter des actions vues comme des modèles intangibles. En d'autres termes, il n'y a rien d'historique et véridique là dedans, car ce sont des manuels de comportement destinés à franchir les siècles. Faire sa prière est un acte pénible, complexe, aliénant, et il est nécessaire de mobiliser tout ce que l'on peut, y compris l'imaginaire, pour faire accepter cela aux populations.

Il existe aussi quelques documents amusants, qui vont dans le sens contraire : la discipline devait être trop rude, alors certains malins se sont amusés à trouver des arrangements, des concessions, comme ne pas venir quand il fait trop chaud, ou quand il fait trop sommeil…

(Bukhari, *Sahih* 10/9).
Si les fidèles savaient tout ce qu'il y a (de mérites) à faire l'appel à la prière et à occuper le premier rang (à la prière) et qu'ils ne trouvassent pas d'autres moyens pour y arriver que le tirage au sort, certes ils tireraient au sort. S'ils savaient le mérite qu'ils y a à prier de bonne heure, ils se hâteraient d'y accourir. Et enfin, s'ils savaient tout ce qu'il y a (de mérites) dans la prière du soir et celle du matin, ils y accourraient, fussent-ils obligés de se traîner à quatre pattes.

(al Tirmidhi, *Hadith* 1083).
L'envoyé d'Allah a dit:
-Ce qui nous distingue des infidèles et des hypocrites est notre sincérité dans la prière. Celui qui l'abandonne tombe dans l'incroyance.

(Bostani, *Hadith shiite* 156).
Le prophète dit:
Les meilleures des actions sont: l'accomplissement de la prière à temps, la bonté et le respect envers les parents, ainsi que le combat pour la cause d'Allah.

(**Ibn Hanbal ,** ***Musnad*** **22189**)

L'envoyé d'Allah a dit:

-La *salat* est le meilleur acte qui a été ordonné, et quiconque est capable de le pratiquer souvent doit le faire.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **9/6**).

Abu Hurayra dit qu'il a entendu l'envoyé d'Allah dire: si une rivière passait devant la porte de l'un de vous, et s'il s'y lavait chaque jour cinq fois, pensez-vous qu'après cela, il serait encore souillé de quelque ordure ?

-Non, lui répondit-on, il n'en resterait rien.

- Il en est de même, reprit-il, des cinq prières journalières obligatoires. C'est par elles que Allah efface les péchés.

Animaux en prière.

(**Tirmidhi,** ***Hadith***).[132]

Selon Abu Umama , le messager d'Allah a dit:

-La supériorité du savant par rapport au dévot est comme ma supériorité par rapport au moindre d'entre vous.

Puis le messager d'Allah ajouta:

-Allah, ses Anges, les habitants des cieux et de la terre jusqu'à la fourmi dans son trou et les poissons prient sûrement pour ceux qui enseignent le bien aux autres.

(**Bostani,** ***Hadith shiite*** **137**).

Le prophète dit:

-O Ali! On reconnaît le bon croyant à trois signes: la prière, la *zakat* et le jeûne.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1286**).

Ibn Masud a dit: J'ai dit:

-Ô messager d'Allah! Quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah l'exalté?

Il dit:

-La prière à son heure.

Je dis:

-Et quoi encore?

Il dit:

-La piété filiale.

[132] An Nawawi 1387.

Je dis:

-Et quoi encore?

Il dit:

-Le combat au service d'Allah.

(An Nawawi, *Hadith* 312).

Abdullàh Ibn Masud a dit: J'ai demandé au prophète:

-Quelle est l'œuvre la plus aimée de Allah exalté?

Il dit:

-La prière à son heure.

Je dis:

-Et puis?

Il dit:

-La piété filiale.

Je dis:

-Et puis?

Il dit:

-Le combat au service d'Allah.

Prière et cocotte-minute.
(An Nawawi, *Hadith* 450).

Abdullah ibn Ashikhir rapporte: Je vins trouver le messager d'Allah alors qu'il était en prière. Il pleurait et sa poitrine laissait entendre le bruit d'une marmite en ébullition.

Manquement funeste.
(Malik, *Muwatta* 21).

… l'envoyé d'Allah a dit : quiconque manque la prière de l'*asr* aura une perte égale ou supérieure à celui qui a perdu sa famille et ses biens.

(An Nawawi, *Hadith* 149).

Wahb ibn Abdullah a dit: Le prophète a lié d'amitié Salman et Abu Darda. Un jour Salman se rendit chez Abu Darda et trouva sa femme dans une tenue des plus modestes. Il lui dit:

-Pourquoi donc te négliges-tu ainsi ?

Elle lui dit :

-Ton frère Abu Darda ne ressent aucun désir pour ce bas monde.

Juste à ce moment arriva Abu Darda qui lui prépara quelque chose à manger et lui dit:

-Mange seul car je jeûne.

Il dit :

-Je ne mangerais pas tant que tu ne mangera pas avec moi.

Il mangea donc avec lui. Quand la nuit tomba, Abu Darda se plonga dans la prière. Salman lui dit alors :

-Dors !

Il s'endormit puis se remit à prier.

Il lui dit encore une fois :

-Dors !

Et il se recoucha. Quand vinrent les dernières heures de la nuit, Salman dit :

-Maintenant remets-toi à prier !

Ils prièrent ensemble puis Salman lui dit :

-Ton Seigneur a sur toi un droit, ta personne a sur toi un droit et ta famille a sur toi un droit. Donne donc à tout ayant droit.

Abu Darda alla conter la chose au prophète qui lui dit :

-Salman a dit vrai.

(**Malik,** ***Muwatta*** **28**).

...l'Envoyé d'Allah a dit :

-Quand la chaleur est suffocante attendez le moment de fraîcheur, car la chaleur a pour origine la géhenne.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **146**).

Anas rapporte que le prophète est entré une fois à la maison. Il y trouva une corde attachée entre deux colonnes. Il dit :

-Qu'est-ce donc que ces cordes ?

On lui dit :

-Cette corde est pour Zeyneb ; quand le sommeil la vainc dans la prière, elle s'y accroche.

Le prophète dit alors :

-Détachez-moi cette corde ! Que l'un de vous prie tant qu'il en a la force et, dès qu'il est gagné par le sommeil, qu'il aille dormir !

5 L'appel à la prière

A Médine, on observe une interrogation -pittoresque- sur les moyens d'appel à la prière[133]*: les musulmans rejettent les symboles Juifs et chrétiens, la corne ou la cloche. Encore une fois, la doctrine s'échafaude en négatif, et en négation de l'autre. Telle est la façon de présenter les choses, dans l'islamisme, et la réalité n'est pas vraiment connue.*

Actuellement, l'appel est composé des phases suivantes: "Allah est grand" (4 fois), "J'atteste qu'il n'est d'autre divinité qu'Allah" (2 fois), "J'atteste que Muhammad est l'envoyé d'Allah" (2 fois), "Venez à la prière" (2fois), "Venez au salut" (2 fois), "Allah est grand" (2 fois), "Il n'est d'autre divinité qu'Allah" (1 fois). Au total, la formulation normale en arabe est celle-ci: ALLAHU AKBAR! ALLAHU AKBAR! ALLAHU AKBAR! ALLAHU AKBAR! ASHHADU AN LA ILAHA ILLA 'LLAH! ASHADU AN LA ILAHA ILLA 'LLAH! ASHHADU ANNA MUHAMMADAN RASULU-LLAH! ASHHADU ANNA MUHAMMADAN RASULU-LLAH! HAYYA 'ALA 'S-SALATI! HAYYA 'ALA 'S-SALATI! HAYYA 'ALA 'L-FALAH! HAYYA 'ALA 'L-FATAH.! ALLAHU AKBAR! ALLAHU AKBAR! LA ILAHA ILLA LLAH!
Le matin, afin s'encourager le dormeur perturbé dans son rythme biologique, on ajoute "La prière est meilleure que le sommeil! La prière est meilleure que le sommeil! AS-SALATU KHAIRUN MINA 'N-NAUMI! AS-SALATU KHAIRUN MINA 'N-NAUMI!
Les shiites ajoutent, parce qu'il est toujours bon pour les minoritaires de se distinguer: "Venez pour la meilleure des oeuvres! HAAYA 'ALA KHAIRI 'L-'AMALI! HAAYA 'ALA KHAIRI 'L-'AMALI!

La proclamation est tyrannique et totalitaire: elle s'impose à toutes les oreilles et ne souffre aucune contestation, et a pour but de contraindre, plus que d'informer.

(**Muslim,** ***Sahih*** **4/735**).
Quand les musulmans sont arrivés à Médine, ils se rassemblèrent et cherchèrent à savoir le moment de la prière, et personne ne les appelait. Un jour, ils se mirent à discuter du sujet et l'un d'entre eux dit:

-Employons quelque chose comme la cloche des chrétiens.

Un autre dit:

-Employons une corne, comme les Juifs. [134]

Le messager d'Allah dit:

[139] Vestige erratique d'une très ancienne conception animiste. La Tradition musulmane, dans le flot d'information qu'elle diffuse, laisse subsister de telles étrangetés.

-Bilal, lève-toi et appelle les gens à la prière. [135]

(**Muslim,** ***Sahih*** **2-564).**

Anas ibn Mâlik a dit : On fit le second appel à la prière, alors que l'envoyé d'Allah avait un aparté avec un homme. Quand enfin il vînt présider la prière, ses compagnons étaient déjà endormis.

L'appel à la prière à Médine
(ibn Hisham, *Conduite de l'Envoyé d'Allah* 347-8).

Un fois que l'envoyé fut fermement établie à Médine, et que ces frères les émigrants furent rassemblés autour de lui et que les affaires concernant les auxiliaires furent réglées, l'islam se trouva solidement établi. La prière fut instituée, l'aumône et le jeûne furent prescrits, les punitions légales fixées, l'illicite et le licite prescrits, et l'islam installa son emprise sur eux. C'est ce clan des auxiliaires qui "a installé son emprise (dans la cité du prophète) et dans la foi". [136]

L'envoyé vint d'abord, le peuple s'assembla autour de lui pour la prière aux moments fixés sans avoir été convoqués. Au début, l'envoyé pensa utiliser une trompe comme celle que les Juifs employaient pour l'appel à la prière. Après, il désapprouva cette idée et ordonna de fabriquer un claquoir, et ainsi, il fut de coutume de le frapper quand les musulmans devaient prier.

C'est alors que Abdullah ibn Zayd (...) entendit une voix dans un rêve, et il vint voir l'envoyé en disant:

-Un fantôme est venu me visiter cette nuit. Passa ensuite un homme vêtu de deux habits verts portant un claquoir à la main et je lui ai demandé de me le vendre. Quand il m'a demandé pourquoi je le voulais, je lui ai dit que c'était pour la convocation à la prière ; alors, il me proposa de me montrer un meilleur moyen: c'était de dire trois fois Allah akbar! J'atteste qu'il n'y a pas de dieu sinon Allah ; je témoigne que Muhammad est l'envoyé d'Allah. Venez à la prière, venez à la prière. Venez au service divin. Venez au service divin. Allah akbar, Allah akbar[137] ; il n'y a pas d'Allah sinon Allah."

Quand l'envoyé d'Allah entendit cela, il dit que c'était une vision véridique si Allah l'avait voulu, et qu'il devrait aller voir Bilal et lui transmettre cela pour qu'il puisse faire ainsi la prière, car celui-ci avait une voix puissante.

Quand Bilal remplit cette fonction de *muezzin*[138], Omar l'entendit et alla voir l'envoyé en traînant son manteau sur le sol et disant qu'il avait eu la même vision.
L'envoyé dit:

-Allah soit loué pour cela.

Bruits

C'est la cloche qui appelle à la prière, mais une mauvaise foi fait qu'elle n'est pas évoquée. La crécelle est un instrument déplaisant destiné aux ermites et aux malades.

(**Bukhari, *Sahih* 10/1**).

ibn Omar disait Au début de leur arrivée à Médine, les musulmans se réunissaient et s'indiquaient entre eux le moment de la prière sans qu'on les y appelât. Un jour, comme on s'entretenait à ce sujet, un des fidèles dit:

- Servez-vous d'une crécelle pareille à la crécelle des chrétiens.

- Non, dit un autre, employez une trompette pareille à la corne dont les Juifs font usage.

-Pourquoi, demanda Omar, ne chargeriez-vous pas un homme d'entre vous de faire l'appel à la prière ?

Là-dessus, l'envoyé d'Allah dit à Bilal:

-Ô Bilal, lève-toi et appelle à la prière.

(**Bukhari, *Sahih* 10/7**).

Quand vous entendez l'appel à la prière, répétez ce que dira le muezzin.

(**Bukhari, *Sahih* 22/6**).

Lorsqu'on vous appelle à la prière, Satan, tournant le dos, lâche un pet, afin de ne pas entendre cet appel.

(**Bukhari, *Sahih* 59/12, 1**).

Abu Sayd al Khudri a dit un jour : je vois que tu aimes la vie pastorale et le désert, quand tu seras au milieu de tes troupeaux ou dans le désert, et que tu feras l'appel à la prière, élève ta voix en le prononçant, car, aussi loin que porte la voix de celui qui appelle à la prière, quiconque l'entendra, *djinn*, homme ou objet[139] , ne manquera pas de venir témoigner en sa faveur le jour de la résurrection.

Panne de réveil.

(**Bukhari, Sahih 21/245**).[140]

On a parlé de quelqu'un au prophète et on lui a dit qu'il avait dormi jusqu'au matin et qu'il ne s'était pas réveillé pour la prière. Le prophète a dit :

-Satan[141] a uriné dans ses oreilles.

(**Bukhari, *Sahih* 1/11/23**).

[144] La formule est très postérieure.

Omama-ibn-Sahl-ibn-Honayf a dit : "J'ai entendu Muawya-ibn-Abu-Sufyan étant assis en chaire au moment où le muezzin, appelant à la prière, disait :

-"Allah est grand ! Allah est grand !" répéter : "Allah est grand ! Allah est grand !"

Puis le muezzin ajouta :

-"Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité que Allah."

Muawya dit :

-"Moi aussi."

Le muezzin continua :

-"Je témoigne que Mohammed est l'Envoyé d'Allah.

- Moi aussi, ajouta Muawya.

Lorsque l'appel à la prière fut terminé, Muawya dit :

-"Ô fidèles, j'ai entendu l'Envoyé d'Allah, alors qu'il était assis à cette même place, répéter les paroles que vous venez de m'entendre dire, lorsque le muezzin avait fait l'appel à la prière."

(**Muslim,** ***Sahih*** **568).**

'Abdallâh ibn Omar a dit : Au début de leur arrivée à Médine, les musulmans se réunissaient à l'attente des prières tant que personne n'y faisait l'appel. Un jour, comme on s'entretenait de ce sujet, un des fidèles dit :

-Servez-vous d'une cloche à l'exemple des chrétiens.

- Non, dit un autre, recourez-vous à une trompette à l'exemple des juifs.

- Pourquoi, demanda 'Omar, ne chargeriez-vous pas un homme de faire l'appel à la prière?

L'Envoyé d'Allah dit alors :

-Ô Bilâl! Lève-toi et appelle à la prière.

(**Muslim,** ***Sahih*** **569).**

Anas a dit : "Bilâl reçut l'ordre de faire à pair le premier appel à la prière et à impair le second appel".

(**Muslim,** ***Sahih*** **573).**

Ibn Omar a dit : L'Envoyé d'Allah avait deux muezzins : Bilâl et Ibn Oum Maktûm, l'aveugle.

(**Muslim,** ***Sahih*** **576).**

... l'Envoyé d'Allah a dit : "Quand vous entendez l'appel à la prière, répétez exactement ce que dit le muezzin".

(**Muslim,** ***Sahih*** **582).**

D'après Abu Hurayra, l'Envoyé d'Allah a dit : "Lorsqu'on fait l'appel à la prière, Satan prend la fuite

en lâchant des vents afin de ne pas l'entendre. Une fois le premier appel terminé, il revient et cherche à insinuer jusqu'au moment où l'on fait le second appel à la prière. Il s'en va donc de nouveau pour ne pas l'entendre; mais une fois ce dernier appel terminé, il retourne et cherche à insinuer".

6 La haine du soleil et de la lumière

Les prières sont celles-ci: la première (AL FAJR) , de l'aube, juste avant que le soleil ne se lève (SHURUK) , quand les premières lueurs apparaissent. Elle doit être finie avant que l'astre ne soit complètement présent, toujours pour les mêmes raisons un peu mesquines. Disons-le, en chorus avec tous les habitants des mondes islamiques: celle de l'Aube est la plus détestée, puisque le muezzin, qui n'est pas souvent un Pavarotti ou un Domingo, se met à hurler, à couiner, à blatèrer juste quand n'importe quel être humain ne veut que dormir, et récupérer de sa journée précédente. Ce qui ne devrait concerner que les concernés dérangent l'ensemble de la population. Comme les pieux sont très majoritairement de pieux oisifs et parasites, ils ont le loisir de se réveiller tous fringants vers les 5-6 heures du matin. Dans les zones rurales, le muezzin, le matin, fait concurrence au coq, qui soit le suit soit le précède, mais l'équivaut en terme de nuisances.
Comme elle a eu du mal à s'imposer, pour des raisons évidentes, nombre de petits textes, de texticules la mentionnent, et tentent d'en vanter les mérites.

Vers midi, alors que sous d'autres cieux, l'on prend l'apéritif, dans le merveilleux pays de Muhammad, peuplé de Muhammads, la prière suivante (DHUR) est encore imposée, juste avant que le soleil ne se mette au zénith. Si le ciel est couvert, faites comme vous pouvez.

Dans l'après-midi, selon des calculs théoriques aussi complexes que vains, arrive la prière suivante (ASR) , tandis qu'ailleurs, la sieste commence ou s'achève.

Et ce n'est pas tout, après ces mauvais pénibles, y recommencer encore, quand le soleil disparait. C'est alors le temps de la prière du crépuscule (MAGHRIB) .

Une (AL ISHA) , enfin, la nuit, si possible en se réveillant, et en réveillant le plus de monde possible, pour exhiber votre piété, et renforcer votre présence sociale. Elle n'a pas d'horaires précis; la tradition se constitue ici ou là.

Chaque fois, la référence reste la lumière, que l'on haît par la prière. La prière est par essence celle de l'ombre.

Les textes ont tendance à sermoner, houspiller les récalcitrants, qui rechignent à se déplacer en pleine chaleur de l'après-midi, ou à se réveiller en pleine nuit. Alors les prières les plus difficiles sont évoquées, et l'on ruse pour attiser l'envie de participer aux prières. L'historien doit sentir que si tant et tant de textes concernent l'obligation de participer, cela signifie clairement que la population n'avait guère envie d'y aller. Les textes coraniques, par exemple, citent surtout les prières nocturnes et l'on finirait par croire qu'elles sont plus importantes. L'islamisme des ténèbres, en quelque sorte, qui n'est pas celui que l'on croit.
Les détails sont assez précis, pour une fois, et le Coran suffit à peu près pour établir le moment des prières. On sent bien que le ritualisme était là dès les débuts, afin de conditionner dès le départ la population concernée. Une étude peut assez vite repérer les prières classiques, ou canoniques, en recoupant les informations. Après 13 siècles de pratiques pluriquotidiennes, le pli est là, et la mécanique s'excerce, sans plus.

Cinq prière, cela peut faire beaucoup et de fait, pour rester mesuré, cela structure la journée, et menace de la perdre. Alors on a inventé une légende, intégrée dans le voyage céleste de Muhammad.

Le mythe est aitiologique: il doit expliquer au fidèle non par le sens du rite (il se suffit à lui-même, dans tout système religieux), mais se limite à la question du nombre et de l'effort du fidèle. Celui-ci se réjouit avant tout de ne pas avoir à faire 50 prières par jour...Le procédé est habile, dans une phase d'imposition de règles à la communauté.
Un récit long et détaillé est un récit qui a eu du succès, qui a plu, et dont on a voulu ajouter encore des appogiatures pour séduire encore plus et faire durer le plaisir au coin du feu. Dans le cas présent, le procédé est allé à l'extrême.
On remarquera enfin une étrangeté: il y est dit textuellement que Muhammad rencontre Allah, de visu, et lui parle. La question des relations entre les deux a posé d'immenses difficultés aux théologiens et exégètes. Mais pour attiser la passion du public, Bukhari passe outre, et imagine une rencontre au sommet... Il y avait en fait un grand besoin d'autorité suprême dans ces affaires de prière, rituel conçu comme contraignant.

Les informations informes dans le Coran, comme souvent exposent différents chiffres: soit, 2,3, ou 4 prières quotidiennes, ce qui est fort prenant, à la fin.
Les références coraniques sont les suivantes.
Les débats oiseux et mesquins sur le nombre de prières par jour ont été largement conservés par les hadiths. La règlementation a dû avoir lieu au tournant du début du VIII^{ème} siècle, quand la doctrine n'est intéressé au rituel, et a voulu le séparer de tout ce qui se faisait au Proche-Orient.
Mais la Tradition, qui se plaît dans la surenchère, an'a pas trouvé mieux que d'en ajouter: pas trop quand tout de même, soit 5 prières, plus toutes celles qu'il est loisible d'opérer pour soi, et selon sa fantaisie. Celles-ci seront traitées dans une autre partie.
Il est palpable que la question du nombre de prières quotidiennes a posé de rudes difficultés à la communauté islamique primitive. Les primitifs de l'islamisme ont certainement eu à s'empoigner pour déterminer combien de prières ils allaient s'imposer. En témoigne l'histoire inventée pour contraindre la masse de s'y soumettre:

les fabricants de traditions ont d'abord intégré la question dans le voyage céleste qu'aurait fait Muhammad. Celui-ci est paré de toutes les allures de la légende et du merveilleux, et de plus, il se confond, sciemment, avec le périple de Jérusalem. A partir de là, on va ajouter au scénario un immense récit d'un marchandage, faisant intervenir divers prophètes et pas des moindres, puisque même Moïse est récupéré dans cette affaire. Le but de la négociation est de faire diminuer le nombre de prières: Muhammad est vu comme le héros, défenseur des intérêts humains, face aux rudes prophètes juifs, toujours droits dans leurs bottes, qui assoment de prières obligées la malheureuse humanité.. Alors merci Muhammad, cinq par jour, merci, c'est mieux que cinquante…
Asma.

(**Bukhari, *Sahih* 8/1**).

Anas ibn Malik a dit: Abu Dharr rapportait que l'envoyé d'Allah avait dit: Pendant que j'étais à la Mecque, le plafond de ma maison s'entr'ouvrit et Gabriel descendit (par là). Il m'ouvrit la poitrine, me la lava avec de l'eau de Zemzem, puis il apporta un bassin d'or plein de foi et de sagesse et vida le tout dans ma poitrine. [142] Cela fait, il la referma et, me prenant par la main, il m'enleva vers le ciel le plus rapproché (de nous). Quand je fus arrivé au ciel le plus rapproché, Gabriel dit au portier du ciel:

-Ouvre.

-Qui est là? demanda-t-il.

-Gabriel, lui répondit l'ange.

-Quelqu'un est-il avec toi ? reprit le portier.

- Oui, répliqua Gabriel, Muhammad est avec moi.

- A-t-il été mandé, ajouta le portier.

- Oui, dit l'ange.

(…)

ibn Hazm et Anas ibn Malik ajoutent: Le prophète a dit:

-Allah prescrivit alors à mon peuple cinquante prières (par jour).

Comme je m'en retournais avec cette prescription, je passai auprès de Moïse:

-Que t'as prescrit Allah pour ton peuple? me demanda t-il.

- Il m'a prescrit cinquante prières, lui répondis-je.

- Retourne auprès du Seigneur, me dit Moïse, car ton peuple n'aura pas la force de supporter cela.

Je retournai donc auprès d'Allah qui diminua le nombre de moitié. Puis, passant près de Moïse, je lui dis :

-On en a diminué la moitié.

- Retourne auprès du Seigneur, reprit-il, car ton peuple n'aura pas la force de supporter cela." Je retournai auprès d'Allah qui diminua de nouveau le nombre de moitié. Repassant près de Moïse je lui annonçai cette nouvelle réduction de moitié.

- Retourne auprès du Seigneur, répliqua-t-il, car ton peuple n'aura pas la force de supporter cela.

Je revins près d'Allah qui me dit:

-Ce sera donc cinq prières qui en vaudront cinquante à mes yeux, car rien de ce qui a été dit en ma présence ne saurait être changé. Je m'en retournai vers Moïse qui me répéta :

-Retourne vers le seigneur.

-J'ai honte du seigneur, lui répondis-je.

Alors Gabriel m'emmena et me conduisit jusqu'au lotus de la limite qui est couvert de couleurs que je ne saurais dire. Ensuite j'entrai dans le paradis: on y trouve des coupoles de perles et le sol en est formé de musc .[143]

Aïsha, la mère des croyants[144] a dit :

-Lorsque Allah présent vit les prières il les fixa à deux prosternation chacune aussi bien à la ville qu'en voyage. La prière du voyage fut maintenue telle quelle ; celle de la ville fut rendue plus longue.

(*Corpus coranique d'Othman* 11/114).[145]

Et accomplis la Prière aux deux extrémités du jour et à certaines heures de nuit. Les bonnes oeuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent.

(*Corpus coranique d'Othman* 33/41-2).

Ô vous qui croyez! Evoquez Allah d'une façon abondante.

et glorifiez-Le à la pointe et au déclin du jour.

(*Corpus coranique d'Othman* 76/25-6).

Et invoque le nom de ton Seigneur, matin et après-midi;

et prosterne-toi devant Lui une partie de la nuit; et glorifie Le de longues [heures] pendant la nuit.

(*Corpus coranique d'Othman* 50/39-40).

Endure donc ce qu'ils disent: et célèbre la louange de ton Seigneur avant le lever du soleil et avant [son] coucher; et célèbre Sa gloire, une partie de la nuit et à la suite des prosternations .

(*Corpus coranique d'Othman* 17/78-9).

Accomplis la Prière au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [fais] aussi la Lecture à l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins.

[145] Trad. Hamidullah pour toutes les citations coraniques.

Et de la nuit consacre une partie [avant l'aube] pour des Prière surérogatoires: afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire.

(*Corpus coranique d'Othman* 73/5-7).

Nous allons te révéler des paroles lourdes.

La prière pendant la nuit est plus efficace et plus propice pour la récitation.

Tu as, dans la journée, à vaquer à de longues occupations.

(*Corpus coranique d'Othman* 73/20).

En vérité, ton seigneur sait que toi et une fraction de ceux qui sont avec toi, vous vous tenez en prière moins des deux tiers, de la moitié ou du tiers de la nuit.

Allah détermine la mesure de la nuit et du jour.

Il sait que vous ne compterez pas cela et il vous a pardonné.

Récitez donc à haute voix ce qui vous sera possible de la prédication.

Il sait qu'il y aura parmi vous des malades[146], d'autres qui iront par le monde recherchant quelque profit accordé par Allah[147], d'autres qui combattront dans le chemin d'Allah. [148]

Récitez donc à haute voix, ce qui vous sera possible de la prédication.

Accomplissez la prière!

Acquittez-vous de l'aumône!

(*Corpus coranique d'Othman* 24/36-7).

Dans des maisons qu'Allah a permis que l'on élève, et où son nom est invoqué; le glorifient en elles matin et après- midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la Prière et de l'acquittement de la Zakat, et qui redoutent un jour où les coeurs seront bouleversés ainsi que les regards.

(*Corpus coranique d'Othman* 7/205-6).

Et invoque ton Seigneur en toi-même, en humilité et crainte, à mi-voix, le matin et le soir[149], et ne sois pas du nombre des insouciants.

---

[146] La doctrine dira plus tard que le malade, et l'impotent peuvent prier par des mouvements de yeux.

[147] Les commentaires sont unanimes pour comprendre que l'expression désigne les commerçants.

[149] Ceci ne correspond pas à l'organisation mise en place plus tard, les canoniques 5 prières. Le point est à noter, vraiment, et pour deux raisons. D'abord, cela signale un état primitif de la doctrine et très banal, que devaient partager toutes les liturgies de l'orient, marquant le crépuscule et plus l'aurore. Ensuite, une autorité inconnue a estimé, contre Allah et son livre, que ce n'était pas assez. On en a mis trois autres et pour cela, on a inventé le conte de la montée de Muhammad au ciel, que même les enfants devraient mettre en doute.

Ceux qui sont auprès de ton Seigneur [les anges] ne dédaignent pas de L'adorer. Ils Le glorifient et se prosternent devant Lui.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/39).

Est-ce que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion, prosterné et debout, prenant garde à l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur... Dis: ‹Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?› Seuls les doués d'intelligence se rappellent.

(**Tabari, Histoire des prophètes et des Rois III 136**).

Dans cette même année, Allah ordonna la prière de quatre rakat, tandis que, à l'origine, à la Mecque, elle ne fut que de deux rakat. Dans l'année même de l'arrivée du prophète à Médine, Allah ordonna pour la première et la deuxième prière, et pour la prière du coucher, quatre rakat, et deux pour la prière du matin et celle du voyage, comme à l'origine.

(**Hanbal,** *Musnad* 2/424).

Les prières les plus difficiles pour les hypocrites sont celles de Al-'Icha et de Al-Fajr.

(**Tabarani,** *al-Mu'jam al-Kabir* 12/271).

...Omar a dit : Si nous ne voyions pas une personne à la prière de Fajr et celle d'Asr, nous penserions du mal sur lui.

(**Bukhari,** *Sahih* 52/30, 3).

….S'ils savaient ce qu'il y a dans la prière de nuit, ils se hâteraient d'y accourir. S'ils savaient ce qu'il y a dans la prière du soir et dans celle du matin, ils y viendraient même en rampant sur les genoux.

(**Ibn Hanbal,** *Musnad* 2/424).

Le prophète ajouta :

- Les prières les plus pesantes pour les hypocrites sont salaat al-'isha' et salaat al-fajr, mais s'ils savaient seulement ce qu'elles contiennent en récompense, ils viendraient même s'ils devaient ramper.

(**at Tirmidhi,** *Hadith* 221).

Le musulman devrait connaître l'importance de salaat al-fajr aux yeux d'Allah, soit-Il glorifié. Le prophète disait :

-La prière de l'aurore effectuée en congrégation équivaut à une nuit entière de prières.

(**Ibn Maja,** *Hadith* 2/1249).

L'envoyé d'Allah a dit :

-La prière est interdite entre l'asr quand le soleil se couche, et après fajr quand le soleil se lève.

(Hanbal, *Musnad* 3/259).

Annas ibn Malik a dit que quand le prophète sortait pour la prière de fajr, comme il passait la porte de chez Fatima, il disait :

-Peuple de la maison, faites la prière !

(Bukhari, *Sahih* 93/52).

Abu Hurayra rapporte que l'envoyé d'Allah a dit:

-J'en jure par celui qui tient mon âme en sa main, je songe à ordonner de rassembler du bois mis en morceaux, puis à ordonner de faire l'appel à la prière, ensuite je laisserai ces gens et je mettrai le feu à leurs habitations. J'en jure par celui qui tient mon âme en sa main, si l'un de vous savait qu'il dit y avoir un os gras ou deux bons pieds de mouton, il assisterait sûrement à la prière du soir.

(Bukhari, *Sahih* 9/15).

Qui néglige l'heure de la prière de l'après-midi perd le fruit de ses œuvres.

(An Nawawi, *Hadith* 1138).

Selon Jabir , le messager d'Allah a dit:

-Celui qui craint de ne pas se réveiller à la fin de la nuit, qu'il fasse l'unité de prière de clôture à son début. Mais celui qui a bon espoir de se lever à sa fin, qu'il fasse l'unité de clôture avant la fin de la nuit, car les Anges sont nombreux à assister à la prière de la fin de la nuit et elle a plus de valeur.

(Tirmidhi, *Hadith Qudsi* 54).

Allah descend au ciel terrestre, lorsque s'achève le premier tiers de la nuit et dit:

-Je suis le roi! Qui veut m'invoquer et j'exaucerai son invocation. Qui veut me faire une requête et je lui donnerai ce qu'il veut? Qui veut solliciter mon pardon et je lui pardonnerai? Cela durera jusqu'à ce que l'aurore pointe.

(Hanbal, *Musnad* 5/298).

...si le prophète voulait se reposer avant le fajr, il mettait sa tête dans sa paume droite, appuyée sur son coude.

(Hanbal, *Musnad* 2/250).

Le prophète louait l'homme qui se lève la nuit pour prier et qui réveille son épouse, et quand elle refuse de se lever, il lui jette de l'eau au visage ; et il louait la femme qui se lève la nuit pour prier et qui réveille son époux et quand il refuse de se lever, elle lui jette de l'eau au visage.

(**An Nawawi, *Hadith* 1053**).
Selon Abu Hurayra , le prophète a dit: Celui qui va à la mosquée le matin ou l'après-midi, Allah lui prépare le Paradis comme lieu de séjour pour chacun de ses parcours.

7 Le minaret

Phare sans lumière

Il n'y a aucune trace d'un quelconque minaret dans les textes qui prétendent représenter les origines de l'islamisme.[150] *Quand l'appel à la prière doit se faire, les documents présentent le brave Bilal et sa grosse voix qui monte sur un toit, que ce soit celui de la mosquée-palais de Médine, ou de la Kaba. On imagine aussi qu'il puisse grimper au sommet des palmiers. Les toutes premières mosquées n'en contiennent pas, quand on les retrouve et quand on peut les dater. Il suffit, selon les textes, et l'archéologie, que d'un toit, tout simple, ou d'une surélévation discrète, appelée MADHANA, l'endroit de l'appel (à la prière), comme cela se trouve en Syrie sous les Ommeyades, ou à Bassora.*

L'archétype vient d'ailleurs: le mot vient de MANAR, qui voudrait dire "phare", ou tour de guet.[151] *Il est possible aussi que les premiers minarets aient conservé cette fonction de tour laïque; on évoque la présence de signaux lumineux, de feux, au sommet de la tour/clocher/minaret de la Mosquée des Ommeyades de Damas. Une premier archétype, très prosaïque, doit être d'abord évoqué: la simple tour militaire de défense. A l'observation attentive des plans, on peut remarquer que les premiers minarets sont plus solides et larges qu'élevés, et placés aux endroits stratégiques.*

Mais le modèle le plus plausible, un peu plus tard, reste bien sûr le clocher des églises (ou des monastères, que l'on oublie vite), qui, muni d'une cloche, correspond à la même fonction que le minaret, d'appel à la prière, mais aussi, et c'est moins rappelé, de marqueur du territoire. Le minaret reste un symbole de présence –et souvent aussi- de domination islamique, en s'inscrivant dans un paysage.

---

[150] Jonathan Bloom, *Minaret : symbol of Islam* , Oxford, 1989; Kenneth Cragg, *The Call of the Minaret*, New York 1956.
[151] Le mot français vient du turc, adapté de l'arabe.

Le premier minaret serait celui d'une mosquée de Bassora, construit vers 665. Mais il n'a pas laissé de trace. Les Ommeyades se sont clairement inspirés de l'exemple chrétien, pour le dépasser: l'islamisme naissant ne pouvait supporter que des bâtiments d'infidèles dépassent en quoi que ce soit leurs propres édifices. Le minaret s'intègre donc dans une compétition millénaire. Celui de Kairouan, quand on l'observe de manière impartiale, est sans aucune doute un clocher islamique, imité d'une quelconque église, et d'un donjon de château médiéval: il a la chance, étant donné son architecture robuste, d'avoir été en entier conservé.

La compétition se poursuit, jusqu'à nos jours, où les minarets doivent dépasser tous les autres cultes, s'ils existent. Quand les bâtiments chrétiens ont été capturés puis convertis, il a suffi, pour les faire changer d'apparence d'une manière aussi radicale que facile, de les pourvoir en minarets: l'exemple le plus fameux est actuellement Haghia Sofia d'Istanbul.

Ensuite, les minarets se sont multipliés, ont pullulé, même inutiles, et ont grossi autant que la fortune et l'orgueil de leurs commanditaires. Leur construction devient une forme de compulsion, et les vieilles menaces bibliques contre la Tour de Babel ont été oubliés. Mais il est bien connu que l'islamisme n'a jamais fait beaucoup d'effort pour comprendre autrui et les histoires des autres. C'est un tort, car quinconque a visité une terre islamique après un séisme sait à quel point le minaret est après coup l'ennemi mortel de la coupole des mosquées.

Nous touchons peut-être là l'explication véritable du foisonnement de minarets qui s'est répandu si vite, au moment de l'expansion de l'empire arabe, puis islamique. Les historiens ont pu observer que l'érection de ces tours correspond à la mise en place de dynasties locales, concurrentes les unes les autres, et désireuses de montrer par l'architecture leur puissance, mais aussi, pour des questions de basse politique, quelle mosquée était leur mosquée, celle qu'ils contrôlaient et favorisaient. Cela doit toujours nous faire penser que le minaret – comme toute oeuvre d'architecture, mais peut-être un peu plus – est une manisfestation de pouvoir et de puissance. Plus, parce qu'elle monte le plus haut possible, et parce qu'elle demande un maximum de moyens et de savoir-faire. La religion, et la soumission, selon la doctrine, de l'homme à Allah n'est plus d'actualité dans ces moments-là, et Babylone n'est pas loin, tout comme elle n'est pas loin quand on érige les immenses tours du Golfe, de Malaisie ou d'Arabie, comme d'énormes phalli de verre, de fer et de béton.

Dans les pays où l'islamisme est encore minoritaire, le minaret, quoiqu'ailleurs accessoire, devient l'instrument d'une revendication, et il tend à se montrer dès que possible, limité en taille, hauteur, et nombre par les réactions des populations et les réglements d'urbanisme. Avec constance, les hiérarques islamiques, dans leur zèle érectile, poussent toujours plus haut. Après le minaret, un peu plus tard, vient la revendication d'appel à la prière, puisqu'il sert à cela.[152] *Ici et là, pour tester les réactions, il est lancé, tant il est constitutif de la mentalité du groupe islamique quand il se constitue quelque part.*

Mais l'essentiel est d'abord la modification radicale du paysage, car la présence et la multiplication de minarets sont des signes immédiats que le territoire est islamisé.

[152] Notons bien que plus aucun muezzin ne se fatigue à monter puis descendre les marches des minarets ; tout se fait non par la grâce d'Allah, mais par les miracles du microphone et des hauts-parleurs. L'acoustique n'est plus la raison de l'élévation du minaret, mais le symbole de domination.

Rappelons ceci, pour résumer, en deux points: le rapport à l'appel à la prière, si l'on observer les débuts des choses, n'est pas direct, et même assez décalé: l'appel s'est fait autrement, et la tour a servi d'autre chose. Ensuite, les deux se sont rassemblés, imaginons-le, sous l'influence du clocher des chrétiens.
Le rapport au pouvoir est constant, sans entrer trop dans la psychanalyse de bazar. La tour pointant bien haut est une manifestation de puissance vis-à-vis des infidèles, et pour les dirigeants, face à leurs concurrents et leurs populations.

8 La mosquée

Des prières, des tapis, des chaussettes

Un de premiers actes de Muhammad est donc la construction de ce qui a vite (trop vite?) été appelé la Mosquée , suivant une tradition syriaque bien établie. Elle est alors MASJID (de MASGUEDA , "lieu" de prosternation , en syriaque) ; ou bien JAMAA, le mot évoque le rassemblement , l'assemblée en arabe. [153] *A bien observer sa description , c'est bien plus*

153 L. Gozvin , *La mosquée* , Paris-Alger , 1960 ; *Encyclopédie de l'islam*[2] VI p. 629-31 (coll.) ; J. M. Bloom, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. mosque ; M.Frishman, et H.-U. Khan, eds. *The Mosque.* New York, 1994. ; H. Stierlin , *L'architecture islamique* , Paris , 1993 ; Pontificio istituto di studi arabi e d'Islamistica, *La Mosquée,* Rome 1990 ; M. Frishman and H.-U. Khan, *The Mosque: History, Architectural Development & Regional Diversity*, Londres, 2002 ; E. Lambert , "La synagogue de Doura-Europos et les origines de la mosquée" , *Semitica* 3 , 1950; C. et S.J. Saarda, "Origins of the mosque 622 650", *The Muslim World* 28, 1938; D. Kuban, *Iconography of Religions; Islam, Part 1 The Mosque and its Early Development Muslim Religious Architecture* , Leiden 1974; Robert S. Mc Lenaran,"The Moslem's Mosque and the Christian's Church", *The Muslim World* 32/1942; Martin Frishman, Hasan-Uddin Khan (ed.), *The Mosque: History, Architectural Development and Regional Diversity*, Londres, 1994; J. Sauvaget, *The Mosque and the Palace. Early Islamic Art and Architecture*, Burlington 2002; Oleg Grabar, "La mosquée et le sanctuaire. Sainteté des lieux en Islam", *Revue de l'histoire des religions* , 4/2005, *Lieux de culte, lieux saints dans le judaïsme, le christianisme et l'islam;*Joseph Nasrallah, "De la cathédrale de Damas à la mosquée omayyade", dans Pierre Canivet

que cela, et tout autre chose: autour de la salle de prière , on trouve des appartements pour le dynaste et sa suite (HUJURAT) , et une cour (SAHN) . Le guide de la communauté, très habilement , matérialise d'emblée la nature de son pouvoir , sous l'apparence d'un petit palais de type nouveau, qui mêle religion, administration , représentation et vie familiale du chef: une confusion elle-aussi de nature totalitaire , que seule l'autorité du chef transcende. C'est aussi une façon de mobiliser les énergies des nouveaux arrivants et de les unir avec celles des Auxilaires.
L'archétype de la mosquée est en fait l'église chrétienne. Les premiers monuments connus de la période islamique reprennent ses caractéristiques, et ajoutent le minaret en guise de clocher. Le dôme du Rocher, de Jérusalem, ou bien la mosquée des Ommeyades à Damas sont soit copiés soit des réemplois, à partir d'édifices chrétiens. Ainsi, le modèle devient autonome mais bien plus tard, et sûrement pas du vivant de Muhammad, qui , en fait, n'a jamais construit ou fait construire la moindre mosquée, au sens où nous le comprenons maintenant.
Il y a en effet aucun rapport avec le plan des mosquées actuelles, même pas la même fonction. Ce serait un abus de langage, que de parler de mosquée pour celle de Médine. Il faut s'évader de la vision omniprésente des mosquées, le globe, les bulbes, la tourelle, les ogives, etc... comme si un blanc manteau de mosquée couvrait le territoire de l'Arabie.
En fait, la vraie mosquée, dans l'acception du terme à partir de l'étymologie, comme lieu de prosternation, est le lieu où Muhammad prie, quel qu'il soit. Il n'y a pas encore de fétichisme de la mosquée.

Les détails foisonnants sur la construction, et le fait que Muhammad mette la main à la pâte, exceptionnellement, indiquent que tous ces textes ont été composés, bien plus tard, pour encourager les constructeurs des milliers de mosquées mis en chantier, comme autant de repères de l'avancée de l'islamisme. Chacun, de l'architecte renommé au paysan maniant la glaise, se sent dans les sandales du prophètes, agissant à sa manière et ne négligeant aucun aspect de l'édification. Tout l'ensemble des documents est au sens moral édifiant, mais ici le sens se double d'un caractère pratique.

Le monument subit les aléas du temps, et destructions puis réparations se succèdent.[154] *Mais il reste un centre pour la religiosité des pélerins, dont certains la décrivent encore avec une dévote précision , dans leurs relations de voyage.*
Il ne reste strictement rien de la mosquée originelle. Un énorme édifice en occupe l'emplacement primitif, après de multiples transformations. Elle est successivement endommagée par la foudre en 850, remise en état en 892, détruite par un incendie en 1257,

---

et Jean-Paul Rey-Coquais éd., *La Syrie de Byzance à l'Islam*, Damas, 1992; Anonyme ,*Les Deux Saintes Mosquées* , Riyadh, 1994; Martin Frishman, Hasan-Uddin Khan (ed.), *The Mosque: History, Architectural Development and Regional Diversity*, London, Thames and Hudson Ltd, 1994 ; C. Mayeur-Jaouen, « *Tombeau, mosquée et zâwiya : la polarité des lieux saints musulmans* », *in* A. Vauchez (éd.) *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires : approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*, Rome, 1997 ; id. « *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires en islam* », *in* id. , Rome, 1997 ; Oleg Grabar, "La mosquée et le sanctuaire. Sainteté des lieux en Islam", *Lieux de culte, lieux saints dans le judaïsme, le christianisme et l'islam , Revue d'Histoire des Religions 4/200*; U. Vogt-Göknil, *Die Moschee. Grundformen sakraler Baukunst*, Zürich 1978.

[155] G. King, "A Mosque Attributed to Umar b. al-Khattab in Dumat al-Jandal in al-Jawf, Saudi Arabia", *Journal of the Royal Asiatic Society* 1978.

reconstruite immédiatement , restaurée brutalement en 1487 sur ordre du sultan égyptien Qaitbay, et finalement reconstruite au XX[ème] siècle par l'architecte Abdel-Wahed El-Wakil.
Actuellement, c'est un bâtiment gigantesque, au style impropable et à l'aspect monstrueux, dont la laideur n'a d'équivalent que son prix. On rapporte qu'elle peut contenir jusqu'à 250 000 personnes. Les rois saoudiens, pas peu fiers de leur forfait, ont envoyé un peu partout des maquettes en or et argent de la chose, à travers le monde...

La plus ancienne encore visible pourrait être plutôt celle de Dumat al Jandal, attribuée par la coutume au calife Omar, en 638.[155]

(**Muslim,** ***Sahih*** **2449**).
D'après Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit a dit : A la tête des accès et des passages de Médine, il y a des anges, donc ni la peste ni l'Antéchrist ne peuvent le pénétrer.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2463**).
D'après 'Abdullâh Ibn Zayd Al-Mâzinî , l'envoyé d'Allah a dit : Dans l'espace compris entre ma demeure et mon minbar, il y a un des jardins du Paradis.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2469**).
D'après Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit: Une prière faite dans ma mosquée que voici vaut mieux que mille autres faites dans toute autre mosquée, exception faite pour la Mosquée Sacrée.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2475**).
D'après Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit Ne sanglez vos montures que pour aller à trois mosquées : ma mosquée que voici, la Mosquée Sacrée, et la mosquée Al-'Aqsa.

(**Muslim,** ***Sahih*** **808**).
Abu Dhar a dit : Comme je demandais à l'Envoyé d'Allah quelle était la première mosquée bâtie sur terre, il me répondit :
-"La Mosquée sacrée".
- "Et ensuite?", continuai-je.
- "Ensuite, reprit-il, ce fut la mosquée Al Aqsa
- "Et quel était l'intervalle du temps entre leurs constructions?", repris-je.
- "Quarante ans", répliqua-t-il. Puis il ajouta :
-"Partout où t'atteindra l'heure de la prière, accomplis-la. Car la terre (entière) est un lieu de prière".

(**Muslim,** ***Sahih*** **816**).

Anas a dit que le prophète arriva à Médine et s'installa dans la partie la plus haute de cette ville chez une tribu dite les Banû 'Amr Ibn 'Awf. Il séjourna chez eux quatorze nuits; puis il envoya chercher les Banû An-Najjâr. Ceux-ci arrivèrent le sabre en bandoulière. Il me semble encore voir l'Envoyé d'Allah monté sur sa chamelle, Abu Bakr en croupe derrière lui et les notables des Banû An-Najjâr autour d'eux. Ils marchèrent jusqu'à arriver à la demeure de Abu Ayyub. L'Envoyé d'Allah priait là où l'heure de la prière l'avait surpris; même parfois dans l'enclos des moutons. Puis, il ordonna de bâtir une mosquée et manda dans cette fin aux chefs des Banû An-Najjâr.

- "Ô Banû An-Najjâr, leur dit-il, quel prix me demandez-vous pour cet enclos?".

- "Par Allah! répondirent-ils, rien; nous n'en demandons aucun prix, sinon à Allah". Or, ajoute Anasje vais vous dire ce qu'il y avait dans cet enclos; il y avait des palmiers, des sépultures de polythéistes et des tas de ruines. L'Envoyé d'Allah ordonna de couper les palmiers, d'exhumer les cadavres et d'aplanir les ruines. Ceci fait, on aligna les troncs de palmiers pour en faire la Qibla de la mosquée et on y encastra deux chambranles en pierres. Les fidèles et l'Envoyé d'Allah se mettaient au travail en chantant :

-Ô Seigneur, il n'y a d'autre bien que celui de l'autre monde. Accorde la victoire aux 'Ansâr et aux Muhâjirûn

(**Muslim,** ***Sahih*** **822).**

D'après Aïsha, Umm Habîba et Umm Salama racontaient à l'Envoyé d'Allah avaient vu, en Abyssinie, une église dans laquelle il y avait des représentations figurées. L'Envoyé d'Allah leur dit : "

-Chez ces gens-là, quand un homme vertueux meurt, ils bâtissent sur sa tombe un oratoire où ils dessinent de telles représentations. Ces gens-là seront les pires des créatures aux yeux d'Allah le Jour de la Résurrection".

(**Muslim,** ***Sahih*** **823).**

D'après Aïsha, l'envoué a dit, lors de sa maladie à la suite de laquelle il succomba : "Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens qui ont pris les tombes de leurs Prophètes pour oratoires". Aïsha poursuivit :

-"Sans cela, on aurait fait bâtir la tombe sur une place éminente, mais il craignait qu'on la prenne pour oratoire".

(**Muslim,** ***Sahih*** 847).

D'après Sahl Ibn Sa'd, un groupe d'hommes qui se disputaient à propos du bois dont fut coupé le minbar vint trouver Sahl Ibn Sa'd qui leur répondit, en disant :

-"Par Allah! Je sais très bien de quoi et par qui ce minbar fut fabriqué. J'ai vu en outre l'Envoyé d'Allah) quand il s'y installa pour la première fois".

- "Ô Abu 'Abbâs[156]! Raconte-nous l'histoire de ce minbar", lui dit-on. Sahl reprit alors : "L'Envoyé a mandé à une femme -qu'il n'a pas nommé selon Abou Hâzim - pour lui dire :
-Ordonne à ton esclave le menuisier de me fabriquer une estrade en bois pour que je m'en serve pendant mes sermons publics".

Sur ce, le menuisier fabriqua donc ce minbar de trois gradins; puis on le plaça dans cet endroit sur l'ordre de l'Envoyé. Le bois de ce minbar provenait de tamaris d' Al-Ghâba. Une fois le minbar achevé, l'Envoyé y monta et fit le takbir. Les fidèles firent de même. Le prophète releva la tête, descendit et vint se prosterner à terre. Remontant de nouveau sur le minbar, il fit la deuxième rak'a de la même façon et ainsi de suite jusqu'à la terminer. Puis, il s'adressa au public en disant :
-"Ô gens! J'ai fait ceci pour que vous suiviez mon exemple et appreniez comment je faisais la prière".

(**Muslim,** ***Sahih*** **826**).

Aïsha a dit : Lorsque l'Envoyé d'Allah fut sur le point d'expirer, il se mit à étendre sur son visage une khamîsa qui lui appartenait. Quand il se sentait étouffé, il l'écartait de son visage. Puis, il dit :
-"Que Allah maudisse les juifs et les chrétiens qui ont pris les tombes de leurs Prophètes pour oratoires".
Il mettait ainsi en garde contre cette pratique.

(**Muslim,** ***Sahih*** **831**).

'Uthmân Ibn 'Affân a répondu en ces termes aux propos que les gens tenaient sur son compte après avoir reconstruit la mosquée de l'Envoyé d'Allah :
-"Vous avez déblatéré contre moi; j'ai entendu l'Envoyé d'Allah dire : Quiconque bâtit une mosquée pour Allah, le Très-Haut, -selon Bukayr, pour l'amour d'Allah-, Allah lui bâtira une demeure au Paradis".

(**Tabari ,** ***Histoire des Prophètes et des Rois*** **III 112**).

Muhammad ibn Jarir rapporte un fait qui est fort peu croyable. Il dit :
-Lorsque Muhammad arriva à Médine , il fit construire une mosquée sur l'emplacement d'un verger de dattiers et d'un cimetière , qu'il avait achetés. Il fit arracher les arbres et retirer les cadavres de leurs tombeaux , ensuite il y fit bâtir. Mais cela ne peut pas être ; c'est un fait inouï , et il ne faut pas croire une telle chose du prophète. Quoique ces morts fussent des infidèles , un lieu d'adoration n'a cependant pas assez d'importance pour qu'on arrache des morts de leurs tombeaux et pour qu'on détruise un champ cultivé. Les hommes intelligents rejettent un tel fait.

[156] =Sahl.

(**Bukhari , *Sahih* 30/92**).[157]
Il y avait (à Médine) des tombes de polythéistes , des ruines et des palmiers ; le prophète ordonna de fouiller les tombes , de raser les ruines et de couper les palmiers (pour construire la mosquée).

(**ibn Sa'd , *Tabaqat* I 281**).
Il y avait là des tombes datant de la *jahiliyya*. L'apôtre d'Allah ordonna qu'elles soient fouillées et les ossements soient éparpillés.

(**Bukhari , Sahih 58/269**).[158]
... dans ce jardin , il y avait les choses que je vous dis: tombes de païens , terre en désordre avec des trous... et des palmiers-dattiers. L'apôtre d'Allah ordonna que les tombes des païens soient exhumées , que la terre soit nivelée et les palmiers coupés. Les troncs des arbres furent placés pour faire un mur en face de la *qibla*.

(**Bukhari , *Sahih* 7/48**).
-Peut-on fouiller les sépultures des polythéistes des temps anté-islamiques et se servir de ces emplacements pour y bâtir des mosquées. (...)
Anas a dit: Le prophète vint à Médine et descendit dans la partie la plus haute de cette ville chez une tribu qu'on appelait les Banu Amir ibn Awf. Il séjourna au milieu d'eux quatorze nuits , puis il envoya chercher les Banu Najjar. Ceux-ci arrivèrent le sabre en bandoulière et il me semble encore voir le prophète monté sur sa chamelle , Abu Bakr en croupe derrière lui et les notables des Banu Najjar autour d'eux. Ils marchèrent ainsi et arrivèrent à la demeure de Abu Ayyub. Le prophète aimait à prier là où le surprenait l'heure de la prière , il priait (parfois) dans des parcs à moutons.
Il ordonna de bâtir la mosquée et il manda les principaux des Banu Najjar :
-Ô Banu Najjar , leur dit-il , quel prix me demandez-vous de cet enclos.
-Par Allah! répondirent-ils , rien ; nous n'en demanderons aucun prix , sinon à Allah.
Or , ajoute Anas , je vais vous dire ce qu'il avait dans cet enclos ; il y avait des sépultures de polythéistes , des ruines et des palmiers. Le prophète ordonna de fouiller les tombes , de raser les ruines et de couper les palmiers. Cela fait , on aligna les troncs de palmiers comme qibla de la mosquée , et on les encastra dans deux chambranles en pierres. Puis on commenca à apporter des pierres en chantant , le prophète se joignant aux autres et disant :
-Ô Allah , il n'y a d'autre bien que celui de l'autre monde. Pardonne aux *ansar* et aux *muhajirun*.

[163] Trad. Hamidullah.

9 Imam

Le moment du petit chef

A tout il faut un chef, telle devrait être la principale idée islamique, tant l'idée d'une autonomie de la personne humaine semble étrangère à ce système. Dans la prière, collective, et même très collective, l'humain n'est pas laissé seul dans sa recherche de contact avec sa divinité. Un chef est là, le guide, le conducator, l'imam. A un niveau technique, il est celui qui guide la prière. Il doit faire les gestes d'une manière bien démonstrative, pour que les autres suivent ses manières de chef d'orchestre.

Il devient bien plus que cela, dans la réalité: il devient le propriétaire de la prière, et de la mosquée, et un peu aussi des pauvres âmes qui s'y agglutinent. Il n'est pas excessif de parler de propriété, quand on sait comment se passent les choses dans la réalité. En théorie, celui qui est choisi l'est pour la prière, de manière momentanée. Il est aussi le plus pieux dans son apparence, le plus respectable, et celui qui, bien sûr est le plus savant en matière de religion. Traduire: il est celui qui sait le plus de bouts de Coran par coeur, ou qui a cette réputation, ou qui le clame le plus fort et personne n'ira le contester là dessus. Dans les faits, l'imam est celui qui tient la mosquée depuis le plus longtemps, celui qui a le plus de pouvoir, ou les meilleurs liens avec le pouvoir politique du moment. Autre concession aux passions humaines: normalement, la fonction est gratuite, mais dans les faits, la rétribution, issue de fondations diverses, variées, et souvent obscures, est courante. Dans les régimes politiques prudents, l'imam est stipendié par l'Etat, ce qui en fait un fonctionnaire, qui doit obéissance, et qui prêche dans le sens du vent. C'est bien là sa seule qualité, et l'on se soucie peu de ses capacités personnelles. Il vaut mieux, d'ailleurs, qu'il aille dans le sens du vent, sinon, il se lancerait vite dans les abysses islamiques du fanatique, pente naturelle et facile, itinéraire de l'imam qui n'y prend pas garde.
Il y a peu de documents sur l'imam. Sans doute, la fonction n'a pas posée trop de difficultés, et le besoin ne s'est pas fait sentir de pondre des milliers de textes, comme dans d'autres domaines. De plus, le modèle mohammédien empêchait de trop développer la question. Tant que le prophète prodigieux est là, il est bien superflu de parler d'un personnel dirigeant la prière. Lui la dirige toujours et tout le temps. Cela dit, vers la fin de l'aventure, on peut percevoir une évolution, et les textes préparent une transition vers un autre système, quand est mise en scène, par exemple, la maladie du chef. Ainsi, les subordonnés comme Abu Bakr et Omar prennent le relais dans quelques circonstances. Ceci trahit peut-être une réalité historique: que l'imam n'ait pas été une invention précoce, mais plutôt tardive. Il aura fallu du temps pour construire un office tel que celui-ci, sans ressembler au sheikh arabe, au prêtre païen, au curé chrétien, au rabin juif.
Par la suite, le terme de "guide", pour des foules perdues, en manque d'autorité morale, a été attribué aux chefs des communautés, jusqu'au chef suprême, le calife. Peu à peu

d'ailleurs, calife et imam finissent par se rapprocher dans la doctrine: le but reste de magnifier tant et plus la puissance du pouvoir. Les sunnites ont surévalué à dessein le terme, pour résister aux conceptions shiites, qui avaient tenté de récupérer en entier le terme, pour désigner leurs propres chefs suprêmes.
Plus largement encore, et toujours dans la quête infantile de l'autorité extérieure, toute personne pourvu d'un peu, ou de beaucoup de connaissance religieuse peut se voir attribuer le titre d'imam, de guide, de personne d'autorité.

Pour résumer, et sans trop changer de sujet, l'affaire de l'imamat est une affaire de pouvoir, et un débat de politique, très humaine, et sans énorme enjeu religieux. A tous les niveaux, dans le choix de l'imam, dans la dévolution de sa charge, l'arbitraire est à l'oeuvre.

A noter: l'imam est indispensable à toute prière, comme surveillant du rite. Et en cas de prière individuelle et isolée? C'est bien simple dit la doctrine, qui a réponse à tout: l'isolé est l'imam pour lui-même. Il serait inconvenant de faire une prière libre.

> Dans l'usage sectaire musulman (shia), le terme imam est sans ambiguité: cela fait toujours référence au chef de la communauté, dans le sens particulier et renforcé de récepteur décrété et légitimiste (WASIYYA/NASS) du legs prophétique (MIRATH AL NUBUWWA). L'imam est impeccable (MASUM), la source de législation (ASL AL FIQH), et le seul possesseur de la connaissance (JAFR).
> **J. Wansbrough, *The Sectarian Milieu*, p. 71.**

Imam dans le Coran.

Le corpus cite le terme. Mais le sens n'est pas celui attendu. Les récits concernent les récits sur les juifs en Egypte, et il apparaît que les dirigeants doivent être des sortes de chefs cosmologiques… Rien à voir avec la prière. Assez souvent, le texte coranique est en décalage avec ce qui se fera plus tard…
(***Corpus coranique d'Othman* 32/24**).
Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en nos versets.

(***Corpus coranique d'Othman* 28/5-6**).
Mais Nous voulions favoriser ceux qui avaient été faibles sur terre et en faire des dirigeants et en faire les héritiers, et les établir puissamment sur terre, et faire voir à Pharaon, à Haman, et à leurs soldats, ce dont ils redoutaient.

Prière express.
Hadith amusant qui veut alléger le poids de la prière sur les personnes fragiles ; on devine les circonstances d'invention de ce type de texte. Il existe de jolies perles dans cette tradition débordante d'information inutile.
(**Bukhari, *Sahih* 10/62**).

Celui qui préside à la prière en assemblée[159] doit être bref, car il a derrière lui des gens faibles, malades ou âgés.

Les ânes à la mosquée.

On mesure ici le degré de crainte superstitieuse auquel le fidèle est soumis, à travers des images d'une puérilité très remarquable: le hadith est pourtant issu du recueil le plus autorisé. Mais le Coran lui-même évoque le phénomène des métamorphoses en animaux.

(Bukhari, *Sahih* 10/53).

Ne craint-il pas celui de vous qui relève la tête avant l'*imam*, qu'Allah change sa tête en une tête d'âne, ou son corps en un corps d'âne?

(Ibn Maja, *Hadith* 2/1034).

L'envoyé d'Allah a dit :

-Si un *imam* commet une erreur, les hommes le feront remarquer en disant « Allah soit glorifié », alors que les femmes frapperont dans leurs mains.

Le cul de l'imam.

(ibn Sa'd, *Tabaqat* § 120).[160]

Quand les habitants de nos villages se convertirent, ils ne trouvèrent personne qui connaissait le Coran, sinon moi, parce que je l'avais appris par des voyageurs de passage.

Alors ils me désignèrent, et me mirent en avant, pour faire la prière. J'avais six ans.[161]

Mais le manteau (BURDA) que j'avais se soulevait chaque fois que je me mettais à genoux.

Une femme du village dit alors:

-Que l'on recouvre le cul du récitateur du Coran!

Ils me mirent alors une chemise (KHAMIS) de Bahreyn sur le dos.

Je n'ai jamais autant chéri quelque chose que ce vêtement.

(Nasa, *Hadith* 2/1046).

L'envoyé d'Allah a dit :

-Les péchés du vendredi précédent sont pardonné si un musulman prend un bain, prie le nombre fixé de prières et se tient silencieux jusqu'à ce que l'imam finisse, et qu'il prie avec l'*imam*.

(Malik, *Muwatta* 209).

L'envoyé d'Allah a dit :

-L'*imam* n'a été institué que pour être suivi, c'est pourquoi ne vous débattez pas à ce sujet.

Abu Huraya ajouta :

-Celui qui relève la tête et l'abaisse avant que l'*imam* ne le fasse, celui-ci a le toupet dans la main du démon.

(**Bukhari, *Sahih* 8/17**).

De la prière de celui qui est assis.

"L'envoyé d'Allah fit la prière dans sa maison alors qu'il était souffrant. Il pria en restant assis. Les fidèles, placés derrière lui, faisant la prière debout, il leur fit signe de s'asseoir. Quand la prière fut terminée il dit :

-"On ne vous a institué un imam sinon afin que vous l'imitiez : lorsqu'il s'incline faites comme lui et quand il se lève levez-vous."

"L'envoyé d'Allah tomba de cheval et il s'écorcha ou s'éraſla le côté droit. Nous étions entrés chez lui pour lui faire visite lorsque le moment de la prière vint. Il pria en restant assis et nous-même nous priâmes aussi assis. Il nous dit alors :

-"Si l'on a institué un imam c'est pour qu'on l'imite. "Lorsqu'il fait le tekbîr, faites-le également ; quand il s'incline, inclinez-vous, et quand il se relève, relevez-vous. Enfin, lorsqu'il dit : "Allah écoute celui qui le loue", dites : "Ô mon Allah, ô Seigneur, à toi la louange !"

Le premier imam.

Muhammad est un peu spécial. En vie, il dirige obstinément la prière, comme un génie, qui voit tout avec les yeux derrière la tête. Malade, ou mort, il ne peut plus, malgré ses qualités. Alors les récits de la décripitude de Muhammad sont utiles pour commencer à présenter ceux qui vont prendre le relais, comme Abu Bakr. Il dirige la prière, puis l'Etat islamique: le politique n'est jamais loin.

(**Tabari, *Livre des prophètes et des rois* III 334**).

Le lendemain lundi, treizième jour du mois de rabia premier de la onzième année de l'Hégire, le matin, à l'heure de la prière, le prophète, se sentant mieux, se leva, ouvrit la porte de son appartement et regarda les hommes assemblés dans la mosquée, qui priaient, rangés en ordre l'un derrière l'autre, et Abu Bakr, qui remplissait la fonction d'*imam*.[162] Ce spectacle lui causa une grande joie,...

Les sens alternatifs

Le terme d'IMAM, présent dans le Coran, a d'autres sens, que l'on ne saisit guère.
Une première apparition donne l'impression que l'IMAM concerne un jugement.
Ceci démontre à quel point la langue coranique est composite et de composition aléatoire.

(**Q17/71**).

Le jour où Nous appellerons chaque groupement d'hommes par leur chef, ceux à qui on remettra leur livre dans la main droite liront leur livre (avec plaisir) et ne subiront pas la moindre injustice.

(**Q15/79**).

Nous Nous sommes donc vengés d'eux. Et ces deux [cités], vraiment, sont sur une route bien évidente [que vous connaissez].

(**Q36/12**). (=**livre clair**)
C'est Nous qui ressuscitons les morts et écrivons ce qu'ils ont fait [pour l'au-delà] ainsi que leurs traces. Et Nous avons dénombré toute chose dans un registre explicite.

10 En rangs d'oignons

Cultures d'ignares

Le rite est fondamentalement collectif. Les textes encouragent tous le rassemblement des fidèles, et se méfient du rite pratiqué par devers soi.
L'acte rituel accompli en public oblige l'individu à se soumettre tacitement au groupe. C'est encore un moyen de contrôler la communauté, d'éviter des déviances qui pourraient suscités par la réflexion personnelle et incontrôlée du dévôt.
Dans un groupe, à un moment, il s'en trouvera toujours un qui pour se faire bien voir, et pour s'exhiber son zèle, proposera d'aller prier, comme ça, entre potes. Le refus d'autrui sera de toute manière mal perçu. On ne refuse pas une telle invitation. Pour ceux qui ont le

malheur de vivre là où l'islamisme prospère sans partage, la désertion de la prière est perçue comme un manifestation d'infidélité. Le coupable, théoriquement, doit être exécuté. Tel est le cas en Arabie Saoudite, où personne ne tolère l'idée d'apostasie…. Ainsi, bien souvent, on laissera tranquille ceux qui ont autre chose à faire. Mais ceux qui y vont seront toujours mieux vus.

Quand l'assistance arrive, peu à peu, au départ, puis quand les retardataires se pressent, s'installent, des lignes se forment vers la qibla. Le guide, celui qui donne le 'la' de la chorégraphie divine, se met en avant. Si les participants sont nombreux, ou le guide, novice, il est de coutume de lui adjointre un surveillant, derrière lui, qui lui répète les directives, ou le corrige.

L'ensemble fait l'impression d'un bloc, et de lignes de combat, ce qui n'est pas un hasard ou alors d'un genre de 'madison' assez original. Si l'instinct grégaire est ainsi encouragé, c'est parce qu'il doit s'inscrire dans un contexte mental qui reste celui du combat: faire bloc, et faire front, en même temps que tenter d'établir un contact avec le surnaturel. Il est bien prévu que les rangs doivent être continus, et serrés, démontrant ainsi la solidarité des participants, et la solidité de l'ensemble. Dès le moment de la jonction, il sera bien difficile de déceler dans le groupe quelque tête pensante, et ce pendant quelques minutes. La machine à décerveler est primitive mais elle a fait ses preuves, et sur beaucoup, ses effets sont devenus permanents. Pour s'en convaincre, nous vous invitons à observer la manière dont les têtes et les culs se lèvent en presque simultanéité. L'important est alors de repérer les décalages, ceux qui sont dans la tendance, ou les zélés ou les suivistes.

Tous les hommes sont invités à participer, pubères, et si possible, pas déments (quoiqu'aucun examen ne soit fait à cette occasion). Mais on accepte les plus exhaltés dans leur foi, dont la piété sert de paravent à la folie, et les fous d'Allah ne sont pas exclus, tant s'en faut. Quand ils obtiennent leurs premiers poils, les jeunes sont invités, dans les derniers rangs, et la perspective d'accéder au premier au de cours de leur vie sert de ligne directrice.

Sur une autre échelle, le groupe ainsi constitué rejoint les autres groupes, à l'échelle planétaire, que l'on s'imagine, qui se dirigent tous vers un siège social fantasmé, la Kaba de la Mecque.

La procédure, remarquable, à sa façon, est une manière d'accéder à une forme de puissance, par l'illusion de la cohésion, qui fait croire à la cohérence de la croyance. Le groupe mimétique donne l'apparence de la puissance, et objectif final, troupe et inquiète les infidèles. Le phénomène est maintenant bien connu des quartiers dits "populaires" des grandes villes européennes, dans lesquels la prière dans la rue est un moyen de pression sur l'ensemble des infidèles, population et institutions, une manière de montrer la puissance d'un groupe, et sa violence potentielle, car la certitude, la bêtise à tête de boeuf, comme disait Brecht, impressionne quand on n'y est point habitué.

Les effets somatique de la gymnastique séculaire mise en place sont assez prévisibles, et peut-être même prévus.

Le rythme des prières, rapide, et les mouvements, aussi rapide, de la tête, en avant et en arrière, sont autant de moyens simples d'étourdir pour abrutir: les juifs orthodoxes agglutinés contre le Mur des Lamentations en sont un exemple frappant.

Les repères sont perdus, l'équilibre aussi, et le fidèle se rassure en reprenant la position stable. Les récitations juives reprennent la même technique, qui a fait ses preuves. Ensuite, le trouble provient de la concentration des individus sur une petite surface, et le fait que les actes doivent se pratiquer en cohésion parfaite avec les autres: l'autonomie de l'individu est

annulée. Il est commun d'ailleurs que la proximité la plus étroite doit être pratiquée entre les orants, sans se toucher. Mais au moins, qu'on sente l'haleine chargée du voisin, ou l'effluve de ses chaussettes.
De plus, le moindre écart sera perçu, décelé, et conçu comme une véritable désertion, et elle sera, à terme, punie ainsi.
Enfin, la répétition incessante des mêmes gestes, et des mêmes paroles conduit à une automatisation du comportement.
Il faut dire que l'essentiel des discussions sur la prière est d'ordre réglementaire: faire ceci, pas cela, et surtout, délice, se demander quelle faute était plus importante que l'autre. Si j'oublie ça, est-ce plus grave que ça.
Car la peur de la faute étreint les gens qui sont en oraison comme un rat de l'Opéra pendant Gisèle. Alors il faut être soit d'un rigueur extrême, soit le résultat d'un drill impeccable, soit sur le mouvement des autres, et se fondre dans la masse, tel un mauvais deuxième violon dans un mauvais orcheste. Dans toutes les solutions, l'abdication de soi est le préalable.

Il existe aussi tout une littérature para-médicale qui se fait fort de démontrer les avantages de la prière dans le domaine de la santé. D'étranges praticiens accumulent les affabulations, et cherchent à faire croire que les rites correspondent à des besoins fondamentaux de l'organisme, et que le rituel a eu l'intuition divine du bien-être humain. Il faut bien qu'ils soient au comble du désespoir pour fabriquer de tels arguments.

Toujours est-il que la prière n'est pas un moment facile ou agréable. Elle peut épuiser physiquement, provoquer des étourdissements, évanouissements, endormissements subits, si l'imam ne donne pas de rythme à sa prestation.

Le Coran lui-même s'abaisse à traiter de ces questions que nous aurions tort de croire si pratiques et annexes.
La Tradition va en ajouter des centaines et des centaines de pages, aussi précises que confuses, et, sinon, ce ne serait pas drôle, contradictoires: à la fin, qui sait sur quel pied danser…

Georges Brassens l'aurait dit, dans un hadith composé par lui: "Le pluriel ne vaut rien à l'homme. Et sitôt qu'on Est plus de quatre, On est une bande de cons ». Si la bande se met à prier, elle se mue en armée. Un vrai prophète, celui-là, et moustachu, en plus.

(***Corpus coranique d'Othman*** **4/102-3**).[163]
Quand vous avez accompli la Prière, invoquez le nom d'Allah, debout, assis ou couchés sur vos

côtés. Puis lorsque vous êtes en sécurité, accomplissez la Prière (normalement), car la Prière

demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés.

(Ibn Maja, *Hadith* 2/976).
L'envoyé d'Allah a dit :

-Les musulmans doivent prier en rangées bien droites, sinon leurs cœurs seront versatiles.

(Bukhari, *Sahih* 52/30, 3).
L'envoyé d'Allah a dit:

-Si les fidèles savaient ce qu'il y a de mérite à l'appel à la prière et dans le premier rang, et qu'ils n'eussent d'autre moyen d'y atteindre qu'en tirant au sort, ils tireraient au sort.

(Malik, *Muwatta* 290).
… l'envoyé d'Allah a dit :

-La prière en commun est de 25 fois plus méritante que celle faite individuellement.

Discipline de la prière.

(*Corpus coranique d'Othman* 107/4-7).
Malheur aux orants[164] qui,
dans leur prière, sont distraits
qui sont pleins d'ostentation
et refusent l'aide (MAHUN) .[165]

(Bukhari, *Sahih* 10/65).
Certes, quand j'entame la prière en assemblée, mon désir est de faire la prière lentement, mais si j'entends un enfant pleurer, j'accélère ma prière, parce que je sais la peine extrême que sa mère éprouve en entendant ses pleurs.

(Malik, *Muwatta* 15).

L'envoyé d'Allah a dit : quiconque parvient à assister à une seule rakat en prière collective, est considéré comme ayant fait toute la prière collectivement.

(Bukhari, *Sahih* 10/30).
La prière accomplie en assemblée est supérieure de vingt-cinq degrés à celle faite isolément.

Précaution.

(Bukhari, *Sahih* 12/ 718).[166]
Aïsha a demandé à l'envoyé d'Allah pourquoi il regardait ici et là pendant la prière. Il répondit :

[167] Une flatulence ou un suintement quelconque.

- C'est une façon de surveiller que Satan n'emporte pas la prière de quelqu'un.

(Nasa, *Hadith* 2/1316).
L'envoyé d'Allah a dit :

-Quelqu'un ne doit prier que s'il a la bonne position.

(Nasa, *Hadith 1*/831).
L'envoyé d'Allah a dit :

-… Allah transformera les têtes des musulmans en têtes d'ânes s'ils lèvent la tête avant l'*imam*.

(Bukhari, *Hadith* 10/29).
Par celui qui tient ma vie entre ses mains, j'ai songé parfois à donner l'ordre d'apporter du bois à brûler, puis, quand il serait là, d'enjoindre de faire procéder à l'appel à la prière et de désigner quelqu'un pour la diriger, afin de pouvoir retourner sur mes pas et de mettre le feu aux habitations des gens qui ne sont pas allés à la prière. Par celui qui tient ma vie entre ses mains, si l'un de ces gens-là savait y trouver quelques os gras ou deux beaux pieds de mouton, il n'aurait pas garde de manquer à la prière du soir.

(Bukhari, *Sahih* 10/74).
Egalisez bien vos rangées dans la prière en assemblée, car être bien en rang fait partie du bon accomplissement de la prière.

Madagascar et les gnous

Un peu de danse contemporaine, un peu de non-danse. Muhammad, ou Gabriel, avaient un peu le profil des chorégraphes contemporains, et un charisme infernal. Qu'il nous soit permis à ce sujet de faire une référence un peu surprenante: le dessin animé "Madagascar", dans sa phase finale, qui fait une référence, assez déguisée (pour s'éviter toutes sortes de problèmes), à Muhammad. On y présente ainsi un prophète, sous forme de gnou (ce ruminant africain barbu, étique et grégaire), qui domine tous les autres gnous, grâce à sa manière de prophétiser la fin du monde, et d'instiller la peur dans le peuple gnou. Comme les gnous sont installés sur un volcan, la fin du monde n'est pas si éloignée, et le pouvoir du "prophète-chorégraphe", comme il se présente, n'en est que plus fort. Mais il maintient son influence sur les foules gnou en leur imposant une chorégraphie permanente, tel un imam survolté, créant en permanence les figures que tous doivent reproduire. Les gnous, peu réputés pour leur intelligence et leur esprit critique, le suivent en tout, dans les moindres postures.
S'il fallait se figurer notre Muhammad, tel que dépeint par l'immense littérature de la Sunna, qui sur le sujet de la prière s'emballe et produit tant et plus, il serait le plus proche possible de ce prophète chorégraphe…
Asma.

11

11 La police de la prière

(Je ne veux voir qu'une seule tête et un seul cul, a dit...)

Entendons police par bonne ordre, et non force de police, quoique, dans le paradis islamique sur terre, la police religieuse existe, soit réellement, comme corps constitué (de sbires trisomiques et/ou consanguins), soit sous la forme du regard du voisin, soit comme la société toute entière.
La littérature normative islamique contient des perles, en quantité, mais rarement aussi rassemblés en aussi dense florilège.
L'accumulation prodigieuse de faits imprévus qui peuvent arriver dans une session de prières fait réfléchir, et l'on doit à un moment arrêter de s'en amuser. Cela indique beaucoup de choses passionnantes. D'abord, que la littérature normative n'a pas abandonné le rêve fou de tout contrôler, de tout prévoir de l'existence humaine et des contingences de la réalité. L'idéal paranoïaque est là, fier et fort. Ensuite, que la vie suit son cours, que les humains font que qu'ils peuvent, et ceci incite à croire encore à l'humanité, fut-elle follement musulmane. Enfin, que l'on a affaire à des petits garnements, que l'ambiance devait être celle de l'école avec des écoliers dissipés, peu impliqués, ennuyés, perdus, épuisés par le rituel perpétuel mais insensé.

La question de la distraction est prise en compte avec le sérieux qu'il mérite. Le moindre incident peut faire perdre le fil, une mouche qui passe, une fissure dans le mur, ou le voisin qui pète. Alors, il faut minimiser le risque de perte de concentration par quelques règles, que Bukhari a enregistrées. C'est le HISS, la déconcentration; Le personnage semble peu concentré sur son affaire. Le texte donne la mesure de la fascination exercée par les images.

On comprend dès lors qu'elles aient été rejetées. Il y eut des cas, il n'y a pas si longtemps, où des violences domestiques étaient motivement seulement par des accusations de HISS.

Bon, il n'est pas illicite de s'en amuser. Les amateurs de scatologie n'auront pas payé bien cher leur billet : il y en a aussi pour eux (mais un chapitre sera spécialement réservé au sujet, au fond du couloir à gauche).

Est-ce bien utile de dresser une typologie des incidents de prière ? Êtes-vous vraiment concernés par la question ? Nous n'aimerions point vous faire choir dans un ritualisme délirant.

Nous n'avons pas encore abordé une question importante: le problème du pet pendant la prière. Allah et les pets ne vont pas ensemble. Allah ne pète pas, et n'aime pas les pets. Le pet est une grande affaire, puisque la prosternation permet assez vite une étirement du sphincter, et si la prière est placée après un bon repas, la fermentation aidant, la salle de prière se remplit d'une atmosphère à l'oxygène qui se raréfie. Le fait peut faire sourire, mais il a été pris très au sérieux. Des laboratoires de pharmacologie islamique (iraniens surtout) se sont lancés dans des études pour créer des pilules adaptées. Un peu plus loin aussi, nous traiterons la question: nous n'avons pas pu résister.
S'il n'y avait que le pet, mais d'autres sécrétions et émanations sont prises en compte: les menstrues féminines, les épanchements de ci et ça, la morve, les crachats. Les écoulements semblent ne concerner que les hommes, à l'exception de la menstruation, forcément. Cela donne l'impression que l'on y faisait un peu n'importe quoi. Les textes donnent des solutions à tout, bien pratiques et qui illustrent ce qu'étaient les moeurs d'autrefois.
Les hémorrhoïdes finiront notre périple: la position de prosternation n'est pas favorable à leur apaisement… Alors la doctrine prend des atours médicaux, et conseille des prières assez diminuées.

Dans les époques postérieures à Muhammad, les gouverneurs des provinces conquises auront un titre évocateur, qui installe la prière dans la sphère politique. Il était "chef de la prière et de la troupe" (SALAT WA JAYSH).

(***Corpus coranique d'Othman*** **4-142**).
Les hypocrites leurreraient Allah alors que c'est lui qui en fait, les leurre.
Quand ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent, paresseux ; ils sont emplis d'ostentation envers les gens ; ils n'invoquent cependant guère Allah, hésitent dans leur attitude en penchent ni vers ceux-ci ni vers ceux-là.

(**Malik,** ***Muwatta*** **221**).
… l'envoyé d'Allah porta une *khamis* qui comportait des dessins. Puis il la donna à Abu Jahm et prit en échange une *anbijania*. Abu Jahm lui demanda :
-Pourquoi fais-tu cela, l'envoyé d'Allah?
-Je passais mon temps à regarder les dessins en priant.

(**Bukhari, *Sahih* 8/20**).

Celui qui a prié et qui ensuite revient à la santé ou éprouve un soulagement[167] achève ce qui lui reste à accomplir de la prière. "Le malade, s'il le veut, prie assis deux rika' et debout deux rika'."

Aïsha, la mère des Croyants, rapporte qu'elle n'a jamais vu l'envoyé d'Allah faire assis la prière de la nuit jusqu'à ce qu'il fût avancé en âge. Alors il récitait (le Coran) assis, jusqu'au moment de faire la rika ; alors il se levait, récitait environ trente ou quarante versets et faisait ensuite la rika.

(**Bukhari, *Sahih* 59/11**).

Aïsha a dit: J'interrogeai le prophète au sujet de celui qui se retourne durant sa prière. Il répondit :

- C'est un larcin que Satan arrache à la prière de l'intéressé.

(**Bukhari, *Sahih* 8/17**).

Imrân ibn Husayn, qui avait des hémorroïdes, interrogea l'envoyé d'Allah au sujet de la prière que l'homme fait étant assis.

Le prophète répondit :

-S'il prie debout, cela est préférable, car celui qui prie assis n'a que la moitié de la récompense accordée à celui qui prie debout ; quant à celui qui prie étant couché, il n'a que la moitié de la récompense de celui qui prie assis.

(**Malik, *Muwatta* 3/ 72**).[168]

Abu Jahm ibn Hudhayfa a donné un beau vêtement rayé de Syrie au messager d'Allah, qui l'a mis pour prier. Quand il eut fini, il dit :

- Rendez-le à Abu Jahm. J'ai regardé les rayures pendant la prière et cela m'a presque perturbé. [169]

(**Malik, *Muwatta* 258**).

Aïsha a rapporté :

-Je dormais devant l'envoyé d'Allah et mes pied se trouvaient dans la direction de la *qibla*. Quand il se prosternait, il me les pinçait pour que je les retire, et que il se levait, je les étendais.

Elle ajouta :

- Et à cette époque, il n'y avait pas de lampe dans les maisons.

(**Nasa, *Hadith* 2/895**).

L'envoyé d'Allah a dit :

---

[171] Corpus coranique 3/187.

-Une prière de l'un d'entre vous n'est pas complète avant qu'il ne fasse ses ablutions à la perfection, comme Allah l'exhalté vous l'a ordonné (…) Vous devez séparer vos pieds légèrement quand vous priez.

(**Bukhari, *Sahih* 72/ 842**).[170]

Aïsha avait un rideau épais (avec des images) et elle a caché une partie de la maison avec.

Le prophète lui a dit :

- Écarte-le de ma vue, parce que ses images viennent à mon esprit pendant mes prières.

(**Bukhari, *Sahih* 78/75**).

Abdallah ibn Omar a dit: Pendant que le prophète faisait la prière, il aperçut, dans la *qibla* de la mosquée, de la morve qu'il gratta avec sa main.

Puis se mettant en colère, il dit:

-Certes, quand l'un de vous est en prière, Allah a sa face tournée vers vous. Ne vous mouchez donc pas en face d'Allah, durant la prière.

Les gestes interdits ou autorisés pendant la prière.

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/1**).

De l'usage de la main dans la prière quand il s'agit de choses relatives à la prière.

Durant la prière le fidèle peut se servir de tout son corps pour ce qu'il lui plaira. Abu Ishaq ôta son bonnet et le remit sur sa tête. Ali plaça sa main sur son bras gauche. Ainsi il est permis de se frotter la peau et d'arranger ses vêtements.

... que ce dernier passa la nuit chez Maïmuna, la mère des croyants, qui était sa tante maternelle. "Je me couchai, dit 'Abdallah, en travers du lit, tandis que l'envoyé d'Allah et sa femme se couchaient dans la longueur du lit. L'envoyé d'Allah dormit jusqu'au milieu de la nuit et un peu avant ou un peu après minuit il se réveilla. Il se mit sur son séant, se passa les deux mains sur le visage pour chasser le sommeil et récita ensuite la dizaine de versets qui terminent la sourate de : La famille d''Imrân. [171] Il se leva ensuite, prit une outre qui était suspendue et, avec l'eau de cette outre, fit ses ablutions et les fit complètes. Après cela, il se leva et commença la prière.

"Moi aussi, ajoute 'Abdallah ibn Abbâs, je me levai ; je fis exactement ce que le prophète avait fait et allai me tenir debout à son côté. Alors l'envoyé d'Allah posa sa main droite sur ma tête ; il me prit l'oreille droite qu'il roula avec sa main et pria deux rika', puis deux rika', puis deux rika', puis deux rika, puis deux rika', puis deux rika' et enfin une rika' impaire. Après cela, il se recoucha jusqu'au

moment où le muezzin vint et il se leva alors, pria deux légères rika' et sortit ensuite pour aller faire la prière du matin."

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/2**).

Des paroles qui sont interdites durant la prière.

Nous saluions le prophète pendant qu'il faisait la prière et il nous rendait notre salut. Mais, quand nous revînmes de chez le Négus et que nous le saluâmes, il ne nous rendit pas le salut et nous dit : "Il y a dans la prière de quoi occuper (suffisament)."

(...) Du temps du prophète nous parlions durant la prière. Chacun de nous adressait la parole à son voisin et lui parlait de ses affaires. Cela dura jusqu'au jour où fut révélé ce verset : "Observez les prières ainsi que la prière du milieu (l'opinion générale est qu'il faut entendre par là la prière de l'asr. Cependant al Ayni cite vingt opinions différentes sur la prière que le Coran a voulu ainsi désigner.) et tenez-vous devant Allah recueillis." [172]

Dès lors nous eûmes ordre de garder le silence."

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/3**).

Les bravos et les mots : Louange à Allah sont permis au hommes pendant la prière.

Le prophète était allé rétablir la paix parmi les Banu Amir ibn Awf ibn al Hârith. L'heure de la prière étant venue, Bilâl se rendit auprès de Abu Bakr et lui dit :

-"Puisque le prophète est retenu tu devrais diriger la prière.

-Oui, si vous voulez, répondit Abu Bakr."

Bilâl fit donc le second appel à la prière et Abu Bakr se mettant en avant des fidèles fit la prière. Alors arriva le prophète. Il marcha à travers les rangs en les coupant jusqu'à ce qu'il fut arrivé au premier rang. Les fidèles se mirent aussitôt à battre des mains.

-"Savez-vous, dit alors à son auditoire Sahl ibn Sa'd, ce que c'est que ça ? C'est l'action de frapper des mains.

Abu Bakr cependant ne se retourna pas et continua la prière, mais les fidèles battant plus fort des mains, il se retourna et aperçut le prophète qui avait pris place dans le rang. D'un geste de la main, le prophète fit signe à Abu Bakr de rester où il était, mais celui-ci alors éleva les deux mains, dit "louange à Allah" et revint en arrière en marchant à reculons. Le prophète s'avança à ce moment et fit la prière."

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/4**).

De celui qui, pendant la prière, mentionne le nom de quelqu'un ou qui adresse un salut à quelqu'un en se tournant vers lui sans que ce dernier le sache.

---

[172] Corpus coranique 2/239.

"Pendant la prière nous nous adressions des compliments, nous nous interpellions et nous nous adressions mutuellement des formes de salut. Quand il entendit cela, l'envoyé d'Allah nous tint ce discours :

-"Dites : "A Allah les compliments, les prières et les bonnes oeuvres. Le salut sur toi, ô prophète, avec la clémence d'Allah et des bénédictions. Le salut soit sur nous et sur les vertueux adorateurs d'Allah. J'atteste qu'il n'y a d'autre divinité que Allah ; j'atteste que Mohammed est son adorateur et son envoyé."

Si vous faites ainsi, vous aurez adressé le salut à tout adorateur vertueux dans le ciel et sur la terre."

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/5**).

Les applaudissements sont le lot des femmes.

... le prophète a dit : "Les applaudissements sont le lot des femmes ; les bravos celui des hommes."

....le prophète a dit : "Les bravos sont le lot des hommes ; les applaudissements celui des femmes."[173]

(**Malik, *Muwatta* 358**).

L'an de la conquête de la Mecque, l'envoyé d'Allah fit une prière de 8 rakat, calfeutré dans un seul vêtement.

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/6**).

De celui qui revient à reculons de la prière ou qui va en avant à cause d'une affaire qui lui surgit.

Anas ibn Mâlik a raconté que le lundi, les fidèles faisaient la prière du matin avec Abu Bakr pour imam, lorsque brusquement le prophète écarta la portière de la chambre de 'Âïsha. Il regarda les fidèles en rangs et sourit de plaisir. Abu Bakr se mit à reculer pensant que l'envoyé d'Allah voulait quitter sa chambre pour venir faire la prière. Quant aux musulmans, ils avaient été troublés dans leur prière par la joie qu'ils éprouvaient de voir le prophète. Celui-ci fit signe de la main d'achever la prière, puis il rentra dans sa chambre et laissa retomber la portière. Ce fut ce jour-là même que le prophète mourut.

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/7**).

De la mère qui appelle son enfant quand celui-ci est en prière.

... l'envoyé d'Allah a dit : "Une femme appela son fils qui était dans sa tourelle (il s'agit d'une de ces tourelles de cénobite[174] où Jurayj se livrait à la dévotion. Cette tradition est plus complète dans Muslim qui ajoute que la bergère avait eu un enfant d'un berger et avait accusé faussement Jurayj de l'avoir séduite. Les gens du pays ayant démoli la tourelle de Jurayj pour le punir d'avoir séduit cette fille, celui-ci se fit justifier par l'enfant.) en disant :

---

[173] L'avantage, au point de vue musulman, est de ne pas entendre la voix de femmes.

[174] Catégorie d'ermites chrétiens vivant en partie en communauté.

-"Hé ! Jurayj !

- Ô Allah ! s'écria-t-il, ma mère !...et ma prière ?

- Hé ! Jurayj ! répéta la mère.

-Ô Allah ! reprit le fils, ma mère ! et ma prière ?

-Hé Jurayj ! exclama de nouveau la mère.

-Ô Allah, dit encore le fils, ma mère !...et ma prière ?

-Ô Allah, reprit la mère, Jurayj ne mourra pas avant d'avoir vu les figures des femmes de mauvaise vie."

Or une bergère qui faisait paître son troupeau allait s'abriter au pied de la tourelle. Puis comme elle eut un enfant et qu'on lui demandait de qui était cet enfant, elle répondit :

-"De Jurayj, qui est descendu de sa tourelle."

Jurayj ayant demandé où était cette femme qui prétendait avoir eu un enfant de lui (alla la trouver et) dit à l'enfant :

-"Hé ! bébé qui donc est ton père ?

- Mon père, répondit l'enfant, c'est le berger du troupeau."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/21/8).**

Du fait de toucher les cailloux pendant la prière.

... le prophète a dit, à propos de l'homme qui égalise le sol lorsqu'il va se prosterner : "Si vous faites cela, ne le faites qu'une seule fois."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/21/9).**

Du fait d'étendre un vêtement pour se prosterner.

... "Nous faisions la prière avec le prophète par les plus violentes chaleurs. Lorsque l'un de nous ne pouvait supporter de poser son front sur le sol (échauffé), il étendait son vêtement et se prosternait sur ce vêtement."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/21/10).**

Des actes qui sont permis pendant la prière.

Aïsha a dit : "J'allongeais ma jambe devant la qibla du prophète pendant qu'il priait ; mais lorsqu'il se prosternait il me touchait la jambe et je la retirais aussitôt. Je l'étendais de nouveau quand il se tenait debout.

... que le prophète ayant fait une prière lui dit :

"Satan s'est présenté à moi et à fait tous ses efforts pour interrompre ma prière. Allah l'ayant mis en ma possession, je l'ai pris à la gorge et j'avais songé à l'attacher à un pilier jusqu'à demain matin afin que vous puissiez le voir. Mais alors, ayant répété ces paroles de Salomon :

-"Seigneur, donne-moi une puissance qu'il ne sera permis à aucun autre d'avoir après moi", Allah éloigna Satan ignominieusement."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/21/11).**

Du cas où un animal échappe à son propriétaire pendant la prière. Qatâda a dit :

-"Le fidèle dont on vole le vêtement poursuivra le voleur et interrompra sa prière."

... "Nous étions, à al Ahwâz, occupés à combattre les Khârijites[175], lorsque, me trouvant sur la berge du fleuve, je vis un homme faire sa prière tout en tenant la bride de sa monture. Comme celle-ci cherchait à s'échapper, l'homme se mit à la suivre."

-"Cet homme, dit Shoba, c'était abu Barza el Aslami."

Un homme des Khârijites se mit alors à s'écrier :

-"Ô Allah, punis donc ce cheikh."

Quand le cheikh eut terminé sa prière il dit :

-"J'ai entendu les paroles que vous venez de prononcer, mais j'ai fait avec l'envoyé d'Allah, six, sept ou huit expéditions et j'ai été témoin de sa tolérance. J'ai préféré ramener ma monture que de la laisser retourner à son écurie ce qui m'aurait mis dans l'embarras."

... "Une éclipse de soleil avait eu lieu. L'envoyé d'Allah se mit à réciter une longue sourate, puis il s'inclina longuement, releva la tête, commença à réciter une autre sourate, resta incliné jusqu'à ce qu'il l'eut achevée et se prosterna. Il recommença de la même manière la seconde rika'.

-"Ces deux astres, dit-il ensuite, sont deux des merveilles d'Allah. Quand vous voyez une éclipse, priez jusqu'à ce qu'elle soit terminée. Pendant la station que je viens de faire, j'ai vu toutes les choses qui m'ont été annoncées. Je me suis vu essayant de prendre des fruits du Paradis et c'est à ce moment que vous m'avez vu faire un geste en avant. J'ai vu également l'Enfer au point de distinguer les réprouvés se dévorant les uns les autres et c'est alors que vous m'avez vu me reculer. J'ai vu dans l'Enfer Amir ibn Luhayy, celui qui a laissé en liberté les chamelles votives.[176]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/21/12).**

Dans quelle mesure il est permis de cracher et d'expectorer pendant la prière. On rapporte d'après 'Abdallah ibn Amir que le prophète expectora au cours de sa prosternation durant l'éclipse.

...que le prophète vit une mucosité sur la paroi de la qibla de la mosquée. Il gourmanda les gens de la mosquée à ce propos et leur dit :

-"Certes, Allah est devant chacun de vous quand il fait sa prière. Ne crachez donc pas - ou, suivant une variante : n'expectorez pas de mucosité."-

Ensuite, le prophète descendit (de la chaire) et effaça la mucosité avec sa main.

---

[175] Secte musulmane plus fanatique que les autres, aux théories toutefois intéressantes et logiques.

[176] Personnage légendaire qui aurait introduit le polythéisme en Arabie, selon la littérature islamique.

ibn Omar ajouta : "Quand l'un de vous crache, qu'il le fasse à sa gauche."
...que le prophète a dit : "Quand l'un de vous est en prière, il est en tête-à-tête avec le seigneur. Qu'il ne crache donc pas devant lui, ni à sa droite, mais à sa gauche, sous son pied gauche."

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/13**).

Quand, par ignorance (c'est-à-dire qu'il ignore que cela n'est permis qu'aux femmes), un homme frappe des mains durant sa prière, sa prière n'en est pas viciée.

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/14**).

Quand on dit à celui qui prie : "Avance ou attends" et qu'il attend, il n'y a aucun inconvénient à cela.
"Les fidèles, qui faisaient la prière avec le prophète, avaient noué leurs voiles autour du cou parce que ces voiles étaient trop courts. On disait alors aux femmes de ne point relever la tête tant que les hommes ne se seraient pas remis complètement sur leur séant."

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/15**).

On ne rend pas le salut pendant la prière.
...Je saluai le prophète pendant qu'il était en train de faire sa prière et il me rendit mon salut. Mais quand nous fûmes de retour (de l'Abyssinie) et que je le saluai, il ne me rendit pas mon salut et dit :
-"Certes, il y a dans la prière de quoi occuper (suffisamment)."
"Le prophète m'avait envoyé faire une commission pour lui. Je partis donc, et, lorsque je revins après avoir accompli cette commission, j'allai trouver l'envoyé d'Allah et le saluai ; mais il ne me rendit pas mon salut. Cela me causa une impression si pénible que Allah seul peut s'en rendre compte. Je me dis en moi-même : peut-être que l'envoyé d'Allah m'en veut d'être resté trop longtemps. Je le saluai une seconde fois ; il ne me rendit pas mon salut, ce qui me causa une impression encore plus pénible que la première. Enfin, je le saluai de nouveau et me rendit cette fois mon salut en disant :
-"La seule chose qui m'ait empêché de te rendre ton salut, c'est que j'étais en train de prier."
Le prophète, à ce moment, était sur sa monture, le visage non dirigé du côté de la qibla."

(**Bukhari, *Sahih* 1/21/16**).

Du fait d'élever les mains à cause d'une chose qui vous arrive pendant la prière.
"L'envoyé d'Allah avait appris qu'il s'était passé quelque chose parmi les Banu Amir ibn 'Awf, à Qubâ. Il partit à la tête d'un certain nombre de ses compagnons pour rétablir la paix parmi les Banu Amir. L'envoyé d'Allah était retenu par cette affaire quand vint l'heure de la prière. Bilâl alla alors trouver Abu Bakr et lui dit :
-"Ô Abu Bakr, l'envoyé d'Allah est retenu en ce moment et l'heure de la prière est venue. "Veux-tu la présider pour les fidèles ?

-Oui, si vous voulez, répondit Abu Bakr."

Alors Bilâl fit le second appel et Abu Bakr, se plaçant en avant des fidèles, prononça le tekbîr. A ce moment l'envoyé d'Allah arriva ; il enjamba à travers les rangs et vint se placer au (premier) rang. Les fidèles se mirent aussitôt à battre des mains.

Sahl explique que cet acte c'est l'action de frapper des mains. Abu Bakr, cependant, ne se retourna pas et continua la prière ; mais les fidèles battant plus fort des mains, il se retourna et

aperçut l'envoyé d'Allah qui, d'un geste lui ordonna, de continuer la prière. Abu Bakr leva les mains, dit "louange à Allah" et revint en arrière à reculons jusqu'à ce qu'il fut rentré dans le premier rang. Le prophète s'avança alors, dirigea la prière et quand il eut fini, il se tourna vers les fidèles et leur dit :

-"Ô fidèles ! pourquoi, lorsqu'il vous arrive quelque chose pendant la prière, vous mettez-vous à battre des mains. Les applaudissements sont le lot des femmes. Que celui à qui il arrive quelque chose pendant la prière, dise donc : "Gloire à Allah." Puis se tournant vers Abu Bakr, il ajouta :

-"Ô Abu Bakr, pourquoi n'as-tu pas continué à présider la prière quand je t'en ai fait signe ?

-Il ne convenait pas, répondit Abu Bakr, au fils de Abu Quhâfa de faire la prière en avant de l'envoyé d'Allah."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/21/17**).

Du fait d'appuyer sa main sur la hanche pendant la prière.

"Le prophète a défendu d'appuyer sa main sur la hanche pendant la prière."

..."Il a été interdit au fidèle de prier la main appuyée sur la hanche."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/21/18**).

Du fidèle qui pense à autre chose pendant la prière.

Omar a dit : "Pendant que j'étais en prière j'organisais mon armée."

..."Je fis un jour la prière de l'asr avec le prophète. A peine eut-il terminé la salutation finale qu'il se leva précipitamment et entra chez une de ses femmes. Puis, comme il sortait de chez elle et qu'il voyait sur la figure des fidèles qu'ils étaient surpris de sa précipitation, il dit : "Pendant la prière, j'ai pensé à de la poudre d'or que nous avions chez nous. J'étais contrarié de la garder jusqu'au soir ou jusqu'au lendemain, et alors j'ai donné l'ordre de la distribuer."

... l'envoyé d'Allah a dit : "Quand on fait l'appel à la prière, Satan s'enfuit en faisant des pétarades afin que les fidèles n'entendent point cet appel. Aussitôt que le muezzin se tait, Satan revient. Quand on fait le second appel, Satan s'enfuit de nouveau et il revient quand le muezzin se tait. Il ne cesse alors d'être auprès du fidèle et de lui dire de se souvenir de choses dont il ne se souvient plus, si bien que le fidèle ne sait plus où il en est de sa prière."

..."Lorsqu'il arrivera à l'un de vous d'être ainsi troublé, qu'il fasse deux prosternations tout en restant assis." Abu Salama a entendu ceci de la bouche de Abu Hurayra.

Abu Hurayra a dit : "Les gens disent que Abu Hurayra exagère. Eh bien, je rencontrai un homme et lui demandai ce que l'envoyé d'Allah avait récité du Coran la veille à la prière du soir.

-"Je ne sais pas, me répondit-il.

-N'étais-tu donc pas présent, lui dis-je.

-Certes oui, répliqua-t-il.

-Eh bien, moi je sais qu'il a récité la sourate telle et la sourate telle."

La distraction dans la prière.
(Bukhari, *Sahih* 1/22/1).

"L'envoyé d'Allah, après avoir prié deux rika' d'une de ses prières se leva au lieu de s'asseoir. Tous les fidèles se levèrent comme lui. Quand il eut terminé la prière, et alors que nous attendions la salutation finale, il prononça le tekbîr avant la salutation finale, puis il se prosterna deux fois tout en restant assis et ne fit qu'après cela la salutation finale."

'Abdallah ibn Bohayna a dit : "L'envoyé d'Allah se leva après les deux rika' de la prière de midi, sans s'être assis dans l'intervalle. Sa prière achevée, il se prosterna deux fois et fit ensuite la salutation finale."

(Bukhari, *Sahih* 1/22/2).

Quand le fidèle prie cinq rak'a.

... l'envoyé d'Allah, à une prière de midi, fit cinq rika'.

- "La prière a-t-elle été allongée ? lui demanda-t-on.

- Comment cela ? répliqua-t-il.

-C'est, répondit-on, que tu viens de faire cinq rika'."

Alors, après avoir fait la salutation finale, le prophète se prosterna deux fois.

(Bukhari, *Sahih* 1/22/3).

Lorsqu'on a fait la salutation finale après deux ou trois rika', on doit se prosterner deux fois comme dans la prière ou plus longuement encore.

"Le prophète ayant fait avec nous la prière, prononça la salutation finale de la prière de midi

- ou, suivant une variante, de l'après-midi

-"Alors, s'écria Dhul Yadayn, ô envoyé d'Allah, la prière est terminée."

S'adressant à ses compagnons le prophète dit :

-"A-t-il raison, cet homme, de dire ce qu'il dit ?

-Oui, répondit-on."

- Alors le prophète pria deux autres rika' et se prosterna deux fois.

J'ai vu Urwa ibn Zubayr, à la prière du coucher du soleil, faire deux rika', la salutation finale, puis parler et ensuite achever sa prière et se prosterner en disant :

-"Voici comment procéda le prophète."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/22/4).**

De celui qui ne prononce pas la profession de foi après les deux prosternations faites à la suite d'une prière incomplète par distraction.

Anas et El-Hasan firent la salutation finale sans prononcer la profession de foi musulmane. Qatâda a dit :

-"Il n'est pas nécessaire de prononcer (dans ce cas) la profession de foi musulmane.

... que l'envoyé d'Allah ayant cessé la prière après deux rika', Dhul Yadayn dit :

-"Ô envoyé d'Allah, la prière a-t-elle été raccourcie ou as-tu oublié (de la terminer) ?

-Cet homme dit-il vrai ? demanda le prophète à l'assistance.

-Oui, lui répondit-on".

Alors, l'envoyé d'Allah se leva, pria deux autres rika', fit la salutation finale et ensuite, prononçant le tekbîr, il se prosterna comme il venait de se prosterner (dans la prière) ou même plus longuement, puis il se releva."

Faut-il prononcer la profession de foi après les deux prosternations faites à la suite d'une prière incomplète ?

- Abu Hurayra n'en dit rien dans son hadith, répondit-il."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/22/4).**

De celui qui prononce le tekbîr dans les deux prosternations faites à la suite d'une prière incomplète par distraction.

... "A l'une des deux prières de midi ou de l'après-midi, et, ajoute Muhammad, j'ai tout lieu de croire que c'était celle de l'après-midi, - le prophète pria deux rika', fit la salutation finale et se leva ensuite pour aller vers une poutre qui se trouvait en avant de la mosquée et s'y appuya. Abu Bakr et 'Omar, qui se trouvaient dans l'assistance, n'osèrent lui adresser une observation et ceux des fidèles qui étaient pressés partirent en se demandant si la prière avait été raccourcie. Alors un homme, que le prophète avait surnommé Dhul Yadayn, dit :

-"As-tu oublié quelque chose de la prière ou celle-ci est-elle raccourcie ?

-Je n'ai rien oublié, répondit le prophète, et la prière n'a pas été raccourci.

-Mais si, répliqua l'homme, tu as oublié quelque chose."

Alors le prophète pria deux rika', fit la salutation finale, prononça le tekbîr et se prosterna comme pendant la prière ou même plus longuement, puis il releva la tête, prononça le tekbîr, inclina de nouveau la tête, prononça le tekbîr, se prosterna comme pendant la prière ou même plus longuement, puis releva la tête et prononça le tekbîr.

... l'envoyé d'Allah se leva pendant la prière de midi, alors qu'il aurait dû s'asseoir. Quand il eut terminé sa prière, le prophète se prosterna deux fois en prononçant le tekbîr à chaque prosternation, et tout en restant assis, avant de faire la salutation finale. Les fidèles se prosternèrent deux fois en même temps que lui pour réparer l'oubli qu'il avait fait en s'asseyant.

(Bukhari, *Sahih* 1/22/6).

Quand le fidèle ne sait pas s'il a fait trois ou quatre rika', il doit se prosterner deux fois tout en restant assis.

D'après Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit :

-"Lorsqu'on vous appelle à la prière, Satan s'enfuit en faisant des pétarades pour que le fidèle n'entende pas l'appel à la prière. L'appel terminé Satan revient, puis, quand il entend le second appel, il s'enfuit de nouveau et revient quand il est terminé afin de jeter le trouble dans l'âme du fidèle en lui disant :

-"Souviens-toi de telle ou telle chose", alors que le fidèle n'y songeait pas, en sorte que celui-ci ne sait plus où il en est de sa prière. Quand un de vous ne saura plus s'il en est à la troisième ou à la quatrième rika', qu'il se prosterne deux fois tout en restant assis."

(Bukhari, *Sahih* 1/22/7).

De la négligence dans la prière canonique et dans la prière surérogatoire (NAFILA). ibn Abbâs se prosternait deux fois après avoir fait une rika' impaire.

... l'envoyé d'Allah a dit : "Lorsque l'un de vous se lève pour la prière, Satan cherche à le troubler afin qu'il ne sache pas où il en est de sa prière. Quand cela arrivera à l'un de vous qu'il fasse deux prosternations tout en restant assis."

(Nasa, *Hadith* 1/728).

L'envoyé d'Allah a dit :

-Si vous crachez pendant la prière, crachez sous votre pied gauche.

(Hanbal, *Musnad* 20144, 20153).

Nous nous sommes plaints auprès du prophète, à cause de la chaleur du sable contre nos visages et nos plantes de pieds pendant la prière, mais il ne nous a pas prêté attention.

(Hanbal, *Musnad* 9540).

Le prophète a senti l'odeur de l'ail dans la mosquée.

(Ibn Hanbal , *Musnad* 5/114).

Le prophète a appelé Ubayy ibn Kab alors qu'il priait dans la mosquée, en disant:

-Ô Ubayy!

Ubayy tourna la tête dans sa direction, mais ne répondit pas.

Le prophète l'appela encore en disant "Ô Ubayy!"

Alors Ubayy écourta sa prière , se tourna vers le prophète et lui dit:

-As salaam u alaikum, ô envoyé d' Allah".

Le prophète dit:

-*Wa as salaam u alaikum*, quelle chose t'a empêché de me répondre quand je t'ai appelé?

Ubayy a dit:

-Ô envoyé d' Allah, j'étais en train de prier!

Le prophète a répliqué:

-Allah n'a t-il pas dit "Réponds à Allah et à son messager quand il vous appelle à ce qui vous donne la vie."[177]

Ubayy a dit alors:

-Ô envoyé d' Allah! Je ne le ferai plus...

(**Tirmidhi,** ***Hadith*** **2/139).**

Le prophète a interdit le commerce dans la mosquée, qu'on y lise des poésies, qu'on y pose des questions à propos d'une bête perdue et que les gens se réunissent le vendredi avant la prière.

(**Muslim,** ***Sahih*** **832).**

D'après Sad, Mus'ab Ibn Sa'd a dit : Je faisais la prière à côté de mon père, quand je plaçai mes mains entre mes genoux. Mon père me dit :

-"Pose tes paumes sur tes genoux". Quand je plaçai de nouveau mes mains entre mes genoux mon père me frappa, en disant :

-"Ceci nous fut défendu; or, nous reçûmes l'ordre de poser les mains sur les genoux".

(**Muslim,** ***Sahih*** **837).**

Ibn Masud a dit : Quand nous saluions le prophète en priant, il nous rendait le salut. Plus tard, lorsque nous revînmes de chez le Négus (de retour de l'Abyssinie) et que nous le saluâmes ainsi, il ne nous rendit pas le salut.

- "Ô envoyé, lui dîmes-nous, (autrefois) quand nous te saluions, tu répondais à notre salutation".- "C'est, répondit-il, parce que la prière est une occupation (absorbante)".

(**Muslim,** ***Sahih*** **838).**

Yazîd Ibn Al-'Arqam a dit : Pendant la prière, nous parlions et nous causions ensemble jusqu'à la révélation de ce verset : *Tenez-vous devant Allah avec humilité.*

[177] Coran 8/24.

Ainsi reçûmes-nous l'ordre de garder le silence (pendant la prière).

(**Muslim,** ***Sahih*** **839).**

Jabir a dit : L'Envoyé me chargea d'une commission. De retour, j'allai le trouver alors qu'il était - selon Qutayba - en prière. Lorsque je le saluai, il me fit signe. Après avoir terminé sa prière, il dit :
-"Tu venais de me saluer tandis que j'étais en train de prier (aussi ne t'ai-je pas répondu)".
Le prophète à ce moment, faisait face au côté de l'Orient.

(**Muslim,** ***Sahih*** **842).**

D'après Abu Hurayra, l'Envoyé d'Allah a dit :
-Hier, un ifrit d'entre les djinns s'est mis à me tenter pour interrompre ma prière. Or, Allah m'a permis de s'emparer de lui et je l'étranglai, j'eus l'intention de l'attacher à côté de l'un des piliers de la mosquée, afin qu'au matin vous puissiez tous le voir. Et je me souvins alors des paroles de mon frère Sulaymân[178]:
-Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil... Et Allah chassa l'éfrit qui fuit en toute humilité."

(**Muslim,** ***Sahih*** **844).**

D'après Abu Qatâda, l'Envoyé d'Allah, sa prière tout en portant 'Umâma que Zaynab, fille de l'Envoyé d'Allah, a eu de son époux Abou Al-'As Ibn Ar-Rabî'. Quand il se prosternait, il déposait l'enfant à terre et il la reprenait en se relevant.

(**Muslim,** ***Sahih*** **849).**

...le prophète a dit, à propos de l'homme qui égalise le sol (caillouteux) lorsqu'il va se prosterner : "Si vous devez faire cela, ne le faites qu'une seule fois".

(**Muslim,** ***Sahih*** **852).**

Selon ibn Omar, l'Envoyé ayant aperçu d'un crachat sur le mur de la Qibla, il le frotta, puis se tourna vers les fidèles en disant :
-Lorsque l'un de vous fait sa prière, qu'il ne crache pas devant lui, car Allah se trouve en face de celui qui prie".

(**Muslim,** ***Sahih*** **854).**

Pour Aïsha, le prophète, ayant aperçu d'un crachat ou d'une morve, sur le mur de la Qibla, il le frotta.

(**Muslim,** ***Sahih*** **862).**

[178] Le roi Salomon.

D'après Anas Ibn Malik, Sa'îd Ibn Yazîd Al-'Azdî a dit :
-Comme je demandai à Anas si le prophète faisait la prière, étant chaussé, il me répondit par l'affirmative".

(**Muslim,** ***Sahih*** **866**).

D'après Anas le prophète a dit : "Lorsque le dîner est servi et que l'heure de la prière est venue, commencez d'abord par le dîner".

(**Muslim,** ***Sahih*** **868**).

Pour Ibn Omar, le prophète a dit : "Quand le dîner de l'un de vous est servi et que l'on fait le second appel à la prière, commencez d'abord par manger et ne vous hâtez pas à terminer votre repas".

(**Muslim,** ***Sahih*** **870**).

D'après ibn Omar, le prophète, pendant la bataille de Khaybar, a dit :
-Que quiconque a mangé de cette plante, -il s'agit de l'ail- ne se rende pas aux mosquées.

(**Muslim,** ***Sahih*** **872**).

D'après Anas: On demanda à Anas Ibn Mâlik ce qu'il avait entendu de la bouche du prophète au sujet de l'ail. L'Envoyé d'Allah a dit :
-Que celui qui a mangé de cette plante, s'abstient de nous approcher ou de prier avec nous", répondit-il.

(**Muslim,** ***Sahih*** **874**).

D'après Jabir, l'envoyé interdit de manger de l'oignon ou du poireau; pourtant nous fûmes pousser par le besoin à en manger. Il dit alors : "Quiconque mange de cette plante malodorante ne doit pas se rendre à notre mosquée; car les anges répugnent de ce que les êtres humains répugnent".

Le choix du vendredi[179] *pour la prière principale obéit aux mêmes principes que dans l'établissement d'autres principes de la doctrine, soit la comparaison avec les autres: le vendredi plutôt que le samedi des Juifs*[180] *ou le dimanche des chrétiens, et avant eux.* [181]
Plus tard, on tentera de justifier ce choix par un argument biblique: ce serait le jour de l'entrée d'Adam au paradis... [182]
On ne peut être qu'attristé en constatant qu'elles sont toutes dirigées contre les non-musulmans, et attisent quotidiennement l'animosité envers ces personnes considérées comme inférieures. Il faut remarquer, pour finir, que le texte coranique est finalement très peu propice à un usage strictement liturgique. Seuls quelques passages précis sont vraiment récitables et directement accessibles, compréhensibles. Le reste ne peut être entièrement diffusé sans tomber dans l'inarticulé et l'aberration.

En théorie toujours, pour que la prière ait lieu dans un endroit habituel, il faut que le rassemblement présente un quorum, selon les circonstances, de 10,12,15,40 participants. La finalité sociale est la démonstration de force, la motivation par le chiffre et le nombre, qui encourage encore l'instinct grégaire, la déresponsabilisation, et la violence. Il s'y dira autant d'imbécilité que dans un bistrot, mais sans l'excuse de l'alcool. Là, ce sont des raisonnements et non les êtres qui titubent.
Après quelques prières, des textes marmonnés, arrive le prêche: l'imam, celui qui a dirigé les opérations se hisse devant le petit peuple des croyants, et lui parle. Autrefois, dans les moments officiels, il était le sultan, ou en dessous, son représentant, et dans ces cas, il tenait un sabre en causant. De nos jours encore, dans des régions sauvagement islamisées, le sabre est de rigueur et il n'édulcore pas les propos en chaire. Car le sujet des prônes est libre[183]*, mais il est au mieux conservateur, rigoriste, puritain (attention aux femmes, aux jeunes, aux juifs), et au pire violent, furieux, dément: le ton est souvent politico-religieux, dit-on avec pudeur. Il peut dépendre de l'actualité, et alors l'imam dirige l'assistance dans la direction souhaitée,comme le berger ses chameaux, le général ses troupes. Les troubles sont rares: l'option choisie est toujours celle de la masse, et ne va rarement s'aventurer vers les terres incertaines de la tolérance et de la modération.*

Les textes ont été nombreux, pour réglementer le moment, puisqu'il est collectif. toujours le collectif est privilégié sur le particulier.

---

[181] Les jours sont: *Yaumu 'l-ahad*, premier jour, dimanche; *Yaumu 'l-isnain*, deuxième jour, lundi; *Yaumu 's-salsa*, troisième jour, mardi; *Yaumu 'l-arba*, quatrième jour, mercredi; *Yaumu 'l-khamis*, cinquième jour, jeudi; *Yaumu '-jam'ah*, jour de l'assemblée, vendredi; *Yaumu 's-sabt*, sabbat, samedi

182 Genèse 1,2.

[183] Il n'existe pas vraiment de modèle mohammédien assuré: dans la Sira, deux ou trois textes insipides, suite banal de poncifs; et le Sermon de l'Adieu, sorte de best-off artificiel, du genre "Ah! j'avais oublié de vous dire...".

Dans les détails, au cas par cas possible, tout est prévu, ou tente d'être prévu, jusqu'au rythme de la marche pour aller à la prière. Le plus piquant est la série des règlements concernant les dispenses: quand il pleut, quand il fait trop chaud, pour ne pas aller à la prière, si j'ai mal au ventre, etc... Il se trouvera toujours des feignants pour rechigner à se déplacer, et quand les feignants sont des astucieux, ils inventent quelque histoire, et y introduisent le prophète et le tour est joué. Petits arrangements bien humains. Il a même été imaginé une permission de faire la sieste, après la prière, bien sûr. Il est beau et bon, le prophète qui a tout prévu et son contraire.

La prière collective, celle du Vendredi, trahit quelque chose des origines de l'islamisme. Pour l'effectuer, il faut rassembler un masse importante, et à un endroit précis: la chose n'est possible qu'en milieu sédentaire, et plus particulièrement urbain. Des nomades, des paysans isolés, auront du mal à chaque fois être présents pour la cérémonie.
Donc, un milieu urbain et populeux, loin du cul de l'Arabie, le Hejaz hideux.

(*Corpus coranique d'Othman* 62/ 9-10).[184]

Ô vous qui croyez! quand on vous appellle à la prière, le vendredi[185], accourez à l'invocation d'Allah et laissez vos affaires!

Cela sera un bien pour vous, si vous vous trouvez savoir.

Quand la prière est terminée, répandez vous en tous lieux!

Recherchez un peu de la faveur d'Allah!

Invoquez beaucoup Allah!

Peut-être serez vous bienheureux!

Quand ils voient un négoce ou un plaisir, ils s'y précipitent et te laissent debout, prophète. Dis-leur:

-Ce qui est auprès d'Allah est meilleur que le plaisir et que le négoce.

Allah est le meilleur des attributeurs.

(ibn Sad, *Tabaqat* III/1, 83).[186]

....alors Musab leur récitait le Coran[187] et leur apprenait. Il écrivit à l'envoyé d'Allah[188] pour lui demande la permission de faire avec eux le rite du vendredi. Le prophète lui accorda et leur écrivit:

-Le jour où les Juifs font leurs préparations publiques pour le sabbat et que le soleil se lève, approche toi d'Allah avec deux arcs[189] et fais un sermon.

Alors Musab ibn Umayr fit la prière du vendredi avec eux dans le domaine de Sab ibn Khaythama.

---

[185] C'est ce simple verset qui inscrit le vendredi (midi, normalement) comme jour principal du rituel.
[186] Ed. Bewley.
[190] Q 32/1.

(Bukhari, *Sahih* 1/11/1).
Abu Hurayra a entendu l'Envoyé d'Allah s'exprimer ainsi : "Nous, venus les derniers, nous serons les premiers au jour de la Résurrection, bien que les autres aient reçu leur Livre révélé avant nous. Ce jour (le vendredi) était le jour qui leur avait été prescrit, et ils ont controversé à son sujet. Allah nous a guidés vers ce jour, en sorte que les autres peuples viennent à notre suite : les juifs, le lendemain ; les chrétiens, le surlendemain."

(Ibn Maja, *Hadith* 2/1086-90).
L'envoyé d'Allah a dit :
-Une prière du vendredi sert à rembourser les péchés mineurs commis entre les vendredis.

(Bukhari, *Sahih* 1/11/2).
D'après 'Abdallah ibn 'Omar, l'Envoyé d'Allah a dit : "Lorsque l'un d'entre vous viendra à l'office du vendredi, qu'il pratique la lotion."
Ibn Omar rapporte que Omar-ibn-al-Khattab était le jour du vendredi, debout pour le prône, lorsqu'un homme, ayant fait partie des premiers muhajirun et des Compagnons du Prophète, entra (dans la mosquée).
Omar cria à cet homme : "Quoi ! A cette heure ! --- J'étais occupé, répliqua celui-ci ; je n'étais pas rentré chez moi quand j'ai entendu l'appel à la prière et je n'ai fait autre chose après cela que mes ablutions. --- Comment ! les ablutions ! s'écria 'Omar, alors que tu savais que l'Envoyé d'Allah ordonnait la lotion."

Selon Abu-Sa'id-El-Khodry, l'Envoyé d'Allah a dit : "La lotion, le jour du vendredi, est obligatoire."

(Bukhari, *Sahih* 1/11/3).
'Amir ibn Sulaym El-Ansari a dit : "J'atteste qu'Abu Sayd a dit, j'atteste que l'Envoyé d'Allah prononça ces paroles :
-"La lotion, le jour du vendredi, est obligatoire pour tout pubère. Celui-ci doit en outre se frictionner les dents et toucher des parfums s'il en a à sa disposition."
Amir ajouta : "En ce qui concerne la lotion je témoigne qu'elle est ici qualifiée d'obligatoire ; mais pour ce qui est de la friction des dents et des parfums, Allah sait mieux que personne si cela est obligatoire ou non.

(Bukhari, *Sahih* 1/11/4).
Au rapport d'Abu Hurayra, l'Envoyé d'Allah a dit :
-"Quiconque, le jour du vendredi, aura pratiqué la lotion prescrite après l'oeuvre de chair, puis partira (dès la première heure) sera dans une situation analogue à celui qui aura fait, en vue d'Allah,

l'aumône d'une chamelle grasse. Celui qui partira à la seconde heure sera dans la situation de celui qui a donné un boeuf ; celui qui partira à la troisième heure sera comme celui qui a donné un bélier cornu ; celui qui partira à la quatrième heure sera pareil à celui qui a donné une poule ; celui qui partira à la cinquième heure sera comme celui qui a donné un oeuf. Lorsque l'imam sort (pour monter en chaire), les anges sont présents."

(**Bukhari, *Sahih* 1/11/7**).

D'après 'Abdallah-ibn-'Omar, 'Omar-ibn-El-Khattab ayant vu une tunique jaune à raies près de la porte de la mosquée, dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, si tu achetais cette tunique afin de la mettre le jour du vendredi et aussi pour recevoir les députations qui viennent te trouver.

-Il n'y a que ceux qui n'ont aucune chance pour l'autre monde qui mettent pareilles tuniques, répondit le Prophète."

Dans la suite, l'Envoyé d'Allah ayant reçu un certain nombre de tuniques en fit cadeau d'une à 'Omar-ibn-El-Khattab :

-"Comment ! ô Envoyé d'Allah, dit 'Omar, tu me donnes ceci à vêtir après ce que tu m'as dit au sujet de la tunique de 'Utarid.

- Moi, je ne te la donne pas pour la revêtir, répliqua l'Envoyé d'Allah."

'Omar-ibn-El-Khattab fit cadeau de cette tunique à un frère qu'il avait à la Mecque et qui était idolâtre.

(**Bukhari, *Sahih* 1/11/10**).

Abu Hurayra a dit : "Le jour du vendredi, à l'aube, le prophète récitait ces mots : "Alif, lam, mim, la Révélation..." [190]et : "Est-il venu pour l'homme..."[191]

(**Bukhari, *Sahih* 1/11/14**).

D'après Abdallah-ibn-El-Harit, fils de l'oncle paternel de Mohammed ibn Sirin, Ibn-'Abbas dit à son muezzin un jour de grande pluie :

- "Lorsque tu auras prononcé ces mots : Je témoigne que Muhammad est l'Envoyé d'Allah, n'ajoute pas : Venez à la prière, mais dis : Priez dans vos demeures", et comme il semblait que les gens désapprouvaient cet ordre, il ajouta : "Quelqu'un qui vaut mieux que moi a fait de même. L'office du vendredi étant obligatoire, il m'a répugné de vous contraindre à sortir et à marcher dans la boue où vous pouviez glisser."

(**Bukhari, *Sahih* 1/11/17**).

[191] Q76/1.

Abu Khalda rapporte qu'il entendit Anas ibn Malik dire : "Quand le froid était vif, le Prophète faisait la prière de bonne heure ; s'il faisait très chaud, il attendait la fraicheur pour la prière, c'est-à-dire l'office du vendredi.

(Bukhari, *Sahih* 1/11/18).

De ces paroles d'Allah : "Courez à la mention d'Allah." De ceux qui interprètent le vocable "courir" dans le sens de faire ses efforts (pour une chose) et de se diriger (vers elle) conformément aux paroles d'Allah : "Qui aura fait pour elle (la vie future) les efforts qu'il devait faire.

Ibn Abbas a dit : "A ce moment la négoce est interdit."

Ata a dit : "Tout exercice de professions est interdit."

D'après Az Zuhri : "Lorsque le muezzin fait l'appel à la prière le jour du vendredi, la personne en voyage doit assister à l'office."

'Abaya-ibn-Rifa'a rapporte ceci : Abu-'Abs m'ayant rencontré au moment où je me rendais à l'office du vendredi me dit : "J'ai entendu le Prophète prononcer ces mots :

-"Celui dont les deux pieds se souilleront de poussière dans la voie du Seigneur, Allah lui épargnera l'enfer."

Abu-Horayra a dit : "J'ai entendu l'Envoyé d'Allah s'exprimer ainsi :

- "Lorsque la prière a lieu, ne vous y rendez pas en courant. Allez-y en marchant avec un calme parfait. Accomplissez la partie de la prière à laquelle vous assisterez, et vous achèverez ensuite ce que vous aurez manqué."

Suivant 'Abdallah-ibn-Abu-Qatada, qui, à ma connaissance, dit Bukhari, n'a rapporté ce hadith que de son père, le Prophète a dit :

-"Ne vous levez pas avant que vous m'ayez vu (le faire) et soyez dans un calme parfait."

(Bukhari, *Sahih* 1/11/22).

Sayb-ibn-Yazid a dit : "Le premier appel à la prière, le jour du vendredi, se faisait, au temps du Prophète, dès que l'imam s'était assis en chaire. Il en fut de même sous les califats d'Abu-Bakr et d'Omar. Mais, sous son califat, comme le chiffre de la population s'était accru, 'Othman ajouta un troisième appel à Ez Zawra."

(Bukhari, *Sahih* 1/11/27).

D'après Abu-Hurayra, l'Envoyé d'Allah, en parlant du vendredi, a dit : "Ce jour-là, il y a un moment où tout adorateur musulman qui se trouve alors debout faisant sa prière, s'il demande quelque chose à Allah, le reçoit d'Allah."

(Bukhari, *Sahih* 1/11/38).

Jabir-ibn-'Abdallah a dit : "Tandis que nous faisions la prière avec le Prophète, voici qu'une troupe de chameaux chargés de vivres arriva. La foule se précipita vers la caravane, en sorte qu'il ne resta avec le Prophète que douze personnes. Ce fut à cette occasion que fut révélé le verset suivant : *"Lorsqu'ils voient des marchandises ou un spectacle, ils s'éloignent de toi et t'abandonnent debout"*.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/11/41).**

Anas a dit : "Nous allions de bonne heure à l'office du vendredi, et ensuite nous faisions la sieste."
Sahl-ibn-Sa'd a dit : "Nous faisions l'office du vendredi avec le Prophète, ensuite on faisait la sieste."

Muslim, ***Sahih*** **1397).**

… le prophète a dit :
-"Les ablutions majeures au jour du vendredi sont obligatoires pour toute personne pubère".

(**Muslim,** ***Sahih*** **1398).**

Aïsha a dit : Les gens venaient par légions à la prière du vendredi de chez eux d'Al-'Awâlî portant des pèlerines et pleins de poussière en sorte qu'une odeur désagréable émanait d'eux. Un homme d'entre eux vint trouver l'Envoyé d'Allah qui, à ce moment, était chez moi.
-"Si, lui dit le prophète, vous vous purifiez pour ce jour-ci".

(**Muslim,** ***Sahih*** **1401).**

Ibn Abbas fit mention de ce que le prophète avait dit au sujet des ablutions majeures du vendredi.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1402).**

…l'Envoyé d'Allah a dit :
-"Il est du droit d'Allah sur tout musulman que celui-ci fait les ablutions majeures une fois par semaine, en se lavant la tête et le corps".

(**Muslim,** ***Sahih*** **1403).**

… l'Envoyé d'Allah a dit :
-Quiconque, le vendredi, aura fait les ablutions majeures prescrites après l'œuvre de chair, puis se rendra à la prière (dès la première heure) sera comme celui qui a fait l'aumône d'une chamelle grasse. Celui qui s'y rendra à la seconde heure sera comme celui qui a fait l'aumône d'une vache; celui qui s'y rendra à la troisième heure sera comme celui qui a fait l'aumône d'un bélier cornu; celui qui s'y rendra à la quatrième heure sera pareil à celui qui a fait l'aumône d'une poule; celui qui s'y rendra à la cinquième heure sera comme celui qui a fait l'aumône d'un œuf. Lorsque l'imam sort, les anges viennent écouter l'évocation d'Allah.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1404**).
... l'Envoyé d'Allah a dit : Si, le vendredi, pendant que l'imam prêche, vous dites à votre voisin : "Tais-toi", vous aurez ainsi dis une futilité.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1406**).
... l'Envoyé d'Allah parlant du vendredi, a dit : "Il est une heure en ce jour, où sera exaucé tout adorateur musulman qui se trouve en train d'invoquer Allah en priant".

(**Muslim,** ***Sahih*** **1412**).
...l'Envoyé d'Allah a dit : "Nous constituons la dernière génération (succédant à celles des juifs et des chrétiens); toutefois, nous serons les premiers (à rendre compte auprès de Dieu) au Jour de la Résurrection. Bien que les autres communautés (juive et chrétienne) aient reçu leur Livre avant nous et que nous n'ayons reçu le nôtre qu'après eux, ce jour qu'Allah nous a prescrits, et vers lequel Il nous a guidés, précède ceux prescrits aux juifs et aux chrétiens. Ceux-là ont le lendemain (le samedi) et ceux-ci ont le surlendemain (le dimanche)".

(**Muslim,** ***Sahih*** **1422**).
Sahl a dit :
-Le vendredi, nous ne faisions la sieste ni ne déjeunions qu'après la prière.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1423**).
Salama Ibn Al-'Akwa a dit : "Quand le soleil quitta le méridien, nous nous acquittions de la prière du vendredi présidée par le prophète. De retour, nous cherchions les endroits pleins d'ombres (en marchant)".

(**Muslim,** ***Sahih*** **1425**).
Ibn Omar a dit : "Le vendredi, le prophète prononçait d'abord le sermon étant debout, s'asseyait puis se levait, comme l'on fait actuellement".
Les paroles d'Allah : "Quand ils entrevoient quelque commerce ou quelque divertissement, ils s'y dispersent et te laisse debout"
Jabir ibn 'Abdullâh a dit : le prophète était debout en train de prononcer le sermon du vendredi quand une caravane arriva en provenance de la Syrie. Les gens se précipitèrent aussitôt vers elle en sorte qu'il n'en resta que douze hommes auprès du prophète. Ce fut à cette occasion que ce verset fut révélé : ***Quand ils entrevoient quelque commerce ou quelque divertissement, ils s'y dispersent et te laissent debout***.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1439**).
Récit Ya'lâ Ibn 'Umayya transmis d'après son fils Safwân Ibn Ya'lâ : Celui-ci entendit le prophète

réciter en chaire :

-Et ils crieront : Ô Mâlik.

(**Muslim, *Sahih* 1444**).

Jabir a dit : Alors que le prophète était en train de prononcer le sermon du vendredi, un homme vint . Le prophète lui dit :

-As-tu prié (les deux rak'a de la salutation de la mosquée), ô untel?".

- "Non, pas encore".

- "Lève-toi donc, répliqua le prophète et fais-les".

(**Muslim, *Sahih* 1455**).

Abu Hurayra a dit : Le vendredi, à la prière de *fajr* le prophète récitait d'abord la sourate (commençant par) :

-Alif, lâm, mîm. La Révélation"..; puis celle (commençant par) : "S'est-il écoulé pour l'homme?"

(**Muslim, *Sahih* 1460**).

Abdullah ibn Masud transmit qu'en rentrant chez lui après la prière du vendredi, il faisait deux rak'a supplémentaires. Il ajouta :

-C'est ce que faisait l'Envoyé d'Allah".

13 Posture et postures

Si l'on écoute les sources islamiques, la prière islamique est le rite le plus ancien du monde (islamique aussi). Comme il n'est ni obligatoire ni conseillé de penser ainsi, ici des questions seront posées sur le sujet de l'origine de ces mouvements physiques étranges.

Les postures, elles, sont en partie inspirées du christianisme oriental: ni les Juifs ni les Arabes païens ne pratiquent a priori de telles prosternations. C'est un fait remarquable que des résistants à l'islamisation, aussi différents qu'Abu Talib, ou l'anti-prophète Musaylima, aient tous deux refusé la forme de la prière: elle est considérée comme humiliante. Dans une parole de défi, celui-ci se moque, d'ailleurs, estimant honteux d'avoir le cul plus haut que la tête.

Le premier estime aussi scandaleux que dans le mouvement d'abaissement, son derrière se situe au dessus de sa tête, et le second exige de prier debout, à la manière des nobles.[192]

L'origine du mode de prière est encore un mystère. On peine à croire qu'il s'agit d'une invention purement islamique: ils ont peu inventé, et les religions, fondamentalement, inventent peu, mais reprennent et recyclent. La station

devant une idole est la posture normale dans les paganismes antiques, quand le fidèle veut prier. Il lève aussi les mains vers la statue, si possible à plat, pour ne pas montrer d'agressivité. Dans le rituel d'Arafat, au cours du pèlerinage, la prière WUQUF doit être un vague vestige de telles pratiques, qui se voient partout. Il semblerait aussi que les chrétiens, ascétiques et/ou sectaires qui pullulent dans l'Arabie de ce temps, et toutes sortes de monothéisants, ont privilégié aussi cette attitude. Une partie de la prière islamique doit venir de là.
Quant à la prosternation elle-même, la doctrine imagine qu'elle est traditionnelle du Proche-Orient (le Coran décrit ainsi les magiciens du Pharaon devant Moïse).
Le christianisme (oriental) l'a popularisé, notamment au VI^e^ siècle[193]*, et il est alors naturel que l'islamisme en construction la récupère.*
L'archétype est peut-être aussi plus politique que religieux. L'agenouillement (génuflexion totale?), appelé aussi proskynèse, devait aussi figurer dans le cérémonial des Perses sassanides.[194]
Quelques objets de l'Arabie pré-islamique pourraient évoquer des parties des gestes de prière, mais sans le caractère systématique et figé que l'islamisme a réussi à imposer.
Ce que l'islamisme a donc produit est une sythèse qui se mécanise et s'articule, entre les trois postures de base, debout, penché, prosterné. C'est ainsi que l'on fait une salat composée.

Parlons maintenant chorégraphie: Voici les quelques étapes du processus qui sans cesse se répète, des milliards de fois depuis des centaines d'années pour des milliards d'individus. L'ensemble de la cérémonie est une combinaison subtile entre les gestes et les paroles.
Une introduction permet de détacher le moment du reste de la journée: debout, les gars mettent leurs mains au niveau des épaules. On prononce ensuite le takbir, soit l'invocation d'Allah, qui est grand. La formule est toujours du plus bel effet, quand elle est prononcée en choeur. Certains ont eu conscience que pour la majorité des participants, et dans la plupart des occasions, le ritualisme allait finir par vider vite tout sens aux gestes. Alors on a ajouté l'étape de l'intention: chacun doit se dire in petto qu'il a l'intention sincère de prier (NIYA).
Ensuite, vient le plat de résistance, qui, vu de loin et depuis Micromégas, semblerait une séance de gymnastique de groupe: des séquences se succèdent, les raka, qui correspondent à des suites précises d'inclinaisons de buste, et des prosternations, pour que le front et le nez touchent le tapis. En cas de doute, suivez le guide, car il est mal venu de trainer, de rater une étape. Les écoles juridiques se sont à peu près accordées sur les grandes lignes de la prière, et les désaccords ne concernent que des aspects de détails, comme la position des pieds et des mains. Le prophète faisait comme ci, ou comme ça, si je l'ai vu, non , tu l'as pas vu, etc…

---

[192] M.J. Kister, "Some reports concerning al Ta'if", *JSAI* 1/1979, p. 4.
[193] T. Nagel, Mahomet, p. +++++.
[194] T. Nagel, *Mahomet*, p. +++++.

Pour apprendre la prière et ses mouvements, le néophyte, ou le petit garçon bénéficient, si l'on peut dire, d'une procédure de formatage très complète: l'exemple familial, la télévision, même pour les petits, l'éducation publique (y compris dans les pays dits laïques), et une multitude de brochures distribuées avec une générosité de Saoudien. Ah... La philanthropie saoudienne... Si seulement les Corans distribués pouvaient être comestibles.

Il est de coutume de réciter la sourate n°1, la Fatiha, dont on verra qu'elle n'est pas une vraie sourate, mais un bout de liturgie christianomorphe ajouté là en moignon. Parfois, pour accompagner les prosternations, il est vu comme assez habile de réciter des fragments coraniques courts qui contiennent le mot prosternation (SUJUD). Dès que le mot est entendu, le groupe entier se prosterner; aussi simple que cela.
La conclusion est constituée d'une profession de foi, la shahada bien connue. On fait un petit salut à Muhammad, à qui l'on doit tant. Si possible, on glisse quelques suppliques vite fait, histoire que tout ça ne serve pas à rien. Et puis c'est déjà fini. Chacun se regarde, à la fois fier comme Artaban et saoûlé de rituel, assoiffé et comme étourdi, assoiffé mais déjà ivre. Les orants vont alors bavarder plus loin, pour faire fructifier socialement leur rencontre périodique. Le bazar n'est jamais loin et le peuple lymphatique des bazars constitue l'armature du public: la motivation commerciale est omniprésente...

Les textes évoquent peu la règle générale, connue de tous depuis l'enfance ; mais ils abondent à raconter toutes les exceptions, tous les petits arrangements possibles, qui sont tous inventés très longtemps après, à force de s'arranger sur le dos du prophète. Alors un astucieux arrange un récit bien troussé pour rassurer les pieux naïfs.

Il existe un autre moyen : raconter comment les rituels et la prière au premier chef, ont été transmis à Muhammad, qui a transmis à son tour. Les histoires veulent que ce soit Gabriel qui ait fait cela, au tout début, avant même d'expliquer la doctrine… Khadija, la pauvre, est soumise en premier, et ne pose pas de questions, comme une épouse dévouée. Les textes sont par essence pédagogiques, visant à présenter l'ancienneté et l'importance de la prière. Mais ils ne sont rien de plus.

(Q84/20-1).
Qu'ont-ils à ne pas croire? et à ne pas se prosterner quand le Coran leur est lu ? [195]

(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des rois*** **III 68**).
Gabriel étant présent dit au prophète:

[195] La prosternation pendant la récitation prouverait bien que celle-ci correspond à la manifestation de la présence divine. Dans ce fragment très rhétorique, il est reproché aux Mecquois de refuser cette particularité du rituel. La question est à reprendre.

-Demande de l'eau, afin que je t'enseigne les ablutions (WUDU), la manière de laver les mains, et la prière, pour que tu saches comment tu dois adorer Allah.

Le prophète demanda de l'eau, et Gabriel lui montra l'ablution des mains, et lui indiqua la façon de prier ; ensuite il se plaça devant lui et dit :

-Nous allons prier. Il fit deux rakat[196], et le prophète les répéta après lui, et Khadija après le prophète.

Prière debout?

(**Q/9108**).

Ne te tient jamais dans (cette mosquée). Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout. [pour y prier] On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient.

(**ibn Hisham, *Conduite de l'envoyé d'Allah* 157**).

---

[200] H. Busse, "Jerusalem and Mecca, the temple and the Ka'ba: an account of their relation in islamic times", in Sharon, *Holy Land*, Leiden, 1988 ; sur le point de repère, le *mihrab*, et ses origines, cf. R.B. Serjeant, "Mihrab", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies* 22, 1959; A.J. Drewes, "The meaning of sabaean MKRB, facts and fiction", *Semitica* 51, 2001; M.A. Ghul, "Was the ancient south arabian *mdqnt* the islamic *mirhab*", *BSOAS* 25, 1962. ; cf. aussi D.A. King et G.S. Hawkins, "On the orientations of the kaba", *Journal for the History of Astronomy* 13, 1982 ; R. Kimber, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. Qibla; D.A. King: The Earliest Islamic Mathematical Methods and Tables for Finding the Direction of Mecca, *Zeitschrift für Geschichte der Arabisch-islamischen Wissenschaften* 3, 1986; T. Suzuki: "A Solution of the Qibla-Problem by Abu 'l-Qâsim Ahmad ibn Muhammad al-Ghandajânî", *id.* 4, 1987/88; David A. King, *Astronomy in the service of Islam*, Aldershot, 1993; S. Bashear, "Qibla Musharriqa and early muslim prayer in churches", *Muslim World* 81, 1991; R. Lorch, "Nasr B. Abdallah's instrument for finding the qibla", *Journal for the History of Arabic science* 6, 1982; David A.King, *Astronomy in the Service of Islam*., Aldershot, 1993;id. *World Maps for Finding the Direction and Distance to Mecca: Innovation and Tradition*; Edward S.Kennedy, *Astronomy and Astrology in the Medieval Islamic World*. Aldershot, 1998; Carl Schoy, "Die Mekka- oder Qiblakarte (Gegenazimutale mittabstandstreue Projektion mit Mekka als Kartenmitte)", *Kartographische und schulgeographische Zeitschrift* 6/1917; id. , "Abhandlung des al-Hasan ibn al-Hasan ibn al-Haitam (Alhazen) über die Bestimmung der Richtung der Qibla", *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 75/1921; George Sarton, , "Query no. 25: Orientation of the Mihrab in Mosques", *Isis*, 20/1933-34; David A., King, "Al-Khalīlī's Qibla Table", *Journal of Near Eastern Studies* 34/1975; Winfried Petri, , "Mekka und Meridian: Ein Missverständnis bei al-Bīrūnī", Y. Maeyama, W.G. Saltzer (eds.), *Festschrift für Willy Hartner*, Wiesbaden 1977; J.L Berggren,., "A Comparison of Four Analemmas for Determining the Azimuth of the Qibla", *Journal for the History of Arabic Science* 4/1980; Charles Heatwole, , "Which Way is Mecca?", *Journal of Geography*, 92/1993; G. Almakky, J. Snyder, "Calculating an Azimuth from One Location to Another: A Case Study in Determining the Qibla to Makkah", *Cartographica*, 33/1996. David A., King, "Makka: 4. As the Centre of the World", *The Encyclopaedia of Islam*, vol. 6/1987 ; Suliman Bashear, "Qibla musharriqa and early Muslim prayers in churches", *Studies in the Early Islamic Tradition;* Arent Jan Wensinck, David A. King,, "Kibla", *The Encyclopaedia of Islam*, s.v.; Robert R. Bianchi, "Qibla, and Related, Map Projections ", *Guests of God* 2004; Shimon Shtober, "Judaeo-Islamic Polemics Concerning the Qibla (625-1010)", *Medieval Encounters* 5/1999; Angelika Neuwirth, "Face of Man Face of God. Some Observations on the Muslim Direction of Prayer", Albert Baumgarten (Ed.), *Self, Soul and Body. Studies in Religious Anthropology,* Leiden 1998.

L'envoyé reçut l'ordre de prier, alors il pria (...) Quand la prière fut pour la première fois imposée à l'envoyé, c'était avec deux prostrations par prière ; puis Allah a montré le nombre à quatre dans la maison, mais en voyage, le nombre habituel est resté à deux.

(ibn Ishaq, *Sira*).[197]

Alors Gabriel apparut au prophète quand la prière fut ordonnée, et il vida un endroit dans la vallée avec son talon, pour qu'une source d'eau vive surgisse. Gabriel fit l'ablution tandis que Muhammad le regardait. Il se lava le visage, se rinça la bouche, mit de l'eau dans ses narines, s'essuya la tête, les oreilles, les jambes jusqu'aux chevilles, aspergea son sexe. puis il se releva, fit deux inclinaisons de prière, et se prosterna quatre fois visage à terre.

(Malik, *Muwatta* 1).

Abu Masud al Ansari entra chez lui et dit :

-Que signifie cela, Mughira ? Ne savais-tu pas que Gabriel est descendu du ciel, a fait la prière de zuhr et que l'envoyé d'Allah l'a fait aussi, puis Gabriel a fait la prière de l'asr et que l'envoyé d'Allah l'a fait aussi, puis Gabriel a fait la prière du coucher et que l'envoyé d'Allah l'a fait aussi, puis Gabriel a fait la prière du soir et que l'envoyé d'Allah l'a fait aussi, puis Gabriel a fait la prière de l'aube et que l'envoyé d'Allah l'a fait aussi ? Par la suite, Gabriel a dit : voilà ce qui t'est ordonné.

(Bukhari, *Sahih* 81/20, 2).

Le prophète priait tant qu'il en avait les pieds gonflés -ou selon une variante, enflés-.

Et quand on lui en faisait l'observation, il répondait:

-Comment ne serais-je pas un adorateur reconnaissant?[198]

(al Tirmidhi, *Hadith* 420).

Le prophète disait :

- Quand l'un d'entre vous a prié, qu'il s'allonge sur son flanc droit.

(Malik, *Muwatta* 364).

... l'envoyé d'Allah a dit :

-Lorsque l'un de vous prie, qu'il ne laisse personne passer devant lui, et qu'il le repousse autant qu'il puisse le faire ; Si cette personne insiste, qu'il la combatte car ce n'est qu'un démon.

(Malik, *Muwatta* 199).

-Que faisait l'envoyé d'Allah?

-Quand il s'asseyait au cours de la prière, il mettait sa main droite sur la cuisse droite en joignant tous ses doigts sauf l'index, qu'il gardait tout droit, et sa main gauche sur la cuisse gauche.

(**Tirmidhi,** ***Hadith*** **420**).

Certains ont pu entendre le hadith dans lequel le prophète disait :

- Quand l'un d'entre vous a prié, qu'il s'allonge sur son flanc droit.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1460**).

Selon Abu Hurayra , le messager d'Allah a dit :

-Quand l'un de vous s'apprête à se mettre dans son lit, qu'il balaie le lit avec son drap plié car il ne peut pas savoir ce qui y est entré après lui. Puis qu'il dise:

-En ton nom, Seigneur! J'ai couché mon côté et en ton nom je le relève. Si tu retiens mon âme, sois clément avec elle, et si tu la ressuscites, sauvegarde-la par les moyens avec lesquels tu sauvegardes tes esclaves vertueux.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **10/117**).

Ikrima a dit: Je priais derrière un vieillard à La Mecque. Il prononça la formule *Allah akbar* vingt-deux fois.

Je dis à ibn Abbas:

-Il est fou!

Il me répondit:

-Malheur à toi! c'était une pratique d'Abu al Qasim.[199]

Abu Huraya disait:

-L'envoyé d'Allah, lorsqu'il se levait pour la prière, récitait Allah akbar lorsqu'il se levait, puis lorsqu'il s'inclinait, puis il disait:

-Allah écoute celui qui le loue.

...au moment où il se redressait, puis, une fois dressé, il disait:

-Notre seigneur, à toi la louange.

...puis il disait:

-Allah akbar.

...au moment où il se mettait en posture de prosternement, puis à nouveau au moment où il relevait la tête, puis au moment où il se prosternait, puis au moment où il relevait la tête. Puis il faisait cela tout au long de la prière jusqu'à la fin ; puis il disait:

-Allah akbar

...au moment où il se relevait des prosternements après la station assise.

14 La *qibla*

Directive pour une direction

Plus qu'un simple tropisme géographique, elle sert aussi de facteur symbolique de cohésion, puisque les musulmans peuvent aussi de prétendre les "Gens de la Qibla, de la direction", puisqu'ils se tournent tous vers le même point géographique, sorte d'axus mundi. Alors la direction géographique recoupe la direction doctrinale, et idéologique. Il est finalement aisé de repérer les personnes qui ont des flèches dans la tête, et qui avancent toujours dans le même sens...
Le choix de cette fameuse direction universelle se fait au départ selon les points cardinaux, simplement. Plus tard, des savants se chargent de calculs subtils, rectifiant les erreurs précédantes. Il convient aussi de remarquer que depuis Médine, le fait de se diriger soit vers la Mecque, soit vers Jérusalem fait opérer un mouvement de renversement complet, une révolution, un mouvement à 180 degrés: cette perfection dans le déplacement pourrait être, selon les naïfs, une preuve de plus de la perfection de l'islamisme. Pour les autres, cela correspond à une bizarrerie, et plus sûrement à une construction postérieure et artificielle. La piste a de toute façon été peu exploitée... la ligne droite, voilà la piste, la plus simple, d'un point à un autre.

La rupture étant consommée, les musulmans, on l'a dit, doivent se singulariser et procéder à une modification radicale et mesquine: il faut donc se tourner dans la direction opposée, la Ka'ba de la Mecque. On peut aussi imaginer que la décision a été prise parce qu'elle était inévitable, si les deux populations fréquentaient les mêmes lieux de culte. Il ne serait pas étonnant (quoique les sources ne veuillent pas l'indiquer) que les premiers musulmans de Médine aient prier dans des synagogues, ou dans des écoles religieuses. Dans ce cas, la modification est due à une sorte de promiscuité rituelle, ou cultuelle: il était vitale pour la nouvelle communauté de se distinguer, pour ne pas capituler devant les usages juifs. Car il y a grand danger pour les systèmes religieux d'une trop grande proximité dans le rituel, qui entraine forcément à une confusion, laquelle profite au système le plus fort, ici, le judaïsme.[200]
Le plus embarrassant est alors de présenter le monument comme le centre et l'origine du monothéisme. C'est à cette époque, dans le réel, et non dans la fantasmagorie islamique, un

temple païen parmi d'autres, pas plus grand, pas plus beau, qui continue d'être honoré comme tel par les populations arabes. Des légendes et traditions nouvelles surgissent alors dans la communauté, pour justifier, expliquer, affirmer. La Mecque, étape minuscule perdue dans le désert remplace un lieu millénaire de vénération, tout ceci uniquement pour ne pas ressembler aux juifs dans leur pratique. C'est ainsi qu'Allah est grand.
Mais il faut d'admettre, en terme de manipulation mentale collective, l'invention de la qibla, direction unique de vénération collective, d'un monument invisible pour la plupart, simplement imaginé, est un coup de génie, qui démontre une belle connaissance des caractères humains et de leurs limites. Cela, ajouté aux modalités complexes de la prière, exonèrent totalement le pratiquant de son esprit critique et de sa raison; la mosquée devient alors une maison de repos pour l'intelligence, et pour beaucoup une maison de retraite.

Parlons aussi du mihrab est la traduction matérielle de la qibla. Il a certainement été inventé beaucoup plus tard, quand ont été bâties les premières mosquées, ex-nihilo, ou à partir d'églises. Savoir par l'archéologie, et les analyses architectures quel mihrab a été construit le premier est une chose difficile. En général, l'accord s'est établi sur le fait que les Ommeyades en sont responsables.[201]
Il semblerait qu'il en existe déjà un à Médine, dans la reconstruction de la mosquée par le calife al Walid, vers 708-710. Des architectes chrétiens sont peut-être derrière le projet: le modèle de l'abside a pu les inspirer.
Le mot, en lui-même, signifie sûrement à l'origine "sanctuaire", simplement, en suivant l'étymologie sud-arabique. Dans le corpus coranique, le mot apparaît dans ce sens, et non comme direction de prière.
t
(Corpus coranique 19/10).
Il sortit donc du sanctuaire vers son peuple; puis il leur fit signe de prier matin et soir.[202]

C'est un dispositif architectural qui dans les mosquées sert à indiquer la direction de la prière, celle de la Mecque, ou du moins celle qu'on imagine être celle de la Mecque, car les erreurs furent nombreuses. Il devient indispensable au fil du temps, et se répand même hors des mosquées, parfois sous forme miniature, pour que nul n'ignore la qibla dans la vie quotidienne. Les tapis de prières sont aussi décorés de mihrab stylisés, autant de flèches indiquant la direction. Mais ce n'est qu'un usage, qui est devenu pourtant massif et obligatoire. Il n'en existe aucune trace dans le corpus coranique ou dans la Sunna. Il a souvent servi à renforcer par sa simple présence physique l'autre élément, le minbar, la chaire de l'imam, ou du chef politique.
Le mot pourrait venir d'Arabie du sud, signifiant "palais" ou "salle". L'archétype pourrait provenir des niches des synagogues destinées à conserver la Torah, ou pour indiquer la direction de Jérusalem, ou les absides des églises, voire le reliquat des pratiques cultuelles dans les temples païens, quand les idoles étaient installées dans des niches.

[201] Pourquoi une date si tardive? Soit les premiers musulmans avaient une conscience innée de l'orientation, soit ils n'étaient pas encore tout à fait sûrs de leur fait, et au cas où la qibla change encore une fois...
[202] Trad. Hamidullah.

L'autre vestige de l'idolâtrie se retrouve dans l'institution de la qibla, la direction de la prière: à ce moment, l'idolâtrie se dédouble: dans l'espace de la mosquée, où que l'on soit, l'acte d'adoration se dirige vers un point fixe et précis; dans la géographie terrestre, l'aboutissement de l'adoration est la Kaba, soit un bâtiment, constitué en idole cubique, décorée d'une idole lithique. Quelle partie du bâtiment est avec précision l'endroit vénéré? Eh bien, même là, les érudits se sont frisés les poils de barbe avec gourmandise, comme s'il y avait un point fixe, géométrique, d'où tout part. L'axus mundi est une donnée habituelle dans les religions les plus primitives. Les avis, comme toujours, sont partagés, et personne ne sait rien à la fin; ce serait soit la façade du nord-est, soit la porte, soit la pierre noire, soit le Maqam, soit le mur intérieur en face de la porte, la gouttière ou le Maqam Ibrahim, ancien sanctuaire païen…

On ne sort pas si aisément de millénaire d'idolâtrie, sans en garde quelques traces bien visibles. Imaginez donc la Kaba comme une grosse antenne parabolique...

Sans trop réfléchir, la règle commune fixe comme point central et destination de la qibla la Ka'ba de la Mecque, qui est toujours à cette époque un sanctuaire païen. En même temps, notons le bien, rien n'est dit clairement. On suspecte que le nom de Jérusalem est présent, mais il ne l'est pas. Ni même la Mecque. Simplement, on note qu'un changement de direction est ordonné.
L'exégèse islamique et l'orientalisme préfèrent ne pas observer ce point avec un excès d'acribie; récemment, on a pu considérer que le lieu cité ne correspond pas à la Mecque, mais vers l'Arabie du Nord-Ouest: il est très probable que pendant une certaine durée de temps, la qibla se dirigeait plutôt vers Jérusalem, qui d'ailleurs n'est pas nommée. Les découvertes des toutes premières mosquées, depuis le Caire jusqu'à Kufa, indiquent plutôt que la qibla de Jérusalem était la véritable, et ceci, pendant longtemps. Une rare indication biblique, dans Daniel, confirme que la direction de la prière est Jérusalem. Mais on sent bien que le judaïsme n'est pas très fixé dans cette affaire. Un trace du flottement initial doit être enfin vu dans la description de celle qui est vue comme la toute première mosquée, celle de Qoba, près de Médine: elle est traditionnellement la Mosquée aux deux Qibla. On aurait pu imaginer que le changement a eu lieu ici. Peut-être trop simple pour être vrai.
Notons la très forte insistance du texte qui s'efforce par tous moyens de convaincre son public, alors même qu'il est absolument vague et obscur. Cela n'empêche pas qu'il sert de base à tout type de revendication... Le sabre se fait convaincant quand le texte peine à l'être.

La question de la qibla est une affaire importante, et un moyen de soumettre de manière quotidienne.
Elle semble très simple et claire au premier abord, mais qui veut vraiment s'y intéresser rencontre d'étranges données, inconciliables avec la doctrine islamique. La "direction" est sans doute une piste à suivre, pour qui veut comprendre les origines de l'islamisme.

(***Corpus coranique d'Othman* 2/136-147**).
Les insensés parmi les hommes diront:

-Qu'est ce qui a détourné ces gens de la qibla vers laquelle ils s'orientaient?

Réponds-leur:

-A Allah l'orient et l'occident. Il dirige qui il veut vers une voie droite (AL SIRAT AL MUSTAQIM) .

Ainsi nous avons fait de vous, croyants! une communauté éloignée des extrêmes, pour que vous soyez témoins à l'encontre des hommes et que l'envoyé soit témoin à votre encontre.

Nous n'avons établi la *qibla* vers (Jérusalem?), vers laquelle tu t'orientais, prophète! que pour connaître ceux qui suivent l'envoyé, de ceux qui s'en retournent sur leurs pas.

En vérité, c'est là certes grand péché, excepté pour ceux qu'Allah dirige.

Allah ne pouvait faire se perdre votre foi.

En vérité, Allah est certes, pour les hommes, bienveillant et miséricordieux.

Souvent nous te voyons tourner en tous sens ta face, vers le ciel.

Nous te tournerons donc vers une *qibla* que tu agréeras.

Tourne donc ta face dans la direction de la mosquée sacrée (MASJID AL HARAM) !

Où que vous soyez, croyants! tournez votre face dans sa direction.

Ceux qui ont reçu l'écriture savent certes que c'est là la vérité venue de leur seigneur.

Allah n'est point insoucieux de ce qu'ils font.

Certes, si tu viens, avec quelque signes, à ceux à qui l'écriture a été donnée, ils n'adopteront point ta qibla et tu n'adopteras point leur *qibla*. Certains d'entre eux n'adoptent d'ailleurs point la *qibla* des autres. Certes, si tu suis leurs doctrines pernicieuses, après ce qui est venu à toi de science[203], tu seras alors parmi les injustes.

Ceux à qui nous avons donné l'écriture la connaissent comme ils connaissent leurs fils. Pourtant une fraction d'entre eux cèlent certes la vérité alors qu'ils savent.

La vérité venue de ton seigneur.

Ne sois donc point parmi les sceptiques!

A chacun, une orientation vers laquelle il se tourne.

Rivalisez dans les bonnes œuvres!

Où que vous soyez, Allah marchera avec vous ensemble.

Allah, sur toute chose, est omnipotent.

D'où que tu sortes, tourne ta face vers la mosquée sacrée!

En vérité, c'est là la vérité venue de ton seigneur.

Allah n'est pas insoucieux de ce que vous faites.

D'où que tu sortes, tourne ta face dans la direction de la mosquée sacrée!

Où que vous soyez, tournez votre face dans sa direction afin que les gens n'aient point d'argument contre vous-, excepté les injustes, parmi eux, mais ne redoutez pas ceux-ci!

Redoutez-moi afin que je parachève mon bienfait envers vous!

Peut-être serez-vous dans la bonne direction.

---

[217] Les gens de sa lignée maternelle.

Ainsi, nous avons envoyé parmi vous un envoyé issu de vous qui vous communique nos signes, vous purifie, vous enseigne l'écriture et la sagesse, vous enseigne ce que vous vous trouviez point savoir.
Invoquez-moi! et je me souviendrai de vous.
Remerciez-moi et ne soyez point ingrats envers moi!

(*Corpus coranique d'Othman* 3/89-92).

Dis aux fils d'Israël: Allah est véridique.
Suivez donc la religion d'Abraham, un hanif, qui ne fut point parmi les associateurs.
En vérité, le premier temple qui ait été fondé, pour les hommes, est certes situé à Bakka, temple béni et direction pour le monde.
Il s'y trouve des signes évidents: le *maqam* [204] d' où quiconque entre est en sécurité. Allah a imposé aux hommes le pèlerinage à ce temple.
A quiconque a moyen de s'y rendre.
Quiconque est incrédule.... car Allah est suffisant à soi-même à l'égard du monde.

(**Tabari,** *Tafsir* **2/142-145**).

La première injonction qui a été abrogée dans la Coran est celle concernant la direction de la prière. Ceci eut lieu parce que le prophète préférait avant le rocher de la maison sacrée de Jérusalem, qui était la direction de prière des Juifs. Le prophète fit face à elle durant 17 mois après son arrivée à Médine dans l'espoir qu'ils croient en lui et le suivent. Ensuite, Allah a dit:
-A Allah appartiennent l'est et l'ouest...
(...)
Le prophète d'Allah reçut le choix de se tourner dans la direction qu'il voulait. Il choisit la maison sacrée de Jérusalem pour se concilier le peuple du livre.
Ce fut la direction pendant 16 mois après son arrivée ; pendant tout ce temps, il tourna son visage vers les cieux, jusqu'à ce qu'Allah ne le fasse se retourner vers la maison.
(...)
Quand l'envoyé d'Allah a émigré à Médine, la plupart des habitants étaient Juifs[205] , Allah lui a commendé de se tourner vers Jérusalem ; et les Juifs en furent heureux.
Le prophète fit face à cela pendant 10 mois, mais il aimait la direction d'Abraham, c'est-à-dire la Ka'ba. Alors il pria Allah et regarda les cieux jusqu'à ce que Allah fasse descendre le verset "Nous t'avons vu tourner ton visage vers nous". [206]
Les Juifs devinent suspicieux et ont dit:
-Pourquoi se tournent-ils maintenant dans une autre direction dans laquelle ils priaient avant?
Alors Allah dit:
-Dis, à Allah appartiennent l'est et l'ouest.

(...)

D'après certains, il s'agit là d'un choix délibéré du prophète et ils fondent cet avis sur les propos suivants :

Akrama et Hasan al Basri ont dit: La première chose énoncée dans le Coran et qui fut transférée d'une modalité à une autre fut l'orientation rituelle. En effet, le prophète... s'était orienté pendant dix-sept mois vers le rocher de Jérusalem, orientation qui était aussi celle des Juifs, dans l'espoir qu'ils croiront en lui et le suivront. Pendant ce temps il appelait les "illettrés" arabes à entrer en islam et Allah - puissant et majestueux fit descendre ce verset :

A Allah appartient l'Orient et l'Occident ; où que vous vous tourniez, là est la Face d'Allah. [207]

D'après d'autres, la nouvelle orientation avait été imposée par ordre divin et ils se fondent sur les propos suivants :

... ibn Abbas a dit: Lorsque l'envoyé d'Allah émigra à Médine dont beaucoup d'habitants étaient juifs, Allah lui ordonna de s'orienter vers Jérusalem et les Juifs s'en réjouirent. L'envoyé d'Allah agit ainsi pendant plus d'une dizaine de mois ; or il aimait avant tout l'orientation d'Abraham, que la paix soit sur lui, et il invoquait et regardait vers le ciel en souhaitant une réponse. C'est alors qu'Allah fit descendre ce verset :

Vraiment nous avons vu au Ciel ton cœur se tourner et se retourner ; tourne donc ta face du côté de la Mosquée sacrée... [208]

... ibn Jurayj a dit: Au début de l'institution de la prière, le prophète pria tout d'abord vers la Ka'ba, puis il se tourna vers Jérusalem : les ansar avaient prié trois ans durant vers Jérusalem avant l'arrivée du prophète à Médine et lui-même pria encore seize mois selon cette orientation après son arrivée. Ensuite Allah le fit se tourner définitivement vers la Ka'ba .

(**Tabari, *Tafsir* 7/16-34**).

D'après certains commentateurs, le sens de ce passage est le suivant: où que vous soyez lors de la prière (SALAT) , orientez vos faces (TAWLIYA AL WAJH) vers la Ka'ba !

... Mujahid a dit à propos de ce passage :

- Lorsque vous accomplissez la prière, dans les églises (KANAYS) ou ailleurs, prenez l'orientation rituelle vers la Ka'ba.

... Dans un autre propos, Mujahid précise :

-Où que vous soyez.

... ibn Zayd explique ainsi ce passage :

-Dressez vos faces dans la direction de l'orientation rituelle, cette orientation qu'Allah vous a ordonné d'adopter !

D'après d'autres, le sens de ce passage est le suivant: faites en sorte que votre prosternation (SUJUD) ne soit vouée qu'à Allah, exclusivement (KHALISAN) , et non à quoi que ce soit d'autre que lui!

... Rabia dit à propos de ce passage et de ce qui suit :

-Lors de toute prosternation (MASJID) maintenez vos faces purement tournées vers lui et n'invoquez que lui, en lui vouant exclusivement le culte !

Tabari conclut: c'est ce dernier commentaire qui est correct, car, dans ce verset, les gens auxquels Allah s'adressait reçurent l'ordre de faire face à leur Seigneur lors de leur prière et de ne pas s'orienter vers les idoles, de faire en sorte que leur prière (DUA) soit adressée exclusivement à lui et qu'elles ne soient ni des lamentations (NAWADIB) ni des battements de mains. [209] Allah s'adresse en effet ici à des gens faisant partie de ces associateurs arabes qui n'ont ni église ni synagogue (BIA), car il n'y a que les gens des deux Livres qui ont de tels lieux de culte. Il serait donc illogique de dire à des gens qui ne prient pas en de tels lieux qu'ils y tournent leur face vers la Ka'ba.

(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des Rois*** **III 134-5).**

Dans le même mois de *shaban*, au milieu du mois, Allah ordonna au prophète de ne plus se tourner pendant la prière vers Jérusalem, mais vers la Ka'ba. Les Arabes, en priant, se tournaient vers la Ka'ba, tandis que les Juifs et les chrétiens se tournaient vers Jérusalem, où était le temple bati par Salomon, fils de David, endroit illustre, vers lequel se tournaient également Moïse et Jésus. Lorsque le prophète reçut sa mission prophétique à la Mecque, il se tournait, en priant, vers la Ka'ba. Comme les idolâtres de la Mecque, en adorant les idoles, se tournaient aussi vers la Ka'ba, quand le prophète vint à Médine, où dominait le culte des chrétiens et des Juifs, qui se tournaient vers Jérusalem, Allah lui ordonna de se tourner également, en priant, vers Jérusalem, afin de ne pas les contrarier et pour qu'ils lui fussent favorables. [210] Le prophète fit ainsi. Cependant il désirait que le point vers lequel il devrait se tourner en priant fut la Ka'ba, qui avait été aussi la *qibla* d'Abraham et d'Ismaël. Il priait journellement Allah d'exaucer ce désir ; enfin, au milieu du mois de shaban de la seconde année de l'Hégire, le mardi, Allah révéla le verset suivant:

Nous avons vu que tu tournais ton visage vers le ciel. Mais nous voulons que tu te tournes vers une qibla qui te plaira. Tourne-toi vers le saint temple. [211]

La raison de cette révélation fut que les Juifs et les chrétiens disaient au prophète:

-Ô Muhammad, si ta religion est différente de la nôtre, comment se fait-il que tu te tournes en priant vers le même point que nous ?

Le prophète, ayant invoqué Allah, reçut le verset que nous venons de dire.

(**Waqidi,** ***Maghazi*** **).**[212]

Les autres érudits s'accordent à dire que la première personne du peuple de la *qibla* [213] à répondre au messager d'Allah fut Khadidja.

L'effet sur les fidèles.
(**Bukhari,** ***Sahih*** **65/ 16-18).**

ibn Omar a dit: Pendant que, à Qoba[214], les fidèles faisaient la prière du matin, un homme vint et dit :

-La nuit dernière, Allah a révélé un passage du Coran à l'envoyé d'Allah, et il lui a ordonné de se tourner pour prier vers la Ka'ba. Dirigez donc vos visages de ce côté.

Les fidèles qui, à ce moment, avaient le visage tourné vers la Syrie, tournèrent leurs visages du côté de la Ka'ba.

ibn Omar a dit: Pendant que les fidèles, à Qoba, faisaient la prière du matin, quelqu'un vint qui leur dit:

-La nuit dernière, le prophète a reçu la révélation d'un passage du Coran qui lui a ordonné de tourner son visage (pour prier) vers la Ka'ba. Tournez-vous donc de ce côté. Les fidèles, qui avaient le visage tourné vers la Syrie, se détournèrent pour faire face à la Ka'ba.

El Bara a dit: Nous fîmes la prière avec le prophète en nous tournant du côté de Jérusalem pendant seize ou dix-sept mois. Ensuite Allah fit tourner le prophète du côté de la *qibla*.

(**Malik,** ***Muwatta*** **459**).

A son arrivée à Médine, l'envoyé d'Allah fit sa prière durant 16 mois en dirigeant sa face vers Jérusalem, puis deux mois avant Badr, la qibla fut orientée vers la kaba.

(**ibn Sa'd,** ***Tabaqat*** **I 287**).

Les juifs et les gens du Livre l'aimaient bien quand il faisait les prières avec le visage en direction de la mosquée éloignée. Quand il se tourna vers la Ka'ba, ils commencèrent à ne pas l'apprécier.

Un habile compromis de la tradition...

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **190**).

Quand il était à la Mecque, il faisait face à la Syrie pour sa prière et quand il priait, il priait entre le coin du sud et la pierre noire, mettant ainsi la Ka'ba entre lui-même et la Syrie.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **2 /30**).

La prière est un acte de foi. De ces mots du Coran :

Ce n'est pas Allah qui vous fera perdre le fruit de votre foi...[215],

c'est-à-dire les prières que vous avez faites auprès du Temple.[216]

Voici ce que rapporte El Bara: aux premiers temps de son arrivée à Médine, le prophète logea chez ses grands-parents[217] ou, suivant d'autres, chez ceux des *ansar* qui lui étaient apparentés du côté maternel. Durant seize ou dix-sept mois, il fit la prière en se dirigeant vers le temple de Jérusalem,

bien qu'il eut préféré se tourner du côté du temple. La première prière qu'il fit dans cette seconde direction fut une prière de l'après-midi. Un des fidèles du groupe qui venait de prier avec lui passa, en s'en allant, auprès d'un oratoire où d'autres fidèles étaient dans l'attitude, de la prière:

-Je jure par Allah, leur dit-il, que je viens de prier avec l'envoyé d'Allah et que nous étions tournés vers la Mecque. Aussitôt ces gens, tout en conservant la même attitude, se tournèrent vers la Ka'ba.

Juifs et chrétiens avaient vu avec plaisir que le prophète se tournât, pour la prière, du côté du temple de Jérusalem ; aussi, quand ils virent qu'il prenait maintenant comme direction la Ka'ba, ils le lui reprochèrent.

El Bara a dit encore: certains fidèles étaient morts avant que la *qibla*[218] eût été changée. Ces musulmans, qui avaient été tués en combattant, nous ne savions que penser de leur sort quand Allah révéla ce verset:

Ce n'est pas Allah qui vous fera perdre le fruit de votre foi ...[219]

(**Bukhari, *Sahih* 7/29**).

De la qibla des gens de Médine, de celle des gens de Syrie[220] et de l'Orient.

Ni l'Est, ni l'Ouest ne sont des qibla, car le prophète a dit :

-Ne vous tournez jamais du côté de la qibla pour aucun des deux besoins naturels, mais tournez-vous du côté de l'Est ou de Ouest.

D'après Abu Ayyub al Ansari, le prophète a dit:

-Quand vous allez satisfaire un besoin naturel ne faites pas face à la qibla et ne lui tournez pas non plus le dos, mais regardez à l'Est ou l'Ouest. Lorsque, ajoute Ayyub, nous allâmes en Syrie, nous y trouvâmes des latrines construites faisant face à la qibla. Nous nous y mettions de travers[221] et demandions pardon à Allah (pour ceux qui les avaient construites).

(**Bukhari, *Sahih* 7/31**).

On doit se tourner du côté de la qibla en quelque endroit qu'on soit.

D'après Abu Horayra, le prophète a dit :

-Fais face la qibla et fais le tekbir. [222]

al Bara a dit: L' envoyé d'Allah fit la prière en se tournant du côté de Jérusalem pendant seize ou dix-sept mois. Il désirait vivement qu'on lui fit tourner le visage du côté de la Ka'ba, aussi Allah révéla-t-il ce verset :

Nous voyous ton visage scruter le ciel ; eh! bien, tourne-toi du côté de la Ka'ba. [223]

---

[221] Cela devait être fort incommode.

[225] Q 2/134.

Les imbéciles parmi les hommes, c'est-à-dire les Juifs, dirent:

-Pourquoi leur a-t-il fait abandonner la qibla qu'ils avaient?

Réponds:

A Allah appartient l'Orient ainsi que l'Occident ; il conduit qui il lui plaît vers une voie droite.[224]

Un homme avait prié avec le prophète. Après avoir terminé sa prière, il sortit et passa près d'un groupe d'ansar qui faisaient la prière de l'après-midi en tournant leur visage du côté de Jérusalem. Il leur affirma qu'il avait fait la prière avec l'envoyé d'Allah et que celui-ci s'était tourné du côté de la Ka'ba. Aussitot les ansar changèrent de direction et se tournèrent du côté de la Ka'ba.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/8/28).**

Du mérite qu'il y a à se trouver du côté de la qibla. -- Abu-Homayd rapporte, d'après le Prophète, que le fidèle doit tourner les extrémités de ses deux pieds du côté de la qibla. D'après Anas ibn Mâlik, l'Envoyé d'Allah a dit : "Quiconque fera la même prière que nous, se tournera du côté de notre qibla et mangera des animaux égorgés à notre façon, sera le musulman qui a un engagement vis-à-vis d'Allah et vis-à-vis de son Envoyé. Ne trahissez pas Allah dans les engagements pris avec lui."

Anas ibn Mâlik rapporte que l'Envoyé d'Allah a dit :

-"J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent : "Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah."

S'ils disent cela, s'ils prient comme nous, s'ils se tournent du côté de notre qibla, s'ils égorgent leurs animaux comme nous, la vie et les biens de ces hommes seront sacrés pour nous sauf en cas de droit (c'est-à-dire s'ils commettent un crime.), et Allah règlera leurs comptes."

Homayd a dit : "Maymuna ibn Siyâh interrogea Anas ibn Mâlik en ces termes : "

-Ô Abu Hamza, qu'est-ce donc qui rend sacrés la vie et les biens d'un homme ?

-Quiconque, répondit Anas, professe qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, qui se tourne du côté de notre qibla et pratique notre prière, qui mange de la chair égorgée de notre façon est un musulman. Il a les mêmes droits que les musulmans, il a les mêmes charges que les musulmans."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/8/29).**

D'après Abu-Ayyub-El-Ansâri, le Prophète a dit : "Quand vous allez satisfaire un besoin naturel ne faites pas face à la qibla et ne lui tournez pas non plus le dos, mais regardez à l'Est ou à l'Ouest. Lorsque, ajoute Ayyub, nous allâmes en Syrie, nous y trouvâmes des latrines construites faisant face à la qibla. Nous nous y mettions de travers et demandions pardon à Allah."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/8/32).**

Abdallah ibn Omar a dit : "Pendant que les fidèles étaient en train de faire la prière du matin)

Qobâ, quelqu'un survint qui leur dit : "Cette nuit l'Envoyé d'Allah a reçu une révélation du Coran ; il lui a été ordonné de prendre la Ka'ba pour qibla." Aussitôt les fidèles, dont les visages étaient tournés du côté de la Syrie, prirent la Ka'ba pour qibla et s'orientèrent vers elle."
Abdallah a dit : "Le Prophète ayant fait à midi une prière de cinq rika', on lui demanda si la prière avait été allongée. "Et comment cela, répliqua-t-il. --- C'est, lui répondit-on, que vous avez prié cinq rika'." Alors, ployant ses jambes, le Prophète fit deux prosternations.

(**Bukhari, *Sahih* 1/8/31**).

On doit se tourner du côté de la qibla en quelque endroit qu'on soit. -- D'après Abu Hurayra, le Prophète a dit : "Fais face à la qibla et fais le tekbîr."
El-Barâ a dit : "L'Envoyé d'Allah fit la prière en se tournant du côté de Jérusalem pendant seize ou dix-sept mois. Il désirait vivement qu'on lui fit tourner le visage du côté de la Ka'ba, aussi Allah révéla-t-il ce verset : "*Nous voyons ton visage scruter le ciel ; eh ! bien, tourne-toi du côté de la Ka'ba.*[225] *Les imbéciles parmi les hommes, c'est-à-dire les Juifs, dirent : "Pourquoi leur a-t-il fait abandonner la qibla qu'ils avaient ?" Réponds : A Allah appartient l'Orient ainsi que l'Occident ; il conduit qui il lui plaît vers une voie droite*".[226]
Un homme avait prié avec le Prophète. Après avoir terminé sa prière, il sortit et passa près d'un groupe d'ansâr qui faisaient la prière de l'après-midi en tournant leur visage du côté de Jérusalem. Il leur affirma qu'il avait fait la prière avec l'Envoyé d'Allah et que celui-ci s'était tourné du côté de la Ka'ba. Aussitôt les ansâr changèrent de direction et se tournèrent du côté de la Ka'ba.
Jâbir a dit : "Quand le Prophète faisait une prière (surérogatoire) sur le dos de sa monture, il prenait la direction suivie par sa monture. Quand il voulait faire une des prières canoniques, il mettait pied à terre et se tournait du côté de la *qibla*.
Abdallah ibn Masud a dit : "Le Prophète fit sa prière ; (je ne sais au juste, dit Ibrahîm, s'il l'avait allongée ou écourtée.) Quand il eut fait la salutation finale on lui dit :
-"Ô Envoyé d'Allah, est-il survenu quelque chose au cours de cette prière ?
-Pourquoi cela ? demanda-t-il.
-Parce que, répliqua-t-on, vous avez prié de telle et telle façon." Ployant alors ses jambes, le Prophète se tourna du côté de la qibla, fit deux prosternations et la salutation finale. Quand il se retourna vers nous il dit : "S'il était survenu quelque chose, au cours de la prière, je vous en aurais informé. Mais je suis un homme comme vous, j'oublie comme vous oubliez vous-mêmes. Quand j'oublierai de faire quelque chose, faites m'en souvenir. Si l'un de vous a des doutes au sujet de sa prière, qu'il cherche à se rapprocher le plus tôt possible de la forme exacte, qu'il achève ainsi sa prière, qu'il prononce ensuite la salutation finale, puis qu'il fasse deux prosternations."

(**Bukhari, *Sahih* 1/8/40**).

[226] Q2/136.

De l'exhortation de l'*imam* au fidèle à propos de l'achèvement de la prière et de la mention qu'il fait de la qibla.

D'après Abu Hurayra, l'Envoyé d'Allah a dit :

-"Croyez-vous donc que ma *qibla* est ici ? Par Allah! rien ne m'est caché de votre recueillement ni de vos prosternations, car certes je vous vois par derrière mon dos."

Anas ibn Mâlik a dit : Un jour le Prophète présida notre prière. Ensuite il monta en chaire et dit :

- "Certes, durant la prière et les inclinaisons, je vous vois par derrière moi comme si je vous regardais en face !"

Les apories de la Qibla

Une aporie est une impasse de la logique, un difficulté insurmontable dans le raisonnement. En grec: a-poros, pas de passage. Mais en langue commun, une aporie, cela s'appelle connerie, tout simplement. Dans ce court exposé, vous aurez l'exemple de trois apories amusantes.

Une qibla, c'est ce que tout le monde voit, la direction de la prière vers un point central, un axus mundi, le temple de la Kaba, à la Mecque (dans la partie basse, dans le Hejaz, en Arabie Saoudite). Celles et ceux qui veulent jouer à Google Earth peuvent facilement repérer son voile noir. La prière est une obligation quotidienne, et elle doit s'effectuer dans une seule direction possible, matérialisée par une niche, le mihrab, et sinon, par d'autres moyens. Ayez donc une boussole sur vous.

L'islamisme est affaire de gens intelligents, l'affaire est entendue depuis plus de 1300 ans: et nombreux sont les barbes longues qui ont pensé à tout, et qui en matière d'intelligence, depuis 1300 ans, n'ont plus rien à prouver, et d'ailleurs ne prouvent plus rien du tout. Des procédures astronomiques et géométriques complexes ont permis, depuis 13 siècles, de retrouver la qibla, où que l'on soit. Une bibliographie américaine donne le spectacle de ces efforts inouïs.[227]

Néanmoins, la qibla a été inventée dans un monde islamique qui croyait, et qui croit toujours qu'il est plat, que la Terre est plate, et à cette condition, certes, depuis les extrémités de la Terre, la Mecque est un centre universel. Un court passage coranique (13/41) évoque les extrémités de la Terre. Bien entendu, toute une faune de pseudo-scientifiques s'est lancé dans un jihad qui s'est assigné pour tâche de démontrer que le Coran a toujours raison et qu'il est rempli de miracles scientifiques. Nous laissons ces considérations comiques aux sbires du fameux Harun Yahya, et nous recommandons néanmoins son site anti-darwiniste, afin que le public puisse juger sur pièce.[228]

Mais comme il s'est avéré que la Terre était atteinte de rotondité, et que ce mal était pérenne, alors la qibla n'est plus la direction unique et inévitable vers le centre, mais plutôt, la plus courte distance possible entre le fidèle et le centre. Car il n'existe pas de centre à la surface d'un globe.

Or personne n'a donc pensé à la question des antipodes de la Mecque, ce qui à vue de nez correspond à un point placé en Polynésie. Si d'aventure une mosquée veut s'implanter là, c'est avec curiosité que l'on attend de voir où exactement elle décidera de placer son mirhab. La qibla, donc, aux antipodes de l'islamisme. Posez la question à l'imam qui va s'établir au centre des atolls de la commune de Tureia, à 19 845 kilomètres de là.

Deux autres problèmes amusants: la qibla de la Mecque est devenue obligatoire, on l'a vu.

Mais auparavant, les fidèles (dont on ne sait pas vraiment qui ils sont) devaient se tourner vers Jérusalem, à la mode juive. Pour des raisons politiques, Muhammad, vexé par les juifs de Médine, décide de se retourner vers la Mecque: virage à 180 degrés, volte-face devant Allah, qui n'est pas au nord, qui est maintenant au sud. Celle de Jérusalem est donc prohibée, et les juifs deviennent des réprouvés.

Pour qui se trouve à Médine, le choix est clair. Mais il faut absolument empêcher qu'une prière soit possible en même temps vers Jérusalem et vers la Mecque. Il faut absolument l'interdire, car, surtout quand l'opération est effectuée depuis le nord, Jérusalem se trouve en première position devant la Mecque, en intolérable position de supériorité...[229]

C'est tout à fait possible, en réalité, qu'un fidèle se prosterne selon une ligne droite passant par les deux pôles à la fois. Prenez une carte, et une règle et tentez de voir, sur une ligne droite, toute la zone où aucune mosquée ne pourra s'établir: car si un musulman dévôt se prosterne là, qui dit qu'en fait, l'hypocrite, il ne se

[227] http://www.phys.uu.nl/~vgent/islam/bibl_qibla.htm

[228] http://www.harunyahya.fr/index.php

[229] M.J. Kister, "You shall only set out for three mosques. A study of an early tradition", *Le Muséon* 82/1969, p. 194.

dirige pas d'abord vers Jérusalem? Ainsi, par exemple, Istanbul, qui ne manque pas de mosquées, est justement dans la ligne maudite.

Pour finir par un sourire, faisons allusion à une énigme amusante: il est connu que la prière doive se faire en direction de la Kaba. Mais puisque ce bâtiment est creux[230], dans quelle direction prier une fois que l'on se trouve à l'intérieur de la Kaba? On tourne en rond, ou on se dirige vers la terre, ou vers le ciel, on tire au sort pour savoir vers quel mur?

Cela a beaucoup angoissé une petite foule d'érudits dévôts, terrorisés par cette autre aporie. Alors des paquets de récits saints, des hadiths, formant la Sunna, la Tradition, ont tenté de répondre, en imaginant ce qu'a pu faire le "bel exemple", Muhammad, quand il a conquis la Mecque en 630. Selon Bukhari, auteur du recueil le plus considéré, il est entré, avec deux compagnons, par la porte, et il a prié en direction du mur du fond, en partant de la porte. Pourquoi donc? Parce que le prophète a fait comme ça, et parce qu'il ne faut pas poser trop de question.

Nous voici rassurés, et nous pourrons dormir tranquilles, jusqu'à notre prochaine chronique.

Asma.

15 Zebida, le prurit prophétique

[230] Oui, c'est une maison toute simple, pas un bloc, comme on pourrait le croire. Nous en reparlerons, en temps voulu.

Mais chez les plus zélés, le geste devient une mortification, et Muhammad en donne l'exemple ; le corps doit souffrir et porte le signe de la souffrance, comme la "marque du prophète" qui distingue les pieux. La manoeuvre consiste à se frotter le front avec le tapis, bien rêche si possible (le mieux, pour aller vite, est de choisir de la paille), un court moment, imperceptible, pour que la peau commence à se nécroser gentillement. Comme le musulman pieux comme ses pieds se frotte environ 30-35 fois par jour, la corne commence à lui pousser assez vite. La dermatologie n'est pas une science islamique (mais quelle science peut être islamique).
Le signe est important, pour juger de l'islamisation d'un territoire. Qu'elle afflige de vieux gâteux qui ne comptent plus séduire les filles n'est pas inquiétant. Mais il faut suivre la vilaine tache sur les fronts des jeunes hommes, qui ne présage de rien de bon pour l'avenir. Par chance, il n'y a guère de signe plus visible, ce qui est une malédiction pour l'islamisme quand il veut avancer dans le discrétion… Les services de renseignement ne pouvaient rêver de mieux.
La plus jolie marque est actuellement sur le front d'Al Zawahiri, le numéro 2 d'Al Qaïda. Mais Mahmud Ahmaninejad postule aussi dans le concours des élégances. On ne dira jamais assez que le point fondamental entre tous ces braves gens est la laideur physique. Toutes ces petites difformités physiques ne seront pas là pour améliorer l'apparence des augustes personnages qui se prétendent à la tête de l'islamisme. Le point commun entre tous, et entre autres, est leur allure déplorable, qui leur a fait assurément embrassé cette carrière.
A l'origine de nombre de carrières religieuses et sectaire se terre le plus souvent une frustration qui se traîne, et un dégoût de soi qu'il faut surmonter. La fonction religieuse, ou prophétique, permet d'asseoir son pouvoir et chacun sait que le pouvoir rend beau. Comment de ces personnages auraient pu rester dans la modestie et l'anonymat, s'ils avaient eu une vie sexuelle et sentimentale satisfaisante.
On l'appelle du joli nom de zebida, c'est-à-dire grain de raisin sec. On raconte aussi, pour s'encourager, qu'au moment du Jugement dernier, le prurit se transformera en source de lumière, et distinguera les pieux. En attendant, c'est une excellente façon de repérer ceux qui n'ont pas un grain de raison dans la tête, et qui souvent, ont aussi la barbe qui leur pousse à l'intérieur du crâne.

Mortification par la prière: la "marque du prophète".
Cette marque inesthétique est une calosité qui se forme peu à peu au niveau front des fidèles par le frottement avec le tapis et par le choc avec le sol. C'est encore de nos jours un signe ostentatoire de dévotion. La phrase est devenue importante parce qu'elle contient le nom de Muhammad, très rare dans le texte coranique. Il est alors une figure qui permet une identification personnelle, qui permet au lecteur de se raccrocher à quelque chose. Cela n'empêche que l'on ne sait rien sur le personnage.
(*Corpus coranique d'Othman* **48/29**).
Muhammad est l'envoyé d'Allah.

Ceux qui sont avec lui sont violents à l'égard des infidèles et compatissants entre eux.

Tu les voix dans la prière, inclinés, prosternés, recherchant une faveur d'Allah et sa satisfaction.

Leur marque est sur leur visage, à la suite de leur prosternation.

16 Les pieds dans le tapis

Le tapis (SAJADA, MUSALLAH) , enfin, est l'objet que l'imaginaire collectif associe à l'instant à la prière islamique. A notre connaissance, aucun texte de la doctrine ne l'évoque: il n'y aurait pas une seule règle le concernant, ce qui constitue une exception dans l'univers normatif que les musulmans se sont construit. L'emploi du tapis peut s'expliquer de trois manières: l'islamisme s'est imposé dans des territoire où déjà des industries du tapis étaient actives. Du point de vue du pieux orant, le tapis protège de deux points de vue: de l'impureté de la rue, comme barrière horizontale, et du monde extérieur, par des frontières verticales. A ce titre, le tapis devient un petit sanctuaire personnel et portatif, le haram du pauvre. Pour les plus raffinés, le dessin du tapis, qui doit éviter, bien sûr toute représentation figurée, doit contenir une petite niche en tête, indiquant bien sûr la direction de la Mecque, à visualiser… On aime bien aussi tenter d'y représenter, avec précaution, sans trop préciser, des semblances de lampes, de liminaires, en allusion sans doute au très populaire Verset de la Lumière. Très rarement, pour que l'obsession perdure, d'aucuns osent représenter, sans trop préciser, les mosquées essentielles, de la Mecque (la Kaba), Médine, et forcément Jérusalem. Il paraîtrait aussi que quelques motifs seraient là pour aider l'orant peu compétent à savoir où poser ses genoux, ses mains, son front, pour que les mouvements soient parfaits. Il n'est pas simple de décorer un tapis d'une façon islamique. En réalité, ce sont de vieilles traditions locales qui déterminent comment celui–ci sera décoré. Après, c'est affaire de marketing, pour augmenter le prix, sans aller contre la doctrine de la non-représentation. Admettons que ce qui est mis dessus, pour des fidèles pas motivés, affamés, abrutis de soif, de chaleur et d'ennui, et de mouvements répétitifs, doit provoquer une sorte de vertige géométrique, comme dans les mosaïques, et doit accroître la sensation de perte de conscience.

Dans toute la doctrine, il n'existe pas une seule allusion à un quelconque tapis de prière. Au contraire même, des moments où il est bien précisé que Muhammad prie sans intermédiaire entre lui et le sol.

Pourtant celui-ci a obtenu par la suite un statut quasi central dans la pratique, eu égard aux efforts d'une industrie prospère autant que réactionnaire, celle de la production de tapis. La religion est une affaire d'argent, de commerce, nous l'avions déjà dit. La fabrication de ce produit est une question désagréable: il n'y a guère d'activité plus usante,

longue, pénible, et toujours ennemie de la modernité. Ceux qui les font sont des jeunes, et des femmes, soit les catégories les plus humiliés dans l'univers islamique. Les jeunes y perdent leur santé, succombant à la poussière, et leurs yeux, usés prématurément. Tout cela pour la gloire d'Allah, et le confort de ventripotants et pieux personnages.
Le tapis sert avant tout à délimiter un sanctuaire: la religion vient, nous l'avions aussi dit, de la délimitation du sol. Ici, elle est extrême, puisqu'elle correspond à l'emplacement d'un individu: elle l'isole de la terre, et ainsi, assure une fonction cathartique, de préservation de la souillure. Elle délimite l'espace, et partout où il se trouve, le pieux se constituera son petit sanctuaire à lui, et qui sera plus agréable à ses genous: sinon, ils finiraient par s'endolorir et se démolir.
Dans les grandes prières collectives de provocation sociale, comme il s'en trouve en Occident de nos jours, le tapis a une fonction d'occupation du sol, temporaire, mais spectaculaire.
Sinon, que dire de plus, sinon, qu'ils sont laids, la plupart du temps, laids car peu imaginatifs, surtout remarquables par leur fade raffinement: leur décoration ne doit pas perturber l'imagination bancale de ceux qu'ils supportent. Et ils sont sales, imprégnés qu'ils sont de la sueur des pieds et des jus de chaussette. Dans un espace confiné, comme celui des mosquées, le sol couvert de tapis exhale une odeur caractéristique, qui parfois, dépasse les murs du bâtiment: odeur peu définissable, mais qui se rapproche le plus de celle du vomis: le moisi se mêle aux sécrétions corporelles déjà bien consommées par un grand nombre de bactéries, islamisées elles aussi, peut-être.

(**Hanbal, *Musnad* 23170**).
Aïsha a dit aussi :

-Je n'ai jamais vu le prophète mettre quelque chose en lui et la terre (dans la prière).

17

Sermons et merveilles

La prière du vendredi est assortie, ô merveille, d'un sermon, d'un prône, ou d'une harange (KHUTBA), prononcé devant les fidèles, avant d'être bien abattus par toute la cérémonie. Il a lieu avant, ou après la prière parfois (dans le cas des grandes fêtes), prononcé par le Khatib, donc, le sermoneur. Il suit l'exemple qui a été inventé de Muhammad en personne, et surtout du sermon prononcé, à ce qu'on raconte au moment du pèlerinage de l'Adieu.
Les califes ont aussi succombé à l'envie de causer à ce moment, et à se faire imam. Après eux, tous ceux à qui ils donnent une délégation de pouvoir, des gouverneurs, puis, comme le sermon se répand hors des mosquées principales, des spécialistes, jamais théologiens, mais plutôt des juristes, au mieux. L'affaire est d'importance, pour les tenants du pouvoir, car il était de coutume, dans le discours, de prononcer une invocation en faveurde l'Umma des croyants et de son chef: alors, celui qui la prononçait faisait en même temps acte de soumission politique, et ceux étaient en face devaient aussi s'y conformer. Alors, le sermon, et celui qui le prononçait, devenaient des moments et des responsables essentiels, qui pouvaient asseoir un pouvoir, ou le contester. Pour déclamer, il faut être choisi avant, si possible, dans le meilleur des cas, être l'imam avant, puis, muni d'autorisations, ou d'une audace imperturbable, ou de copains aux gros biceps, aux sabres luisants, et vous grimpez sur les premières marches du MINBAR, sorte de chaire. Autrefois, il fallait aussi se munir d'un instrument qui en imposait: sceptre, bâton, masse d'arme, ou les trois à la fois.
Ainsi, la fonction d'IMAM, de guide, ne se limite plus à la direction de la prière, ce serait trop beau. La confusion du politique, du social, du religieux, se retrouve encore ici. La teneur des sermons est la plupart du temps très politique, et depuis toujours. Politique au sens large: la direction du groupe, et qui a des conséquences sur le plan de la morale, par exemple. Au mieux, des conseils un peu niais, moralistes, simplistes: accumulation désordonnée d'ordres, de conseils, de malédictions, de menaces. Au pire, des appels à la violence, ou à la compromission avec le pouvoir, le plus tyrannique soit-il, et quand le vent tourne, à la rébellion. Dans les sermons, soit on appelera à la révolte, soit on louera sur commande le génie du chef au pouvoir. La violence est quoi qu'il en soit prisée, elle revivifie le public souvent désemparé. Le sermon ne s'adresse pas d'abord à l'indifvidu, et ne pousse pas à l'introspection et aux nuances. Sa cible est le groupe, sans tête, anonyme, et la parole répandue doit le motiver, lui remonter le moral, l'inciter à la patience, l'encourager, lui interdire les dissensions, lui désigner des ennemis intérieurs et extérieurs (dans les faits, l'essentiel du contenu). Cela n'a rien à voir avec une homélie chrétienne.
Il ne s'y trouvera jamais de théologie: le moment n'est pas adapté, ni l'audience, trop limitée pour saisir la haute voltige, et la suprême subtilité. Le niveau des imams est aussi réduit, et ils sont souvent incapables de développer un discours cohérent et significatif. Comme ils s'appuient sur des textes incontestables, l'humanisme en sera absent, en dépit des efforts sincères de quelques-uns. Si vous voulez avancer dans cette carrière, le mieux est de

prononcer le plus souvent le mot Allah, et Muhammad, et un peu partout, les mots Jérusalem, Palestine, sionistes, juifs.

Les textes du début mentionnent quelques cas de sermons de Muhammad, mais assez peu. Le personnage d'ordinaire s'exprime par révélations, ou aphorismes.
Il est intéressant de comparer les thèmes et le style des textes coraniques avec celui de ces sermons , marqués par une grande simplicité, voire une forme de banalité: c'est la présentation du Coran pour le public immédiat des gens de Médine, fabriqué a posteriori: c'est une suite d'axiomes sans véritable rhétorique constituée. Ils existent en catégories bien fixées: WAZZ (moralisateur), TADHKIR (remémorateur et avertisseur), WUAZZ (exhortateurs), MUDHAAKKIRUN (avertisseurs).
Les auteurs, biographes essentiellement, de ces pseudo-sermons sont piégés quoi qu'il advienne: on les admirera s'ils s'approchent du style coranique, archétype de l'inspiration, et on les accusera en même temps de plagiat ou de parodie. Bref, l'exercice est périlleux et donne l'impression d'une audition en stéréo, fort désagréable, d'une bouillie pataude.

Dans le premier sermon de Médine, plutôt que le contenu du discours, c'est la construction de la chaire (MINBAR) qui a retenu l'attention. La piété est une affaire de menuisier, et les rédacteurs des textes évitent l'exercice délicat et même sacrilège de la reproduction du discours prophétique. Il est alors évident que l'objet lui-même est d'origine syrienne, soit chrétienne.
Pour le séjour à Médine, quelques textes ont été retrouvés, mais il ne risque pas d'y en avoir un seul d'authentique. Pour couronner la carrière prophétique de Muhammad, on a à la fin décider de faire un grand fourre-tout, au moment du pèlerinage de l'Adieu, dans lequel, dans un texte qu'il est possible de reconstituer, le personnage est représenté en disant un genre de résultat de toute l'Histoire.

Pour contrer le caractère officiel et la compromission des sermonnaires avec le povoir, quel qu'il fut ou soit, des prédicateurs sauvages se sont dresssés, aux paroles moins contrôlées, aux préoccupations plus morales. Ils étaient souvent issus du soufisme, et connaissaient un bon succès. Mais hélas, il serait trop beau de penser qu'ils allaient pousser les foules à plus de douceur et de réflexion. Ce fut tout le contraire, et leurs discours poussèrent toujours les foules vers plus de piétisume, de fanatisme et d'irrationalité.

(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des Rois*** **VII 1256**).[231]

Parmi ces événements de la première année de l'Hégire, il y a la pratique de la prière du vendredi pour ses compagnons, le jour où il quitta Qoba pour Médine. Ce fut un vendredi, et le temps de la prière - la prière du vendredi- l'accapara dans le territoire des Banu Salim dans le lit d'un wadi qui leur appartenait, et où il y a une mosquée de nos jours. Ce fut la première prière du vendredi que l' envoyé d'Allah a dirigé dans l' islam. Ce vendredi, il fit un sermon, le premier sermon prononcé à Médine.

[231] Ed. State of New York University.

La première chaîre.
(Bukhari, *Sahih* 34/32, 2).

D'après Jabir ibn Abdallah, une femme des ansar dit à l'envoyé d'Allah: Ne veux-tu pas que je te fasse quelque chose qui te servirait de siège? J'ai un esclave qui est menuisier.

- Si tu veux, répondit le prophète.

La femme fit alors exécuter une chaire, et lorsque l'on fut au jour du vendredi, le prophète s'installa sur la chaire qui lui avait été fabriquée. Le tronc de palmier auprès duquel le prophète faisait le prône gémit et faillit se briser. Le prophète descendit alors de l'estrade, alla prendre le tronc dans ses bras et le serra contre lui. Le tronc se mit à faire entendre les soupirs d'un enfant que l'on veut faire taire, puis il s'arrêta.

-Ce tronc, dit le prophète, pleurait à cause des prières qu'il entendait.

(ibn Sa'd, *Tabaqat* I 294-5).

L'apôtre d'Allah faisait ses sermons le vendredi, debout devant la mosquée, sur un tronc d'arbre. Il dit:

-Vraiment, me tenir ainsi debout est difficile.

Alors Tamim al Dari dit:

-Ne devrai-je pas construire une chaire pour toi, comme celles que j'ai vu construire en Syrie ?

L'apôtre d'Allah consulta les musulmans à ce sujet. Ils pensèrent qu'il fallait le faire.

Al Abbas dit:

-Il y a un de mes esclaves qui s'appelle Kilab ; il est très doué.

L'apôtre d'Allah dit:

-Ordonne lui d'en construire une.

Celui-ci partit dans une forêt couper un bloc de tamarinier. Il le découpa, en fit une chaire, avec deux marches et un siège. Il l'apporta et le mit là où il est aujourd'hui. Ensuite, l'apôtre d'Allah dit:

-Ma chaire est en face d'une des portes du paradis, et les pieds de la chaire sont les marches vers le paradis.

Le tout premier sermon.

ibn Ishaq et ibn Hisham ont des scrupules à retranscrire une parole concernant la doctrine, 200 ans plus tard, d'où la formule de prudence, de crainte d'omettre un bout de parole.
La communauté des musulmans est pauvre à ce moment ; Muhammad tire ce thème de la sourate 93, qui le concernait lui-même.
Suite très décousue: au mieux c'est un résumé, une prise de notes, mais sûrement pas un discours, puisqu'on n'y retrouve aucune technique rhétorique, de celles par exemple qui sont si nombreuses et efficaces dans le Coran.
Il est fait allusion aux procédés d'apparition divine et de révélation ; épiphanie divine directe, sans Gabriel: c'est encore tout à fait anormal et rappelle les ermites chrétiens. La

phraséologie est clairement chrétienne. Pour inventer ces textes, gageons que les auteurs sont allés écouter des prêches le dimanche.

(ibn Hisham, *Conduite de l'Envoyé d'Allah* 340).

Le premier sermon que l'envoyé a donné d'après ce que j'ai su d'après Abu Salama ibn Abdul Rahman -Allah puisse m'empêcher d'attribuer à l'envoyé des mots qu'il n'a pas prononcé - et après avoir loué et glorifié Allah comme il se doit, il dit:

-Ô hommes,

Accomplissez de bonnes actions pour vous-mêmes.

Vous savez, par Allah, que l'un d'entre vous peut être frappé et devra quitter son troupeau sans berger.

Alors le seigneur lui dira - il n'y aura aucun interprête ou intermédiaire pour le protéger d'un voile - et il lui dira:

-Ton messager n'est il pas venu avec un message, ne vous a t-il pas apporté la richesse et montré de la faveur? Qu'avez vous fait pour vous même?

Ensuite, il regardera à droite et à gauche et ne verra rien.

Il regardera en face de lui et ne verra rien que l'enfer.

Celui qui pourra protéger son visage de la fournaise avec une petit bout de datte, laissez le faire ainsi ; et celui qui ne peut trouver celui, qu'il trouve une bonne parole ; car le bien sera récompensé de dix fois à deux fois sept cent fois.

La paix soit sur vous et la miséricorde et la bénédiction d'Allah.

Le deuxième sermon.

Le mot "Livre" est encore prématuré: si la rédaction des révélations est entamée, le Coran n'est qu'un ensemble de textes. Ceci est un extrait de la tradition, un hadith assez célèbre. Les sermons puisent sans doute dans l'énorme fond de la sunna quelques thèmes à développer.
La teneur plutôt que la lettre.

(ibn Hisham, *Conduite de l'Envoyé d'Allah* 340-341).

Ensuite, l'envoyé fit un prêche à une autre occasion, qui consista en ceci:

-La louange appartient à Allah que je loue et dont j'implore l'aide. Nous trouvons refuge en Allah contre nos péchés et ce qui est mal dans nos actions. Celui qu'Allah guide rien ne le réduira en cendres ; et celui qu'il réduit en cendres, personne ne le guide. J'atteste qu'il n'y a que Allah et lui seul et qu'il est sans associé. Le plus beau discours est le livre d'Allah.

A celui pour qui Allah l'a fait, il est apparu glorieux et l'a fait rentrer dans l'islam après l'incroyance, et celui qui l'a choisi au dessus de toute autre parole humaine, devra prospérer. C'est le plus beau discours et le plus pénétrant.

Aimez ce qu'aime Allah.

Aimez Allah de tout votre coeur et n'ayez crainte du mot d'Allah et de sa mention. N'endurcissez pas votre coeur contre cela.

Parmi tout ce qu'Allah a créé, il choisit et sélectionne ; les actions qu'il choisit il les appelle *khîra* ; le peuple qu'il choisit il l'appelle *mustafa* ; et le discours qu'il choisit il l'appelle *salih*.[232] Parmi tout ce qu'il a apporté à l'homme, il y a des choses licites et des choses illicites.

Vénérez Allah et ne lui associez rien ; craignez-le comme il doit être craint. Propagez loyalement autour d'Allah ce que vous dîtes avec vos bouches.

Aimez-vous dans l'esprit d'Allah.

Vraiment Allah est en colère quand l'accord avec lui est brisé.

La paix soit sur vous.

Thèmes de sermons.

Développement de thèmes coraniques, avec citations. Effet comique: il parle de chameaux, d'obèse, de femmes et de pets.

(Bukhari, *Sahih* 65/91,1).

Abdallah rapporte qu'il a entendu le prophète faire un sermon dans lequel il parla de la chamelle et de celui qui la tua.

L'envoyé d'Allah, ayant cité ces mots "Souviens toi que les plus factieux accourent", dit:

-L'homme qui accourut était gros, turbulent, redouté des siens, tel que Abu Zemaa.

Ensuite il parla des femmes en ces termes:

-Souvent l'un de vous a l'intention de fouetter comme une esclave sa femme, puis il couche avec elle à la fin de ce même jour.

Il continua en parlant de ceux qui rient en entendant lacher un pet.

-Pourquoi, dit-il, rire ainsi de ce que l'un de vous a fait?

Pression.

(An Nawawi, *Hadith* 170).

Jabir a dit : Quand le messager d'Allah faisait un discours, ses yeux devenaient rouges, sa voix s'élevait et sa colère devenait grande comme quelqu'un qui nous annoncerait l'arrivée imminente de l'ennemi, disant:

-L'armée ennemie va vous attaquer ce matin ou ce soir .

Il disait :

-J'ai été envoyé en même temps que l'Heure à l'image de ces deux doigts.

Il poursuivit en disant :

-Or donc ! Le meilleur discours est le Livre d'Allah, la meilleure direction est celle de Mohammad et les pires choses sont les créations nouvelles. Toute innovation est source d'égarement .

Puis il disait :

-Je suis plus digne de l'amour et de l'obéissance des croyants que leurs propres personnes. Celui qui laisse des dettes ou des personnes à charge, c'est moi qui assume les unes et pourvois aux besoins des autres.

Révélation pendant le sermon.

Le contenu est celui-ci: concurrence entre deux paroles. Réflexion de nature manichéenne sur le bien et le mal. Observation de la foule sur les silences mohammédiens.
C'est intégralement un oracle à ce moment à la parole sibylline.La technique est bien connue: la parole doit garder une certaine obscurité, un hermétisme, pour confiner l'auditoire dans le doute et l'angoisse.

(**Bukhari, *Sahih* 56/37,2**).

D'après Abu Sayd el Khodri, l'envoyé d'Allah se leva en chaire et dit:

-Je ne crains pour vous, quand je ne serai plus là, que ce qui vous sera offert des bénédictions de la terre.

Et il se mit à décrire les splendeurs du monde, après avoir parlé des bénédictions de la terre. Alors un homme se leva et lui dit:

-envoyé d'Allah, est-ce donc que le bien peut amener le mal?

Le prophète se tut, et nous nous dîmes:

-Voici la révélation qui lui vient!

Et les gens gardèrent un profond silence, comme s'il y avait eu des oiseaux au-dessus de leurs têtes. Puis le prophète essuya de son visage une sueur abondante et dit :

-Où est celui qui m'a tout à l'heure interrogé ? Est-ce que les splendeurs du monde méritent vraiment le nom de bien ?

Et il répéta cela par trois fois :

-Le bien, continua-t-il, ne saurait amener que le bien. Toutes les plantes que fait pousser la pluie printanière peuvent tuer par météorisation[233] , ou mettre en danger de mort ; mais la bête qui a le ventre gonflé à force d'en avoir mangé, s'étant mise au soleil, fiente, urine (BAWL) , se remet à paître. Le bien est chose verte et douce. Il sied comme compagnon au musulman qui le prend avec les obligations qu'il engendre, et l'emploie dans la voie d'Allah, et pour secourir les orphelins, les pauvres. Mais celui qui ne le prend pas avec les obligations qu'il engendre ressemble à celui qui mange et ne se rassasie pas ; son bien viendra témoigner contre lui au jour de la résurrection.

[233] Maladie intestinale.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1831**).

Jàber rapporte: II y avait un tronc de palmier auquel s'appuyait le prophète pour faire son sermon. Quand on dota la mosquée d'une chaire, nous entendîmes sortir du palmier comme la plainte de la chamelle à son dixième mois de grossesse, jusqu'à ce que le prophète descendît de la chaire et plaçât sa main sur le tronc qui cessa aussitôt de gémir.

(**ibn Sa'd ,** ***Tabaqat*** **I 442**).

Quand l'apôtre d'Allah faisait un sermon au peuple , ses yeux devenaient rouges , sa voix s'élevait , et sa colère devait intense comme s'il avertissait de l'attaque d'une armée le matin ou le soir ; il disait:

-Moi et le jugement dernier , nous avons été levés ainsi!

Et il levait deux doigts au ciel. Il disait aussi:

-La meilleure voie est la voie de Muhammad et la pire , ce sont les innovations. Chaque innovation hérétique est une mauvaise voie. Si quelqu'un meurt en laissant des biens meubles , ils sont pour sa famille et s'il laisse des dettes ou des biens gagés , ce sera sous ma garantie.

Confirmations.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **217**).

Selon Abu Qatada[234] al Harith ibn Ribi , le messager d'Allah se leva parmi eux pour leur faire un discours. Il leur dit que le combat au service d'Allah et la foi en Allah étaient les meilleures actions de Bien. Quelqu'un se leva et dit :

-Messager d'Allah ! Penses-tu que si je suis tué au service d'Allah cela m'absoudra de mes péchés ?

Le messager d'Allah lui dit :

-Oui, si vraiment tu es tué au service de Allah, te montrant patient au combat dans le seul espoir de la récompense d' Allah, faisant face à l'ennemi et ne lui tournant jamais le dos.

Puis le messager d'Allah dit :

-Comment as-tu dit ?

Il dit :

-Penses-tu que si je suis tué au service de Allah cela m'absoudra de mes péchés ?

Le messager d'Allah dit :

-Oui, si tu es tué alors que tu es patient au combat dans l'espoir de la récompense de Allah, faisant face à l'ennemi et ne lui tournant pas le dos, cela t'absoudra de tous tes péchés sauf des dettes non remboursées. Gabriel me l'a dit .

(**Bukhari,** ***Sahih*** **59/14,1**).

[234] Le 'surnom' d'un activiste célèbre en Grande-Bretagne, aussi dangereux que stupide : un des nombreux exemples de vile consanguinité qui afflige cette communauté.

D’après ibn Omar: qu’il entendit le prophète prêchant en chaire dire aux fidèles:

-Tuez les serpents ; tuez celui qui a deux raies et celui qui n’a pas de queue ; car ces deux-là font perdre la vue et avorter la femme enceinte.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **401**).

Anas a dit: Le messager d’Allah nous a tenu un sermon auquel je n’avais jamais rien entendu de semblable. Il dit:

-Si vous saviez ce que je sais, vous ririez certainement peu et vous pleureriez certainement beaucoup.

Les compagnons du messager d’Allah se couvrirent le visage et se mirent à pleurer en faisant entendre un nasillement.

(**Muslim ,** ***Sahih*** **44/4390**).

..., le prophète faisant un prône, s'exprima ainsi : "Allah, ayant donné à un de Ses serviteurs le choix entre les biens de ce monde et ceux qui sont par-devers Lui, cet homme a choisi ce dernier lot". Abu Bakr se mit alors à pleurer et dit : "Que nous sacrifions pour toi nos pères et nos mères!". Or, l'envoyé d'Allah était ce Serviteur à qui Allah a donné ce choix et Abu Bakr était la personne la plus informée à son sujet.

- "L'homme, dit le prophète, qui a été le plus généreux vis-à-vis de moi avec son affection et sa fortune, c'est Abu Bakr. Si j'avais dû choisir quelqu'un parmi ma Communauté comme ami fidèle, certes j'aurais choisi Abu Bakr, mais la fraternité islamique et l'affection réciproque des fidèles (sont préférables à l'amitié). Qu'on ne conserve aucune porte particulière (poterne d'accès aux appartements) dans la mosquée sans la boucher, sauf celle de Abu Bakr".

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **170**).

Jâbir a dit : "Quand le messager d'Allah faisait un discours, ses yeux devenaient rouges, sa voix s'élevait et sa colère devenait grande comme quelqu'un qui nous annoncerait l'arrivée imminente de l'ennemi, disant :

-"L'armée ennemi va vous attaquer ce matin ou ce soir".

Il disait :

-"J'ai été envoyé en même temps que l'Heure à l'image de ces deux doigts (et il réunissait l'index et le majeur)".

Il poursuivit en disant :

-"Or donc! Le meilleur discours est le livre d'Allah, la meilleure direction est celle de Muhammadet les pires choses sont les créations nouvelles. Toute innovation est source d'égarement".

Puis il disait :

-"Je suis plus digne de l'amour et de l'obéissance des croyants que leurs propres personnes. Celui qui laisse des dettes ou des personnes à charge, c'est moi qui assume les unes et pourvois aux besoins des autres".

La pluie et le beau temps à Médine.
(ibn Sa'd, *Tabaqat* I 202-3).

Je me tenais près de la chaire, un vendredi, alors que l'apôtre d'Allah faisait un sermon. Pendant ce temps, le public de la mosquée disait:

-Ô apôtre d'Allah! Il n'y a pas eu de pluie et les animaux meurent, alors prie Allah de nous envoyer des averses.

L'apôtre d'Allah leva les mains. Nous n'avions pas vu un seul nuage, mais Allah envoya soudain de fortes pluies et j'ai vu que l'homme le plus borné craignait alors de voir à quel point (l'apôtre d'Allah) pouvait atteindre sa famille. Nous avons alors eu une pluie forte durant sept jours sans interruption, jusqu'au vendredi suivant.

Les gens dirent:

-Ô apôtre d'Allah! même les fermes s'effondrent, les voyageurs doivent s'arrêter, alors prie Allah d'arrêter les pluies!

L'apôtre d'Allah leva les mains et dit:

-Ô Allah! Verse l'eau autour de nous, mais pas sur nous!

(ibn Sa'd, *Tabaqat* I 442).

Quand l'apôtre d'Allah faisait un sermon au peuple, ses yeux devenaient rouges, sa voix s'élevait, et sa colère devait intense comme s'il avertissait de l'attaque d'une armée le matin ou le soir ; il disait:

-Moi et le jugement dernier, nous avons été levés ainsi!

Et il levait deux doigts au ciel. Il disait aussi:

-La meilleure voie est la voie de Muhammad et la pire, ce sont les innovations. Chaque innovation hérétique est une mauvaise voie. Si quelqu'un meurt en laissant des biens meubles, ils sont pour sa famille et s'il laisse des dettes ou des biens gagés, ce sera sous ma garantie.

(ibn Maja, *Hadith Qudsi* 390).

De son côté, ibn Mâja a rapporté le deuxième hadith, d'après ibn Omar cité dans le Sahîh de Muslim, en ces termes:

ibn Omar, a dit: J'ai entendu le messager d'Allah dire, alors qu'il était sur le *minbar* de la mosquée:

-Le Tout-Puissant empoignera ses cieux et ses terres de sa main » (en faisant le geste de sa main), puis il dira: "je suis le Tout-Puissant! Je suis le Souverain! Où sont les puissants? Où sont les arrogants ?".

ibn Omar ajoute: Le messager d'Allah s'est mis alors à pencher à droite et à gauche, jusqu'à ce que j'aie vu le minbar bouger par le bas, au point de me dire: "Va-t-il se renverser en entraînant avec lui le prophète?"

Sermon composite.
(An Nawawi, *Hadith* 274).

Abdullah ibn Zama a dit avoir entendu le messager d'Allah dans l'un de ses sermons. Il parla de la chamelle[235] et de celui qui l'a tuée. Il dit:

-Le verset dit: Quand se leva en toute hâte leur plus misérable, cela veut dire que se leva pour la tuer un homme puissant et malfaiteur, jouissant de la protection de son clan.

Puis il parla des femmes. Il prononça alors un sermon les concernant où il dit entre autres:

L'un de vous ose frapper sa femme comme on frappe son esclave. Or il se peut qu'il partage son lit à la fin du jour même!

Puis il leur parla de leur manie de rire en entendant quelqu'un péter, il leur dit:

-Qu'a donc l'un de vous à se rire de ce qu'il fait lui-même?

(Tirmidhi, *Musnad* 17145).

Selon el Irbâdh ibn Sâriya, le messager d'Allah nous fit un sermon émouvant, qui bouleversa les cœurs et qui fit couler des larmes. Nous décidâmes de lui demander :

- Messager d'Allah ! On a l'impression que c'est un sermon d'adieu. Qu'est-ce que tu nous recommandes avant de nous quitter ?

Je vous recommande de craindre Allah, d'écouter et d'obéir au gouverneur, même s'il est esclave. Celui qui vivra parmi vous assistera à de nombreuses divergences. Accrochez-vous donc à ma tradition et à celle des nobles khalifes bien guidés. Tenez-la bien et prenez-la fermement par les molaires. Et méfiez-vous des choses nouvelles, car toute nouveauté est innovation et toute innovation est égarement.

(Bukhari, *Sahih* 18/138).

Du prône pendant les jours de Mina.

D'après ibn 'Abbâs, l'envoyé de Allah fit le prône aux fidèles le jour du sacrifice et dit :

-Ô fidèles, quel jour est celui-ci ?

- Un jour sacré, répondirent-ils.

- Quel pays est ce pays ? reprit-il.

- Un pays sacré, répartirent-ils.

-Quel mois est celui-ci ? ajouta-t-il.

-Un mois sacré, répliquèrent-ils.

-Eh bien, s'écria-t-il, votre sang, votre fortune, votre honneur doivent vous être sacrés comme est sacré ce jour, dans ce pays, et en ce mois.

Il répéta ces mots à diverses reprises ; puis il leva la tête et dit :

-Ô Allah, ai-je rempli ma mission ? Ô mon Allah, ai-je rempli ma mission ?

-Et, dit ibn Abbâs, j'en jure par Celui qui tient ma vie entre ses mains, ce fut sa recommandation dernière à son peuple. - Que celui qui est présent en informe celui qui est absent. Après moi ne redevenez point infidèles ; que l'un de vous ne frappe pas le cou d'un autre parmi les siens.

ibn Abbâs a dit : "J'ai entendu l'envoyé de Allah faire le prône à Arafât."

Abu Bakra a dit : "Le jour du sacrifice, l'envoyé de Allah nous fit le prône et dit :

- Savez-vous quel jours est celui-ci ?

- Allah et Son envoyé en savent plus que personne à ce sujet, répondîmes-nous.

Le prophète se tut, si bien que nous crûmes qu'il allait désigner ce jour sous un autre nom que son nom accoutumé ; puis il dit :

-N'est-ce pas le jour du sacrifice ?

-Oui, répliquâmes-nous.

-Et quel mois est celui-ci ? reprit-il.

-Allah et son envoyé en savent plus que personne à ce sujet, répétâmes-nous.

Le prophète se tut encore, si bien que nous crûmes qu'il allait désigner ce mois sous un autre nom que son nom accoutumé.

-N'est-ce pas *dhul hijja* ? reprit-il.

- Certes oui, répondîmes-nous.

-Et quel pays est celui-ci ? demanda-t-il.

- Allah et Son envoyé en savent plus que personne à ce sujet, répondîmes-nous.

Il se tut, si bien que nous crûmes qu'il allait désigner ce pays sous un autre nom que son nom accoutumé.

-N'est-ce pas le pays sacré ? ajouta-t-il.

-Oui, répondîmes-nous.

-Eh bien, s'écria-t-il, votre sang et votre fortune doivent vous être aussi sacrés que ce jour dans ce pays-ci, et cela jusqu'au moment où vous irez rejoindre le Seigneur. Ai-je rempli ma mission ?

- Oui, s'écrièrent les fidèles.

- Ô Allah, reprit-il, sois témoin de cette affirmation. Que celui qui est présent la fasse parvenir à celui qui est absent. Souvent, celui à qui l'on rapporte une chose la retient mieux que celui qui l'a entendue. Quand je ne serai plus là, ne redevenez pas infidèles. Que pas un de vous ne frappe le cou d'un des vôtres.

D'après ibn 'Omar, étant à Mina, le prophète dit :

-Savez-vous quel jour est celui-ci ?

- Allah et son envoyé en savent plus que personne à ce sujet, répondirent les fidèles.

- C'est un jour sacré, répondit-il. Et savez vous quel pays est celui-ci ?

- Allah et son envoyé en savent plus que personne à ce sujet, répondit-on.

- C'est un pays sacré, répéta-t-il. Et savez-vous quel mois est celui-ci ?

- Allah et son envoyé en savent plus que personne à ce sujet, s'écria-t-on.

- C'est un mois sacré, dit-il. Allah a rendu votre sang, votre fortune et votre honneur aussi sacrés pour vous que ce jour-ci, dans ce mois-ci, en ce pays-ci."

Nâfi' rapporte, d'après ibn 'Omar, que le jour du sacrifice, dans le pèlerinage où il prononça des paroles, le prophète se tint debout au milieu des Jamarât [236] et dit :

-Ceci est le jour du grand pèlerinage.

Et c'est alors qu'il commença à dire :

-Ô Allah, sois témoin.

Il fit alors ses adieux aux fidèles, et ce pèlerinage fut dit : pèlerinage d'adieu.

18 Prières pour dames

Autant le dire d'emblée, mais vous êtes déjà bien au courant: tous les textes ne s'adressent qu'aux hommes, masculins, barbus, viriles, etc… L'orant est un mâle.

La femme comme sexe et genre n'a pas été prévue par les textes. En général, ce qu'elle doit faire consiste en des interdictions, des exhortations à ne pas faire, voire à ne rien faire. La référence reste masculine, quand il faut réglementer les devoirs des femmes. En gros, elles doivent faire pareil, mais moins bien, pour moins en tirer de bienfaits, d'avantages et de gloire. Donc, moins longtemps, moins souvent, moins nombreuses, de côté, dans un coin. La littérature dogmatique, allez vérifier ne parle pas ou peu. A la rigueur, la femme intéresse en qualité de vecteur de souillure, et comme un objet maléfique.

Dans les faits, dans l'immense majorité des cas, les femmes sont absentes des prières publiques. Peu importe qu'elles aillent ou non au paradis, l'important est qu'elles finissent le ménage et le repas. Si un groupe d'hommes se rassemblent pour pratiquer, il est bien improbable qu'une femme se décidera à participer à leur petite occupation. Alors si une femme veut prier, elle le fera dans son coin, à l'abri des regards, sans bénéficier de tous les avantages sociaux que procure la prière collective. Quand c'est à la maison, elle est plus considérée comme une gêne, un meuble mal placé, une cause d'annulation de la prière de l'homme…

[236] Les trois endroits d'où l'on jette les cailloux.

Il y a quelques exceptions, mais elles ont tendance à confirmer la règle, qui est l'inexistance rituelle de la femme (en dehors de ses aspects négatifs, comme l'impureté, bien entendu).
Il existe quelques mosquées où une salle est laissée à destination des femmes (et des enfants parfois): toujours, à l'écart, en haut, troisième porte à gauche: un tout petit espace bien confiné, bien isolé. Même pour les vieilles et très grosses, les escaliers sont bien là, étroits et pénibles, comme nous l'avons souvent noté en Turquie.
Quand elles sont ensemble, les femmes doivent se choisir un imam femme: dans ce cas, la dignité est très temporaire, et technique. Ce n'est en aucun cas un honneur, puiqu'en fait, il s'agit simplement d'éviter qu'un homme soit en présence des femmes. En cas de prière commune, l'imam est un homme, bien sûr, toujours plus à même d'excercer une autorité…
Quelques textes veulent montrer que les femmes ont un peu le droit d'aller prier. Ils ont été inventés pour atténuer le caractère absolu de la réclusion. Ainsi, le prophète etc… aurait dit que les maris ne peuvent pas s'opposer à leur sortie en vue de prier. Bon, mais comme les lieux adéquats sont rares, que le ménage n'attend pas, et que, subtilité des textes, les maris peuvent néanmoins s'y opposer en cas de risque pour la femme… Rappelons que pour un mari musulman et sourcilleux, sa femme est en danger à peu près partout, sauf près de lui, quoiqu'elle puisse être d'un avis absolument contraire.
Dans les grands rassemblements, les grandes messes, comme celles qui sont pratiqués en Occident, pour impressionner l'infidèle, les femmes, parfois, pour faire masse, sont associées. Toujours encore, la place des femmes est bien précisée: derrière. Une explication limite obscène est souvent proposée, avec une mélange de gêne et de lubricité: les femmes orantes sont contraintes par le mécanisme de la prière de relever leurs derrières, et la position a quelque chose d'inconvenant. Placées devant, elles pourraient perturber les mâles dévôts. Le Coran dit bien que les femmes peuvent être prises de tout côté, mais là, ce n'est pas le moment d'y penser. Le lecteur pensera peut-être à une affabulation de notre part, mais non, l'argument est fréquemment entendu, et vise immédiatement la gente féminine.

On ne s'est jamais demandé d'ailleurs (mais l'esprit des femmes est-il chose intéressante) si les femmes pouvaient être excitées par les petites et grosses fesses de ces messieurs…
Parfois encore, elles sont de côté, et bien séparées par une sorte de rideau. Le Coran sert encore de règlement sur ce point.

(*Corpus coranique d'Othman* 33/33).[237]

Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes avant l'Islam . Accomplissez le Prière…[238]

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **142**).

Aïsha rapporte que le prophète entra chez elle alors qu'elle était avec une autre femme. Il dit :

-Qui est donc celle-ci ?

Elle dit:

-Un telle qui vient me parler du grand nombre de ses prières.

Il dit :

[237] Trad. Hamidullah.
[238] Pour les femmes de Muhammad (?).

- Ne vous surchargez point ainsi car on ne vous a imposé que ce que vous pouvez supporter. Par Allah, Allah ne se lasse pas de vous récompenser jusqu'à ce que vous vous lassiez de faire des œuvres de bien. La meilleure façon de l'adorer est pour lui ce que vous faites avec persévérance.

(Ibn Maja, *Hadith* 2/1034).
L'envoyé d'Allah a dit :
Les femmes ne parleront pas dans la mosquée, car cela perturbera les hommes.

(Nasa, *Hadith* 2/355).
L'envoyé d'Allah a dit :
-Quittez la prière en cas de menstruation.[239]

(Bukhari, *Sahih* 1/11/13).
D'après Ibn Omar l'Envoyé d'Allah dit : "Autorisez les hommes à se rendre pendant la nuit dans les mosquées."
Ibn Omar a dit : "'Omar avait une femme qui assistait à la prière du matin et à celle de l''Ishâ en même temps que les fidèles dans la mosquée. "Pourquoi, dit-on à cette femme, sors-tu ainsi, alors que cela déplaît à 'Omar et excite la jalousie. --- Qu'est-ce qui l'empêche de me le défendre, répondit-elle. --- Ce qui l'empêche, répliqua son interlocuteur, c'est que l'Envoyé d'Allah a dit : "N'empêchez pas les servantes d'Allah de se rendre dans les mosquées d'Allah."

(Bukhari, *Sahih* 1/21/5).
D'après Abu-Hurayra, le Prophète a dit : "Les applaudissements sont le lot des femmes ; les bravos celui des hommes."

(Bukhari, *Sahih* 1/21/7).
Sahl ibn Sad a dit : "Les fidèles, qui faisaient la prière avec le Prophète, avaient noué leurs voiles autour du cou parce que ces voiles étaient trop courts. On disait alors aux femmes de ne point relever la tête tant que les hommes ne se seraient pas remis complètement sur leur séant."

(Bukhari, *Sahih* 1/8/13).
Aïsha a dit : "Quand l'Envoyé d'Allah faisait la prière de l'aurore, certaines femmes parmi les croyantes y assistaient ; elles étaient enveloppées de leurs voiles et retournaient ensuite à leurs demeures sans que personne pu les reconnaître."

(Bukhari, *Sahih* 1/21/19).
Du cas où, au moment où il se prosterne, le fidèle qui prie atteint sa femme avec son manteau.

[239] Un hadith à destination des femmes, ce n'est pas courant. Mais celui-ci est fort beau.

Maymuna a dit : "Un jour que j'avais mes menstrues, l'Envoyé d'Allah faisait sa prière en face de moi. Parfois son vêtement me touchait au moment où il se prosternait. L'Envoyé d'Allah, ajoute-t-elle, priait sur une petite natte."

(**Bukhari, Sahih 1/21/107**).

De celui qui prie tourné vers un lit où il y a une femme ayant ses menstrues.

Maymuna bint al Harith a dit : Mon lit était à côté de l'endroit où le Prophète faisait sa prière. Parfois son vêtement retombait sur moi bien que je fusse dans mon lit.

Maymuna disait : "Le Prophète faisait sa prière pendant que j'étais couché à côté de lui. Quand il se prosternait son manteau m'atteignait alors que j'avais mes menstrues.

(**Bukhari, Sahih 1/21/104**).

- De la prière surérogatoire derrière une femme.

Aïsha, la femme du Prophète a dit : "Je couchais devant l'Envoyé d'Allah, mes pieds dans la direction de sa *qibla*. Quand il se prosternait il me touchait légèrement et je ramenais mes pieds vers moi ; lorsqu'il se relevait, je les allongeais de nouveau." A cette époque, ajoute-t-elle, nous n'avions pas de lampes dans nos appartements.

19 Prière pour Muhammad

La vénération forcenée de Muhammad, comme un être suprême et prodigieux, est un phénomène assez tardif, dont nous avons vu longuement les causes et les effets. La suite ne fait pas attendre : la prière pour Muhammad se répand, sûrement sous l'effet de la dévotion populaire, heureuse de se référer à une autre divinité qu'Allah. Bien entendu, l'ambiguité règne, entre la prière pour demander à Muhammad, pour le glorifier, ou pour le bénir, ou pour le confier à la bénédiction d'une puissance supérieure. La tendance est encouragée par un verset coranique un peu bizarre, qui voit des anges et Allah en personne bénir le personnage appelé « Prophète ». Théologiquement parlant, la chose n'est pas simple à expliquer. Mais l'islamisme ne perd pas de temps à se poser des questions sans réponses.
Un problème en plus : la prière pour Muhammad peut dévier, et se répandre sur toute sa famille, et là, hop ! les shiites, qui sont des malins, ajoutent Ali quelque part, et la discorde repart entre les deux boutiques bien connues.

De nos jours, la prière pour Muhammad est toujours populaire, et répandue par diverses officines. Ce qu'elles offrent n'est ni plus ni moins que de la magie, sous forme d'incantations et de rituels très primaires. Nous présentons à la fin de ce chapitre un tout petit exemple des litanies qui circulent parmi le peuple charmant des crédules.

(*Corpus coranique d'Othman* 33/56).

En vérité, Allah et Ses Anges bénissent le Prophète ; Ô vous qui croyez, priez pour lui et appelez la paix sur lui.

(**Muslim,** *Sahih* 384).

Abd Allah ibn Omar ibn Aas rapporte qu'il a entendu le prophète dire :

-Si vous entendez le muezzin, répétez ce qu'il dit puis priez pour moi, car toute personne qui aura prié pour moi une seule fois Allah priera pour lui dix fois. Ensuite, demandez à Allah de m'accorder la place éminente, car c'est une station au paradis que seul le serviteur d'Allah mérite et je voudrais être ce serviteur. J'intercéderai en faveur de toute personne qui aura demandé à Allah de m'accorder cette place éminente.

(**Malik,** *Muwatta* 397).

On avait demandé à l'envoyé d'Allah :

-Ô envoyé d'Allah, comment prie t-on pour toi ?

Il répondit :

-Dites : Allah ! Bénis Muhammad ainsi que ses femmes et sa descendance, comme tu as béni la famille d'Ibrahim. Bénis Muhammad, ses femmes et sa descendance, comme tu as béni la famille d'Ibrahim. Tu es digne de louange et de gloire.

(**Bostani,** *Hadith shiite* 28).

Un homme est venu voir le prophète et lui dit:

-Ô Messager d'Allah! J'ai une famille, je suis endetté et je me bats dans des difficultés. Apprends-moi donc une *dua* par lequel je prierais Allah de m'accorder les moyens de régler ma dette et de faire vivre ma famille. Le prophète lui dit alors:

-Ô Serviteur d'Allah ! Fais soigneusement et à la perfection le *wudu*, puis accomplis deux *raka*, après quoi dis:

-Ô Glorieux! L'unique! Généreux! Je me dirige vers toi en invoquant Muhammad, ton prophète, le prophète de la Miséricorde! Ô Mohammad! Ô Messager d'Allah! Je me dirige par toi ton intercession vers Allah, mon seigneur, ton seigneur et le seigneur de toute chose! Je te demande, Ô Allah, de prier sur Mohammad et sur les membres de sa famille! Je te demande aussi une gratification généreuse de tes gratifications, une conquête facile et une large subsistance, par laquelle j'arrange mes affaires, je règle ma dette et je subviens aux besoins de ma famille».

(Bostani, *Hadith shiite* 270).

Le prophète dit:

-Le vrai avare est celui qui ne prie pas sur moi, lorsqu'on m'évoque en sa présence.

Réveil.

(Tirmidhi, *Hadith*).[240]

Selon Ubayy ibn Kab , le messager d'Allah, une fois passé le premier tiers de la nuit, se levait de son lit et disait:

-Ô gens! Pensez à Allah car voici désormais venu le premier souffle dans le clairon bientôt suivi du deuxième. Voici venue la mort avec toute sa suite!

Je dis:

-Ô Messager d'Allah! Je prie beaucoup pour toi. Quelle part de ma prière puis-je te réserver?

Il dit: Celle que tu veux.

Je dis:

-Le quart?

Il dit:

-Ce que tu veux et si tu y ajoutes quelque chose c'est encore mieux pour toi.

Je dis:

-La moitié?

Il dit:

-Ce que tu veux et si tu y ajoutes quelque chose c'est encore mieux pour toi.

Je dis:

-Les deux tiers ?

Il dit:

-Ce que tu veux et si tu y ajoutes quelque chose c'est encore mieux pour toi.

Je dis:

-Je te consacre donc toute ma prière?

Il dit:

-Tu auras ainsi mis fin à tous tes soucis et on t'absoudra de tes péchés.

(at Tirmidhi, *Hadith* 3476).

L'envoyé d'Allah a entendu un homme suppliant dans sa prière. Il ne glorifiait pas Allah et il n'invoquait pas non plus de bénédiction pour le prophète. L'envoyé d'Allah dit:

-Il s'est dépêché.

Puis il l'appela et dit à lui et à ceux qui étaient autour:

[240] An Nawawi 580.

-Si l'un d'entre vous prie, il doit commencer par glorifier son seigneur et le louer; il doit invoquer la paix et la bénédiction sur le prophète et ensuite il peut supplier Allah pour ce qu'il souhaite.

40 bonnes raisons de prier sur le Prophète.[241]

1- Lorsque l'individu prie sur le Prophète (r), il se soumet avant tout au commandement du Seigneur (I).
2- Il s'inspire de son Seigneur bien que Sa Prière sur le Prophète (r) soit différente de la nôtre ; la Sienne consiste à lui faire les honneurs et les éloges et la nôtre consiste à prier et à invoquer en sa faveur.
3- Il suit les traces des anges.
4- Il obtient dix prières de la part d'Allah pour chaque prière qu'il prononce.
5- Allah l'élève de dix degrés à chaque fois.
6- Il lui sera inscrit dix récompenses.
7- Il lui sera effacé dix péchés.
8- S'il accompagne sa Prière à ses invocations, elles seront plus favorablement reçues par le Seigneur étant donné que cette fameuse Prière permet de les faire monter au ciel. Sans cela, ses invocations risquent de rester suspendues entre le ciel et la terre.
9- C'est aussi un moyen d'obtenir l'intercession du Prophète (r).
10- C'est un moyen de se faire pardonner les péchés.
11- C'est un moyen par lequel Allah soulage la détresse de Son serviteur.
12- C'est un moyen de se rapprocher de Son Seigneur (I) le Jour de la Résurrection.
13- La Prière sur le Prophète (r) se substitue à l'aumône envers les personnes en difficulté.
14- Elle lui permet de mener ses affaires à bien.
15- Elle lui permet de recevoir les Prières d'Allah et celles des anges.[1]
16- Elle lui permet de se purifier et de se mettre en valeur.
17- Elle lui permet de se voir annoncer le Paradis avant sa mort.
18- Elle lui permet de s'épargner les douloureux événements de la Résurrection.
19- Elle lui permet de recevoir en réponse les Prières et les Salutations du Prophète (r).
20- Elle lui permet de se rappeler les choses qu'il a oubliées.
21- Elle lui permet d'embellir ou de purifier ses assemblées et de faire que celles-ci ne soient pas un sujet de regret le Jour de la Résurrection.
22- Elle permet de repousser la pauvreté.
23- Il s'épargne ainsi de prendre le nom d'avare que mérite toute personne se privant de prier sur le Prophète (r) au moment où ce dernier est évoqué.
24- Il ne sera pas concerné ainsi par l'invocation destinée contre tous ceux qui s'abstiennent de prier sur lui (r) à l'écoute de son nom.
25- Elle lui permet de se maintenir sur le chemin du Paradis contrairement à celui qui ne prie pas sur lui (r).
26- Il s'épargne ainsi des assemblées impures dans lesquelles il n'est consacré aucun éloge ni aucune attention à Allah et à Son Messager.
27- Elle permet de rendre parfait un discours au début duquel les louanges sont consacrées au Seigneur et les Prières consacrées au Prophète (r).
28- Elle lui permet d'acquérir une lumière durant la traversée du Pont jeté au-dessus de la Géhenne (le Sirât).
29- Elle le préserve de la dureté du cœur (ou de l'abandon du Seigneur).
30- Elle lui permet d'entretenir les éloges qu'Allah réserve à l'auteur d'une telle prière et qu'Il communique aux occupants de la terre et des cieux. En priant sur le Prophète (r) en effet, le serviteur réclame au Très-Haut de lui réserver les éloges et les honneurs. Il méritait par conséquent de jouir relativement en retour de ces éloges en sachant que la récompense est de même nature que les actes.

---

[241] Extrait de Jalâ el Afhâm fî Fadhl e-Salât wa e-Salâm 'ala Mohammed khaïr el Anâm d'ibn el Qayyim el Jawziya (p. 612-626) ; Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh).

31- Elle lui rapporte la bénédiction dans ses œuvres, sa durée de vie, et ses différentes affaires. Comme il implore en effet la bénédiction en faveur du Prophète (r) et de sa famille, il méritait en retour d'être comblé de la même faveur en sachant que ses propres invocations en faveur du Prophète (r) sont automatiquement exaucées et que la récompense est de même nature que les actes.
32- Elle permet d'obtenir la Miséricorde divine qui peut prendre le sens de prière selon une certaine tendance bien que selon la meilleure tendance, la prière est un effet de la Miséricorde divine. Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, il reçoit la cette Miséricorde.
33- Elle lui permet d'entretenir et d'augmenter les sentiments qu'il éprouve vis-à-vis du Prophète (r), en sachant que l'amour du Prophète (r) est un acte de foi incontournable. Plus l' « être » est bien-aimé, plus ses qualités et ses caractéristiques attirantes sont évoquées et présentes à l'esprit et plus les sentiments à son égard augmentent. Son souvenir à l'ardeur grandissante anime et envahit tout le cœur. Lorsque ce sentiment n'est pas entretenu, il perd de son intensité. La chose la plus attirante à la vue, c'est de contempler son bien-aimé et la chose la plus attirante au cœur, c'est de se remémorer ses qualités. ce sentiment intense se manifeste à travers les paroles en faisant incessamment ses éloges.
34- Elle lui permet d'obtenir en retour l'amour du Prophète (r) de la même manière qu'elle permet d'entretenir l'amour du Prophète (r).
35- Elle est un moyen de le guider sur le bon chemin et de vivifier son cœur. Plus il prie sur lui (r) en effet, plus son cœur se remplit d'amour de sorte qu'il n'éprouve plus aucune réticence vis-à-vis de ses commandements et de ses enseignements qui vont s'imprégner en lui comme l'encre s'imprègne sur une feuille. Ils sont toujours présents avec lui et l'orientent constamment sur le chemin du savoir et du bonheur. Sa clairvoyance et son savoir ainsi accrus le pousseront à prier sur lui (r) davantage.
36- Toutes les fois qu'il prie sur le Prophète (r), son nom lui est transmis par les anges ; cet honneur suffit à lui-même !
37- Elle permet de lui raffermir le pas au moment de traverser le Sirât.
38- Prier sur le Prophète (r) est le moindre des droits que nous lui devons. C'est une façon de lui exprimer notre reconnaissance pour tous les bienfaits qu'Allah nous a procurés par son intermédiaire. Bien qu'il soit impossible de lui être pleinement reconnaissant, dans Son infinie Générosité, Allah se contente de peu de la part de Ses serviteurs.
39- Cela implique d'évoquer le Seigneur et de Le remercier pour avoir envoyé un tel Prophète aux hommes. Cette prière implique notamment d'invoquer le Seigneur de récompenser Son Messager à sa juste valeur. Allah nous fait connaître à travers la Révélation Ses Noms et Attributs et Il nous guide sur le chemin qui mène à Son Agrément. Il nous fait connaître également quels agréments nous attendent une fois arrivés au bout de ce chemin et une fois parvenus à Sa rencontre. Ainsi, nous croyons à l'Existence de notre Seigneur, à Son Savoir, à son écoute, à Sa Puissance, à Sa Volonté, à Ses Attributs et à Sa Parole. Nous avons foi également aux enseignements du Prophète qu'Il a envoyé et à qui nous vouons un amour parfait. Ce Prophète que nous aimons et à qui nous croyons nous a fait découvrir ces différents fondements de la foi. Prier sur lui constitue donc l'une des œuvres les plus méritoires.
40- La prière sur le Prophète est une forme d'invocation en sachant qu'il existe deux sortes d'invocations ; premièrement : le serviteur invoque en sa propre faveur et deuxièmement : il fait les éloges de l'Ami proche et du Bien-Aimé d'Allah. Ainsi, pour plaire à Dieu, il privilégie de prier sur Son Messager (r) au dépend de prier pour lui-même. Il préfère plaire à Allah et à Son Messager et se sacrifier que de chercher à résoudre ses propres affaires. En récompense à celui qui Le privilégie à Ses créatures et à ses propres besoins, Allah le privilégie à Ses autres créatures étant donné que la récompense est de même nature que les actes…
Que les Prières et les Salutations d'Allah soient sur notre Maître Mohammed ainsi que sur sa famille ses compagnons !

20 La prière de l'éclipse

La salat al kusuf, autrement dit. KUSUF pour le soleil, la plus paniquante. KHUSUF pour la lune, pas si inquiétante.
Elle se maintient comme un vestige de superstition, camouflé comme un rituel islamique, qui ne doit tromper personne. Elle témoigne aussi de la terreur des populations confrontées à ces phénomènes astronomiques simples, ce qui impliquer que la vénération des astres n'est pas totalement occultée par celle d'Allah. Allah contre le soleil, la lutte promet d'être terrible.

Elle a été abondament traitée dans le volume de Bukhari, ce qui peut surprendre, car elle ne devait pas être très souvent employée. Le fait peut s'expliquer parce que le Coran ne traite pas du tout de la question, alors que ces gens sont fascinés par les accidents célestes, qui sont conçus comme des signes bénéfiques ou maléfiques. Il est tentant de voir dans cette fascination une influence mésopotamienne.

(Bukhari, *Sahih* 1/16/1).
Abu Bikra a dit :

-"Nous étions auprès du prophète lorsque une éclipse de soleil eut lieu. Il se leva aussitôt traînant son manteau (c'est-à-dire en toute hâte sans prendre le temps d'ajuster son vêtement) et entra dans la mosquée. Nous y entrâmes également. Il pria avec nous deux rika' jusqu'au moment où le soleil fut dégagé. Alors il dit :

-"Le soleil et la lune ne sont pas éclipsés à l'occasion de la mort de quelqu'un. Lorsque vous voyez une éclipse, priez et faites des invocations jusqu'à ce que tout danger soit écarté de vous."[242]

Selon Abu-Masud, le Prophète a dit :

-"Certes, le soleil et la lune ne sont pas éclipsés à l'occasion de la mort d'une personne. Toutefois, ces éclipses sont des signes parmi les signes d'Allah; quand vous en êtes témoins, levez-vous et priez."

Al Mughîra ibn Shuba a dit : "Au temps de l'Envoyé d'Allah, le jour de la mort d'Ibrahîm[243], le soleil subit une éclipse. Dans le public on disait que cette éclipse de soleil avait lieu à cause de la mort d'Ibrahîm. Ce fut alors que l'Envoyé d'Allah dit : "Le soleil et la lune ne sont pas éclipsés à cause de

[242] La réaction est un mélange de lutte contre la superstition (le signe de la mort d'untel) et une action superstitieuse (la peur du danger de l'éclipse). Cela permet de remarquer l'état des croyances populaires en ce temps.
[243] Le fils quasi-mythique de Muhammad aurait eu avec Maria la Copte. La Tradition, qui veut plaire aux mères et futures mères, fait croire que le papa en a été attristé. Mais l'existence de ce petit garçon, un peu trop Petit Jésus, est très improbable.

la naissance ou de la mort de quelqu'un. Lorsque vous voyez une éclipse, priez et invoquez Allah."

(**Bukhari, *Sahih* 1/16/3**).

Abdallah ibn 'Amr a dit : "Lorsque, au temps du prophète, il y eut une éclipse de soleil, on fit une convocation à une prière en commun."

(**Bukhari, *Sahih* 1/16/4**).

Urwa rapporte ceci, d'après 'Âïsha, la femme du Prophète : "Du vivant du Prophète, il y eut une éclipse. Le Prophète sortit pour se rendre à la mosquée et les fidèles se mirent en rang derrière lui. L'Envoyé d'Allah fit le takbîr, récita un long passage du Coran, fit de nouveau le takbîr, accomplit une longue inclination, puis il dit : "Allah entend ceux qui le louent." Il se leva ensuite et, sans faire de prosternation, il récita encore un long passage du Coran, moins long que le premier. Il fit de nouveau le tekbîr, une longue inclination de moindre durée que la première, et dit : "Allah entend ceux qui le louent ; à toi la louange." Il se prosterna et répéta, dans une dernière inclination, ce qu'il avait déjà dit. Il acheva ainsi quatre rika' avec quatre prosternations, et le soleil se dégagea avant qu'il ne fût retourné à sa place. Se levant alors, il loua Allah autant qu'il le put et dit : "(Le soleil et la lune) sont deux signes d'entre les signes d'Allah; ils ne sont pas éclipsés à cause de la naissance ou de la mort de quelqu'un. Quand vous verrez ces astres (éclipsés), réfugiez-vous dans la prière."
Katsîr ibn 'Abbâs dit que 'Abdallah ibn 'Abbâs rapporta une tradition semblable à celle que Urwa a donné d'après 'Âïsha. Comme (Az-Zuhri) disait à 'Urwa : "Le jour de l'éclipse à Médine, ton frère n'a pas fait plus de deux rika', comme pour la prière du matin. --- C'est vrai, lui répondit 'Urwa, il a failli à la tradition."

(**Bukhari, *Sahih* 1/16/6**).

De ces paroles du Prophète : Allah, par les éclipses, sème la crainte chez ses adorateurs. C'est Abu Musa qui rapporte ces paroles du Prophète. D'après Abu-Bikra, l'Envoyé d'Allah a dit : "Le soleil et la lune sont deux signes d'entre les signes d'Allah; ils ne sont éclipsés ni pour la naissance, ni pour la mort de quelqu'un ; mais par (ces éclipses) Allah sème la crainte parmi ses adorateurs."

(**Bukhari, *Sahih* 1/16/9**).

Ibn-'Abbâs fit la prière avec les fidèles sous le porche de Zemzem. 'Ali ibn 'Abdallah ibn 'Abbâs fit également la prière en commun comme le fit encore Ibn Omar.
'Abdallah ibn 'Abbâs a dit : "Au temps de l'Envoyé de Allah, une éclipse de soleil se produisit. L'Envoyé d'Allah fit la prière et resta debout longuement, environ le temps de réciter la sourate de la Vache.[244] Il accomplit ensuite une longue inclination, puis se levant, il se tint de nouveau debout longuement, mais moins que la première fois. Alors il accomplit une longue inclination, mais d'une durée moindre que la première. Après cela il se prosterna, se tint longtemps debout, mais moins

[244] La sourate étant la plus longue et fastidieuse, cela donne une idée au lecteur.

que la première fois, fit une longue inclination, de durée moindre que la première, se releva, se tint encore longuement debout, mais moins que la première fois, accomplit une troisième inclination longue, mais moins que la première, se prosterna et retourna à sa place. A ce moment le soleil s'était dégagé. Alors il dit :

-"Le soleil et la lune sont deux signes d'entre les signes d'Allah; ils ne sont éclipsés ni à cause de la naissance de quelqu'un, ni à cause de sa mort. Quand vous voyez cela, mentionnez Allah."

Les fidèles dirent à ce moment :

-"Ô Envoyé de Allah, nous venons de voir que tu cherchais à attraper quelque chose de ta place et ensuite nous t'avons vu te reculer."

Le Prophète répondit :

-"Je viens de voir le paradis ; j'ai essayé de prendre une grappe, et si je l'avais attrapée vous auriez eu de quoi manger aussi longtemps que le monde aurait subsisté ! On m'a également fait voir l'enfer. Jamais je n'avais vu un spectacle aussi horrible que celui que j'ai vu aujourd'hui. La plupart des réprouvés, à ce que j'ai vu, étaient des femmes.

- Pourquoi cela, répliquèrent les fidèles ?

-A cause de leur infidélité, répondit-il."

Et comme on lui demandait si elles étaient infidèles à Allah, il répondit :

-"Elles sont infidèles à leurs maris et ne sont point reconnaissantes du bien qu'on leur fait. Même lorsque vous avez fait sans cesse du bien à une femme, et qu'ensuite elle éprouve quelque chose de votre part, elle dira : Jamais tu ne m'as témoigné la moindre bonté."[245]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/16/12**).

Âïsha rapporte qu'une juive vint lui demander l'aumône et lui dit : "Allah te préserve des tourments de la tombe."

'Âïsha demanda alors à l'Envoyé d'Allah si les hommes seraient tourmentés dans la tombe. L'Envoyé d'Allahrépondit en demandant à Allah d'en être préservé. Ensuite, un certain matin, l'Envoyé d'Allah étant monté sur sa monture, une éclipse de soleil se produisit. Il revint vers le milieu de la matinée et passa entre les blocs de pierres. Il se mit à prier et les fidèles se tinrent derrière lui. Il resta debout longtemps, puis accomplit une longue inclination, se releva, demeura debout longtemps, mais moins que la première fois, accomplit de nouveau une longue inclination, de moindre durée toutefois que la première, se releva, puis se prosterna longuement. Il se tint encore debout, mais moins que la première fois, accomplit une longue inclination, de durée moindre que la première, se tint debout, mais moins que la première fois, fit une longue inclination, moins longue que la première, se prosterna moins longtemps que la première fois et retourna à sa place. Il dit alors ce que Allah voulut qu'il dît et ordonna aux fidèles de demander au ciel de les

[245] L'éclipse est alors le prétexte à un petit développement misogyne dont la tradition musulmane a le secret.

préserver des tourments de la tombe.

(**Bukhari, *Sahih* 1/16/19**).

D'après 'Âïsha, dans la prière de l'éclipse, le Prophète éleva la voix pour réciter le Coran. Quand il eut terminé sa récitation il fit le tekbîr, une raka', puis se relevant après la raka' il dit :

-"Allah écoute ceux qui le louent. Ô Seigneur, à toi la louange !" Dans la prière de l'éclipse il faisait quatre rika' en deux fois et quatre prosternations. El-Awzâ'i et d'autres ont entendu Az-Zuhri rapporter, d'après Urwa qui le tenait de 'Âïsha[246], qu'une éclipse de soleil ayant eu lieu du temps du Prophète, celui-ci envoya un crieur annoncer la prière en commun. Alors le Prophète s'avança, il pria quatre rika' en deux fois et fit quatre prosternations. El-Awzâ'i ajoute que 'Abderrahman ibn Namîr lui a dit avoir entendu Ibn-Shihâb faire le même récit. Az-Zuhri ajoute : je dis : "Qu'a donc fait ton frère 'Abdallah ibn Az-Zubayr, il n'a prié que deux rika' comme à la prière du matin, lorsqu'il a prié à Médine. --- C'est vrai, me répondit-il, il a manqué à la tradition."[247]

Sulayman ibn Katsîr et Soſyân ibn Husayn ont répété, d'après Az-Zuhri, ce qui est relatif à la récitation à haute voix.

[246] Une jolie chaîne de témoins, qui suffit à se rendre compte de la fragilité de ces édifices mémoriels.

[247] Ibn Zubayr est le futur révolté de la Mecque, anti-ommeyade, et anti-calife : il est normal que l'on ait inventé des récits pour le disqualifier, d'une façon où d'une autre.

21 La prière du danger

Quand nécessité fait loi

La prière de la peur (PRIÈRE AL KHAWF) [248] *est une synthèse entre tactique et liturgie, qui montre que la doctrine islamique peut se révéler brillante en matière de questions techniques.*
Imaginons: une troupe musulmane, envahissante, s'arrête brusquement devant ses ennemis, et se met en bloc à prier. Les adversaires, surpris d'abord, en profitent pour leur botter les fesses… Il faut faire quelque chose, d'autant plus que les prières viennent à heure fixe, et l'ennemi finira bien par le savoir: alors il y a une faiblesse dans la doctrine. Le Coran, puis la Tradition et tout le reste, inventent donc une méthode, selon laquelle une partie de la troupe prie, en vitesse, ou même debout, ou à cheval; elle le fait sous la protection de l'autre partie, qui prie plus tard, etc… La guerre justifie tout, donc, et même de transgresser la sacro-sainte prière, réglée d'ordinaire comme du papier à musique. Au pire, on prévoit même que la prière collective se fasse chacun pour soi…
Ce type de disposition a dû être très utile dans les premiers temps des invasions musulmanes, quand le nombre élevé de prières et leur caractère quasi-obligatoire se sont avérés de gros défauts tactiques face à des adversaires moins pieux!

La Tradition a imaginé que la méthode avait été inventée au moment de l'expédition de Dhat al Riqa.[249]

(***Corpus coranique d'Othman* 4/101-2**).[250]

Et quand vous parcourez la terre[251], ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la Prière, si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve, car les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré.

Et lorsque tu[252] te trouves parmi eux, et que tu les diriges dans la prière, qu'un groupe d'entre eux se mette debout en ta compagnie, en gardant leurs armes. Puis lorsqu'ils ont terminé la

[248] Méthode déjà mentionné dans la Mishna (Berakot); cf. Th: Noldeke, *Geschichte des Qoran* I, p: 202.
[249] Cf. Chapitre sur les expéditions contre les bédouins.
[251] En tant qu'envahisseurs, et non en tant que commerçants : la prière est vue dans son contexte guerrier.
[252] Muhammad ?

prosternation, qu'ils passent derrière vous et que vienne l'autre groupe, ceux qui n'ont pas encore célébré la Prière. A ceux-ci alors d'accomplir la Prière avec toi, prenant leurs précautions et leurs armes. Les mécréants aimeraient vous voir négliger vos armes et vos bagages, afin de tomber sur vous en une seule masse. Vous ne commettez aucun péché si, incommodés par la pluie ou malades, vous déposez vos armes; cependant prenez garde. Certes, Allah a préparé pour les mécréants un châtiment avilissant.

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **661-2).**

Après l'attaque contre les Banu Nadir, l'apôtre resta à Médine pendant le mois de *rabi ul akhir*[253] et une partie de jumada. Il fit une expédition de pillage dans le Najd, en prenant pour cible les Banu Muharib, les Banu Thalaba des Ghatafan, et s'arrêta à Nakhl. C'était l' expédition de Dhat al Riqa. Il rencontra une grande troupe des Ghatafan. Les deux forces s'approchèrent, mais il n'y eu pas de combat, parce que chacun craignait l'autre. L'apôtre conduit la "prière de la peur" et il rentra ensuite avec ses hommes.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **64/31, 2).**

Salih ibn Khawwat rapporte, d'après ceux qui assistèrent avec l'envoyé d'Allah à la journée de Dhat ar Riqa, que le prophète fit la prière du danger. Une partie des fidèles se mirent en rangs avec lui, tandis que les autres faisaient face à l'ennemi. Le prophète pria avec le premier groupe une *raka*, puis il s'arrêta et resta debout, et les fidèles de ce groupe achevèrent seuls la seconde *raka*, puis ils s'en allèrent se mettre en rangs face à l'ennemi. Le second groupe vint alors prendre leur place. Le prophète pria avec eux la *raka* qui restait à faire de sa prière, puis il s'arrêta et s'assit, pendant que le second groupe achevait une seconde *raka*. Cela fait, il prononça la salutation finale pour tout le monde.

(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des rois*** **III 219).**

Pendant ces trois jours, le prophète accomplit la prière du danger, et le verset suivant fut révélé :

Lorsque tu fus au milieu de tes soldats et que tu leur fis accomplir la prière, une partie d'entre eux faisaient la prière avec toi sous les armes, etc.[254]

Le prophète divisa l'armée en deux corps, dont l'un se rangea en ordre de bataille en face de l'ennemi, et l'autre, placé derrière lui, accomplit avec lui la prière et une seule prosternation. Ensuite il se leva, et le corps qui était en face de l'ennemi vint se mettre derrière le prophète et accomplit avec lui la seconde prosternation. Après avoir prononcé la formule du *tekbir*[255], et après avoir prié, ce deuxième corps s'assit avec lui pour réciter la profession de foi, et puis se leva en

[256] La tribu juive massacrée à Médine sous les auspices de Muhammad.

prononçant le salut. De cette manière, chaque corps avait accompli une prosternation avec le prophète, et la deuxième en particulier. Les théologiens ne sont pas d'accord sur l'obligation de la prière en commun. Quelques-uns d'entre eux prétendent que la prière en commun est obligatoire, quand on peut se rendre à la mosquée et prier avec l'assemblée. Ils appuient leur opinion de ce verset du Coran et disent que, si elle n'était pas obligatoire, Allah ne l'aurait pas ordonnée en présence de l'ennemi et au milieu du danger. D'autres prétendent qu'elle n'est pas obligatoire, que ce n'est qu'une coutume ; qu'il vaut cependant mieux accomplir la prière en commun et qu'elle est plus méritoire ; mais que la prière privée est permise, quoique moins méritoire. Quelques docteurs disent que la prière du danger ne doit pas être accomplie par tous ; d'autres disent qu'elle ne pouvait l'être que par le prophète, à cause de la bénédiction attachée à sa prière, et qu'un imam ne peut pas l'accomplir de cette manière.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/12/1).**

Shuayb a fait le récit suivant : "Comme je demandais à Az Zuhri si le Prophète avait prié, c'est-à-dire s'il avait fait la prière en cas de danger, il me répondit : Sâlim m'a raconté que 'Abdallah ibn Omar lui avait dit : "J'ai fait, en compagnie du Prophète, une expédition du côté du Nadjd. Arrivés en face de l'ennemi, nous nous rangeâmes en ordre de bataille pour le combattre. A ce moment l'Envoyé d'Allah se leva pour diriger la prière. Un certain nombre d'entre nous pria avec le Prophète tandis que les autres faisaient face à l'ennemi. L'Envoyé d'Allah, ainsi que ceux qui prièrent avec lui, fit une rika' et deux prosternations, puis ce premier groupe se retira prenant la place de ceux qui n'avaient pas prié. Ce second groupe ayant pris la place à son tour, l'Envoyé d'Allah fit avec eux une rika', deux prosternations et la salutation finale. Chacun des fidèles alors se leva et fit individuellement une rika' et deux prosternations."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/12/2).**

D'après Ibn-'Omar, ayant en vue les paroles de Mujâhid, lorsque musulmans et infidèles sont aux prises, la prière se fait en restant immobile. Ibn-'Omar ajoute, d'après le Prophète :

-"Quand l'ennemi est trop pressant, la prière se fait debout ou à cheval.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/12/3).**

Ibn-'Abbâs a dit : "Le Prophète se leva pour prier et un groupe de fidèles l'imitèrent ; il prononça le tekbîr, ainsi firent les fidèles ; il fit une rika' et les fidèles firent une rika' ; il se prosterna et les fidèles se prosternèrent. Cela fait, il s'occupa des autres fidèles. Ceux qui venaient de se prosterner se mirent à veiller sur ceux de leurs compagnons qui formaient le second groupe et ceux-ci prièrent en faisant une rika' et en se prosternant en même temps que le Prophète ; tout le monde était en prière, mais les uns veillaient sur les autres."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/12/5).**

Comme, dit El-Wâlid, je rappelais à El-Awzâ'i que Shurahbil-ibn Simt et ses compagnons avaient fait la prière tout en restant sur le dos de leurs montures, El-Awzâ'i me répondit : "C'est ainsi que les choses se passaient parmi nous quand on craignait de laisser passer l'heure canonique."
El-Wâlid tirait argument de ces paroles du Prophète : "Que personne absolument ne fasse la prière de l'asr avant qu'on ne soit chez les Banu-Qurayza !"[256]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/12/5-2**).

Ibn-'Omar s'est exprimé ainsi : "Lorsque le Prophète revint de l'expédition des Confédérés[257], il dit : "Que personne absolument ne fasse la prière de l''asr avant qu'on ne soit chez les Banu-Qurayza". L'heure de l''asr étant survenue, pendant qu'on était en route, certains musulmans déclarèrent qu'ils ne prieraient pas avant d'être chez les Banu Qurayza. D'autres, au contraire, déclarèrent qu'ils prieraient, le Prophète ne leur ayant pas demandé (de ne pas faire la prière). On raconta ce fait au Prophète qui ne fit de reproches ni aux uns ni aux autres."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/12/6**).

D'après Anas ibn Mâlik, l'Envoyé d'Allah fit la prière du matin pendant les dernières heures de la nuit[258], puis il enfourcha sa monture et s'écria : "Allah est grand ! Khaybar sera ruinée ! Certes, quand nous nous descendons sur le territoire d'un peuple, malheur au matin de ceux qui auront été menacés !"
Alors les gens de Khaïbar se répandirent dans les rues en disant : "Voici Mohammed et le Khamîs ! --- Par le Khamîs, dit Hammâd, il faut entendre l'armée."
L'Envoyé d'Allah commença l'attaque ; il fit mettre à mort les combattants et emmena les enfants en captivité. Safiyya échut à Dihia-El-Kalbi ; plus tard, elle appartint à l'Envoyé d'Allah qui l'épousa et lui constitua comme dot sa mise en liberté.
"Ô Abu Mohammed, dit 'Abdelaziz à Thâbit, as-tu demandé à Anas ibn Mâlik quelle dot il lui avait constituée ? --- Il lui a constitué en dot sa propre personne, répondit-il." A ces mots 'Abdelaziz sourit.[259]

Jihad et prière.

(**ibn Tamiya,** ***Traité de droit*** **10**).

> Le prophète, lorsqu'il envoyait un émir en expédition, le désignait en même temps pour diriger la prière faite ave ses compagnons.

[257] Le combat dit du Fossé.
[258] L'horaire habituel chez les pillards du désert.
[259] Humour bédouin.

(...)

L'essentiel de la religion réside, en effet, dans la prière et la guerre légale (JIHAD) . C'est pour cette raison que la plupart des hadith du prophète concernent la prière et le jihad. Lorsqu'il se rendait au chevet d'un malade, le prophète avait coutume de dire:

-Ô Allah, guéris ton esclave afin qu'il puisse, pour toi, assister à une prière et, pour toi, vaincre un ennemi.

Lorsque le prophète envoya Muadh au Yémen, il lui dit:

-Ô Muadh, la plus importante des choses dont tu aies à t'acquitter est, à mes yeux, la prière. Ainsi fit également Omar ibn al Khattab, qui écrivait à ses gouverneurs:

-Le premier des devoirs qui vous incombent est, pour moi, la prière. Ceux qui la font observer et qui eux-mêmes l'observent conservent leur religion. Ceux qui par contre la négligent doivent à plus forte raison négliger leurs autres obligations.

C'est pourquoi le prophète disait:

-La prière est la base de la religion.

L'homme investi d'une fonction publique doit donc s'acquitter de cette prescription fondamentale. Car la prière empêche de commettre toute action vile et prohibée, et elle aide les fidèles à s'acquitter des autres devoirs d'obéissance.

Allah a dit :

Armez-votis de la patience et de la prière, c'est un devoir pénible, sauf pour ceux qui craignent Allah.[260]

Ô vous qui croyez, armez-vous de la patience et de la prière. Allah est avec ceux qui savent patienter. [261]

Allah a dit à son prophète: Ordonne à,ta famille de s'acquitter de la prière ; plie-toi avec patience à ce devoir. Nous te demandons pas de nourriture. C'est nous qui nous chargeons d'assurer la tienne. La bonne fin est réservé à la piété . [262]

(**al Qayarawani, *Risala malikite* 16**).[263]

Pour la prière du danger, en voyage, quand les fidèles craignent [les attaques de l']ennemi, l'*imâm* se partira en avant avec un groupe et laissera un autre groupe faire

[260] Corpus coranique 11/42.

[261] Corpus coranique 11/148.

[262] Corpus coranique 20/132.

[263] *Risala malikite*, ed. L. Berchet, Alger 1975.

face à l'ennemi. L'*imâm* fera une *raka* avec un [premier groupe] puis, il restera immobile et debout et les fidèles de ce premier groupe feront personnellement une [autre] *raka*, puis diront le salut final et iront relever leurs camarades [de l'autre groupe]. Puis, ceux-ci viendront, commenceront la prière en disant : *Allâh akbar*, derrière l'*imâm* qui fera avec eux la deuxième *raka*, dira le *takhahhud*[264] et le salut final; puis ils feront à titre réparatoire la *raka* qu'ils ont manauée et ils s'éloigneront. C'est ainsi qu'on procède dans toutes les prières d'obligation divine, sauf pour celle du *maghrib*.[265] Pour celle-ci, l'*imâm* fait deux rakas avec le premier groupe et une avec le second.

Si l'on n'est pas en voyage, mais en stationnement et que l'imâm préside à la prière en cas de grand péril, il fera pour le *dhuhr*, le *asr* et le *icha*, deux *raka* avec chaque groupe. Avant chaque prière, il y aura appel et réappel. S'il y a trop de danger pour procéder ainsi, les fidèles prieront individuellement, comme ils pourront, à pied ou à cheval, en marchant ou en courant, tournés ou non vers la *qibla*.

23

[264] La formule de l'attestation.

[265] Le soir.

23 Invocations

Si cela ne fait pas de bien, cela ne fait pas de mal

La supplique, ou invocation (DUA) est à distinguer entièrement de la prière canonique. Le mot vient d'une racine signifiant soit « appeler », soit «dire ».
Elle est considérée comme beaucoup moins prestigieuse et louable, puisqu'elle est hors de la doctrine, hors du rituel obligé, et peut être effectuée par tous, partout, tout le temps, et n'importe comment. Ce sera donc la première difficulté, face à des règlements très normatifs : comment contrôler la façon dont chacun veut s'adresser à la divinité pour lui réclamer quelque chose ? Alors des textes ont proposé des canevas, pour guider un peu, mais sans grand succès. L'initiative des suppliques est bien entendu personnelle, privée, populaire : voilà ce que c'est : une concession au populaire. Mais la doctrine a tenté de récupérer à son avantage la piété qui s'exprimait. Ainsi, le corpus coranique intègre-t-il déjà l'idée d'une invocation, puisque nombreux sont les personnages qui en pratiquent, notamment ceux récupérés et travestis à partir du fond juif et chrétien, tel qu'Abraham, Jésus, ou Zacharie.

(*Corpus coranique d'Othman* 5/114).
‹Ô Allah, notre Seigneur, dit Jésus, fils de Marie, fais descendre du ciel sur nous une table servie qui soit une fête pour nous, pour le premier d'entre nous, comme pour le dernier, ainsi qu'un signe de Ta part. Nourris-nous: Tu es le meilleur des nourrisseurs.›

(*Corpus coranique d'Othman* 5/114).
Lorsqu'il invoqua son Seigneur d'une invocation secrète,
et dit: ‹Ô mon Seigneur, mes os sont affaiblis et ma tête s'est enflammée de cheveux blancs.
[Cependant], je n'ai jamais été malheureux [déçu] en te priant, ò mon Seigneur.
Je crains [le comportement] de mes héritiers, après mois. Et ma propre femme est stérile. Accorde-moi, de Ta part, un descendant
qui hérite de moi et hérite de la famille de Jacob. Et fais qu'il te soit agréable, ò mon Seigneur›.

Il faut satisfaire le public, ses attentes et ses angoisses. Un problème redoutable a été à ce sujet la relation possible avec la prière normale : peut-on profiter comme un petit roublard de la prière canonique pour faire sa petite demande ? Le mieux est en effet de ruser, entre l'appel à la prière, et la fin. On peut profiter vite faire d'une prosternation, et hop, on passe le petit papier.

Ensuite, les hadiths, les exemples prophétiques, et à la fin, le droit, ont intégré l'idée d'une demande personnelle. D'ailleurs, la FATIHA , sourate la plus courte et souvent la seule connue du pieux de base, est une invocation pure et simple.

La pluie est le bienfait qui semble le plus demandé, et on peut bien le comprendre, dans un contexte aussi aride. Bien entendu, la pratique est celle d'une superstition, ni plus ni moins. Mais comme elle est intégrée dans le dogme, elle est pratiquée un peu partout, avec le peu de succès que l'on sait. Au moins, cela fait rire les infidèles et les météorologues, qui sont presque toujours les infidèles.
Mais il y en a encore de nombreuses sortes, et il suffit d'aller vers les sites webislamiques pour s'en faire une idée. Notons par exemple la prière qui est une consultation d'oracle, comme cela se faisait autrefois : en cas de choix à faire, on demande à la divinité de faire le choix à sa place (ISTIKHARA) .

Le corpus de Bukhari contient un bon paquet de ces invocations, pour aider les dévôts à se sortir de ce pétrin. Si Muhammad le fait, alors, on peut le faire…

C'est que cela pose aussi de bien rugueux problèmes théologiques, cette concession à Monsieur Popu. Comment donc une demande personnelle pourrait-elle influencer la volonté divine, qui est souveraine ? De plus, du point de vue du croyant, la pratique pourrait faire évoluer la relation avec le divin de la foi vers la confiance. Il y a danger dès ce moment.
Les théologiens ont globalement rejeté la validité des demandes précises, les rationalistes en premier, ou bien ils l'ont adapté, en bricolant un peu.
Quoi qu'il en soit, la concession est admise mais suscite la méfiance. La chose concerne l'islamisme, comme d'autres systèmes. Mais elle prend ici de plus amples proportions, puisque la doctrine s'adresse à des personnes très influençables, et foncièrement angoissées.[266]

=des prières en dehors du rituel, *ad libidum*, quoi. Et comme l'islamisme n'aime guère trop la liberté de faire, la présence d'un espace de licence peut surprendre. Pour l'expliquer, il suffit du réflexe musulman: c'est dans le Coran. Car oui, de multiples personnages coraniques se mettent à prier à tout bout de champ, ainsi qu'Abraham, pour ne citer qu'une grande figure. Ceci constitue selon toute probabilité un héritage judéo-chrétien mal assimilé.

(*Corpus coranique d'Othman* 26/227).[267]

… à part ceux qui croient et font de bonnes oeuvres, qui invoquent souvent le nom d'Allah

[266] D. Gril, « Prière et invocation dans le Coran », Prières méditerranéennes hier et aujourd'hui, Aix en Provence 2000.
[267] Trad. Hamidullah pour toutes les citations coraniques de ce chapitre.

(*Corpus coranique d'Othman* 52/49).
Glorifie-le une partie de la nuit et au déclin des étoiles.

(*Corpus coranique d'Othman* 18/28).
Fais preuve de patience avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, désirant Sa Face.

(*Corpus coranique d'Othman* 24/36).
Dans des maisons [des mosquées] qu'Allah a permis que l'on élève, et où Son Nom est invoqué…

(*Corpus coranique d'Othman* 6/52).
Et ne repousse pas ceux qui, matin et soir, implorent leur Seigneur, cherchant Sa Face ‹Wajh›.

(*Corpus coranique d'Othman* 14/40).
Invoquer Allah donc, en lui vouant un culte exclusif, quelque répulsion qu'en aient les mécréants.

(*Corpus coranique d'Othman* 6/71).
Dis: ‹Invoquerons-nous, au lieu d'Allah, ce qui ne peut nous profiter ni nous nuire?

(*Corpus coranique d'Othman* 3/190-1).
En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence, qui, debout, assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la terre (disant): ‹Notre Seigneur! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi! Garde-nous du chatiment du Feu.

(*Corpus coranique d'Othman* 4/102-3).
Quand vous avez accompli la Prière, invoquez le nom d'Allah, debout, assis ou couchés sur vos côtés. Puis lorsque vous êtes en sécurité, accomplissez la Prière (normalement), car la Prière demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés.

(*Corpus coranique d'Othman* 21).

(*Corpus coranique d'Othman* 5/114).

(*Corpus coranique d'Othman* 19/3-6).

(**Tabaranî,** ***Mu'jam al-Kabir*** **6142**).
Le prophète a dit :
-Il n'y a pas de gens qui lèvent leurs mains pour demander à Allah (de Ses biens) sans qu'Allah ne

leur mette dans leurs mains ce qu'ils ont demandé.

(Tabarani, *Al-Mu'jam al-Kabir* 3/98/1).

Quand vous appelez Allah, alors invoquez avec les paumes de vos mains, et n'invoquez pas avec leurs dos, et quand vous finissez, essuyez vos visages avec.

(Ibn Hanbal, *Musnad* 4, no. 267).

L'envoyé d'Allah a dit:

-La *dua* est le rituel.

Puis il récita:

-Et votre seigneur a dit: Appelez moi, je répondrai à votre prière.

(Muslim, *Sahih* 9-1490).

Anas ibn Malik a dit : "J'ai vu le prophète élever ses mains en invoquant au point qu'on pourrait apercevoir le blanc de ses aisselles".

(Hanbal, *Musnad* 5/294).

Le prophète interdit de lever les yeux au ciel et émis un avertissement à ce sujet. Il dit :

-Quand l'un d'entre vous est en train de prier, il ne doit pas lever les yeux au ciel à moins qu'il soit aveugle.

(al-Tirmidhi, *Hadith* 2686).

Le prophète nous dit :

-Celui qui n'invoque pas Allah encourrera la colère d'Allah.

(Bostani, *Hadith shiite* 4).

Le prophète dit:

-Celui qui invoque Allah par rapport à ceux qui omettent de le faire est pareil à un combattant parmi les fuyards dans le champ de bataille. Or la demeure finale de ce dernier est le paradis.

(An Nawawi, *Hadith* 1459).

Selon Ali , le messager d'Allah lui dit une fois ainsi qu'à son épouse:

-Quand vous regagnez votre lit, dites trente fois de suite *Allahu akbar* trente fois de suite *Alhamdu lillah*. Dans une autre version on dit trente quatre fois *Subhanallah*, et dans une troisième version on dit trente quatre fois *Allahu akbar*.

(Muslim, *Sahih* 375).

Anas ibn Malik rapporte que le prophète avant d'entrer dans les toilettes, disait : « Ô Allah, je cherche refuge auprès de toi contre les démons de la race male et femelle »

(Muslim, *Sahih* 899).
Aïsha, épouse du Prophète rapporté que le Prophète disait lorsque le vent soufflait très fort :
- « Ô Allah, je te demande de m'accorder son bien, le mieux qui s'y trouve et le bien dont il est chargé, et je cherche refuge auprès de Toi contre son mal, le pire qui s'y trouve et le mal dont il est chargé ».

(Muslim, *Sahih* 486).
Aïcha rapporte également : il fut une nuit où je m'était réveillée sans trouver le Prophète sur le lit et lorsque je me suis mise à le chercher, j'ai posé ma main sur l'intérieur de ses deux pieds joints, alors qu'il se prosternait et disait :
-« Ô Allah, je cherche refuge en Ton agrément contre Ta colère, en Ton pardon contre Ton chatiment, je me réfugie auprès de Toi contre Toi ; je ne puis dénombrer des louanges pour Toi. Tu es comme Tu T'es loué Toi-même ».

(Dawud, *Hadith* 466).
Abu Humayd et Abu Asyad ont rapporté que la Prophète a dit :
-« Si quelqu'un d'entre vous entre dans une mosquée, il doit prier pour le Prophète avant de dire : Ô Allah, ouvre-moi les portes de Ta miséricorde ; et lorsqu'il en sort, il doit dire également : Ô Allah, je te demande de m'accorder de Ta grâce »

(Malik, *Muwatta* 448).
… l'envoyé d'Allah se rendit au lieu de prière pour faire la prière consacrée à la demande de la pluie, en changeant la disposition de son vêtement, en s'orientant vers la *qibla*.

(Malik, *Muwatta* 449).
… quand l'envoyé d'Allah invoquait Allah pour obtenir la pluie, il disait :
-Allah ! Abreuve tes adorateurs et tes bêtes, étale ta miséricorde et rends la vie à ton pays mort.

(at Tirmidhi, *Hadith* 3623).
Le meilleur *dikhr* est la parole *laa ilaaha illallaah* et la meilleure supplique est la parole *al Hamdulillaah*.[268]

(Nisa, *Hadith* 3/55).
Le messager disait :

[268] Louange à Allah.

-Allah, par ta connaissance de l'Invisible et ton pouvoir sur toute création, garde moi en vie aussi longtemps que vivre est bon pour moi, et provoque ma mort quand tu sais que la mort est bonne pour moi. Allah, fasse que je te craigne en secret et en public, fasse que je parle sincèrement aux moments de contentement et aux moments de colère, fasse que je sois modéré dans la pauvreté et dans la richesse, je te demande une bénédiction qui ne cesse pas, un contentement qui ne cesse jamais, et l'acceptation de ton décret. Je te demande une bonne vie après la mort, et je te demande la joie de regarder ton visage et le désir de te rencontrer, sans adversité douloureuse ou discorde. Ô Allah, orne nous de la beauté de la foi, guide nous et fais de nous un guide pour les autres.

(**Bostani,** ***Hadith shiite*** **36**).

Le prophète dit:

La *dua* est l'arme du croyant, le pilier de la religion et la lumière des cieux et de la terre.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/1**).

L'oncle paternel de 'Abbad ibn Temîm a dit : "Le Prophète sortit pour faire les rogations et il changea la disposition de son manteau.[269]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/2**).

De l'invocation du Prophète : "Fais que ces années soient comme les années de Joseph."

D'après Abu Hurayra, le Prophète, lorsqu'il relevait la tête après la dernière rika', disait :

-"Ô Allah, délivre 'Ayyash ibn Abu-Rabî'a ; ô mon Allah, délivre Salama ibn Hisham ; ô mon Allah délivre El-Walîd ibn El-Walîd.[270] ; ô Allah, délivre tous les faibles d'entre les musulmans ; ô Allah, exerce rigoureusement ta puissance contre Modar ; ô Allah, fais que ces années soient comme les années de Joseph."

Le Prophète dit encore :

-"Ghifar, que Allah lui pardonne ! Aslam, que Allah le préserve !".[271]

Tout ceci, rapporte le fils d'Abu-'z-Zinad, d'après son père, eut lieu à la prière du matin.

Masruq a dit : "Nous étions auprès d''Abdallah lorsque celui-ci nous parla en ces termes : "Le prophète voyant certaines gens lui tourner le dos s'écria :

-"Ô Allah, sept (années) comme les septs (années) de Joseph !"

---

[269] C'est-à-dire mettait le côté droit à gauche, le côté gauche à droite, en retournant l'étoffe. C'est, disent les commentateurs, pour donner un présage symbolique du changement du temps. Cette pratique devient presque rituelle dans la prière des rogations ; on rapporte d''Omar qu'il s'y conforma.)."

[270] Musulmans restés à la Mecque au milieu des Quraysh et en butte à leurs mauvais traitements.

[271] Jeux de mots intraduisibles en français entre "ghifar" et pardonner, aslam et préserver. (n. du trad.)

Aussitôt commença une sécheresse qui détruisit tout au point qu'on dut manger des peaux, des cadavres et des charognes. Chacun regardait le ciel croyant voir quelque vapeur tant il souffrait de la faim. Abu-Sufyan vint trouver le Prophète et lui dit :

-"Ô Mohammed, tu ordonnes d'être soumis à Allah et bon envers ses parents : or tes contribules sont sur le point de périr ; invoque donc Allah en leur faveur." Allah a dit : "Guette le jour où le ciel apportera une vapeur visible[272] jusqu'à ce passage" certes vous retournerez (à l'infidélité)[273]; "Le jour où nous infligerons la plus grande épreuve"[274] , or l'épreuve eut lieu le jour de Badr ; et la fumée, l'épreuve, le massacre prédits par le Coran se réaliseront comme la prédiction du verset I de la sourate Er Rum.[275]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/3).**

Du fait de la population de demander à l'imam des rogations lorsqu'elle souffre de la sécheresse. Le père d''Abdallah ibn Dînar a dit : "J'ai entendu Ibn-'Omar citer ce vers de Abu-Talib : "*Et à cause de son blanc visage, le nuage sollicité donnera la pluie. Il sera le soutien des orphelins et le protecteur des veuves*."

Omar ibn Hamza rapporte que Salim tenait de son père le propos suivant : "Parfois je me remémorai les paroles du poète tout en regardant le Prophète faire les rogations (en chaire) ; car il n'était pas descendu que l'eau se précipitait de toutes les gouttières."Et ces paroles "*Et à cause de son blanc visage, le nuage sollicité donnera la pluie. Il sera le soutien des orphelins, le protecteur des vieux*"[276] sont de Abu-Talib."

D'après Anas ibn Malik : 'Omar ibn El-Khattab, lorsqu'une sécheresse survenait, fait les rogations en invoquant le nom d'El-Abbas ibn 'Abdelmuttalib ; il disait :

-"Ô mon Allah, nous nous recommandions auprès de toi de notre Prophète et tu nous donnais de la pluie, (maintenant) nous nous recommandons auprès de toi de l'oncle paternel de notre Prophète, donne-nous la pluie."

Et alors la pluie tombait.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/4).**

Du changement de la disposition du manteau pour les rogations.D'après 'Abdallah ibn Zayd : Le Prophète ayant à faire les rogations changea la disposition de son manteau.D'après 'Abdallah ibn Zayd : Le Prophète sortit pour se rendre au mosalla. Il fit la prière des rogations en se tournant vers

[272] Q 44/9.
[273] Q 44/49.
[274] Q 44/15.
[275] Le verset I de la sourate Er-Rum, qui prédit la future victoire des Grecs sur les Perses, est donné d'ordinaire par les Musulmans, comme une preuve de la mission prophétique de Mohammed, cette prédiction s'étant réalisée. (N. d. T.).
[276] Extrait d'une qasîda de 110 vers attibuée à Abu-Talib ; le personnage dont il est question ici serait le Prophète enfant, qui, dans une sécheresse au temps du paganisme, aurait déjà obtenu de l'eau pour Quraysh. (N. d. T.).

la *qibla* après avoir retourné son manteau ; puis il pria deux rika'.Selon Ibn-'Oyayna, dit El Bukhari, cet 'Abdallah ibn Zayd serait celui qui vit en songe l'appel à la prière.[277]

(**Bukhari, *Sahih* 1/15/5**).

Par la disette Allah punit les hommes lorsqu'ils ont violé les prescriptions divines.[278]

(**Bukhari, *Sahih* 1/15/6**).

Des rogations dans la grande mosquée.'Abdallah ibn Abu-Namir a entendu Anas ibn Malik rapporter ce fait qu'un homme, un vendredi, entra par la porte qui fait face à la chaîne tandis que l'Envoyé d'Allah, debout, faisait le prône. Cet homme se dirigea vers l'Envoyé d' Allah qui était debout et lui dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, les troupeaux périssent, les routes sont désertes ; invoque Allah pour qu'il nous envoie la pluie".

L'Envoyé d'Allah éleva alors ses deux mains et s'écria par trois fois :

-"Ô mon Allah, donne-nous la pluie !"

A ce moment, ajouta Anas, par Allah ! nous ne voyions pas dans le ciel le moindre nuage, la moindre brume, rien enfin et cependant aucune tente, aucune maison ne nous dérobait la vue du Sal'. Bientôt on vit s'élever derrière cette montagne un nuage semblable à un bouclier. Arrivé au milieu du ciel ce nuage s'étendit, puis la pluie tomba. Par Allah ! nous ne vîmes pas le soleil durant une semaine. Ensuite, le vendredi suivant, un homme pénétra par la même porte (que l'homme précédent) tandis que l'Envoyé d'Allah, debout, faisait le prône. Alors faisant face au Prophète qui était debout, cet homme dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, les troupeaux périssent, les chemins sont déserts ; invoque Allah pour qu'il arrête la pluie."

L'Envoyé d'Allah leva les mains et s'écria :

-"Ô mon Allah (fais qu'il pleuve) autour de nous, non sur nous ; ô mon Allah (fais qu'il pleuve) sur les tertres, sur les montagnes, les collines, les vallées et les forêts !"

Aussitôt la pluie cessa et nous sortîmes marchant au soleil."Sharîk dit : "Je demandai à Anas si c'était le même homme que le premier. Il me répondit qu'il n'en savait rien."

(**Bukhari, *Sahih* 1/15/7**).

Des rogations faites, durant le prône du vendredi, sans se tourner vers la *qibla*. Charîk rapporte d'après Anas ibn Malik, qu'un vendredi un homme entra dans la mosquée par la porte qui est du côté de la maison de l'extinction de la dette (cette maison, qui avait appartenu à 'Omar, fut vendue

---

[277] Ce personnage vit en songe l'adhan ou appel à la prière, avant qu'il ne fût institué ; à la suite de son rêve le Prophète prescrivit l'adzan) ; mais cela est douteux, car le personnage en question ici était 'Abdallah ibn Zaïd ibn 'Asim-El-Mazin des Ansar. (n. du trad.)

[278] On ignore par suite de quelles circonstances les hadiths qui devaient figurer sous cette rubrique ont disparu. (N. d. T.).

après sa mort pour acquitter une dette. Ce fut le calife Mo'awiya qui l'acheta. On l'appela d'abord "maison de l'acquittement de la dette d''Omar", puis tout simplement "maison de l'extinction de la dette."), tandis que l'Envoyé d'Allah, debout, faisait le prône. Il se dirigea vers l'Envoyé d'Allah qui était debout et lui dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, les troupeaux périssent, les chemins sont déserts ; invoque Allah pour qu'il fasse pleuvoir."

L'Envoyé d'Allah éleva alors ses deux mains et s'écria par trois fois :

-"Ô mon Allah, fais pleuvoir."

A ce moment, ajoute Anas, par Allah ! nous ne voyions pas dans le ciel le moindre nuage, la moindre brume et cependant aucune tente, aucune maison ne nous dérobait la vue du Sal'. Bientôt on vit s'élever derrière cette montagne un nuage semblable à un bouclier. Arrivé au milieu du ciel, ce nuage s'étendit, puis la pluie tomba. Par Allah ! nous ne vîmes pas le soleil durant une semaine. Ensuite, le vendredi, c'est-à-dire le vendredi suivant, un homme pénétra par la même porte (que l'homme précédent), tandis que l'Envoyé d'Allah, debout, faisait le prône. Alors faisant face au Prophète qui était debout, cet homme dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, les troupeaux périssent, les chemins sont déserts ; invoque Allah pour qu'il arrête la pluie."

L'Envoyé d'Allah leva les mains et s'écria :

-"Ô Allah, (fais qu'il pleuve) autour de nous, non sur nous, ô mon Allah, (fais qu'il pleuve) sur les tertres, les collines, le fond des vallées et les forêts !"

Aussitôt la pluie s'arrêta et nous sortîmes marchant au soleil. Sharîk dit : "Je demandai à Anas si c'était le même homme que le premier. Il me répondit qu'il n'en savait rien."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/8**).

Anas ibn Malik a dit : "Un vendredi, tandis que l'Envoyé d'Allah faisait le prône, survint un homme qui dit : "

-Ô Envoyé d'Allah, la pluie fait défaut, invoque Allah pour qu'il fasse pleuvoir."

Le Prophète fit l'invocation et il y eut une telle pluie que nous eûmes peine à rentrer dans nos demeures. La pluie ne cessa de tomber jusqu'au vendredi suivant. Cet homme ou un autre, ajouta Anas, se leva alors et dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, invoque Allah afin qu'il éloigne de nous la pluie."

L'Envoyé d'Allah prononça ces mots :

"Ô Allah, autour de nous, mais non sur nous !"

Aussitôt je vis les nuages se disperser à droite et à gauche et verser la pluie mais non plus sur les habitants de Médine."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/9**).

De ceux qui se contentent de la prière du vendredi en manière de rogations. Anas dit : "Un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah et lui dit :

-"Les troupeaux périssent, les chemins sont déserts."

Le Prophète fit une invocation et nous reçûmes la pluie de ce vendredi au vendredi suivant. Cet homme revint alors et dit :

-"Nos maisons s'effondrent, nos chemins sont défoncés, les troupeaux périssent. Prie Allah de faire cesser la pluie."

Le Prophète dit alors :

"Ô Allah, (fais qu'il pleuve) sur les tertres, sur les collines, dans les vallées et sur les forêts !"

Aussitôt Médine fut débarrassée des nuages comme on se débarrasse d'un manteau."

(**Bukhari, *Sahih* 1/15/10**).

De l'invocation lorsque les routes sont défoncées par l'abondance de la pluie. Anas ibn Malik a dit : "Un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah et lui dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, les troupeaux périssent, les chemins sont déserts ; invoque Allah."

L'Envoyé d'Allah invoqua Allah et la pluie tomba du vendredi au vendredi. Alors un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah et lui dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, les maisons s'effondrent, les chemins sont défoncés, les troupeaux périssent."

L'Envoyé d'Allah prononça ces mots :

-"Ô Allah, (fais qu'il pleuve) sur les sommets des montagnes, sur les collines, dans le fond des vallées et sur les forêts !"

Médine fut débarrassée de la pluie comme on se débarrasse d'un manteau."

(**Bukhari, *Sahih* 1/15/11**).

Que, suivant certains, le prophète ne changea pas la disposition de son manteau en faisant les rogations un vendredi.

D'après Anas ibn Malik : Un homme se plaignit au Prophète du dépérissement des troupeaux et de la détresse des familles. Le prophète demanda à Allah de faire pleuvoir. Anas ne dit pas que le Prophète changea la disposition de son manteau, ni qu'il se tourna du côté de la *qibla*.

(**Bukhari, *Sahih* 1/15/13**).

Les infidèles demandent l'intervention des musulmans lors de la sécheresse (pour qu'ils fassent des rogations). Masruq a dit : "J'allai trouver Ibn-Masud qui me dit : "Les Quraysh ayant tardé à embrasser l'islamisme, le Prophète invoqua Allah contre eux. Aussi une sécheresse commença qui les fit périr ; ils (durent) manger des cadavres et des os."

Alors Abu-Sufyan vint trouver le Prophète et lui dit :

-"Ô Muhammed, tu es venu nous ordonner d'être bons envers nos parents. Or tes contribules périssent, invoque Allah (en leur faveur).

Le Prophète récita (ces paroles du Coran) : "Guette le jour où le ciel apportera une vapeur visible"...[279]

Puis, les Quraysh retournèrent à l'infidèlité ainsi que l'indiquent ces mots :

-"Le jour où nous infligerons la plus grande épreuve, nous nous vengerons"[280]

[Cette épreuve] c'était le jour de Badr."Asbat, d'après Mansur, ajoute : "L'Envoyé d'Allah fit une invocation ; les Quraysh reçurent la pluie qui dura sept jours. Puis, comme le peuple se plaignait de cette surabondance de pluie, le Prophète s'écria :

-"Ô mon Allah, autour de nous, non sur nous !" Les nuages s'éloignèrent de dessus sa tête et allèrent verser la pluie sur des populations voisines.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/14).**

De l'invocation : "Autour de nous, non sur nous !" Quand il y a abondance de pluie. Anas ibn Malik a dit : "Un vendredi le prophète faisait le prône. Les fidèles se levèrent en disant à grands cris :

-"Ô Envoyé d'Allah, la pluie fait défaut, les plantes sont grillées, les animaux succombent ; invoque Allah afin qu'il nous donne la pluie."

Le Prophète s'écria alors par deux fois :

-"Ô Allah, abreuve-nous."

Anas ajouta : "J'en jure par Allah, nous ne voyions pas à ce moment la moindre brume de nuage. un nuage se forma à l'instant et la pluie tomba. Le prophète descendit de la chaire et fit la prière. Depuis le moment où il se fut éloigné la pluie ne cessa de tomber jusqu'au vendredi suivant. Lorsque (ce vendredi-là) le Prophète se leva pour faire le prône, on lui cria :

-"Les maisons s'effondrent, les routes sont défoncées ; invoque Allah afin qu'il retienne la pluie loin de nous."

Le Prophète sourit et dit :

-"Ô Allah, autour de nous, non sur nous !"

A l'instant une éclaircie se produisit sur Médine et la pluie tomba en dehors de la ville sans qu'une seule goutte en tombat à l'intérieur. Je regardai alors Médine qui semblait être entourée d'une auréole."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/15).**

Des prières des rogations faites debout. Abu-Nuaym rapporte de Zuhayr, qui le tenait de Abu-Ishaq, que 'Abdallah ibn Yazîd-el-Ansari était sorti avec El-Bara ibn 'Azib et Zayd ibn Arqam pour faire des rogations. Il se tint debout, mais non sur une chaire, et pria deux rika' en récitant à haute voix (les sourates du Coran) ; il y eut ni appel à la prière, ni *iqama*. Abu-Ishaq ajoute que 'Abdallah ibn Yazîd vit[281] le Prophète. 'Abbad ibn Tamîm raconte que son oncle paternel, qui était un des

[279] Q 44/15.

[280] Q 44/15.

[281] ou plus exactement : « rapportait qu'il avait vu le Prophète agir ainsi ». (N. d. T.).

compagnons du Prophète, lui a rapporté que le Prophète, étant sorti avec les fidèles pour faire des rogations en leur faveur, se leva et fit son invocation debout. Ensuite il se tourna du côté de la *qibla* et changea la disposition de son manteau. La pluie se mit alors à tomber.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/16).**

Qu'il faut réciter le Coran à haute voix dans la prière des rogations. D'après 'Abbad ibn Tamîm, son oncle paternel a dit : Le prophète, étant sorti pour faire des rogations. Il tourna le dos aux fidèles et dirigea sa face vers la *qibla* pour faire l'invocation. Puis il changea la disposition de son manteau et pria ensuite pour nous deux *rika'* en récitant à haute voix du Coran."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/19).**

Des rogations faites au *mosalla*.D'après l'oncle paternel de 'Abbad ibn Tamîm, le Prophète sortit pour se rendre au *mosalla*[282] faire les rogations ; il se tourna du côté de la *qibla*, pria deux *rika'* et retourna son manteau. Sufyan ajoute que Masudi l'a informé qu'il tenait d'Abu-Bakr que le prophète mit le côté droit (du manteau) à gauche.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/21).**

Du fait des fidèles de lever les mains en même temps que l'imam lors des rogations. Yahya ibn Sayd a entendu Anas ibn Malik dire : "Un homme, un arabe du désert, vint trouver l'Envoyé d'Allah un vendredi et lui dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, les troupeaux périssent, les familles disparaissent, le peuple meurt."

L'Envoyé d'Allah leva ses deux mains et fit une invocation. Les fidèles levèrent leurs mains en même temps que l'Envoyé d'Allah en faisant l'invocation. Nous n'étions pas sortis de la mosquée, dit Anas, que la pluie tomba et nous ne cessames de voir tomber la pluie jusqu'au vendredi suivant. L'homme revint vers l'Envoyé d'Allah et lui dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, les voyageurs sont arrêtés, les chemins sont impossibles." Suivant Charîk, Anas aurait dit : "le prophète leva les mains (si haut) que je vis le blanc de ses aisselles."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/22).**

Du fait de l'*imam* de lever les mains pour les rogations.Anas ibn Malik a dit : "Le prophète n'élevait jamais ses mains durant aucun invocation sauf pour les rogations ; alors il les élevait au point qu'on voyait le blanc de ses aisselles."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/24).**

[282] Un endroit à l'air libre pour faire des prières exceptionnelles.

De celui qui est inondé par la pluie au point que sa barbe en ruisselle. Anas ibn Malik a dit : "Au temps de l'Envoyé d'Allah une sécheresse sévit sur la population. Un vendredi, pendant que l'Envoyé d'Allah faisait la prière en chaire, un bédouin se leva et dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, les troupeaux périssent, les familles ont faim. Invoque Allah afin qu'il nous abreuve."

L'Envoyé d'Allah, ajoute Anas, éleva ses deux mains. Aucune brume n'était dans le ciel à ce moment. Bientôt, continue Anas, des nuages pareils à des montagnes s'amoncelèrent, et le Prophète n'était pas descendu de la chaire que je vis la pluie ruisseler sur sa barbe. Nous reçûmes la pluie, poursuivit Anas, ce jour-là, le lendemain, le surlendemain et les jours suivants jusqu'au vendredi qui vint après. Ce même bédouin ou un autre individu, dit encore Anas, se leva et dit :

-"Ô Envoyé d'Allah, les maisons s'effondrent, les troupeaux sont noyés ; invoque Allah en notre faveur."

L'Envoyé d'Allah éleva ses deux mains en s'écriant :

-"Ô Allah, autour de nous, mais pas sur nous !" A peine l'Envoyé d'Allah avait-il fait signe de ses deux mains vers un point du ciel que les nuages s'y dissipèrent et que Médine se trouva entourée d'une sorte d'auréole. La pluie fut si abondante que le torrent de Qana coula durant un mois. Anas termine ainsi : "Personne ne vint des contrées voisines sans parler de cette pluie diluvienne."

(**Bukhari, *Sahih* 1/15/25**).

Lorsque le vent souffle. Humayd a entendu Anas ibn Malik dire : "Lorsque le vent soufflait avec violence on le reconnaissait au visage du Prophète."[283]

(**Bukhari, *Sahih* 1/15/26**).

De ces paroles du prophète : "J'ai été aidé par le vent d'est."[284] D'après Ibn-'Abbas, le prophète a dit :

-"J'ai été aidé par le vent d'est, tandis que 'Ad a péri par le vent d'ouest."

(**Bukhari, *Sahih* 1/15/27**).

De ce qui a été dit au sujet des tremblements de terre et des signes précurseurs. D'après Abu Hurayra, le prophète a dit :

-"L'heure dernière ne se lèvera pas avant que la science ne disparaisse, que les tremblements de terre deviennent fréquents, que le temps se rapproche[285], que les troubles se manifestent, que le

[283] Le grand vent effrayait le Prophète ; il craignait toujours que ce fût l'annonce d'un chatiment céleste. (N. d. T.).

[284] Allusion, suivant les commentateurs, au vent qui renversa les tentes des Confédérés dans la guerre du Fossé et les décida à fuir sans combat. (N. d. T.).

[285] les commentateurs ne sont pas bien fixés sur le sens de cette expression. Les uns pensent que cela veut dire que, l'axe du monde s'étant déplacé, les jours seront partout égaux aux nuits. D'autres y voient une allusion à l'arrivée prochaine de la fin du monde (N. d. T.).

haradj ne soit venu à son comble, c'est-à-dire l'habitude du meurtre, au point que les richesses seront surabondantes parmi vous et déborderont." D'après Ibn Omar, le prophète dit :

-"Ô Allah, bénis-nous dans notre gauche et dans notre droite."

Certains compagnons ayant ajouté :

-"Et dans notre haut pays."

Le prophète répéta :

-"Ô Allah, bénis-nous dans notre gauche et dans notre droite."

Certains compagnons ayant répété :

-"Et dans notre haut pays", le prophète répondit :

-"Là-bas il y aura des tremblements de terre et des troubles grace auxquels la race du diable s'élèvera."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/28**).

De ces mots du Coran : "Et vous placez votre reconnaissance à traiter le Coran d'imposture"[286] Zayd ibn Khalid al Johani a dit : "L'envoyé d'Allah fit pour nous la prière du matin à El-Hodaïbiya à la suite d'une pluie qui avait eu lieu pendant la nuit. Quand le prophète fut revenu à sa place il se tourna vers les fidèles et dit :

-"Savez vous ce qu'a dit votre Seigneur ?

- Allah et son Envoyé le savent mieux que personne, répondirent-ils.

- Ce matin, a dit Allah, répliqua le prophète, il y a de mes adorateurs qui ont cru en moi et n'ont pas cru aux étoiles. Mais ceux qui ont dit que c'était grace à telle ou telle étoile, n'ont pas cru en moi et ont cru aux étoiles."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/15/29**).

Personne, si ce n'est Allah, ne sait quand viendra la pluie. Abu Hurayra a dit, d'après le Prophète, qu'il y avait cinq choses que Allah seul connaissait. Selon Ibn Omar, le prophète a dit :

-"Il y a cinq choses dont la clé du secret n'est connue que de Allah seul : Personne ne sait ce qui aura lieu demain ; nul ne saura jamais d'avance ce qui est dans les matrices ; personne ne saura ce qu'il fera demain ; aucun être ne sait dans quel pays il mourra ; enfin, nul ne sait quand la pluie viendra."

(**Muslim,** ***Sahih*** **375**).

Des invocations avant d'entrer dans les toilettes :

Anas ibn Malik rapporte que le Prophète, avant d'entrer dans les toilettes, disait :

- Ô Allah, je cherche refuge auprès de toi contre les démons de la race mâle et femelle.

(**Muslim,** ***Sahih*** **899**)

Des invocation à dire en temps venteux

[286] Q 56/81.

Aïsha, épouse du Prophète a rapporté que le prophète disait lorsque le vent soufflait très fort :

- Ô Allah, je te demande de m'accorder son bien, le mieux qui s'y trouve et le bien dont il est chargé, et je cherche refuge auprès de Toi contre son mal, le pire qui s'y trouve et le mal dont il est chargé

(**Muslim,** ***Sahih*** **484**).

Aïsha rapporte que le prophète disait pendant la prosternation et l'inclinaison :

-Gloire à Toi Allah, notre seigneur et louange à toi, seigneur absous-moi ».

(**Muslim,** ***Sahih*** **486**).

Aïsha rapporte également : il fut une nuit où je m'était réveillée sans trouver le prophète sur le lit et lorsque je me suis mise à le chercher, j'ai posé ma main sur l'intérieur de ses deux pieds joints, alors qu'il se prosternait et disait :

- Ô Allah, je cherche refuge en Ton agrément contre Ta colère, en Ton pardon contre Ton châtiment, je me réfugie auprès de Toi contre Toi ; je ne puis dénombrer des louanges pour Toi. Tu es comme Tu T'es loué Toi-même ».

(**Abu Dawud,** ***Hadith*** **466**).

Nous n'oublions pas également que celui qui prie récite la prière d'Abraham pendant le *tashahud* (la position assise) et qui ne comporte pas de prière sur le prophète.

Cependant, parmi les invocations spécifiques qui comportent la prière sur le Prophète il y a :

-Celles à dire en entrant dans une mosquée :

Abu Humayd et Abu Asyad ont rapporté que le prophète a dit :

-Si quelqu'un d'entre vous entre dans une mosquée, il doit prier pour le Prophète de dire :

-Ô Allah, ouvre-moi les portes de Ta miséricorde ;

et lorsqu'il en sort, il doit dire également :

-Ô Allah, je te demande de m'accorder de Ta grâce.

(**Muslim,** ***Dawud*** **384**).

Des invocations à dire lorsqu'on entend l'appel à la prière

Abd Allah ibn Omar ibn Aas rapporte qu'il a entendu le prophète dire :

-Si vous entendez le *muezzin*, répétez ce qu'il dit puis priez pour moi, car toute personne qui aura prié pour moi une seule fois Allah priera pour lui dix fois. Ensuite, demandez à Allah de m'accorder la place éminente, car c'est une station au paradis que seul le serviteur d'Allah mérite et je voudrais être ce serviteur. J'intercéderai en faveur de toute personne qui aura demandé à Allah de m'accorder cette place éminente.

4

Sacrifices

Sacrée boucherie

1

Introduction générale

Faire saigner pour le Seigneur

Comme dans tout système religieux, notamment les plus archaïques, le sacrifice reste l'acte fondamental et fondateur. Pour les anthropologues, il est une aubaine, et quasi une chose pornographique: le sacrifice les met en transe, agite leur imagination en tout sens, et les fait écrire pendant des dizaines de kilomètres de lignes. Enlevez le sacrifice à René Girard, qu'est-ce qui lui reste à raconter? Trêve de plaisanterie (mais les prophètes, à force, on n'en peut plus), car le phénomène est en effet essentiel, et s'il a permis de dire souvent n'importe quoi, c'est qu'il est véritablement difficile à appréhender, et que les lectures qu'on peut en avoir sont nombreuses. Pour l'humanité, pour les Arabes, pour l'islamisme aussi, même si dans ce dernier cas, la confusion règne.
Il constitue le lien entre les hommes et le surnaturel, et regroupe les individus dans la consommation des viandes. Ici, le rite est laissé dans toute sa nature primitive, alors que dans le judaïsme et le christianisme, il y a contestation ou transformation du rite. Il n'y a aucune différence entre le rituel précédent et celui qu'organise le mouvement provoqué par Muhammad.[287] *C'est ainsi que l'islamisme se place dans la continuité des religions antiques, sur le plan du rituel.*

Une des clés de compréhension du sacrifice est celle-ci (mais il y en a tant d'autres, dans un phénomène qui touche l'ensemble de l'Humanité): en imposant des règles strictes à la mise à mort et à la consommation d'un animal, l'humain tente de faire oublier qu'il est un animal lui aussi, en tout point équivalent à l'organisme qu'il va tuer. Sortir donc de l'animalité, entrer dans l'humanité par le rite, et devenir l'homo religiosus.
Qu'il nous soit permis d'affirmer que le procédé, commun à l'humain générique, s'il est poussé à ses extrémités, confine à la catastrophe: qui fait l'ange fait la bête, dit le proverbe.

[288] Guy G. Stroumsa, *La fin du sacrifice : les mutations religieuses de l'Antiquité tardive*, Paris 2005

L'humain perd tant d'humanité à rejeter sa part animal, qui lui est constitutive. Les cyniques ne disaient pas autre chose. Les musulmans, par les entraves multiples qu'ils ont pu d'imposer, sont ceux qui ont voulu d'éloigner le plus de l'animalité, et de ce fait, ils ont fini par s'approcher de la bestialité, dans les rapports avec autrui... Qui fait l'ange fait la bête.

L'islamisme provoque sur ce point un brusque retour en arrière dans les mentalités: il est bien connu que les rituels les plus archaïques sont aussi les plus efficaces et les plus respectés. Ils comblent aussi l'attirance sinistre de l'espèce humaine pour la mise à mort d'êtres vivants, mise à mort ici mise en scène, et qui espère conjurer celle de chacun, la maîtrise de la violence, et la manipulation du sang, matière qui émerveille.

Autrefois, le sacrifice, qui est rappelons-le, un élément central de tout système religieux, était conçu, sur le plan théologique, comme un moyen d'entrer en relation avec le surnaturel, par l'intermédiaire d'un animal considéré comme une victime, au sens noble du terme. Sur le plan étymologique, et dans son essence, il est positif, et correspond à une transformation favorable d'une chose : rendre sacré, mot-à-mot.
Ainsi s'établit un contrat entre hommes et dieux, commun à de multiples cultures. Bien entendu, quand l'aspect alimentaire de l'acte apparaît, une incohérence surgit : le sacrifice n'en est plus un, puisque l'humain en profite. Chacun trouvera une solution au dilemme. Certains finiront par rejeter le sacrifice comme relation, en entier, et la Bible des juifs commence à en porter la trace. Pour autant, il n'était pas question de supprimer ce qui plaisait tant, la fête, et le barbecue. Alors là aussi, l'homme a dû ruser. L'islamisme est en plein dans cette difficulté : maintenir dans la pratique un rite qui n'a plus sa justification théologique. On verra plus loin les façons de s'en sortir, qui ne brillent pas par leur inventivité, ce qui fait que le rite n'est plus vraiment quoi qu'on en dise, un sacrifice, mais plutôt une mise à mort rituelle.
Nous avons dit relation, mais il est possible de raffiner un peu l'analyse et de trouver des fonctions précises derrière ce terme. Il existe d'abord la fonction de Communion, qu'elle réunisse, dans un acte symbolique, un repas, hommes et dieux, et hommes entre eux. Ensuite se faufile le sacrifice d'Expiation, qui a pour but de faire ressentir un manque et à la fin qui est un genre de peine, plus spectaculaire que les autres. Il est reconnaissable par la consommation de la viande, non pas par le sacrifiant, mais par les autres. Le mal qui est expié est rarement moral, mais rituel.
Enfin, et cela ne choquera personne, la propitiation est ce que l'on recherche, c'est-à-dire la chance, un avantage particulier, une faveur. Là, on se trouve dans le schéma de la contrepartie, du « do ut des », « Je donne pour que tu donnes ».
L'islamisme aura à gérer toutes ces formes, rejetant, intégrant, modifiant ce qui se faisait avant, et à la fin, il n'y aura guère que l'apparence des choses plutôt que le phénomène lui-même. A la fin donc, le vrai grand sacrifice surgira comme un mirage plus que comme une réalité.

Car le sacrifice, même incompris, reste un pilier social, comme le repas du dimanche : il est l'occasion idéale pour que s'exprime les tendances et les structures des sociétés. Nous en présentons deux : la domination de l'homme sur la femme, car le rite exclut la femme, et l'homme tient le couteau, et tue, au nom de sa famille : il est celui qui peut tuer, et qui

nourrit. Ainsi est consacrée sa prééminence. Autre tendance profonde des sociétés islamiques, et qui est en lien avec la précédente : l'intégration de la violence la plus sanglante et la plus collective possible, au cœur du système. La viande, le sang, le couteau, le mort, tout ce qui horrifie les enfants, lesquels (les garçons) étant intégrés au spectacle dès que possible. Comme le rite, aussi atroce soit-il, est intégré à la fête, à la convivialité et la cuisine succulente des femmes, la violence qu'il contient à rabord est vite compris comme inévitable, et peut même être mis en valeur.

Ainsi va le sacrifice sanglant alimentaire, tel que les ethnologues et anthropologues le connaissent. Ce sont là les règles précises, et il serait plus honnête de rappeler que très vite, dans le monde musulman, de multiples usages erratiques se sont constitués, avec des exceptions innombrables. L'islamisme nous a habitué à la coexistence de règles impérieuses, de menaces lugubres, et à côté, d'un laissez-aller allié à la complaisance la plus large.
Le lien, dès lors, avec la doctrine, est très distandu, et même, osons le dire, absent. C'est comme si le rite se développait sans contrôle véritable, et sans signification précise, reproduit par mécanique pendant des générations, et voilà qui le rend absurde, au sens strict. L'effort de spiritualisation, qui consiste à le lier à la fable d'Abraham est finalement pathétique, tandis que de l'autre côté du spectre subsistaient diverses pratiques fondées sur la contrepartie, et tirant vers la magie, puisqu'elles désiraient contrôler des forces.
Ce qui reste ? Le sang, le mort, la violence, et la nourriture, voilà les éléments imperturbables du sacrifice à la mode islamique. Après, tout devient flou et disparate et la fonction du sacrifice islamique, pour les anthropologues, reste obscure, ce qui explique que même René Girard n'en parle pas ! Si l'on voulait résumer, cela se ferait ainsi, par une série de séparation, pour enfin effacer l'imbécile idée que tout est lié : sacrifice mecquois # sacrifice de la fête # sacrifice d'Abraham #sacrifice magique de contrepartie.

La fabrication progressive du système islamique d'action et de pensée a laissé subsister des formes qui n'ont pas grand chose à voir avec la doctrine, et qui achève de donner à l'ensemble une allure bariolée et finalement sympathique.
Reprenons la liste :
1-sacrifice commis à la Mecque pendant le pèlerinage : en apparence, la base.
2-celui qui en est dérivé, qui se répand dans le monde, et tente de s'accrocher à l'exemple d'Abraham.
3-le sacrifice de la naissance.
Et là, viennent les formes plus hérétiques :
4-le sacrifice d'expiation, très souvent mentionné par les textes : celui effectué par quelqu'un qui a commis une erreur quelconque dans le rite. Par exemple, qui a décidé de laisser libre cours à sa frénésie sexuelle, alors qu'il était en état de sacralisation (le cas le plus fréquent, à ce qu'il semble, et nous vou s en offrons quelques exemples). Ou qui a tué un moustique. Grave, très grave tout ça, mais par chance, la réparation est tellement facile : sacrifice offert à ses voisins. La procédure a dû attiser la surveillance de l'entourage. On peut aussi subodorer que l'idée est venue afin de se concilier les populations voisines des rituels mecquois, qui voulaient profiter de la manne. Le sacrifice devient pénalité, et distribution de ressources : la religion comme on l'imagine est bien loin. Le résultat est que tous les estomacs sont contentés et chacun est content ; c'est la fête.

Les vœux (NUDHUR) , enfin sont aussi accompagnés de sacrifices , qui sont soit préalables, soit conditionnels : la distinction n'est pas claire. D'un côté, le procédé est mal vu, déconseillé. Mais si le vœu a pour objet un sacrifice, inclus dans une promesse, il est aussi mal vu de ne pas tenir sa parole… L'esprit juridique n'est pas très éloigné.
On rappelle à ce moment l'antique sacrifice d'Abd al Muttalib, qui était de ce type justement. Il va de soi que la doctrine de pouvoir absolu et inconditionnel d'Allah convient mal à ces petits marchandages, qui pourtant ont subsisté.
Les seuls sacrifices clairement prohibés concernent les cultes funéraires : interdiction de sacrifier près d'une tombe, pour un mort. Là, ceux qui sont visés sont sûrement les chrétiens, et leur culte des saints. Comme chaque fois que des ennemis sont désignés, la mesure est respectée avec plus de sérieux….

Le sacrifice enfin est aussi un paravent : autrefois, il existait une multitude de moyens de marquer sa vénération, en perdant quelque chose ; en gros, l'offrande, quelle qu'elle soit. Le sacrifice, avec son caractère massif et spectaculaire, fait oublier toutes les autres procédures d'offrandes, qui restent dans l'ombre. Cela pouvait aller du gâteau au troupeau entier réservé pour la divinité.
Il est néanmoins possible que l'institution des fondations pieuses a été la suite des offrandes païennes, transformées en réglementation et administration…

sacrifice végétal?

(Q6/136-8).

++++++++++++++++++

(Malik, *Muwatta* 865).
Malek a rapporté que Ibn Shehab a dit:

-Celui qui fait offrande d'une bête, à titre d'amende ou de vœu, ou offrande d'une jouissance, et que cette bête soit, au cours de la route, attaquée par un mal, doit en échange,en offrir une autre.

(Malik, *Muwatta* 866).
Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar a dit:

-Celui qui sacrifie une bête, puis que celle-ci s'égare ou périsse, si elle est un vœu, elle est à échanger par une autre, et si elle est offerte volontairement, il peut, s'il le veut, ou l'échanger pour une autre, ou ne rien faire.

(Malik, *Muwatta* 867).
Malik a rapporté qu'il a entendu, les hommes versés dire:

Celui qui fait une offrande, comme sanction ou sacrifice, ne peut rien manger de sa chair.

(**Malik,** ***Muwatta*** **871).**

Sulayman Ibn Yassar a rapporté que Habbar Ibn Al-Aswad vint, le jour du sacrifice, alors que Omar Ibn Al Khattab égorgeait une offrande, et lui dit:

-Ô prince des croyants! Nous avons commis une erreur en comptant, croyant que ce jour était le jour de la station à Arafa»! Omar lui répondit: «Allez à la Mecque, faites avec vos compagnons, les tournées processionnelles, et égorgez des offrandes si vous en avez avec vous. Puis rasez-vous, coupez vos cheveux et revenez chez vous. Dès que le pèlerinage ultérieur est arrivé, faites le et offrez les offrandes. Si vous ne les trouvez pas, jeûnez pour trois jours durant le pèlerinage, et sept autres quand vous serez chez vous».

Malik a dit: «celui qui combine le pèlerinage et la visite pieuse, puis qu'il rate le pèlerinage, il doit accomplir ultérieurement un autre, en combinant le pèlerinage et la visite pieuse, et en avançant deux offrandes: l'une pour avoir combiné le pèlerinage et la visite pieuse, l'autre pour le pèlerinage qu'il avait déjà raté».

(**Malik,** ***Muwatta*** **872).**

Ata Ibn Abi Rabah a rapporté que Abdallah Ibn Abbas fut demandé au sujet d'un homme qui a commercé avec sa femme, alors qu'il était à Mina, avant de déferler au *tawaf el ifada* »?

Il l'ordonna d'égorger une chamelle».

(**Malik,** ***Muwatta*** **873).**

Ikrima, l'esclave de Ibn Abbas a rapporté:

-Je crois que ce n'était que Abdallah Ibn Abbas qui avait dit:

-Celui qui a eu des rapports avec sa femme, avant le déferlement, qu'il fasse une visite pieuse et une offrande».

(**Malik,** ***Muwatta*** **874).**

Malik a dit: «Qu'il a entendu Rabi'a Ibn Abi Abdel-Rahman dire qu'il est du même avis qu'Ibn Abbas, à propos de ce qui est rapporté par Ikrima.

Malek a ajouté: «C'est ce qu'il m'est de plus plaisant d'entendre».

On demanda à Malik au sujet d'un homme qui a oublié le déferlement jusqu'à ce qu'il fût sorti de la Mecque et retourné chez lui»?

Il répondit:

-Je pense que, s'il n'a pas eu des rapports avec sa femme, qu'il revienne déferler. Mais s'il a eu des rapports avec sa femme, qu'il revienne déferler faire le tawaf el ifada, puis qu'il fasse une visite pieuse et une offrande. Et il n'est pas admissible qu'il achète son offrande de la Mecque et de l'y égorger. Cependant, s'il ne l'avait pas amenée avec lui, du lieu où il a fait la talbiat pour une visite pieuse, il peut se l'acheter à la Mecque. Puis qu'il l'amène en dehors de l'enceinte sacrée pour la conduire de nouveau à la Mecque pour l'y égorger.

(**Malik,** ***Muwatta*** **868).**

On rapporta à Malik que Omar Ibn Al-Khattab, Ali Ibn Abi Taleb et Abu Hurayra ont été sollicité au sujet d'un homme qui a eu des rapports avec sa femme, tout en étant en ihram.

Ils répondirent:

-Ils continueront les rites du pèlerinage jusqu'à l'accomplir; mais en revanche ils auront à faire, l'année qui suit, un autre pèlerinage, et à offrir un animal en expiation».

Ali Ibn Abi Talib ajouta:

-S'ils font la *talbiat* pour un pèlerinage l'année qui suit, ils devront resté séparé jusqu'à l'accomplissement du pèlerinage».

(**Malik,** ***Muwatta*** **869).**

Yahya Ibn Sayd a entendu Sa'id Ibn al-Mussayab dire (en parlant aux fidèles):

-Que pensez-vous d'un homme qui, en état d'ihram, a eu des rapports avec sa femme»?

Comme leur réponse fut suspendue, Sa'id poursuivit:

-Un homme qui tout en étant en ihram a eu des rapports avec sa femme; il envoya consulter les hommes versés à Médine. Quelques uns ont dit: «ils doivent se séparer jusqu'à l'année qui suit». Sa'id dit: «qu'ils accomplissent les rites du pèlerinage qui leur manques; terminant, qu'ils rentrent chez eux » S'ils sont aptes à faire, l'année qui suit, le pèlerinage, qu'ils l'accomplisent et qu'ils avancent une offrande. Ils feront la talbiat du lieu où ils avaient commencé leur pèlerinage gâché, l'année précédente, et se sépareront jusqu'à ce que leur pèlerinage soit achevé».

- Malik a ajouté: «Ils avanceront pour offrande, une chamelle».

- Malik a dit au sujet de l'homme, qui a eu des rapports avec sa femme, au cours du pèlerinage, alors qu'il était à distance entre le déferlement de Arafa et le fait de jeter les cailloux, «qu'il doit offrir un sacrifice, et faire l'année qui suit, un pèlerinage». Et il a ajouté: «S'il a eu des rapports avec sa femme, après avoir lancé les cailloux, il aura à faire une visite pieuse, et une offrande, sans qu'il ait en revanche un pèlerinage ultérieur».

- Malik a aussi dit: «celui, qui gâche son pèlerinage ou sa visite pieuse, à cause de ses rapports avec sa femme, il doit une offrande même s'il n'y a pas eu une éjaculation. S'il y en a eu une, il doit de même une offrande».

- Malik a finalement dit: «Au cas où l'homme éjacule sans qu'il ait des rapports charnels (ayant pensé ou ragardé sa femme) il ne doit rien. Si l'homme enbrasse sa femme sans qu'il n'y ait éjaculation, il ne doit qu'une offrande. D'autre part, la femme avec qui son mari a eu des rapports charnels, alors qu'elle faisait une visite pieuse ou un pèlerinage, obéissant par là à ses ordres, elle doit une offrande, et un pèlerinage ultérieur, si ces rapports ont eu lieu soit au cours du pèlerinage, ou au cours d'une visite pieuse. Elle doit une autre visite pieuse, rattrapant celle qui a été gâchée, et une offrande».

2

Bibliographie

Nous intégrons, encore dans le désordre, plusieurs tendances dans ce registre : les rares travaux sur le sacrifice islamique proprement dit, et ses origines. Il a fallu alors étendre le point de vue. Alors il y a l'énorme problème de la nourriture carnée qui dérive du sacrifice, ses aspects hautement financiers, plus que religieux, en fait, et toutes ses répercussions, sociales ou hygiéniques, d'un rite quasi préhistorique qui surgit tout entier et plein de sa brutalité dans notre nouveau siècle.

Et puis, nous avons ajouté quelques études sur les sacrifices en général, pour remettre celui promu par l'islamisme dans son contexte, puisque le sacrifice est une notion fondamentale de tout système religieux, et un sujet particulèrement complexe et prisé par les anthropologues de tout poil. En France, P. Bonte et M. H. Benkheira monopolisent le champ de recherche, avec sérieux semble-t-il, quoique souvent, la manière d'expliquer confine à l'apologie tacite.

Les publications islamiques, quant à elles, cultivent leur indigence, agitent leurs mognons de raisonnements, et elles exhibent confusément l' exemple d'Abraham et de son fils mystérieux… Le sens véritable du sacrifice leur est inconnu, et ce n'est pas si grave, au fond de laisser certains dans leur ignorance. L'essentiel est qu'ils ne corrompent point autrui de leur inculture conquérante et de leur connaissance qui n'est qu'usurpation.

Coll., *Sacrifice in the Bible. (*ed. Roger T. Beckwith and Martin J. Selman), Grand Rapids, 1995;
Robert J. Daly, *The Origins of the Christian Doctrine of Sacrifice*, Philadelphie, 1978;
id., "Is Christianity Sacrificial or Antisacrificial?" *Religion* 27, 1997;

C. Hamès, « Le sacrifice animal au regard des texte islamiques canoniques », *Archives de Sciences sociales des religions* 101/1998 ;
M.H. Benkheira, « La nourriture carnée comme frontière rituelle. Les boucheries musulmanes en France », *Archives de Sciences sociales des religions* 92/1995
M. Espéronnier, « La sunna du sacrifice. Les recommandations d'ibn al Hajj al Abdari », Revue des Etudes Islamiques 50/1982
Stella Georgourdi, "Sanctified Slaughter in Modern Greece: the 'Kourbania' of the Saints." In *Cuisine of Sacrifice*;
James G. Williams, "Sacrifice and the Beginning of Kingship." *Semeia* 67/1994
M. H. Benkheira, "Artificial death, canonical death : ritual slaughter", Food and *Foodways* 8/2000 ;
P. Bonte, A.-M. Brisebarre, A. Gökalp, *Sacrifices en islam*, Paris 1999 ;
P. Bonte, A.-M. Brisebarre, A. Gökalp, "sanglant mais juste : l'abattage en islam", *Etudes rurales* 1998 ;
P. Bonte, A.-M. Brisebarre, A. Gökalp, "Ceci n'est pas un cadavre,. Le problème de la mise à mort en islam", in P. Legendre (ed.), *Du pouvoir de diviser les mots et les choses* 2/1998 ;
P. Bonte, "Quand le rite devient technique. Sacrifice et abattage rituel dans le monde musulman", *Techniques et cultures* 21, 1992 ;
R. Firestone, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. sacrifice ;
E. Francesca, id., sv. slaughter;
B.W.W. Dombrowski, "Killing in sacrifice: the most profound experience of God ?", *NUMEN* 23-1976;
George Buchanan Gray, Sacrifice in the Old Testament: Its Theory and Practice, New York 1971;
Georges Gusdorf, *L'expérience Humaine du Sacrifice*, Paris, 1948 ;
Victor Turner, "Sacrifice as Quintessential Process: Prophylaxis or Abandonment?" *History of Religions* 1977;
D.M.L. Urie, "Sacrifice Among the West Semites", *Palestine Exploration Quarterly* 1949;
Anna-Marie Brisebarre..., *La fête du mouton : un sacrifice musulman dans l'espace urbain*, Paris, 1998;
Anonyme (isl.), *Le sacrifice* (Les belles histoires du Coran), Villemomble 2002 (ouvrage pour la jeunesse) ;
Walter Burkert, "Killing in Sacrifice: A Reply", *NUMEN* 1978;
Tom Bremer, "Sacrificial Slaughter and Dressing Up: Gender Articulations in Muslim Rituals." *Religious Studies Review* 22/1996;
Abdellah Hammoudi, *The Victim and Its Masks: An Essay on Sacrifice and Masquerade in the Maghreb*. ,Chicago, 1993;
M. Benkheira, "La nourriture carnée comme frontière rituelle. Les boucheries musulmanes en France" , A*rchives de Sciences Sociales des Religions*, 92/1995;
id. "Le prix de la vie: notes sur la question sacrificielle en islam", *Sacrifier, se sacrifier*, Chilly-Mazarin 2005.
F. Bergeaud , *Le chevillard et le sacrificateur : la viande halal entre logiques économiques, légales et religieuses* , Paris 2004;
C. Hames, " Le sacrifice animal au regard des textes islamiques canoniques ", *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 101/1998;
Samir Zemmour, *Le marché de la viande halal: évolutions, enjeux, perspectives*, Paris, 2006
Stanley A. Cook, "The theory of sacrifice", *Journal of Theological Studies* 1921;
Walter Burkert, "The Problem of Ritual Killing." In *Violent Origins.* ed. E. R. G. Hammerton-Kelly Stanford, 1987;
Jan, Quaegebeur,ed. "*Ritual and Sacrifice in the Ancient Near East", Orientalia Lovaniensia Analecta* 55. Leuven: Peeters, 1993;
J. van Baal, "Offering, Sacrifice and Gift." *Numen* 23, 1976;
M. F. C. Bourdillon, M. Fortes, eds. *Sacrifice* . New York, 1980 ;
Richard Foltz, *Animals in Islamic Traditions and Muslim Cultures*, Oxford 2006;
Al-Hafiz Masri, *Islamic Concern for Animals*, Petersfield 1987;
Al-Hafiz Masri, "Animal Experimentation: The Muslim Viewpoint.", in Tom Regan (ed.) , *Animal Sacrifices:Religious Perspectives on the Use of Animals in Science*, Philadelphie 1986;
H. Hubert, M. Mauss, "Essai sur la nature et la fonction du sacrifice," *L'Année sociologique* 1899;

Emilio Platti , “Le Sacrifice en Islam, *Le sacrifice dans les religions* (ed. Marcel Neusch), Paris 1994 ; F. Dassetto, “Le rite de l’Aïd en question.” *La Libre Belgique*, 29 Décembre 2006.

3

Autres traditions bouchères

Le judaïsme, qui est la référence dans ce domaine, propose plusieurs types de sacrifices ,et tend peu à peu à le rejetter comme un point secondaire de la doctrine. Le christianisme, pour sa part, préfère l’exclure complètement, pour le remplacer par des substituts symboliques[288]*: les paroles du Christ dans les Evangiles sont sans ambiguité à ce propos.*
Mais nous ne sommes pas là pour faire du prosélytisme en faveur du christianisme.
Car il n’y a rien de bien ou mal à entourer d’une agrégat rituel le fait de tuer un être vivant, fut-il une carotte, afin de marquer l’importance de l’acte. Nous avons peu à peu oublié, en décongelant nos plats cuisinés, nous hachis parmentiers, en ouvrant nos boîtes de raviolis, que tous ces mets sont faits d’animaux et de plantes, savamment mélangés et apprêtés, et non de glucides, protides et lipides (et sels minéraux).

Il rest qu’il n’est pas du tout inutile de rappeler les deux doctrines monothéistes, voire aussi celles des Arabes païens, puisque le sacrifice islamique, rite protéiforme et instable quant à son statut, est issu d’une difficile synthèse entre les trois façons de faire: soit la notion de contrat, et de contrepartie, qui est à la base du geste, soit le caractère inconditionnel du sacrifice, dont ne dépend plus la divinité, soit enfin, le sacrifice sublimé, et intégré dans le coeur de la doctrine.

La question du sacrifice pourrait être une clé des origines de l'islamisme, et cela peut en surprendre plus d'un et plus d'une. Elle est une question polémique, quoique cela nous semble étrange en nos jours de steaks hachés surgelés.

Résumons la situation: le christianisme régi par Byzance, le judaïsme de l'exil, tous deux avaient rejeté le sacrifice alimentaire animal. Le premier pour magnifier le sacrifice symbolique du Christ et présenter l'Eucharistie, l'autre, parce que le Temple avait été détruit, et la communauté dispersée. Mais cette tendance à l'abandon d'un rite universel, dont le rôle est central sur le plan social et économique (la viande, la boucherie, le méchoui) n'était pas partagé par tous. En Arabie, des groupes hétérodoxes ont dû se replier sur cette pratique et se mettre sur la défensive. Tels étaient les hanif dont nous avons tant parlé. Sur ce plan, l'islamisme reprend leurs thèses, d'une manière bien plus affirmée et agressive.
Ce n'est peut-être pas pour rien que la sourate la plus grosse et la plus lourde de tout le Coran, la N°2, a acquis comme surnom, la Vache, ou la Génisse. Ce genre d'animal est bien entendu rare dans le Hejaz et encore plus dans la région de la Mecque, où l'herbe est rarissime. Le nom vient d'une parodie d'une extrait de la Torah (Nombres 19/11), qui mentionne un sacrifice de vache rousse par Moïse. Il y a deux fragments coraniques sur le sujet, qui ne coïncident guère.
Ce choix pourrait être en fait une sorte de provocation, au moins de proclamation: le nouveau système tient en mettant l'épisode en exergue à afficher son attachement à l'égard du sacrifice animal (et en reprochant encore aux Juifs l'abandon de la pratique). Le contenu du texte insiste sur les modalités techniques du rite, et surtout sur les critères de choix de l'animal, comme pour rappeler aux juifs les règles anciennes...

(Q2/67-73).

(Et rappelez-vous,) lorsque Moïse dit à son peuple: ‹Certes Allah vous ordonne d'immoler une vache›. Ils dirent: ‹Nous prends-tu en moquerie?› ‹Qu'Allah me garde d'être du nombre des ignorants› dit-il.

Ils dirent: ‹Demande pour nous à ton Seigneur qu'Il nous précise ce qu'elle doit être›. - Il dit: ‹Certes Allah dit que c'est bien une vache, ni vieille ni vierge, d'un âge moyen, entre les deux. Faites donc ce qu'on vous commande›.

Ils dirent: ‹Demande donc pour nous à ton Seigneur qu'Il nous précise sa couleur›. - Il dit: ‹Allah dit que c'est une vache jaune, de couleur vive et plaisante à voir›. Ils dirent: ‹Demande pour nous à ton Seigneur qu'Il nous précise ce qu'elle est car pour nous, les vaches se confondent. Mais, nous y serions certainement bien guidés, si Allah le veut›.

Il dit: ‹Allah dit que c'est bien une vache qui n'a pas été asservie à labourer la terre ni à arroser le champ, indemne d'infirmité et dont la couleur est unie›. - Ils dirent: ‹Te voilà enfin, tu nous as apporté la vérité!› Ils l'immolèrent alors mais il s'en fallut qu'ils ne l'eussent pas fait.

Et quand vous aviez tué un homme et que chacun de vous cherchait à se disculper!... Mais Allah démasque ce que vous dissimuliez.

Nous dîmes donc: ‹Frappez le tué avec une partie de la vache›. - Ainsi Allah ressuscite les morts et vous montre les signes afin que vous raisonniez.

(**ibn Kalbi,** ***Livre des Idoles*** **30 c-d**).[289]
Parmi ces idoles, figurait aussi Dhul Khalasa. (…)
Les Banu Umama de Bahila ibn Asur desservaient son culte. Elle recevait l'adoration et les offrandes des Hatlam, des Bakila, des Azd as Sarah et de leurs voisins parmi les clans des Hawazin.

(**ibn Kalbi,** ***Livre des Idoles*** **29 d**).
Les Arabes avaient l'habitude de sacrifier gros et menu bétail en l'honneur de ces statues, bétyles, pierres et de leur présenter des offrandes.

(**ibn Kalbi,** ***Livre des Idoles*** **36 a**).
(Jafar ibn abu Hilas) dit alors :
Ma chamelle fut effarouchée par les victimes égorgées autour de Suayr, pendant que les deux fils de Yaqdum accomplissaient leur visite à l'idole...

(***Corpus coranique d'Othman*** **51/56-9**).
Je n'ai créé les démons et les hommes que pour qu'ils m'adorent.
Je ne désire d'eux nul don et je ne désire pas qu'ils me nourissent.
En vérité, Allah est le donateur, celui qui détient la force, le ferme.

4 Coran et sacrifice

La doctrine du sacrifice n'est pas du tout établi dans le corpus coranique comme un ensemble. C'est la Sunna qui doit se charger d'établir les règles. Ici, nous avons en fait le

[290] Ed. T.O.B.
[291] Sacrifice intégral sans consommation.
[292] Jeûne des Hébreux.

résultat d'une rencontre assez mouvementée entre les traditions arabes païennes et les rites juifs. On peut distinguer une sorte de progression générale de l'institution du sacrifice, mais sans que soit précisé sa fonction, parce qu'il s'agit simplement de la reprise d'un usage très ancien, jamais compris, mais célébré. De toute manière, le sacrifice n'est pas au centre de la doctrine. Il est présent, mais à côté, et en morceaux.
En fait, la place du sacrifice permet un peu d'explorer le processus de composition du Coran, en fait.
Cet appel à sacrifier (« Egorge ! ») se situe dans une des toutes premières sourates, quand aucune disposition n'est encore prévue pour organiser les rituels musulmans. Il s'agit encore du schéma païen du fidèle entretenant une relation personnelle avec une divinité topique[293] *(« son » seigneur, celui du temple). Il concerne essentiellement les chameaux, comme dans la religion arabe primitive. A ce moment, on est encore dans la religion arabe, la strate la plus ancienne. Tout y est: le but à attendre, positif (abondance, ou autre…), la prière, et la mise à mort.*
On devrait attacher à cette strate toutes les prescriptions concernant les sacrifices devant avoir lieu pendant le sacrifice. Tout y est, les victimes, leur décoration, le sanctuaire, les officiants. Sans doute, à un moment est venu s'ajouter un peu d'esprit juridique qui a modifié l'aspect général (les exemptions, par exemple).

Ensuite, moment capital dans l'évolution de la doctrine, qui fait passer dans un autre mode, un autre monde, l'exclusivisme. Un fragment coranique (voire 2) veut rejeter la notion de contrat, et au-delà, finalement, le sacrifice lui-même. Ce rite est donc vu comme nourricier du dieu.
En d'autres termes, cessez de croire que le sacrifice va nourrir et apaiser le dieu. Le dieu s'en tape de la fumée et du sang. Déjà chez les Hébreux, la tendance s'était manifestée, non sans troublé la foule des fidèles. Alors à quoi bon sacrifier? Les premiers musulmans, ou proto-musulmans, ont connu le même dilemne. Il n'y avait plus de véritable et traditionnelle justification. Alors, on peut imaginer qu'il y a eu deux types de remplacement d'un acte tellement banal et constitutif des sociétés primitives. Alors les rédacteurs du Coran n'ont pas pris le risque de l'annuler, comme ont fait les premiers chrétiens.
D'abord, le lien avec la nourriture est renforcé, et avec l'idée de pureté. S'il n'y a pas de sacrifice, la viande n'est pas pure et immangeable. Alors mieux vaut sacrifier pour avoir son content de protéines. Et la foule n'a pas trop posé de questions, les babines alléchées par la barbaque promise. Mais cela ne suffisait pas, alors on a ajouté un peu de mythologie, et une petite allusion au fameux sacrifice abrahamique a suffi pour mettre en émoi les mêmes masses. Il faut admettre que cette histoire est d'une efficacité redoutable, et qu'elle n'a pas fini de faire parler. Nous ne parlerons justement au moment de l'exposé sur les fêtes, et leurs justifications mythologiques.
Le recueil coranique est ainsi une indication de l'évolution de la doctrine, et de la mise en place de l'islamisme, entre des habitudes arabes et les règles juives, soumis aux mêmes contradictions et aux mêmes solutions. Ensuite, les prescriptions strictes se sont édifiées, et elles n'ont pas été respectées par tout le monde.

---

[293] J.Teixidor, 'Dieu de la tribu ou Seigneur du lieu? Aspects de la divinité chez les Sémites de l'Ouest', *Revue de l'Histoire des religions* 205, 1988

(*Corpus coranique d'Othman* 108).

En vérité, nous t'avons donné l'abondance.[294]

Prie donc en l'honneur de ton seigneur et sacrifie (WANBAR) !

En vérité, celui qui te hait se trouve être sans héritier.

inversion du sens du sacrifice: Allah ne prend plus la victime... rupture du pacte habituel????

(*Corpus coranique d'Othman* 22/37).

++++++++++++++

(*Corpus coranique d'Othman* 3/179).

Allah a entendu ceux qui ont dit: Allah a conclu un pacte avec nous, ordonnant de ne point croire en un envoyé avant qu'il ne nous impose une oblation[295] que consume le feu.[296]

L'allusion coranique au pseudo-sacrifice.[297]

(*Corpus Coranique d'Othman* 37/103-107).

Or quand nous eures prononcé le salam et qu'il eut placé l'enfant front contre terre, nous lui criâmes: "Abraham! Tu as cru en ton rêve! En vérité, c'est là l'épreuve évidente!"

Nous le libérâmes contre un sacrifice solennel et nous le perpétuâmes parmi les modernes.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/196).

Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et l'Umra. Si vous en êtes empêchés, alors faite un sacrifice qui vous soit facile. Et ne rasez pas vos têtes avant que l'offrande [l'animal à sacrifier] n'ait atteint son lieu d'immolation. Si l'un d'entre vous est malade ou souffre d'une affection de la tête (et doit se raser), qu'il se rachète alors par un Siyam ou par une aumône ou par un sacrifice. Quand vous retrouverez ensuite la paix, quiconque a joui d'une vie normale après avoir fait l'Umra en attendant le pèlerinage, doit faire un sacrifice qui lui soit facile. S'il n'a pas les moyens, qu'il jeûne trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit en tout dix jours. Cela est prescrit

[297] Norman Calder, "The *sa'y* and the *jabn*: some notes on Qur'an 37:102 3", *Journal of Semitic Studies* 31/ 1986

pour celui dont la famille n'habite pas auprès de la Mosquée sacrée. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est dur en punition.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/207).

Et il y a parmi les gens celui qui se sacrifie pour la recherche de l'agrément d'Allah. Et Allah est Compatissant envers Ses serviteurs.

La règle mosaïque.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/67).

(Et rappelez-vous,) lorsque Moïse dit à son peuple: ‹Certes Allah vous ordonne d'immoler une vache›. Ils dirent: ‹Nous prends-tu en moquerie?› ‹Qu'Allah me garde d'être du nombre des ignorants› dit-il.[298]

Le sacrifice et le pèlerinage.

(*Corpus coranique d'Othman* 22/33-4).

[De ces bêtes-là] vous tirez des avantages jusqu'à un terme fixé; puis son lieu d'immolation est auprès de l'Antique Maison.

A chaque communauté, Nous avons assigné un rite sacrificiel, afin qu'ils prononcent le nom d'Allah sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée.

Le rejet du contrat.

(*Corpus coranique d'Othman* 51/56-9).

Je n'ai créé les démons et les hommes que pour qu'ils m'adorent.

Je ne désire d'eux nul don et je ne désire pas qu'ils me nourissent.

En vérité, Allah est le donateur, celui qui détient la force, le ferme.

(*Corpus coranique d'Othman* 22/36).

Nous vous avons désigné les chameaux (et les vaches?) bien portants pour certains rites établis par Allah. Il y a en eux pour vous un bien. Prononcez donc sur eux le nom d'Allah, quand ils ont eu la patte attachée, [prêts à être immolés]. Puis, lorsqu'ils gisent sur le flanç mangez-en, et nourrissez-en le besogneux discret et le mendiant. Ainsi Nous vous les avons assujettis afin que vous soyez reconnaissants.

Ni leurs chairs ni leurs sangs n'atteindront Allah, mais ce qui L'atteint de votre part c'est la piété. Ainsi vous les a-t-Il assujettis afin que vous proclamiez la grandeur d'Allah, pour vous avoir mis sue le droit chemin. Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants.

[298] la vache donne son nom à la fameuse sourate II.

5 Tuer (des bêtes) au nom d'Allah

La belle affaire! Tuer des animaux, prendre leur chair pour se nourrir, voilà une activité banale et constante, capitale et vitale.
L'important, selon les textes, est d'islamiser le rituel, éviter à tout prix que ceux qui le pratiquent s'écartent de la discipline, et perdent le sens qu'on essaie à toute force de lui inculquer. Le meilleurs exemple est l'insistance qui est mise sur l'obligation d'invoquer Allah au moment de la mise à mort, sans trop savoir pourquoi d'ailleurs. Le mot est lâché soit à partir de la Bismilla, soit du takbir, comme d'ailleurs au moment des exécutions capitales, comme c'est étrange.
Par exemple, il est permis que des juifs ou chrétiens sacrifient, mais alors ils devront prononcer la formule, ce qui va les islamiser: trop malin. Mais l'interdiction est absolue pour les païens. De toute façon il faut les tuer ou les convertir, en cas de rencontre. Les femmes? Peuvent-elles sacrifier? Franchement, la question est peu posée, et dans la pratique, sauf rite très excentrique, non. Quoi qu'il en soit, la proclamation permet d'être sûr que tout a été fait sans la souillure d'un infidèle. Et puis, il faut l'intention, sorte de mécanisme psychologique qui revient à penser à ce que l'on fait pendant qu'on le fait. A priori, cela paraît une chose banale, mais qui ne l'est pas forcément pour qui suit à la lettre la doctrine islamique.

Ensuite, le public peut trouver dans toute cette ample littérature des détails subtils ou infimes, sur les pratiques, avec des mises au point qui veulent chirurgicales, au sens figuré, ou propre. L'explication est simple: il fallait fournir à tout sacrificateur, qui peut être n'importe qui (qui au moins est chef de famille) les clés, le mode d'emploi du sacrifice réussi, ou pas trop raté. Quand on sait à quel point il est difficile de tuer un animal, on mesure à quel point une pratique parfaite devait être difficile. Ainsi s'explique aussi le nombre d'exemptions et d'exceptions possibles.
Au moins six termes différents désigne cet acte:
1- zabh, centré sur le fait de trancher la gorge: même là les détails foisonnent, parce que les pratiquants se sont posés mille questions, attachés qu'ils étaient à l'orthopraxie. Ainsi, que doit-on sectionner dans le mouvement? La carotide, les deux carotides, ou/et la veine jugulaire, ou doit-onnaller jusqu'au bout de l'autre côté, ou peut-on creuser du côté de la

colonne vertébrale? Et au dessus des cordes vocales, ou en dessous, et que faire de l'oesophage?[299]
2- QURBAN: l'idée de communion, et en réalité, la tradition juive qui revient, voire même chrétienne, et cela correspond à l'eucharistie, dans ce cas.[300]
3- NAHR. Lit. "trancher la jugulaire", quand on perce la poitrine du chameau: la méthode demande un grand doigté, et n'est pas donnée à tout le monde.[301]
4- DAHHA, inconnu du Corpus coranique: concerne une heure du matin propice au sacrifice.
5- HADI: celui pratiqué avant tout à la Mecque, à Mina.[302]
6- MANSAK: bon, ça personne n'a jamais compris ce que c'était.[303]

Mais il n'existe pas mille façons de trancher une gorge. Les outils sont d'abord faits de métal, lames et tiges pointues. Le bois ou la pierre sont autorisés. Seuls les ongles et les dents posent problème : les employer reviendrait à retourner à l'animalité et cela, l'islamisme ne l'apprécie pas.

La pratique est connue, toujours, puisqu'elle est toujours en usage, dans les pays islamiques, et les autres, dans les conditions qui révulsent ceux qui ne les acceptent pas. Le cahier des charges est obscurément précisé, mais dans des centaines de textes incohérents mais complets : pas d'étourdissement de l'animal, qui doit être conscient de ce qui lui arrive, égorgement, si possible en direction de la Mecque, expulsion violente du sang, et saignement de la viande. L'orientation est là encore une affaire de débat, car il faut éviter de gâcher un rite si la bête est tuée juste dans une autre position. La qibla a dû s'imposer lentement. La question du temps, aussi, mérite d'être posée : il est bien certifié qu'on ne peut faire de sacrifices qu'à la lumière du jour : le but est d'empêcher l'adoration des étoiles, par le rite, comme cela se passait avec les Arabes d'avant. Le plus étrange est que la disposition est à l'inverse complet de ce qui était dit de la prière. Va comprendre…

Si l'opération est conduit par une troupe d'imbéciles fébriles, le carnage peut durer longtemps. Le plus important est qu'au final, le sang gicle, coule, asperge, et s'enfonce dans le sol. Le principe païen de perte du sang subsiste à ce moment, sans d'ailleurs que l'islamisme en soit conscient.
Nous ne sommes pas dupes pour autant : un abattoir est un endroit brutal, mais quelques règles d'amélioration, ce qu'on appelle le progrès, permettent au moins de limiter, la violence à un niveau minimal. Ce n'est pas le cas dans l'islamisme, et les conséquences, y compris psychologiques, sont importantes. Nous les avons déjà évoquées. La prise en compte de la souffrance de l'animal est nulle dans les textes doctrinaux. Il n'y a qu'une tentative

[299] Corpus Coranique 2/63, 2/46, 5/ 4; 37/101 (dans ce dernier cas, pour le pseudo-sacrifice d'Abraham) ; *de l'hébreu zebach, Gen. 36/ 54.*
[300] Le mot est directement tiré de l'hébreu *(korban, Lev. 51/14, litt. "approcher")..*
[301] Corpus Coranique 108/1-2.
[302] cf. Corpus coranique 2/198, 5/ 2. 90, 98, 27/85.
[303] cf. Corpus Coranique 22/35,2/122,196

récente, et peu fiable et peu appuyés sur les références, qui tentent de le faire croire, pour écarter les critiques extérieures.

(ibn Sa'd, *Tabaqat* I 454).

L'apôtre d'Allah sacrifiait les animaux de sa main et disait alors :

-Au nom d'Allah !

(Dawud, *Hadith* 22/4845).[304]

... l'apôtre d'Allah commanda qu'on lui apporte un bélier[305] avec des pattes noires, un ventre noire et des cercles noirs autour des yeux pour qu'il puisse le sacrifier. Il dit à Aïsha:

-Donne-moi un grand couteau, puis il ajoute: aiguise-le sur une pierre.

Elle le fit. Puis il prit le couteau et le bélier ; il le place sur le sol et le sacrifia[306] en disant:

-Ô Allah, accepte ce sacrifice de la part de Muhammad et de la famille de Muhammad et de l' *umma* de Muhammad.

(Malik, *Muwatta* 20/43/141).

Je l'ai vu sacrifier un animal durant sa *umra*[307] , en dehors de la maison de Khalid ibn Usayd, où il habitait. Je l'ai vu planter sa lance dans la gorge de l'animal qu'il sacrifiait, jusqu'à ce que la pointe passe par l'épaule.

(Tabarânî, *Sahih* 4496).

Abû Umamah: « Mangez ce qui a été égorgé au niveau des veines jugulaires tant que cela n'a pas été fait au moyen d 'une dent ou d 'une griffe.

(Bukharî, *Sahih* 5513).

Anas a dit : le prophète a interdit de ligoter les animaux , ce qui pourrait les exposer aux tirs et les tuer.

(Bukhari, *Sahih* 73/1).

D'après El Bara, le prophète dit:

-Aujourd'hui nous allons tout d'abord faire la prière, puis au retour nous immolerons les victimes. Quiconque aura agi ainsi se sera conformé, à notre tradition. Celui qui aura immolé tout d'abord n'aura fait autre chose que procurer de la viande à sa famille, mais il n'aura en rien participé au rite religieux. Alors Abu Borda ibn Dinar, qui avait déjà immolé sa victime, se leva et dit :

---

[306] Par la technique du DHABH, par un égorgement complet, avec ouverture de la trachée-artère.
[310] Le commentaire du juriste.

-J'ai une jeune chèvre d'un an.[308]

-Immole-la, lui répondit le prophète, mais pareille chose ne sera plus valable désormais pour personne après toi.

Suivant un autre isnad, d'après al Bara également, le prophète a dit :

-Celui qui fera l'immolation après la prière aura accompli les rites et se sera conformé à la tradition des musulmans.

D'après Anas ibn Malik, le prophète a dit :

-Quiconque aura égorgé sa victime avant la prière n'aura fait qu'un acte personnel et celui-là seul qui aura immolé après la prière aura accompli les rites et se sera conformé à la tradition des musulmans.

(**Bukhari, *Sahih* 73/7**).

Le prophète immolait deux béliers et nous, nous en immolions deux également.

...L'envoyé d'Allah se retourna vers deux béliers blancs[309] tachés de noir et à longues cornes et les immola de sa main.

Oqba ibn Amir rapporte que le prophète lui ayant donné un troupeau de chèvres afin de le répartir entre ses compagnons pour le sacrifice rituel, il resta après le partage une jeune chèvre. Comme il faisait part de cela au prophète, celui-ci lui dit:

-Sers t-en pour ton sacrifice rituel.

(**Malik, *Muwatta* 1061**).

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait:

-Quand on égorge une chamelle, l'on doit même égorger le petit qu'elle a dans son ventre, s'il est complètement créé et que son poil a poussé. Une fois qu'il est retiré du ventre de sa mère, on doit l'égorger afin de laisser le sang couler de son ventre».

(**Malik, *Muwatta* 1062**).

Sayd Ibn Al-Moussayab disait:

-L'immolation de ce que garde la femelle des animaux, se fait à la suite de l'immolation de la mère, s'il a été complètement créé et que son poil a poussé.

(**Malik, *Muwatta* 1049**).

Jaber Ibn Abdallah a rapporté: Nous avons sacrifié des victimes avec l'Envoyé d'Allah l'année de Hudaybiyya, à savoir une chamelle au nom de sept personnes, et une vache au nom de sept.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1050**).

Abu Ayub Al-Ansari a rapporté: «Nous faisions offrande d'un mouton, que tout homme sacrifiait en son nom et au nom de sa famille. Mais plus tard, les hommes allaient par ostentation, faire offrande en surplus, cherchant par là à se distinguer».

Malik a dit:[310] «Ce que j'ai de mieux entendu pour l'offrande d'une chamelle, ou d'une vache, ou d'un mouton, c'est que l'homme en fasse sacrifice en son nom, et aux noms des membres de sa famille, d'une chamelle; ou qu'il immole une vache et un mouton qu'il possède, en faisant participer sa famille; mais celui qui achète une chamelle, ou une vache, ou un mouton avec un petit groupe de personnes pour l'immoler en commun, et où chacun payera ce qu'il doit pour prix, en s'emparant après, de la viande de la bête sacrifiée, cela est désapprouvé. Le hadith que nous avons entendu au sujet de l'offrande en commun, n'est admis que pour les membres d'une famille».

(**Malik,** ***Muwatta*** **1043**).

Nafi a rapporté: «Abdallah Ibn Omar voulait faire offrande alors qu'il était à Médine. Il me chargea de lui acheter un bélier cornu et d'un certain âge puis de le sacrifier le jour de l'Adha»,où les hommes faisaient la prière. Achevant ma mission, dit Nafi, on porta le bélier sacrifié à Abdallah Ibn Omar qui se rasa la tête, vu qu'il était malade, et qu'il n'avait pas participé à la fête, priant avec les hommes. Nafi rapportant ce qu'a dit Abdallah Ibn Omar:

-Le fait de se raser la tête n'est pas une obligation pour celui qui a fait une offrande», mais, continue Nafi: «Ibn Omar l'avait fait».

(**Muslim,** ***Sahih*** **3621**).

D'après Jundab Ibn Sufyân, J'étais présent aux côtés du prophète le jour du sacrifice. Le prophète fit la prière et, au moment de s'en aller, il remarqua qu'on avait égorgé des bêtes de sacrifice avant la fin de la prière et dit :

-Que celui qui a immolé sa bête de sacrifice avant de faire la prière ou pendant que nous faisions la prière, immole une autre bête de sacrifice. Quant à celui qui ne l'a pas encore immolée, qu'il commence à l'égorger (en prononçant) le nom d'Allah.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **73/ 13**).

Anas rapporte que le prophète immola deux béliers blancs tachés de noir à longues cornes, en posant le pied sur la joue de chacun d'eux et leur coupant ensuite de sa main les deux carotides.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1051**).

Ibn Shahab a rapporté que l'Envoyé d'Allah n'a sacrifié en son nom, et au nom de sa famille, que, soit une chamelle, soit une vache».

(**Malik,** ***Muwatta*** **1053**).

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar n'a jamais fait sacrifice au nom de ce qu'une femme porte dans son ventre.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1054**).

Urwa a rapporté qu'on demanda à l'Envoyé d'Allah :

-Ô, Envoyé d'Allah des bédouins nous apportent de la viande, et nous ne savons pas, s'ils ont prononcé le nom d'Allah, lors de l'égorgement de l'animal, ou non»?

L'Envoyé d'Allah répondit:

-Prononcez-le nom d'Allah, et mangez-en.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1055**).

Yahia Ibn Sa'id a rapporté que Abdallah Ibn Ayash ibn Abi Rabia Al-Makhzum a ordonné un domestique d'égorger une bête. Quand le domestique allait le faire, il lui dit:

-Prononce le nom d'Allah ! ; le domestique répondit:

-Je l'ai déjà dit.

Abdallah reprit sa demande:

-Malheur à toi, prononce le Nom d'Allah; le domestique répondit:

-Je l'ai déjà prononcé. Alors Abdallah Ibn Ayach s'écria:

-Par Allah, je ne mangerai pas de sa chair.

(**Muslim,** ***Sahih*** **3638**).

D'après Râfi' Ibn Khadij, j'ai dit :

-Ô envoyé d'Allah nous allons rencontrer l'ennemi demain et nous n'avons pas de couteaux.

-Hâte-toi, répondit le prophète et fais couler le sang en prononçant le nom d'Allah. Mange de tout animal, exception faite de ses dents ou de ses ongles. Voici pourquoi; la dent est un os et l'ongle est le couteau des Abyssins.

Nous prîmes comme butin des chameaux et des moutons. Un chameau ayant échappé, un homme lui décocha une flèche et le cloua sur place.

- Ces chameaux, dit alors l'envoyé d'Allah s'effarouchent comme les animaux sauvages. Si l'un d'eux vous échappe, agissez comme on vient de le faire.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **640**).

Selon Shaddad ibn Aws , le messager d'Allah a dit:

-Allah a prescrit de faire humainement tout ce qu'on fait. Quand vous tuez, tuez humainement et quand vous égorgez, égorgez humainement. Que l'un de vous aiguise bien son couteau et allège au maximum les souffrances de la victime.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1061**).

Quand on égorge une chamelle, on doit même égorger le petit qu'elle a dans le ventre, s'il est complètement formé, et que son poil a poussé. Une fois qu'il est retiré du ventre de sa mère , on doit l'égorger afin de laisser couler le sang de son ventre.

(**Malik,** ***Muwatta*** **895**).

… l'envoyé d'Allah étant à Mina, a dit :

-Voilà l'endroit du sacrifice, et tout endroit à Mina est un lieu de sacrifice.

Il a dit aussi :

-Voilà un endroit de sacrifice (désignant al Marwa), comme toutes les routes larges de la Mecque, et les chemins, qui sont aussi des lieux de sacrifice.

(**Dawud,** ***Hadith*** **22/4845**).[311]

... l'apôtre d'Allah commanda qu'on lui apporte un bélier[312] avec des pattes noires, un ventre noire et des cercles noirs autour des yeux pour qu'il puisse le sacrifier. Il dit à Aïsha :

-Donne-moi un grand couteau (HARBA)[313], puis il ajoute : aiguise-le sur une pierre.

Elle le fit. Puis il prit le couteau et le bélier ; il le place sur le sol et le sacrifia en disant :

-Ô Allah, accepte ce sacrifice de la part de Muhammad et de la famille de Muhammad et de l' *umma*[314] de Muhammad.

(**ibn Sa'd,** ***Tabaqat*** **I 294**).

Quand l'apôtre d'Allah voulait offrir un sacrifice, il achetait deux béliers bien gras, portant des cornes. Après avoir récité les prières et récité le *Khutba*, l'un des deux était amené à l'endroit sacré ; il l'égorgeait avec un couteau, de sa propre main. Il disait ensuite :

-Ô Allah ! C'est de la part de mon peuple, qui atteste ton unicité et ma prophétie. Ensuite, on amenait l'autre, et il le sacrifiait pour lui-même, de sa propre main. Il disait alors :

-C'est de la part de Muhammad et de la famille de Muhammad. Lui, et les membres de sa famille le mangeaient et nourissaient aussi les pauvres. Il sacrifiait souvent les béliers dans la rue près de la maison de Moawiyya.

Pratique du sacrifice

(**Malik,** ***Muwatta*** **20/43/141**).

[317] Aïsha.

Je l'ai vu sacrifier un animal durant sa *umra*[315] , en dehors de la maison de Khalid ibn Usayd, où il habitait. Je l'ai vu planter sa lance dans la gorge de l'animal qu'il sacrifiait, jusqu'à ce que la pointe passe par l'épaule.

(Bukhari, *Sahih* 5565).
Le Prophète a sacrifié deux béliers cornus et bigarrés ; il les a égorgés lui-même après avoir dit :
- Bismi Allahi, Allahu Akbar » et après les avoir couchés et mis son pied sur leur nuque .

(Hanbal, *Musnad* 4935).
D'après Abd Allah Ibn Omar: le Prophète procédait au sacrifice durant les dix années qu'il a passé à Médine.

(Bukhari, *Sahih* 5547).
D'après Uqba ibn Amir , le Prophète avait distribué des bêtes à sacrifier à ses compagnons et Uqba (le rapporteur), qui reçu un chevreau, dit :
« ô Messager d'Allah ! Je n'ai reçu qu'un chevreau ! »
« sacrifie-le »

(Bukhari, *Sahih* 55645).
D'après al-Bara ibn Azib,le Prophète a dit :
- Celui qui procède au sacrifice après la prière s'en est bien acquitté et s'est conformé à la pratique prescrite aux musulmans.

(Bayhâqî, *Sunan* 9/278).
... d'après Sa'îd Ibn Jubayr : l'égorgement doit se faire entre la gorge et la base du cou.

(Mâlik, *Muwatta* 1411).
...Ibn 'Abbâs a dit : Si les veines jugulaires sont rompues et que le sang coule, la viande vous est permise.

(Bukharî, *Sahih* 9/631).
Le prophète a dit :
-Tout ce dont le sang s'est épanché et sur lequel a été mentionné le nom d'Allâh , peut être mangé tant que cela n'a pas été effectué au moyen d'une dent ou d'une griffe.

(Muslim, *Sahih* 3624).
D'après Al Barâ' Ibn 'Azib: Mon oncle maternel Abu Burda a immolé sa bête de sacrifice avant la prière. Le prophète dit :
-Cette brebis est immolée pour sa chair!
L'homme dit alors :

-Envoyé d'Allah, j'ai une chèvre âgée de moins d'un an.
Le prophète de répondre :
-Sacrifie-la donc; elle te suffit, mais dorénavant une telle chose ne suffira plus à personne. Et il ajouta :
-Quiconque égorge sa bête de sacrifice avant la prière, il l'aura fait pour son propre compte et quiconque l'égorge après la prière, il l'aura fait pour l'amour d'Allah et aura suivi la tradition des musulmans.

(**Muslim,** ***Sahih*** **3633).**
D'après 'Uqba Ibn 'Amir, le prophète lui ayant donné un troupeau de chèvres afin de les distribuer à ses compagnons pour qu'ils les sacrifient, il en resta après le partage un chevreau. Comme il fit part de cela au prophète celui-ci lui dit :
-Sers-t'en pour ton sacrifice.

(**Muslim,** ***Sahih*** **3635).**
D'après Anas Ibn Mâlik, le prophète immola de ses mains deux béliers cornus, dont la couleur tirait sur le blanc. Il commença par prononcer la *basmala*, puis le *takbîr* et finit par poser le pied sur le cou de chaque bête et l'égorger.

6

Du chameau au mouton

D'autres victimes de l'islamisme

Le terme de victime s'est laïcisé de nos jours. Et il est devenu d'autant plus négatif, alors qu'autrefois, il était réservé à ceux des animaux qui étaient mis de côté, et mis en valeur, pour être sacrifié : l'entreprise était positive et admirable.
Nous approchons ici d'un aspect inévitable du sacrifice, et de tous les sacrifices : la finance, l'argent, l'économie. L'Arabie est globalement terre d'élévage, de petit élevage, et de petits pasteurs, qui s'accrochent à leurs troupeaux ou bien meurent. Alors le sacrifice, la destruction de telle ou telle partie du cheptel est toujours une affaire importante, souvent, le premier né d'un troupeau, tué à des fins propitiatoires.
A l'origine, le corpus coranique ne dit pas grand chose : une bête du troupeau, et reste à savoir de quelle bête il s'agit. Quand une telle injonction est faite, la religion est encore le paganisme, pour lequel il était de coutume de sélectionner, puis tuer et consommer en partie un animal. Comme cela ne suffisait pas à se gâcher la vie, les juristes ont fait du zèle. N'importe laquelle, d'accord, mais quelle est la meilleure possible ? Là , les cervelles ont commencé à bouillir. Le choix n'était pas immense dans le Hejaz, aux ressources limitées. En gros, on touche ici à une question importante, qui expose encore une fois la construction a posteriori du système de l'islamisme. Au départ, le seul animal possible était le chameau (dromadaire, disons). Alors, les juristes ont estimé qu'il était l'animal privilégié de la Mecque et de son pèlerinage. Ailleurs, on arrive à un autre modèle, à une bestiole qui n'a rien à voir : le bélier. Animal biblique et mythique, qu'il faut vendre aux populations grâce au sacrifice d'Abraham. Entre nous, plus facile de tuer un chameau qu'un bélier… Si on vous parle de vache, c'est du n'importe quoi. Une vache, ça mange énormément, et ça ne tient pas en Arabie. Voilà pourquoi on parle de la vache rousse dans la sourate II, dans un discours pseudo-biblique. Comme si on vous disait « sacrifice de kangourou ». "Selon Abu Hurayra, Aïsha a entendu quelqu'un dire qu'il avait entendu l'envoyé d'Allah dire: pour le sacrifice de Mina, si vous n'avez pas de bélier, je préconise la mise à mort d'un kangourou".
Là, même un musulman (en se faisant violence, et au risque d'un claquage de méninges) dirait : oh, là, je vois quelque chose de pas normal, non, non, non… Une vache en Arabie, c'est plus rare qu'un kangourou. Une vache, ça bouffe son poids en herbe toute une semaine, mieux qu'une tondeuse à gazon, et ça meurt vite à sucer des cailloux.
Donc, pour la race de l'animal, vous êtes renseignés. Pour le détail, nous traiterons des questions alimentaires ailleurs.
Mais il y a encore des choses, des critères, des questions, des problèmes. La race des juristes islamiques est de celles qui ne se fatiguent jamais et qui pullulaient. Dans des sociétés aussi torturées par la sexualité, le sexe de l'animal n'est pas une affaire anodine : le mieux est un mâle entier, en toutes circonstances, et même là, la virilité est mise sur une piédestal. Ensuite viennent les animaux castrés, et à la fin, grasses et penaudes, les femelles, en dernier choix, au bout du troupeau. Les vérificateurs ont faire leur boulot, armés qu'ils sont des nombreux hadiths pointilleux : on ne laissera passer aucune bizarrerie, et malheureux à la bête qui n'a qu'une corne, ou une tache mal placée, car elle sera épargnée.
Au final, le gagnant est le bélier, un beau mâle vigoureux, avec deux cornes, roux si possible, assez vieux : une sorte de parallèle du musulman tel qu'il s'aime, en fait, comme un modèle de virilité. Il n'est pas anodin que des récits montrent Muhammad en personne sacrifier un bélier (plutôt qu'un bouc, quand même).
L'animal est choisi, quel bonheur, et le but de la manœuvre est maintenant de le distinguer des autres, afin qu'il quitte son animalité, et tous les ethnologues connaissent cela. Il est alors licite de le parer, de guirlandes (QILADA) ou de diverses façons, y compris avec des

chaussures : la culture matérielle de l'Arabie est pauvre, et elle l'est restée toute son Histoire, et même de nos jours, où l'on peut se rendre compte que même l'argent n'achète pas la culture. Il est accepté aussi que l'on lacère la pauvre bête, et cet usage n'est qu'un prolongement de ce qui se faisait autrefois. L'islamisme en marche avait dû composer avec les habitudes des peuples.

L'événement capital, pour l'ensemble de l'islamisme, reste l'abandon du chameau, comme viande et comme monture. Là, on peut se dire qu'on n'a plus affaire au même mouvement, dans et hors d'Arabie. Quand arrive le cheval et le mouton, commence un autre chose.

(*Corpus coranique d'Othman* 5/2).

Ô vous qui croyez! ne déclarez pas non sacrés ni les choses sacrées d'Allah, ni le mois sacré, ni les offrandes, ni les victimes sacrées se rendant au temple sacré recherchant faveur et satisfaction de leur seigneur.

(*Corpus coranique d'Othman* 22/37-38).

Pour vous, nous avons placé les animaux sacrifiés, parmi les choses sacrées d'Allah.

Un bien s'y trouve pour vous.

Invoquez sur eux, vivants, le nom d'Allah.

Quand ils sont sans vie, mangez-en et nourrissez l'impécunieux et le démuni.

Ainsi, vous ont été livrées ces victimes, espérant que peut-être vous serez reconnaissants.

Ni leurs chairs ni leur sang n'atteindront Allah, mais seule la piété de vous l'atteindra.

Ainsi, ces victimes vous ont été livrées pour que vous[316] proclamiez la grande ++++d'Allah, en reconnaissance de ce qu'il vous a accordé.

Annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants.

(*Corpus coranique d'Othman* 5/2).

Ô vous qui croyez !

Ne déclarez pas non sacrés ni les choses sacrées d'Allah ni le mois sacré, ni les offrandes, ni les victimes parées de guirlandes ni ceux se rendant au temple sacré recherchant faveur et satisfaction de leur seigneur !

(*Corpus coranique d'Othman* 2/67-9).

(Et rappelez-vous,) lorsque Moïse dit à son peuple: ‹Certes Allah vous ordonne d'immoler une vache›. Ils dirent: ‹Nous prends-tu en moquerie?› ‹Qu'Allah me garde d'être du nombre des ignorants› dit-il.

Ils dirent: ‹Demande pour nous à ton Seigneur qu'Il nous précise ce qu'elle doit être›. - Il dit: ‹Certes Allah dit que c'est bien une vache, ni vieille ni vierge, d'un âge moyen, entre les deux. Faites donc ce qu'on vous commande›.

Ils dirent: ‹Demande donc pour nous à ton Seigneur qu'Il nous précise sa couleur›. - Il dit: ‹Allah dit que c'est une vache jaune, de couleur vive et plaisante à voir›.

(ibn Maja, *Hadith* 23.1.1).

… le messager d'Allah a demandé ce que les animaux doivent être évités comme des sacrifices. Il a indiqué avec sa main et dit:

-Quatre

Al-Bara a fait un geste avec sa main et dit:

-Ma main est plus courte que la main du messager d'Allah,

Un animal boiteux dont la claudication est évidente, un animal borgne qui n'a manifestement plus qu'un oeil, un animal qui est manifestement mal, et un animal maigre, sans graisse sur lui.

(Malik, *Muwatta* 1041).

… on avait questionné l'envoyé d'Allah à propos des sacrifices que l'on ne doit pas offrir. Il fit signe de la main, et dit 4. Al Bara fit le signe de la main (en disant « ma main est plus courte que celle de l'envoyé d'Allah): ceux qui ont une difformité évidente, et qui boitent, les animaux borgnes, ceux qui sont malades, les maigres, qui manquent de graisse.

(Malik, *Muwatta* 896).

Aïsha a ajouté : le jour du sacrifice, on nous a apporté de la viande de bœuf. Je demandai :

-D'où cela vient ?

On me répondit :

-L'envoyé d' Allah a fait immoler un bœuf au nom de ses femmes.

(Malik, *Muwatta* 1044).

Bushayr Ibn Yassar a rapporté que Abu Bourda Ibn Niar,avait fait une offrande, avant que l'Envoyé d'Allah ne l'ai faite, le jour de l'*adha*. Il affirma que l'Envoyé d'Allah l'avait ordonné de faire une autre offrande. Abu Burda lui répondit:

-Je n'ai qu'une chèvre d'un an révolu à sacrifier, ô Envoyé d'Allah».

Il lui dit:

-Si tu ne peux sacrifier qu'une telle chèvre, sacrifie la.

La décoration des victimes de sacrifices.
(Malik, *Muwatta* 854).

… quand Abdullah ibn Omar envoyait son offrande de Médine, il l'ornait et la marquait à Dhul Hulayfa ; il l'orna de deux chaussures autour du cou et la marqua d'une blessure sur le côté gauche de la bosse.

(Malik, *Muwatta* 1745).
…je crois que l'envoyé d'Allah dit :
-Une fois que les gens rentrent chez eux, dis-leur de ne pas garder un collier en corde ou en d'autre matière, attachée au cou d'un chameau.

(Malik, *Muwatta* 1041).
Al-Bara Ibn Azab a rapporté que l'on a demandé à l'Envoyé d'Allah à propos des sacrifices qu'on ne peut jamais offrir. Il fit signe de sa main et dit
-Quatre». Al-Bara, faisait signe de sa main et dit:
-Ma main est plus courte que celle de l'Envoyé d'Allah et cite les animaux qui ne sont pas à sacrifier à savoir ceux dont la difformité est claire et boitent, les animaux qui sont borgnes, ceux qui sont effectivement malades, et finalement les maigres qui ne sont pas graisseux.

(Malik, *Muwatta* 1042).
Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar s'abstenait de sacrifier les animaux non âgés, et ceux qui sont difformes.

La préparation des victimes.
(Bukhari, *Sahih* 18/106-115).
De celui qui marque sa victime et lui met une guirlande à Dhul Hulayfa, puis qui se met en ihrâm. - Nâfi a dit que ibn Omar, quand il emmenait une victime de Médine, lui mettait une guirlande et la marquait à Dhul Hulayfa. Pour la marquer il lui entaillait la partie droite de la bosse avec un tranchet pendant qu'elle était agenouillée et tournée du côté de la *qibla*.
El Miswar ibn Makhrama et Marwân ont dit : "A l'époque de Hudaybiyya, le prophète partit de Médine à la tête d'environ cent treize de ses compagnons. Arrivé à Dhul Hulayfa, le prophète mit une guirlande à sa victime et la marqua, puis il se mit en *ihrâm* pour la visite pieuse.
Aïsha a dit : "Je tressais de ma main les guirlandes pour les victimes du prophète. Il les leur mettait lui-même autour du cou, il les marquait et les conduisait. Mais ces opérations ne faisaient point que rien de ce qui lui était permis (auparavant) lui fût interdit.
De la tresse des guirlandes pour les victimes, chameaux ou boeufs.
Suivant ibn 'Omar, Hafsa a dit au prophète : "Ô envoyé de Allah, pourquoi tous les fidèles ont-ils quitté l'ihrâm alors que toi tu ne l'as pas quitté ? - C'est que moi, répondit-il, j'ai feutré ma tête et mis une guirlande à sa victime et la marqua, puis il se mit en *ihrâm* pour la visite pieuse.

Aïsha a dit : "L'envoyé de Allah emmenait sa victime de Médine et c'est moi qui tressais les guirlandes de cette victime. Il ne s'abstenait après cela de rien de ce dont on s'abstient dans l'*ihrâm*.

De la marque du chameau victime (WASM) . - Urwa a dit, d'après El Miswar, que le prophète mit des guirlandes à sa victime, qu'il la marqua et qu'il prit l'*ihrâm* de la visite pieuse.

Aïsha a dit : "Je tressai les guirlandes de la victime du prophète ; il marqua la victime, lui passa les guirlandes - ou, suivant une variante, je les lui passai - puis il l'envoya au temple de la Mecque. Pour lui, il resta à Médine et ne s'abstint de rien de ce qui lui était permis en temps normal."

..."Celui qui a choisi une victime devra s'abstenir de tout ce dont s'abstient le pèlerin tant que sa victime n'aura pas été égorgée."

"Moi-même, dit-elle[317], j'ai tressé de mes mains les guirlandes de la victime de l'envoyé de Allah ; l'envoyé de Allah les passa de ses mains au cou de la victime qu'il envoya ensuite au temple de la Mecque par les soins de mon père. L'envoyé de Allah ne s'interdit rien des choses que Allah lui avait rendues licites jusqu'au moment où la victime fut égorgée."

De l'enguirlandement des moutons.

Aïsha a dit : "Une fois le prophète choisit pour victimes des moutons."

Aïsha a dit : "C'est moi qui tressai les guirlandes pour le prophète ; il les passa lui-même au cou des moutons et demeura dans sa famille vivant de la vie normale."

Aïsha a dit : "C'est moi qui tressai les guirlandes des moutons pour le prophète ; il expédia ces moutons et continua à vivre de la vie normale."

Aïsha a dit : "Je tressais pour les victimes du prophète, c'est à dire je tressais les guirlandes, avant qu'il ne prît l'*ihrâm*."

Des guirlandes en laine (teinte).

La mère des Croyants[318] a dit : "Je tressais les guirlandes des victimes avec de la laine (teinte) que j'avais."

Du fait de mettre des chaussures au cou de la victime.

...le prophète vit un homme qui conduisait son chameau victime par le licol.

-"Monte-le, lui cria-t-il.

- C'est un chameau victime, objecta l'homme.

- Monte-le, reprit le prophète."

Abu Hurayra ajoute : "Je vis ensuite cet homme monté sur son chameau victime marchant à côté du prophète, et le chameau avait des chaussures autour du cou."

Du caparaçon sur le chameau victime.

ibn 'Omar ne fendait le caparaçon qu'à l'endroit de la bosse. Quand il égorgeait se victime il enlevait le caparaçon afin qu'il ne fût pas abîmé par le sang et il faisait don ensuite de ce caparaçon.

[318] Aïsha, selon une terminologie très postérieure.

Ali a dit : "L'envoyé de Allah me donna l'ordre de faire cadeau du caparaçon du chameau victime qui venait d'être égorgé ainsi que de la peau de l'animal."[319]

(*Corpus coranique d'Othman* 5/1-2).

Ô vous qui croyez ! remplissez vos engagements pris.

Licite est pour vous la bête des troupeaux, sauf celles dont énumération vous a été communiquée.

Ne considérez point comme licite le gibier tué alors que vous êtes sacralisés !

Allah décide de ce qu'il veut.

Ô vous qui croyez ! ne déclarez pas non sacrés ni les choses sacrées d'Allah, ni le mois sacré, ni les offrandes, ni les victimes sacrées se rendant au temple sacré recherchant faveur et satisfaction de leur seigneur.

(*Corpus coranique d'Othman* 22/28-9).

Ils viendront par tout passage encaissé, pour attester les dons qui leur ont été faits et invoquer le nom d'Allah à des jours connus, sur des bêtes de troupeaux qu'Allah leur a attribuées. Mangez de ces bêtes et nourrissez en les miséreux et les besogneux.

(**Malik,** *Muwatta* 862).

Urwa a rapporté que l'homme chargé de garder les offrandes demanda à l' envoyé d'Allah :

-Ô envoyé d'Allah, que dois-je faire des animaux malsains ?

Il dit :

-Toute bête sacrifiée qui devient malsaine est à égorger ; jette-lui ensuite son collier d'ornement dans son sang, et laisse-là, pour qu'elle soit mangée par les autres.

(**Tirmidhi,** *Hadith* 1505).

ibn Yassar a dit: «J'ai demandé à Abu Ayyub al-Ansari comment les sacrifices se faisaient du temps du Messager d'Allah et il dit:

-On sacrifiait un mouton pour sa famille et pour soi-même. On en mangeait et en offrait aux autres.

(**Ibn Kathir,** *Tafsir* 2/19).

Ne mangez pas la viande d'autres que celle des Gens du Livre ou des Musulmans.

[319] La peau sert à fabriquer du cuir ; c'est une source importante de revenu, qui est souvent négligée par les études.

7 L'adoration du dieu Bidoche

Le sacrifice est enfin une affaire de boucherie, qui est laissé entre les mains de techniciens, bouchers, donc, qui deviennent sacrificateurs (mais pas directement des prêtres). Le recueil coranique ne donne pas de règle précise; ce sont donc des usages arabes ou inspirés du judaïsme qui vont codifier les gestes. Il est seulement précisé que lors de la mise à mort (mais sais t-on quand l'animal meurt exactement?), le nom d'Allah doit être prononcé, sans quoi la viande sera interdite.[320] *L'usage est conforme aux coutumes proche-orientales.*

De la viande avant toute chose: la nourriture la plus riche, celle qui permet d'être plus fort que les autres, plus en forme, plus puissant: celle du chef de meute.
Le rite est l'occasion de manger de la viande, de réunir la communauté, d'intégrer, d'exclure, et de montrer la hiérarchie dans le groupe par le choix des morceaux. Le sujet est bien connu depuis les progrès de l'ethnologie.

[320] Q 6/118/21.

La viande possède un statut tout à fait particulier, lié au statut de l'animal, et à sa présence constante auprès de l'homme, et son rôle vital, et sans doute aussi à la rareté de apports en protéines. La mise à mort reste une destruction d'un être vivant , un acte de domination de l'homme sur la nature.
Tout système religieux primitif se doit alors de contrôler le lien avec l'alimentation carnée.
Les informations des textes permettent enfin d'imaginer un peu la diète de ces populations, ou plutôt de leur élite.

A la fin de l'observation du sacrifice islamique, protéiforme au possible, apparaît son anse la plus solide: l'alimentation, et son contrôle strict, sous prétexte de purification, par l'acte du sacrifice, alors même que la finalité n'est plus qu'exclusivement alimentaire. Seul subsiste de l'ancienne mentalité l'élimination du sang, qui était autrefois la part des dieux, qui coulait dans le sol. Le rite hallal, le fameux, a conservé la pratique, sans rien y comprendre par ailleurs. Insistons: purification, purification, purification, telle est la clé de la manoeuvre, ce qui permet de relier le sacrifice primitif (le Egorge coranique) et l'immense consommation hallal. Le pari de la purification plutôt que celui de l'hygiène, le plus souvent, car nous sommes encore dans un monde magique. Magie, boucher, microbes, bon appétit.

Mais comment va se construire le modèle économico-social du circuit de la viande islamique? D'une toute autre manière, et à la fin peu religieuse, s'appuyant principalement sur l'exigence de pureté rituelle, qui en toute fin, sera une argument marketing aussi efficace qu'imbécile. Le sacrifice est loin de tout cela.
Les témoins voyaient bien que la viande, si merveilleuse, était sujette à une putréfaction rapide (de 2 à 4 jours), que des bactéries, que les miasmes intestinaux de toute bête infestait vite la carcasse et la disputait à la fin à la consommation humaine. La priorité vient à l'humain avant les asticots, selon le prophète.
Et l'on voyait bien que ceux qui finissaient par consommer en étaient, par punition divine, croyait-on très malades et pouvaient en périr. La catastrophe sanitaire qu'était la conservation des viandes a certainement, par une réaction bien compréhensible, aboutit à l'obession de la pureté rituelle, qui faisait croire que la pourriture pouvait ainsi être combattue.
Le miasme est bien un des agents les plus efficaces de l'édification des religions. On a inventé d'abord contre eux les rites, la purification et les religions, jusqu'au jour béni où l'eau de Javel a été inventée…

Le modèle du circuit économique est sans doute juif, celui du kasher. Rien dans les premiers textes ne permet d'organiser un tel système, qui en fait s'appuie sur le monopole et sur l'exploitation de la clientèle, soumise à une dîme. Religion et économie font toujours bon ménage, mais rares sont les occasions de le voir aussi clairement. Pour autant, ce qui frappe ici, c'est autre chose: le fait que dans le sacrifice canonique, la viande n'est plus un objet économique, puisqu'il est partagé, quelque soit sa propriété. Alors, en réalité, l'abattage hallal, il faudra en convenir ne vient pas de là.

(**Muslim, *Sahih* 10/3616**).

... les gens de la période pré-islamique avaient coutume de vendre la viande des chameaux sacrifiés à *habal al habala*.

Habal a habala signifie qu'une chamelle doit donner naissance et le nouveau-né donne naissance aussi. Le messager d'Allah a interdit cette procédure.

(**Bukhari,** *Sahih* **47/787**).

Nous étions 130 personnes en compagnie du prophète qui nous demanda si nous avions à manger. Il y avait un homme qui avait environ un *sa*[321] de blé, qui fut mélangé à de l'eau.

Un très grand païen arriva avec un troupeau de moutons. Le prophète lui demanda :

-Pourrais tu nous vendre un mouton, ou nous l'offrir?

-Je vous le vends.

Le prophète acheta le mouton qui fut sacrifié. Le prophète ordonna que son foie et ses intestins soient grillés.

(**ibn Kathir,** *Tafsir* **6**).

Il n'est pas permis de consommer ce qui a été sacrifié sans que le nom d'Allah soit prononcé. C'était une pratique des Quraysh païens que de manger des animaux morts et de manger ce qui avait été tué pour les idoles. Allah ensuite a enjoint à manger de la viande d'animaux sacrifiés quand son nom est mentionné pendant le sacrifice.

(**ibn Bukayr,** *Sira*).[322]

Parmi eux, il n'y avait personne de plus honnête dans sa conduite et ses intentions. Il[323] s'était séparé des idoles et se tenait à l'écart de la religion des juifs, des chrétiens et de toutes les sectes, à l'exception de la religion d'Abraham, déclarant l'unité d'Allah et rejetant tout le reste. Il ne mangeait pas la viande des sacrifices de son peuple et montrait de son hostilité en se séparant de leur façon de vivre.

La distribution des viandes.

(**ibn Kalbi,** *Livre des Idoles* **17 a**).

Ils avaient, en effet, l'habitude de distribuer la chair des victimes à ceux qui assistaient aux sacrifices ou se trouvaient là à l'occasion.

La viande des sacrifices.

---

[325] Q 5/51.

(**ibn Bukayr , *Sira*).**[324]

ibn Ishaq a dit : j'ai su que l'apôtre d'Allah, parlant de Zayd ibn Nufayl a dit :

-Il a été le premier à me blâmer pour le culte rendu aux idoles, et m'a interdit de le faire. Je revenais de Ta'if avec Zayd ibn Harithah et je suis passé près de Zayd ibn Amr, sur un endroit en haut de la Mecque, parce que les Quraysh le montrait aux autres publiqmeent, parce qu'il avait abandonné leur religion. Je suis venu et je me suis assis à côté de lui. J'avais avec moi un sac rempli de viande venant de nos sacrifices à nos idoles, que Zayd ibn Haritha portait, et je lui en ai offert. J'étais un jeune gaçon à l'époque. J'ai dit :

-Mange de cette nourriture, mon oncle.

Il répondit :

-Neveu, c'est une part de vos sacrifices, ceux que vous avez offert à vos idoles, n'est-ce-pas.

Quand j'ai répondu que cela en était, ildit :

-Si tu demandais aux filles d'Abdul Muttalib, tu saurais que jamais je n'ai mangé de ce qui vient de ces sacrifices, et je ne le ferai jamais.

(**Muslim, *Sahih* 3630**).

D'après Anas, le jour du sacrifice, le prophète dit :

-Quiconque aura immolé sa victime avant la prière, devra refaire le sacrifice.

Un homme se leva alors et dit :

-Ô envoyé d'Allah, ce jour-ci est un jour où l'on aime à manger de la viande.

Il fit allusion à ses voisins besogneux pour lesquels il avait hâté l'immolation, et je crois que l'nvoyé d'Allah l'a cru. L'homme poursuivit :

-J'ai une jeune chèvre âgée de moins d'un an que je préfère à deux chèvres de boucherie, dois-je l'immoler?

Le prophète le lui autorisa.

Je ne sais, dit Anas, si cette autorisation fut accordée à d'autres que lui ou non. Le prophète s'en alla ensuite vers deux béliers qu'il immola. Les fidèles se portèrent vers les béliers et se les partagèrent - ou, suivant une variante - prirent chacun un morceau de viande.

(**Bukhari, *Sahih* 72/21**).

D'après Aïsha, certains fidèles dirent au prophète :

-Des gens (des bédouins) nous apportent de la viande et nous ne savons pas si on a invoqué ou non le nom d'Allah.

-Invoquez le nom d'Allah sur cette viande, répondit le prophète, et mangez-la.

Ces fidèles, ajoute Aïsha, avaient cessé depuis peu d'être idolâtres.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1056).**

Ata Ibn Yassar a rapporté qu'un homme des Ansar, de Banu Haritha menait au pâturage une chamelle laitière, au bout de mourrir, il prit un bâton pointu et l'égorgea. On demanda, à ce propos, l'Envoyé d'Allah qui dit:

-II n'y a pas de mal, mangez de sa viande.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1057).**

Muath Ibn Sad (ou Sa'd Ibn Muath)a rapporté qu'une esclave à Ka'b, gardait ses moutons dans une montagne appelée Sal; l'une des brebis, allant périr, elle prit une pierre avec laquelle elle l'égorgea. On requit à ce sujet l'Envoyé d'Allah qui dit:

-II n'y a pas de mal à cela, mangez de sa chair.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1058).**

On demanda Abdallah Ibn Abbas à propos des bêtes égorgées par les chrétiens Arabes? Il répondit: -II n'y a pas de mal à cela». Puis il récita ce verset: Celui qui, parmi vous, les prend pour amis, est des leurs.[325]

(**Muslim,** ***Sahih*** **3639).**

Récit de 'Alî ibn 'Abu Tâlib, Abu 'Ubayd a dit : J'assistai au premier jour de la fête du sacrifice avec 'Ali Ibn 'Abî Tâlib. Celui-ci fit la prière avant de procéder au prône, puis s'adressa aux fidèles en ces termes :

-L'envoyé d'Allah nous a interdit de manger la chair de vos victimes après le troisième jour.

(**Muslim,** ***Sahih*** **3648).**

D'après Salama Ibn Al-'Akwa' , le prophète a dit :

-Que celui d'entre vous qui a fait le sacrifice ne garde plus dans son habitation rien de la chair des bêtes du sacrifice le matin du quatrième jour. L'année suivante, on demanda à l'Envoyé d'Allah si l'on devait faire comme cette année comme dans l'année précédente.

-Non! L'année précédente a été dure pour le peuple et j'ai désiré que vous veniez en aide aux pauvres en leur distribuant la viande de vos bêtes du sacrifice.

Le sacrifice sanglant alimentaire.

(*Corpus coranique d'Othman* 22/35-38).

A chaque communauté, nous avons donné une pratique cultuelle pour que ses membres invoquent le nom d'Allah sur la bête de troupeaux qu'il leur a attribuée.

Votre divinité est une divinité unique.

A elle soumettez-vous !

Prophète !, annonce la bonne nouvelle aux modestes dont les cœurs s'émeuvent quand Allah est invoqué !

Annonce-la aux constants dans l'épreuve qui les atteint, à ceux qui accomplissent la prière et qui font dépense en aumône sur ce que nous leur avons attribué !

Pour vous, Nous avons placé les animaux sacrifiés, parmi les choses sacrées d'Allah.

Un bien s'y trouve pour vous.

Invoquez sur eux, vivants, le nom d'Allah !

Quand ils sont sans vie, mangez-en et nourrissez-en l'impécunieux et le démuni. Ainsi vous ont été livrées ces victimes, espérant que peut-être vous serez reconnaissants.

Ni leurs chairs ni leur sang n'atteindront Allah, mais, seule, la piété venue de vous l'atteindra. Ainsi ces victimes vous ont été livrées pour que vous proclamiez la grandeur d'Allah, en reconaissance de ce qu'il vous a accordé.

Précautions sanitaires?

(Bukhari, *Sahih* 64/12, 2).

...lorsque Abu Sayd ibn Malik al Khodri revint d'expédition, sa femme lui présenta de la viande qui venait des sacrifices.

-Je ne mangerai pas de cette viande, s'écria t-il, avant de m'être renseigné.

Il se rendit alors chez son frère utérin, Qutada ibn en Numan, qui avait assisté à Badr, et il lui posa la question.

-Il est survenu, répondit-il, une décision infirmant la défense de manger de la viande provenant des sacrifices après trois jours de leur durée.

(ibn Maja, *Hadith* 23.4.7).

...le messager d'Allah a interdit de manger la viande des animaux sacrifiés au bout de trois jours.

Certaines personnes du désert est venu au moment du sacrifice à l'époque du messager d'Allah et le messager d'Allah a déclaré:

-Stockez pendant trois jours, et de donner ce qui reste comme *sadaqa*.

Elle a dit que plus tard, quelqu'un dit au messager d'Allah, que les gens avaient l'habitude de faire usage de leurs animaux de sacrifice, de faire fondre la graisse et de tanner la peau.

(Malik, *Muwatta* 1046).

Jaber Ibn Abdallah a rapporté que l'Envoyé d'Allah avait interdit de manger la chair des bêtes sacrifiés après trois jours. Puis il a ajouté:

-Mangez de cette chair, faites en l'aumône, faites en une provision, et épargnez en.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1047**).

Abdallah Ibn Waked a rapporté que l'Envoyé d'Allah a interdit de manger la chair des offrandes après trois jours. Abdallah Ibn Abi Bakr, rapportant cela, a dit: «J'ai raconté cela à Amra Bint Abdel-Rahman qui dit: «J'approuve ce qui est dit par Abdallah Ibn Waqed, car j'ai entendu Aïsha, la femme du Prophète dire:

-Une foule de pauvres bédouins était présente, le jour de l'*adha*, du temps de l'envoyé d'Allah.

S'adressant aux fidèles, l'Envoyé d'Allah a dit:

-Faites une réserve pour trois jours, et une aumône pour ce qui est du reste.

Aïsha, continua, et dit:

-Quand cela a été fait, on a dit à l'Envoyé d'Allah r que les gens conservèrent la graisse des bêtes victimes, dans les outres afin de s'en servir ultérieurement.

L'Envoyé d'Allah r les interrogea:

-Pourquoi faire cela»?

On lui répondit:

-Vous avez interdit de manger la viande des sacrifices après trois jours.

Il répliqua:

-Je vous l'avais interdit, car toute une foule (de bédouins) était arrivée à Médine, or à présent, mangez-en, faites-en l'aumône et une réserve.

Il désignait par «la foule», les pauvres hommes arrivés à la Médine.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **72/21**).

D'après Aïsha, certains fidèles dirent au prophète:

-Des gens (des bédouins) nous apportent de la viande et nous ne savons pas si on a invoqué ou non le nom d'Allah.

-Invoquez le nom d'Allah sur cette viande, répondit le prophète, et mangez-la.

Ces fidèles, ajoute Aïsha, avaient cessé depuis peu d'être idolâtres.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **64/12, 2**).

...lorsque Abu Sayd ibn Malik al Khudri revint d'expédition[326], sa femme lui présenta de la viande qui venait des sacrifices.

-Je ne mangerai pas de cette viande, s'écria t-il, avant de m'être renseigné.

Il se rendit alors chez son frère utérin[327] , Qutada ibn an Numan, qui avait asisté à Badr, et il lui posa la question.

[327] De la même mère.

-Il est survenu, répondit-il, une décision infirmant la défense[328] de manger de la viande provenant des sacrifices après trois jours de leur durée.

8 Droit du sacrifice

La viande coûte cher. Voilà le premier point, et on se jette pas par la fenêtre l'argent d'un animal sacrifié. Il doit être dévoré, et exploité, jusqu'à sa peau. Ensuite, le partage est toujours affaire de friction, que ce soit entre voleurs, comme entre meurtriers. Alors, il vaut mieux désigner une autorité chargée de s'en charger. Et puis surtout, le rituel a été constitué de bric et de broc, à partir d'un amas de coutumes primitives, assaisonnée de détails juifs, ou au contraire, s'écartant le plus possible des pratiques des autres communautés. D'une part, donc, étant donné l'archaïsme des rites, on aurait pu s'attendre à une unité ou à une unification. Mais l'humanité est ainsi faite qu'elle fait n'importe quoi, et s'affole quand elle est affamée. Vu le bazar qui en a résulté, une fois de plus, les juristes, engeance maudite sous toutes les latitudes, mais ici sont césarisés, ont été appelés en renfort, et munis de leurs calames et de leurs barbes luisantes, ils se sont attachés à légiférer comme des fous.
Cela n'empêche que ce qui mène la danse dans la continuelle pratique des masses, même quand elle est caporalisée par des élites brutales et volontaires.

Voyez alors ce qu'en dit une certain Malik, pas plus méchant, pas plus gentil qu'un autre, pas plus malin non plus. Ce héros anonyme et tranquille régit les actes rituels et les préoccupations de nos frères humains d'Afrique du Nord, du Maghreb, donc, et donc, d'Europe.

[329] *Risala malikite*, ed. L. Berchet, Alger 1975.

(**Malik, Muwatta**).

(**1041**)

Al-Bara Ibn azeb a rapporté que l'on a demandé à l'Envoyé à propos des sacrifices qu'on ne peut jamais offrir. Il fit signe de sa main et dit «quatre». Al-Bara, faisait signe de sa main et dit: «Ma main est plus courte que celle de l'Envoyé d'Allah (salallahou alayhi wa salam) (Sur lui la grâce et la paix d'Allah) et cite les animaux qui ne sont pas à sacrifier à savoir ceux dont la difformité est claire et boitent, les animaux qui sont borgnes, ceux qui sont effectivement malades, et finalement les maigres qui ne sont pas graisseux».

(**1042**)

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar s'abstenait de sacrifier les animaux non âgés, et ceux qui sont difformes». Malik a dit: «C'est ce que j'ai entendu de mieux».

(**1043**)

Nafi a rapporté: «Abdallah Ibn Omar voulait faire offrande alors qu'il était à Médine. Il me chargea de lui acheter un bélier cornu et d'un certain âge puis de le sacrifier le jour de «L'adha»,où les hommes faisaient la prière. Achevant ma mission, dit Nafi, on porta le bélier sacrifié à Abdallah Ibn Omar qui se rasa la tête, vu qu'il était malade, et qu'il n'avait pas participé à la fête, priant avec les hommes. Nafi rapportant ce qu'a dit Abdallah Ibn Omar: «Le fait de se raser la tête n'est pas une obligation pour celui qui a fait une offrande», mais, continue Nafi: «Ibn Omar l'avait fait».

(**1044**)

Bushayr Ibn Yassar a rapporté que Abu Burda Ibn Niar,avait fait une offrande, avant que l'Envoyé d'Allah ne l'ai faite, le jour de l'adha. Il affirma que l'Envoyé d'Allah l'avait ordonné de faire une autre offrande. Abou Bourda lui répondit: «Je n'ai qu'une chèvre d'un an révolu à sacrifier, ô Envoyé d'Allah». Il lui dit: «Si tu ne peux sacrifier qu'une telle chèvre, sacrifie la».

(**1045**)

Abbad Ibn Tamim a rapporté que Umayr Ibn Ashkar, avait fait sacrifice avant de participer à la prière du jour de l'adha. Rapportant cela à l'Envoyé d'Allah , il lui conseilla de sacrifier une autre victime offrande».

(**1046**)

Jabir Ibn Abdallah a rapporté que l'Envoyé d'Allah avait interdit de manger la chair des bêtes

sacrifiés après trois jours. Puis il a ajouté: «Mangez de cette chaire, faites en l'aumône, faites en une provision, et épargnez en».

(**1047**)

Abdallah Ibn Wakid a rapporté que l'Envoyé d'Allah a interdit de manger la chair des offrandes après trois jours. Abdallah Ibn Abi Bakr, rapportant cela, a dit: «J'ai raconté cela à Amra Bint Abdel-Rahman qui dit: «J'approuve ce qui est dit par Abdallah Ibn Waqid, car j'ai entendu Aïsha, la femme du dire: «Une foule de pauvres bédouins était présente, le jour de l'adha, du temps de l'Envoyé d'Allah. S'adressant aux fidèles, l'Envoyé d'Allah a dit:
«Faites une réserve pour trois jours, et une aumône pour ce qui est du reste». Aicha, continua, et dit: «Quand cela a été fait, on a dit à l'Envoyé d'Allah que les gens conservèrent la graisse des bêtes victimes, dans les outres afin de s'en servir ultérieurement». L'Envoyé d'Allah les interrogea: «Pourquoi faire cela»? On lui répondit: «Vous avez interdit de manger la viande des sacrifices après trois jours». Il répliqua: «Je vous l'avais interdit, car toute une foule (de bédouins) était arrivée à Médine, or à présent, mangez-en, faites-en l'aumône et une réserve». Il désignait par «la foule», les pauvres hommes arrivés à la Médine.

(**1048**)

Abu Sayd Al-Khudri a rapporté qu'en rentrant d'un voyage, sa femme lui offrit de la viande à manger». Il lui dit: «Fais, que ça ne soit pas la viande des offrandes»! Elle répondit: «Elle l'est». Abu Sayd répliqua:
«L'Envoyé d'Allah ne l'avait-il pas interdite»? Sa femme reprit: «Après ton voyage, l'Envoyé nous l'avait permise».
Abou Sa'id cherchant à se renseigner, on lui répondit: «L'Envoyé d'Allah a dit: «Je vous avais interdit la chair des offrandes à manger après trois jours; mais à présent, mangez la, faites une aumône et une provision. Je vous avais aussi interdit de faire nabidh (du raisin ou des dates trempées dans l'eau), or maintenant, faites nabidh, mais rappelez vous que tous les intoxicants sont haram interdits.Finalement je vous avais interdit la visite des tombes, or, à présent je vous permet de les visiter, mais sans proférer des propos indécents et inconvenables (à savoir de ne rien dire de mal aux morts).

(**1049**)

Jabir Ibn Abdallah a rapporté: «Nous avons sacrifié des victimes avec l'Envoyé d'Allah l'année de Hudaybiyya, à savoir une chamelle au nom de sept personnes, et une vache au nom de sept».

(**1050**)

Abu Ayub Al-Ansari a rapporté: «Nous faisions offrande d'un mouton, que tout homme sacrifiait en son nom et au nom de sa famille. Mais plus tard, les hommes allaient par ostentation, faire offrande en surplus, cherchant par là à se distinguer».

Malik a dit: «Ce que j'ai de mieux entendu pour l'offrande d'une chamelle, ou d'une vache, ou d'un mouton, c'est que l'homme en fasse sacrifice en son nom, et aux noms des membres de sa famille, d'une chamelle; ou qu'il immole une vache et un mouton qu'il possède, en faisant participer sa famille; mais celui qui achète une chamelle, ou une vache, ou un mouton avec un petit groupe de personnes pour l'immoler en commun, et où chacun payera ce qu'il doit pour prix, en s'emparant après, de la viande de la bête sacrifiée, cela est désapprouvé. Le hadith que nous avons entendu au sujet de l'offrande en commun, n'est admis que pour les membres d'une famille».

(1051)

Ibn Shihab a rapporté que l'Envoyé d'Allah n'a sacrifié en son nom, et au nom de sa famille, que, soit une chamelle, soit une vache».

Malek a dit: «Je ne sais laquelle avait été mentionnée par Ibn Shihab».

(1052)

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar a dit: «On peut faire sacrifice, deux jours, après la fête de Al-Adha».

(...) On rapporta à Malek que Ali Ibn Abi Taleb était pour les mêmes propos».

(1053)

- Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar n'a jamais fait sacrifice au nom de ce qu'une femme porte dans son ventre».

Malik a dit: «Le sacrifice est une sunna et non une obligation et je ne suis pas pour celui qui, capable d'accomplir cette sunna, et pourtant il la néglige».

Les sacrifices dans le rite malikite.
(al Qayarawani, *Risala malikite* 16).[329]

> Les sacrifices désignés sous le nom de *adhiya*[330] sont d'obligation traditionnelle pour qui peut les faire. Le minimum de ce qui peut être considéré comme valable et suffisant pour ce genre de sacrifices, c'est, s'agissant d'ovins, un jadha, c'est-à-dire un animal d'un an révolu ou, selon une autre opinion, de huit mois [au moins], ou de dix mois selon une troisième opinion. Pour les caprirs, c'est un *thani*, t'est-à-dire un animal de

[330] G. Hawting, « The slaughter of dahiyya during hajj and the origins of `Id al-adha » , *Jerusalem Studies in Arabic and Islam*, 31/2006.

plus d'un an, qui est entré dans sa deuxième année. Pour les sacrifices dits adhiya, quand on prend pour victimes des caprins ou des bovins ou des camelins, l'animal devra au moins être *thanî*. Chez les bovins, le *thanî* est l'animal dans sa quatrième année. Chez les ovins, les mâles non châtrés sont préférés, pour la *dahîya*, aux mâles châtrés. Ces derniers sont préférés aux femelles qui, à leur tour, sont préférables aux caprins mâles et femelles. Les caprins non châtrés sont préférables aux caprins femelles et celles-ci sont préférables aux camelins et aux bovins pour les sacrifices dits *dahîya*.

Pour les sacrifices dits hadaya [faits en cours de pèlerinage], les chameaux sont préférables. Viennent ensuite les bovins, puis les ovins, puis les caprins. Mais quelle que soit l'espèce à laquelle appartient la victime, elle ne devra être ni borgne, ni malade, ni nettement boiteuse, ni maigre au point de ne plus avoir de graisse. On devra [en somme] éviter soigneusement de choisir un animal présentant un vice quelconque. C'est ainsi qu'] on ne choisira pas une bête très petite, ni une bête à l'oreille coupée ou à la corne cassée, si la blessure qui en résulte est encore à vif, sinon, on peut choisir une telle bête,

L'homme égorgera lui-même sa victime (DAHIYA) en lui tranchant la jugulaire (DHABH) , après que l'imâm aura fait le sacrifice selon l'un des deux modes d'égorgement dits dhabh ou nahr. au matin du jour du sacrifice.[331] Celui qui a fait le sacrifice en employant le mode d'égorgement dhabh avant que l'imâm n'ait lui-même sacrifié, soit par dhabh, soit par *nahr*, devra recommencer son sacrifice. Les fidèles qui n'ont point d'Imâm devront se baser, sur la prière et sur l'égorgement dhabh faits par l'imâm le plus voisin. Le fidèle qui fait, pendant la nuit, le sacrifice dit *dahîya* ou le sacrifice dit *hadîya*[332] n'aura pas fait un sacrifice valable.

Les jours du sacrifice[333] sont au nombre de trois au cours desquels on égorge par dhabh ou par

nahr jusqu'au coucher du soleil du dernier. Parmi ces trois jours, le premier est le préférable. Le fidèle qui laissera passer jusqu'à l'après-midi du premier jour sans faire son sacrifice fera bien, selon l'opinion de certains docteurs, d'attendre au lendemain matin du second jour.

On ne doit rien vendre des victimes dahîya, ni peau., ni autre chose.

Lors de l'égorgement par dhabh, on place la victime en direction de la qibla et le sacrificateur dit : «Bismillâh ! et Allâh akbar».

Si, pour le sacrifice dahîya, il ajoute ces mots :

---

[331] 10 *dhû'l hijja*..

[332] Spécial au pèlerinage.

[333] Pour l'Aïd al Kabîr.

-« Seigneur, accepte cela de nous ! », il n'y aura aucun inconvénient à cela.

L'oubli de la formule Bismillâh lors de l'égorgement des victimes dahîya ou autres n'entraîne pas l'interdiction de manger la chair des dites victimes. Mais si le sacrificateur s'est abstenu intentionnellement de prononcer cette formule, la chair des victimes ne pourra être consommée. La même distinction [entre l'intention et la non-intention] vaut pour les animaux capturés à la chasse à l'aide d'oiseaux de proie .

Ni la chair, ni la peau, ni la -raisse, ni les tendons, ni rien d'autre ne doit être vendu des victimes *dahîya*, *aqîqa* et *nusk* (*hadâyâ* ou victimes sacrifiées en, cours de pèlerinages). L'homme peut manger de la chair de ses victimes (*dahiya*), mais il est préférable qu'il en fasse l'aumône sans pourtant qu'il en soit obligatoirement tenu.

Il ne mangera pas, non plus, de la victime sacrifiée en expiation d'un manquement aux prescriptions de l'état d'ihrâm, ou d'une infraction à l'interdiction de la chasse sur le territoire sacré ou en exécution d'un vœu en faveur des pauvres. Il ne mangera pas davantage de la chair de l'animal qu'il entendait immoler en sacrifice bénévole durant le pèlerinage et qui est mort avant d'arriver au lieu du sacrifice. Mais il pourra manger de tous les autres genres de victimes, si cela lui plaît.

L'égorgement dit *dhakât* consiste à trancher la gorge et les jugulaires de l'animal. Un sectionnement moindre est insuffisant et non valable. Si après avoir sectionné une partie seulement de ce qui a été dit, le sacrificateur s'interrompt pour achever ensuite l'égorgement, l'animal ne peut être mangé. S'il sectionne plus avant au point de trancher la tête de l'animal, il commet un acte blâmable, mais l'animal est mangeable, l'égorgement pratiqué par la nuque rend la bête inconsommable.

Pour les bovins, on les égorge [généralement] par *dhabh*. Mais, si l'on procède par *nahr*, l'animal n'en est pas moins consommable. Pour les chameaux, on doit employer le *nahr*. Si l'on procède par *dhabh*, la bête n'est pas consommable. mais il y a divergence d'opinions à ce sujet. Pour les ovins, on doit employer le *dhabh*. Si on emploie le nah'r, on ne peut en manger. Mais, là encore, il y a divergence d'opinions. Le petit dans le ventre de sa mère est considéré comme égorgé avec elle, et de la même manière, s'il a atteint son plein développement fœtal et a déjà du poil.

La bête étranglée avec une corde ou autre moyen de strangulation. assommée avec un bâton ou autre instrument contondant, celle qui a fait une chute grave d'une certaine hauteur ou qui a été blessée grièvement par des coups de corne ou qui a été la proie des fauves, si tous ces accidents sont de nature à entraîner sa mort, ne pourra être mangée, même si on l'égorge rituellement. En cas de nécessité absolue, on peut, sans inconvénient, manger la chair des animaux morts sans être égorgés rituellement (MAYYITA) , s'en rassasient et 1'utilisent comme vivres de route ; mais dès qu'on peut s'en passer, il faut la jeter. On peut utiliser la peau de la mayyita quand elle est tannée.

Mais on ne priera pas dessus et on ne pourra la vendre. On peut sans inconvénient prier sur les peaux de fauves quand ils ont été égorgés rituellement et on peut également les vendre. On peut utiliser la laine de la mayyita ainsi que ses poils et tout ce qu'on en enlève [habituellement] quand elle est vivante. Pour nous, Malékites, il est préférable que tout cela soit [préalablement] lavé. Cependant, on ne devra utiliser ni les plumes, ni les cornes, ni les ongles (ou sabots), ni les canines des animaux morts sans égorgement rituel. L'utilisation des défenses d'éléphants est blâmable encore que ce point soit controversé.

Le beurre fondu, l'huile ou le miel liquide dans lesquels une souris est morte doivent être jetés. Il n'y a pas de mal à s'éclairer avec de l'huile et autres corps gras [ainsi] rendus impurs, mais il faut se garder d'en faire usage pour l'éclairage dans les mosquées. Si les denrées où la souris est morte sont à l'état solide, on jettera la souris avec la partie qui l'entouré et on pourra manger ces aliments. Mais Sahnûn fait cette réserve : à moins que la souris morte n'y ait séjourné longtemps, auquel cas on doit tout jeter.

On peut sans inconvénient manger des aliments des gens du Livre [Chrétiens ou Juifs] et des animaux immolés par eux. Il est blâmable de manger des parties graisseuses des animaux [égorgés par] les Juifs d'entre les dites gens du Livre, mais, ce n'est pas formellement interdit. On ne doit pas manger ce qui a été égorgé par les Mages. Ceux de leurs aliments qui ne comportent pas d'égorgement ne sont pas interdits.

Chasser pour se divertir est blâmable, mais chasser dans un autre but que la distraction est licite [= a le caractère d'indifférence légale]. Tout gibier tué par ton chien ou par ton faucon dressés à la chasse est de consommation licite, à condition que tu aies lancé dessus [à dessein] les dits animaux. Il en va de même pour le gibier que les bêtes de proie ont mortellement atteint avant que tu n'aies pu l'égorger. Mais le gibier que tu auras pu saisir avant que les bêtes de proie ne l'aient mortellement atteint, tu ne pourras le manger qu'après l'avoir égorgé rituellement. Tout ce que tu auras chassé avec tes flèches ou avec ta lance, mange-le. Si tu arrives à temps pour l'égorger rituellement, égorge-le. S'il disparaît après avoir été touché mortellement par ta flèche [et que tu les retrouves ensuite], tu peux le manger tant qu il ne se sera pas écoulé une nuit avant que tu ne le retrouves. Selon une autre opinion, cette prescription ne s'applique qu'au cas où le gibier a été tué par des bêtes de proie et n'a été retrouvé par le chasseur qu'après une nuit. Mais quand on retrouve le gibier percé par la flèche à un endroit où la blessure faite doit normalement entraîner la mort, on peut le manger sans inconvénient.

Les animaux domestiques ne sont pas consommables dans les mêmes conditions que le gibier.

Quant au sacrifice dit *aqîqa*, c'est une pratique traditionnelle recommandable. On le fait pour le nouveau-né à son septième jour en égorgeant un ovin ou caprin remplissant les conditions d'âge et de qualité que nous avons définies pour les victimes dites *dahîya*. Dans les sept jours, le jour de la naissance n'est pas compté. Si l'immolation se fait au matin, on évitera de toucher l'enfant avec quelque quantité que ce soit du sang de la victime. On mangera de la chair de la victime et on en fera l'aumône. On pourra en casser les os. Si on rase les cheveux du nouveau-né et si on fait l'aumône de leur pesant d'or ou d'argent, cela est recommandable et bon. Si on oint la tête du nouveau-né avec un parfum au safran (KHALÛQ) au lieu du sang qu'on employait à cette fin au temps du paganisme, il n'y aura aucun inconvénient à cela.

9 *Aqiqa*, un truc de juifs

Une bizarrerie, une oddity, comme disent les Anglo-Saxons, ou alors une aberration. Disons mieux, une survivance préhistorique, mais fascinante dans son application. Les infidèles sont surtout mis hors de la confidence.
Le bizarre de l'affaire est qu'Allah n'est pas dans le coup, et que le prophète se raccroche in extremis à la branche. Le rite est universel, puisqu'il veut protéger les nouveaux-nés, et se veut propitiatoire, donc, à leur égard. Les gens y tenaient alors beaucoup, et l'islamisme a dû composer avec la tradition, trop forte. Le sacrifice devait apporter la baraka, et il n'était pas question d'y toucher. Alors le prophète, toujours disponible, est venu dire quelque chose. Dès qu'on le sort de sa boîte, il dit ce que l'on veut, il est bien pratique le prophète. Non seulement, il a autorisé le sacrifice, mais il l'a conseillé. Si prophète, alors silence, et ne pensez pas trop. En gros, il s'agit de sacrifier une petite bête, un mouton, par exemple, en parallèle avec un autre sacrifice universelle, la première coupe de cheveux du bébé[334]*. Les ethnologues expliquent que la coupe a un rapport avec l'idée d'une rupture avec le corps de la mère, corps dont sortent tous les Arabes, mais ils ont bien du mal à le supporter. Alors l'aqiqa comme coupe ressemble plus à une entreprise de purification, transformée en offrande de cheveux. Le sacrifice d'animal renforce le premier rite, et le fait oublier, et puis ajout une dimension communautaire : on vient voir le bébé, féliciter etc… Le fait que la viande –en général- n'est pas consommée renforce l'idée d'une purification, et peut-être même une idée apotropaïque : rejeter le mauvais œil, le destin vers l'animal, pour épargner*

[334] Chelhod 1955, p. 137-140; J. Henniger, « Zur Frage des Haaropfers bei den Semiten » , *Die Wiener Schule der Völkerkunde. Fest 25 Jahr. Bestandes*, Horn 1956.

l'enfant. Les avis divergent sur le nombre d'animaux : un ou deux, et si possible, tout plus pour un garçon.

Pour accroître encore la force des paroles prophétiques, elles ont été associées à Hasan et Hussein, ses deux petits-fils au destin tragique : l'aqiqa ne leur a pas trop porté chance, mais mieux vaut le garder pour soi.
La cérémonie doit avoir lieu environ une semaine après la naissance, soit quand le nouveau-né paraît viable. Il n'y a pas de rapport avec le baptème, surtout, parce qu'il ne faut pas se rapprocher trop du baptème des chrétiens. Là réside peut-être l'explication finale de l'institution dans l'islamisme : les premiers musulmans n'avaient pas de fête liée à la naissance, comme le baptème chrétien. Alors, l'aqiqa a été promue. Même chose par rapport aux juifs : l'aqiqa ne doit surtout pas coïncider avec la circoncision… Mais des textes disent aussi le contraire, comme toujours.
Enfin, pour ne pas trop non plus se rapprocher des racines païennes, le visage de l'enfant ne doit pas être aspergé de sang ; mais celui-ci est remplacé par des matières comme des épices, rouges, si possible, pour des parfums.
Le rite est donc un exemple de la construction graduelle des institutions de l'islamisme, y compris dans ses dispositions de détail. Comme la construction a certainement posé problème, elle a suscité la rédaction, et l'invention, d'un bon nombre de récits prophétiques.

(Bukhari, *Sahih* 71/2).
Salman ibn Amir ad Dabbi a entendu l'envoyé d'Allah dire :

-Avec l'enfant il faut une *aqiqa*. Répandez pour cela du sang en sacrifice et écartez de lui le mal.

(Ibn Mâjah, *Hadith* 2562).
…d'après Salman Ibn-Âmir El-Dabiy : j'ai entendu le messager d'Allah dire :

- Pour chaque nouveau né, une *aqiqa*, faites donc couler du sang pour lui, et ôtez lui, les impuretés.

(Ibn Mâjah, *Hadith* 2561).
Aïsha a dit : le messager d'Allah nous a ordonné de sacrifier deux bêtes pour le garçon et une bête pour la fille.

(Ibn Mâjah, *Hadith* 2565).
D'après El Hassan Ibn-Samura, le prophète a dit :

-Chaque nouveau né est tributaire de sa 'Aqiqa', qui est sacrifiée le septième jour. Son crâne est aussi rasé et un nom lui est donné ce jour là.

(Dawud, *Hadith* 2835).
... Umm Kurz al Kabiyya qui l'a interrogé sur *El-`Aqîqa* et le prophète a répondu:

-On sacrifie deux moutons (ou caprinés) pour le garçon et un pour la fille, il n'y a pas de mal à ce qu'ils soient mâles ou femelles

(**Malik,** ***Muwatta*** **1082**).

Un homme de Abi Damra a rapporté d'après son père qu'on a demandé à l'Envoyé d'Allah au sujet de l'*aqiqa*. Il répondit:

-Je n'aime pas la négligeance des obligations, comme s'il avait répugné l'écoute de ce terme. Il dit:

-Celui, à qui Allah a accordé un enfant, j'aime bien qu'il fasse un sacrifice à son égard, s'il est capable.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1083**).

Jafar Ibn Muhammad a rapporté d'après son père que Fatima, la fille de l'Envoyé d'Allah avait pesé, ce qui étaient coupés des cheveux de Hassan, de Hussein, de Zainab et de Umm Kulthum puis elle avait payé une aumône en argent valant le poids des cheveux coupés.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1084**).

Muhammad Ibn Ali Ibn Hussein, a dit:

-Fatima, la fille de l'Envoyé d'Allah avait pesé les cheveux coupés de Hassan et de Hussein, puis a payé l'aumône du poids en argent.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1086**).

Muhammad Ibn Ibrahim Ibn al Harith a rapporté qu'il a entendu son père dire qu'il lui était acceptable de faire sacrifice, comme *aqiqa*, même d'un oiseau.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1087**).

On rapporta à Malek, qu'on a fait sacrifice aux noms de Hassan et Hussein, fils de Ali Ibn Abi Talib.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1088**).

Hisham Ibn Urwa a rapporté que son père Urwa Al-Zubayr sacrifiait aux noms de ses enfants, mâles et femelles, un mouton pour chacun.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **5472**).

D'après Salman Ibn Amir al Dabiy : j'ai entendu le messager d'Allah dire :

-Pour chaque nouveau né, une *aqiqa*, faites donc couler du sang pour lui, et ôtez lui, les impuretés.

(**Ibn Majah,** ***Hadith*** **2561**).

Aïsha a dit :

-Le messager d'Allah nous a ordonné de sacrifier deux bêtes pour le garçon et une bête pour la fille.

(**Tirmidhi,** ***Hadith*** **1559**).

D'après al Hassan ibn-Samura, le prophète a dit :

-Chaque nouveau né est tributaire de sa *Aqiqa*, qui est sacrifiée le septième jour. Son crâne est

aussi rasé et un nom lui est donné ce jour là .

(Ibn Majah, *Hadith* 4132).
Selon Burayda, le prophète a dit :

-La *aqiqa* est immolée le septième jour, ou le quatorzième jour, ou le vingt et unième.

(Tirmidhi, *Hadith* 1559).
D'après El-Hassan Ibn-Samoura, le prophète a dit : « chaque nouveau né est tributaire de sa 'Aqiqa', qui est sacrifiée le septième jour. Son crâne est aussi rasé et un nom lui est donné ce jour là

(Tirmidhi, *Hadith* 1513).
D'après Aïsha , Le messager d'Allah leur a ordonné d'égorger pour la 'Aqiqa du garçon deux brebis, et pour la fille une brebis.

(Dawud, *Hadith* 2838).
...le prophète a dit :

-Tout garçon né est l'objet d'une gage qui consiste à sacrifier un mouton au 7e jour de sa naissance, à lui raser la tête et à lui donner un nom.

10 Le fantasme des sacrifices humains

Ils ne sont pas là où l'on croit

[336] Cf. R. Firestone, *Jihad*, 1999, p. 146,n.77 : « La culture amazonienne et celle des pasteurs arabes, toutes les deux, limitent la hausse de leur population, au moins autant par l'infanticide des filles qu'elles le font par les pertes au combat. »

Mais il est possible que les Arabes, comme les autres peuples sémitiques, aient pu avoir recours à ce type de pratique, de manière exceptionnelle, comme le montrent de multiples indices, présents aussi dans la Bible.[338]

Et le jihad ? On sait qu'il n'est jamais loin, et qu'il rode.
La codification du meurtre dans le cadre du jihad doit aussi être froidement considéré comme un sacrifice humain. Le sacrifice humain obéit à des mécanismes symboliques distincts du sacrifice alimentaire; l'élimination de l'ennemi est un acte de foi comme un autre, sans toutefois qu'on ait à le consommer. Il serait utile de procéder à l'examen clinique des corps de ceux qui ont été tués dans le passé au nom de l'islamisme, et de répertorier les modes de mise à mort. De nos jours, l'égorgement des ennemis est une tendance qui revient à la mode, et qui n'est pas du tout étrangère à la doctrine: le but est de vider de son sang l'infidèle, pour que son corps soit hallal, en fait.
Alors, le jihad est-il un sacrifice? Oui, et non. Rien n'est simple, et la question mérite toujours d'être posée.
D'abord, notons que le sacrifice islamique est un patchwork mal fagotté: il vient de partout, mélange ceci et cela et ne ressemble à rien, et le sang coule à la fin. A ce moment, tout peut ressembler, ou avoir quelque chose de proche avec le sacrifice.
Ici, il y a une question de mort. Un vivant va devenir un mort. Le passage est violent. Le sang coule. Par son acte, le candidat change de nature: il n'est plus humain, il est une merveille, admirée par tous. La communauté a accepté alors de perdre ses meilleurs membres, volontairement, puisqu'elle les a formés pour cela.
A ce moment, oui, le jihad, soit le sacrifice de soi, et des autres, au service de son système religieux et de son expansion, est une forme de sacrifice, ce que confirme le statut du sang dans la question.
On retrouve dans l'usage du sang des martyrs, matière fluide et précieuse des comportements déjà vus dans les sacrifices animaux de la période pré-islamique. Cette fois-ci, ce sont des hommes qui versent le sang, leur sang et le sang des autres, qui le répandent et s'en aspergent. Ce sang-ci, glorieux et attirant, est la contre-partie du sang menstruel des femmes, objet absolu de répulsion. Il correspond au sang qui autrefois était jeté sur les statues et les autels, celui des sacrifices.
Le corps des combattants tués dans le jihad est aussi l'objet d'attentions particulières: les funérailles sont distinctes de celles du commun des mortels.

---

[338] Omri Boehm, "Child Sacrifice, Ethical Responsibility and the Existence of the People of Israel." *Vetus Testamentum* 54, 2004; Seth Daniel Kunin, " The Death of Isaac: Structuralist Analysis of Genesis 22 ." *Journal for the Study of the Old Testament* 64, 1994; Jon D. Levenson, *The Death and Resurrection of the Beloved Son: The Transformation of Child Sacrifice in Judaism and Christianity* . New Haven, 1993; David J. Pleins, "Son-Slayers and Their Sons." *Catholic Biblical Quarterly* 54, 1992; Willi Plein, Martin S. Bergmann, *In the Shadow of Moloch : The Sacrifice of Children and Its Impact on Western Religions* . New York, 1992.

Le shiisme a développé une théologie centrée autour de la notion de martyre, sur la figure du martyr, à partir de "glorieux exemples".
Le rite et l'invocation du premier de ces textes indiquent une forte influence païenne dans cet épisode. Le sang des sacrifices est aspergée sur la pierre, et le seigneur de la Ka'ba est l'appelation la plus primitive de la divinité des musulmans.

Le shahid est le témoin d'abord, puis celui qui apporte une preuve, ensuite celui de la foi, et au final le martyr. Le texte coranique a insisté sur la notion de martyr, dans un contexte guerrier, celui qui témoigne de sa foi en risquant sa vie, au nom de quelque chose: c'est un beau thème de propagande.
Dans les temps ultérieurs, le titre sera attribué à divers personnages de valeur, de surtout les combattants. Mais au sens large, n'importe quel musulman qui meurt est un martyr. Mais le mort au combat, comme dans nombre de cultures, obtient dans l'islamisme un statut très privilégié, et très tôt dans l'établissement de cette doctrine. La nouveauté vient du fait que le fait est sacralisé et normalisé. Il est fait sacré: sacrifié.
La concurrence est donc rude pour un système qui viendrait plus tard, et qui n'aurait pas droit à se servir d'un outil aussi efficace que le sang des innocents. Le personnage de Muhammad, très tôt conçu comme impeccable et intouchable, n'a pas droit au martyre véritable: il plongerait vite dans une forme de christianisme, et s'il disolverait.
Il fallait donc trouver autre chose.

C'était donc la question du sacrifice de soi. Maintenant, le sacrifice des autres, par la guerre qu'il faut régler à coup de sabre. Ce serait revenir en arrière vers les textes innombrables qui traitent des massacres, des tortures et des meurtres. Le problème est moins difficile ici: l'élimination des adversaires est aussi une cérémonie, qui a un sens, comme un meurtre ritualisé, ainsi que faisaient les Précolombiens. On n'est pas dans le sacrifice proprement dit (qui serait par exemple suivi de mandication), ni vraiment en dehors: il y a dans les procédés des premiers musulmans une mise en scène de la violence qui fait penser à la mise en place d'un vrai rituel, avec ses victimes, ses prêtres qui officient, ses dieux, qui assistant à la scène.
Nous allons présenter, simplement, l'épisode de l'exécution de Banu Qurayza, qui mérite d'être diffusé au lieu d'être escamoté comme d'ordinaire.

Le jihad, autre violence au nom de la divinité, a causé un nombre inégalable de victimes, qui, parfois, sont désignées par le vocabulaire sacrificiel. Mais ce sont alors les ennemis qui sont touchés, et cela ne compte guère. Quand le GIA et autres groupes se plaisaient à égorger les civils le long des routes algériennes, le procédé utilisé était nettement de type sacrificatoire, et non plus pénal. Quand les otages se font égorgés, là aussi, l'archétype est sacrificiel, et le sang des hommes est offert à Allah. Les victimes étaient des souillures, aux yeux des sacrificateurs, et la procédure était cathartique. En conclusion, les frontières sont floues entre les comportements, et l'on distincte plusieurs types de mises à mort et autant de motivations, autour du sacrifice alimentaire et sanglant, pilier principal.

Il faut consacrer un petit chapitre à cette question, parce que le sacrifice évoque mécaniquement le sacrifice humain, comme une sorte de fantasme, dont se fait l'écho le fameux sacrifice d'Abraham, pseudo-sacrifice, sur Isaac (ou Ismaël pour les Arabes, mais

ceci est une autre histoire). Le récit, sorte de best-seller au Proche-Orient d'autrefois, s'est multiplié, et il a servi de modèle au sacrifice principal islamique, et a été aussi récupéré d'une manière maladroite, dans la biographie de Muhammad…

(*Psaume* 106/38).

Ils ont répandu un sang innocent, le sang de leurs fils et de leurs filles, qu'ils sacrifièrent aux idoles cananéennes, et le pays fut sali par des flots de sang.

(*Corpus coranique d'Othman* 6/ 138-152).

De même leurs associés ont paré de fausses apparences pour beaucoup d'associateurs, le meurtre de leurs enfants, afin de faire périr ces associateurs et de travestir pour eux le culte.

(..)

Ne tuez pas vos enfants de crainte du dénuement.

(*Corpus coranique d'Othman* 16/59-61).

Ils donnent leurs filles à Allah -gloire à lui- alors qu'ils ont des fils qu'ils désirent et que, lorsqu'on annonce à l'un d'eux une femelle, son visage s'assombrit.

Suffoqué, il se dérobe aux siens par honte de ce qui lui est annoncé, se demandant s'il conservera cette enfant pour son déshonneur ou s'il l'enfouira dans la poussière.

Ô comme détestable est ce qu'ils jugent.

(Tabari, *Tafsir* 6/140).

Ceux qui, par sottise (SAFAHAN) *et sans rien savoir, tuent leurs enfants.*

C'est-à-dire qui font de telles choses par ignorance de leurs droits et de leurs devoir, par manque d'intelligence et à cause de leurs rêves inconsistants et du peu de compréhension dont ils font preuve tant en ce qui concerne le mal immédiat que comporte ce genre d'acte qu'en ce qui concerne le caractère terrible du châtiment par lequel Allah les punira.

... ibn Jurayj rapporte que Ikrima a dit :

Le passage

ceux qui tuent leurs enfants par sottise sans le moindre savoir

fut descendu à propos des gens de la tribu des Rabia et Mudar[339] qui enterraient leurs filles vivantes. Les choses se passaient ainsi : Le mari imposait à sa femme de laisser une fille sur deux en vie et

[339] Deux anciennes confédérations tribales : l'auteur ne prend guère de risque en ajoutant cette précision.

d'enterrer l'autre vivante. Lorsqu'une fille devait être ainsi enterrée, le mari quittait un certain temps sa femme après lui avoir dit :

-Tu seras pour moi comme le dos de ma mère si, quand je reviendrai, tu ne l'as enterrée !

Il la quittait et pendant ce temps la femme creusait une fosse pour pour sa fille et faisait venir les femmes de son clan qui se rassemblaient auprès d'eux.

Elles se passaient l'enfant l'une à l'autre jusqu'au dernier moment : quand la femme voyait au loin revenir son mari, elle se hâtait aussitôt de poser

la fille dans sa tombe et de la recouvrir de terre.

(*Genèse* 22/1-2, 9-13).

Or, après ces événements, Dieu mit Abraham à l'épreuve et lui dit:

-Abraham.

Il répondit:

-Me voici.

Il reprit:

-Prends ton fils, ton unique, Isaac, que tu aimes. Pars pour le pays de Moriyya et là, tu l'offriras en holocauste sur celle des montagnes que je t'indiquerai. (...)

Lorsqu'ils furent arrivés au lieu que Dieu lui avait indiqué, Abraham y éleva un autel et disposa les bûches. Il lia son fils Isaac et le mit sur l'autel au dessus des bûches. Abraham tendit la main pour prendre le couteau et immoler son fils. Alors l'ange du seigneur l'appela du ciel et cria:

-Abraham, Abraham!

Il répondit:

-Me voici.

Il reprit:

-N'étends pas la main sur le jeune homme. Ne lui fais rien, car maintenant je sais que tu crains Dieu, toi qui n'as pas épargné ton fils unique pour moi.

Abraham leva les yeux, il regarda, et voici qu'un bélier était pris par les cornes dans un fourré. Il alla le prendre pour l'offrir en holocauste à la place de son fils.

L'allusion coranique au pseudo-sacrifice.[340]

(*Corpus Coranique d'Othman* 37/103-107).

Or quand nous eures prononcé le *salam* et qu'il eut placé l'enfant front contre terre, nous lui criâmes:

-Abraham! Tu as cru en ton rêve! En vérité, c'est là l'épreuve évidente!

Nous le libérâmes contre un sacrifice solennel et nous le perpétuâmes parmi les modernes.

[340] Norman Calder, "The *sa'y* and the *jabn*: some notes on Qur'an 37:102 3", *Journal of Semitic Studies* 31, 1986

(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des rois*** **1/91**).

Voici la cause pour laquelle Abdallah fut offert en sacrifice: du temps d'Abd al Muttalib, qui était un des principaux personnages de son peuple et grand-père du prophète, le puits de Zamzam se trouva détruit, et les sources qui l'alimentaient tarirent. Abd al Muttalib fut affligé de cet événement. Il avait dix fils qu'il amena avec lui, et ils se mirent tous à creuser dans l'endroit où avait été la source. Mais quoiqu'ils eussent creusé la terre profondément, l'eau ne paraissait pas. Alors Abd al Muttalib fit un voeu à Allah, en disant:

-Si cette eau revient, et si ce puits recouvre son état premier, j'offrirai en sacrifice un de mes fils.

Lorsqu'il eut fait ce voeu, l'eau sortit du puits par la puissance d'Allah. Après cela, Abd al Muttalib convoqua ses dix fils et leur dit:

-J'ai fait voeu à Allah de telle et telle façon. Qu'en pensez-vous?

Ses enfants répondirent:

-C'est à toi de décider, et il est juste que tu commandes: fais ce que tu voudras.

Ils convinrent tous de tirer au sort et d'immoler celui que le sort désignerait. Le sort tomba su Abdallah, père du prophète.

Alors Abd al Muttalib dit:

-Comment sortir de la position dans laquelle je suis, car j'ai fait un voeu!

Mais son coeur s'opposait à ce qu'il fit périr son enfant, et de ses dix fils il n'y en avait aucun qu'il aimât autant qu'Abdallah. Abd al Muttalib aurait voulu perdre tout ce qu'il avait, et ne pas immoler Abdallah. La mère d'Abdallah appartenait à la famille des Banu Zuhra qui était une des plus puissantes de la Mecque. Les Banu Zuhra se réunirent donc tous et ils dirent à Abd al Muttalib:

-Nous ne souffrirons jamais que tu immoles cet enfant.

Mais Abd al Muttalib ne savait quel moyen employer, parce qu'il avait fait un voeu et qu'il ne pouvait plus choisir. Il dit:

-Que ferai-je? A quel moyen aurai-je recours pour racheter Abdallah?

Alors les Banu Zuhra lui dirent:

-Il y a dans la ville de Khaybar des astrologues qui possèdent la Torah: va les trouver, afin qu'ils te disent ce que tu dois faire pour éviter d'immoler Abdallah.

Abd al Muttalib partit et se rendit à Khaybar. Il raconta son histoire aux astrologues, depuis le commencement jusqu'à la fin. Ces juifs dirent à Abd al Muttalib, lorsque celui-ci eut achevé son récit:

-Mets d'un côté Abdallah, et de l'autre, un chameau; tire-les au sort, et si le sort désigne Abdallah, ajoute un second chameau au premier et recommence le tirage jusqu'à ce que le sort ne tombe plus sur Abdallah, mais sur les chameaux. Alors tu offriras tous ces animaux en sacrifice. Abd al Muttalib retourna à la Mecque et il exécuta ce que les astrologues lui avaient prescrit de faire. (...)

Cela est passé en usage parmi les Arabes, et quiconque voulait sacrifier une personne immolait à sa place 100 chameaux.

(ibn Sad, Tabaqat I 2, 62).[341]

-Père, que fais-tu de moi?

Je me suis mis à la couvrir de terre et elle de crier :

-Mais tu me couvres de terre ! Vas-tu me laisser seule ici et partir?

J'ai continué à jeter de la terre jusqu'à ce qu'elle fut entièrement couverte et sa voix étouffée. Je n'avais jamais eu tant de pitié pour celles que j'avais enterrées vivantes avant elle.

Interdiction de l'infanticide.
(Inscription de Matira au Yémen).[342]

Qu'il soit interdit à la cité de Matirat d'intenter tout procès sans l'ordre et la permission des Banu Sukhaym, et interdit de donner en marage une fille de la cité de Matirat, en tout lieu et cité autre que la cité de Matirat, et interdit de tuer sa fille à toute la tribu Dhu Matira.

(Tabari, *Histoire des prophètes et des rois* VII 1335).[343]

Salamah ibn Salamah a dit :

-De quoi nous félicitent-ils? Par Allah, nous n'avons rencontré que des vieilles femmes chauves, comme des chameaux entravés pour le sacrifice, et puis nous les avons massacrés.

Le messager d'Allah sourit et dit :

-Mon neveu, c'étaient les membres du sénat. [344]

Un meurtre ritualisé en Arabie.

> Il frappa trois fois fois.... Le premier coup fut porté bas en direction des jarrets et, tandis que 'Obaid [le meurtrier] chancelait, un deuxième coup fut porté haut, entamant profondément le cou, en vue de permettre au sang de jaillir comme d'un tuyau brisé ; le troisième, rapide et souple tel un coup de fouet, alors que l'homme, sur le point de tomber, s'affaissait désespérément, lui ouvrit la poitrine exposant aux yeux avides les dernières palpitations du coeur".
> **(H. C. Armstrong, *Lord of Arabia*, 1938, p. 61).**

> J. Chelhod ajoute à propos d'une exécution spontanée :
> C'est le mode typique de la mise à mort d'une victime dans le rituel arabe. Tout y est : les jarrets coupés, la victime égorgée, la poitrine ouverte pour en retirer ici le coeur, ailleurs le foie, comme dans le sacrifice. Certes, aucune précaution spéciale n'est prise pour prévenir une grande effusion du sang. Mais une telle prescription, difficile à observer, semble de plus en plus oubliée.
> **(J. Chelhod *Le sacrifice chez les Arabes* 1955, p. 104)**

[343] Ed. State of New York University.

[345] Le fils d'Az Zubayr futur trublion et forcené.

(**ibn Sad , *Tabaqat* II 92**).

Ils se rendirent à l'apôtre d'Allah. L'apôtre d'Allah donna des instructions à leur sujet , à Muhammad ibn Maslama. Ils furent enchaînés et mis de côté. Leurs femmes et enfants furent apportés et mis de côté. On les mit sous la garde d'Abdallah ibn Salam et rassembla leurs biens , leurs armes , leurs ustensiles domestiques et vêtements qui étaient dans les forts. On trouva alors 1500 sabres , 300 cottes de mailles , 2000 lances , 1500 boucliers et boucliers de cuir ; il ; y avait aussi du vin et des jarres à vin , et le vin fut vidé , et non considéré comme faisant partie des lots. On découvrit aussi de nombreux chameaux porteurs d'eau , et du bétail. L'apôtre d'Allah autorisa Sad ibn Muath à décider de leur sort. Il donna l'ordre suivant: que tous ceux qui sont passés par le rasoir soient tués , que les femmes et les enfants soient asservis , et que leurs biens soient distribués. Ensuite , l'apôtre d'Allah dit:

-Tu as décidé en conformité avec le jugement d'Allah , qui est au dessus des sept cieux.

L'apôtre d'Allah rentra le 7 *dhul Hijja*. Il ordonna qu'ils soient tous amenés à l'intérieur de Médine , où des tranchés avaient été creusés , à l'emplacement du marché. L'apôtre d'Allah s'assit alors avec ses compagnons et ils furent amenés par petits groupes. Leurs têtes furent tranchées. Ils étaient entre 600 et 700. L'apôtre d'Allah choisit Rayhana bint Amir pour lui-même et ordonna que le butin soit partagé. Un cinquième des biens et captifs fut séparé du reste et vendu au plus offrant. Il divisa la somme entre les musulmans. Il y avait en tout 3072 parts.

(**Bukhari, *Sahih* 4437**).

Le jour du Fossé, on m'avait mis[345] , moi et 'Omar ibn 'Abu Salama, avec les femmes dans le fort de Hassân. Ce dernier courbait le dos, je me redressais sur lequel pour voir et à mon tour, je lui courbais le dos pour qu'il puisse voir. Je vis alors mon père, monté sur son cheval, pendant les armes, allant vers les Banû Qurayza. Abdullâh ibn Urwa a rapporté d'après 'Abdullâh ibn Az Zubayr :

-A mon retour (à la maison), j'ai raconté cela à mon père.

- Tu m'as donc vu, ô mon fils?, me dit-il.

- "Oui", repris-je.

Il a donc dit :

- "Par Allah! l'envoyé d'Allah accola, ce jour-là, mon nom à ceux de son père et de sa mère, en disant : "Je sacrifierais pour toi mon père et ma mère".

(**Tirmidhi, *Hadith Qudsi* 223**).

Tirmidhi l'a rapporté aussi dans son Sahih, chapitre sur la sourate La famille d'Imran, en ces termes :

Ibn Massud, a été interrogé au sujet de la parole du Très Haut: “Ne croispas que ceux qui sont tués dans la voie d’Allah soient morts. Ils sont plutôt vivants, auprès de leur Seigneur pourvus”. [346]

Il a répondu: Nous avons déjà interrogé (le prophète à) à ce sujet, et il nous a été répondu ceci:

-Leurs âmes prendront la forme d'oiseaux verts, qui se promèneront à leur guise dans le Paradis, puis ils viendront se loger dans des lampes suspendues au Trône. Ton Seigneur les regardera puis leur dira: “Voulez-vous que Je vous ajoute quelque chose et je vous l'ajouterai?”. Ils diront: “Seigneur, que désirons-nous de plus que cela, alors que nous nous promenons à notre guise dans le Paradis!” Il les regardera de nouveau et leur dira:

-“Voulez-vous que Je vous ajoute quelque chose et je vous l'ajouterai?”

En voyant que la réponse à cette question est inévitable, ils diront:

-“Tu rends nos âmes à nos corps afin que nous puissions revenir à la vie terrestre et mourir de nouveau dans ta voie”.

Tirmidhî a dit de ce hadith qu'il est bon et authentique.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **78/90, 2**).

Jundab a dit: tandis que le prophète marchait, il heurta une pierre, tomba et son doigt s’étant mis à saigner, il dit:

Tu n’es , ô mon doigt, qu’un doigt couvert d’un peu de sang!

Car tu n’as pas souffert dans la voie d’Allah. [347]

(**Muslim,** ***Sahih*** **32/3353**).

D'après Jundub Ibn Abu Sufyân, pendant une des batailles, le doigt du prophète fut blessé; le prophète dit alors :

-"Tu n'es autre qu'un doigt en sang. Et ce qui t'a atteint, est dans le sentier d'Allah, le grand".

(**Bukhari,** ***Sahih*** **64/28,7**).

Lorsque Haram ibn Milhan, qui était mon oncle maternel, fut transpercé par la lance le jour de Bir Mauwa, il prit du sang de la plaie, s’en aspergea le visage en disant:

-J’ai gagné le martyre, j’en jure par le maître de la Ka’ba.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/ 73, 1**).

---

[346] Corpus coranique 3/169

[348] K. Marx-F. Engels, *Sur la religion, Textes choisis*, traduits et annotés par G. Badia, P. Bange et É. Bottigelli, 1968.

Le prophète donna l'ordre d'ensevelir les guerriers tués à Ohod deux par deux dans la même pièce d'étoffe. Puis pour chaucun de ces couples, il s'enquit de celui des deux qui savait le plus le Coran, et quand on le lui eut désigné, il le fit placer le premier dans la fosse. Après cela, il ajouta:

-Je témoignerai en faveur de ces braves au jour de la résurrection.

Il enjoignit qu'on les ensevelit couverts du sang de leurs blessures sans les avoir lavés. Le prophète ne fit point de prières pour eux.

5

Festivals et festivités

1 Présentation générale

Imaginons nos proto-musulmans, qui sont des genres de chimères issus de traditions compliquées et mal assorties, et que jamais les chercheurs n'arriveront à identifier vraiment. A la rigueur, certes, le jihad paraît et il est apparent. Mais après... Alors ces gens, qui ont plus ou moins existé, ne devaient pas trop s'amuser, mais ils voyaient des gens qui eux s'étaient déjà fait des fêtes, des moments où l'on riait.
Alors, par réaction, il advint la reprise d'autres traditions. Arabes, juives, et surtout rien chez les chrétiens, ou très peu. Il y a chercher, aussi, dans la question des fêtes.
L'instauration des fêtes a une finalité éminemment sociale : rassembler et créer une identité. Partout sur la terre.
Ensuite, un but polémique: faire autant que les juifs et les chrétiens, et faire autrement, pour éviter que tout se confonde. Et puis s'écarter enfin des bédouins qui font à leur façon.

Même les doctrines les plus sinistres et plus débilitantes pour l'espèce humaine ne peuvent se passer de moments festifs, même si la fête est sinistre ou morne ou glauque, même quand elle se donne en l'honneur de quelques uns seulement, ou pour le plaisir d'un petit nombre, quand elle se fonde sur de terribles malentendus sociaux et se borne à contraindre des individus à suivre les événements les moins dignes d'intérêt.

Il est aussi remarquable qu'aucune fête islamique ne se dérive en spectacle, et qu'elle ne soit jamais l'occasion de création et de représentation. S'il existe un art qui ne puisse être islamique (entre autres, car peu d'arts sont islamiques en vérité, et peu d'artistes en fin de compte -et faites vos comptes-), il y a bien le théâtre parmi ceux-ci.
Alors personne ne s'étonne guère qu'aucune festivité islamique, pas de festislamique, pas de festival, ne puisse se répandre et se développe, pour enfin présenter aux autres, les infidèles, un portrait de soi-même, soit jovial, soit bienveillant, soit progressiste, et toujours généreux. Non. Il ne faudra jamais compter sur soi, pour une multitude de raisons, parmi lesquelles gît, pour le pire toujours, la ségrégation abominable des femmes. Car la festivité islamique, dédiée au divertissement des mâles, si les danseuses du ventre sont en grève ou sont indisposées par leurs menstrues, n'a plus comme finalité que l'embrassade de moustache, l'échange de sueurs ou la furtive sodomie, comme du temps des janissaires. Alors n'espérons pour le moment rien de mieux. Tant que les femmes seront vues comme des proies impures, rien ne pourra être tiré de beau et de bon.

Alors ce n'est pas demain qu'il y aura un carnaval du Caire, un gay pride à Bagdad et une techno-parade à Jedda. De telles fêtes ne peuvent être possibles que parce qu'elles sont des expressions de contestation, et déjà, unmöglich pour les muslims. Et puis après, elles sont des expressions d'individus, qui osent se perdre dans la foule, et qui se veulent, finalement, et au-delà de tous les excès et dérives, responsables. Toutes choses que l'islamisme ne permet point, et qui en font un fascisme déjà trop vieux, et qui mériterait de ne plus être là.

Nous sommes bien désolés de vous décevoir. Le chapitre sur les fêtes ne sera pas festive, et à la rigueur, les amateurs de viande seront les seules vraiment satisfaits. Ceux qui comptent sur une fête islamique pour s'amuser ou rencontrer l'âme soeur feraient mieux de fréquenter (et ils le font, tant mieux) les fêtes infidèles, finalement moins impures que leur propre frustration. Le salut ne viendra que des festivités traditionnelles, qui ont réussi à se maintenir, grâce à la résistance que l'Humanité, au fil des siècles, a toujours réussi à opposer aux idéologies les plus affligeantes. Parce que dans les villages les plus divers, ou dans les villes les plus ouvertes, les humains ont tout fait pour se départir de la teinte blafarde des rochers entourant la Mecque, de la saleté malodorantes des barbes des guides, et de la tristesse des lignes illisibles du Livre.

La déficience en fêtes de l'islamisme sera certainement un des causes de son rapide et inévitable déclin. Le système ne peut séduire, et répugne même à la séduction. Rien ne sera ludique, rien ne sera créatif, rien ne sera improvisé. Il n'y a plus que le pétrole, et la brutalité machiste qui tiennent encore l'édifice, et peut-être même la frustration sexuelle et la laideur physique de ses gardiens et gardiennes.

Maintenant, ce sont les rituels collectifs qu'il faut observer. On ne dira pas ici l'importance sociale de la religion et de ses manifestations, ayant pour finalité la cohésion de la société. Dans le cas de la société musulmane, le rite est constamment présent pour imposer une forme de discipline plaquée artificiellement sur la vie du groupe.[348]
Le carcan rituel renforce encore les carcan des oppressions politique, économique et sociale.

2

Le calendrier

Le temps de la stratégie

Le découpage du temps correspond à celui du terrain, qui forme des sanctuaires: la préoccupation est la même, c'est-à-dire la maîtrise absolue des choses. Alors le calendrier (pas seulement celui des fêtes) est religieux.
Dans ce domaine, il faut citer l'important commentaire de Tabari, qui observe avec finesse et une curiosité d'esprit rare l'établissement du calendrier chez les musulmans et dans les autres cultures. La chronologie est une des passions de Tabari, et comme il est certainement plus intelligent que musulman, il développe cette qualité rare, dans des proportions néanmoins islamiques, c'est-à-dire bornées- qu'est la curiosité désintéressée.
Ainsi, se distingent les centres d'intérêt véritables de chacun des peuples de ce temps.
On aurait tort de croire que la mise en place d'un calendrier est une chose technique et secondaire. C'est en fait une étape essentielle de la constitution de l'identité d'un groupe , notamment religieux, et le phénomène se vérifie dans toutes les sectes naissantes: le calendrier, la mise en place de dates fixes, de repères temporels précis, est un symbole sectaire manifeste.[349] *Le procédé est insidieux, et redoutable quand il lui est demandé de structurer sans se faire voir le groupe, de le distinguer des autres, et de contraindre, l'air de rien, les individus à la discipline collective. L'honoré public pourrait croire que considérer le calendrier comme une véritable arme est excessif. Mais il a le temps alors de changer son avis.*

Il y aura eu, avec la fin de la période prophétique, une importante réforme, qui est celle du calendrier, avec le rejet d'un mois intercalaire.
Ce sont des questions très techniques a priori[350] *, mais au total, encore une occasion de se séparer encore de tous les autres systèmes, pour affirmer symboliquement l'unicité -et la supériorité- de l'islamisme sur les pratiques païennes, juives, mazdéennes et chrétiennes. La réforme du calendrier est par conséquent une étape commune à la constitution des sectes.*

---

[349] S. Talman, "The calendar reckoning of the sect from the judaean desert", *Scripta Hiero*. 4/; J. Wansbrough, *The sectarian milieu*, p. 48.
[351] Q 10/5;Q2/185-9.

Il s'agit aussi de supprimer une institution bédouine leur permettant de faire coïncider le calendrier sacré et le rythme naturel des saisons, par la création d'un mois (SHAHR) intercalaire. L'initiative de bouleverser la chronologie est une méthode sectaire bien établie de toute manière.
On y apprend donc qu'il y a douze mois dans l'année: MUHARRAM, SAFAR, RABI I-II, JUMADA I-II, RAJAB, SHABAN, RAMADAN, SHAWWAL, DHUL QADA, DHUL HIJJA. Ils sont établis selon des phases lunaires, qu'il faut alors observer.[351] *Le début du mois est la nouvelle lune, et le premier mois, MUHARRAM, depuis longtemps. Pour encore accroître la dévotion, à partir d'Omar, on fera croire que l'Hégire doit débuter par ce mois.*
On y apprend donc qu'il y en a quatre qui sont sacrés: RAJAB, DHUL HIJJA, DHUL QADA, AL MUHARRAM.
On y apprend donc qu'il est interdit d'en intercaler un supplémentaire: le NASI.
La règlementation est aussi l'occasion d'attaquer les chrétiens avec violence, eux qui ne comptent pas le temps de la même manière. Le totalitarisme doit veiller à uniformiser les comportements de tous, jusqu'à imposer des normes communes à tous, et dans tous les domaines.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/36-7).

Auprès d'Allah, marqués dans l'Écriture d'Allah au jour où il créa les cieux et la terre, les mois sont au nombre de douze.

Parmi eux, quatre sont sacrés.

Voilà la religion immuable.

Ne vous lésez point mutuellement, durant ces quatre mois!

Combattez toutefois les associateurs[352] totalement, comme ils vous combattent totalement, et sachez qu'Allah est avec les pieux !

Allah fit alors descendre sa présence divine sur son envoyé et les croyants.

Il fit aussi descendre des légions que vous ne voyiez point.

Il infligea le tourment à ceux qui étaient infidèles.

Voilà la récompense des infidèles.

Ensuite, Allah reviendra plus tard de sa rigueur, contre qui il voudra.

Allah est absoluteur et miséricordieux.

(**Tabari,** *Histoire des prophètes et des Rois* **III 115**).

Dans l'année même de l'Hégire, le prophète ordonna de dater les lettres et les actes à partir de cette année-là, comme point de départ d'une ère. L'usage de compter les années à partir d'une ère est

[354] Hypothèse d'un point de départ précis pour les fêtes mobiles.

très ancien chez les Arabes et chez les Persans[353], comme chez toutes les nations dans toutes les contrées. Quand il se passait un événement, comme par exemple l'avènement d'un roi ou une guerre entreprise par un roi, ou une famine, ou quelque autre fait important, dont la renommée s'était répandue dans le monde, on le prenait comme point de départ d'une ère, et l'on datait les lettres et les actes, tel jour, tel mois et telle et telle année depuis tel grand événement, qui servait d'ère. Puis, s'il se passait un autre fait important, on comptait à partir de ce dernier fait, en abandonnant le précédent.

Tel était l'usage des habitants de la terre. Cette manière de compter est très ancienne, parce qu'il est absolument nécessaire de connaître l'époque où chaque écrit a été fait. Or on ne connaît pas exactement l'espace de temps qui s'est écoulé depuis qu'Allah a créé le monde. On avait établi un comput[354] depuis l'apparition d'Adam sur la terre jusqu'à sa mort, ensuite depuis le déluge de Noé ; car ce sont des événements importants dans le monde. On aurait bien pu compter à partir de cette époque ; mais on ne sait pas exactement depuis combien de temps ces événements ont eu lieu ; il y a désaccord sur chacun d'eux. Par conséquent, il est nécessaire pour tous les hommes et tous les peuples de prendre comme point de départ d'une ère quelque grand événement qui s'est passé parmi eux. On dit que les descendants d'Abraham comptaient les années à partir de l'époque où il fut jeté dans le feu. Plus tard, parmi les Arabes, chaque événement important survenu parmi eux servait de point de départ d'une ère. Or, au temps de Qusayy ibn Kalab, il survint, parmi les Banu Nazar et les Banu Maadd ibn Adnan, un événement mémorable. Il y avait, à cette époque, chaque année, à un endroit nommé Okaz, une foire de sept jours, où se réunissaient tous les Arabes du Hedjaz, de Syrie, du désert, du Bahrayn, du Yamama, du Yémen et de toutes les autres contrées. Une certaine année, lors de cette réunion, il éclata une guerre parmi eux, dans laquelle un grand nombre d'hommes furent tués. C'était un événement important, dont le bruit s'était répandu dans le monde entier, jusque dans le pays de Rum[355], dans la Perse et dans la Mésopotamie. Les Arabes donnaient à cette année le nom de am, et comptaient à partir de cette année. Plus tard, ce fut l'année de l'Éléphant qui servit de point de départ d'une ère. Les Abyssins ayant amené d'Abyssinie un éléphant pour détruire le temple de la Ka'ba, Allah les avait fait périr.[356] C'était également un événement important, dont le bruit s'était répandu dans le monde entier. Puis, lorsque le prophète eut atteint l'âge de quinze ans, et que les habitants de la Mecque entreprirent de démolir et de reconstruire le temple de la Ka'ba, cet événement, également important, servit de point de départ d'une ère parmi les habitants de la Mecque, tandis que les autres Arabes continuaient de compter à partir de l'année de l'Eléphant.[357]

---

[358] Tabari lui-même.

Lorsque le prophète vint à Médine, il ordonna de compter le temps à partir du jour de la fuite, parce que cet événement était important, et que ce jour l'islam se manifesta. Ce jour est devenu mémorable, et cette ère est restée jusqu'à aujourd'hui ; car, depuis lors, aucun événement plus important ne s'est passé, pour motiver un changement d'ère, et il n'arrivera jamais qu'elle soit changée.

Muhammad ibn Jarir[358], dans cet ouvrage, dit que, d'après une tradition, ce n'est pas le prophète lui-même qui établit cette ère ; que, du temps du prophète, on ne comptait pas les années, et que cette ère fut établie après lui. Quelques-uns prétendent qu'elle fut fixée du temps d'Abu Bakr, par son lieutenant dans le Yémen, nommé Yaya ibn Omayya. D'autres disent qu'elle a été établie par Omar ibn Khattab, dans les circonstances suivantes: Abu Musa al Ashari lui écrivit un jour que les lettres du prince des croyants lui arrivant toujours sans être datées, il ne savait pas à quelle époque remontaient ses ordres, et, pour qu'il le sut, il faudrait dater les lettres. Omar, trouvant qu'Abu Musa avait raison, établit alors l'année de la Fuite. Muhammad ibn Jarir rapporte une autre version, d'après laquelle le fait se serait passé ainsi:

Un jour, Omar lisant un écrit où la date était marquée, on lui fit observer que c'était l'usage des Perses de dire: “tel jour de tel mois, en telle année depuis l'année où tel événement mémorable s'est passé”.[359]

Omar, trouvant cette coutume très bonne, réunit tous les compagnons du prophète et leur dit :

-Nous allons compter nos années à partir de l'année de la naissance du prophète, car il n'y en a pas de plus sacrée pour les musulmans.[360]

Quelques-uns répliquèrent :

-Comptons à partir de l'année où il reçut sa mission prophétique, qui est plus sacrée ; car c'est le moment de l'origine et de l'apparition de l'islam.

Omar dit :

-Comptons à partir du jour où le prophète effectua sa fuite à Médine ; car en cette année se manifesta le pouvoir de l'islam, la vérité s'affermit et l'erreur fut confondue[361] ; aucun fait plus important que celui-là n'est survenu dans le monde. Par conséquent, l'année de la Fuite fut établie comme ère.

Les traditionnistes et les chronologistes regardent avec raison la première version comme plus vraie. En effet, une ère est une chose généralement connue, qui ne peut être ignorée par personne, et Omar en connaissait l'usage. Il est constant, d'après des traditions avérées, que les Arabes comptaient anciennement à partir de l'année de l'Éléphant et à partir de la reconstruction de la

---

[359] Indice de l'influence perse dans le domaine administratif.

[368] Masudi, *Les Prairies d'Or*, Traduction française de C.-A.-C. Barbier de Meynard et A. Pavet de Courteille, revue et corrigée par C. Pellat ... Paris, 1971-2 (réed).

Ka'ba. Il n'est donc pas possible que le prophète ait négligé cet usage, et qu'Omar ait du en être informé, pour l'établir. On rapporte une parole du prophète, que nous allons transcrire, quoiqu'elle ne se trouve pas dans cet ouvrage de Tabari, qui est inexact en ce qui concerne l'établissement de l'ère de l'Hégire.

Le prophète a dit :

-Certes, le temps est revenu en sa révolution au jour où furent créés les cieux et la terre. L'année se compose de douze mois, et chaque mois a trente jours. Quatre de ces mois sont sacrés: rejeb et trois autres consécutifs : dhul qalda, dhul hijja et muharram.

La raison de cette parole était que les Arabes rejetaient chaque année l'un des douze mois, en disant, au mois de rejeb, qu'ils s'abstiendraient pendant ce mois de faire la guerre, et qu'ils ne compteraient cette année que de onze mois. Quelquefois ils déclaraient qu'ils feraient la guerre pendant ce mois, et, la guerre terminée, ils tiendraient pour sacré à sa place le mois de shaban ou de ramadan. Ils appelaient ces mois nusa, au singulier nasi, c'est-à-dire retard, parce qu'ils transportaient la sainteté du mois de redjeb au mois de ramadhan ou à un autre mois. Or, une certaine année, ils avaient observé la sainteté du mois de rejeb, et n'avaient pas fait la déclaration relative à la guerre ; et, l'année suivante, Allah révéla ce verset:

Le nasî'[362] *est un surcroît d'infidélité,* » etc.[363]

Ensuite Allah ordonna au prophète de porter de nouveau l'année à douze mois, comme il est dit dans le Coran:

Le nombre des mois est de douze devant Allah, etc.[364]

Donc ces manières de compter le temps ont été révélées d'en haut. Depuis qu'il y a des hommes sur la terre, ils en ont eu besoin, et quant aux grandes époques, ils les comptaient à partir d'une année où il était survenu un événement important. Puisque le prophète réglait l'année et les mois, comment aurait-il pu négliger l'ère?

La version de Muhammad ibn Jarir est d'ailleurs contestée par les savants. La véritable ère a été établie par le prophète[365] ; elle subsiste encore aujourd'hui, parce que depuis la fuite il ne s'est point passé d'événement plus important, pour que cette ère ait du être changée.

(*Corpus coranique d'Othman 9*/ 36-7).

Auprès d'Allah, marqués dans l'écriture d'Allah au jour où il créa les cieux et la terre, les mois sont au nombre de douze.

Parmi eux, quatre sont sacrés.

Voilà la religion immuable.

Ne vous lésez point mutuellement, durant ces quatre mois !

Combattez toutefois les associateurs[366] totalement, comme ils vous combattent totalement, et sachez qu'Allah est avec les pieux !

Le mois intercalaire[367] n'est qu'un surcroît dans l'infidélité par quoi sont égarés ceux qui sont infidèles.

Ceux-ci le déclarent non sacré une année et le déclarent sacré une autre, afin d'être en accord avec le nombre de mois qu'Allah a déclarés sacrés, en sorte qu'ils déclarent non sacré ce qu'Allah a déclaré sacré !

(**Masudi, *Prairies d'Or* 965**).[368]

La troisième prérogative était le déplacement des mois sacrés ; les *nasa'a* qui en étaient chargés appartenaient aux Banu Malik ibn Kinana. Le premier d'entre eux fut Abu1 Qalammas Hudhayfa ibn Abd, qui eut pour successeur son fils Qila ibn Hudhayfa. A la naissance de l'*islam*, le dernier qui remplit ces fonctions fut Abu Thumama. Or il faut savoir que lorsque les Arabes, ayant terminé les cérémonies du pèlerinage, se disposaient à rentrer dans leurs foyers, ils se réunissaient auprès du nasi. Celui-ci, se levant au milieu d'eux, disait :

-Allah, j'en déclare non sacré cinq, l'un des deux safar, c'est-à-dire le premier, et je transfère (NASAA) l'autre à l'année prochaine .

Puis vint l'islam, et les mois sacrés revinrent au point de départ qu'ils avaient eu au début. C'est à quoi fait allusion cette parole du prophète:

-Le temps a accompli sa révolution comme au jour où Allah a créé les cieux et la terre, etc.

Allah a en vue cet usage lorsqu'il dit:

Le mois intercalaire n'est qu'un surcroît dans l'infidélité,[369] etc...

Umayr ibn Qyas al Firasi se fait gloire de cela lorsqu'il dit dans un poème dont il est l'auteur:

Ne sommes-nous pas ceux qui imposons au peuple de Maadd le transfert des mois non sacrés en les changeant en mois sacrés?

3 Ashura

[370] G.R. Hawting, "The tawwabun, atonement and 'Ashura," *Jerusalem Studies in Arabic and Islam*, vol. 17, 1994; Yitzhak Nakash, "An Attempt To Trace the Origin of the Rituals of ashura", *Die Welt des Islam* 33, 1993; sur la forme shiite, cf. Mahmoud Ayoub, Redemptive Suffering in Islam: A Study of the Devotional Aspects of 'Ashura' in Twelver Shi'ism. La Haye, 1978; Jalal al-Haqq, Ayatullah Murtada Mutahhari, "'Ashura: Misrepresentations and Distortions", *Al-Tawhid* 13/2007.

Un jeûne juif et un étouffe-chrétien

Ashura est une fête plus qu'un jeûne, dans l'histoire de l'islamisme. Muhammad avait décidé de calquer les premières habitudes de sa communauté sur celles de juifs, et une journée de jeûne avait donc été instituée pour le dizième jour du mois de muharram. Mais comme Muhammad a tiré ses conclusions de l'attitude des juifs, et a décidé de rompre avec eux, l'ashura a été délaissé, tout comme la prière vers Jérusalem. Mais à l'origine, c'est une fête juive: le "dixième jour" en araméen" correspond au Yom Kippour, le "Jour de l'expiation".
Mais comme la piété populaire prend prétexte de tout ce qui a été dit, fait, imaginé par Muhammad, le jour de l'ashura sera récupéré un peu partout, dans un but de festivité religieuse supplémentaire. On ne sait pas trop pourquoi, mais c'est ainsi. Dans les milieux populaire, des usages anciens sont repris dans une forme de syncrétisme. Pour les shiites, il en va autrement, et l'ashura devient alors une cérémonie totalement démesurée au regard de son origine : c'est la période de deuil pour le meurtre de Husayn à Kerbala en 680. Elles se sont développées comme moyen de contestation politique, spectaculaire et brutale de la part des shiites, jusqu'à nos jours.
Mais c'est aussi un dessert turc alévi, trop nutritif…[370]

Le jeûne vint à l'islam à partir du judaïsme, par le biais de la pratique pré-islamique de faire un jeûne le 10ème du jour de muharram, qui était connu sous le nom d'ashura, et correspondait au Yom Kippour des juifs. Après l'émigration du prophète Muhammad à Médine, et le changement de direction de prière de Jérusalem à la Mecque, la durée du jeûne a été allongée de un à dix jours, soit les 10 premiers jours de muharram. Et après la dernière rupture entre les musulmans et les juifs, tout le mois de ramadan a été réservé au jeûne.
(**Ali Dasthi, *Vingt trois années*, p.54-5**).

Le statut de l'*ashura*.
(**Malik, *Muwatta* 665**).
Urwa a dit qu'Aïsha, la femme du prophète a dit : le jour d'*ashura* était un jour de jeûne pour les Quraysh, dans la période de *jahiliyya*, et il en était de même pour l'envoyé d'Allah qui , lorsqu'il arriva le jour d'*ashura* à Médine, il le jeûna, et ordonna qu'on le jeûne. Mais quand fut prescrit le jeûne au ramadan, il fut considéré comme le seul jeûne à faire, et on suspendit le jeûne du jour d'ashura, en laissant aux gens la liberté de le faire ou de ne pas le faire.

L'Ashura.

(**Muslim, *Sahih* 6/2499**).

Aïsha rapporte que les Quraysh faisaient le jeûne le jour de l'ashura dans l'époque de la *jahiliyya* et l'envoyé d'Allah l'observait aussi. Quand il a émigré à Médine, il a observé lui-même le jeûne et a ordonné aux autres de le respecter. Quand le jeûne est devenu obligatoire au moment du ramadan, il a dit:

- Celui qui désire observer le jeûne de l'*ashura* peut le faire, et celui qui veut l'abandonner peut le faire.

(**Muslim, *Sahih* 19/4364**).

Quand l'envoyé d'Allah est arrivé à Médine, il a trouvé les Juifs observant le jeûne le jour de l'ashura. [371] On demanda aux Juifs pourquoi et ils ont répondu:

-C'est le jour où Allah a accordé la victoire de Moïse et de son peuple, les fils d'Israël, sur le pharaon, et nous observons le jeûne pour exprimer notre gratitude.

Là dessus, l'envoyé d'Allah a dit:

-Nous avons des liens plus proches que vous avec Moïse.

Et il ordonna de faire le jeûne ce jour là.

4 Fêtes profanes

Divine surprise, et vraiment, celle-là, personne ne l'attendait. Il n'était pas dans la nature de l'islamisme de favoriser quoi que ce soit qui ne soit et ne fut islamique. Mais la genèse chaotique du système a pu engendrer des monstres tels que ceux qui suivent. Le public attentif, dans la masse immense de cette littérature acéphale, a pu, par jeu ou par ennui, extirper des textes absurdes et contradictoires, qui s'opposent à tout le reste du discours. C'est bien le cas ici même, et rien que ceci mérite un petit chapitre: des fêtes profanes sont protégées par quelque propos prophétique, sans vraiment argumentation, ou plutôt une qui est redoutable, l'idée qu'une communauté se doit de posséder des fêtes pour elle. Un tel éclair de lucidité fait douter de l'origine même de cette saillie: est-ce donc une pensée islamique d'un cerveau islamique, ou une inspiration diabolique?

Le musulman pieux ou demi-pieux pourra néanmoins se rassurer, parce que ces propos n'ont pas connu un très grand retentissement, noyés qu'ils sont dans le mainstream islamique. Ils avaient été composés pour des circonstances particulières, que personne ne

372 Cf. Marijan Molé, "La danse extatique en islam", *Sources orientales* 6, 1963. Sur les interdictions, cf. une référence des islamistes, dans , J.R. Michot, *Musique et danse selon Ibn Taymiyya*, Paris 1991.

connaîtra, et figurent ensuite à titre d'exception, oubliées jusqu'à ce qu'un érudit plus libéral ne s'en empare pour satisfaire ses contemporains et s'attirer de la gloire.

On notera pour finir que dans ces récits, Muhammad est vu comme le bon chef, bonne pâte, arrangeant, tandis que ses sbires principaux, Abu Bakr et Omar, font office de vilains protagonistes.

De toute manière, l'essentiel de la doctrine, et même un fragment coranique, sont hostiles à l'idée de divertissement profane, ne serait-ce que par la défiance vis-à-vis de toutes les productions artistiques, chant, danse, poésie.
Dans le monde islamique par excellence, entre Médine et la Mecque, le désert culturel est absolu, la stérilité des sols équivaut celle des imaginations, et rien ne viendra troubler la sinistre piété.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1479**).

'Aïsha dit : Abu Bakr entra chez moi pendant que j'avais deux jeunes servantes des 'Ansâr qui chantaient en répétant les poèmes de leur tribu inspirés par la bataille de Bu'âth. Ces deux filles ne faisaient pas métier de chanter. Abu Bakr s'écria alors :

-"Quoi! Des chants diaboliques dans la maison du prophète !".

C'était un jour de fête, et l'envoyé d'Allah lui répliqua :

-"Ô Abu Bakr, chaque communauté a une fête et c'est la nôtre".

(**Muslim,** ***Sahih*** **1485**).

Alors que les Abyssins jouaient avec leurs javelots en présence du prophète, 'Omar ibn Al Khattâb survint. Quand il fit sur le point de ramasser quelques petits cailloux pour les lapider, le prophète lui dit :

-"Laisse-les".

(***Corpus coranique d'Othman*** **24/31**).[372]

Que les croyantes ne frappent point le sol de leurs pieds pour montrer leurs atours qu'elles cachent!

5 La fête de rupture du jeûne

Cette fois-ci, la sincérité des participants ne peut pas être mise en doute, puisque l'événement marque la fin d'une période funeste, de diminution physique et de contrition morale. Le danger est maintenant que la festivité ne devienne une sorte de mardi-gras, de grand défouloir débraillé, en gros, osons le proférer, une fête profane. Alors le but de toute la doctrine est d'islamiser en faisant feu de tout bois, alors que le public n'est pas vraiment à l'écoute. Le but n'est sans doute pas atteint, en dépit des appels piteux à la prière et à l'austère sermon. La fête est dans les faits plutôt festive, et la tendance est inévitable. Il faut avouer qu'elle n'a pas de caution coranique, et ceci est un signe intéressant. [373]

(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des rois*** **VII 1281**).

(Cette année, il ordonna aux gens de payer la *zakat al fitr* .[374] On dit que c'est un ou deux jours avant le *fitr* que le prophète s'est adressé aux gens pour le commander de faire cela. Cette année, il est parti à al Musalla et a fait la prière de id. C'est la première fois que les gens sont sortis faire la prière de id à al Musalla.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1464**).

ibn Abbâs a dit : J'ai assisté à la prière de *fitr* avec l'envoyé d'Allah ainsi qu'avec Abu Bakr, et Chacun d'eux la faisait avant de prononcer le sermon. Le transmetteur a ajouté : Il me semble encore voir. Le prophète descendre (de sa chaire) vers l'endroit où les hommes avaient pris place et se mettre à marcher parmi leurs rangs (pour les égaliser) jusqu'à ce qu'il arrivât, accompagné de Bilâl, aux rangs des femmes. Quand il eut terminé la récitation de ce verset :

-Ô prophète! Quand les croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, (et en jurent) qu'elles n'associeront rien à Allah, il dit (en adressant aux femmes) :

-"L'êtes-vous aussi?".

-"Certes oui, ô envoyé d'Allah", répliqua une seule femme qui n'est pas connue du transmetteur.

- "Faites donc l'aumône", poursuivit l'envoyé d'Allah. Bilâl étendit alors son vêtement et dit : "Allez-y, que je sacrifie pour vous père et mère".

Les femmes se mirent à jeter sur le vêtement de Bilâl leurs grosses bagues sans chaton et leurs anneaux.

---

[377] S. Bashear, "Abraham's sacrifice of his son and related issues", *Der Islam* 67/1990.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1466**).
Le jour de la fête de la rupture du jeûne, le prophète se leva et commença par faire la prière avant de prononcer le sermon. Quand le prophète eut terminé son prêche aux fidèles, il descendit (du minbar) et se rendit auprès des femmes, tout en s'appuyant sur la main de Bilâl. Il les exhorta (à faire le bien); et Bilâl d'étendre son vêtement pour que les femmes y jettent leurs aumônes".

(**Muslim,** ***Sahih*** **1468**).
On ne faisait pas d'appel à la prière ni au jour de la fête de la rupture du jeûne, ni à celui de la fête du sacrifice". ... au jour de la fête de la rupture du jeûne, on ne faisait pas un premier appel à la prière avant que l'imam ne vienne à la mosquée, ni après son arrivée. De même, il n'y a pas de second appel ni aucune sorte d'appel ni rien".

(**Malik,** ***Muwatta*** **428**).
Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar faisait une lotion le jour de «Al-fitr» avant de se rendre à la mosquée, pour faire la prière.

(**Malik,** ***Muwatta*** **432**).
Hisham ibn Urwa a rapporté que son père mangeait le matin, le jour de la fête, avant de se rendre à la mosquée».
Ibn Shehab a rapporté que Sayd Ibn Al Mussayab lui a dit:
-On ordonnait aux gens de manger le matin, le jour de la fête du fitr avant de se rendre à la mosquée.

(**Malik,** ***Muwatta*** **435**).
Nafi a rapporté que Abdullah Ibn Omar, ne faisait aucune autre prière que celle du *fitr*, ni rien avant, ni rien après.

(**Malik,** ***Muwatta*** **438**).
Hisham ibn Urwa a rapporté que son père, le jour de la fête du fitr, faisait chez lui une prière avant d'accomplir celle de la fête dans la mosquée».

6 La fête du sacrifice,

universelle grillade

Pour communier et se rassembler contre les autres, la communauté nouvelle a besoin d'une fête[375]*, à l'image de celle des Juifs, qui en possèdent plusieurs, grandes et vénérables.* [376] *L'épisode célèbre du sacrifice d'Isaac par Abraham en fournit un prétexte idéal.* [377] *La fête du sacrifice faisait au départ partie des rites du pèlerinage du hajj (d'où le nom du mois dhul hijjah). Le personnage Muhammad l'extirpe de ce contexte trop mecquois à son goût. Le mot de festivité ne convient pas réellement : l'occasion n'a pas pour but une quelconque réjouissance humaine, car tout y est organisé dans un but strictement religieux et rituel.*

A quoi bon se mentir? La fête a un fondement alimentaire et jouissif, et à partir de ses origines, c'est la bidoche, la barbaque qui a fait prospérer l'institution. Ceci se voit avec précision quand on ose se pencher sur l'archéologie du rite, parce qu'il est tout à fait possible d'isoler les origines, quoique les sources islamiques, sourdes, aveugles et imbéciles comme de bien entendu, ne l'ont guère entrevu: il était une fois le rite d'Arafat, un des sanctuaires de la vallée de la Mecque, autrefois. On y égorgeait peinard les animaux, pour quelque divinité du coin, après quoi, on s'en restaurait, grillés, à braise, comme vous voulez. Pour renforcer encore le rite, certains, à une époque indéterminable, ont décidé d'intégrer l'épisode à un circuit, un pèlerinage, le fameux Hajj. On mit alors l'étape d'Arafat en bonne position, puisqu'elle correspondait à la fin du périple. Faim, soif, fatigue, ennui: les foules errantes dans la vallée mecquoise, abruties de soleil et de poussière allaient enfin

souffler, boire, dévorer, et aussi fricoter avec les femmes, sans doute. Bref, du bon temps, après les moments déplaisants du pèlerinage. Ce sera donc le 10 mois de Dhul Hijja, celui du pèlerinage donc. La bouffe est la base de tout, et le sacrifice n'en est pas vraiment un, au sens ethnologique du terme, déjà sous les Arabes, et encore moins sous l'islamisme, quand il modifie les pratiques et les significations. Il n'est guère question de contrat, et de relation, et de perte: on parlera donc mieux de boucherie rituelle. Au départ, c'étaient les chameaux, omniprésents, qui étaient concernés, là, le caractère arabe n'est pas contestable, et le Coran s'en fait l'écho. Le problème est qu'ensuite, le chameau est totalement oblitéré, et remplacé par des types de bétail très différents, moutons, boucs, chèvres, voire petits bovins: une faune méditerranéenne, celle aussi du croissant fertile.

Bien évidemment, il a fallu donner le change, et convaincre les foules d'accomplir le sacrifice. Facile quand c'était à Arafat: on le fait depuis toujours, et l'odeur de la viande grillée… Mais quand ceux qu'il fallait convertir et convaincre se trouvaient à des milliers de kilomètres, l'affaire était plus ardue. Alors quelqu'un a eu une idée géniale. Qui, personne ne sait. Abraham! Bon sanf, mais c'est bien sûr. Le vrai faux sacrifice, ressort romanesque génial qui tient en haleine les foules à l'imaginaire chétif. Là se rassemble tous les fantasmes, et toutes les idées saugrenues, et les pires desseins de l'humain… L'acte gratuit, la pulsion destructrice, la tentation de l'absurde, qui agite Abraham, autant qu'Agamemnon en Aulide. La Bible s'en empare, sans surprise, et puis le Coran en reprend un petit bout. Au départ, le pauvre fils est Isaac, puis les proto-musulmans, plutôt, en font un Ismaël, leur ancêtre qu'ils se sont accaparés. Le passage coranique est assez anodin, mais on en fera un pilier, moment d'extase communautaire et de grande débauche de viande. Le sens du sacrifice d'Abraham n'est pas difficile à trouver, et un enfant lui-même l'aurait inventé. Première phase, l'ordre d'un dieu tout puissant, et en réponse, l'obéissance forcénée d'Abraham. Deuxième phase, après un suspence prodigieux, repris depuis des centaines de fois par Hollywood, l'innocent est sauvé, et par la miséricorde divine, et personne ne pense plus que la scène avait tout de même un petit côté sadique et masochiste. Ensuite, pour légitimer l'envie de manger un animal, en groupe, le modèle d'Abraham est mis en valeur et devient celui de tout musulman chef de famille. N'oublions jamais que le rite est là, avant tout sacraliser le rôle du chef, du mâle, celui qui peut tuer, celui au couteau. La cène est familiale, et la scène est aussi collective, et il est coutume de sacrifier en masse, de se rassembler, hors des lieux habituels. La fête est toujours le moment d'exception. Le sacrifice est d'abord fait par le chef du groupe, de la petite foule ou de la tribu. Puis, tous les autres, qui lui sont soumis, on prie ensuite, avec de longues invocations, et un sermon classique mais vigoureux brode sans que le génie soit convoqué sur Abraham et sa fureur infanticide (soumission, miséricorde, etc…).

Dans le détail, même si le rite est un abattage sacré, et non un sacrifice, il a fallu des rites annexes pour le mettre en valeur, et le mieux a été trouvé avec l'accomplissement de règles précises, non seulement de l'abattage, mais aussi de purification des pratiquants, très strict, ce qui n'empêche pas qu'après, chacun patauge dans le sang chaud et la merde. On s'ablutionne, se parfume, on se restreint de manger, on évite de se ronger les ongles, et on s'arrange pour tuer soit même, et sinon, d'être le plus près possible de la mise à mort, comme si la communion se faisait par le sang, comme chez les anciens Arabes. Aucune femme ne doit être là, ne serait-ce que pour respecter de primitifs interdits.

Comme dans les fêtes païennes, l'occasion est celle d'un fourre-tout de pratiques, qui varient selon les endroits et les périodes. Il est ainsi courant, et pas forcément apprécié de tous, de visiter les morts, dans une sorte de toussaint islamique.
A la fin, une festivité collective, pas très sexy, de boucherie, virile et sanglante, qui installe le rôle de l'homme-mâle comme celui d'un meurtrier assumé d'animaux. La fête retrouve pleinement son rôle de vecteur d'affolement collectif, et belle période de refus de réflexion, dans le culte de la viande et du sang, chaude et chaud.
Le remarquable n'est certes pas l'idée de tuer pour se nourrir, mais plutôt la gloire que l'on en tire, et qui persiste: un indice de fonctionnement des plus primitifs, dont il pourra jamais rien sortir de bon.

La Tradition va dire l'essentiel, parce que le recueil coranique, s'il donne des règles précises, ne précise pas à quel rite il s'applique: on sait seulement que cela concerne le pèlerinage, que c'est près de la Mecque. Rien de plus. Arafat est évoqué pour un autre rituel, en 2/194.

(*Corpus coranique d'Othman* 22/33-37).

[De ces bêtes-là] vous tirez des avantages jusqu'à un terme fixé; puis son lieu d'immolation est auprès de l'Antique Maison. A chaque communauté, Nous avons assigné un rite sacrificiel, afin qu'ils prononcent le nom d'Allah sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée. Votre Dieu est certes un Dieu unique. Soumettez-vous donc à Lui. Et fais bonne annonce à ceux qui s'humilient, ceux dont les coeurs frémissent quand le nom d'Allah est mentionné, ceux qui endurent ce qui les atteint et ceux qui accomplissent la Salat et dépensent de ce que Nous leur avons attribué. Nous vous avons désigné les chameaux[378] bien portants pour certains rites établis par Allah. Il y a en eux pour vous un bien. Prononcez donc sur eux le nom d'Allah, quand ils ont eu la patte attachée, [prêts à être immolés]. Puis, lorsqu'ils gisent sur le flanç mangez-en, et nourrissez-en le besogneux discret et le mendiant. Ainsi Nous vous les avons assujettis afin que vous soyez reconnaissants. Ni leurs chairs ni leurs sangs n'atteindront Allah, mais ce qui L'atteint de votre part c'est la piété. Ainsi vous les a-t-Il assujettis afin que vous proclamiez la grandeur d'Allah, pour vous avoir mis sur le droit chemin. Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants.

(*Corpus coranique d'Othman* 5/2-3).

Ô les croyants! Ne profanez ni les rites du pèlerinage (dans les endroits sacrés) d'Allah, ni le mois sacré, ni les animaux de sacrifice, ni les guirlandes, ni ceux qui se dirigent vers la maison sacrée cherchant de leur Seigneur grâce et agrément. Une fois désacralisés, vous êtes libres de chasser. Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes oeuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition!

[378] Hamidullah ajoute "et les vaches".

Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte -.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/196).

Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et l'Umra. Si vous en êtes empêchés, alors faite un sacrifice qui vous soit facile. Et ne rasez pas vos têtes avant que l'offrande [l'animal à sacrifier] n'ait atteint son lieu d'immolation. Si l'un d'entre vous est malade ou souffre d'une affection de la tête (et doit se raser), qu'il se rachète alors par un *siyam* ou par une aumône ou par un sacrifice.

La justification mythologique.
(*Corpus coranique d'Othman* 37/103-9).

Or quand ils eurent prononcé le *salam*[379] et qu'il eut placé l'enfant front contre terre, nous lui criâmes:

-Abraham! Tu as cru en ton rêve! En vérité, c'est là l'épreuve évidente!

Nous le libérâmes contre un sacrifice solennel et nous le perpétuâmes parmi les modernes. Salut sur Abraham.

(Tabari, *Histoire des prophètes et des Rois* VII 1362).[380]

Alors l'envoyé d'Allah retourna à Médine, et la fête d'al Adha[381] fut établie. On dit que l'envoyé d'Allah fit le sacrifice avec ses compagnons qui avaient les moyens de l'accomplir, le dix du mois de Dhu al Hijja. Il emmena les gens à al Musalla pour une fête. Durant la fête, il sacrifia deux moutons à cet endroit de ses propres mains, et selon d'autres, un seul mouton.

(...)

Quand nous sommes rentrés du combat contre les Banu Qaynuqa, nous avons sacrifié le matin du dix de Dhu al Hijjah. C'était le premier Adha que les musulmans ont vu. Nous avons sacrifié sur le territoire des Banu Salimah, et dix sept victimes furent comptées à ce moment.

(Ibn Maja, *Hadith* 2/1307).

L'envoyé d'Allah a dit :

-Les femmes musulmanes recluses dans leurs maisons peuvent en sortir pendant la fête de l'Aid.

---

[380] Ed. State of New York University.

[382] M.J. Kister, "Rajab is the month of God", A study in the persistence of an early tradition", *Israel Oriental Studies* 1/1971; M. Plessner, "Radjab", *EI* [2].

(**Bukhari,** ***Sahih*** **83/32, 2**).
Zyad ibn Zubayr a dit:

-J'étais avec ibn Omar quand un homme lui a posé a la question suivante:

-J'ai fait voeu de jeûner tous les mardis ou tous les mercredis tant que je vivrai. Or ce jour tombe le jour de la fête des sacrifices.

-Allah, répondit ibn Omar, a ordonné d'accomplir les voeux que l'on fait et il nous a interdit de jeûner le jour de la fête des sacrifices.

L'homme renouvela alors sa question, et ibn Omar lui fit la même réponse sans y rien ajouter.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1045**).
Abbad Ibn Tamim a rapporté que Umayr Ibn Ashkar, avait fait sacrifice avant de participer à la prière du jour de l'*adha*. Rapportant cela à l'Envoyé d'Allah il lui conseilla de sacrifier une autre victime en offrande.

(**Tirmidhi,** ***Hadith*** **773**).
Le Prophète a dit :

- Le jour d'Arafa, le jour du Sacrifice et les jours de Tashriq sont des jours de fête pour les adeptes de l'Islam, des jours pendant lesquels on doit manger et boire.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1742**).
D'après Ibn Omar le Prophète s'arrêta le jour du Sacrifice entre les stèles, au cours de son pèlerinage, et dit :

-C'est le plus grand jour du pèlerinage.

(**Tirmidhi,** ***Hadith*** **697**).
Le Prophète a dit:

-Le jeûne commence le jour où vous le commencez et se termine le jour où vous le terminez et le jour du sacrifice est le jour que vous prenez pour tel.

7 Le mois de *rajab*

Un long article de M.J. Kister[382] permet de faire le point sur l'évolution confuse et saccadée du statut de ce mois, inférieur en dignité à celui de ramadan, mais qui tente néanmoins de se faire une petite place. L'argument principal qu'il propose pour cela est que le petit pèlerinage, l'umra, se déroule justement au mois de rajab. Mais son défaut est d'avoir été bafoué par Muhammad lui même au cours du raid de Nakhla, alors qu'il tenait tout son prestige de l'interdiction de la violence pendant toute sa durée.
L'essentiel des débats tourne autour de la validité, ou de la valeur d'un sacrifice spécial, de brebis, le RAJABIYYA, ou la pratique d'un jeûne facultatif. La concurrence est forte, c'est le ramadan en personne... La pratique doit être issue de la fête juive de Pessa, et correspond au sacrifice traditionnel du premier né du troupeau.[383]
Les érudits se sont acharnés à résoudre les contradictions, et à établir un consensus, ou un compromis, en jouant sur les mots: pas interdit, pas obligé, conseillé, pas conseillé, etc...[384]
Au cours d'une surenchère classique, les arguments s'empilent, pour favoriser le mois: on image que rajab est le mois de la naissance de Muhammad, ou le mois de sa conception, ou que Abraham ou Jésus y sont nés.
Une multitude de petits récits sans intérêt atteste du flottement dans la doctrine, concernant le mois de rajab. Voici une sélection de ces documents dont la futilité n'égale que le pittoresque et l'emphase. L'opposition classique entre les exigences des érudits et les penchants populaires est très repérable dans ces débats.

(Hanbal , *Musnad* 12/71350).
Le prophète a dit:

-Pas de sacrifice des premiers nés, ni d'animaux à tuer au mois de rajab.

(Tirmidhi, *Hadith* 6/312).
Le prophète a dit:

-La fête du sacrifice abroge chaque sacrifice, le jeûne du ramadan abroge tous les jeûnes.

(ibn al Jawzi, *Kitap al Mawduat* 2/206-7).[385]
Le mois de rajab est un grand mois. Celui qui jeûne un jour de ce mois, Allah comptera pour lui une récompense de 1000 ans de jeûne. Celui qui jeûne 2 jours, 2000 ans, 3 jours, 3000 ans. Et sept jours, les portes de l'Enfer seront fermées pour lui.

[383] J. Henninger, *Pre-islamic Bedouin Religion*, *Studies on Islam*, New York 1981.
[384] M.J. Kister, "Rajab", p. 195.
[385] Ed. Le Caire 1966 (trad. M.J.Kister).

8 Les deux fêtes

Elles sont souvent indifférenciées : par économie d'invention, mieux vaut imaginer quelque chose pour les deux, et après, le public choisira entre les deux.
Un point de plus en faveur de la thèse de l'artificialité de la doctrine. Le fatras a été composé peu à peu, et sous pression de contextes très postérieures.
La Sunna est bien à mi-chemin du code Napoléon et de la Belle au Bois dormant : le juridisme et le conte de fées. Ou alors le compte de Fées.

Nous traiterons pourtant chaque fête pour elle-même. Ainsi le présent dossier sera constitué de récits où les fêtes sont indifférenciées, alors même que chacune est très différente de l'autre, par leur genèse et leur caractère.

(**Malik, *Muwatta* 427**).

Malik a rapporté qu'il a entendu, plus d'un uléma dire: «Du temps de l'Envoyé d'Allah jusqu'aujourd'hui, on ne faisait, ni à la fête de «Al-fitr» , ni à celle de «Al-adha», le premier et le deuxième appel à la prière».

(**Malik, *Muwatta* 429**).

Ibn Shéhab a rapporté que l'Envoyé faisait la prière des deux fêtes, «Al-fitr» et «Al-adha», avant le prône.

(**Malik, *Muwatta* 431**).

Abu Obayd, l'esclave de Ibn Azhar a dit: J'ai assisté à la fête, avec Omar Ibn Al-Khattab, qui fit la prière, puis la prière achevée fit le prône en disant:

-L'Envoyé d'Allah a interdit de jeûner ces deux jours: le jour de la fin du jeûne et l'autre le jour où vous mangez de la chair de vos animaux victimes».

Abu Obayd ajouta: Puis j'ai assisté au jour de la fête avec Osman, qui vint à la mosquée, faire la prière, ensuite, achevant la prière, il fit le prône et dit: «aujourd'hui, deux fêtes se sont réunies pour vous (c'était un jour de vendredi). Celui qui habite à «Al-Alia»[386] et veut attendre la prière du

[386] Les bourgs entourant la Médine.

Vendredi. Qu'il l'attende, et celui qui désire retourner chez lui, je le lui autorise».

Poursuivant, Abu Obayd dit: J'ai assisté aussi à la fête avec Ali Ibn Abu Talib, Ali vint à la mosquée, fit la prière puis le prône.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1473).**

'Umm 'Atiyya a dit :

-"Le prophète nous ordonna de faire sortir le premier jour des deux fêtes les nubiles et les vierges cachées aux regards pour se rendre à la mosquée. Il donna cependant l'ordre aux femmes indisposées de s'écarter de l'oratoire des musulmans".

(**Malik,** ***Muwatta*** **433).**

Ubaydallah Ibn Abdallah Ibn Utba Ibn Masud a rapporté que Omar Ibn Al-Khattab demanda à Abu Waqid al Laithi au sujet de la récitation faite par l'Envoyé d'Allah les jours des deux fêtes, de Al-fitr, et Al-adha»? Il lui répondit:

-Il récitait les deux sourates: «Qaf, par le glorieux Coran»[387] et«L'heure approche et la lune se fend».[388]

(**Malik,** ***Muwatta*** **434).**

Nafi l'esclave de Abdallah Ibn Omar a rapporté: «J'ai assisté aux fêtes de Al-fitr et Al-adha, avec Abu Hurayra ; en priant, il fit sept takbirs au début de la première rakat avant la récitation, et cinq takbirs avant la récitation dans la deuxième rakat».

Malek a dit: «C'est bien ce que nous pratiquons à Médine».

On demanda à Malek au sujet d'un homme qui, au moment de la prière du Eid arrive à la mosquée, alors que les gens ont terminé la prière». Il répondit:

-Il peut ne pas faire la prière ni à la mosquée, ni chez lui. Mais je ne trouve pas d'inconvénient s'il la fait à la mosquée ou chez lui, et dans ce cas, il fera sept takbirs avant de réciter dans la première raka't et cinq dans la deuxième».

(**Malik,** ***Muwatta*** **439).**

Malek a dit: «la tradition incontestable, que nous appliquons, a déjà passé; elle consiste à ce que l'imam, le jour de la fête du *fitr* ou celle de l'*adha*, sort de chez lui pour arriver juste à la mosquée, au moment de la prière».

On demanda à Malek, au sujet d'un homme qui fait la prière de la fête avec l'*imam* :

-Pourra-t-il quitter la mosquée avant de se mettre à l'écoute du prône»?

Il répondit:

-Il ne doit pas sortir avant que l'*imam* le fasse.

---

[387] Q 50.

[388] Q 54.

(**Dawud,** ***Hadith*** **1134**).
A l'arrivée du Prophète à Médine, les habitants avaient deux jours consacrés aux activités ludiques. Et il leur dit :

-Allah vous les leur a remplacés par deux jours meilleurs : le jour de la rupture du jeûne et celui du Sacrifice.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1471**).
Le prophète, Abu Bakr et s'acquittaient de la prière de l'id (faite à l'occasion des deux fêtes) avant de prononcer le sermon".

(**Muslim,** ***Sahih*** **1472**).
Quand quand l'envoyé d'Allah se rendait à la mosquée le premier jour de la fête du sacrifice ou de celle de la rupture du jeûne, il commençait par la prière. Lorsqu'il l'acheva et fit le *taslîm*[389], il se tenait debout en faisant face aux fidèles assis dans les lieux des prières. S'il pensait à faire une expédition, il en informa les gens, et s'il y avait autre chose, il leur ordonnait de le faire. Il répétait souvent :

-"Faites l'aumône!" -c'étaient les femmes qui faisaient le plus l'aumône- puis il s'en allait.

9 Les nuits qui arrivent

(et dont on ne fait rien)

La nuit est formidable, et elle a ceci d'original qu'elle n'est pas le jour, qu'il y fait sombre, et que normalement, tout le monde va se coucher, par peur, surtout, peur du noir et du vide (nous humains faisons les fiers depuis l'électricité, rien de plus). Alors elle n'est pas vraiment humaine, dans les sociétés primitives, et ce qui s'y passe est forcément extra-ordinaire. Ainsi, une nuit est déjà une fête.

[389] La salutation finale.

L'islamisme va autoriser la survie de deux fêtes nocturnes, inspirées par le paganisme, et recouvertes d'un peu d'islamisme.

La première est la ***Laylat al Bara****, La nuit de la Fortune, après le ramadan; une fête des morts, à l'origine, venue de Perse. Pour lui conférer un peu de cachet, on ajoute que ce jour-là, Muhammad a perdu une dent (celle de la bataille d'Ohod?).*

L'autre est la ***Laylat al Qadr,*** *La nuit du pouvoir (ou de la décision, du jugement); sorte de dernière nuit de l'année, ou la première: la plus importante. Elle doit correspondre plus ou moins au solstice d'été, et à la fête juive de Suqqot: autrefois, elle devait être le début de l'année nouvelle. Bref, une nuit importante, mais sans trop savoir pourquoi. Elle s'accompagnait de pratique de retraite rituelle, ce qui indique une origine pré-islamique.*
Alors, on en a fait le moment où sont descendues sur Muhammad les premières sourates… C'est à partir de cette invention qu'elle réussira à s'implanter, puisque le calendrier officiel, d'une manière plus qu'étrange, ne prend jamais en compte le premier contact mystique de Muhammad, et le début de la révélation. Sans doute la population a-t-elle eu envie de célébrer le moment, quoique celui-ci provoque quelque gêne auprès des théologiens et autres magiciens.

Le Coran lui même décrit les phases de révélation durant cette "Nuit du Destin "[390] *ou "Nuit du Décret". La traduction du mot varie et souvent, on résoud vite l'énigme en estimant que le décret est alors le Coran. La notion du "nuit du décret" est en réalité d'origine hébraïque et mésopotamienne: c'est le jour du partage du destin de chacun pour l'année. Le dieu babylonien Marduk rédigeait aussi ses "décrets" sur des tablettes pour fixer les destins humains.*
Notons en passant que l'islamologue C. Luxenberg a rapproché l'élaboration du mythe cette fameuse nuit d'un autre mythe, celui de la nuit de Noël.[391]
Un fragment coranique approprié est ensuite utilisé pour assurer pour longtemps la postérité de la nuit du destin, même si le sens des versets reste imperméable.

Un esprit critique, moqueur et maléfique dirait que les fêtes nocturnes pourraient vite passer pour des adorations des astres. La doctrine a certainement vu ces choses avec réticence….

(***Corpus Coranique d'Othman*** **97**).
Nous l'avons fait descendre durant la nuit de la destinée.

Qu'est-ce qui t'apprendra ce qu'est la nuit de la destinée?

La nuit de la destinée vaut mieux que mille mois.

(…)[392]

---

[390] Fethi Benslama, *La nuit brisée : Muhammad et l'énonciation islamique*, Paris, 1988; Franz Taeschner, " Ein Gebet am Schlusse der Feier der "Nacht der Bestimmung" (Lailat ul-qadr, Kadir gecesi) ", *Die Welt des Islam* 4, 1955; Imad A. Ahmad, "The dawn sky on *Lailat-ul-qadr* (Night of power)," *Archaeoastronomy*, 11, 1989-93

[391] Ch. Luxenberg, "Noël dans le Coran", in *Enquêtes sur l'islam, Hommages A. Moussali*, Paris 2004

[392] Interpolation tardive.

Salut elle est jusqu'au lever de l'aube.

(*Tafsir al Jalalayn* 97).

"Et qui te dira ce qu'est la nuit d'Al-Qadr?" : Que sais-tu, ô Mohammad, de cette nuit?

"La nuit d'Al-Qadr est meilleure que mille mois": La nuit des décisions est meilleure que mille mois qui ne renferment pas cette nuit, car les bonnes œuvres qui seront accomplies dans cette nuit auront plus de mérite que celles faites dans les autres mille nuits. D'après Mujahid, le messager d'Allah parla un jour d'un homme des Fils d'Israël qui avait porté la cuirasse mille mois pour combattre dans la voie d'Allah. Comme ce récit étonna les musulmans, Allah révéla, à la suite, la sourate de la Destinée et dit qu'elle est meilleure que les mille mois durant lesquels cet Israélite avait porté la cuirasse pour la cause d'Allah.

11 Sacré mois de ramadan...

(Jeûnes et pieux)

Pas de contestation, ramadan est le mois islamique par excellence, et tout le monde le sait, personne ne peut plus passer à côté, que ce soit pour ceux qui s'y conforme ou les autres qui le subissent.[393] *Pour illustrer la suprématie, quelques exemples sont proposés: Muhammad serait aussi né en ramadan, Jésus aurait reçu l'Evangile au mois de ramadan, croit-on, en faisant croire que l'Evangile, INJIL est une sorte de Coran tombé sur Jésus, comme sur Muhammad.*[394] *Bref, tout en ramadan, le 14 juillet autant que le 11 septembre, Noël et Pâques, allons-y allons-y, tant qu'il n'y a pas la preuve du contraire.*
Serait-ce vraiment une fête? Oui et non. Oui, parce que les comportements sont bouleversés, comme on a vu dans le chapître sur le jeûne. Oui, parce qu'il y a des bornes avant et après.

[393] K. Lech, *Geschichte des islamischen Kultus. I Das Ramadan Faste*, Wiesbaden 1979.
[394] U. Rubin, *The Eye of the Beholder*, p. 195.

Non, parce que cela se traîne un mois entier, en tirant la langue, mais en faisant le beau face aux infidèles, et à la longue, la dimension festive se fait furtive.
Le fait majeur est le jeûne, bien entendu. La borne de la période, celle que chacun attend, est une autre fête, et la tradition séculaire a eu l'habilité d'agrémenter le moment de sortes de moments intermédiaires, baptisées en "nuits", certainement sur le modèle chrétien de la Nativité. Car il est si difficile de construire un système entièrement nouveau...

Le corpus coranique assure l'obligation de jeûner durant un mois, et cela suffit à imposer le magique mimétisme, principal moteur de l'islamisme, encore plus puissant s'il est grégaire.

Le jeûne (SIYAM, ou SAWM) , finalement placé au mois de ramadan a pour but de renforcer la cohésion d'une communauté religieuse par la contrainte d'une commune obligation, qui concerne forcément l'humanité toute entière, par l'alimentation: le croyant est physiologiquement un tube digestif, pourvu quelquefois d'autres organes.
La religion musulmane use sans restriction de la méthode, efficace puisqu'elle implique le corps, l'asservit à une discipline insensée et affaiblit la capacité de raisonnement. Un de ses motifs plus ou moins avoués est aussi d'affaiblir sexuellement les jeunes hommes qui n'en peuvent plus de la frustration que leur impose la société (l'argument a servi au christianisme aussi). A l'intention des infidèles, l'on clamera plutôt des mots comme patience, spiritualité, fraternité, modestie, etc… Mais dans toute chose, il y a des apparences et des réalités, une théorie et une réalité.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/181-3).[395]

Ô vous qui croyez !, le jeûne vous a été prescrit (KUTIBA ALAYKUM) comme il a été prescrit à ceux qui furent avant vous, espérant que peut- être vous serez pieux.

Jeunez des jours comptés!

Celui qui, parmi vous, sera malade ou en voyage jeûnera un nombre égal de jours.

A ceux qui peuvent jeûner mais ne le font point incombe un rachat, la nourriture d'un pauvre ; quiconque fait volontairement un bien plus grand, cela est bien pour lui.

Jeûner est un bien pour vous! , si vous vous trouvez savoir.

Le mois du jeûne est le mois de ramadan dans lequel on a fait descendre la révélation comme direction pour les hommes et preuves de la direction et de la salvation.

Quiconque verra de ses yeux la nouvelle lune (HILAL) , qu'il jeûne ce mois!

Celui qui, parmi vous, sera malade ou en voyage jeunera un nombre égal d'autres jours.

Allah veut pour vous de l'aise et ne veut point de gêne.

Achevez cette période de jeûne!

Magnifiez Allah par gratitude qu'il vous a dirigés!

Peut-être serez-vous reconnaissants.

[395] Ed. Blachère.

Quand mes serviteurs t'interrogent sur moi, dis-leur que je suis près et réponds à l'appel de qui me prie quand il me prie!
Qu'ils répondent à mon appel et qu'ils croient en moi!
Peut-être seront-ils dans la rectitude.
Durant la nuit du jeûne, je déclare pour vous licite de faire galanterie avec vos femmes: elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles.
Allah a appris que vous vous êtes trahis vous-mêmes, mais il est revenu de sa rigueur contre vous et a effacé votre faute.
Maintenant, cohabitez avec elles et recherchez ce qu'Allah a prescrit pour vous.
Mangez (KULU) et buvez jusqu'à ce que se distingue pour vous le fil blanc du fil noir, à l'aube! Ensuite, faites jeûne complet jusqu'à la nuit!
Ne cohabitez point avec elles alors que vous êtes en retraite dans la mosquée sacrée!
Voilà les lois d'Allah.
Ne vous en approchez point pour les transgresser!
Ainsi Allah expose ses signes aux hommes, espérant que peut-être ils seront pieux.

(Bukhari, *Sahih* Fath, 3277).
Le prophète a dit :
-Lorsque arrive le mois de Ramadan, les portes du Paradis sont ouvertes et celles de l'enfer fermées, tandis que les démons sont enchaînés

(Bukhari, *Sahih* Fath 37).
Le prophète a dit :
-Celui qui jeûne le mois de *ramadan* avec foi en comptant sur la récompense divine, ses péchés lui seront pardonnés.

(al Qayraawani, *Risala*).[396]

> Le jeûne du mois du ramadan est une prescription à caractère d'obligation divine. On commence le jeûne à la vue de la nouvelle lune [397] et on le rompt à la vue de la nouvelle lune [398], que le mois soit de trente ou de vingt-neuf jours. Si le croissant est caché par des nuages, on compte trente jours à partir du premier du mois précédent, puis on jeûne et l'on fait de même pour la rupture du jeûne.
> Le fidèle devra nourrir en son cœur l'intention de jeûner dès la première nuit de ramadan ; mais cette intention n'est pas requise pour le reste du mois. Le jeûne sera

[401] Allusion dans Corpus coranique 2/158, 2/189, 2/196-199, 22/27-36;.

poursuivi jusqu'à la nuit. La tradition veut que l'on fasse diligence pour rompre le jeûne et que l'on prenne le repas nocturne dit sah'ur le plus tard possible. Quand on a des doutes sur le lever du jour, il faut s'abstenir de manger. On ne doit pas jeûner le jour du doute et ce, à titre de précaution, pour éviter de l'englober par erreur dans le mois de ramadan. jeûner ce jour-là n'est pas valable, même s'il se trouve qu'il fait partie du mois de ramadan. Cependant, on peut le faire, à titre purement bénévole.

Celui qui, au matin de ce jour de doute, ne mange ni ne boit et qui acquiert ensuite la certitude que ledit jour fait partie du mois de ramadan, n'aura pas accompli un jeûne valable. Il devra s'abstenir de manger pendant tout le reste de la journée et jeûner pendant un autre jour à titre compensatoire.

Quand un voyageur arrive de voyage, non à jeun, ou quand la femme ayant ses menstrues recouvre l'état de pureté légale durant la journée, l'un et l'autre pourront manger pendant le reste du jour.

Celui qui, jeunant bénévolement, rompt - intentionnellement ce jeûne, ou entreprend un voyage en cet état et rompt son jeûne en raison de ce voyage, est tenu d'un jour de jeûne à titre compensatoire. Mais, s'il a rompu le jeûne par simple oubli, il n'est tenu d'aucune compensation. Au contraire, quand il s'agit d'un jour de jeûne obligatoire et qu'il l'a rompu dans ces conditions, il est tenu de le compenser.

L'usage du cure-dents est permis pour le jeûneur durant toute la journée. Il n'est pas blamâble qu'il se fasse poser des ventouses (ou tirer du sang) à moins qu'on ne craigne que cela ne provoque une grande faiblesse. Celui qui est pris de vomissements en ramadan, n'est pas tenu d'un jeûne compensatoire. Mais, s'il cherche lui-même à se faire vomir et qu'il y parvienne, il est tenu d'une compensation.

Si la femme enceinte a des craintes pour (la vie de) l'enfant qu'elle a dans son sein, elle rompra le jeûne et ne sera pas tenue de fournir (à un pauvre) la nourriture (expiatoire d'usage). Selon une autre opinion, elle doit fournir cette nourriture. La femme qui allaite son enfant, si elle craint pour la santé de celui-ci et ne trouve point de remplaçante salariée, ou si le nourrisson n'accepte d'être allaité que par elle, aura la faculté de rompre le jeûne, avec obligation de fournir la susdite nourriture (à un pauvre). Il est recommandé au vieillard très avancé en âge, quand il rompt le jeûne de fournir ladite nourriture. Celle-ci consiste dans tous ces cas en un *mudd* [399] pour chaque jour de jeûne à compenser.

De même cette nourriture devra être fournie par celui qui a négligé de compenser le jeûne d'un ramadan précédent et qui se laisse ainsi surprendre par la venue du ramadan suivant.

Les impubères ne sont pas tenus du jeûne, tant que le garçon n'a pas de pollutions nocturnes et que la fille n'a pas ses règles. C'est la puberté qui entraîne pour eux l'obligation d'accomplir les actes religieux corporels. Allah Très Haut a dit:

Quand les enfants parmi vous ont atteint la puberté qu'ils demandent la permission d'entrer.[400]

6

Les pèlerinages et leurs rituels

1 Présentation générale

Tourner en rond et trouver un sens à sa vie et à sa mort

Les pèlerinages, ou les vertus du pluriel: comme aurait pu dire l'envoyé d'Allah, le pluriel est bien la marque de la vérité. Il ne l'a pas dit, chantre de l'unicité qu'il aurait pu être...

Les rituels antiques sont pratiquement restés les mêmes à l'époque musulmane, sur un plan formel, et ils sont au moins au nombre de 6. Muhammad a voulu en changer le sens. L'esprit ritualiste est resté aussi fort dans l'une et l'autre période et chaque geste individuel ou colletif est bien connu, par d'innombrables descriptions, autour du phénomène central du grand pèlerinage.[401]

Les rituels collectifs, pèlerinages et rondes, restent quasi-inchangées dans leur structure. La fonction de cette catégorie de rites est de délimiter et sacraliser le territoire d'une communauté, d'intégrer l'individu à un processus collectif et de simplement parader devant un public, non sans lui donner une impression de perte de sa personnalité. C'est aussi un mystère, au sens antique du terme: la participation à des rites qui écrasent et font disparaître et qui permettent surtout au participant d'acquérir pour la suite de son existence (et dans l'au-delà?) une qualité supérieure qui le distingue des autres, et un prestige social facile à obtenir. Rien qu'à se démarche, on peut deviner dans un village qui est hajji, et qui ne l'est pas.
La nouveauté principale semble être celle de la signification donnée par Muhammad, le Coran et la doctrine.[402]
Mais elle est apparu avec un décalage certain, bien plus tard. Le rite est toujours primordial. En réalité, la nouveauté fondamentale réside dans la réunion des deux types de pèlérinage: le petit, et le grand. En poussant un peu loin, il serait assez séduisant d'imaginer que l'islamisme a pu naître justement de ce type de réforme rituelle, aux implications sociales et économiques considérables. Il se crée alors un déséquilibre dont on ne devine pas toutes les conséquences. D'ailleurs, il faut remarquer que la séparation entre les deux rites étaient toujours appliquée par les habitants de la région, jusque vers 1900: un pèlerinage pour les Quraysh et les Mecquois en général, et un autre pour les bédouins des alentours.
A la Mecque, on tourne autour de beaucoup de choses. Le tour de la Ka'ba (UMRA) est le rite principal des Arabes puis celui obligatoire des musulmans. Plus on est de fous, plus on se presse: à l'origine, UMRA exprime l'idée justement d'aller à un endroit rempli de monde, pressé, populeux. Ailleurs dans le désert, les gens sont rarement les uns sur les autres. N'oublions pas cette promiscuité volontaire et exceptionnelle, qui ajoute encore au merveilleux du site.
On tourne entre les rochers de Safa et Marwa, puis autour de celui d'Arafa, de Muzdalifa, le tout en décrivant par tous ces points le tracé d'une autre ronde. A chaque étape correspondent des gestes primitifs, effectués autrefois en faveur de divinités locales, identifiées par toutes ces étapes. La piété réside essentiellement dans le respect pointilleux des rites, qui doivent être effectués dans un ordre précis. L'obséquiosité à l'égard du divin est grandement encouragée, obséquiosité dont on imagine qu'elle est le contrepoint du sadisme.
Avoir donné un caractère d'obligation à ce rite circulaire, pour des milliards de personnes est une belle oeuvre de Muhammad, à partir d'un simple rituel local. Mais c'est aussi le signe d'un grand succès pour le seigneur de la Ka'ba. Malheureusement, c'est aussi un

[402] Il est tout de même très remarquable que les mentions du pèlerinage édictées par Muhammad dans son Coran sont datées, selon la chronologie traditionnelle, de la période médinoise: elles ne peuvent être appliquées immédiatement, et sont comme des voeux pieux.

phénomène de concentration humaine extrême et inadaptée au milieu, qui s'avère catastrophique sur de nombreux plans, économiques, écologiques, hygiéniques.[403]
Ainsi, l'islamisme n'a rien inventé du pèlerinage, à une exception près, que l'on relève rarement: l'obligation. Le paganisme, ou polythéisme, instaure rarement une obligation universelle. Alors, cela signifie que la nouvelle doctrine décide d'innover en imposant à tous. Bien entendu, de nos jours, pas fous, on insiste sur les exemptions: "chacun selon ses moyens". Ne soyons pas dupes: l'obligation est réelle, et originelle, parce qu'elle s'appliquait à un cercle étroit, une petite région, et une population réduite. Ce n'est que par la suite, quand l'islamisme est devenue une religion impérialiste, la religion d'un empire arabe, que des esprits pratiques ont ajouté la modification.

La Mecque est aussi devenu Babylone, métropole commerciale, immense cantine, comme un kebabland sans Mickey, temple du sacrobusiness, dominée par des tours énormes d'hôtels au luxe tapageur. On y dépense, on y investit, et l'Etat royal en retire toujours des ressources considérables. C'est un autre gisement pour le régime, qui engraisse sur le dos de la foule qui se contente de dévorer des bouts de poulets et des boulettes de riz aussi bouilli et grillé l'un que l'autre.
Mais après tout, c'est un petit pèlerinage, médiocre en fait par le nombre de participants: l'effet de masse le rend spectaculaire aux yeux des infidèles, puisque tout le monde débarque en même temps pour la grand-messe, et la foule se presse et parfois s'écrase. Rien de commun avec les pèlerinages indiens, monstrueux en foule mais discrets, et même ceux de Lourdes ou Compostelle, qui dépassent les 10 millions de participants annuels, plutôt pacifiques ou paraplégiques.

Très peu de ces rituels est dit dans le Coran: les pratiques appartiennent à une strate plus ancienne. Cela signifie aussi que tout le monde savait de quoi il s'agissait. Tourner en rond n'a rien de sorcier. Le livre de référence ne se mêle pas des rituels et des gestes.
La nouveauté principale réside dans l'association de deux rituels séparés, voire opposés: voilà le génie de l'islamisme enfin découvert. Les textes indiquent, par leur foisonnement, que la jonction a été problématique, et le résultat est clairement complexe, et difficile à gérer pour les participants. Chaque fois, ce sont des rapports de force, et des concessions subtiles, que le grand pèlerinage, le Hajj, fait à l'umra, le petit pèlerinage. Et quand il faut faire les deux, c'est le grand désordre, et des centaines d'inventions prophétiques pour s'en sortir.

Alors, permettez nous d'insister sur ceci, en majuscule et soulignement:
<u>DISTINGUER LE PETIT PÈLERINAGE: Kaba et Safa/Marwa, tout le temps.</u>
<u>LE GRAND PÈLERINAGE: on ajoute Arafat, Muzdalifa, Mina.</u>
<u>Au total: 6 rituels et 6 sanctuaires,</u> juxtaposés et reliés par une sauce blanche islamique. La synergie vise à étourdir, comme le goût aigre de la sauce qui remonte de l'oesophage.

[403] Par exemple, le pèlerinage de la Mecque est le foyer de multiples épidémies se répandant en Méditerranée, comme le choléra au XIX^{ème} siècle.

Mais quand un pèlerin a fait tous ses efforts, voire ruiné sa famille et privé ses enfants de moyens de s'éduquer (notamment les filles), eh bien , il veut faire les deux rituels, quant à faire… Il se sentira bien mieux ensuite.

Les rituels n'ayant certainement pas changé dans leur forme archaïque avant et après Muhammad[404] *, il vaut en faire maintenant la liste:*
1-purification du pèlerin.
2-entrée dans le sanctuaire.
3-prière et invocation vers la Ka'ba.
4-contact direct ou geste vers la pierre noire.
5-7 tours de l'édifice, 3 rapides et 4 lents.
6-7 tours rapides autour des rochers de Safa et Marwa.
7- Ingestion de l'eau du puits Zemzem.
8-marche vers Mina[405] *.*
9-campement à Mina.
10-marche vers Arafat.
11- station debout (WUKUF) devant le mont de la Miséricorde (JABAL AL RAHMA) .
12-marche et campement à Muzadalifa.
13-ramassage de 49 cailloux à Muzdalifa.
14-marche vers Mina.
15-jet des pierres contre des piliers: Simulacre de lapidation de Satan (JAMARAT AL AKABA) .
16-sacrifice (AYD AL ADA).
17-Coupe (FAQSIR) ou rasage des cheveux (HALQ).
18-deuxième jet de pierres (JAMRAT AL WUSTA).
19-troisième jet de pierres (JAMRAT AL SAGHRA).
20-retour à la Ka'ba.
21-7 tours de l'édifice, 3 rapides et 4 lents.
22-quatrième jet de pierres (facultatif).
23-pèlerinage à Médine (facultatif).

Les fonctions du pèlerinage peuvent être en conclusion froidement évoquées: 1/sacralisation et appropriation de l'espace,
2/cohésion des différents sanctuaires et dieux, par synergie, ou résolution d'une concurrence nuisible,
3/Constitution d'un pôle d'échanges commerciaux, dont les cultes sont des prétextes,
4/ Épreuve pour initiés, qui s'assimilent à des mystères, permettant de constituer une caste supérieure.

Il est vraisemblable qu'à l'origine l'offrande du voile de la Kaba eut lieu, comme celle des housses des victimes, au cours de la grande fête de la '*umra*. Mais la date de celle-ci est incertaine : les traditions ne s'accordent pas sur les époques où le Prophète en célébra plusieurs. Il semble qu'elles ne se soient réunies que pour condamner la '*umra* du 27 du mois de *radjab* en laquelle je persiste à trouver l'héritière de la '*umra* préislamique.

[405] Mot-à-mot, le "Souhait".

La *'umra* de ***ra**jab* n'apparait chez les historiens qu'en de rares exemples : en 624, les razzieurs envoyés par Muhammad contre les Mecquois se camouflent en pèlerins de la *'umra* de *radjab* . En 638, le calife 'Omar célèbre cette *'umra* et en 656, c'est sous le prétexte de la préparer que les Égyptiens sont réunis à Médine et assassinent 'Othman. 'Ali autorise Talha et az-Zubaïr à la célébrer. En 676, le calife Mu'awiya conduit la *'umra* de ***ra**jab* . Quatre ans plus tard, le calife dissident de Mecque, 'Abdallah Ibn az-Zubaïr, prétendit rendre à la Kaba toute sa valeur préislamique : il rouvrit la seconde porte de la Kaba, près de l'angle yéménite et il célébra solennellement la *'umra* de *radjab*.

Il reconstruisit le mur du *hidjr*. L'achèvement de ces travaux fut célébré, le 27 *rajab* par une *'umra* solennelle, pour laquelle on alla se sacraliser à at-Tan'im. Ibn az-Zubaïr y sacrifia cent victimes et chacun l'imita, dans la mesure de ses moyens. « Ils firent de ce jour-là une fête solennelle, et cette *'umra* a été jusqu'à aujourd'hui (vers 800) une coutume légale pour les gens de Mecque. Ils se rassemblent et ne manquent point de la célébrer ce jour-là chaque année. » Il est probable que la réprobation que la *'umra* de *radjab* a suscitée chez les juristes orthodoxes de Damas et de Bagdad provient à la fois du mauvais souvenir qu'avait laissé la rupture d'Ibn az-Zubaïr avec le califat omayyade, et de leur opposition aux émirs 'Alides de Mecque qui célébraient encore cette cérémonie au XII^{e} siècle .

Un hadith de 'Aïcha nous apprend que 'Abdallah Ibn 'Omar le fils du calife, affirmait que l'une des quatre *'umra* du Prophète avait été célébrée en *rajab*. En l'entendant 'Aïcha protesta violemment et Ibn 'Omar se tut. Les traditionnistes s'accordent à dire que *rajab* de Mudar, comme ils l'appellent, était un mois sacré ; on le nommait aussi le Sourd, car « on n'y entendait pas le tumulte de la guerre, ni un appel au secours, ni le tapage des combats, ni le fracas des armes. C'était un mois sacré . »

La seule description détaillée de la *'umra* que l'on connaisse est celle d'Ibn Djubaïr qui y prit part en 1183, sous la dynastie des émirs zaïdites. Elle fut conduite par l'émir Mukthir en personne, qui alla en prendre l'*ihram* à At-Tan'im. Elle se déroula en un immense concours de population, avec illuminations et acrobaties propitiatoires .

A cette époque, les Mecquois célébraient une autre *'umra*, moins solennelle, le 27 ou le 29 ramadan, à l'exemple prétendu du Prophète. C'était une sorte de remplacement de la *'umra* de *rajab* que les juristes avaient organisée. Un hadith rapporte qu'un groupe de pieux personnages la célébraient, mais que dans leur vieillesse, ils y renoncèrent. Elle était approuvée par Muslim.

Les pèlerins de la *'umra* allaient se sacraliser à at-Tan'im. C'était, sans doute, un ancien lieu sacré, qu'avait islamisé la *'umra* de 'Aïcha en 632 : la mosquée de 'Aïcha y recouvre, peut-être, quelque pierre sainte ; on l'appelle aussi « la tente de Perle ». Au XII^{e} siècle, les passants lapidaient à at-Tan'im les tombes d'Abu Lahab, l'oncle maudit du Prophète, et de sa femme. Une porte de Mecque tire son nom de ce lieu.

Un petit fait de l'époque coranique, en 625, confirme l'importance d'at-Tan'im, lieu sacré. Des razzieurs musulmans sont capturés par des B. Lihyan qui livrent deux d'entre eux à des Quraysh qui ont à venger des morts de Badr ; l'un des deux est emmené à at-Tan'im, où il est sacrifié solennellement .

Néanmoins, l'opinion recommande au pèlerin de la *'umra* de se sacraliser de préférence à Al Hudaïbiya ou à Al Jirana, à l'imitation du Prophète . A l'époque coranique, les rites de la *'umra* consistaient en les divers actes d'adoration de la Kaba, accompagnés d'un sacrifice, qui était réalisé, sans doute, sur le roc d'As Safa ou d'Al Marwa. Un hadith affirme pourtant que le Prophète n'accomplit point, lors de son grand pèlerinage de 632, la course entre les deux rocs . Au IX^{e} siècle, ce sont les cérémonies autour de la Kaba qui constituent l'essentiel de la *'umra* ; le reste s'efface .

(**M.Gaudefroy-Demonbynes, *Mahomet,* p. 482-5**).

2

Bibliographie

Que va-t-on y trouver ? Le sujet a été assez abondamment traité car il plait, de toute les manières. D'abord, il a été l'apanage de ceux (pas celles) qui y sont allés. Les musulmans, d'abord, qui ont voulu que leur pèlerinage

ne soit pas confidentiel, et se sont crus obligés de toute raconter par le menu, mais pour alimenter encore les curiosités. Ce seront des récits de vertueux miniaturistes, qui n'apportent pas grand chose, outre leurs exhaltations sulpiciennes. La nouveauté, et l'intérêt viennent de la visite d'infidèles, qui se sont cachés, camouflés, déguisés pour pénétrer dans le téménos sacro-saint, duquel les infidèles sont normalement exclus. Mais l'interdiction, toujours en usage, attise les curiosités et la fascination. L'archétype de ces aventuriers est l'Anglais Burton. Ensuite arrivent les gros bataillons de littérature islamique, vantant le pèlerinage avec ce qu'il faut d'obscurantisme et de continence intellectuelle ; leur but est d'inculquer les règles strictes et contraignantes de cet amalgame de rites dépareillés.

Ensuite, ce sont les ouvrages réellement scientifiques, mais en nombre restreint hélas. Distinguons parmi ceux-ci les études traitant de l'intérieur des rites, dans le Haram, ou dans les environs, et celles qui s'attachent au rituel depuis l'extérieur, comme les tribulations des pèlerins depuis le départ, et toute l'atmosphère attenante. Nous ferons une place à un grand sujet, totalement écarté de nos jours, c'est-à-dire la question de la catastrophe sanitaire qu'a constitué et que constitue toujours potentiellement le pèlerinage mecquois, à travers notamment les risques d'épidémies qu'il fait courir à une échelle mondiale.

Dans la masse, à vous de distinguer le boulgour de l'ivraie.

F. E. Peters, *The Hajj: the muslim pilgrimage to Mecca and the holy places*, Princeton, 1994 ;

D. Long, *The Hajj Today*. Albany, 1979 ;

R. Burton, *A personal narrative of a pilgrimage to al Madina et Meccah*, New York, 1893;

Cl. L. Pickens, "The Mecca Pilgrimage" , *The Muslim World* 24/1934;

B. Schnepp, *Le Pélerinage de La Mecque, infidèles qui ont visité La Mecque, Djedda* , Paris, 1865;

Gary Peter Daniels , *Mecca and the hajj : a phenomenological study* (thèse), Ann Arbor 1986;

Albert Le Boulicaut, *Au pays des mystères : pèlerinage d'un chrétien à la Mecque et à Médine*, Paris, 1913;

Abû Hâmid al-Ghazâlî (isl.), *Les secrets du pèlerinage en islam* (trad. Maurice Gloton), Beyrouth, 2001;

Yacoub Roty (isl.), *Guide du pèlerin*, Paris, 2004;

id., *Les rites du pèlerinage*, Paris, 2000 (ouvrage pour la jeunesse) ;

M. al-Thenayian, "The Yemeni Highland Pilgrim Route between San'a and Mecca Its History and Archaeology", *ARAM* 8-1996;

Michael Wolfe, *One thousand roads to Mecca : ten centuries of travelers writing about the Muslim pilgrimage* , New York,1997;

P. Pareja, *Islamologia* II, Madrid 1952-4, p. 538;

Ali Shariati (trad.Laleh Bakhtiar). *Hajj: Reflections on its Rituals.* Chicago 1993;

Michael Wolfe (ed.) *One Thousand Roads to Mecca: Ten Centuries of Travelers Writing about the Muslim Pilgrimage*, New York 1997;

David Long, *The Hajj Today*, Albany 1979;

M. N. Pearson, *Pious Passengers. The hajj in earlier times*, Londres 1994;

R. F. Burton, *Personal Narrative of a Pilgrimage to al-Madinah and Meccah. On the Hajj and Muslim life, thought and studies generally in the middle of the nineteenth century. Readable and accurate to a degree*, Londres, 1898;

G.R. Hawting, "The Hajj in the second civil war," Golden Roads: migration, pilgrimage and travel in mediaeval and modern Islam, ed. I.R. Netton, Richmond 1993;

Muhammad Asad, *The road to Mecca*, New York 1954;

C. F. Beckingham,. "Hakluyt's description of the Hajj," *Arabian Studies*, 4/1978 ;

D. F. Eickelman, J. Piscatori (eds.), *Muslim travellers: pilgrimage, migration, and the religious imagination*. Londres 1990;

Muhammad Jawad Mughniya, « The Hajj according to five schools of Islamic fiqh », *Al-Tawhid* 3/1986;

M. N. Pearson, *Pious passengers: the Hajj in earlier times.* Delhi 1994;

C. L. Pickens, "The Mecca pilgrimage," *Moslem World*, 24/1934;

W. R. Roff, "Sanitation and security: the imperial powers and the nineteenth century Hajj," *Arabian Studies* 6/1982;

id., "Pilgrimage and the history of religions: theoretical approaches to the Hajj," *Approaches to Islam in religious studies*, R. C. Martin (ed.), Tucson 1985;

Muhammad Salahuddin, "The political role of the Hajj," in *Hajj in focus*. Ed. Zafarul-Islam Khan, Yaqub Zaki (ed.). Londres 1986;
J. Teitelbaum, "Pilgrimage politics: the Hajj and Saudi-Hashemite rivalry, 1916-1925," in *The Hashemites in the modern Arab world: essays in honour of the late Professor Uriel Dann*. A.Susser and A.Shmuelevitz (eds.). Londres 1995;
Steve A. Johnson, "The umranic nature of Ibn Khaldun's classification of the sciences". *Muslim World* 81/1991;
M.Arkoun, *Pilgerfahrt nach Mekka*, Zürich 1978;
Ahmad von Denffer, "Wallfahrt nach Mekka. Das Wichtigste über 'Umra und Hagg", *Schriftenreihe des Islamischen Zentrums München* 15/2002;
Richard. Burton, *Personal Narrative of a Pilgrimage to el-Medinah and Meccah. I. el-Misr. II. El-Medinah. III. Meccah*, Londres 1855;
Sir Richard Burton, *Personal Narrative of a Pilgrimage to Mecca*, Londres 1915; Gerald Hawting, 'Discussion in Islamic law of being prevented from completing a pilgrimage (ihsar), *Studies in Islamic and Middle Eastern texts and traditions in memory of Norman Calder*, Oxford 2000;
Dr. Mohammad A. R. Al-Thenayian, "The Yemeni Highland Pilgrim Route between San'a and Mecca : Its history and archaeology", *ARAM* 8/1996;
H. Rashid, etc..., "Viral respiratory infections at the Hajj: comparison between UK and Saudi pilgrims", *Clinical Microbiology & Infection* 14/ 2008;
Robert R. Bianchi, "What Does the Hajj Mean?", *Guests of God* 2004;
Suraiya Faroqhi, *Pilgrims and sultans : the Hajj under the Ottomans, 1517 – 1683*, Londres 1996;
S A Husain, A *Guide To Hajj* ,New Delhi 1977;
G.R. Hawting, "The *Hajj* in the second civil war," *Golden Roads: migration, pilgrimage and travel in mediaeval and modern Islam*, Richmond 1993 ;
G. Hawting, "The slaughter of dahiyya during hajj and the origins of `Id al-adha" , *Jerusalem Studies in Arabic and Islam* 31 ;
Suliman Bashear, "Hanifiyya and the Hajj", *Studies in the Early Islamic Tradition ;* André Binggeli, "Foire et pèlerinages sur la route du Hajj: à propos de quelques sanctuaires chrétiens et musulmans dans le sud du Bilad al-Sam d'après le Kitab al-azminad'Ibn Masawayh (9e s.)", *ARAM* 19/2007;
Ann Parker, Avon Neal, *Hajj Paintings: Folk Art of the Great Pilgrimmage* , Washington, 1995;
Philippe Gautret..., "Pilgrims From Marseille, France, to Mecca: Demographics and Vaccination Status", *Journal of Travel Medicine* 14/2007 ;
N.Leiper, "The Hajj: The Muslim Pilgrimage to Mecca and the Holy Places" , *Annals of Tourism Research* 26/1999;
C.E. Bosworth, "Sanawbari's Elegy On the Pilgrims Slain in the Carmathian Attack On Mecca (317/930): a Literary-Historical Study", *Arabica* 19/ 1972;
M. Borrmans, "Les prières du pèlerinage à la Mecque", *Recherches d'Islamologie, Recueil Anawati/Gardet*, Louvain 1977.

Oscar-Bey Rendelmann, *Le Choléra de La Mecque - Nouvelle édition, considérablement augmentée...*, Angers, 1895;
F. Duguet, "Le Pélerinage de la Mecque et le choléra au Hedjaz"..., *La Presse médicale* 14 février 1932 ; C. Stékoulis, *Le Pélerinage de La Mecque et le choléra au Hedjaz*, Constantinople, 1883;
J. Duguet, *Le Pèlerinage de La Mecque au point de vue religieux, social et sanitaire par le docteur Duguet, médecin-général, inspecteur général du Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire d'Egypte ; avec une préface de M. Justin Godart*, Vendôme-Paris 1932;
Pierre-Yves Merlet, *Le choléra au XIXè siècle : le pèlerinage à La Mecque et son rôle dans l'entente sanitaire internationale* (1866) (thèse), Rennes 2004;
Dr A. Buez, *Une mission au Hedjaz (Arabie) : contributions à l'histoire du choléra, le pélerinage de la Mecque, les services sanitaires...de la Mer rouge* , Paris? 1873;
Louis-Léon Delarue, *Le pélerin de la Mecque : son hygiène, ses maladies* (thèse), Paris, 1892;
Cornelia Essner, "Cholera der Mekkapilger und Internationale Sanitätspolitik in Ägypten (1866-1938)", *Die Welt des Islam* 32/1992

3 Les rituels primitifs de la Mecque

Les jeux de la plus ancienne humanité

Plus un sanctuaire est ancien, plus il est vénérable, moins ses rituels sont compris, plus ils sont respectés. Le but de tous les récits est alors de faire remonter le plus loin possible la fondation du sanctuaire, en dépit du bon sens, à l'évidence.
Pour la Mecque, la tradition musulmane remonte à Adam. Peut-on faire mieux? Si, on peut toujours faire mieux avec la Tradition musulmane: la Kaba, première construction humaine, axe du Monde, flottant sur l'océan primordial, existant même avant la création du Monde: cela ne coûte pas plus cher en encre d'écrire ceci ou cela. Pour les mystiques, elle est la version matérielle d'une autre Kaba immatérielle et sublime, selon le schéma déjà imaginé pour le Coran. Les anges aussi la prennent en référence, et tournent autour d'elle en nuées.
Après, Abraham: Le tour de force de la doctrine islamique est de déformer la Bible en détournant l'aventure d'Abraham vers la Mecque , dont il serait le fondateur. Le Coran l'affirme d'abord , puis la Sunna , dans un récit mythologique étonnant, et appartenant à la fin de la prédication mohammédienne, quand il faut régler le statut du sanctuaire conquis sur les Mecquois.[406]
Cette longue légende racontée selon Bukhari mérite d'être citée in extenso. On devine derrière le très léger vernis biblique , des comportements tribaux très primitifs et

[417] M. H. Benkheira, "Les non-musulmans et le *haram*. Contribution à l'étude de la notion de territoire sacré en islam", in A. Le Boulluec, *A la recherche des villes saintes*, Turnhout 2004 ; M.J. Kister, "Sanctity joint and divided: on holy places in the islamic tradition", *Jerusalem Studies in Arabic and Islam* 20, 1996.

prosaïques. Le texte est très long, ce qui indique le caractère central du sanctuaire dans la doctrine, même quand celle-ci se compose une théologie cohérente et développée: on en revient toujours au lieu, à la terre et à la brique.

Il se pourrait que la recherche de la source recouvre une sorte de réalité, dans le sens où cette quête nous indique que la source est effectivement le début à tout.
Quant à la pierre noire, elle est aussi un abîme pour les imaginaires, sortie de terre au moment du déluge, ou bien enchâssée dans la Kaba par Adam en personne, noircie par l'impureté des femmes.

Pour conclure: la Mecque, MAKKA, et son pèlerinage apparaissent, à première vue, comme les vestiges les plus anciens de la création de l'islamisme. Une sorte de strate profonde, immémorielle, archéologique. Dans un sens, cela a toutes les allures de la réalité.
Dire enfin qu'il s'agit de jeux n'a rien de méprisant, et la dimension ludique est toujours une dimension sérieuse.

"Le pèlerinage primitif était vraisemblablement un rituel de demande de pluie qui avait lieu à période fixe, après le déclin des grandes chaleurs de l'été, dans la haute plaine de l'Arafât, à l'est du territoire mecquois ! Il aurait été pratiqué par les Bédouins. Il ne se serait d'ailleurs pas confondu avec le rituel célébré à La Mecque qui se déroulait quant à lui indépendamment, au printemps. Ce deuxième pèlerinage autour de la Ka'ba donnait lieu également à des sacrifices, mais ils avaient lieu sur place ils ont aujourd'hui complètement disparu. C'est peu avant de mourir que Mahomet aurait regroupé les deux pèlerinages comme pour réunir politiquement sous une seule bannière les Bédouins, les gens des oasis et les caravaniers, toutes catégories de population qu'il dominait désormais. Le caractère saisonnier du rituel extérieur à La Mecque dont décidaient les seuls Bédouins se trouvait parallèlement aboli par un verset coranique." **Interview de J. Chabbi, Clio 2007**).

(**ibn Hisham, *Conduite de l'envoyé d'Allah* 15**).

Le roi[407] demanda ce qu'il devrait faire quand il serait là-bas. On lui dit de faire ce que faisaient les gens de la Mecque: tourner autour du temple, le vénérer et l'honorer, se raser la tête et se conduire avec humilité jusqu'à la sortie du sanctuaire.

Le roi demanda pourquoi il ne devrait pas faire autrement. On lui répondit que c'était vraiment le temple de leur ancêtre Abraham, mais que les habitants des environs l'avait entouré d'idoles, et que le sang qu'ils répandaient là étaient des obstables insurmontables. Ils étaient des polythéistes impurs, selon eux.

(Le roi) poursuivit son voyage vers la Mecque, tourna autour de la Ka'ba, sacrifia, se rasa la tête, resta là six jours à sacrifier des animaux, qu'il distribuait ensuite à la population, et il leur donnait aussi du miel à boire.

Le fondement du culte des Quraysh.
(*Corpus coranique d'Othman* 106).[408]

A cause de l'entente des Quraysh, de leur entente dans la caravane d'hiver et d'été, qu'ils adorent le seigneur du temple qui les a munis contre la fin et les a mis à l'abri d'une crainte.

La légende d'Abraham , Ismaël et Agar à la Mecque.
(Bukhari , *Sahih* 60/9 , 3).

On rapporte , avec quelques variantes , d'après Sayd ibn Jubayr , que Ibn Abbas a dit :

-La première fois que les femmes se servirent d'une ceinture , ce fut quand la mère d'Ismaïl en fit usage pour dissimuler la trace de sa fuite à Sarah. Ensuite Abraham emmena Agar avec son fils Ismaïl , à qui elle donnait le sein , et les laissa près de l'emplacement du Temple , à côté d'un grand arbre , au-dessus de Zemzem , à la partie la plus élevée de la mosquée. A cette époque , il n'y avait personne à La Mecque et on n'y trouvait pas d'eau. Abraham abandonna là Agar et son fils , en leur laissant une sacoche pleine de dattes et une outre remplie d'eau : puis il se mit en marche pour s'éloigner.

La mère d'Ismaïl le suivit en lui disant :

-Abraham , où vas-tu? Tu nous abandonnes donc dans cette , vallée où il n'y a ni être humain ni rien. Elle avait répété ces mots à plusieurs reprises sans que Abraham se retourne , quand elle finit par lui dire :

-Est-ce Allah qui t'a ordonné d'agir ainsi?

-Oui , répondit-il.

-Alors , il ne nous laissera pas périr , s'écria-t-elle.

Abraham continua sa marche jusqu'au moment où il fut arrivé à un col d'où Agar et son fils ne pouvaient plus le voir. Alors , tournant son visage du côté du Temple , il éleva les mains et fit une invocation en ces termes :

-Seigneur , je viens d'installer une partie de ma descendance dans une vallée qui ne produit point de grains , auprès de ton temple sacré ... ils en seront reconnaissants.[409]

La mère d'Ismaïl se mit ensuite à allaiter son fils. Elle but de l'eau (qui lui avait été laissée) jusqu'à ce que le contenu de l'outre fut épuisé. Alors elle eut soif et son fils eut soif aussi. Elle vit bientôt celui-ci se tordre - ou suivant une variante - se rouler. Ne pouvant pas supporter un tel spectacle , elle partit , et , comme elle trouva que Safa était la montagne la plus rapprochée d'elle , elle y monta et , dominant la vallée , elle chercha des yeux si elle n'y voyait personne. Et elle ne vit personne. Alors elle descendit des hauteurs de Safa : puis , arrivée dans la vallée , elle retroussa les pans de sa tunique et courut comme un homme éperdu. Elle traversa la vallée , gagna al Marwa , monta à son sommet et regarda de nouveau si elle ne voyait personne. Et elle ne vit personne. Sept fois elle répéta ce manège.

Ibn Abbas ajoute que le prophète a dit:

-C'est (en souvenir) de cela que les fidèles font la course entre les deux montagnes[410] pendant le pèlerinage.[411]

Arrivée au sommet de al Marwa , Agar entendit une voix.

-Chut! dit-elle , en s'adressant à elle-mème. Elle prêta l'oreille et entendit de nouveau. Alors elle dit :

-Tu t'es fait entendre. Si tu as par devers toi un moyen de secours , (secours-moi).

Alors apparut un ange à l'endroit où se trouve le puits de Zemzem. Il frappa le sol de son talon - ou suivant une variante - de son aile et bientôt l'eau se montra. Agar se mit à faire un bassin , semblant dire de sa main: "Ainsi".

Puis elle se mit à puiser de l'eau dans son outre et l'eau (de la source) bouillonnait de nouveau chaque fois qu'elle venait d'en prendre.

Ibn Abbas ajoute que le prophète a dit :

-Allah fera miséricorde à la mère de Ismaïl , car , si elle avait laissé Zemzem - ou suivant une variante - si elle n'avait pas puisé d'eau , Zemzem serait devenue une source d'eau courante.

Agar but et allaita son enfant.

-Ne redoutez aucun danger , dit alors l'ange , car ici s'élèvera le temple de Allah et ce temple sera bati par cet enfant et son père. Et Allah ne laisse point périr les siens. Le Temple formait , au-dessus du sol , une éminence pareille à un monticule. Quand les eaux envahissaient la vallée , elles passaient à droite et à gauche. Agar resta ainsi jusqu'au jour où vint à passer une troupe de Jurhum - ou suivant une variante - des gens d'une famille des Jurhum , arrivant par la route de Keda. Ils campèrent dans la partie basse de la Mecque et virent un oiseau qui planait.

-Cet oiseau , dirent-ils , tournoie autour d'une source d'eau. Or , depuis le temps que nous fréquentons cette vallée , il n'y a jamais eu. d'eau. Envoyez donc un éclaireur -ou suivant une variante - deux éclaireurs.

Le , ou les éclaireurs , ayant découvert de l'eau , revinrent , annoncèrent qu'il y avait de l'eau et tous les Jurhum se rendirent à cet endroit. Comme la mère d'Ismaïl était auprès de l'eau , les Jurhum lui dirent :

-Nous autorises-tu à camper ici auprès de toi?

-Oui , répondit-elle , mais vous n'aurez aucun droit de propriété sur cette eau.

- C'est entendu , répliquèrent-ils.

Ibn Abbas ajoute que le prophète continua en ces termes. Cette demande des Jurhum fit plaisir à Agar , qui aimait la société. Les Jurhum campèrent donc auprès d'elle et envoyèrent dire à leurs contribules de venir s'installer avec eux. Bientôt un certain nombre de familles furent établies en cet endroit. L'enfant grandit , apprit la langue arabe des Jurhum et , en grandissant , il s'acquit leurs sympathies et leur admiration. Aussi , quand il eut atteint (l'âge de la puberté) , il lui firent épouser une femme choisie parmi eux. Puis , la mère d'Ismaïl étant morte , Abraham arriva (à La Mecque) , après que Ismaïl avait été marié : il venait s'informer du sort de ceux qu'il avait abandonnés.

Ne trouvant pas Ismaïl , Abraham demanda de ses nouvelles à sa femme.

-Mon mari , répondit celle-ci , est sorti pour aller se procurer notre subsistance.

-Et quelle est votre existence et votre situation? demanda Abraham.

-Nous sommes , reprit-elle , dans la détresse , dans l'angoisse et dans la peine.

Elle exhala ses plaintes à Abrabam , qui lui dit :

-Quand ton mari reviendra , salue-le et dis-lui m qu'il change le seuil de sa porte.

A son retour , Ismaïl , qui semblait avoir eu vent de quelque chose , dit à sa femme:

-Est-il venu quelqu'un?

- Oui , répondit-elle , un vieillard de telle et telle façon : il m'a demandé de tes nouvelles : je lui en ai donné. Puis , comme il s'informait de notre existence , je lui ai annoncé que nous étions dans la misère et la peine.

-T'a-t-il fait quelque recommandation? ajouta Ismaïl.

-Oui , répliqua-t-elle : il m'a chargé de te saluer et de te dire: “Change le seuil de ta porte”.

-Cet homme , s'écria Ismaïl , c'est mon père , et il m'enjoint de me séparer de toi. Retourne donc dans ta famille.

Et il répudia sa femme et épousa une autre femme des Jurhum.

Abraham s'éloigna et demeura absent le temps que Allah voulut , puis il revint et , ne trouvant pas Ismaïl , il entra chez sa femme et lui demanda des nouvelles de son mari.

-Il est parti pour aller m chercher notre subsistance , répondit-elle.

-Et comment êtes-vous , dit Abraham , s'informant ainsi de leur existence et de leur situation.

-Nous sommes heureux et dans l'aisance , répliqua-t-elle.

Et elle rendit grâces à Allah.

-Que mangez-vous ? reprit Abraham.

- De la viande , dit-elle.

- Et que buvez-vous? ajouta Abraham.

-De l'eau! n répondit-elle.

Alors Abraham s'écria :

-Allah bénisse pour vous la viande et l'eau!

A cette époque , ajouta le prophète , ils n'avaient point de grains à La Mecque : sinon il eût demandé à Allah de les bénir pour eux. La viande et l'eau n'auraient pu seules suffire à personne autre part qu'à La Mecque : ailleurs , ils n'auraient pu s'en contenter.

Quand ton mari sera de retour , ajouta Abraham , salue-le et enjoins-lui de maintenir le seuil de sa porte.

Ismaïl étant rentré dit :

-Est-il venu quelqu'un?

-Oui , répondit sa femme , il est venu un vieillard de belle apparence - et elle en fit l'éloge , - qui m'a demandé de tes nouvelles : je lui en ai donné. Puis , comme il s'informait de notre facon de vivre , je lui ai dit que nous étions heureux.

-T'a-t-il fait quelque recommandation? ajouta Ismaïl.

-Oui , répliqua-t-elle , il m'a chargé de te saluer et il t’enjoint de conserver le seuil de ta porte.

-C'est mon père , s'écria Ismaïl , et toi tu es le seuil : il m'enjoint de te garder.

Abraham s'éloigna et demeura absent le temps que Allah voulut , puis il revint et trouva Ismaïl occupé à se tailler des flèches à l'ombre d'un grand arbre , près de Zemzem. En apercevant son père , Ismaïl se leva pour le recevoir et tous deux se comportèrent comme un père avec son fils et un fils avec son père.

-Ô Ismaïl , dit ensuite Abraham , Allah m'a donné un ordre à exécuter.

-Exécute ce que le Seigneur a ordonné , répondit Ismaïl.

-Tu dois m'aider! reprit Abraham.

-Je t'aiderai , répliqua Ismaïl.

- Allah , ajouta Abraham , m'a enjoint de batir un temple ici.

Et , ce disant , il désigna un tertre qui dominait les alentours. Alors ils élevèrent tous deux les assises de ce temple , Ismaïl apportant les pierres et Abraham maçonnant. Quand la construction atteignit une certaine hauteur , Ismaïl apporta cette pierre[412] à son père qui monta dessus pour maçonner , pendant qu'il lui apportait des pierres. Tous deux disaient alors :

-Seigneur[413] , accepte notre œuvre , car tu es celui qui entend tout et qui sait tout.

Ensuite ils continuèrent à batir tous les deux se portant successivement tout autour du temple et disant:

-Seigneur , accepte notre œuvre , car tu es celui qui entend tout et qui sait tout.

Ronde autour d'un prophète.

Le texte qui suit est une scène comique en apparence, mais qui trahit la persistence de très archaïques comportements, d'expression d'hommage envers la divinité. Le tour autour de Muhammad (à cloche-pied), assimile celui-ci à une idole. L'adoration mohammédienne aboutit à des aberrations de ce genre.

(**Hanbal, *Musnad* 1/857**).

Ali a dit : je suis allé chez le prophète, avec Jafar et Sayd, et le prophète a regardé Sayd :

-Tu es mon affranchi.

Et à ce moment, Sayd commença à sautiller sur une jambe tout autour du prophète, et alors le prophète dit à Jafar :

-Tu me ressembles dans ce que je fais et dans mes manières.

Alors Jafar sautilla derrière Sayd.

Le prophète dit à Ali :

-Tu viens de moi et je viens de toi.

Et alors il sautilla après Jafar.

La ronde des Hums et des autres.
(Azraqi, *Chroniques de la Mecque* I 115).

Les Hums[414] respectaient strictement les mois sacrés et ne maltraitaient jamais leurs protégés et ne maltraitaient personne. Ils tournaient autour de la Ka'ba vêtus de leurs vêtements. (...) Les étrangers avaient coutume de tourner autour du temple en étant nus, hommes et femmes. Les Banu Amir Banu Sasaa et les Akk ont été parmi ceux qui faisaient cela. Quand une femme tournait nue, elle mettait une main derrière et une devant elle.

Les rondes de femmes et leurs fesses.
(Bukhari, *Sahih* 9, 88, 232).

L'apôtre d'Allah a dit : L'heure[415] ne sera pas établie avant que les fesses des femmes de la tribu des Daws ne se remettent à remuer autour de Dhul Khalasa.[416]

Dhul Khalasa était l'idole de la tribu des Daws, qu'ils vénéraient du temps de la période pré-islamique d'ignorance.

La transformation des rondes.
(Bukhari, *Sahih* 60/23).

Nous avions considéré que faire les rondes était alors une coutume de la période pré-islamique d'ignorance, et quand l'*islam* est arrivé, nous avons décidez d'abandonner cette habitude. Mais Allah révèla : En vérité, Safa et Marwa sont parmi les symboles d'Allah. Donc, il n'est pas mal pour ceux qui font le pèlerinage de la Maison et ceux qui font la purification de faire des rondes autour d'elles.

4 L'islamisation des pèlerinages

Les rites de la carpe et du lapin

Pourquoi donc? Parce que les deux rites n'ont strictement rien de commun, et qu'ils ont été imbriqués l'un dans l'autre à la va-vite, et que sur ce ciment tout frais l'islamisme a posé les bases d'un de ses piliers...
Après 630, Muhammad avait laissé un délai aux Arabes qui voulaient se rendre à la Ka'ba, sans doute pour ne pas provoquer de révolte chez les bédouins, et une perte financière trop forte pour les Mecquois: des rituels pratiqués au même endroit pour deux religions différentes ont pu cohabiter quelques mois. Mais cette concession n'est pas faite pour durer. Muhammad, conforté, bien entendu par une "révélation" adéquate, envoie Abu Bakr interdire définitivement l'accès au sanctuaire.[417] *C'est une déclaration*[418] *de guerre (et surtout de victoire) totale contre le paganisme, présente dans le Coran, et qui clôt cette phase de extermination religieuse.*
A partir de ce moment, le schéma directeur du pèlerinage musulman est figé dans un ritualisme parfait, que personne ne vient remettre en cause. Il est bloqué sur l'organisation précédente. Deux éléments ont changé seulement: la disparition/transformation des idoles[419]*, et puis la nudité des pèlerins.*[420]

Disons ainsi, pour le moment, pour ensuite, reprendre la formulation habituelle, et trop vague, de pèlerinage. En fait, ce sont des déplacements humains codifiés, répétés, sensés avoir un sens particulier.
Ils sont les rituels les mieux connus, en apparence du moins, de nos jours. De l'extérieur, le public préfère en avoir une vision globale et unitaire. C'est oublier qu'ils sont divisés en deux, tout d'abord, et cela depuis le débat.

[419] Transformation dans le cas de la Pierre Noire, des stèles sataniques.
[420] Ou quasi-nudité, selon les textes, qui se laissent aller à la grivoiserie.

La distinction est fondamentale entre le "petit" et le "grand": deux rites concurrents, à l'origine, qui ont été rassemblés, sans doute après négociation et compromis. Les Mecquois de pure souche sont rétifs aux rituels d'Arafat et aux autres cultes lointains.
Ensuite, ils sont chacun des agglomérats de rituels n'ayant aucun rapport entre eux, que des mythologies grossières ont tenté de rejoindre. La principale fonction des rituels était de demander à la divinité que la pluie tombe, après les terribles chaleurs estivales. Le dieu du ciel et de la montagne devait alors fertiliser la terre, comme dans tout le Proche-Orient.

Le petit, l'UMRA donc, est celui qui consiste en des tours de sanctuaire.
A la Mecque , on tourne autour de beaucoup de choses. Le tour de la Ka'ba est le rite principal des Arabes puis celui obligatoire des musulmans. On tourne entre des rochers de Safa et Marwa, qui sont distants de 300 mètres, et après deux kilomètres de courses et de bousculade, on se sent tellement mieux. Le rite est populaire, car il est de coutume de formuler au terme de la petite suée, in petto, des demandes personnelles à la divinité. Pour les érudits, le rite est dit péripatétique.

Le grand, le HAJJ est une extension du précédent. Il faut se rendre ensuite aux sanctuaires extérieurs, celui d'Arafa , de Muzdalifa , le tout en décrivant par tous ces points le tracé d'une autre ronde. [421] *A chaque étape correspondent des gestes primitifs.*
Avoir donné un caractère d'obligation à ce rite circulaire , pour des milliards de personnes est une belle oeuvre de Muhammad , à partir d'un simple rituel local. Mais c'est aussi le signe d'un grand succès pour le seigneur de la Ka'ba.
Les rituels n'ayant certainement pas changé dans leur forme archaïque avant et après Muhammad[422] *, il vaut en faire maintenant la liste, qui vaut pour les temps les plus primitifs. En gros, ce qui suit correspond aux étapes principales, en dehors des variations doctrinales de telle ou telle école juridique:*
(I)
1-purification du pèlerin, avec proclamation.
2-entrée dans le sanctuaire.
3-prière et invocation vers la Ka'ba.
4-contact direct ou geste vers la pierre noire: un bisou, une caresse; des attitudes très sensuelles, et très primitives.
5-7 tours de l'édifice , 3 rapides et 4 lents.
(une prière si possible, des demandes)...
6-7 tours rapides autour des rochers de Safa et Marwa.

[423] Nous, nous savons que ce sont des idoles préislamiques, qui dans le cadre du marchandage de 630, ont pu subsister: en échange, le rituel à leur égard est devenu (ou est resté?) de nature apotropaïque. Les légendes sont venues enjoliver un rituel devenu bizarre pour les fidèles. Alors, on a fait croire que ces stèles (ou la plus grande) correspondait à Satan, qui aurait tenté d'empêcher que successivement, Abraham, Ismaël et Agar n'accomplissent le sacrifice.

7- Ingestion de l'eau du puits Zemzem.

(II)
8-marche vers Mina, jusqu'à la nuit.
9-campement à Mina.
10-marche vers Arafat, et arrivée le matin.
11- station debout (WUKUF) devant le mont de la Miséricorde (JABAL AL RAHMA).
12-marche rapide et désordonnée et campement à Muzadalifa; sorte de jogging désarticulé et comique, bousculade de lemings bardés de serviettes de bain blanches.
13-ramassage de 49 cailloux à Muzdalifa, parce qu'on ne sait pas quoi faire. Maintenant moins de cailloux, parce qu'il n'y en a plus...
14-marche vers Mina.
15-jet des pierres contre des piliers (JAMARAT AL AKABA).[423]
16-sacrifice (AYD AL ADA), et distribution générale; en fait, gros gâchis à la saoudienne.
17-Coupe ou rasage des cheveux.
18-deuxième jet de pierres (JAMRAT AL WUSTA).
19-troisième jet de pierres (JAMRAT AL SAGHRA).
20-retour à la Ka'ba, comme pour faire un compromis entre les 2 rituels.
21-7 tours de l'édifice , 3 rapides et 4 lents; ou bien, parfois un seul tour.
22- moment de détente pendant 3 jours, à Mina, sur les vestiges du sacrifice précédent; alors fête foraine sans attraction, sur un terrain détrempé de sang, poisseux, et malodorant. L'amusement le plus commun est donc la fornication, comme on peut, avec une femme légitime, ou avec quelque prostituée, profitant de la manne que représente autant d'hommes esseulés, exhaltés, et riches. Scandale suprême, les comportements homosexuels ne sont pas inconnus.[424] *Sodome dans le Hejaz, qui l'aurait cru...*
23-quatrième jet de pierres (facultatif).
24-pèlerinage à Médine (facultatif).

Un peu plus loin, des chapitres entiers seront consacrés à chacun de ces rituels, pris séparément. Globalement, les piliers sont le tour de la Kaba d'un côté, et de l'autre, l'exhaltation de Mina, très très loin de là.

Alors qu'en chiffres globaux, le pèlerinage de la Mecque n'est pas si important, tout est rendu catastrophique par l'afflux massif dans une courte période. Les problèmes de police sont immenses: bousculades, bagarres, meurtres, viols. Ceux d'hygiène aussi, puisqu'aucune installation valable n'est prévu; les masses impliquées ne peuvent se laver, même si elles suent et se démènent dans la poussière pendant des heures et des jours. Les installations sanitaires sont insuffisantes et chacun fait ses besoins un peu partout, quand justement les intestins sont les plus rebelles. L'obsession de la pureté est confrontée à la saleté la plus repoussante, dans le paradis des miasmes.

Toute la littérature a été composée au fil des années et des siècles parce qu'il y a eu d'énormes difficultés de cohérences entre le passé et le présent, entre le paganisme et

[424] Pour tout cela, allez consulter le témoignage rare de S. Zéghibour, dans sa Vie quotidienne à la Mecque...

l'islamisme, entre la réglementation et l'inspiration personnelle, entre enfin et surtout le petit pèlerinage du tourniquet, et le grand pèlerinage du parcours de santé. Rappelons que les deux circuits n'ont rien à voir entre eux, et que leur cohabitation est toujours source de perturbation et d'incertitude. En général, trois solutions ont été proposées dans le passé et toujours maintenant:
1/ On fait les deux pèlerinage séparément, avec ce qu'on appelle l'IFRAD. La méthode est rarement pratiqué, ou alors par des voisins du sanctuaire, ou alors par des gens qui pour une raison ou pour une autre, refuse avec obstination l'un ou l'autre des circuits. Cela peut être le fait de tribus toutes proches, qui n'acceptent pas, par exemple, le culte du dieu de la Kaba.
2/ Le plus courant, pour des raisons économiques, est l'intégration du petit pèlerinage dans le grand. On devine bien pourquoi: quand on vient, on préfère tout concentrer dans un seul mouvement. Mais les problèmes persistent, parce que les rites, et les dieux honorés, sont différents. Comme ça coince, on sort le prophète du placard ou du formol, et on essaie de combiner les deux.
3/ Il y a enfin, pour les moins pressés, le TAMATTU, qui consiste à faire l'UMRA et une pause et après, l'autre pèlerinage. Cela permet de se détendre un peu. Mais comme à la Mecque, il n'y a strictement rien à faire d'utile et d'intéressant, peu de pèlerins choisissent maintenant de prendre ce chemin là. Ceux qui devaient en profiter autrefois étaient les notables, les riches qui voulaient s'amuser vraiment, ou bien, ceux qui voulaient copuler avec des femmes entretemps, profitant de leur séjour loin de chez eux.

Alors il ne faudra guère s'étonner si tous les textes cherchent à proposer ou imposer une ligne de conduite cohérente pour les pèlerins, en guise de compromis.
Chaque fois, Muhammad est sollicité, son personnage plutôt, ainsi que ses compères et successeurs. Jamais au grand jamais aucun n'osera sortir de l'injonction par mimétisme, et personne ne proposera l'idée miraculeuse, l'explication. Dans la biographie prophétique, la construction des règles et réglementations a été présenté à quatre moments bien précis: dans le pèlerinage de l'accomplissement, après Hudaybiyya, puis au moment de la conquête, puis quand les païens sont expulsés du culte de la Kaba et enfin, le pèlerinage de l'Adieu, concernant le Hajj cette fois-ci.
La question, vraiment de la réunion des 2 pèlerinages doit être vue comme un axe de recherche et de réflexion sur les origines de l'islamisme. Le fait que les auteurs musulmans n'en parlent jamais est un indice supplémentaire de l'importance du fait, car dès que quelque part la vérité et son intelligence semblent inévitables. Rien que le fait que le petit pèlerinage est privilégié dans les textes sur le grand devrait intriguer...
Pour l'historien, le résultat n'est pas le même: la documentation permet de comprendre de quoi étaient faits les rites, et quelles pouvaient être les origines de ceux-ci.

(**Corpus coranique d'Othman 9/1-2**).

Désaveu de la part d'Allah et de Son messager à l'égard des associateurs avec qui vous avez conclu un pacte[425]:

Parcourez la terre durant quatre mois; et sachez que vous ne réduirez pas Allah à l'impuissance et qu'Allah couvre d'ignominie les mécréants.›

Et proclamation aux gens, de la part d'Allah et de Son messager, au jour du Grand Pèlerinage, qu'Allah et Son messager, désavouent les associateurs. Si vous vous repentez, ce sera mieux pour vous. Mais si vous vous détournez, sachez que vous ne réduirez pas Allah à l'impuissance. Et annonce un châtiment douloureux à ceux qui ne croient pas.

A l'exception des associateurs avec lesquels vous avez conclu un pacte, puis ils ne vous ont manqué en rien, et n'ont soutenu personne [à lutter] contre vous: respectez pleinement le pacte conclu avec eux jusqu'au terme convenu. Allah aime les pieux.

Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas.

Comment y aurait-il pour les associateurs un pacte admis par Allah et par Son messager? A l'exception de ceux avec lesquels vous avez conclu un pacte près de la Mosquée sacrée. Tant qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Car Allah aime les pieux.

Comment donc! Quand ils triomphent de vous, ils ne respectent à votre égard, ni parenté ni pacte conclu. Ils vous satisfont de leurs bouches, tandis que leurs coeurs se refusent; et la plupart d'entre eux sont des pervers.

Ils troquent à vil prix les versets d'Allah (le Coran) et obstruent Son chemin. Ce qu'ils font est très mauvais!

Ils ne respectent, à l'égard d'un croyant, ni parenté ni pacte conclu. Et ceux-là sont les transgresseurs.

Mais s'ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, ils deviendront vos frères en religion. Nous exposons intelligiblement les versets pour des gens qui savent.

Et si, après le pacte, ils violent leurs serments et attaquent votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance - car, ils ne tiennent aucun serment - peut- être cesseront-ils?

(*Corpus coranique d'Othman* 2/189).

[425] Le début du texte ressemble à s'y méprendre à un titre de document: serait-ce un extrait d'archives intégré au corpus, pour lui donner un peu plus de profondeur historique et d'authenticité?

Ils t'interrogent sur les nouvelles lunes - Dis: ‹Elles servent aux gens pour compter le temps, et aussi pour le Hajj [pèlerinage]. Et ce n'est pas un acte de bienfaisance que de rentrer chez vous par l'arrière des maisons. Mais la bonté pieuse consiste à craindre Allah. Entrer donc dans les maisons par leurs portes. Et craignez Allah afin que vous réussissiez!›.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/196-200).

Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et l'Umra. Si vous en êtes empêchés, alors faite un sacrifice qui vous soit facile. Et ne rasez pas vos têtes avant que l'offrande [l'animal à sacrifier] n'ait atteint son lieu d'immolation. Si l'un d'entre vous est malade ou souffre d'une affection de la tête (et doit se raser), qu'il se rachète alors par un Siyam ou par une aumône ou par un sacrifice. Quand vous retrouverez ensuite la paix, quiconque a joui d'une vie normale après avoir fait l'Umra en attendant le pèlerinage, doit faire un sacrifice qui lui soit facile. S'il n'a pas les moyens, qu'il jeûne trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit en tout dix jours. Cela est prescrit pour celui dont la famille n'habite pas auprès de la Mosquée sacrée. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est dur en punition. [426]

Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. Si l'on se décide de l'accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de dispute pendant le pèlerinage. Et le bien que vous faites, Allah le sait. Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleur provision est la piété. Et redoutez-Moi, ò doués d'intelligence!

Ce n'est pas un pêché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur. Puis, quand vous déferlez depuis Arafat, invoquez Allah, à al- Mashar-al-Haram (Al-Muzdalifa). Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie, quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés.

Ensuite déferlez par où les gens déferlèrent, et demandez pardon à Allah. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Et quand vous aurez achevé vos rites, alors invoquez Allah comme vous invoquez vos pères, et plus ardemment encore. Mais il est des gens qui disent seulement: ‹Seigneur! Accorde nous [le bien] ici-bas!› - Pour ceux-là, nulle part dans l'au- delà.

Le petit pèlerinage.
(ibn Hisham, *Conduite de l'envoyé d'Allah* 886-7).

[426] Un premier verset, d'une taille considérable; on peut deviner des ajouts massifs (apocryphes?) de nature réglementaire et documentaire.

L'apôtre d'Allah partit de al Jirana pour faire le petit pèlerinage[427]. Il donna des ordres pour que le reste du butin soit gardé à Majanna près de Marrul Zahran. Ayant accompli le pèlerinage, il rentra à la Médine. Il laissa Attab ibn Asid en charge de la Mecque. Il laissa aussi avec lui Muadh ibn Jabal pour instruire la population dans la religion, et leur enseigner le Coran. Lui-même fut suivi par le reste du butin. (...)

Les gens ont fait le pèlerinage cette année de la façon dont les Arabes païens le faisaient. Attab a fait le pèlerinage avec les musulmans cette année. Les gens de Ta'if ont persisté dans le polythéisme et leur obstination, dans leur ville...

Tourisme

Point de départ de l'organisation de l'empire musulman. Médine reste le centre politique, et la Mecque, une prestigieuse dépendance à contrôler (cf. la sécession d'ibn Zubayr contre les califes ommeyades de Damas).
L'infidèle est religieusement impur. L'interdiction a toujours cours de nos jours ; c'est le seule endroit au monde, avec Médine, où un être humain n'a pas le droit de se rendre du fait de ses convictions religieuses.
(**Tabari, *Livre des prophètes et des rois* III 318-9**).

Au commencement du mois de *dhul qada*, les Arabes non musulmans vinrent faire le pèlerinage à la Mecque, prétendant qu'ils y étaient autorisés par une convention qu'ils avaient conclue avec le prophète. Celui-ci voulait que l'accès de la Mecque fut interdit désormais à tous les infidèles, et Allah révéla la sourate al Barat : [428]

Déclaration de dégagement, de la part d'Allah et de son prophète, à ceux des infidèles avec lesquels vous avez conclu des traités. Vous pouvez parcourir le pays encore pendant quatre mois.[429]

Allah ordonna au prophète d'accorder sécurité à tous ceux qui avaient des traités, pendant les quatre mois de *rejeb*, *dhul qada*, *dhul Hijja* et *muharram*[430] , ensuite de rompre ces traités et d'annoncer:

-Allah et son prophète se dégagent de toutes relations avec les infidèles ; ces quatre mois expirés, les traités sont nuls, l'islam sera regardé comme la religion générale. Ne faites pas de nouvelles conventions.

Qu'ils deviennent musulmans, sinon que le sabre et la guerre décident!

Allah ordonna au prophète de publier cette déclaration à la Mecque, le jour du pèlerinage, lorsque les Arabes de toutes les tribus y seraient réunis.

Il dit en outre:

[430] Les mois sacrés traditionnels : Muhammad a la sagesse d'instituer une période de transition.

-Les infidèles sont impurs, et la maison d'Allah est pure ; interdis-leur l'accès du temple après cette année. Fais annoncer que tu leur accordes sécurité pendant l'espace de quatre mois ; si, pendant ce temps, ils deviennent musulmans, c'est bien ; sinon, ne les laisse plus entrer à la Mecque et fais-leur la guerre.

Au mois de dhul qada, le prophète fit partir Abu Bakr et plusieurs de ses compagnons, pour accomplir le pèlerinage avec les musulmans. Dans la huitième année de l'hégire, Attab ibn Asid, nommé gouverneur de la Mecque, après la prise de la ville au mois de *ramadan*, avait présidé aux cérémonies du pèlerinage, auquel assistaient musulmans et idolâtres. Or, dans la neuvième année, Abu Bakr, en accomplissant le pèlerinage également avec les croyants et les infidèles, était chargé en même temps d'annoncer à ces derniers qu'à l'avenir ils ne seraient plus admis à la Mecque. En effet, ce fut la dernière fois que les infidèles vinrent faire le pèlerinage. Le prophète remit à Abu Bakr les trente premiers versets de la sourate Al Barat, et lui ordonna de les réciter devant les hommes réunis à Arafat, en leur annonçant que désormais aucun infidèle ne serait admis à la Mecque.

Le lendemain du départ d'Abu Bakr, le prophète ordonna à Ali d'aller le rejoindre, de prendre d'entre ses mains les versets de la sourate et de les réciter aux hommes. Ali les ayant reçus d'Abu Bakr, celui-ci revint et dit:

-Apôtre d'Allah, est-ce que j'ai commis quelque faute, ou y a-t-il eu quelque révélation?

Le prophète répondit:

-Tu n'as commis aucune faute ; mais ces versets de la surate Al Barat sont un message d'Allah, et un message d'Allah ne peut être communiqué que par un homme de ma famille, des Banu Hashim. C'est pour cela que j'ai envoyé Ali, qui est de ma famille. Maintenant retourne, emmène Ali avec toi ; tu présideras aux cérémonies du pèlerinage, et Ali dira de ma part la révélation d'Allah. Abu Bakr partit, en emmenant vingt chameaux destinés à être sacrifiés, à la Mecque, à l'intention du prophète, et cinq autres chameaux qu'il voulait sacrifier pour lui-même.

Abd er Rahman ibn Awf, partit avec lui et emmena également un certain nombre de chameaux pour le sacrifice. Le pèlerinage fut donc accompli sous la présidence d'Abu Bakr, et la révélation fut récitée par Ali. Ils revinrent ensuite à Médine.

(**ibn Hisham, *Conduite de l'envoyé d'Allah* 919**).

L'apôtre d'Allah resta là le reste du mois de *ramadan*, *shawwal* et *dhul qada*. Il envoya Abu Bakr à la tête du pèlerinage, en l'année 9, pour permettre aux musulmans de faire le pèlerinage, alors que les polythéistes étiaent à leurs stations de pèlerinage. Abu Bakr et les musulmans sont partis au moment prévu. Une révélation est intervenue, permettant de rompre l'accord passé entre l'apôtre d'Allah et les polythéistes selon lequel personne ne devait être écarté du temple quand il venait, et personne ne devait avoir de crainte pendant le mois sacré. C'était l'accord passé entre l'apôtre d'Allah et les

polythéistes ; en même temps, il y avait des accords particuliers entre l'apôtre d'Allah et les tribus arabes, pour des points précis.

(**Ibn Hanbal ,*Musnad* 4, p. 286**).

On rapporta au prophète que des gens disaient:

-Voilà 5 jours que nous sommes partis pour Arafat et on nous a autorisés à profiter de nos femmes.

Pouvons-nous profiter sexuellement de nos femmes?

Quand ces nouvelles arrivèrent au prophète, il devint furieux.

Aïsha dit:

-Qui t'a mis en colère? Envoie le en enfer!

Le prophète a répondu:

Pourquoi ne serai-je pas en colère? J'ai donné une instruction et elle n'a pas été suivie.

(**ibn Kathir, *Tafsir* 9**).[431]

Allah commande à ses serviteurs croyants qui sont purs dans la religion et en eux-mêmes, d'expulser les infidèles qui sont ignobles sur le plan religieux, de la Maison Sacrée. Après la révélation de ce verset, les idolâtres ne sont plus autorisés à s'approcher de la Maison. Ce verset a été révélé la 9ème année de l'Hégire. Le messager d'Allah a envoyé Ali avec Abu Bakr pour annoncer aux idolâtres qu'aucun infidèle (MUSHRIK) ne pourrait faire le pèlerinage cette année, et qu'aucune personne nue ne pourrait faire la tournée autour de la Maison.

Allah a complété ce décret, le transformant en décision juridique, et ainsi, en fait réel.

La rupture du pacte.

Là encore, le ton est très brutal: l'appel au meurtre réapparait, hors d'un contexte guerrier. Voici le signe que Muhammad a maintenant toute latitude pour s'imposer, et loin de s'amollir, il veut augmenter encore le pouvoir de contrainte. Spectacle d'une tyrannie théocratique.

Muhammad ose le déclarer après avoir rompu unilatéralement tous les pactes conclus. La psychologie appelle cela un transfert.

Le fragment pose problème, de toute manière (comme tout le corpus, mais un peu plus encore).

(*Corpus coranique d'Othman* 9/3-8).

Proclamation d'Allah et de son apôtre, aux hommes, au jour majeur du pèlerinage:[432]

Allah, ainsi que son apôtre, sont déliés à l'égard des associateurs.

Si vous revenez de votre erreur, cela sera un bien pour vous.

---

[431] Source: risala.net.

[433] *Rejeb*, *dhul qada*, *dhul Hijja* et *muharram.*

Si au contraire vous vous détournez, sachez que vous ne réduirez pas Allah à l'impuissance !

Fais grâcieuse annonce d'un tourment cruel, à ceux qui sont infidèles!

Exception pour ceux des infidèles avec qui vous avez conclu un pacte, qui ensuite ne vous ont point fait dommage et n'ont prêté assistance à personne contre vous.

Respectez alors pleinement votre pacte avec eux jusqu'au terme qui les lie!

Allah aime les pieux.

Quand les mois sacrés seront expirés[433], tuez les infidèles quelque part que vous les trouvez!

Prenez-les!

Assiégez-les!

Dressez pour eux des embuscades!

S'ils reviennent de leur erreur, s'ils font la prière et donnent l'aumône[434], laissez-leur le champ libre!

Allah est absoluteur et miséricordieux.

Si, parmi les associateurs, quelqu'un te demande protection comme client, accorde-la-lui jusqu'à ce qu'il entende la parole d'Allah.

Ensuite, fais-le parvenir au lieu de tranquillité qui est le sien!

En vérité, ils ne tiennent nul serment.

Peut-être cesseront-ils.

Ne combattrez-vous point des gens ayant violé leurs serments et ayant médité d'expulser l'apôtre, après qu'ils vous ont attaqués les premiers ?

Les redoutez-vous alors qu'Allah est plus digne que vous le redoutiez, si vous êtes vraiment croyants ?

Combattez-les!

Par vos mains, Allah les tourmentera et les couvrira d'opprobre, alors qu'il vous secourra victorieusement contre eux, qu'il guérira le ressentiment des croyants et chassera la colère de leurs cœurs.

Allah revient de sa rigueur envers qui il veut.

Allah est omniscient et sage.

Estimez-vous que vous serez abandonnés et qu'Allah ne connait pas encore ceux d'entre vous qui, menant combat dans le chemin d'Allah, n'ont pas pris d'adjoints en dehors d'Allah, de son apôtre et des croyants ?

Allah est informé de ce que vous faites.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2178**).

Ibn Abbas a dit : on estimait que l'accomplissement de la 'Umra pendant les mois consacrés au Hajj

[435] Q 2/196.

était la plus grande ignominie sur terre; on appelait *muharram safar* et on disait :
-Lorsque les plaies du dos du chameau guérissent, qu'il n'en reste plus de traces et que safar se termine, alors l'accomplissement de la 'Umra devient licite à ceux qui le désirent".
Le prophète et ses compagnons arrivèrent dans la matinée du quatrième jour (de dhûl-hijja) en faisant la Talbiya pour le Hajj. Le prophète leur ordonna de transformer la Talbiya en la faisant pour la 'Umra, ce qui les contraria. Ils dirent alors :
-Ô envoyé d'Allah Jusqu'à quel degré faut-il quitter l'ihrâm?
- "Il faut le quitter complètement", répondit-il.

(**Malik,** ***Muwatta*** **771).**

Muhammad Ibn Abdallah Ibn Al-Harith Ibn Abdel-Muttalib a rapporté qu'il a entendu Sa'd Ibn Abi Waqas et Al-Dahaq Ibn Qais, l'année où Mu'awia Ibn Abu Sufyan fit le pèlerinage faire allusion à at Tamattu. Al-Dahaq Ibn Qays a dit: cela ne sera fait que par celui qui est ignorant de l'ordre d'Allah à Lui la puissance et la gloire. Sa'd de répondre: ce n'est pas correct ce que tu viens de dire, ô fils de mon frère. al-Dahaq lui répondit: Or, Omar Ibn Al-Khattab l'a interdit; Sa'd reprit: L'Envoyé d'Allah, a fait cela, et nous l'avons, accomplie avec lui.

(**Malik,** ***Muwatta*** **772).**

Sadaqa Ibn Yassar a rapporté que Abdallah Ibn Omar a dit:
Par Allah! Faire une visite pieuse et offrir un sacrifice avant le pèlerinage, m'est plus réjouissant que faire une visite pieuse, à la suite du pèlerinage au mois de dhul-Hijjà.

(**Malik,** ***Muwatta*** **773).**

Abdallah Ibn Dinar a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait:
Celui qui fait la visite pieuse aux mois de shawwal ou dhul Ki'da ou dhul-Hijja, avant le pèlerinage puis réside à la Mecque jusqu'au moment du pèlerinage, peut jouir d'une vie normale s'il fait le pèlerinage. Et il sacrifiera l'offrande qui lui est simple à avoir; s'il ne la trouve pas, qu'il jeûne pour trois jours durant le pèlerinage, et sept quand il rentrera chez lui.
Malik a interprété cela en disant: S'il réside à la Mecque jusqu'au pèlerinage, et fait son pèlerinage la même année.
Malik, à propos d'un Mecquois qui abandonne cette ville pour résider ailleurs, puis revient faire une visite pieuse au cours du mois du pèlerinage et reste à la Mecque, d'où il commencera le pèlerinage - a dit: cet homme aura joui d'une vie normale et devra faire l'offrande ou jeûner s'il ne possède pas d'offrande, et sera ainsi considéré comme étant un Mecquois.On demanda à Malik au sujet d'un homme qui n'est pas un Mecquois, mais qui se rendit à la Mecque pour une visite pieuse durant le mois du pèlerinage et décidant d'y rester jusqu'à faire le pèlerinage. Sera-t-il tenu pour un homme qui jouit d'une vie normale? Il répondit: Oui, certainement il aura une vie normale, mais il n'est pas

considéré comme un Mecquois, même s'il décide d'y demeurer. Et cela, parce qu'il est entré à la Mecque bien qu'il ne soit pas un de ses habitants, et le sacrifice et le jeûne sont obligatoires pour ceux qui ne sont pas des Mecquois. Et cet homme veut bien y demeurer, mais il ne sait pas s'il pourra y rester avec certitude, n'étant pas un Mecquois.

(**Malik,** ***Muwatta*** **774).**

Yahya Ibn Sayd a rapporté qu'il a entendu Sayd ibn Al-Mussayab dire: Celui qui effectue une visite pieuse aux mois de shawwal, ou dhul Kida ou dhul-Hijja, puis réside à la Mecque jusqu'à ce que le pèlerinage ait lieu, il peut jouir d'une vie normale au cas où il fera le pèlerinage. Il fera l'offrande si cela lui paraît simple, ou il aura à jeûner pour trois jours durant le pèlerinage et sept quand il rentre chez lui.

(**Malik,** ***Muwatta*** **775).**

Malik a dit: Celui qui fait une visite pieuse aux mois de shawwal, ou dhul-Ki'da ou dhul-Hijja, puis revient chez les siens, et accomplit l'année même le pèlerinage, n'aura pas à faire offrande: car l'offrande est obligatoire pour celui qui a fait une visite pieuse au mois du pèlerinage puis il demeure (à la Mecque) jusqu'à la période du pèlerinage, pour l'effectuer. Et toute personne qui se rend à la Mecque de toutes les provenances, pour y rester, afin qu'il fasse la visite pieuse durant le mois du pèlerinage et par la suite effectue le pèlerinage, il n'est pas tenu comme celui qui jouit d'une vie normale; par conséquent, il n'a pas à faire de sacrifice, ni à jeûner, et il est considéré tout comme un Mecquois si il habite à Makka dans cette période.

On demanda à Malik, à propos d'un Mecquois qui quitta pour être à la frontière, ou pour un voyage quelconque, puis rentra à la Mecque, en voulant y demeurer, qu'il y ait des parents ou non; il entra à la Mecque pour accomplir l'umra, et sa visite pieuse a été commencée des lieux qui furent déterminés par l'Envoyé d'Allah ou plus proche que ça. Dans ce cas, sera-t-il comme celui qui jouit d'une vie normale ,tamattu? Il répondit:

Il n'a pas besoin de faire une offrande ni de jeûner comme celui qui jouit d'une vie normale, car Allah Le Béni et Le Très-Haut a dit dans Son Livre : Voilà pour celui qui n'a pas une famille auprès de la mosquée Sacrée. [435]

(**Malik,** ***Muwatta*** **746).**

Aïsha, la femme du Prophète a rapporté: Nous quittâmes, l'année du pèlerinage d'adieu, avec l'Envoyé; quelques uns d'entre nous firent la talbiat de la visite pieuse, d'autres celle du pèlerinage et celle de la visite pieuse à la fois, d'autres enfin firent tout simplement pour un pèlerinage. L'Envoyé de sa part, fit la talbiat pour le pèlerinage. Ainsi, ceux qui ont fait la talbiat pour une visite pieuse, ont quitté l'état d'ihram. Par contre, ceux qui l'ont faite pour un pèlerinage seul, ou pour un pèlerinage et une visite pieuse à la fois, n'ont quitté l'ihram que le jour du sacrifice.

(**Malik,** ***Muwatta*** **750).**

Jafar Ibn Muhammad a rapporté d'après son père que Al-Mikdad Ibn Al-Aswad entra chez Ali Ibn Abu Talib à Al-Sukia alors qu'il donnait à boire à ses chamelets, et à les faisait manger des feuilles d'arbres desséchées en les mouillant avec l'eau. Il lui dit: Voilà Othman Ibn Affan qui interdit toute combinaison faite entre un pèlerinage et une visite pieuse. Alors Ali Ibn Abu Talib sortit, et je vis ses mains tout couvertes des traces de la nourriture des chamelets, jusqu'aux bras, pour se rendre chez Othman Ibn Affan; il lui dit:

-C'est toi qui interdis la combinaison d'un pèlerinage et d'une visite pieuse?

Othman répondit: Tel est mon avis!

Ali, emporté de colère, sortit en disant:

-Ya Allah! Me voilà répondre à ton appel pour faire un pèlerinage et une visite pieuse à la fois.

Malik a ajouté: De la tradition suivie, c'est que, celui qui fait combiner un pèlerinage et une visite pieuse à la fois, n'aura pas à se tailler les cheveux, ni à quitter l'état d'ihram, jusqu'à ce qu'il accomplisse son sacrifice s'il a un animal à sacrifier, et par conséquent, il fera la désacralisation le jour du sacrifice à Mina.

(**Malik,** ***Muwatta*** **751).**

Suleyman Ibn Yassar a rapporté que l'Envoyé d'Allah l'année du pèlerinage d'Allah, sortit pour effectuer le pèlerinage à la Mecque. Parmi, ses compagnons, il y avait ceux qui firent pour un pèlerinage et une visite pieuse à la fois, qui ne quittèrent pas l'état d'ihram et ceux qui l'avaient faite pour une visite pieuse et qui avaient quitté l'état d'ihram.

(**Malik,** ***Muwatta*** **752).**

Malik a rapporté qu'il a entendu les hommes versés dire: celui qui fait la talbiat pour une visite pieuse et veut encore accomplir un pèlerinage, pourra le faire tant qu'il n'a pas encore fait les tournées processionnelles autour de la Maison, ni le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa. D'ailleurs Ibn Omar a fait de pareil en disant:

-Si on me repousse de la Maison, je ferai comme nous l'avons fait avec l'Envoyé. Puis Ibn Omar se tourne vers ses compagnons et dit: leur situation en est une, et je vous prends à témoins que je tolère le pèlerinage et la visite pieuse en commun.

Malik a dit: Les compagnons de l'Envoyé, l'année du pèlerinage d'Allah, ont fait la talbiat pour une visite pieuse. Puis l'Envoyé d'Allah leur dit:

-Celui qui possède déjà son offrande, qu'il fasse la talbiat pour le pèlerinage et la visite pieuse en commun, puis qu'il ne quitte pas l'état d'ihram avant que ses rites ne soient tout accomplis.

(**Malik,** ***Muwatta*** **756).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar brusquait la talbiat au cours du Hajj une fois qu'il arrivait

au Haram afin qu'il fasse la tournée processionnelle, et le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa. Puis il reprenait la talbiat jusqu'à son départ de Mina pour Arafat. Mais sitôt qu'il partit, il rompait la talbiat, et faisait de même au cours d'une visite pieuse quand il entrait dans la Maison Sacrée.

(**Muslim, *Sahih* 2401**).

Abu Hurayra a dit : Au cours du Hajj ayant lieu avant celui d'adieu et présidé par Abu Bakr As-Siddîq, sur ordre du prophète. Celui-là m'a chargé d'être à la tête du groupe des hérauts ordonnés de faire savoir aux gens, au jour de la fête du sacrifice, qu'à partir de cette année, il n'est pas permis ni à un polythéiste de faire le Hajj, ni à un homme nu de faire les tournées rituelles autour de la Maison.

(**Muslim, *Sahih* 2145**).

...Abu Musa conseillait la pratique du *tamattu* [436]. Un homme lui dit :

-Fais attention à ce que tu dis! Ne sais-tu point que l'émir des Croyants a introduit certaines innovations sur les rites du Hajj et de la 'Umra.

Plus tard, Abu Musa rencontra Umar et l'interrogea sur ce sujet.

-Je sais, répondit-il, que le prophète et ses compagnons l'ont pratiqué, mais je réprouve que les pèlerins aient des rapports charnels avec leurs femmes à l'ombre des arbres, puis qu'ils continuent les rites du Hajj en ayant les têtes dégouttant d'eau (à cause des ablutions majeures).

(**Muslim, *Sahih* 2146**).

D'après 'Abdullâh Ibn Shaqîq, proscrivait le *tamattu*; alors que le recommandait. Après s'être entretenu avec dit :

-Tu sais que cela se pratiquait du vivant du prophète?

Il lui répondit :

-C'est vrai, mais nous avions peur.

(**Muslim, *Sahih* 2159**).

Abdullah ibn Omar a dit : Lors du Hajj d'adieu, l'Envoyé d'Allah pratiqua le Tamattu' en séparant l'accomplissement de la 'Umra de celui du Hajj par la désacralisation au cours des mois consacrés au Hajj, il emmena une offrande de Dhûl Hulayfa. Il commença d'abord par prononcer la Talbiya pour la 'Umra, ensuite pour le Hajj. Les gens accomplirent aussi avec lui la 'Umra séparée du Hajj. Il y avait parmi eux, ceux qui avaient des bêtes à sacrifier qu'ils avaient amenées avec eux et d'autres qui n'avaient pas d'offrandes. Lorsque l'Envoyé d'Allah arriva à La Mecque, il dit :

-Que celui qui a une offrande, la sacrifie et qu'il ne quitte pas l'état d'ihrâm avant d'accomplir le Hajj. Quant à celui qui n'a pas une bête à sacrifier, qu'il accomplisse les tournées rituelles autour de

[436] Action de séparer l'accomplissement de la 'Umra de celui du Hajj par la désacralisation.

la Maison et le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa puis qu'il se raccourcisse les cheveux et quitte l'état d'ihrâm, ensuite qu'il fasse la Talbiya pour le Hajj et immole sa bête du sacrifice et s'il ne trouve pas d'offrande, qu'il jeûne trois jours durant le Hajj et sept autres quand il rentrera chez lui. Quand l'Envoyé d'Allah arriva à La Mecque, il commença par toucher le coin de la Pierre noire, puis accéléra les pas au cours des trois premières tournées autour de la Ka'ba et marcha durant les quatre autres, ensuite, il fit deux rak'a auprès de la station d'Abraham, fit le *taslîm* et partit. Ensuite, il accomplit sept fois le parcours entre As Safâ et Al Marwa et il ne quitta l'état d'ihrâm qu'après avoir accompli son Hajj, sacrifié son offrande le jour de sacrifice et fait les tournées du déferlement. Dès qu'il eut terminé, ces dernières tournées autour de la Maison, il se désacralisa. Ceux qui avaient des bêtes à sacrifier, firent comme l'Envoyé d'Allah.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2164**).

D'après Nâfi', Abdullah ibn Omar s'étant rendu à La Mecque pour accomplir la 'Umra au moment des troubles[437], a dit : "Si on m'empêche d'arriver à la Maison, je ferai comme nous avons fait avec l'envoyé d'Allah. Il fit donc l'ihrâm pour la 'Umra. Et quand il fut près de Al-Baydâ', il se tourna vers ses compagnons en disant :

-Les deux[438] découlent de la même commande. Je vous prends donc pour témoins que j'ai l'intention d'accomplir le Hajj avec la Umra.

Puis, il partit. Arrivé à La Mecque, il fit sept tournées autour de la Maison et sept fois le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa, sans rien ajouter[439] et crut que cela est suffisant. Puis, il immola son offrande.

(**Malik,** ***Muwatta*** **831**).

Hisham Ibn Urwa a rapporté que son père a dit: Celui qui fait la tournée supplémentaire, Allah lui considère son pèlerinage complet. Mais, s'il est retenu pour une raison quelconque, la tournée autour de la Maison Sacrée, doit être le dernier rite qu'il a à accomplir. Mais s'il est retenu par quelque chose, ou qu'il en soit défendu. Allah lui considérera son pèlerinage pour accompli.

Malik a finalement dit: Pour l'homme qui ignore que le dernier rite à accomplir, est la tournée autour de la Maison, et qu'il n'est pas au courant, qu'après avoir quitté les lieux saints, je pense qu'il n'aura rien à faire à moins qu'il ne soit encore tout proche de ces lieux; alors il doit revenir faire la tournée puis après, quitter la Maison Sacrée une fois la tournée d'adieu accomplie.

(**Malik,** ***Muwatta*** **766**).

On rapporta à Malik que l'Envoyé d'Allah a fait trois visites pieuse: l'année de Al-Hudaybiyya, l'année de la convention , et celle de Al-Ju'rana.

---

[437] Sans doute la révolte d'ibn Zubayr.

[438] Le Hajj et la 'Umra.

[439] N. d. T.: il fit à une seule reprise les sept tournées autour de la Maison et les sept parcours entre les deux monts pour s'acquitter des rites du Hajj et de la 'Umra à la fois, au lieu de les faire double.

Umra el Kada: c'est la Umra conclut dans l'accord de Al-Hudaybiyya les musulmans devaient revenir l'année suivante.

(**Malik,** ***Muwatta*** **767).**
Urwa a rapporté que l'Envoyé d'Allah n'a effectué que trois visites pieuses: l'une fut au mois de shawwal et les deux autres pendant dhul-Ka'da.

(**Malik,** ***Muwatta*** **768).**
Abdal Rahman Ibn Harmala al-Aslami a rapporté qu'un homme demanda à Sayd Ibn Al Mussayab: Puis-je faire une viste pieuse avant le pèlerinage? Il répondit:
-Certes, oui, car l'Envoyé d'Allah avait fait une visite pieuse avant le pèlerinage.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2350).**
ibn Abbas a dit : (Au moment du départ), les gens avaient l'habitude de prendre diverses directions, l'Envoyé d'Allah leur ordonna alors de ne pas rentrer chez eux avant de faire les dernières tournées autour de la Maison.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2306).**
D'après ibn Abbas, on a interrogé le prophète au sujet de l'ordre à respecter en accomplissant ces actes : l'égorgement du sacrifice, le rasage des cheveux et le jet des cailloux et il répondit : Il n'y a aucun péché.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2197).**
Selon Anas, l'envoyé d'Allah fit quatre fois la 'Umra, toutes au cours du mois de dhûl-qi'da, à l'exception de celle qu'il fit conjointement avec son Hajj. Elles sont comme suit : la 'Umra d'Al Hudaybiya ou accomplie à l'époque d'Al Hudaybiya au mois de dhûl-qi'da; celle de l'année suivante durant le mois de dhûl-qi'da; celle de Al-Ji'râna, lors du partage du butin, provenant de Hunayn; et celle accomplie avec son seul Hajj.

(**Malik,** ***Muwatta*** **769).**
Sayd Ibn al-Mussayab a rapporté que Omar Ibn abu Salama a demandé la permission de Omar Ibn Al-Khattab, pour faire une visite pieuse au mois de shawal, et il eut la permission. Ayant accompli la visite pieuse, Omar Ibn Abu Salama rentre chez les siens, sans accomplir le pèlerinage.

5 Les pèlerins de la Mecque

Au tour des touristes

La Mecque est un sanctuaire international, ou plutôt inter-arabe. Il doit attirer les pèlerins, les protéger, les héberger, les nourrir, les abreuver. Ce savoir-faire décide de la prospérité de la cité entière. Avec l'islamisation, le centre devient mystique pour des milliards d'individus, agissant dans une forme de transe gigantesque.
Les textes détaillent avec un luxe parfois ridicule de précision tout ce qu'il faut faire ou pas, dans des circonstances les plus diverses. Le but ultime est que le pèlerin se sente entravé dans un réseau formidable, excitant, délirant, ridicule, amoindrissant, humiliant, imbécile, étonnant, débilitant, de ce qu'il faut faire ou pas, et ainsi, devenir au sens absolu un esclave, un soumis, ce que le musulman se doit d'être vis-à-vis de sa divinité. C'est le premier point. Il est capital parce que de cette façon, le musulman en pèlerinage est un super-musulman parce que super-soumis. Il n'y a pas que cela, pas que du négatif et de l'affligeant. L'accumulation de règlementation doit aussi distinguer le pèlerin de l'humain, tout comme dans le sacrifice, la victime se distingue de l'animal. Ainsi, l'attitude et l'allure du pèlerin est un déguisement. Il est connu sous le nom d'IHRAM, où chacun retrouvera sans peine l'idée de pureté, et d'interdit, comme HARAM, et il devient un genre d'uniforme.
Alors, il y aura là des informations, bien sûr, sur le costume: deux bandes de tissus, pour le haut (RIDA), et le bas (IZAR), de façon à ressembler à des retraités balnéaires, ou des curistes. La tête, des cheveux en moins, et les poils, jusqu'aux plus intimes, jetés au vent (mais nous reparlerons plus loin des poils), et puis rien sur la tête (y compris pour les femmes, ce qui indique bien que le rite n'a rien d'islamique). Mais les femmes sont rares, et pas vraiment bienvenues. Il faut aussi des sandales genre tongs, toutes simples.
Le public sera surpris de noter aussi tout ce qui est écrit ou dit sur les parfums, les onguents, les colorants, etc... Autorisés, ou interdits? Cela dépend de la fantaisie de telle ou telle source, et des circonstances précises d'une période inconnue.

La trêve d'Allah.
(**al Kalbi**).[440]

[444] Cf. M. Gaudefroy-Demonbynes, *Encyclopédie de l'Islam,* sv. Shaiba..

Lors du pèlerinage de la Mecque, il y avait trois mois de Trêve d'Allah, mais les gens se partageaient en trois groupes à ce propos: ceux qui pratiquaient l'abomination et violaient même le territoire sacré, où ils allaient jusqu'à assassiner et piller : ceux qui s'en abstenaient et observaient scrupuleusement les mois de la Trêve d'Allah : et enfin les fantaisistes (ALKH AL AHWÂ) , partisans du membre Banu Tamim Sulsul ibn Aws, qui permettait de combattre les profanateurs de la Trêve d'Allah. ibnal Kalbi ajoute: C'est ce que disaient les Banu Tamim : mais nous sommes certains qu'il s'agit là du Kinan Qalammas et de ses ancêtres (et non pas de Sulsul). Qalammas est celui qui inaugura l'intercalation dans le calendrier lunaire arabe. Les profanateurs de la Trêve d'Allah étaient les tribus Tayy, Khathlam, et une partie des Banu Asad ibn Khuzaymah. Les nobles parmi les Arabes se rendaient à ces foires, tout comme les commerçants : car les rois récompensaient les nobles et partageaient avec eux une partie des gains commerciaux que faisaient ces rois. Les nobles régionaux assistaient aux foires de leurs régions, mais à Ukaz, on s'y rendait de toutes les régions. Avec cette particularité que, les nobles qui s'y rendaient portaient des voiles, pour rester inconnus, cela par peur d 'être surpris un jour, et faits prisonniers par des brigands professionnels qui demanderaient de lourdes rançons. Le premier qui abandonna cette coutume et jeta son voile fut le Anbar Turayf.

(**Muslim, *Sahih* 2012**).

D'après Ibn Omar un homme demanda à l'Envoyé d'Allah :

-Que doit porter un homme en état d'ihrâm?".

-Ne portez pas, répondit l'Envoyé d'Allah ni les chemises, ni les turbans, ni les pantalons, ni les burnous, ni les chaussons. Si vous ne trouvez pas de sandales, vous pouvez porter les chaussons mais en les coupant de dessous les chevilles. Ne portez pas les vêtements teintés avec du safran ou du mémécycle.

(**Muslim, *Sahih* 2015**).

Ibn Abbas a dit : J'ai entendu le prophète dire en chaire : "Le port des pantalons est permis à celui qui ne trouve pas d'*izâr* et le port des chaussons est permis à celui qui ne trouve pas des sandales. Il s'agissait de l'homme en état d'ihrâm".

(**Muslim, *Sahih* 2017**).

D'après Yalâ ibn 'Umayya un homme, portant une tunique parfumée avec du *khalûq* vint trouver le prophète se trouvait à Al-Ji'râna et lui dit :

-Que m'ordonnes-tu de faire pendant ma 'Umra?".

A ce moment, le prophète reçut la Révélation et on le couvrit d'un vêtement. Yalâ dit : Comme j'ai tellement souhaité voir le prophète au moment où il recevait la Révélation.

Il écarta alors le pan du vêtement et je vis le prophète respirer bruyamment comme un jeune chameau. Une fois la Révélation terminée, il demanda :

-Où est l'homme qui m'interroge au sujet de la 'Umra? Débarrasses-toi des traces de la teinture jaune ou du parfum, ôte ta tunique et accomplis durant la 'Umra les mêmes rites que tu accomplis durant le Hajj".

(**Muslim,** ***Sahih*** **2023**).

D'après Ibn Omar, l'envoyé d'Allah sortait (de Médine) par le chemin d'Ash Shajara et y rentrait par celui d' Al-Muarras; et il entrait à La Mecque par le défilé le plus élevé; et en sortait par le défilé le plus bas.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2206**).

D'après ibn Omar, l'envoyé d'Allah passa la nuit à Dhu Tuwâ, et le matin il entra à La Mecque.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2022**).

Selon ibn Abbas, le prophète fixa le point de rencontre des pèlerins de Médine à Dhûl Hulayfa; celui des pèlerins de la Syrie à Al-Juhfa; celui des pèlerins de Najd à Qarn Al-Manâzil; et celui des pèlerins du Yémen à Yalamlam. Puis il dit :

-Ce sont leurs points de rencontre et ceux des autres pèlerins voulant pratiquer le Hajj ou la 'Umra, même s'ils ne sont pas des autochtones. Quant à ceux qui habitent dans l'intervalle entre La Mecque et l'un des points de rencontre des pèlerins, qu'ils commencent l'état de l'ihrâm de chez eux. Quant aux habitants de La Mecque, qu'ils commencent l'état de l'ihrâm de chez eux.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2024**).

D'après ibn Omar, l'envoyé d'Allah a dit : le point de rencontre des pèlerins de Médine est Dhûl Hulayfa; celui des Syriens est Al-Juhfa; celui des gens de Najd est Qarn. ajoute : J'ai appris que l'envoyé d'Allah avait dit également :

-Le point de rencontre des pèlerins yéménites est Yalamlam".

(**Muslim,** ***Sahih*** **2381**).

ibn Omar a dit que l'Envoyé d'Allah a dit :

-La femme ne doit pas entreprendre un voyage de plus de trois jours à moins d'être accompagnée d'un parent qui lui est interdit en mariage (MAHRAM).

(**Muslim,** ***Sahih*** **2383**).

D'après Abu Sayd , l'envoyé d'Allah a dit :

- Ne sanglez vos montures que pour aller à trois mosquées : ma mosquée que voici, la Mosquée Sacrée (de La Mecque) et la mosquée Al-'Aqsa.

Je l'ai entendu dire également :

-Que la femme n'entreprends point un voyage de plus de deux jours à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un parent qui lui est interdit en mariage ou de son mari.

La protection des pèlerins.
(al Kalbi).[441]

ibn al Kalbi rapporte, sur l'autorité de son père, que lorsque quelqu'un sortait de sa maison, en qualité de pèlerin[442], ou de *dajj*[443], il conduisait les animaux du sacrifice, qu'il marquait avec les signes coutumiers du sacrifice: colliers et blessures manifestes de l'animal : et lui- même, il portait les vêtements du pèlerinage. Cela lui valait la sécurité même parmi les profanateurs de la trêve d'Allah. Si le dajj était tout seul, craignait pour sa vie, et ne trouvait pas les animaux du sacrifice rituel, il marquait sa propre personne avec les signes de l'animal du sacrifice : il portait un collier de poils de chèvre ou de chameau et marquait sa personne avec de la laine (QUFAH) : cela le rendait inviolable. Et lorsqu'il voulait rentrer de la Mecque, il portait un collier de l'écorce des arbres du territoire sacré. Si un dajj ou quelqu'un d'autre allait à la Mecque, sans connaitre ces coutumes, et sans porter les vêtements de pèlerin, il risquait d'être pillé par les profanateurs de la trêve d'Allah.

Les fonctions rituelles.
(ibn Taimiya, *Traité de droit* 3).

> Après la conquête de la Mecque, en effet, les Banu Sayba[444] avaient remis au prophète les clefs de la Ka'ba. Abbas[445] déjà chargé du ravitaillement en eau (SIQAYA) des pèlerins, les lui demanda afin d,'avoir en outre la garde (SIDANA) de la maison d'Allah. Allah révéla alors ce verset, donnant l'ordre de remettre les clefs de la Ka'ba aux Banu Sayba.

(Muslim, *Sahih* 2029).

D'après Abdallah ibn Omar, la formule de la Talbiya que prononçait l'envoyé d'Allah était :
-Allah! Me voici répondre à ton appel. Tu n'as pas d'associé, me voici répondre à Ton appel. La louange et les bienfaits T'appartiennent, ainsi que la Royauté, Tu n'as pas d'associé.
Les Médinois doivent porter leurs habits d'ihrâm à partir de la mosquée de Dhûl-Hulayfa.

(Muslim, *Sahih* 2033).

Ibn Omar a dit : Contrairement à vos mensonges attribués à l'envoyé d'Allah, votre Baydâ' là, le prophète ne l'a pas prise pour lieu de rencontre des pèlerins et n'a commencé à prononcer la Talbiya qu'à partir de la mosquée de Dhûl-Hulayfa.

(Muslim, *Sahih* 2040).

Aïsha a dit : J'ai l'envoyé d'Allah avant sa sacralisation et après sa désacralisation avant qu'il

[445] Cousin de Muhammad : cf. F. Buhl, *Encyclopédie de l'Islam* I, p. 10.

n'accomplisse les dernières tournées rituelles autour de la Maison Sacrée.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2059**).

D'après As-Sa'b Ibn Jaththâma Al-Laythî , J'ai offert au prophète (de la chair) d'un âne sauvage, alors qu'il se trouvait à Al-'Abwâ' ou à Waddân, mais il l'a refusée. Remarquant mon mécontentement, le prophète m'a dit :

-Je ne l'ai refusée que parce que je suis en état d'ihrâm.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2062**).

Abu a dit : Quand nous atteignîmes Al-Qâha avec le prophète certains d'entre nous étaient en état d'ihrâm et d'autres ne l'étaient pas. Je remarquai que mes compagnons se montraient quelque chose l'un à l'autre. J'aperçus alors un âne sauvage. Je harnachai mon cheval et je pris ma lance. Mon fouet étant tombé alors que je montai à cheval, je demandai à mes compagnons, qui étaient en ihrâm, de me le ramasser. Mais, ils me répliquèrent :

-Par Allah! Nous ne t'aiderons aucunement à le chasser". Sur ce, je descendis et ramassai mon fouet, puis pus attraper l'âne par derrière alors qu'il était caché derrière un tertre, je le frappai de ma lance et lui coupai les jarrets. Ensuite, je l'apportai à mes compagnons. Les uns dirent :

-Mangez-en; et des autres dirent :

-N'en mangez pas. J'allai donc joindre le prophète qui nous avait devancé et lui posai la question :

-Mangez-en, répondit-il, c'est licite.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2087**).

ibn Abbas, le prophète fit une saignée, alors qu'il était en état de sacralisation.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2088**).

D'après Abu Buhayna, sur la route de La Mecque, l'Envoyé d'Allah fit une saignée au milieu de sa tête, alors qu'il était en état de sacralisation.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2091**).

D'après Abu Ayyub al Ansari 'Abdullâh Ibn Hunayn a dit : 'Abdullâh ibn Abbas m'envoya chez Abu Ayyub al Ansari Je le trouvai en train de se laver auprès d'un puits, en se voilant par un vêtement. Je le saluai.

- "Qui est-ce?", demanda-t-il.

- "Je suis 'Abdullâh Ibn Hunayn. C'est 'Abdullâh ibn Abbas qui m'a envoyé pour te demander comment l'Envoyé d'Allah se lavait la tête lorsqu'il était en état d'ihrâm", lui répondis-je.

Abu Ayyub abaissa alors le vêtement pour me montrer sa tête. Puis, il s'adressa à celui qui lui verse l'eau, en disant :

-Verse. Il se mit à frotter sa tête en passant ses mains dans un va-et-vient et me dit à la fin :

-C'est ainsi que j'ai vu l'Envoyé d'Allah laver sa tête".

(**Malik,** ***Muwatta*** **802).**

Rabi'a Ibn Abi Abdallah Ibn Al-Hudayr a rapporté qu'il a vu Omar Ibn Al-Khattab, ôtant, tout en étant en ihram, la teigne de son chameau, dans la boue à Al-Sukia.

Malik a dit: Quant à moi je répugne à cela.

(**Malik,** ***Muwatta*** **803).**

Alqama Ibn Abi Alqama a rapporté que sa mère a entendu que Aicha, la femme du Prophète a été interrogée au sujet de l'homme en état d'ihram, peut-il se gratter la peau? Elle répondit: oui, qu'il se la gratte, et se la frotte à un tel point qui si on m'avait noué les mains et je n'avais pour moyens que mes pieds, pour me gratter la peau, je les userais.

(**Malik,** ***Muwatta*** **804).**

Ayub Ibn Mussa a rapporté que Abdallah Ibn Omar regardait dans le miroir pour un mal que lui causaient ses yeux, tout en étant en ihram.

(**Malik,** ***Muwatta*** **805).**

Muhammad Ibn Abdallah Ibn Abi Mariam a rapporté qu'il a demandé à Sayd Ibn Al-Mussayab s'il peut se couper l'ongle brisé, tout en étant en ihram?

Abdallah Ibn de répondre:

-Certainement, coupe le.

- On demanda à Malik au sujet d'un homme se plaignant d'une douleur à l'oreille. Peut-il y verser du suc d'un arbre qui n'est pas parfumé tout en étant en ihram? Il répondit: Je ne vois pas du mal à cela, même il peut aussi en boire.

Malik a ajouté: Je ne trouve pas de mal à ce qu'un homme en état d'ihram crève un abcès, perce une pustule, et se coupe une veine si c'est une nécessité.

(**Malik,** ***Muwatta*** **806).**

Abdallah Ibn Abbas a rapporté: Al-Fadl Ibn Abbas montait en croupe de l'Envoyé d'Allah quand vint une femme de Khatam, consulter l'Envoyé d'Allah. Al-Fadl se mit à la fixer du regard et elle le fixait à sont tour; l'Envoyé d'Allah faisait détourner le visage de Al-Fadl de l'autre côté. La femme, dit:

-Ô Envoyé d'Allah, la prescription d'Allah, au pèlerinage, est une obligation difficile pour mon père qui a atteint un certain âge, et il ne peut plus se maintenir sur le dos d'une monture. Puis-je accomplir, le pèlerinage à sa place?

Il lui répondit:

-Oui, certainement.Ceci se passait lors du pèlerinage d'Adieu.

(**Malik,** ***Muwatta*** **807).**

Malik a dit: le pèlerin retenu par un ennemi, de sorte qu'il ne peut arriver à la Maison Sacrée, est libéré de son irham, il égorge son offrande, se rase la tête là où il est retenu; et par conséquent, il n'a à s'acquitter de rien.

(**Malik,** ***Muwatta*** **808).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar, partant pour une visite pieuse, à la Mecque, lors du conflit[446], a dit: si on va m'interdire d'arriver à la Maison Sacrée, je ferai, ce que nous avons déjà fait avec l'Envoyé d'Allah. Ainsi, il fit la talbiat pour une visite pieuse, car l'Envoyé avait fait la talbiat pour une visite pieuse l'année de Hudaybiyya. Puis Abdallah, pensant à ce qu'il a fait. dit: le pèlerinage et la visite pieuse sont tous deux un même devoir. Puis s'adressant à ses compagnons il leur dit:

-Puisque tous les deux sont un même devoir, je vous prends à témoins que j'ai donné l'ordre de rassembler le pèlerinage et la visite pieuse. Puis il réussit à accéder à la Maison Sacrée, compléta le tawaf trouvant ainsi qu'il avait accompli les rites, il sacrifia sa victime.

Malik a dit: tel est ce qui est traditionnellement suivi, par celui qui est retenu par un ennemi, tout comme le cas du Prophète et de ses compagnons. Quant à celui qui est retenu dans d'autres conditions (ou situations), il ne peut se désacraliser s'il n'est pas arrivée à la Maison Sacrée.

(**Malik,** ***Muwatta*** **809).**

Salem Ibn Abdallah a rapporté que Abdallah Ibn Omar a dit: le pèlerin retenu à cause d'une maladie ne doit pas quitter l'ihram, avant qu'il n'ait fait la tournée processionnelle autour de la Maison Sacrée, et le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa. Et s'il se trouve obligé de porter des habits comme de coutume, par nécessité, ou même de prendre des médicaments, qu'il fasse cela, mais en se rachetant par une offrande.

(**Malik,** ***Muwatta*** **810).**

On rapporta à Yahya Ibn Sayd que Aicha, la femme du a dit: l'homme qui est en état d'ihram, ne peut se désacraliser qu'après son arrivée à la Maison Sacrée.

(**Malik,** ***Muwatta*** **811).**

Ayub Ibn Abi Tamima Al-Sakhtiani a rapporté qu'un homme des habitants de Basra, a, dans le temps, raconté: ayant prit la route pour la Mecque, il m'est arrivé, en route, d'avoir une fracture à ma cuisse. J'ai envoyé un messager à la Mecque où se trouvaient Abdallah Ibn Abbas, Abdallah Ibn Omar et autres les consultant à mon sujet. Personne ne m'a autorisé de quitter l'ihram. Ainsi, je suis resté tout près de la source d'eau pour sept mois (là où j'ai brisé ma cuisse), jusqu'à ce que je fus guéri; alors j'ai quitté l'ihram après avoir accompli une visite pieuse.

[446] L'intevention d'al Hajjaj contre la Mecque.

(**Malik,** ***Muwatta*** **812).**

Salem Ibn Abdallah a rapporté que Abdallah Ibn Omar a dit: celui qui, pour être tombé malade, se trouve incapable d'arriver à la Maison Sacrée, ne doit jamais quitter l'ihram avant qu'il n'ait accompli la tournée processionnelle autour de la Maison Sacrée, et parcouru le trajet entre Al-Safa Et Al-Marwa.

(**Malik,** ***Muwatta*** **813).**

Sulayman Ibn Yassar a rapporté que Sayd Ibn Huzaba Al-Makhzuni, devient malade en route vers la Mecque, tout en étant en ihram. Il s'informa de ceux qui se trouvaient auprès de la source d'eau, et croisa Abdallah Ibn Omar, Abdallah Ibn Al-Zubayr et Marwan Ibn Al-Hakam. Leur rapportant ce qui lui était arrivé, tous lui ordonnent de se remédier de ce dont il lui est de nécessité, et de faire une offrande. Une fois, se sentant guéri, il aura à faire la visite pieuse puis il se désacralisera, attendant le pèlerinage de l'année qui suit pour l'accomplir, et faire l'offrande qui lui paraît de facile.

- Malik a dit: c'est ce qui est, pour nous, de traditionnellement suivi, pour celui qui est empêché, pour une autre cause, que celle de l'ennemi. Et Omar Ibn Al-Khattab, avait ordonné, Abu Ayoub Al-Ansari, et Habbar Ibn Al-Aswad, qui ratant le pèlerinage et arrivant le jour du sacrifice, de se désacraliser après une visite pieuse, puis de rentrer chez eux, toujours en état de désacralisation. Puis, l'année qui suit, ils auront à faire le pèlerinage et à offrir leurs victimes; au cas où ils leur seront introuvables, ils auront à jeûner pour trois jours tout en étant en pèlerinage, et pour sept jours, une fois qu'ils seront chez eux.

Malik a ajouté: celui qui est en état d'ihram et qui sera inhibé du pèlerinage soit à cause d'une maladie, ou autre cause, ou par erreur de compter les jours, ou par l'invisibilité du croissant, étant tenu comme empêché, il devra s'acquitter des mêmes obligations que le pèlerin empêché.

On demanda à Malik à propos d'un Mecquois qui faisait la talbiat pour un pèlerinage, puis subit une fracture, ou une diarrhée, ou que sa femme a à accoucher, que fera-t-il? Il dit: celui qui en est soumis à ces conditions, est déjà pris pour empêché. Par suite, il aura, à s'acquitter de toutes les obligations qui sont appliquées à tout le monde.

Malik a dit: pour l'homme, qui arrive, aux mois du pèlerinage, faire la visite pieuse, qui une fois celle-ci terminée, il fera la talbiat du pèlerinage à partir de la Mecque, puis qu'il subisse une fracture ou quelque chose qui l'empêche d'être à la même station avec les autres gens, je pense, dit-il, qu'il doit persister jusqu'à ce qu'il soit rétabli, où il sortira au territoire libre puis reviendra à la Mecque, faire la tournée processionnelle autour de la Maison Sacrée, et le parcours entre Al-Safa et al-Marwa, après quoi il se mettra hors de l'état d'ihram. Il devra faire le pèlerinage l'année qui suit et offrira une victime.

On interrogea Malik au sujet de celui qui fait la talbiat pour un pélerinage à partir de la Mecque, puis accomplit la tournée processionnelle autour de la Maison Sacrée, et le parcours entre Al-Safa et

Al-Marwa, après quoi il tombe malade, et n'arrive pas à être à la même station avec les gens. Malik répondit: si cet homme a manqué le pèlerinage, s'il réussit, il sort au territoire libre, entrera pour une visite pieuse, fera la tournée processionnelle autour de la Maison Sacrée et le parcours entre al-Safa et al-Marwa, car sa première tournée ne visait pas une visite pieuse. Pour cela, il doit achever les rites mentionnés, et fera l'année qui suit, le pèlerinage et l'offrande est à envoyer. Mais s'il n'est pas l'un des habitants de la Mecque, et qu'il subisse une maladie qui l'écarte du pèlerinage, il fait la tournée processionnelle autour de la Maison et le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa. Ensuite, il est en état d'ihram pour une visite pieuse, fait une tournée processionnelle autour de la Maison et le parcours entre Al-Safa et al-Marwa, car sa première tournée et sa course ne visaient que le pèlerinage. L'année qui suit, il devra faire un pélerinage et offrir une offrande.

(**Bukhari, *Sahih* 18/3**).

- Du pèlerinage fait à chameau.

...le prophète envoya avec elle son frère 'Abderrahman qui lui fit faire la visite pieuse à partir de al Tenîm et la fit monter ensuite en croupe sur le bât du chameau.

Omar a dit : "Sanglez vos chamelles pour le pèlerinage, car c'est un des deux *jihâd*." -

"Anas fit le pèlerinage sur un chameau de bât et cependant ce n'était pas un avare. Il rapporte que le prophète fit le pèlerinage sur une chamelle qui était une bête de charge."

Aïsha a dit : "Ô envoyé d'Allah, vous avez fait la visite pieuse et moi je ne l'ai pas faite."

- "Ô 'Abderrahman, réplique le prophète, emmène ta soeur et fais-lui faire la visite pieuse à partir de El Tanim."

Abderrahman prit sa soeur en croupe sur une chamelle et lui fit faire la visite pieuse.

(**Bukhari, *Sahih* 18/17**).

Il faut laver trois fois les vêtements parfumés de Khaluq.

... le prophète était à El Ji'râna, un homme vint le trouver et lui dit : "Ô envoyé d'Allah, que penses-tu d'un homme qui prend l'ihrâm pour une visite pieuse alors qu'il est couvert de parfums ?"

Le prophète se tut un instant, puis, la révélation lui venant, 'Omar fit signe à Yala de s'approcher ; Yala s'approcha et vit l'envoyé d'Allah qui était complètement recouvert par un voile. Passant sa tête sous ce voile, Yala vit l'envoyé d'Allah le visage tout rouge et respirant bruyamment. Puis, secouant cet état de torpeur, le prophète dit :

-"Où est l'homme qui m'a fait une question au sujet de la visite pieuse ?" Et, cet homme lui ayant été amené, il dit :

-"Lave-toi trois fois du parfum que tu as sur toi ; débarrasse-toi de ta tunique et agis pour la visite pieuse comme tu agirais s'il s'agissait du pèlerinage."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/18).**

Des parfums quand on est en état d'ihrâm ; de ce qu'il faut revêtir pour se mettre en état d'ihrâm, de la toilette des cheveux et des onguents.

ibn 'Abbâs a dit :

-"L'homme en état d'ihrâm peut respirer des parfums, se regarder dans un miroir et se servir comme remède des choses qu'il mange, huile ou grains.

Atâ a dit : "Il est permis d'avoir une bague et de porter une bourse ceinture."

ibn 'Omar fit la tournée processionnelle, étant en état d'ihrâm et le ventre serré par un *tawb*.

'Aïsha ne voyait aucun inconvénient à ce que ceux qui conduisaient sa litière portassent des caleçons.

"ibn 'Omar s'enduisait le corps d'huile ." Comme je rappelais à Ibrahîm (que ibn 'Omar interdisait les parfums), il me répondit :

-"Ne suis pas ses indications, car El-Aswad m'a rapporté ces mots de Aïsha : "Il me semble encore voir briller le parfum sur le côté de la tête de l'envoyé d'Allah au moment où il était en état d'*ihrâm*."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/19).**

De celui qui fait la telbiya les cheveux pommadés.[447]

Abdallah ibn 'Omar a dit : "J'ai entendu le prophète faire la telbiya ayant les cheveux pommadés."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/21).**

... un homme dit : "Ô envoyé d'Allah, quels vêtements doit porter celui qui est en état d'ihrâm ? - Qu'il ne porte, répondit l'envoyé d'Allah, ni chemise, ni turban, ni pantalon, ni burnous, ni bottines. Toutefois que celui qui ne trouverait pas de sandales mette des bottines qu'il coupera au-dessous des chevilles. Ne mettez aucun vêtement qu'aient touché du safran ou du wars."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/22).**

Du fait d'être sur une monture et de se mettre en croupe pendant le pèlerinage.

ibn 'Abbâs rapporte que Usâma fut en croupe de l'envoyé d'Allah depuis 'Arafa jusqu'à el Muzdalifa, puis qu'à el Muzdalifa, le prophète prit en croupe El Fadl jusqu'à Mina. Chacun d'eux, ajoute ibn 'Abbâs, dit que le prophète ne cessa de faire la telbiya jusqu'au moment où il lança les cailloux[448] de l'Aqaba.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/38).**

Du fait de se laver quand on entre à la Mecque.

---

[447] Mot à mot "feutrés", c'est à dire collés les uns contre les autres, afin d'éviter la vermine.

[448] JAMRAH; le nom est ensuite donné aux piliers qui reçoivent cette lapidation. Les piliers sont ensuite nommés comme JAMRATU 'L-AQIBAH, SHAITANU 'L-KABIR "Le grand diable".

Nâfi a dit : "Aussitôt arrivé sur le territoire sacré, ibn 'Omar cessait de faire la telbiya ; il passait la nuit à Dhu Towa, y faisait la prière du matin et se lavait. Il racontait que le prophète agissait exactement ainsi."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/39).**

De l'entrée à la Mecque de nuit et de jour.

ibn 'Omar a dit : "Le prophète passa la nuit à Dhu Tuwa ; il y resta jusqu'au matin et entra ensuite à la Mecque." ibn 'Omar faisait de même.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/40).**

Par où faut-il entrer à la Mecque?

ibn 'Omar a dit : "L'envoyé d'Allah entrait à la Mecque par le défilé le plus élevé ; il en sortait par le défilé le plus bas."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/41).**

Par où doit on sortir de la Mecque.

D'après ibn Omar l'envoyé d'Allah entrait à la Mecque par Kadâ en prenant le défilé le plus élevé qui se trouve à El Bathâ ; il en sortait par le défilé le plus bas.

D'après Aïsha, le prophète, quand il alla à la Mecque, entra dans cette ville par la partie la plus élevée et en sortit par la partie la plus basse.

(...)

Hishâm ibn Orwa rapporte que son père tenait de Aïsha que, l'année de la prise de la Mecque, le prophète entra dans cette ville par Kadâ, la partie la plus élevée de la Mecque. Hishâm ajoute : Urwa entrait par Kadâ et par Koda, le plus souvent par Koda qui était plus rapproché de son campement.

D'après Hishâm ibn Orwa, l'année de la prise de la Mecque, le prophète entra dans cette ville par Kadâ, l'endroit le plus élevé de la Mecque. Urwa entrait le plus souvent par Koda qui était plus rapproché de son campement.

Bukhâri dit que Kadâ et Koda sont deux noms de localités.

(**Malik,** ***Muwatta*** **716).**

Abdallah Ibn Omar a rapporté qu'un homme demanda à l'Envoyé d'Allah quel habit doit mettre, celui qui est en état d'ihram. L'Envoyé d'Allah répondit:

-Ne portez ni chemise, ni turban, ni pantalons, ni bournos, ni bottines. Si quelqu'un ne trouve pas des sandales, qu'il mette des bottines en les coupant jusqu'au dessous des chevilles. Et ne mettez surtout pas des vêtements touchés du safran ou de teinture jaune.

On demanda à Malik sur des propos rapporté du qui aurait dit: Si l'homme ne trouve pas un izar,

qu'il mette des pantalons.

Malik répondit: Je n'ai pas entendu ce hadith, et je ne crois pas qu'un homme pourra mettre des pantalons, car le Prophète les avait interdits, parmi tant d'autres habits sans aucune exception faite comme: cela a été fait pour les bottines.

(**Malik,** ***Muwatta*** **717).**

Abdallah Ibn Omar a rapporté que l'Envoyé d'Allah a interdit à celui qui est en état d'ihram, de mettre des vêtements teintés de safran ou de teinture jaune, et a dit: celui qui ne trouve pas des sandales, qu'il mette des bottines en les coupant jusqu'au dessous des chevilles.

(**Malik,** ***Muwatta*** **718).**

Nafi a rapporté qu'il a entendu Aslam l'affranchi de Omar Ibn Al-Khattab raconter à Abdallah Ibn Omar que Omar Ibn Al-Khattab a vu Talha Ibn Ubaydallah mettre, en état d'ihram, un vêtement coloré; il lui dit:

-Pourquoi mets-tu, un tel vêtement, Talha? Celui-ci répondit:

-Ô prince des croyants! Cette couleur n'est que de la boue! Omar reprit: vous, qui êtes une minorité, vous n'êtes que des modèles pour être imités par des gens; si un ignorant avait vu un tel vêtement, il aurait à dire: Talha Ibn Ubaydallah, mettait, en état d'ihram, des vêtements colorés! ainsi, ne mettez donc pas de ces vêtements colorés.

(**Malik,** ***Muwatta*** **720).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar réfutait qu'un homme mette, en état d'ihram une ceinture.

(**Malik,** ***Muwatta*** **721).**

Yahya Ibn Sayd a rapporté qu'il a entendu Sayd Ibn Al-Mussayab dire qu'un homme en état d'ihram, pourra, à la rigueur, porter une ceinture au-dessous de ses vêtements, s'il réduit ses extrémités à de franges attachées les unes aux autres.

Malik ajoute: C'est ce que, j'ai de mieux entendu, à ce sujet.

(**Malik,** ***Muwatta*** **727).**

Aïsha, la femme du prophète a dit: Je parfumais l'Envoyé d'Allah pour sa sacralisation avant qu'il ne soit en état d'ihram, et pour sa désacralisation avant qu'il fasse ses tournées processionnelles autour de la Maison.

(**Malik,** ***Muwatta*** **709).**

Abdel Rahman Ibn Al-Kassim a rapporté d'après son père que Asma Ibn Oumais a mis au monde

Muhammad Ibn Abu Bakr à «Al-Baida». Cela a été transmis par Abu Bakr à l'Envoyé d'Allah qui dit: -Donnez lui l'ordre de faire une lotion, après quoi, elle peut se mettre en état d'ihram, et faire la talbiat».

(**Malik,** ***Muwatta*** **710**).

Sayd Ibn Al Mussayab a rapporté que Asma Bint Umays accoucha Muhammad Ibn Abu Bakr à Dhul Hulayfa. Abu Bakr lui donna l'ordre de faire une lotion, puis de se mettre en état d'ihram et de faire la talbya».

(**Malik,** ***Muwatta*** **7011**).

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar faisait une lotion avant de se mettre en état d'ihram, et pour son entrée à la Mecque et pour être de statut la veille de Arafa».

(**Malik,** ***Muwatta*** **712**).

.... Je lui répondis: «Abdallah Ibn Hunayn, Abdallah Ibn Abbas m'a envoyé pour t'interroger comment l'Envoyé d'Allah se lavait la tête, tout en étant en ihram»? Abu Ayoub posa la main sur le vêtement et l'abaissa, de sorte que sa tête m'était visible puis il dit à un homme de lui verser de l'eau sur la tête, tout en disant:

-Verse l'eau, et Abu Ayyub se frotta la tête de par ses mains en les faisant passer de derrière en avant et réciproquement puis dit: «C'est ainsi que j'ai vu faire, l'Envoyé.

(**Malik,** ***Muwatta*** **714**).

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar, en arrivant près de la Mecque, il demeurait passant la nuit à Dhu Tuwa, entre les deux passages étroits de cette montagne, et restait tel jusqu'au matin. Puis il faisait la prière de l'aube pour entrer ensuite à la Mecque en suivant le passage le plus haut, et ne se trouvait dans cette ville pour le pèlerinage ou pour une visite pieuse, qu'après avoir fait une lotion à Dhu Tuwa, et ordonnait les musulmans se trouvant avec lui de faire de pareil.

(**Malik,** ***Muwatta*** **728**).

Ata Ibn Yassar a rapporté qu'un bédouin, mettant une chemise couverte de parfum vint auprès de l'Envoyé d'Allah alors qu'il était à Hunayn. Il lui dit:

-Ô Envoyé d'Allah! J'ai fait la talbiat pour une visite pieuse, comment dois-je l'accomplir?

L'Envoyé d'Allah lui répondit:

-Va ôter ta chemise, et débarrasse toi des traces du parfum, puis fait les rites de la visite pieuse comme tu as à les faire pour un pèlerinage.

(**Malik,** ***Muwatta*** **729**).

Aslam, l'affranchi de Omar Ibn Al-Khattab a rapporté que Omar avait senti du parfum alors qu'il était à Al-Shajara; il dit:

-De qui, cette odeur, provient-elle?

Mua'wia Ibn Abu Sufyan lui répondit:

-C'est de moi qu'elle provient, Ô prince des croyants.

Omar répliqua: -De toi? Par Allah.

Mua'wia ajouta:

-C'est Umm Habiba qui m'a parfumé, Ô prince des croyants.

Omar lui dit:

-Je te conjure instamment de revenir chez elle, afin qu'elle t'en débarrasse.

(**Malik, *Muwatta* 730**).

Al Sayt Ibn Zubayd a rapporté d'après diverses provenances de ses siens, que Omar Ibn Al-Khattab a senti, étant à Al-Shajara, l'odeur d'un parfum et à ses côtés, se trouvait Kathir Ibn Al-Salt. Omar s'écria:

-D'où vient ce parfum?

Kathir répondit:

-C'est de moi, ô prince des croyants; j'ai pommadé ma tête et je n'ai pas voulu me la raser.

Omar lui dit:

-Va auprès du tronc d'un palmier, frotte-toi la tête afin de la bien laver. Et Kathir Ibn Al-Salt, accomplit ce qu'il a à faire.

Malik dit: II s'agit d'un petit fossé qui se trouve au tronc d'un palmier.

(**Malik, *Muwatta* 731**).

Malik a rapporté d'après Yahia Ibn Sa'id, Ahdullah Ibn Bakr et Rabi'a Ibn Abi Abdel-Rahman que Al-Walid Ibn Abdel-Malik demanda à Salem Ibn Abdallah et Kharija Ibn Zayd Ibn Thabit pour la question du parfum, après avoir lancé les pierres de la Jamara, après s'être rasé la tête, et avant de déferler? Salem le lui a interdit, par contre Kharija ibn Zayd l'a autorisé. Malik a dit: Ce n'est pas interdit qu'un homme se soigne d'un produit mais dépourvu du parfum avant qu'il ne se mette en état d'ihram, avant de déferler de Mina, après avoir lancé les pierres de la Jamara.

On demanda à Malik d'un mets refermant du safran, peut-t-il être mangé, par un homme en état d'ihram? Il répondit: Oui si, il a été cuit au feu, il peut être mangé par un homme en état d'ihram, et s'il n'a pas été cuit il ne peu pas être mangé par un muhrim.

6 Partir et revenir

Un billet pour un avenir meilleur et un au-delà garanti

Bien assez vite, il a fallu motiver les populations, dont beaucoup sans doute ne comprenaient pas pourquoi il fallait faire un si long et si périlleux périple, pour tourner en rond, jeter des pierres, et tuer un bouc. En plus des risques physiques, en plus que simplement la perte de temps qui en résulte, il y a la ruine financière des familles, qui est en jeu. Même dans des pays en état de catastrophe et en proie à la faim, l'appétit des notables reste aigu quant à l'accomplissement du pèlerinage, car il pourra consacrer leur puissance auprès des populations.
Des textes ont alors été rédigés, et ils ont utilisé tous les arguments possibles pour enjoindre les musulmans de partout à participer aux rites, même s'ils n'y comprenaient rien. A la vérité, ces textes ne sont pas si nombreux, moins nombreux que ceux qui préconisent le jihad ou la prière. Il est probable qu'un effet d'entrainement a eu lieu, comme de la compétition entre la jalousie de ceux qui ne sont pas partis, et la prétention de ceux qui en sont revenus. La longueur du chemin a même joué en sa faveur.
Mais bon, le mieux a été que le Coran lui-même, clair pour une fois, a donné des directives précises, et alors, il n'était plus possible de rechigner.
Les arguments ne sont pas très nouveaux, que ce soit pour encourager à l'UMRA, au HAJJ, ou aux deux. Il y a d'abord le paradis qui est promis, et puisque le thème est terriblement coranique, cela marche bien. Ainsi, on comprendra que certains veuillent en particulier mourir à la Mecque, car il leur a été dit que cela garantissait l'entrée au paradis. L'autre idée est le pardon des fautes, la miséricorde par le rituel, ce qui est commun à beaucoup de systèmes.
Quoi qu'il en soit, le parallèle avec le jihad guerrier est évident, mais le pèlerinage est vu comme inférieur en vertu, quoi qu'il en soit.

Il serait enfin erroné de négliger une constante de toute l'histoire que nous vous racontons: le paradigme prophétique. Si le prophète s'est mis le doigt dans le nez et compte jusqu'à dix, tout le monde se met le doigt dans le nez et compte jusqu'à dix. Or, dans son histoire, il apparaît que le héros fait tout ce qu'il peut pour faire ses pèlerinages, et plutôt 3 fois qu'une. S'il manifeste une telle fièvre de pèlerinage, c'est bien qu'il y a une raison, et puis qu'il faut le faire. Alors les récits développent en détail les pèlerinages, même ceux qui sont avortés. On a alors droit à la représentation du pèlerinage de l'Accomplissement, puis à

celui de l'Adieu, très important, parce qu'il met en scène les dernières prescriptions concernant les rites, comme un mode d'emploi.
La visite (UMRA AL QADIYYA)[449] *est l'occasion de promulguer des règles rituelles en activité pour des siècles. Muhammad réalise son rêve*[450] *en entrant dans le sanctuaire. Il y détourne le sens des rites traditionnels, et surtout, veut montrer sa force à ses anciens compatriotes, qui ont manifesté à son égard bien plus que de la tolérance. Il en profite aussi réactiver des liens utiles, pour épouser une autre de ses femmes*[451]*, et continue d'insister pour rester quelque temps encore: autant d'occasion de tester la capacité de réaction de ses adversaires. Du point de vue des Médinois, il devient celui qui a ouvert à nouveau l'accès au sanctuaire*[452]*, qui reste païen à ce moment.*

Pour clore sa carrière prophétique, Muhammad fait une dernière et courte apparition à la Mecque, pour effectuer le pèlerinage, qui va devenir celui de l'Adieu (HAJJA AL WADA) , pour ajouter un peu de pathos, en dehors du moment de la mort elle-même. [453] *C'est l'occasion de rappeler les règles du rituel aux fidèles et plus largement d'achever sa carrière publique.* [454] *Ces décisions sont jusqu'à nos jours strictement respectées, sans aucune réflexion par des fidèles qui ne savent pas qu'ils suivent en fait des rituels d'origine païenne à peine modifiés. Il est très remarquable que le chef ait tenu obstinément à conserver l'essentiel des rituels mecquois: il manifeste ainsi une fidélité étonnante envers sa patrie et sa tribu, que l'idéologie qu'il promeut ne peut pas modifier, sous peine d'ébranler le fragile édifice. Il serait vertigineux de songer que, peut-être, le mouvement créé en 622 n'avait*

---

[450] L. Kinberg, "Literal dreams and prophetic Hadîts in classical Islam--a comparison of two ways of legitimization," *Der Islam* 70/1993

[454] R. Blachère, "L'allocution de Mahomet lors du pèlerinage de l'adieu", *Mélanges Massignon*, Damas, 1956 et C. Adang, "The prophet's farewell pilgrimage: the true story, according to ibn Hazm", *Jerusalem Studies in Arabic and Islam* 30, 2005 ; D. J. Stewart, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. Farewell pilgrimage; R. Bell, *Journal of the Royal Asiatic Society* 1937; A. L. Prémare, "Le discours-testament du prophète de l'islam", *Mélanges J.E. Bencheikh*, Damas 2001.

finalement pour but que de réformer le sanctuaire de la Kaba, et de faire revenir chez elle une secte hérétique, sans entrainer de conséquences aussi dramatiques pour l'Humanité.
Le texte qui a subsisté n'est pas forcément celui qui a réellement été prononcé: il est constitué d'une série de commentaires de versets coraniques agencés à propos, et daterait sans doute du IX^{ème} siècle, sous une influence abbasside.
Il en profite pour vite légiférer encore un peu, et lourdement, dans le domaine de la condition féminine...[455]
Il existerait des traditions pour prétendre que celui qui a prononcé le sermon n'aurait pas été Muhammad, déjà souffrant, mais Omar.[456]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/1).**

De l'obligation du pèlerinage; du mérite qu'il y a à le faire. - De ces paroles du Coran : "*...Il est du devoir des fidèles, pour quiconque peut s'en acquitter, de faire le pèlerinage à la Demeure sainte. - Celui qui méconnaîtra cette obligation, eh bien, Allah peut se passer des mondes*.".[457]

"al Fadl était en croupe de l'envoyé d'Allah. Une femme de Khatham étant venue, al Fadl se mit à la regarder tandis qu'elle le regardait également. Comme le prophète avait détourné le visage de al Fadl d'un autre côté, cette femme dit :

-"Ô envoyé d'Allah, l'obligation prescrite par Allah à Ses adorateurs de faire le pèlerinage s'applique à mon père; mais celui-ci est un vieillard âgé qui est incapable de se tenir sur sa monture. Puis-je faire le pèlerinage à sa place ?

- Oui, répondit le prophète."

Ceci se passait lors du pèlerinage d'adieu.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/3).**

On demanda au prophète quel était l'acte le plus méritoire :

-"La foi en Allah et en son envoyé, répondit-il.

- Et ensuite, ajoute-t-on ?

-La guerre sainte dans la voie d'Allah.

- Et quoi encore après cela, reprit-on.

- Un pèlerinage pieusement accompli, répliqua-t-il."

...Aïsha, la mère des Croyants, a dit :

---

[456] A. Hakim, "Umar b. al Hattab: l'activité religieuse et morale", *Arabica* 55/2008, p.4: ses avis auraient été rejetés ensuite.
[457] Corpus coranique 3/91-2.

-"Ô envoyé d'Allah, nous voyons que la guerre sainte est l'acte le plus méritoire ; ne pourrions-nous pas faire la guerre sainte ?

- Non, répondit-il, mais le djihâd le plus méritoire, c'est un pèlerinage pieusement accompli."

...J'ai entendu le prophète prononcer ces paroles : "Celui qui aura fait le pèlerinage pour Allah, sans commettre d'actes impudiques, ni de péchés, reviendra tel qu'il était le jour où sa mère l'a mis au monde."

(**Muslim,** ***Sahih*** 2380).

Abu Hurayra a dit : L'Envoyé d'Allah nous prêcha en disant :

-Ô gens! Allah vous a prescrit le Hajj, accomplissez-le donc.

Un homme demanda :

-Doit-on l'accomplir chaque année, ô envoyé d'Allah!

L'Envoyé d'Allah garda le silence, et l'homme de répéter sa question. A la troisième fois, l'Envoyé d'Allah dit :

-Si je dis oui, ce sera obligatoire et vous ne pourrez plus le faire.

Puis il ajouta :

- Laissez-moi tant que je vous laisse car ce qui causa la perte de ceux qui vous ont précédés, ce fut l'excès de questions et leurs divergences sur leurs prophètes. Faites donc ce que je vous ordonne autant que vous le pourrez et abstenez-vous de tout ce que je vous interdis.

(**Malik,** ***Muwatta*** **776).**

Abu Hurayra a rapporté que l'Envoyé d'Allah a dit:

-D'une Umra à l'autre Umra les péchés commis entre ces deux Umra sont effacés et le pèlerinage Hajj pieusement accompli n'a pour rétribution que le Paradis.

(**Malik,** ***Muwatta*** **778?).**

On rapporta à Malik qu'Othman Ibn Affan, parfois en faisant sa visite pieuse, il ne descendait pas de sa monture, jusqu'à son retour.

- Malik a dit: la visite pieuse est une sunna, et je ne connais pas même un musulman qui a toléré s'en abstenir.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2403).**

D'après Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit : La 'Umra efface les péchés commis dans l'intervalle la séparant d'une autre; et le Hajj pieusement accompli n'aura d'autre récompense que le Paradis.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2404).**

D'après Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit : Quiconque se rend à cette Maison et s'abstient de dire

des obscénités ou de commettre d'actes impudiques, reviendra tel qu'il était le jour où sa mère l'avais mis au monde.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **2/457).**

D'après Ibn Abbas, le Prophète a dit :

-« Il n'y a pas de jours pendant lesquels les bonnes œuvres sont plus aimables à Allah que ces dix jours ».

Même le combat dans le chemin d'Allah ! Lui dit-on

Même le combat dans le chemin d'Allah, à moins qu'il soit mené par un homme qui y engage sa personne et ses biens et y laisse tout »

(**Dawud,** ***Hadith*** **1765).**

Il est rapporté que le Prophète a dit :

-Certes, le jour du Sacrifice est le plus important jour auprès d'Allah.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1742).**

D'après ibn Omar, le Prophète s'arrêta le jour du Sacrifice entre les stèles, au cours de son pèlerinage, et dit :

-C'est le plus grand jour du pèlerinage.

(**Tabari,** ***Tafsir*** **2/194).**

L'année suivante, en dhul qida, le prophète et ses compagnons entrèrent à la Mecque, où ils restèrent trois jours pour y faire la Visite pieuse. Les associateurs avaient été fiers de les repousser le jour de Hudaybiyya mais Allah leur imposa une réparation équivalent en faveur du prophète et il l'introduisit à la Mecque le même mois de dhul qida au cours duquel ils l'avaient repoussé. C'est pourquoi Allah dit :

Le mois sacré contre le mois sacré et les choses sacrées profanées exigent une réparation équivalente.

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **788).**

L'envoyé rentra de Khaybar vers Médine, et il resta là du premier mois de rabi à celui de shawwal, ordonnant le départ de raids de pillage et d'expéditions.

Au mois de dhul qada - le mois pendant lequel les polythéistes l'avaient empêché de faire le pèlerinage- il entreprit le pèlerinage de l'accomplissement, au lieu de la umra dont ils l'avaient exclu. Ces musulmans qui avaient été exclus avec lui partirent dans la septième année et les Mecquois le surent et réagirent. Les Quraysh disaient entre eux: Muhammad et ses compagnons sont en perdition, en attente, en état de privation.

(...)

L'explication du nom de l'épisode.
(Tabari, *Histoire des Prophètes et des Rois* III 262).

Cette visite des lieux saints est appelée visite de l'accomplissement, parce que c'était l'exécution de la visite projetée l'année précédente, que les musulmans n'avaient pu accomplir alors, ayant été obligés de retourner de Hudaybiyya. Le prophète se mit en route avec tous ses compagnons musulmans. Les Quraysh les laissèrent entrer dans la ville avec leurs chameaux. Le prophète, qui, ainsi que ses compagnons, s'était constitué en état pénitentiel et s'était fait raser la tête, fit son entrée assis sur un chameau, que Abdallah ibn Rawaha conduisait par la bride, et il s'avança directement vers le temple.

Les précautions de Muhammad.
(Tabari, *Histoire des Prophètes et des Rois* III 263).

Le prophète avait amené soixante chameaux destinés pour le sacrifice, cent chevaux et d'autres chameaux qui servaient de montures à ses hommes. Il avait ordonné que chacun emportat toutes ses armes, que l'on fit porter par des bêtes de somme, qui, ainsi que les chevaux, étaient en arrière du cortège ; car, redoutant quelque trahison de la part des Quraysh, il voulait avoir à sa disposition des armes et des chevaux. Les Quraysh, apprenant que le prophète avait avec lui des chevaux et des armes, eurent des appréhensions. Ils lui firent dire:

-Nous voulons la fidèle exécution du traité que nous avons conclu avec toi ; à quoi doivent te servir ces chevaux et ces armes? Le prophète répondit :

-Nous les laissons en dehors de la ville ; mais si vous ne teniez pas vos engagements, au moins aurais-je des armes et des chevaux.

Comme les Quraysh restèrent fidèles au traité[458], le prophète fit garder les chevaux et les armes par Muhammad ibn Maslama, en lui recommandant de rester en dehors de la ville.

Une allusion coranique?
(*Tafsir Jalalayn* 110).

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire...

Révélée tout entière pendant le pèlerinage d'adieu, après la sourate du Repentir Lorsque la victoire d'Allah et la prise de La Mecque se réalisent pour toi, ô prophète,

... et que tu vois les gens entrer en foule dans la religion d'Allah,

et lorsque tu vois les gens entrer en masse dans l'*islam*, la religion d'Allah, après qu'il eût été embrassé par des individus l'un après l'autre, et tu vois les Arabes venir soumis,

[459] "Sacré" : se dit d'une catégorie spéciale de hadiths, sensés provenir directement de la divinité.

...alors, par la louange, célèbre la gloire de ton seigneur et implore son pardon. Car c'est lui le grand accueillant au repentir.

commentaires: célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon car iI est Celui qui accepte le repentir. Après la lecture ou la récitation de cette sourate, il est recommandé de répéter fréquemment cette invocation:

Gloire et louange à Allah. J'implore son pardon et je reviens vers lui repentant". A savoir que la prise de La Mecque eut lieu en l'an huit après l'Hégire et le prophète mourut au mois *rabi* premier en l'an dix.

Al Zuhari rapporte: Quand le Messager d'Allah entra à La Mecque l'an de sa prise, il envoya Khaled ibn Al Walid à la tête d'une troupe pour combattre les Quraysh qui se trouvaient au bas de cette ville et ils furent vaincus. Puis il ordonna de déposer les armes et cesser toute hostilité contre eux. Les gens alors commencèrent à embrasser l'*islam* en masse et aussitôt cette sourate fut révélée.

Les ultimes règles du pèlerinage.
(ibn Hisham, *Conduite de l'envoyé d'Allah* 970).

L'apôtre d'Allah s'installa à Arafa et il dit:

-Cette station va avec la montagne qui est au dessu et tout Arafa est une station.

Quand il s'installa à Quzah, le matin d'al Muzdalifa, il dit:

-C'est la station et tout al Muzdalifa est une station.

Quand il allla sacrifier à l'endroit des sacrifices, à Mina, il dit:

-C'est l'endroit des sacrifices et tout al Mina est un endroit pour les sacrifices.

L'apôtre d'Allah acheva le hajj et il montra aux hommes les rites, et leur apprit que qu'Allah avait prescrit pour le hajj, les stations, les jet des pierres, la circambulation du temple, et tout ce qu'il avait permis et interdit. C'était le pèlerinage de l'accomplissement et le pèlerinage de l'adieu parce que l'apôtre d'Allah n'est plus allé en pèlerinage après cela.

(Tirmidhî, *Hadith* 2863).

Selon el Hârith el Ash'arî, le prophète a dit :

- Je vous donne cinq commandements qu'Allah m'a ordonné : l'obéissance aux autorités, le djihâd, l'émigration, et l'union de la communauté. En déviant de cette union d'un empan, on délie l'Islam de son cou jusqu'à ce qu'on y revienne. Et en revendiquant des noms de l'ère païenne, on compte parmi les gens de l'Enfer.

Un homme s'exclama :

- Messager d'Allah ! Même si on fait la prière et le jeûne ?

- Même si on fait la prière et le jeûne. Donnez-vous les noms qu'Allah vous a donnés ; Il vous a appelés musulmans, croyants et serviteurs d'Allah !

(ibn Maja, *Hadith Qudsi*[459] 105-6).[460]

...le prophète a invoqué le pardon d'Allah en faveur de sa communauté, le soir du jour de l'Arafat. Allah a exaucé son invocation en lui disant:

-Je leur pardonne, à 1'exception de l'oppresseur, car Je me vengerai de lui à place de sa victime.

Le prophète lui a dit alors:

-Seigneur, si tu veux, tu accorderas le paradis à l'opprimé et tu pardonneras à l'oppresseur.

Mais il ne lui a pas répondu à ce moment-là. Le lendemain, alors qu'il était à Muzdalifa, il fit la même invocation, et il fut exaucé dans qu'il demanda. On vit alors le prophète rire -ou sourire-.

Abû Bakr et Omar lui dirent:

-Ô toi pour qui nous sacrifierions pères et mères![461] Il y un moment de cela tu ne riais pas! Qu'est-ce qui te fait rire donc, puisse Allah te maintenir dans cet état?

Il leur répondit:

-L'ennemi d'Allah, Iblis, apprenant qu'Allah a exaucé mon invocation et a pardonné à ma communauté, a pris de la terre et a commencé à se la jeter sur la tête, en invoqua le malheur et la ruine.

C'est le désespoir dans lequel il se trouvait, qui m'a fait rire.

(...)

En Nisay a rapporté un autre hadith sur le jour de l'Arafat. (...) Le messager d'Allah a dit:

-Il n'y a pas de jour où Allah affranchit le plus du feu, des serviteurs, mâles et femelles, comme le jour d'Arafat. Il[462] se rapproche, par sa miséricorde, de ceux qui y sont rassemblés, puis il s'en enorgueillit auprès de ses anges, en leur disant:

-Que veulent ces gens-là?

---

[460] Somme de Hadiths Qudsi, ed. M. Boudjenoun, Paris 2006.

[461] Ils sont près au sacrifice des autres, et non d'eux mêmes, au nom de leur chef, et non de la divinité.

[462] Allah.

7 Divine vertu du tourniquet

La circambulation

On a déjà vu que le fait de tourner autour d'un point central était une caractéristique commune à toutes les religions sémitiques. Nulle part ce n'est aussi bien attesté qu'à la Mecque. Les rituels n'ont pratiquement pas évolué depuis, et ils font partie d'un ensemble de pratiques communes à tout le Proche-Orient antique.[463] *L'invocation des pèlerins (la talbiyah) est une formule qui semble particulièrement archaïque, et peut-être (et même sûrement) préislamique: "LABBAIKA! ALLAHUMMA! LABBAIKA! LABBAIKA! LA SHARIKA LAKA! LABBAIKA! INNA 'L-HAMDA WA N'NI'MATA LAKA, WA 'L- MULKA LAKA! LA SHARIKA LAKA!".*
Les peuplades sibériennes continuent à pratiquer des rituels shamaniques dont la ronde est l'élément le plus caractéristique. Ils se figurent un "axus mundi", souvent un grand arbre et tournent autour de lui, atteignant parfois l'extase. Le rituel est identique à celui de la Mecque, même si ensuite, un sens différent a été assigné aux mêmes gestes.
La ronde, la tournée, les différents rythmes imposés, les ruptures, l'intégration à la foule, les paroles scandées: autant de procédés très banals et connus de conditionnement des fidèles, que même Strabon, dans son livre X de la Géographie, décrit en détail. La finalité est un tranquille décervelage, qui intervient sans manquer, par la vertu de la force centripète.
Autre astuce: tant que la foule tourne autour du bâtiment, qui est un espace sacré, un téménos, et qui est fermé, tel un adyton, tant qu'elle tourne, donc, elle ne pénètre pas dedans: le conditionnement joue aussi sur le rapport avec le mystère, au sens profond du terme. Rappelons que le bâtiment est absolument vide, exception faite de quelques lumières, des ampoules électriques tout à fait banales. Autrefois, sans doute, l'endroit était plein, et alors, on exhibait des objects venus de l'intérieur, ou bien les prêtres faisaient entrer quelques happy few dans le Saint des Saint: ils jouaient sur le principe du "caché-révélé", qui peut manipuler n'importe qui. On te montre, on te cache, ah tu veux voir? Regarde, hop, c'est fini.

Le rite fait partie d'un cérémonie complexe, l'UMRA, très ancienne sans doute, réservée à une partie de la population locale. Il devait convenir à un petit groupe, et pas à des foules indonésiennes, tadjik et sénégalaises. L'UMRA a absorbé le rite de Safa-Marwa, juste à côté. Et chacun rentrait chez lui.

---

[463] P. B. Fenton, "Le symbolisme du rite de la circumambulation dans le judaïsme et dans l'islam.", *Revue d'Histoire des Religions* 1996

Muhammad a consacré l'obligation du rite de circumambulation autour de la Kaba. Les sept tournées commencent à la Pierre Noire que le fidèle baise ou touche et se continue vers la droite en tenant la Kaba à sa gauche. Je ne sais pas si le *hijr* y était compris ou non. Muhammad recommande de faire une Prière de deux *raka* devant la *maqam* d'Abraham. Les faces de la Kaba ayant dix, douze, onze et douze mètres, la tournée est d'environ 50 mètres, donc 350 mètres pour les sept tours . Un hadith affirme qu'à aucune heure du jour ou de la nuit, le circuit dallé qui entoure la Kaba, le *mataf*, n'est vide de fidèles faisant les tournées. Ils les accomplissent nu-pieds. On cite, comme un cas exceptionnel, les tournées que le Prophète fit dans sa *umra* de 629 : monté sur sa châmelle, il toucha la Pierre Noire de l'extrémité de son baton. En 1183, l'émir zaydite de Mecque fera les tournées à cheval.
(**M.Gaudefroy-Demonbynes, *Mahomet*, p. 480-1**).

(**Tabari, *Tafsir* I 468**).[464]

Al Hasan disait:

-le premier à faire le pèlerinage vers la Maison a été Adam. Cela montre que c'est lui qui l'a construit avant Abraham. On raconte d'après al Baqir qu'Allah a placé quatre colonnes sous son trône (...) les anges tournaient autour. Alors, il envoya les anges qui dirent:

-Construis une maison comme ça, avec ces dimensions, sur la terre.

Il ordonna que quiconque sur la terre accomplisse ces tours autour de la Maison.

La procession que fit Adam autour de la Maison visitée.[465]

(**Tabari, *Histoire des Prophètes et des Rois* I 50**).

Ensuite Gabriel conduisit Adam vers cette maison, afin qu'il en fit processionnellement le tour. Or tous les lieux sur lesquels Adam posait le pied, et tous ceux que touchait son talon, devenaient florissants et se couvraient d'eaux courantes et de verdure: et tous les endroits qui se trouvaient entre ses deux talons n'étaient points florissants, mais ils étaient entièrement déserts. Gabriel apprit à Adam à faire le pèlerinage, et il lui enseigna toutes les cérémonies relatives à ce devoir religieux. C'est pour cette raison que, si quelqu'un part pour faire le pèlerinage sans en connaître les cérémonies, il faut qu'il ait un guide qui les lui enseigne.

Or Adam vivait dans ces montagnes dont nous avons parlé, et Ève était à Jeddah, à sept parasanges de La Mecque. Adam n'avait point de nouvelles d'Eve, et Eve n'avait point de nouvelles d'Adam. Eve était devenue triste, et elle vivait pleine de hagrin. Elle regarda et vit de loin Adam, qui venait du côté de La Mecque. Or il n'y avait dans le monde aucun autre homme qu'Adam: Ève se dirigea vers lui et le rencontra dans le lieu que l'on nomme aujourd'hui Arafat.[466] Lorsque Adam et Ève se

[465] Autre appelation de la Ka'ba..

[466] Le lecteur sera peut-être surpris de voir surgir un tel nom : mais ce toponyme a été choisi comme surnom par le fameux chef palestinien, dont le nom véritable était Muhammad Abdal Rauf Arafat al Qudwa al Husseini, et la kunya, Abu Amar. Encore un Muhammad, oui.

furent retrouvés et qu'ils se furent reconnus l'un l'autre, ils furent pleins de joie. Ils allèrent à La Mecque et firent en procession le tour de la maison visitée. Ils demeurèrent trois jours dans ce lieu-là et immolèrent des brebis. Le coton et le lin n'étaient point en usage à cette époque: Adam et Ève prenaient des peaux de brebis, les préparaient et s'en faisaient des vêtements. Ensuite Adam dit à Gabriel:

-Je ne puis demeurer dans ce lieu, car il est désert, et tous les travaux que j'ai faits sont sur la montagne de Sarandib.

Gabriel répondit à Adam:

-C'est juste, retournes-y.

Et Adam et Ève y retournèrent.

Ils ensemencèrent la terre dans cet endroit, leur travail réussit, et ils recueillirent des biens de toute espèce. Or il n'y avait pas dans le monde un seul être humain, excepté eux deux, et il n'existait aucune maison, excepté la maison visitée. Ensuite ils se mirent à élever des constructions, et ils bâtirent des maisons pour eux.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **26/750**).

Le prophète fit le *tawaf* de la Ka'ba à son arrivée à la Mecque : il toucha le coin de la pierre noire pui saccomplit la course *ramal*[467] pendant les trois premiers tours et il marcha pour les quatre derniers. Après il fit deux prières *rakat* dans le *Maqam Ibrahim*[468], et après la prière il alla à Safa et Marwa, fit sept tours de *tawaf* entre eux et ne fit rien de contraire à l'état de *ihram*.

(**ibn al Kalbi,** ***Livre des Idoles*** **4 a**).

(...) Ils vénéraient le temple et faisaient autour de lui les rondes sacrées : ils accomplissaient le pèlerinage et la visite au sanctuaire : ils s'arrêtaient aux stations rituelles de Arafa et Muzdalifa : ils offraient des sacrifices et poussaient l'*Ihlal*, le cri rituel, durant le pèlerinage et la visite du lieu saint.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2210**).

D'après ibn Omar, quand l'envoyé d'Allah faisait les premières tournées rituelles autour de la Maison, il trottait pendant les trois premières et marchait pendant les quatre autres. Il courait également au coeur de la vallée quand il faisait le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa.

---

[469] S'il s'agit d'une femme, le trouble est forcément gynécologique; mais cela peut être tout simplement les menstruations, mal par excellence. Le récit est exceptionnel, alors, car la menstruation est normalement un tabou absolu; il a été inventé pour adoucir la règle.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2217**).

Ibn Tufayl a interrogé ibn Abbas en disant :

-Est-ce que la marche rapide pendant les trois premières tournées rituelles autour de la Maison, et la marche normale pendant les quatre autres sont une Sunna? Car, ta tribu prétend que c'est de la Sunna.

Il répondit :

-Ils ont dit vrai et ils ont menti.

Je répliquai :

-Comment cela, ils sont véridiques et menteurs à la fois?

Ibn 'Abbâs dit : Quand l'Envoyé d'Allah vint à La Mecque, les polythéistes qui l'enviaient, dirent alors :

-Muhammad et ses compagnons ne peuvent pas faire les tournées rituelles autour de la Maison, à cause de leur faiblesse.

Alors, l'Envoyé d'Allah ordonna à ses compagnons de marcher à pas rapides pendant les trois premières tournées, puis de marcher à allure normale pendant les quatre autres. Je lui demandai de m'informer si le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa en monture était-il une Sunna; tant que sa tribu prétendait qu'il l'était. Il répondit :

-Ils ont dit vrai et ils ont menti.

Je répliquai :

-Comment cela, ils sont véridiques et menteurs à la fois?

Il dit alors : "L'Envoyé d'Allah vit d'énormes foules l'entourèrent en disant :

-Voilà Muhammad! Voilà Muhammad!, même les vierges sortirent de chez elles! Comme l'Envoyé d'Allah était doux avec les gens, ceux-ci ne s'écartaient pas pour lui faire chemin. N'arrivant plus à marcher, il enfourcha sa monture. Mais, c'est préférable de marcher et de parcourir ce trajet.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2222**).

Ibn Omar a dit :

-Je n'ai jamais vu l'envoyé d'Allah toucher autre chose dans la Maison que les deux coins yéménites.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2228**).

Omar embrassa la Pierre noire, en disant :

-Par Allah! Je sais bien que tu n'es qu'une pierre. Et si je n'avais pas vu l'Envoyé d'Allah t'embrasser, je ne t'aurais jamais embrassée.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2233**).

ibn Abbas a dit : "Durant le Hajj d'adieu, l'envoyé fit les tournées rituelles sur son chameau et toucha la Pierre noire à l'aide d'un bâton présentant une extrémité recourbée.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2238**).

Umm Salama a dit : Je me plaignis à l'Envoyé d'Allah d'une maladie[469], il me conseilla en disant :

-Fais les tournées rituelles sur une monture en te plaçant derrière tout le monde.

C'est ce que je fis, tandis que l'Envoyé d'Allah était en train de prier à côté de la Maison en récitant la sourate d'At-Tûr.

(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des rois*** **I 70**).

Ceux qui entraient dans la mosquée faisaient d'abord les processions d'usage autour de la Ka'ba, adoraient une des idoles qui se trouvaient dans le temple, et venaient ensuite choisir une place dans un des cercles des grands personnages. Il y avait dans la mosquée de la Mecque trois cent soixante idoles, outre celles qui se trouvaient dans la Ka'ba, Hobal et Manaf, et d'autres. Toutes les idoles étaient de pierre et avaient la forme humaine : elles étaient couvertes de vêtements de différentes couleurs, de khaluq, de safran et d'autres arômes. Muhammad n'avait jamais adoré aucune idole. [470]

La circambulation des bédouins: un témoignage.

Un pèlerin lettré du début du XXème siècle décrit ainsi l'attitude primitive des fouilles de bédouins tournant autour de la Ka'ba. La persistance des usages anté-islamiques est évident, malgré le fondamentalisme nihiliste et furieux (et si peu connu) des Wahhabites. Le culte pratiqué ici est à nouveau celui du "Seigneur de la Maison", du "Seigneur de la Mecque", et toute ambition universaliste et totalitaire alors s'évanouit. C'est une plongée dans un monde purement tribal et bédouin.

(**Batanuni,** ***Rihla*** **158**).[471]

> Le spectateur qui observe avec attention les tournées accomplies par les Bédouins, et particulièrement par ceux de l'Est[472], les Otayba et les Mtir, s'aperçoit qu'ils considèrent le pèlerinage comme s'accomplissant à la Ka'ba, bien plutôt qu'à Arafa. On pourrait en conclure l'antique survivance des habitudes d'une population qui, serviteurs de la Ka'ba comme les Kuraysh Hums, refusaient de se rendre hors du territoire sacré, au zuquf de Arafa. Ces Bédouins arrivent à La Mecque en troupes dans les six premiers jours de zou'1 qa'da. et installent leurs campements hors de la ville, à l'est. Ils viennent faite les tournées d'arrivée tazvaf el quduni par bandes d'hommes se tenant par la main. Ils ne s'occupent pas de ceux qui sont sur le mataf avant eux et entrainent tout 1e monde avec eux, en criant:

[476] Q 22/32.

-Allah! Muhammad! Labbayka![473] Labbayka! Je fais le hajj ! Tu accueilles taqhal ou tu n'accueilles pas! je fais le hajj! N'accueilleras-tu pas?

Quand il y a des femmes en petit nombre et toutes avancées en age, elles sont derrière les hommes accrochées à leurs épaules : on ne voit que leurs yeux : leurs mains sont enfermées dans des gants de coton montant au coude guffazat. Quand ils sont arrivés à la pierre noire, leur chef saisit la housse de la Ka'ba et si cramponne de façon que personne ne puisse l'en écarter. Les compagnons l'aident à éloigner tout étranger qui voudrait toucher à la pierre noire: tous la touchent et la baisent[474], les femmes après les hommes. Le mari cogne la tête de sa femme contre la pierre de façon qu'elle en garde une marque qui est pour eux celle du hajj : le mari crie en même temps à sa femme[475] :

-As-tu fait le hajj, ô hajja! et elle crie en réponse: J'ai fait le hajj, j'ai fait le hajj!

Puis elle se tourne vers la pierre noire :

-J'ai fait le hajj: informe ton Maître que j'ai fait le hajj!

Puis levant la tête vers le ciel :

- Que tu accueilles ou non, j'ai fait le hajj : Si tu ne m'accueille, par force tu accueilleras!

(*Corpus coranique d'Othman* 2/119).

Et rappelez-vous quand nous fîmes du temple de la Mecque un lieu de visitation et un asile pour les hommes, quand ceux-ci tirèrent du maqam d'Abraham, un lieu de prière!

Nous fîmes pacte avec Abraham et Ismaël en leur disant:

-Purifiez mon temple pour ceux qui font la circumambulation, pour ceux qui font retraite pieuse, pour ceux qui s'inclinent et se proternent.

La réinterprétation du culte de la Ka'ba selon le Coran.

(*Corpus coranique d'Othman* 5/98).

Allah a institué la Ka'ba, temple sacré se dressant pour les hommes, le mois sacré, les victimes offertes en offrande, les guirlandes attachées aux victimes, tout cela pour que vous sachiez qu'Allah sait ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre.

(**Malik,** *Muwatta* 832).

Umm Salama, la femme du a rapporté: «comme je me plaignais à l'Envoyé d'Allah d'un malaise, il me dit:

-Fais la tournée derrière les gens tout en restant sur ta monture». Elle continue:

-Je fis la tournée, tout en étant sur mon chameau, alors que l'Envoyé d'Allah priait à côté de la Maison Sacrée, récitant: «Par le Mont, Et par un Livre transcrit».

(**Malik,** ***Muwatta*** **818).**

Hisham Ibn Urwa a rapporté que son père, en accomplissant les trois tournées autour de la Maison à pas rapide, il récitait à voix basse:

-Grand Seigneur! Il n'y a d'Allah que Toi, Toi, Tu nous en ressuscites après nous avoir fait mourir.

(**Malik,** ***Muwatta*** **819).**

Urwa rapporté qu'il a vu Abdallah Ibn Al-Zubayr se mettre en état d'ihram à partir de Al-Tamim pour faire la visite pieuse.

(**Malik,** ***Muwatta*** **833).**

Abu Mayz Al-Aslami Abdallah Ibn Soufian, a raconté:

«J'étais assis avec Abdallah Ibn Omar, une femme vint le consulter disant:

-J'étais venue faire la tournée autour de la Maison; mais arrivant à la porte, j'eus mes menstrues; je suis revenue, demeurant jusqu'à être purifiée. Puis revenant à la Maison, et arrivant à la porte, je me trouvai de nouveau impure, ce qui fait que j'ai rebroussé chemin et je suis restée chez moi jusqu'à ce que je fus en pureté; devenue pure, pour la troisième fois, me voilà revenant à la Maison, et encore arrivée à la porte, le sang coula». Fais ghusl , mets un chiffon, et fais la tournée processionnelle».

(**Malik,** ***Muwatta*** **834).**

On rapporta à Malik que Sa'd Ibn Abi Waqas entra à la Mecque en retard,et se dirigea directement à Arafa, avant de commencer les tournées processionnelles, et avant de faire le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa: Il commençait la tournée autour de la Maison aprés».

Et Malik interprétant cela a dit: «Telle est une des grâces d'Allah».

On demanda à Malik: «Un homme faisant la tournée autour de la Maison, peut-il s'arrêter pour avoir un entretien avec un autre»?

Il répondit: «Je répugne cela».

Malik a dit: «Personne ne fait la tournée autour de la Maison, ni le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa, s'il n'est pas en état de pureté».

(**Malik,** ***Muwatta*** **828).**

Malik a rapporté que Abu Al-Zubayr Al-Makki a dit: La Maison Sacrée était désertée après la prière de l'aurore, et après celle de l'asr, sans qu'il y ait une personne, faisant la tournée processionnelle tout autour.

Malik a dit: Celui qui accomplit partiellement ses sept tournées autour de la Maison, puis qu'il y eût l'appel à la prière de l'aube ou à celle de l'asr, il doit obligatoirement rompre ses tournées et prier avec l'imam (pour ces deux moments: l'aube et l'asr). La prière terminée, il considérera le nombre

des tournées déjà effectuées pour les compléter à sept. Puis, il n'aura pas à prier que juste au moment où le soleil se lève, ou se couche.

Et Malik a ajouté: et s'il veut retarder la prière après le coucher du soleil, il peut le faire.

Malik a finalement dit: Il n'y a aucun mal, à ce que l'homme fasse Tawaf après la prière de l'aube, et celle de l'asr à condition de n'effectuer que sept tournées, et de retarder les deux raka'ts de la prière, jusqu'à ce que le soleil se lève. D'ailleurs, c'est ce que faisait Omar Ibn Al-Khattab. Il peut les retarder après l'asr jusqu'au coucher du soleil; ce dernier couché, il peut, s'il le veut, les prier, sinon il peut encore les retarder afin qu'il fasse la prière du coucher du soleil, et là, il n'y a aucun mal.

(**Malik,** ***Muwatta*** **829).**

Abdallah Ibn Omar a rapporté que Omar Ibn Al-Khattab a dit: Qu'aucun pèlerin ne quitte la Maison sacrée avant de faire la tournée processionnelle tout autour de la Maison car le dernier rite est de faire cette tournée.

Malik a dit, interprétant les propositions de Omar Ibn Al-Khattab: ce que nous pensons, à propos de cette tournée, et Allah en est Le plus informé, qu'elle est le dernier rite, conformément aux paroles d'Allah: Voilà! Et quiconque exalte les emblèmes d'Allah, oui, c'est un effet de la piété des cœurs.[476] Allah a dit aussi: Vers l'Antique Maison est leur lieu d'immolation.[477] Le lieu de tous ces rites, et leur acquittement est donc la Maison Antique.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2172).**

Ibn Omar a dit : Arrivé à La Mecque, l'Envoyé d'Allah fit sept fois les tournées rituelles autour de la Maison, pria deux raka derrière la Station d'Abraham ('Ibrâhîm) et fit sept fois le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa. En effet, vous avez dans l'envoyé d'Allah un excellent modèle à suivre.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2173).**

Aïsha a dit :

-La première chose que fit l'Envoyé d'Allah en arrivant à La Mecque fut de faire ses ablutions; puis de tourner autour de la Maison.

Une interprétation pseudoscientifique de la circumambulation.[478]

> Circumambulation anti-horaire, par le Dr. Ahmad Fu'âd Bâshâ est Professeur à la Faculté des Sciences et Ex-Vice Président de l'Université du Caire (lundi 1er janvier 2007)
>
> Dans son Livre Saint, Allâh Exalté soit-Il dit : « Et c'est Lui Qui a créé la nuit et le jour, le soleil et la lune, chacun voguant dans une orbite ». Ce verset nous éclaire sur

[477] Q 22/33.

[478] Islamonline.net. Alfred Jarry avait inventé cette science révolutionnaire, la pataphysique, qui offrait les ressources de l'imaginaire au service de la découverte du monde et de ses principes. On en est là, avec ce texte, en pas drôle, pas comique, mais très sôt.

une réalité importante relative à la cinématique de l'univers. Il s'agit d'une réalité que la science moderne contribue à confirmer et à clarifier, après avoir prouvé que dans le monde étendu où nous vivons, le mouvement dépend de la rotation ou de la circumambulation atour d'un centre déterminé. Chaque année, la Terre tourne autour du Soleil dans une orbite qui lui est propre. La lune tourne également chaque mois lunaire autour de la terre dans une orbite qui lui est propre. Les autres planètes tournent aussi autour du Soleil dans leurs propres orbites et ont pour la plupart, des lunes qui tournent autour d'elles. À ce jour, les savants en ont découvert plus de soixante.

Le système solaire, auquel appartient la planète Terre, tourne autour de l'axe de la galaxie de la Voie Lactée qui contient 130 milliards d'étoiles. L'ensemble des galaxies de l'univers tourne également autour d'un axe que Seul Allâh Exalté soit-Il connaît. Ainsi, par cette conception scientifique de la forme de l'univers, attirons-nous l'attention vers la rotation ou la circumambulation en tant que règle universelle manifestée par l'ensemble des créatures.

Circumambulation de l'atome !

Si nous passons maintenant au monde de l'infiniment petit, nous constatons que l'atome que nul n'a observé à l'œil nu, à ce jour, ni même à l'aide des microscopes les plus puissants, cet atome est constitué d'un noyau dont le diamètre ne dépasserait pas le millionième d'un millimètre, entouré par un ou plusieurs électrons tournant, autour de lui, chacun dans son orbite. Ceci signifie que dans cet univers, le phénomène de la circumambulation est opérant dans tous les atomes des matières solides, liquides et gazeuses. Ce phénomène est aussi valable pour tout atome dont se compose notre corps, notre nourriture et l'air que nous respirons, ainsi que tout être vivant, plante ou animal et toute chose matérielle sur la planète, les mers, les sables ou les montagnes. Il en est de même pour les objets célestes comme les étoiles, les planètes et les lunes ainsi que les gaz, les étoiles filantes, les comètes et autres…

La biologie ne fait pas exception. On y retrouve cette loi universelle qui met en évidence l'unité de la création et l'unicité de son Créateur Exalté soit-Il . La science moderne a découvert grâce à des microscopes puissants que le cytoplasme, le liquide contenu dans la cellule vivante, tourne autour de son noyau.

Toutes ces formes de mouvement ont en commun d'être une rotation ou une circumambulation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Multiples sont donc les circumambulateurs, qu'ils soient électrons autour d'un noyau, planètes autour du Soleil, lunes autour des planètes, astres autour des axes de galaxies, ou galaxies autour d'un axe qu'on ignore. Dans cet univers, tout accomplit des circumambulations.

Notre prime nature immaculée porte notre regard de croyant sur une autre forme de circumambulation dont Allâh fit l'une des caractéristiques les plus importantes de l'islam. Il s'agit de la circumambulation autour de la Ka`bah, faisant partie des rites du pèlerinage et de la `Umrah.

La circumambulation : un rite cultuel, mais encore !

La circumambulation autour de la Ka`bah est un rite cultuel dont beaucoup ignorent la sagesse. Mais, conformément aux réalités de la science moderne, ce rite symbolise l'un des grands secrets de l'univers fondé sur l'attestation de foi monothéiste totalement consacrée à Allâh. C'est un rite qui répond à l'appel divin autrefois lancé par Abraham paix sur lui en direction des hommes afin qu'ils accomplissent le pèlerinage et ce, en vertu de la parole d'Allâh : Et quand Nous assignâmes à Abraham l'emplacement de la Maison [en lui disant] : « Ne M'associe personne, purifie Ma Maison à l'intention de ceux qui en font le tour, et s'inclinent et s'y prosternent * Appelle les hommes au pèlerinage. Ils viendront à pied ou sur toute monture efflanquée. Ils viendront de tout chemin éloigné.

Comme si la Ka`bah honorée représentait le centre de gravité spirituelle qui doit exister entre le serviteur croyant et l'Antique Maison d'Allâh, cette maison-même que les musulmans prennent pour direction au moins cinq fois par jour dans leurs prières alors qu'ils en sont éloignés. Cette attraction spirituelle est cette force cachée portant tout

nouvel arrivant à faire le tour de la Ka`bah aussitôt qu'il s'y rend. C'est exactement ce que ferait un astre céleste aussitôt qu'il tombe dans le champ gravitationnel d'un autre astre plus important.
Remarquons également que les musulmans tournent autour de la Ka`bah dans le sens anti-horaire. Durant ce mouvement, leur cœur est plus proche du centre de gravité ou de l'axe atour duquel se fait la circumambulation. C'est aussi dans le sens anti-horaire que se fait l'ambulation (*Sa`y*) entre As-Safâ et Al-Marwah ; l'un des rites du pèlerinage prescrit par Allâh.
Cette vision spirituelle intégrale nous montre que la circumambulation est un comportement universel qui met en relief l'unité et l'harmonie entre les obligations religieuses et les lois régissant les phénomènes de l'univers. C'est pour cette raison que la formule de *Talbiyah* prononcée durant le pèlerinage et la circumambulation autour de la Ka`bah est une formule qui proclame l'unicité d'Allâh : « *Labbayka Allâhumma Labbayk, Labbayka lâ Sharîka Laka Labbayk, Inn Al-Hamda wan-Ni`mata Laka wal Mulk, Lâ Sharîka lak* » (Me voici Seigneur [répondant à ton appel] ! Me voici ! Toi Qui n'as point d'associé, me voici ! La louange et le bienfait t'appartiennent ; ainsi que la loyauté, Tu n'as point d'associé).
Les découvertes scientifiques réalisées par les chercheurs prouvent ainsi décisivement que l'islam est la religion de la prime nature et de la foi immaculée, qui propose à l'homme une vision authentique et intégrale, en harmonie avec la réalité de l'existence divine dominant les lois de l'Univers. Ainsi l'attestation de foi (*Lâ Ilâha Illâ Allâh, Muhammadun Rasûl Allâh* : Il n'y a point de divinité à part Allâh, Mohammad est le Messager d'Allâh) doit-elle d'abord être appréhendée par la raison avant d'être prononcée par la langue ou ressentie par le cœur, et ce, dans le cadre général d'une pensée monothéiste et d'une certitude en matière de foi, alliant l'unité de structure de l'infiniment petit et de l'infiniment grand, l'unité de l'énergie qu'elle renvoie à une même origine quelle qu'en soit la forme et enfin l'unité du mouvement représentée par la circumambulation des électrons autour du noyau de l'atome, des lunes autour des planètes, des planètes autour du Soleil, du cytoplasme autour du noyau de la cellule vivante et des musulmans autour de la Ka`bah honorée.

8 La proclamation

"Allah, Me voici Me voilà"

Elle est la talbiya, la proclamation de chaque pèlerin, par laquelle il affirme faire le pèlerinage, qu'il en a l'intention, et l'intention dans l'islamisme n'est une petite chose. Il importe aussi que dans une religion aussi grégaire que l'islamisme, la proclamation, parce qu'elle est arabe et païenne par son origine, est l'expression d'un individu, seul, qui veut construire une relation mystique qu'il ne peut partager. Alors, comme l'individu est en jeu, eh bien, la doctrine veut contrôler tout cela tout de même.
Peu importe quel contenu il y avait dans la proclamation, et vraiment le principal n'est pas ça, mais plutôt le moment de la proclamation. Vu de l'extérieur, la question est idiote et inutile, et elle l'est sans conteste.
Une immense littérature est née de ça; pourquoi ? Il y avait besoin de structurer des usages éparpillés par les tribus, pour savoir, à l'intention des autres, ceux venus de loin, comment et quand commençait le pèlerinage. S'ils avaient interrogé les voisins de la Mecque, le moindre clan aurait témoigné d'une chose différente de la tribu d'à côté... Derrière, il y a aussi la question importante (pour eux) de savoir quand et à quel endroit commence le pèlerinage, parce que la purification ne semble pas suffire...
Quelques informations fournissent aussi de quoi reconstituer de quoi était faite la proclamation, là encore pour éviter que chacun ne se mette à inventer sa formule. Il est certain de la formulation est d'origine locale, et il a fallu imposer ceci aux nouveaux venus, jusqu'à ce que l'usage prenne parmi les pèlerins.

(**Malik, *Muwatta* 732**).
Abdallah Ibn Omar a rapporté que l'Envoyé d'Allah a dit:

-Les Médinois font l'entrée en *ihram* la talbiyat à «Dhul-Hulayfa», les habitants de Syrie à «Al-Juhfa, et ceux de Najd à «Karm». Abdallah Ibn Omar ajouta: «on m'a rapporté que l'Envoyé d'Allah a dit: «les habitants du Yemen font la talbiyat à «Yalamlam».

(**Malik, *Muwatta* 733**).
Abdallah Ibn Omar a dit: «l'Envoyé d'Allah a ordonné les Médinois de faire la talbiat l'entrée en ihram à «Dhul-Houlaifa», les Habitants de Syrie à «Al-Juhfa», et ceux de Najd à «Karn».

(**Malik, *Muwatta* 734**).
Abdallah Ibn Omar a dit: «ce que j'ai énoncé ci-dessus, je l'ai entendu de l'Envoyé d'Allah ; on m'a encore renseigné que l'Envoyé d'Allah a dit:«et les habitants du Yemen ont à faire la talbiat à Yalamlam».

(**Malik, *Muwatta* 735**).
Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar a fait la talbiyat à «Al-Fur».

(**Malik,** ***Muwatta*** **736).**

Malik a rapporté d'après des hommes en qui on a confiance, que Abdallah Ibn Omar a fait la talbiyat à «Iliyaa» al Quds[479].

(**Malik,** ***Muwatta*** **737).**

On rapporta à Malik que l'Envoyé d'Allah a fait la talbiyat à «Al-Ji'rana» au cours d'une visite pieuse».

(**Malik,** ***Muwatta*** **738).**

Abdallah Ibn Omar a dit: «que la talbiyat de l'Envoyé tait ce qui suit: «Grand Allah! Me voilà répondre à ton appel. Tu n'as pas d'associé. La louange et la grâce t'appartiennent ainsi que la royauté. Tu n'as pas d'associé».[480]

Abdallah ajoutait à cette talbiat: «Me voilà répondre à ton appel; je suis soumis à toi une fois après l'autre. Le bien se trouve entre tes mains, le désir se porte vers toi ainsi que les œuvres bénéfiques».[481]

(**Malik,** ***Muwatta*** **739).**

Urwa a rapporté que l'Envoyé d'Allah faisait deux rakat en priant dans la mosquée de «dhu-Hulayfa», et une fois que sa monture fut relevée, il commença à faire la talbiyat».

(**Malik,** ***Muwatta*** **740).**

Salem Ibn Abdallah a rapporté qu'il a entendu son père dire:

«Cette «Bayda[482]» partie du désert sur laquelle, vous mentez en disant que l'Envoyé d'Allah fit la talbiyat, alors qu'en réalité, il ne l'a faite qu'à partir de la mosquée et précisément la mosquée de «dhul-Hulayfa».

(**Malik,** ***Muwatta*** **741).**

Obayd Ibn Jurayj a rapporté qu'il a dit à Abdallah Ibn Omar: «Ô Abu Abdal-Rahman, je t'ai vu accomplir de quatre, ce qu'aucun de tes compagnons ne faisait; il lui demanda: «Quelles sont ces quatre Ô Ibn Jurayj»? Il répliqua:

-Je ne t'ai vu toucher des coins, que les coins Yemenites (ne te chausser que des sandales en cuir épilé, ne t'embaumer que de safran , et j'ai vu, que si tu étais à la Mecque, alors que les gens faisaient la talbiat à la vision de la lune, toi, tu ne la faisais, qu'au jour de la «Tarwia». Abdallah Ibn Omar répondit: «ainsi, pour ce qui est des coins, je n'ai vu l'Envoyé d'Allah toucher, que les deux

---

[479] Jérusalem selon le nom islamique.

[480] Labayk, Allahumma labayk, la sharika laka labayk. Inna'l-hamda wa'n-nimata laka wa'l-mulk, la sharika lak.

[481] Labayk, labayk, labayk wa sadayka wa'l-khayr biyadayka labayk wa'r-raghba'u ilayka wa'l-amalu.

[482] Steppe.

Yemenites; quant aux sandales (dont tu parles), l'Envoyé d'Allah ne mettait que celles qui étaient faites de cuir épilé, et faire même ses ablutions tout en se chaussant d'elles; et de ma part, j'aime bien les chausser; pour le safran, l'Envoyé d'Allah s'en servait et à mon tour, j'aime l'imiter; et pour la talbiat, je n'ai vu l'Envoyé la faire, que lorsque sa monture fut relevée».

(**Malik, *Muwatta* 742**).

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar faisait la prière dans la mosquée de «dhul-Hulayfa», puis il quittait de façon que, une fois que sa monture fut relevée, il se mettait en état d'ihram».

(**Malik, *Muwatta* 743**).

On rapporta à Malik que Abdel Malik Ibn Marwan a fait la talbiat à partir de la mosquée de dhul-Hulayfa, alors que sa monture fut relevée, et que Abban Ibn Othman, l'avait conseillé de faire cela».

(**Malik, *Muwatta* 744**).

Khaled Ibn Al-Saib Al-Ansari a rapporté d'après son père que l'Envoyé d'Allah a dit:

-«Gabriel vint me chercher et me chargea d'ordonner mes compagnons ou ceux qui étaient avec moi, de hausser la voix en faisant la talbiyat ou lorsqu'ils sont en état d'ihram».

(**Malik, *Muwatta* 745**).

Malek a rapporté qu'il a entendu les hommes versés dire: «les femmes n'ontt pas à hausser la voix au cours de la *talbiyat*; elles doivent s'entendre elles-mêmes sans plus».

Malek a dit: «celui qui est en état d'ihram n'a pas à hausser la voix en faisant la talbiyat dans les mosquées où se trouvent les gens, pour se faire lui-même entendre, et faire entendre les autres. Mais il haussera la voix dans la mosquée sacrée et celle de Mina».

Malek a également rapporté qu'il a entendu les hommes versés dire qu'il est préférable de faire la talbiyat après chaque prière et dans tout lieu élevé sur terre».

(**Malik, *Muwatta* 757**).

Ibn Shéhab disait que Abdallah Ibn Omar ne faisait pas la talbiyat en accomplissant la tournée processionnelle autour de la Maison.

(**Malik, *Muwatta* 770**).

Hisham Ibn Urwa a rapporté que son père, rompait la talbiat, s'il entrait dans l'enceinte sacrée en faisant une omra visite pieuse.

Malik a dit au sujet de celui qui est en état d'ihram, à Al-Tan'im: qu'il doit rompre la talbiat à la vue de la Maison Sacrée.

On demanda à Malik à propos de l'homme qui voudrait faire son irham pour une visite pieuse à partir d'un des mikat étant un Médinois ou autre? Quand doit-il rompre la talbiat? Il répondit: Celui

qui est en état d'ihram à partir d'un des deux mikat, doit interrompre la talbiat une fois qu'il arrive à la Maison Sacrée.

Et il ajoute: On me fit savoir que Abdallah Ibn Omar faisait cela.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2168**).

D'après Anas, j'ai entendu l'Envoyé d'Allah faire la Talbiya pour le Hajj et la 'Umra réunis.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2175**).

Abdullah, l'affranchi d'Asma bint 'Abu Bakr, rapporte qu'il entendait Asma dire chaque fois qu'elle passait par à Al-Hajuwn :

-Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur son Prophète! Nous avons fait escale ici avec lui. Ce jour-là, nous avions peu de bagages, peu de montures et peu de provisions. Ma soeur, Az-Zubayr, un tel, un tel et moi, nous avons fait la Talbiya pour la 'Umra. Ayant terminé les rites de celle-ci, nous avons quitté l'ihrâm, puis le soir nous avons fait la Talbiya pour le Hajj".

(**Malik,** ***Muwatta*** **758**).

La mère de Alqama a rapporté que Aicha, umm al-muminin la mère des croyants, descendait à Namira en quittant Arafa, puis allait à une place appelée Al-Arak.

Elle a rapporté aussi que Aïsha faisait la talbiyat tant qu'elle était chez elle, et ceux qui se trouvaient en sa compagnie faisaient de pareil; mais une fois, montée pour se diriger vers la station, elle cessait la talbiyat.

Elle a de même rapporté: Aïsha faisait la visite pieuse après le pèlerinage à la Mecque au mois du dhul-Hijja. Plus tard, elle cessa de la faire, et elle sortait avant l'apparition de la nouvelle lune de Al-Muharram pour se rendre à Al-Juhfa où elle campait jusqu'à la vision du croissant du mois de Al-Muharram. Une fois le croissant paru, elle faisait la talbiyat pour une visite pieuse.

(**Malik,** ***Muwatta*** **759**).

Yahia Ibn Sa'id a rapporté que Omar Ibn Abdel Aziz quitta tôt Mina le jour de Arafa. Il a entendu le *takbir* fait si haut; qu'il envoya ses gardes alertant (ou avertissant) les gens pour leur dire Ô gens, c'est la talbiyat que vous devez faire.

(**Malik,** ***Muwatta*** **921**).

Malik a dit: Celui qui arrive a la Mecque au mois de dhu-Hijja et fait la talbiyat pour un pèlerinage, doit faire une prière complète jusqu'à ce qu'il quitte la Mecque pour Mina où il abrège la prière. Ceci est dû au fait qu'il a décidé de rester dans la même localité pour plus de quatre nuits.

9 La Ka'ba

Tel un nombril du monde, un étrange omphalos, absurde exception dans un système qui se veut universel, mais ne peut se défaire de l'envie de s'accrocher quelque part à la terre, et de tourner autour en psalmodiant; elle est la Ka'ba, que tout le monde connait et ignore à la fois.[483]

Le mot signifie "cube": La racine sémitique K-B évoque "l' angle" : à l'origine , le mot correspond à la pierre et au bâtiment , en même temps. Il est probable que le mot grec kubos ait des origines sémitiques.[484] *La forme du cube a ceci d'avantageux et de remarquable qu'elle a quatre côtés, ce qui permet, quand on en fait le tour, de faire quatre prières sans se tromper, et ça c'est vraiment génial, et comme il est de coutume de tourner sept fois autour, cela fait 21 prières en un rien de temps. Pourquoi sept tours? Parce qu'on en fait autant autour de Safa et Marwa. Et pourquoi là aussi sept? Il ne faut pas poser trop de question. Allah et son prophète ne sont pas là pour ça, et ils n'aiment pas trop les questions.*

L'islamisme veut y voir le premier temple de l'humanité , un centre du monde , fréquenté par Adam , Alexandre le Grand etc... C'est tout simplement la maison anthropomorphisée du dieu: "Bayt Allah". Elle est vide, bien sûr, mais tant pis. Elle reste le vestige de l'ancienne vénération de l'Allah des Mecquois, l'Allah de la Ka'ba, à moins qu'il n'est été aussi Hobal.[485] *Sa vénération est aussi le résultat des négociations entre Muhammad et les Mecquois, au moment de la prise de la ville: soumission à l'islamisme, certes, mais perpétuation des rites anciens, pour ne pas laisser la ville dans ses finances. Le compromis fonctionne jusqu'à maintenant, conforté par le plus parfait conformisme dont l'humain soit capable.*

Il est en fait très mal connu tant par les musulmans que par les non-musulmans: les premiers dont la foi obscurcit la curiosité et les seconds effrayés par la foi des premiers. Il y a aussi quelque chose de dérangeant dans la Ka'ba, par son caractère insolite, puisqu'elle est unique en son genre dans le monde islamique, ne se confondant jamais avec une mosquée. En cela, c'est peut-être l'archétype juif qui a servi, où les synagogues surgissent en lieu et place du Temple détruit. Et si l'on continue à observer le rapport conflictuel avec le judaïsme, qui es un moteur essentiel, on mesure à quel point les musulmans ont pu de vanter de l'existence de leur Temple mecquois, tandis que celui de Jérusalem était détruit. Ainsi, la Ka'ba, vilaine bâtisse, couverte comme l'est une table avec sa nappe, a obtenu un statut prodigieux.

L'origine du bâtiment et sa décoration sont un sujet particulièrement dérangeants pour tous. Certains ont considéré que les preuves étaient assez importantes pour conclure que l'édifice avait été une église. Un voie moyenne consiste à le considérer comme un bâtiment syncrétique , assemblage de toutes les traditions que les Quraysh ont ramasser au cours de

---

[483] Ce dossier est une adaptation simplifée et issue de celui qui traitait de la situation de la Mecque préislamique.

[484] M. Masson, "KUBOS: A Greek word of Semitic origin? (Kubos: un mot grec d'origine sémitique?)." *La Linguistique* 22/1996.

[485] S. Noja, "Hubal = Allah", *Reconditi: Instituto Lombardo Di Scienze E Lettere* 28/1994.

leurs périples. Il est aussi probable que les sources , notamment Azraqi ont "judaïsé" et christianisé des idoles païennes: ainsi , Abraham jouant avec des flèches[486] *doit être un Hobal pratiquant la divinisation , et Marie , une déesse féminine...*
Elle est déjà une mosquée , avant toutes les autres , parce qu'elle est , étymologiquement , "le lieu de prosternation". [487]
Par son allure, elle était une zone sacrée, un téménos, cernée par un mur, un péribole, et dépourvue de toit, jusqu'à l'époque de Muhammad, où le toit aurait été installé. Mais dès qu'une information touche le personnage, plus rien n'est vraiment certain.
Un indice coranique démontre que le territoire est sacré:

(**Corpus coranique 3/97**).

Celui qui y pénètre est en sécurité.

La conception est très primitive, mais elle assure la base du succès de l'endroit, quand rien n'est sûr et que le droit n'existe pas, un petit bout de sauvegarde suffit à rendre fameux.

Il a sans doute été fondé autour du I^er^ siècle après J.-C. , mais aucune recherche archéologique ne peut être effectuée de nos jours, du fait de l'état moral des indigènes, qui protègeront leur petit temple. L'édifice actuel est le fruit de multiples restaurations , et il ne reste sûrement de l'édifice de Pakhomios que la forme générale. Il est probable que ce bâtisseur avait en tête le modèle d'une église.[488]

La Ka'ba subira de nombreuses vicissitudes, et de marques d'irrespect qui font finalement penser que le bâtiment n'est pas aussi digne de vénération qu'il y paraît (les premiers traces de méfiance apparaissent déjà dans les hadiths). Des tensions se font jour quant à son rapport à une doctrine qui ensuite se voudra universelle.
Il a été successivement déplacé sous Omar, démoli par des catapultes , du temps d'un siège par un gouverneur d'Irak (634): la responsabilité de la catastrophe est partagée: le premier, ibn al Zubayr, anti-calife à la réputation épouvantable, a provoqué les destructions du second, al Hajjaj, personnage à l'atroce renommée, et il a modifié l'ensemble. Le second a ensuite annulé les modifications: de quoi perdre déjà l'essentiel des caractéristiques primitives.[489] *Ainsi, s'il faut imaginer une date pour les parties les plus authentiques du bâtiment, ce serait les alentours de 683.*
Le ravage suivant a été commis par un secte extrémiste musulmane , les Qarmates (930) qui ont souillé de sang l'aire sainte , et endommagé par d'autres fondamentalistes , les Wahhabites , au début du XIX^ème^ siècle , puis en 1979 par les révoltés Kahtani. Le toit a manqué de s'effondrer en 1553 et des inondations ont fait s'écrouler l'édifice en 1611 et en 1626-7. Chaque fois , le monument a été reconstitué avec d'autres matériaux et transformé. De fait, la structure actuelle doit dater à peu près de la période ottomane. C'est donc un va-et-vient permanent entre une vénération extrême, et un traitement destructeur de la construction par les éléments et les hommes. La Ka'ba est certainement la preuve que la

[488] U. Rubin, "The Kaba", p. 97 et 101.
[489] U. Rubin, "The Kaba", p. 102-3.

notion de patrimoine universelle est totalement absente du monde islamique, qui ne sort pas de sa gangue religieuse: on détruit, on modifie, on laisse se défaire, on empêche l'accès, on interdit les recherches. Aucune civilisation ne peut survivre ayant à sa base de telles comportements et mentalités.
Les historiens et intellectuels musulmans, quand ils s'expriment devant un parterre d'infidèles, rechignent à parler de la Ka'ba. Elle restera toujours un angle mort dans la doctrine, un défaut flagrant dans un système qui se veut parfait.

La seule chose en fait qui demeure du bâtiment, (et encore, ne nous laissons rien compter des légendes familiales!) est le gardiennage de l'endroit, tout symbolique, par la même tribu, celle des Babu Shayba, en résultat de marchandages, sous le règne d'Othman. Rien à voir avec Muhammad, donc.

Observons d'abord le bâtiment lui-même.[490] *Même s'il ne possède rien de spectaculaire , ni même de monumental. La littérature qui lui a été consacré est sans commune mesure avec son apparence véritable, dans le passé.*
Le bâtiment cultuel mesure 10 x 12 mètres et 15 mètres de haut[491] *, recouvert d'un voile.*[492] *L'édifice actuel n'est ni l'original , ni même celui réparé par le charpentier chrétien*

---

[490] BAYTU 'L-HARAM, BAYTU 'LLAH, ABAYT'U 'L-MUQADDAS.

[493] cf. G. Alexander , "The story of the Ka'ba" , *Moslem World* 28 ; G. R. Hawting, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. Kaba; R. Milstein, "The Evolution of a Visual Motif: the Temple and the Ka'ba," *Israel Oriental Studies* 19, 1999;M. Chodkiewicz, "Le paradoxe de la Ka'ba", *Revue d'Histoire des Religions* 2005; G. Alexander, "The story of the Ka'ba", *The Muslim World* 28, 1938; H. Corbin, "La Configuration du Temple de la Ka'ba comme secret de la vie spirituelle d'après l'œuvre de Qâzî Sa'îd Qommî (1103/1691) ", *Eranos-Jahrbuch*, 34, 1965; N. Khoury, "The Dome of the Rock, the Ka'ba, and Ghumdan: Arab Myths and Umayyad Monuments." *Muqarnas* 10, 1993; Th. Noldecke, "Der Gott MR' PYT' und die die Ka'ba", *ZA* XXIII, 1909 ; G. Canova, "Il serpente della Ka'ba: una nota sulla Mecca preislamica." Annali della Facolta di Lingue e Letterature Straniere di Ca Foscari 33, Serie Orientale 25, 1994; Michel Chodkiewicz, "Le paradoxe de la Ka'ba", Revue de l'histoire des religions , Lieux de culte, lieux saints dans le judaïsme, le christianisme et l'islam ,4,2005; Eiichi Imoti, "The Ka'ba-i Zardust", *Orient , The Society for Near Eastern Studies in Japan* 15/1979; Jan Arent Wensinck, J. Jomier, "Ka'ba", *The Encyclopaedia of Islam*, s.v. ; Gerald Hawting, *Encyclopaedia of the Qur'an*, s.v. ''Ka'ba"; Uri Rubin, "Hanifiyya and Ka'ba: an Inquiry into the Arabian Pre-Islamic Background of Din Ibrahim," *Jerusalem Studies in Arabic and Islam* 13/1990; Th. Nöldeke, "Der Gott *** und die Ka'ba", *ZA* 23/1909; Abdelaziz Gouda, *Die Kiswa der Ka'ba in Makka*, 1989; M.Gaudefroy-Demombynes « Le Voile de la Ka'ba », dans *Studia Islamica*, 2/1954 ; G.R. Hawting, "We were not ordered with entering it but only with circumambulating it. Hadith and Fiqh on entering the Ka'ba," *BSOAS*, 47/1984; Uri Rubin, "The Ka'ba: Aspects of its Ritual Functions," *Jerusalem Studies in Arabic and Islam*, 8/1986; P. Pavlovitch, "'Qad kunna la na`budu `llaha wa-la na`rifuhu. On the Problem of the Pre-Islamic Lord of the Ka`ba'", *Journal of Arabic and Islamic Studies* 2/1998-9.

Pakhomios.[493] *C'est à l'origine un simple temple*[494] *, de terre crue et de bois , aux assises de pierre (QAWAHID) , d'un modèle antique que l'on connait ailleurs en Arabie.*[495] *Pour rehausser son prestige, les textes racontent que les bois de la charpente viennent des montagnes diverses et glorieuses: le LUBNAN, le Mont Liban, le TUR ZAYTA, le Mont des Oliviers à Jérusalem, al JUDI, le mont où s'est échouée l'arche de Noé, TUR SINA, le Mont Sinaï, et HIRA, la montagne de la Mecque.*[496]
Ses angles[497] *correspondent , comme souvent dans le cas de bâtiments religieux , aux points cardinaux.*[498] *Un cube, la construction la plus simple, un petit hangar , sans ingéniosité aucune, réparée partout, finalement factice et absolument vide. Les mauvais esprits diront que la construction est comme une allégorie de l'islamisme. Les portes sont placées à deux mètres de hauteur au dessus de la surface du sol. Le fait doit s'expliquer parce qu'ainsi, l'espace intérieur est protégé des inondations.*[499] *On peut aussi supposer qu'il y a entre le sol extérieur et celui de l'intérieur du bâtiment, sur deux mêtres d'épaisseur, une infrastructure, de nature inconnue: ce ne serait guère une surprise que d'y découvrir un rocher de plus. Mais les fouilles ne pourront être autorisées que le jour où l'endroit sera délivré des superstitions qui l'affligent.*
Celles et ceux qui ne pouvaient pas faire le pèlerinage voulaient en entendre parler, s'en faire une idée. La simplicité de la construction favorisait au premier abord, il faut le souligner, la description. Mais il était ensuite difficile de se faire poète, de s'exhalter, d'écrire en virtuose, devant la pauvreté des formes et de l'invention architecturale.
Nous avons vu précédement que sa structure de base a été édifiée en pierre, ce qui le distingue des autres constructions du Hedjaz.

Pour mettre en valeur un monument dont on a vu la piètre apparence, les érudits islamiques vont user d'une ruse qu'ils avaient déjà employé à propos du Coran: faire accroire qu'il existe dans le ciel une autre Kaba, céleste donc, plus belle, plus grande parfaite, et même, soyons riche, peuplée de 60 000 anges, rien de moins.

L'intérieur offre des surprises. Il a été largement décrit , mais -c'est presque surprenant- aucun écho de ces descriptions n'est arrivé jusqu'à la littérature contemporaine. De nos jours, inutile d'y chercher quoi que ce soit: tout a été repeint d'un blanc immaculé. Faire des recherches dans l'endroit sera bien difficile. Seuls le roi saoudien et quelques happy few peuvent y accéder à des instants précis, comme pour y faire le ménage. Mais personne n'irait gratter sur les parois. A moins que vous vouliez devenir roi saoudien. La fonction est difficile à obtenir, si vous n'êtes pas de la famille. Envoyez tout de même un CV… Trêve de plaisanteries.

---

[494] H. Corbin , *Temple et contemplation* , Paris 1981.
[496] M.J. Kister, "You shall only set out for three mosques", p. 191.
[498] G.S. Hawtings, D.A. King, « On the orientation of the Kaba », *Journal of the History of Astronomy* 1982
[499] En 1630, l'inondation a dépassé le niveau de la porte, et a contraint les Ottomans à la démonter, à la restaurer, et à la replacer *in situ*…

Le temple a été décoré selon les considératons syncrétiques des Mecquois , et de ce qu'ils ont ramené comme influences culturelles , de leurs périples. On ne sera donc pas étonné d'y découvrir des fresques chrétiennes , des objects rappelant le culte chrétien , et des idoles.[500]
L'historien est encore tributaire des sources originales , et on ne saura sans doute jamais avec certitude en quoi consistait le mobilier et la décoration de l'édifice. Mais les indices présents sont déjà un bon point de départ à l'analyse. Il ne reste plus aux chercheurs qu'à oser la faire... pour enfin vérifier ce qu'il y a de véridique dans la Tradition musulmane. Quand justement les informations cadrent mal avec la doctrine, et créent des embarras, on peut se dire qu'il y a là quelques fragments de la fresque véridique.
Que reste t-il à l'intérieur? Quelques rares vidéos, très vintage, montrent la toilette périodique effectuées par la lourde patte des ibn Saoud, le roi en tête, qui époussette un peu la poussière de l'endroit, entouré de ses princes obèses. Se succèdent des fumigations, pour ôter l'odeur de renfermé, et le lavage du sol à grand coup d'eau de Zamzam.
Il peut y entrer autant que permet l'obésité de ceux qui sont déjà entrés. Alors que voit-on dedans? trois colonnes,une échelle permettant l'aller vers le toit, un sol en dalles de marbre, des murs blanchis, et quelques plaques couvertes d'inscriptions que l'on devine coranique. Au dessus, des lustres d'or et d'argent: ceci indique que l'électricité a été installée. Allah est le plus grand, mais cela ne suffit pas à éclairer la pièce.
Les amateurs de sensation parleront d'une coquille vide, adorée par des coquilles vides, ajouteront les moqueurs.
La clé de toute la sacralité devait être discrète ou dissimulée: une fosse à offrande, pour les dieux chtoniens, alimentée en sang et en objets précieux, et qui a certainement été comblée au moment de la convertion de l'endroit à l'islamisme.[501]
La décoration extérieure est bien connue: un drap[502] *, qui rappelle la tente du bédouin, et qui est en fait un toile de tente, faisant office de toit. Il doit cacher l'aspect détériorité de l'extérieur du bâtiment. Il aurait d'abord été fabriqué à Najran, ville chrétienne.Ensuite, la fonction a été confisquée par l'Egypte, et le drap est devenu le symbole de la protection et de la dépendance de la Mecque par rapport aux dirigeants égyptiens, dont dépend la survie alimentaire de la ville.*
Le revêtement est périodique: il est sombre, noir le plus souvent. Il est vite sali par la pousssière, souillé par la fiente des pigeons, infidèles volatiles , et blanchi par le soleil, astre infidèle. Le renouvellement de la couverture, sorte de cache-misère, est encore un rite. D'ordinaire, dans le paganisme, on recouvre les statues, ou même les bétyles. Dans le cas présent, c'est le bâtiment entier, dont on peut penser qu'il est, d'une certaine manière, considéré comme un bétyle. La couleur noire tranche avec le reste du paysage, couleur sable et poussière; l'effet d'optique est réussi. Mais la couleur blanche a parfois été préférée, pour des raisons politiques.[503]
Il a souvent été de coutume, dans l'Histoire du lieu, de découper la toile en petits morceaux, qui sont ensuite vendus aux pèlerins, pour qui le chiffon a plus de valeur, comme on dit, que le monde entier et ce qu'il contient. On se livre à un trafic lucratif de ces chiffons arrachés ou découpés.

---

[500] U. Rubin, "The Kaba", p. 102.
[501] U. Rubin, "The Kaba", p. 111.
[502] KISWA; U. Rubin, "The Kaba", p. 99.
[503] Le noir des Abbassides, le blanc des Fatimides.

(**Mamar ibn Rashid,** ***Fath al Bari*** **3/350**).

La Kaba a été construite du temps de la jahilyya avec des pierres sèches (RADM), sans argile. Sa hauteur était telle que de jeunes chèvres pouvaient sauter à l'intérieur. Celle-ci n'avait pas de toit, et son vêtement (THIYAB) était simplement posé par dessus, pendant sur les côtés. Il a deux extrémités, comme cette boucle.

(**Azraqi,** ***Chroniques de la Mecque*** **2 p. 155**).

Le prophète a sacralisé la maison inviolable et la grandement glorifiée. Un jour, il était dans la « mosquée ». Il tourna autour de la maison, et lui parla ainsi :

-Je sais qu'Allah le tout-puissant n'a pas mis sur terre une maison plus aimée de lui que toi, et il n'y a pas de pays sur terre plus aimé de lui que toi. Je ne te quitte pas de mon plein gré, mais ce sont ceux-là, les infidèles, qui me forcent à partir.

(**Azraqi,** ***Chroniques de la Mecque,*** **p.3**).

La Kaba fut comme l'écume sur l'eau, pendant quarante ans avant la création des cieux et de la terre; et c'est à partir de là que la terre a été répartie.

(**Azraqi,** ***Chroniques de la Mecque,*** **p.4**).

En vérité, Allah le très haut posa cette maison 2000 ans avant de créer quoi que ce soit sur terre; et les assises de cette maison se placèrent sur la septième des terres, la plus basse.

(**Tabari ,** ***Tafsir*** **5/97**).

Le terme Ka'ba désigne ici en fait l'ensemble de l'enceinte sacrée qu'Allah a donc qualifiée de haram du fait qu'il a déclaré que certaines choses y étaient illicites. Quant à l'édifice proprement dit , il a été appelé Ka'ba du fait qu'il a une forme cubique.[504]

L'ouverture de la Ka'ba.
(**ibn Sa'd ,** ***Tabaqat*** **I 167**).

J'ai remarqué que les Quraysh ouvraient la Ka'ba du temps de la jahiliyya , les lundis et jeudis. Les gardiens surveillaient les portes , et les gens essayaient de monter. S'ils ne voulaient pas que certaines personnes entrent , ils les poussaient pour les faire tomber : parfois il y avait des blessés. On n'entrait pas dans la Ka'ba avec ses chaussures et on laissait ses chaussures sous l'escalier.

(**Ibn Rusteh ,** ***Les Atours précieux*** **24**).[505]

[506] Extrait de Caussin de Perceval, *Essai sur l'hist. des Arabes avant l'islamisme*, t. II

Selon Kab , Allah envoya à Adam un ange pour lui indiquer l'emplacement et les limites du temple , et lui ordonna de le fonder: ce fut le premier édifice construit sur terre. Ibn Abbas , Adam fut le premier qui fonda le temple et y pria.

Le puits de la Ka'ba.
(Azraqi , *Chroniques de la Mecque* I 73).

Le nom du puits se trouvant à l'intérieur de la Ka'ba est al Akhsaf : les Arabes ont coutume de l'appeler al Akhshaf.

Le temple sacré.
(Zuhayr abu Sulma, *Muallaqa*).[506]

J'en jure par le temple sacré, restauré et desservi successivement par les enfants de Jurhum et par ceux de Quraysh.

(Nassiri Khosraw, *Sefer Maneh* 81).[507]

La largeur, c'est-à-dire l'épaisseur des murs de la Kaba est de six palmes. Le sol est dallé en marbre blanc ; on remarque dans l'intérieur de la Kaba trois petits khalwat ou réduits ressemblant à des estrades. Le premier se trouve en face de la porte, les deux autres sont du côté du nord. Les piliers placés à l'intérieur et qui soutiennent le plafond sont tous en bois de saj; ils sont carrés, à l'exception d'un seul qui est rond. Dans la partie nord de la Kaba on voit, posée sur le sol, une plaque de marbre rouge de forme allongée ; on assure que le Prophète priait en cet endroit, et tous ceux qui sont instruits de cette particularité s'efforcent de faire leurs prières à la même place. Les murs de la Kaba sont tous revêtus de marbres de différentes couleurs. Du côté de l'occident, il y a six mihrab en argent fixés à la muraille par des clous ; chacun d'eux a la hauteur d'un homme ; ils sont ornés d'incrustations en or et en argent niellé, d'une teinte noire foncée. Ces mihrab sont placés au-dessus du sol. Les murailles sont, jusqu'à la hauteur de quatre aresh au-dessus de terre, dans leur état primitif ; à partir de cette hauteur, elles sont, jusqu'au plafond, recouvertes de plaques de marbre ornées d'arabesques et de sculptures dont la plus grande partie est dorée. Au-dessus des trois khalwat dont j'ai parlé plus haut, et dont l'un se trouve dans le Rukn Iraqi, l'autre dans le Rukn Shami et le troisième dans le Rukn Yemani, on voit, dans chaque coin, deux planches fixées au mur par des clous d'argent, et qui proviennent, assure-t-on, de l'arche de Nuh. Chacune d'elles a cinq guez de longueur et un de largeur. Au-dessus du khalwat qui est derrière la pierre noire, on a disposé une tenture de satin rouge.

Lorsque l'on sort de la Kaba, on voit dans l'angle à droite de la porte, une construction carrée de trois guez de superficie ; on trouve là une petite porte en argent, à un seul battant, par laquelle on

[507] Ed. Ch. Schefer, Paris 1881.

passe pour monter sur le toit. Elle porte le nom de porte de la Miséricorde[508] et est fermée au moyen d'un cadenas en argent. Lorsque l'on arrive au toit, on rencontre une trappe semblable à celles qui donnent accès sur les terrasses. Cette trappe est recouverte de plaques d'argent sur les deux côtés.

Le plafond de la Kaba est formé de poutres entièrement couvertes par du satin qui en cache la vue. On voit sur le mur de la façade, au-dessous des poutres, une inscription en or fixée dans la muraille ; on y lit le nom du sultan d'Egypte, al Aziz al Din, qui a pris possession de la Mecque, après l'avoir enlevée aux khalifes de Bagdad. Il y a aussi quatre plaques en argent, placées l'une en face de l'autre et fixées aux murs au moyen de clous d'argent : sur chacune d'elles est inscrit le nom d'un des sultans d'Egypte dont chacun a, pendant son règne, envoyé une de ces plaques. Dans les intervalles qui séparent les piliers, sont suspendues trois lampes en argent.

Le sol de la terrasse de la Kaba est dallé en un marbre du Yémen, ayant l'éclat et la transparence du cristal.

La Kaba est éclairée par quatre croisées placées aux quatre angles ; chacune d'elles est fermée par des feuilles de verre qui laissent passer le jour et empêchent la pluie de pénétrer dans l'intérieur. La gouttière est placée au centre du mur du nord Elle a une longueur de trois guez et elle est entièrement couverte d'inscriptions en lettres d'or. Le voile qui recouvrait la Kaba était blanc et rayé de deux bandes d'un guez de large. La hauteur de l'étoffe entre ces deux bandes était d'environ dix guez, et les parties qui se trouvaient au-dessus et au-dessous des bandes avaient la même dimension : grâce à cette disposition, la Kaba paraissait, dans le sens de sa hauteur, divisée en trois parties ayant chacune, d'après mon estimation, environ dix guez. Sur les quatre faces du voile on voyait des mihrabs tissés en soie de couleur et des dessins en fil d'or. Il y a trois mihrab en broderie sur chaque face ; celui du milieu est le plus grand ; les deux autres placés de chaque côté, ont des proportions moindres. On voit donc représenté douze mihrab sur les quatre murs de la maison sainte.

(**Nassiri Khosraw,** ***Sefer Maneh*** **80**).[509]

La Kaba s'élève au centre de la cour du Masjid ; elle a la forme d'un carré allongé dont la longueur s'étend du nord au sud, et la largeur de l'est à l'ouest. Elle a trente aresh de long sur seize de large La porte regarde l'orient. En entrant dans la Kaba, on a le Rukn Iraqi à sa droite et l'angle de la pierre noire à sa gauche ; l'angle du sud-ouest porte le nom de Rukn Yemani et celui du nord-ouest est appelé Rukn Sham.[510] (...)La porte de la Kaba se trouve à quatre aresh au-dessus du niveau de la cour ; ainsi un homme de bonne taille, debout sur le sol, en atteint le seuil. On a fabriqué un

[508] Bab er Rahma.
[509] Ed. Ch. Schefer, Paris 1881.
[510] Angles de l'Iraq, du Yémen, de la Syrie.

escalier en bois que l'on roule devant la porte lorsque cela est nécessaire, et on en franchit les marches pour entrer dans la maison de Dieu. La largeur de cet escalier permet à dix personnes de monter et de descendre côte à côte. Le sol de la Kaba est surélevé de la hauteur dont nous avons déjà fait mention.

(**Nassiri Khosraw,** ***Sefer Maneh*** **81**).[511]

La porte de la Kaba est en bois de *saj* ; elle est à deux battants et elle a six aresh et demi de hauteur. Chaque battant a un guez et trois quarts de large, ce qui donne, pour les deux, trois *guez* et demi. Les plats de la porte et la plinthe sont couverts d'inscriptions, de cercles et d'arabesques en argent incrusté. Les lettres des inscriptions sont en or et en argent niellé ; on lit, en entier, le verset qui commence par ces mots : « Le premier temple fondé pour les hommes est celui de Bakka».

Deux grands anneaux en argent, envoyés de Ghazna, sont fixés sur les battants à l'aide de clous solides, également en argent. Ils sont placés à une hauteur telle que l'on ne peut les atteindre avec la main. Deux autres anneaux, également en argent, mais de plus petite dimension, sont posés plus bas, de façon à pouvoir être saisis. Un grand cadenas en argent, passé dans ces anneaux, sert à fermer la porte qui ne peut être ouverte que lorsqu'on l'a enlevé.

Description de la Kaba au XII[ème] siècle.[512]

(**Al Harawi,** ***Guide des lieux de pèlerinage*** **85**).[513]

Là, la Ka'ba magnifiée. On dit qu'elle porte ce nom parce qu'Ibrâhim, en la construisant, lui avait donné neuf coudées de haut et, [comme dimensions], trente-deux coudées de l'angle Noir à l'angle nord, côté de la porte; trente et une coudées pour le côté ouest; vingt-deux coudées de l'angle de la Pierre Noire jusqu'à l'angle qui lui fait face en direction du sud; vingt coudées pour le côté nord situé à l'opposé du précédent; le périmètre total étant de cent cinq coudées . Elle demeura en cet état jusqu'à ce que les Quraysh l'aient détruite et rebâtie du vivant de l'envoyé d'Allah, la diminuant, par rapport à ce qu'elle était auparavant, en laissant au dehors, dans le Hijr[514] , six coudées et demie et en ajoutant neuf coudées à sa hauteur qui devint de dix-huit coudées. Elle fut construite en assises superposées de bois et de pierre de telle manière qu 'il y en eut quinze de bois et seize de pierre. (....)

La Kaba demeura en cet état jusqu'à l'époque dIbn az-Zubayr, où elle brûla et fut reconstruite par Ibn az-Zubayr qui y inclut le Hijr; elle devint alors si large et basse qu'on ajouta encore neuf coudées à sa hauteur qui fut de vingt-sept coudées en assises de pierre.

---

[511] Ed. Ch. Schefer, Paris 1881.

[512] L'auteur est mort vers 1215.

[513] Al Harawi, *Guides des lieux de Pèlerinage* , ed; J. Sourdel-Thomime , Damas 1957.

[514] Petit hémicycle au nord de la Kaba.

La couverture de la Ka'ba.[515]
(ibn Hisham , *Conduite de l'envoyé d'Allah* 15).

Il[516] tourna autour de la Ka'ba , sacrifia , rasa sa tête , resta pendant six jours , à sacrifier des animaux qu'il distribuait aux peuples , et à leur donner du miel à boire. Il lui fut révélé dans un rêve qu'il devait couvrir le temple , alors il le fit avec des branches de palmier : une vision suivante lui montra qu'il ferait mieux de le couvrir d'un tissu du Yémen. Un troisième rêve le poussa à le couvrir d'un tissu rayé et précieux du Yémen. On dit que Tubba est le premier à avoir couvert ainsi le temple.

L'intérieur de la Kaba.

(Al Harawi, *Guide des lieux de pèlerinage* 85).[517]

> Six colonnes se dressaient à l'intérieur. Dedans se trouvaient des représentations des anges, des prophètes et de l'arbre, l'image d'Ibràhim avec les flèches de divination dans sa main, l'image de Isà ibn Maryam et de sa mère -seule image que l'envoyé d'Allah épargna lorsque, l'année de la Victoire, il fit disparaître toutes ces représentations figurées -; les cornes du bélier qu'immola Ibràhim y étaient également accrochées.

L'intérieur de la Ka'ba au début du XIX^{ème} siècle.
(J. L. Burckhadt , *Travels in Arabia* , Londres , 1829 , p. 178).

> L'intérieur de la Ka'ba consiste en une seule pièce , dont le toit est soutenu par deux colonnes , et qui n'a pas d'autre lumière que celle reçue par la porte. Le plafond , la partie supérieure des colonnes et les murs de côté , jusqu'à 5 pieds au dessus du sol , sont couverts d'un épais tissu de soie rouge , richement décoré de fleurs et d'inscriptions en grands caractères argentés : la partie basse de chaque colonne est couverte de bois d'aloès sculpté , et la partie des murs sous le tissu de soie est couvert d' un beau marbre blanc , orné d'inscriptions en relief , et d'élégantes arabesques: le tout , fruit d'un délicieux artisanat. Le sol , qui est au niveau de la porte , et donc à 7 pieds au dessus de celui de la place , est composé de marbres de couleurs différentes. Entre les piliers , de nombreuses lampes sont allumées , offrandes des croyants , qui semblent être d'or massif : elles n'ont pas souffert des wahhabites. Dans l'angle nord-ouest de la chambre se trouve une petite porte , qui conduit au toit plat de l'édifice. Je n'ai pas observé autre chose qui soit digne d'intérêt : mais la pièce est si sombre qu'il y a besoin d'un certain temps pour repérer quelque chose.

[517] Al Harawi, *Guides des lieux de Pèlerinage* , ed; J. Sourdel-Thomime , Damas 1957.

Les chroniques rapportent les innombrables incidents qui ont frappé le bâtiment au cours de l'Histoire , avant et après Muhammad. Les mentionner, comme une triste litanie de désastre ramène la Ka'ba à sa juste proportion. Elle n'a pas été favorisé par la providence divine, mais plutôt dévastée par les hommes et les choses.
La Ka'ba actuelle n'a sans doute plus rien de l'original , après 20 siècles de modifications.[518]
Ce n'est qu'une illusion de plus que de croire, comme le font des millions de pèlerins, qu'il s'agit bel et bien du monument touché par Muhammad et les siens. Il est aussi probable que la fameuse pierre noire ne soit, après bien des vicissitudes, plus que l'ombre d'elle-même.

Confidence de Muhammad sur la Ka'ba
(Bukhari , *Sahih* 25/ 42 , 5).
Aïsha rapporte que le prophète lui a dit:

-Aïsha , si tes concitoyens n'étaient pas si rapprochés de l'époque de *jahiliya*, j'aurais donné l'ordre de démolir le temple , j'y aurais fait entrer tout ce qui est en dehors et je l'aurai mis au niveau du sol. j'y aurais mis deux portes: une à l'est , l'autre à l'ouest. Enfin , j'aurais exactement suivi les fondations d'Abraham.

(Bukhari , Sahih 3/128).
-Aïsha avait l'habitude de me dire en confidence plusieurs choses.

-Que t'as t-elle dit à propos de la Ka'ba?

J'ai répondu:

-Elle m'a dit ce que le prophète lui a dit:

-Ô Aïsha! Si ton peuple n'avait été aussi proche de la période de *jahiliya* , j'aurai démantelé la Ka'ba , j'aurai fait percer deux portes dedans , une pour l'entrée , une pour la sortie.

Descriptions physiques du sanctuaire

Le pèlerinage est une obligation pour tout musulman qui en a les moyens, et qui peut y dépenser une fortune et même la vie. [519] *La description des lieux est un exercice obligé pour tout pèlerin lettré , qui rapporte chez lui le trésor de ses observations , d'une précision extrême qui témoigne de leur dévotion.*
Il y a quelque chose de pathétique et dramatique à considérer que les mêmes qui déifient ce cube grossier vont mépriser, dénigrer, ravager les milliers de chefs d'oeuvre architecturaux dans le monde.

La Ka'ba au XII[ème] siècle.

[518] Il paraîtrait que la partie la plus authentique serait la zone en direction de la Bab al Salam, tenue par les Banu Shayba.
[525] Le napalm de l'époque, inventé juste à cette époque par les Byzantins.

(**Ibn Jubayr ,** ***Relation de Voyages***).[520]

La maison vénérée a quatre angles et est presque carrée. (...) la hauteur de la face qui est tournée vers Bab as Safa , de la Pierre noire l'angle yéménite , était de vingt-neuf coudées , alors que les autres côtés en mesuraient vingt-huit , et ceci à cause de la pente de la terrasse vers la gouttière.[521]

Le premier angle est celui où est encastrée la Pierre noire et c'est à partir de là que le pèlerin débute les tournées , en reculant afin de passer devant la Maison vénérée , à sa gauche. Le pèlerin voit ensuite l'angle irakien qui est tourné vers le nord , puis l'angle syrien , tourné vers l'ouest et enfin l'angle yéménite tourné vers le sud , puis il revient à l'angle de la Pierre noire , tourné vers l'est. Il a alors fait un tour complet.

La porte de la noble maison est percée dans la facc comprise entre l'angle irakien et l'angle de la pierre noire à dix empans mesure vérifiée. Cet espace compris entre les deux s'appelle al Multazam et c'est un lieu où les rières sont exaucées. La noble porte est à onze empans et demi au-dessus du sol , elle est en argent doré , parfaitement exécutée , merveilleusement belle. Elle attire les regards tant elle est magnifique et tant elle inspire d'humilité , grace à la majesté dont Allah l'a dotée. Ses deux montants et le linteau sont du même art. À la partie supérieure , on voit un bandeau d'or pur de deux empans de large : la porte a deux grands anneaux sur lesquels se ferme le loquet. Elle est tournée vers l'est , a huit empans de large et treize de hauteur , et , le mur dans lequel est percée la porte a cinq empans d'épaisseur. L'intérieur de la noble maison est pavé de marbre veiné ainsi que les murs. La Ka'ba repose sur trois colonnes en bois de teck , fort hautes , distantes l'une de l'autre de quatre pas et placées , au milieu , sur la longueur: la première ait face au milieu du côté que limitent les deux angles yéménites et se trouve à trois pas , la troisième est vis-à-vis du côté que limitent les angles irakien et syrien. Le pourtour du mur intérieur de la maison , à partir de la moitié supérieure , est peint d'argent doré , si épais et si consistant qu'on croirait voir une plaque d'or entourant les quatre murs , dans la partie supérieure. Le plafond est tendu d'une étoffe de soie colorée.

À l'extérieur , la Ka'ba , sur les quatre côtés , est tout entière revêtue de voiles de soie verte dont la chaine est en coton. Dans la partie supérieure , on voit une inscription sur soie rouge qui porte: "La première maison qui fut donnée à l'humanité est celle de Bakka[522] (...)" sur une largeur de trois coudées : cette inscription en fait tout le tour. Sont représentées sur ces voiles avec beaucoup d'art et en raccourci des arcatures merveilleuses et sont reproduites des inscriptions répétant le nom d'Allah (...). Tout cela ne jure pas avec la couleur du revêtement. Les lés verticaux sont au nombre de trente-quatre sur les quatre côtés: sur les deux grands , ils sont dix-huit , sur les petits , seize. La Ka'ba a cinq lucarnes en verre , doré ans la masse , fort bien découpé : une de

ces lucarnes est percée au milieu du plafond et quatre à chaque angle. Une des lucarnes n'est pas visible parce qu'elle se trouve sous la niche dont on parlera plus loin. Entre les colonnes , il y a des lampes d'argent au nombre de treize et une en or.

La première chose que l'on voit celui qui entre par la porte à sa gauche , c'est là où la pierre noire est encastrée à l'extérieur. Il s'y trouve deux coffres contenant des exemplaires coraniques et surmontés de deux petites portes en argent qui ressemblent à des lucarnes , plaquées dans l'encognure : elles sont à plus d'une taille d'homme au-dessus du sol. Dans l'angle suivant , c'est-à-dire l'angle yéménite , on trouve les mêmes petites portes , mais elles ont été arrachées et il ne reste que le bois sur lequel elles étaient apposées. Dans l'angle syrien , on voit les mêmes portes , mais là , elles subsistent : il en est de même dans l'angle irakien. À droite , on distingue l'angle irakien qui a une porte dite porte de la Miséricorde et donne accès à la terrasse de la maison vénérée. Le plafond a une niche qui le touche et dans laquelle se trouve un escalier. En bas , se trouve la pièce qui renferme le noble Maqam. On a l'impression à cause de cette niche que la Maison antique est pourvue de cinq côtés. La largeur des deux côtés de cette niche est de deux tailles et elle empiète sur l'angle irakien à raison de la moitié de chaque côté. Les deux tiers de cette niche sont recouverts de soie multicolore de telle sorte qu'on dirait qu'elle a été enroulée , puis placée là.

(**Ibn Khaldun ,** ***Muqaddima*** **IV 6).**[523]

La Ka'ba resta dans cet état jusqu'à l'époque où Ibn Zubayr se retrancha à La Mecque et se proclama calife. Les armées de Yazid Ibn Moawiya , dirigées par al Husayn Ibn Numayr Sakuni , marchèrent contre lui en l'an 64.[524] Le temple fut ravagé par un incendie provoqué , dit-on , par le feu grégeois lancé contre Ibn Zubayr , et les murs se fendirent.[525] Ibn Zubayr fit démolir l'édifice et le rebatit en mieux. Aux objections des compagnons du prophète , il répondit en citant ces paroles de l'envoyé d'Allah adressées à Aysha:

-Si ton peuple n'était pas près encore de l'incroyance , je rétablirais la Ka'ba sur assises posées par Abraham et y ouvrirais deux portes l'une à l'est , l'autre à l'ouest.

Là-dessus , Ibn az Zubayr fit démolir l'édifice et découvrit les assises posées Abraham. Il rassembla les grands notables pour qu'ils le voient de leurs yeux. Ibn Abbas lui recommanda de server la *qibla*. A cet effet , il fit entourer les assises de planches de bois et les recouvrit de voiles. Il fit venir Sanaa du plâtre et de la chaux et s'informa sur la carrière d'où avaient été tirées les premières pierres. C'est là s'approvisionna. Ensuite , on commença la construction les fondations d'Abraham. Il éleva des murs de vingt-spet coudées et fit ouvrir deux portes au niveau du sol , conformmément aux paroles du

prophète déjà citées. Il fit recouvrir le sol et le bas des murs de marbre, fit fabriquer des clés d'or et recouvrit les portes de plaques d'or.

Sous le règne d'Abd al Malik , al Hajjaj[526] vint assiéger Ibn Zubayr. Il bombarda la mosquée avec des catapultes , causant des fissures dans les murs...

La Ka'ba en 1833.
(M. Tamisier , *Voyage en Arabie* , Paris , 1840 , p. 187-191).

La Ka'ba proprement dite , si respectée des musulmans , est un petit édirice à base rectangulaire : sa longueur est de 56 pieds et sa largeur de 48 , sur une hauteur d'environ 80.

La porte par laquelle on pénètre dans l'intérieur est en argent massif : elle est située du côté du sud et à huit pieds au-dessus du sol. Au lieu d'y monter par un escalier fixe , on se sert d'une échelle portative , qui est enlevée à la fin , de chaque cérémonie religieuse.

Cette porte s'ouvre onze fois par an:

Dans le mois de ramadan , deux fois :

En dhul iadé , une fois :

En dhul hajji , deux fois :

En sefer , une fois :

En rabi-al-awal , deux fois :

En shaban , deux fois :

En rajab , une fois :

Enfin dans le mois de rabi el aklier , on l'ouvre pour la nettoyer et la purifier par de nombreuses aspersions.

En outre , lorsque quelque grand personnage vient à la Mecque , et qu'il n'est pas dans l'intention d'y séjourner jusqu'à l'époque de la cérémonie , il peut obtenir du gardien[527] qui est en possession de la clef la permission d'y entrer moyennant une forte redevance.

Chaque fois quc le public y est introduit , elle reste ouverte pendant deux jours: le premier est consacré à la visite des hommes , et le second à celle des femmes. Toute personne qui y entre fait cinq prières , une à chaque angle de l'édifice , et la cinquième près de la porte. Elle en sort ensuite pour céder sa place à la foule nombreuse qui attend avec impatience le bonheur de l'imiter. Le soir , on met sur le seuil des candélabres allumés , et les bonnes femmes dévotes viennent y attacher des petits cierges de quelques paras.

[527] HAFIZU 'L-BAYT.

L'intérieur de la Ka'ba est tapissé en mosaïques arabes de différentes couleurs. A la hauteur d'un par milliers sur toutes les montagnes voisines de la Mekke. Un iman a prétendu qu'autrefois , au milieu de cette pierre , était un trou qui correspondait directement à l'oreille d'Allah.

Tout mortel qui faisait sa prière près de ce trou était sûr d'être exaucé. Plus tard , lorsque les Arabes s'adonnèrent à l'idolâtrie , Allah ferma le trou , et ne l'a plus rouvert depuis. Il n'existe pas de pierre au monde qui ait été autant adulée , autant caressée. Chaque fois qu'un musulman fait le tour dela maison sacrée , il y dépose un baiser , et quand , à cause de la trop grande afruence du peuple , il ne peut y parvenir , du moins est-il heureux de pouvoir la toucher avec la main.

Tout autour de la Ka'ba régne une galerie circulaire de pilastres en bronze , espèce de candélabres qui supportent chacun sept cierges qu'on allume religieusement tous les soirs. En dehors , et non loin de ces pilastres , s'élève une chaire en marbre blanc. on y monte par un petit escalier orné d'une rampe formée par de petites colonnettes sculptées avec goût.

Tous les vendredis , le grand iman de la mosquée monte sur cette chaire pour expliquer et commenter le Coran au peuple dévôtement assemblé autour de lui.

La Ka'ba au début du XIX^{ème} siècle.
(J. L. Burckhadt , *Travels in Arabia* , Londres , 1829 , p. 134-7).

La Ka'ba se dresse dans une place oblongue , de 250 pas de long , et 200 de large , dont aucun bord ne suit une ligne droite , même si elle apparaît à première vue comme de forme régulière. La place ouverte est fermée du côté oriental par une colonnade: les piliers sont disposés sur quatre rangs: ils le sont sur trois rangs sur les autres côtés , et se rejoignent chacun par des voûtes en arc brisé , et quatre par quatre , forment un petit dôme , plâtré et blanchi à l'extérieur. Les dômes (...) sont au nombre de 122. Le long de la colonnade , sur les quatre côtés , des lampadaires sont suspendus aux arches. Certains sont allumés chaque nuit , et ils le sont tous au moment du ramadan.Certains sont en marbre blanc , en granite , porphyre , mais la plupart sont faits de la pierre commune de la région mecquoise.

(...)

Ce temple a été si souvent ruiné et réparé qu'aucune trace d'une lointaine antiquité ne peut être repérée. A l'intérieur du grand mur qui entoure les colonnades , une seule inscription est visible , en grands caractères , qui contient simplement les noms de Muhammad et de ses successeurs immédiats: Abu Bakr , Omar , Othman , Ali. Le nom d'Allah , en grands caractères se trouve aussi à plusieurs endroits.

(...)

Vers le milieu de la zone se dresse la Ka'ba : elle est à 115 pas de la colonnade nord , 88 du sud. De cet irrespect de la symétrie , que l'on constate , on peut conclure que la Ka'ba existait avant la construction de la mosquée , qui a été érigée autour , et agrandie à différentes époques.

La Ka'ba est une structure oblongue , massive , de 18 pas de long , et 14 de large , de 35 à 40 pas de hauteur. J'ai étudié l'orientation d'un de ses grands côtés que j'ai estimée être NNW 1/2 W. Elle est construite dans la pierre grise de la Mecque ,et gros blocs de taille différente , joints entre eux de façon grossière , avec du mauvais ciment. Elle a été entièrement reconstruite comme elle est en 1627: le torrent , l'année d'avant , l'avait abattue sur trois de ses côtés : et comme préalable aux travaux , le quatrière côté a été démoli , après que les ulémas , ou devins savants , aient été consultés sur la question de savoir si de simples mortels avaient la permission de démolir une partie du saint édifice sans encourir les accusations de sacrilège et d'infidélité.

La Ka'ba se dresse sur une base de 2 pieds de haut , qui présente une surface inclinée : zon toit étant plat , à distance , elle apparait comme un cube parfait. La seule porte qui permet d'entrer et qui est ouverte deux ou trois fois par an , est sur le côté nord , et à 7 pieds au dessus du sol. Pour entrer , des marches en bois sont utilisées , dont je parlerai ailleurs. Dans les premières périodes de l'islam , cependant , quand elle a été reconstruite en 64 AH par Ibn Zubayr , chef de la Mecque , le neveu d'Aïsha , elle avait deux portes en contact avec le sol de la mosquée. La porte actuelle , (qui , selon Azraki , a été apportée depuis Constantinople en 1633) est entièrement couverte d'argent , et de plusieurs ornements. Sur son seuil , on place chaque nuit de nombreuses bougies , et encensoirs , remplis de musc , d'aloès etc...

Les oiseaux de la Mecque.
(Ibn Jubayr, *Relation de voyages*).[528]

L'antique maison est bâtie de grandes pierres , dures et brunes , ajustées les unes aux autres et jointes par un liant si solide qu'avec le temps il ne s'altère , ni ne s'effrite. Il est étonnant qu'un fragment , s'étant détaché de l'angle yéménite et ayant été cloué à l'aide de clous en argent soit redevenu aussi beau qu'il l'était bien que les clous apparaissent. Ce qui est prodigieux , c'egt que la maison antique s'élève au milieu du sanctuaire comme un superbe colombier qu'on veuille bien excuser cette comparaison! En effet , les pigeons du sanctuaire sont innombrables et si bien protegés que cela est passé en proverbe : mais ils ne se posent pas sur la terrasse de la Ka'ba , ni n'y restent en aucune façon , ni dans aucun cas. On voit les pigeons survoler tout le sanduaire ,

[529] Trad. H. Massé, Damas 1973.

mais lorsqu'ils approchent de la maison , ils tournent , à droite ou à gauche. Il en est d'ailleurs de même pour les autres oiseaux. J'ai lu dans les Chroniques de la Mecque que les oiseaux ne se posent la Ka'ba que s'ils sont malades: alors , ou ils meurent sur-le-champ ou ils guérissent.

Les pigeons.
(Al Hamadani , *Abrégé du Livre des Pays* 24).[529]

L'un des mérites du temple sacré est le suivant: aucun de ceux qui ne l'avaient jamais vu, ne l'ont vu sans rire ou pleurer. Un autre de ces mérites consiste en ceci: aucun pigeon ne s'abat sur le dessus de la Ka'ba, à moins d'être malade; or, quand il s'y est posé, il est guéri; une file d'oiseaux, pigeons ou autres approche jusqu'à ce que, lorsqu'ils vont survoler la Ka'ba, ils se séparent en deux bandes et s'écartent de son dessus, carjamais un oiseau ne l'a survolée. Une des merveilles du temple et de la mosquée, c'est la multitude de pigeons qui s'y trouvent; or, au cours des âges, on n'a jamais vu d'excréments de pigeons ou d'autres oiseaux dans la mosquée ou dans la Ka'ba. Et voici d'autres choses surprenantes: volatiles, bêtes féroces et sauvages s'y trouvent en sécurité. Allah en éloigna la calamité des Abyssins et des éléphants.

Les pigeons sacrés de la Mecque au début du XIX^{ème} siècle.
(J. L. Burckhadt , *Travels in Arabia* , Londres , 1829 , p. 151-2).

La Mecque en général , et la mosquée en particulier abonde en vols de pigeons , qui sont considérés comme la propriété inviolable du temple , et sont appelés les Pigeons du Beitullah. Personne n'ose les tuer , même s'ils entrent dans les maisons particulières. Sur la place de la mosquée , des petits bassins de pierre sont disposés et remplis d'eau à leur usage : des femmes arabes exposent aussi à la vente , sur de petits tapis de paille , des grains de blé , que les pèlerins achètent puis jettent aux pigeons. J'ai vu quelques unes des femmes publiques user de cette méthode pour s'exhiber , et pour négocier leurs prix avec les pèlerins , sous prétexte de vendre des grains pour les pigeons.

Mesures du sanctuaire.
(Yaqubi , *Livre des Pays* , p. 153).[530]

Le temple saint est situé entre Jiyad et Kuaykian. Il fut , en dernier lieu , restauré , agrandi et élargi , de façon que la Ka'ba en occupa le centre , par Mahdi , en l'an 164[531]. Le sanctuaire couvre une surface de 120.000 coudées carrées : sa longueur est de 404

[532] Sic.

coudées , depuis la porte des Banu Jumah jusqu'à la porte des Banu Hashim , cette dernière proche du signal vert : et sa largeur est de 304 coudées , de la porte de Nadwa à la porte de Safa. On y compte 484 colonnes de marbre , hautes de 10 coudées , 498 arcs et 23 portes. C'est l'émir des croyants Mahdi qui fit installer les deux signaux verts qui se trouvent entre Safa et Marwa , ils sont distants l'un de l'autre de 112 coudées , alors qu'il y a 754 coudées entre Safa et Marwa. La hauteur de la Ka'ba est de 28 coudées. De l'angle de la pierre noire à l'angle syrien , il y a 25 coudées : de l'angle occidental à l'angle syrien , côté du Hijr , 22 coudées : de l'angle occidental à l'angle yéménite , 25 coudées : de l'angle yéménite à l'angle de la pierre noire , 91 coudées.

Description de la ville en 1833.
(M. Tamisier , *Voyage en Arabie* , Paris 1840 , p. 181-185).

La Mekke , la ville sacrée des musulmans , qui se glorifie d'avoir donné le jour à l'apôtre de l'islamisme[532] , est située au fond d'une vallée dont le territoire est sec et stérile faute de culture.

La Mekke est défendue par une citadelle et deux petits forts. Privée de murailles d'enceinte , elle est ouverte de toutes parts aux nombreuses caravanes qui viennent y accomplir chaque année le saint pèlerinage consacré par Mahomet. Forte d'une population de dix mille âmes , cette ville étend ses bras en forme de fer à cheval parallèlement aux montagnes au milieu. desquelles elle est située. et qui , comme le disent les Arabes , semblent l'envelopper d'un voile , pour la dérober aux regards impurs des mécréans.

Le territoire sacré ne possède qu'une seule source dont l'eau soit potable : c'est celle du fameux puits de Zemzem : mais , comme cette source ne pouvait pas suffire aux besoins de la ville , les Arabes avaient du nécessairement chercher un moyen industriel pour se procurer l'eau que leur triste patrie leur refusait. Des hommes avaient fait plusieurs essais qui tous avaient été infructueux , lorsqu'une femme , l'épouse d'un Soliman[533], empereur des Turcs , eut le courage de l' entreprendre et la gloire d'y réussir.

L'eau est conduite de Zébéda à la Mekke par un canal en pierre et en ciment fort dur. Ce canal , de huit lieues de longueur , alimente huit fontaines ornées de robinets de bronze. Ces fontaines coulent sans cesse , et chacune d'elles a un homme préposé à sa garde : il est en même temps le chef des saka chargés de distribuer l'eau dans toute la ville. En dehors , on a creusé quatre vastes citernes , réservées aux quatre grandes caravanes du pèlerinage . L'une désaltère la caravane du Caire , l'autre celle de Bagdad , la troisième sert aux pèlerins de Damas , et la dernière à ceux de Yémen. Les

[533] Sans doute Soliman II dit "Le Magnifique".

Moggrabins[534], ou les autres peuples de l'Afrique et des îles de l'Asie , se pourvoient à la Mekke , parce que leur nombre n'est jamais fort considérable.

En fait d'architecture , la Mekke ne renferme rien de remarquable. Le monument le plus intéressant sous le rapport de son antiquité , mais surtout de sa renommée , c'est la Ka'ba , ou maison d'Allah.

On sait que certains voyageurs ont débité beaucoup de fables sur les richesses de ce sanctuaire et de la grande mosquée qui l'environne , sur la quantité innombrable des candélabres , des lustres et des lampes d'or ou d'argent qui embellissent de leur éclat les murs et les colonnes du temple.

Mon premier soin , en arrivant à Djeddah , a été de m'informer de ce qu'il y avait de vrai dans tous ces récits. Voici les renseignemens que j'ai recueillis :

Le lieu saint, au milieu duquel est une grande cour, se compose d'un édifice de forme rectangulaire fermé en ,dehors , ouvert en dedans , et reposant sur des rangs de colonnes en marbre de mauvaise qualité de différentes couleurs.

La mosquée a trois cents pieds de long sur deux cent cinquante de large. Au milieu des deux façades principales , on remarque un portique saillant à l'extérieur.

Le faite de cet ensemble est arrondi en une infinité de petites coupoles fort basses , déprimées au sommet et soutenues par une colonnade dans le style arabe tel que le comprennent les indignes successeurs des architectes auxquels on doit les monumens du Caire , de Grenade ou de Bagdad.

Les deux grands côtés du rectangle possèdent trois rampes de colonnes dans toute leur longueur , excepté vers la hauteur du portique , où ils en ont cinq. Un des petits côtés en a trois et l'autre quatre.

C'est sous cette colonnade que se mettent les pèlerins pour éviter les feux du jour. Chaque secte se tient eu fitee de sa maison de prière , bâtie autour de la Ka'ba.

Sous les portiques , on voit un grand nombre de lampes en verre noir suspendues par quatre petites chaînes de fer scellées chacune dans une colonne. On les allume tous les soirs depuis le maghreb[535] jusqu'à l'eskhè[536] : à l'époque du ramadan , on en double le nombre.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2358**).

D'après ibn Omar, l'envoyé d'Allah pénétra dans la Ka'ba en compagnie de 'Usâma, de Bilâl et de 'Uthmân Ibn Talha Al-Hajabî, ferma sa porte et y demeura. ibn Omar ajouta : Je demandai à Bilâl, quand il sortit :

---

[534] Cavaliers mercenaires.

[535] Le couchant.

[536] Le mot semble plus grec qu'arabe.

-Qu'est-ce que l'Envoyé d'Allah y a fait? Il répondit :

Il y fit une prière en ayant deux colonnes à sa gauche : une à sa droite et trois derrière lui.

La Maison était alors bâtie sur six colonnes.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2364**).

Ibn Jurayj nous a informés qu'il avait dit un jour à 'Atâ' :

-N'as-tu pas ibn Abbas dire : On vous a ordonné d'accomplir les tournées rituelles autour de la Ka'ba mais on ne vous a pas ordonné d'y pénétrer?

-Ibn Abbas ne visait pas par-là d'interdire l'entrée de la Maison Sacrée, répliqua 'Atâ', car je l'ai entendu rapporter d'après Usama que le prophète, à son entrée à la Ka'ba, avait invoqué Allah dans tous ses coins sans y faire la prière. Mais, à sa sortie, il a fait deux rak'a en face de la Maison et a dit :

-C'est la Qibla.

Quand je l'interrogeai sur ses dimensions et s'il s'agit de ses coins; il répondit : Il s'agit plutôt de tous les endroits de la Maison.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2365**).

D'après ibn Abbas, le prophète entra à la Ka'ba qui était érigée alors sur six colonnes. Il se tint à côté d'une colonne et se mit à faire des invocations, sans faire de prière.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2366**).

Ismâ'îl Ibn 'Abu Khâlid a dit : J'ai demandé à 'Abdullâh Ibn 'Abu 'Awfâ, le compagnon de l'Envoyé d'Allah si le prophète avait pénétré dans la Ka'ba durant sa 'Umra, et il m'a répondu par la négative.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2367**).

Aïsha a dit : L'Envoyé d'Allah m'a dit : Si ton peuple ne venait pas récemment de quitter le polythéisme, j'aurais détruit la Ka'ba et aurais reconstruite sur les fondements (de celle bâtie) par Abraham car quand les Quraysh avaient bâti la Maison, ils avaient réduit ses dimensions, et j'aurais également fait une porte par derrière.

(**Malik** ***Muwatta*** **813**).

Abdallah Ibn Omar a rapporté que le Prophète a dit à Aïsha:

-N'as-tu pas remarqué que tes concitoyens en bâtissant la Ka'ba, n'ont pas suivi les fondations d'Ibrahim»?

Aïsha répondit:

-O Envoyé d'Allah! Ne vas-tu pas la rebâtir selon les fondations d'Ibrahim?

Il riposta:

-Si tes concitoyens n'étaient pas si proches du temps du polythésisme, je l'aurais fait.

Abdallah Ibn Omar ajouta: si Aïsha avait entendu ces mots de l'Envoyé d'Allah je ne pense pas que l'Envoyé aurait négligé le fait de toucher les deux colonnes yemenites qui suivent directement la

10 Sacrifices du pèlerinage

Le silence des moutons

Nous n'allons pas tout répéter : le sujet du sacrifice comme institution a été largement traité. Il nous suffira de préciser que le sacrifice du pèlerinage, qui se déroule en temps normal à Mina, a donné naissance au sacrifice « universel » de l'islamisme, celui de la fête dite du sacrifice. Ainsi, les deux rites sont-ils parallèles, et ils sont effectués en même temps, dans cette petite plaine, et dans le reste du monde. C'est au moins ce que l'on raconte. En réalité, il n'y a rien à voir entre les deux. Le premier, celui de la Mecque, est purement arabe, et traditionnel, aux racines les plus profondes, et en tant que tel, il n'a pas de sens, autre que d'honorer soit un dieu à Mina, soit l'Allah de la Mecque. L'autre, celui qui est célébré dans le reste du monde, est un sacrifice alimentaire, collectif, institutionnel. Comme il a très peu de racines et de soutiens dogmatiques, il serait associé au sacrifice d'Abraham, soit une escroquerie de plus.

Ici apparaissent dans l'intimité de la vallée de Mina, des rites très archaïques, qui visent à ponctuer le pèlerinage, à se réjouir, à déjeuner, après les épreuves imposées. Les instructions concernant la procédure sont très strictes, et tendent à l'obsession. On remarquera que le bélier, ou le mouton ont déjà remplacé le chameau.

Il reste un autre type de sacrifice, dont on ne sait s'il était courant : le sacrifice expiatoire, qui devait sanctionner tel ou tel manquement au rituel général du pèlerinage.

Les textes sont intarissables sur le sujet, et Muhammad est encore choisi comme paradigme universel…

L'impression générale est que ce qui suit est surtout de la littérature pour boucher. Loin de nous l'idée de médire des bouchers qui sont une corporation tout à fait digne. Mais la littérature de boucherie, écrite avec des crocs et du sang, donne vite des hauts-le-coeur...[537]

Un soin tout particulier est apporté à la décoration des animaux, dans un processus totalement païen dans sa nature. L'animal, quand il va être sacrifié, doit être déchargé de son animalité, et devenir un don. Alors, comme un cadeau banal, il doit être recouvert, décoré, affublé de fleurs et de guirlandes (QALAHID). Il s'agit d'une concession forte à l'égard du paganisme et de la tradition.

Puisque nous parlons d'animaux à manger, parlons ensuite boucherie. Une fois la tuerie accomplie, pour des dizaines de milliers de bêtes[538] *à la fois, les pieux se retrouvent dans la chaleur et la poussière devant des centaines de tonnes de viande qui pourrissent. L'habitude est que pendant les trois jours qui suivent la mise à mort et le décharnement, les morceaux de viande soient disposés sur les rochers brûlant sous le soleil, afin d'être mi-cuits mi séchés. Ces jours sont dits de "al TASHRIQ" "de l'exposition à la chaleur solaire". L'hygiène n'est pas vénérée dans ces moments-là.*

(*Corpus coranique d'Othman* 22/27-37).

Et fais aux gens une annonce pour le Hajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné, pour participer aux avantages qui leur ont été accordés et pour invoquer le nom d'Allah aux jours fixés, sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée, ‹Mangez-en vous-mêmes et faites-en manger le besogneux misérable.

Puis qu'ils mettent fin à leurs interdits (qu'ils nettoient leurs corps), qu'ils remplissent leurs voeux, et qu'ils fassent les circuits autour de l'Antique Maison›.

Voilà [ce qui doit être observé] et quiconque prend en haute considération les limites sacrées d'Allah cela lui sera meilleur auprès de Son Seigneur. Le bétail, sauf ce qu'on vous a cité, vous a été rendu licite. Abstenez- vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères.

(Soyez) exclusivement [acquis à la religion] d'Allah ne Lui associez rien; car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond.

Voilà [ce qui est prescrit]. Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allah, s'inspire en effet de la piété des coeurs.

[De ces bêtes-là] vous tirez des avantages jusqu'à un terme fixé; puis son lieu d'immolation est auprès de l'Antique Maison.

A chaque communauté, Nous avons assigné un rite sacrificiel, afin qu'ils prononcent le nom d'Allah sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée. Votre Dieu est certes un Dieu unique. Soumettez-vous donc à Lui. Et fais bonne annonce à ceux qui s'humilient,

---

[537] Pour vous détendre, amis végétariens, voici une information amusante: ceux qui tranchent les gorges et découpent le reste ont opté pour les couteaux les plus efficaces, les lames les plus tranchantes: les couteaux d'une célèbre marque suisse. La difficulté vient que la marque en question a gravé sur ses lames l'emblème helvétique, une croix: ceci pose problème et gêne un peu les pieux, car la croix est interdite en Saoudie, encore plus dans le Haram, et encore plus au coeur du rituel...

[538] Issues des pays des infidèles, comme la Nouvelle-Zélande, pourvoyeuse de moutons en nombre.

ceux dont les coeurs frémissent quand le nom d'Allah est mentionné, ceux qui endurent ce qui les atteint et ceux qui accomplissent la Salat et dépensent de ce que Nous leur avons attribué.
Nous vous avons désigné les chameaux (et les vaches) bien portants pour certains rites établis par Allah. Il y a en eux pour vous un bien. Prononcez donc sur eux le nom d'Allah, quand ils ont eu la patte attachée, [prêts à être immolés]. Puis, lorsqu'ils gisent sur le flanc, mangez-en, et nourrissez-en le besogneux discret et le mendiant. Ainsi Nous vous les avons assujettis afin que vous soyez reconnaissants.
Ni leurs chairs ni leurs sangs n'atteindront Allah, mais ce qui L'atteint de votre part c'est la piété. Ainsi vous les a-t-Il assujettis afin que vous proclamiez la grandeur d'Allah, pour vous avoir mis sue le droit chemin. Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2177**).
Récit rapporté d'après ibn Abbas: Le prophète fit la Talbiya pour la 'Umra et ses compagnons la firent pour le Hajj. Ni le prophète, ni ceux qui avaient amené des animaux à sacrifier parmi ses compagnons ne quittèrent l'ihrâm. Tandis que les autres compagnons le quittèrent. Talha ibn Ubaydilla fut parmi ceux qui avaient amené des animaux à sacrifier, ainsi n'avait-il pas quitté l'ihrâm.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2184**).
D'après ibn Abbas, L'Envoyé d'Allah fit la prière de zhuhr à Dhûl-Hulayfa, puis ordonna qu'on lui amène une chamelle. Il lui fit une saignée sur le côté droit de sa bosse, essuya le sang et lui mit une guirlande autour du cou. Il enfourcha ensuite sa monture et partit. Lorsque celle-ci l'amena près de Al-Baydâ', il fit la Talbiya pour le Hajj.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2330**).
Ziyâd Ibn Jubayr a dit : ibn Omar passa par un homme qui était en train d'immoler son chameau (offert en sacrifice) en le tenant braqué. Il lui dit : Fais-le tenir sur quatre pieds, tout en le ligotant, conformément à la Sunna de votre prophète.
Quiconque ne peut pas aller lui-même égorger son offrande, il lui est autorisé de l'envoyer au lieu où l'on fait le sacrifice et il est recommandé de marquer l'animal d'une guirlande.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2331**).
D'après Aïsha, l'envoyé d'Allah envoyait ses bêtes offertes en sacrifice de Médine. C'est moi qui lui tressais les guirlandes de ces victimes (qu'il mettait autour de leurs cous pour les marquer). Dans la suite, il ne s'abstenait de rien de ce dont on s'abstient au cours de l'ihrâm.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2342**).

Selon Abu Hurayra, l'Envoyé d'Allah ayant vu un homme qui conduisait une chamelle destinée au sacrifice par le licol, lui dit :

-Monte-la.

- Ô envoyé d'Allah, c'est une offrande, répondit l'homme.

- Monte-la, donc, répéta le prophète en ajoutant à la seconde ou à la troisième fois :

-Malheur à toi!

(**Muslim,** ***Sahih*** **2344).**

D'après Anas, l'envoyé d'Allah ayant passé par un homme qui conduisait une bête à sacrifier par le licol, lui dit :

-Monte-la.

- C'est une bête à sacrifier, répondit l'homme.

- Monte-la, lui répéta le prophète à deux ou à trois reprises.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2320).**

L'envoyé d'Allah me donna charge de ses chameaux (destinés au sacrifice) et m'ordonna de donner leurs chairs, leurs peaux et leurs caparaçons en charité; sans n'en rien donner au boucher, en me disant : Nous lui payerons.

(**Malik,** ***Muwatta*** **847).**

Abdallah Ibn Abu Bakr Ibn Mouhammad Ibn Amr Ibn Hazm a rapporté que l'Envoyé d'Allah a, au cours d'un pèlerinage ou d'une visite pieuse, envoyé pour sacrifice, un chameau qui appartenait à Jahl Ibn Hicham.

(**Malik,** ***Muwatta*** **848).**

Abu Hurayra a rapporté que l'Envoyé d'Allah vit un homme amener une chamelle. Il lui dit:

-Monte-la.

Il répondit:

-Ô Envoyé d'Allah, c'est une offrande!

L'Envoyé d'Allah s'écria:

-Malheur à toi! Monte-la, lui répétant cela pour deux ou trois fois.

(**Malik,** ***Muwatta*** **849).**

Abdallah Ibn Dinar a rapporté qu'il voyait Abdallah Ibn Omar faire au cours du pèlerinage, une offrande de deux chamelles, et pour la visite pieuse, une chamelle. Il continua:

-Je l'ai vu, au cours d'une visite pieuse, égorger une chamelle qui se trouvait dans la demeure de Khalid Ibn Ussayd, là où il habitait. Je l'ai vu de même égorger une chamelle par une lance, la faisant pénétrer le cou et la lui faisant sortir au-dessus de l'épaule.

(**Malik,** ***Muwatta*** **850).**

Yahia Ibn Sayd a rapporté que Omar Ibn Abdel Aziz, a envoyé pour sacrifice, un chameau, au cours soit d'un pèlerinage, soit d'une visite pieuse.

(**Malik,** ***Muwatta*** **851).**

Abu Ja'far Al-Qari a rapporté que Abdallah ibn Ayash al-Makhzumi a envoyé pour offrande deux chamelles dont l'une était *bokhtia*.[539]

(**Malik,** ***Muwatta*** **852).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait: -Si une chamelle met bas , qu'on amène son chamelet sur une litère afin qu'il soit sacrifié avec elle; au cas où l'on ne lui trouve pas une litière, qu'on la porte sur le dos de sa mère.

(**Malik,** ***Muwatta*** **853).**

Hisham ibn Urwa a rapporté que son père a dit:

-S'il t'est nécessaire de monter ta chamelle, fais-le mais sans la fatiguer; si tu as besoin de son lait, bois-le, après que son chamelet ait été rassasié et lorsque tu la sacrifies, que son chamelet le soit avec elle.

(**Malik,** ***Muwatta*** **854).**

Nafi a rapporté que, si Abdallah Ibn Omar, envoyait son offrande de Médine, il l'ornait et la marquait à Zoul-Houlaifa; il l'ornait avant de la marquer et cela au même lieu, en l'orientant vers la Ka'ba. Il l'ornait de deux chaussures et la marquait d'une plaie de côté gauche de la bosse; puis il l'amenait avec lui jusqu'à ce qu'à qu'il soit de station avec les gens à Arafa. Après il la poussait devant lui quand les gens avançaient en déferlement. Ainsi, arrivant à Mina, le matin du jour du sacrifice, il égorgeait avant de se raser ou de se tailler les cheveux. Et il égorgeait ses offrandes de sa propre main en les mettant debout en rang, les orientant vers la *qibla*, puis il mangeait et donner aux autres à manger de leur chair.

(**Malik,** ***Muwatta*** **855).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar, pratiquant la plaie sur la bosse de son offrande, il disait:

-Au nom d'Allah! Allah est grand.

(**Malik,** ***Muwatta*** **856).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait:

-Est une offrande, toute animal orné, marqué et qui a été accompagnée à la station de Arafa.

(**Malik,** ***Muwatta*** **857).**

[539] « A deux bosses ».

Nafi a aussi rapporté que: Abdallah Ibn Omar couvrait ses offrandes d'un tissu en lin fin dit *qubati*, et envoyait à la Ka'ba, les tapis et la housse par lesquels il l'enveloppait.

(**Malik, *Muwatta* 859**).

Malek a rapporté qu'il a demandé à Abdallah Ibn Dinar:

-Que faisait Abdallah Ibn Omar des caparaçons de ses offrandes, du moment que la Ka'ba fut converte de la housse?

Il répondit:

-Il en faisait l'aumône.

(**Malik, *Muwatta* 859**).

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait: les offrandes et les animaux sacrifiés doivent être à l'âge de trois ans révolus.

(**Malik, *Muwatta* 860**).

Nafi a de même rapporté que Abdallah Ibn Omar ne fendait les caparaçons de ses animaux sacrifiés, ni les couvrait, que lorsqu'il était sur le départ, le matin, de Mina à Arafa.

(**Malik, *Muwatta* 861**).

Hisham Ibn Urwa a rapporté que son père disait à ses fils:

-O fils! Qu'aucun d'entre vous n'offre pour sacrifice, ce dont il a honte de l'offrir à un homme généreux, car Allah est de plus généreux que les généreux, et iI est le meilleur à qui l'on fait offrande.

(**Malik, *Muwatta* 862**).

Urwa a rapporté que l'homme chargé de garder les offrandes demanda à l'Envoyé d'Allah :

-O Envoyé d'Allah que dois-je faire des animaux des offrandes qui sont devenus malade?

Il lui répondit:

-Toute bête sacrifiée qui devient malade, est à égorger; puis on jete son collier d'ornement dans son sang, et on l'abandonne pour être mangée par les gens.

(**Malik, *Muwatta* 863**).

Ibn Shehab a rapporté que Sayd ibn Al-Mussayab a dit:

Celui qui, volontairement amène des offrandes et qui sont attaquées par un mal quelconque, qu'il les égorge, et qu'il les laisse pour être mangées par les gens;il ne doit rien; mais s'il en mange lui-même de leur chair ou qu'il ordonne ceux qui en mangent, il doit expier ce péché.

(**Malik, *Muwatta* 865**).

Malek a rapporté que Ibn Shehab a dit:

-Celui qui fait offrande d'une bête, à titre d'amende ou de vœu, ou offrande d'une jouissance, et que

cette bête soit, au cours de la route, attaquée par un mal, doit en échange,en offrir une autre.

(**Malik,** ***Muwatta*** **866).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar a dit:

-Celui qui sacrifie une bête, puis que celle-ci s'égare ou périsse, si elle est un vœu, elle est à échanger par une autre, et si elle est offerte volontairement, il peut, s'il le veut, ou l'échanger pour une autre, ou ne rien faire.

(**Malik,** ***Muwatta*** **867).**

Malik a rapporté qu'il a entendu, les hommes versés dire:

Celui qui fait une offrande, comme sanction ou sacrifice, ne peut rien manger de sa chair.

(**Malik,** ***Muwatta*** **871).**

Sulayman Ibn Yassar a rapporté que Habbar Ibn Al-Aswad vint, le jour du sacrifice, alors que Omar Ibn Al Khattab égorgeait une offrande, et lui dit:

-Ô prince des croyants! Nous avons commis une erreur en comptant, croyant que ce jour était le jour de la station à Arafa»! Omar lui répondit: «Allez à la Mecque, faites avec vos compagnons, les tournées processionnelles, et égorgez des offrandes si vous en avez avec vous. Puis rasez-vous, coupez vos cheveux et revenez chez vous. Dès que le pèlerinage ultérieur est arrivé, faites le et offrez les offrandes. Si vous ne les trouvez pas, jeûnez pour trois jours durant le pèlerinage, et sept autres quand vous serez chez vous».

Malik a dit: «celui qui combine le pèlerinage et la visite pieuse, puis qu'il rate le pèlerinage, il doit accomplir ultérieurement un autre, en combinant le pèlerinage et la visite pieuse, et en avançant deux offrandes: l'une pour avoir combiné le pèlerinage et la visite pieuse, l'autre pour le pèlerinage qu'il avait déjà raté».

(**Malik,** ***Muwatta*** **872).**

Ata Ibn Abi Rabah a rapporté que Abdallah Ibn Abbas fut demandé au sujet d'un homme qui a commercé avec sa femme, alors qu'il était à Mina, avant de déferler au *tawaf el ifada* »?

Il l'ordonna d'égorger une chamelle».

(**Malik,** ***Muwatta*** **873).**

Ikrima, l'esclave de Ibn Abbas a rapporté:

-Je crois que ce n'était que Abdallah Ibn Abbas qui avait dit:

-Celui qui a eu des rapports avec sa femme, avant le déferlement, qu'il fasse une visite pieuse et une offrande».

(**Malik,** ***Muwatta*** **874).**

Malik a dit: «Qu'il a entendu Rabi'a Ibn Abi Abdel-Rahman dire qu'il est du même avis qu'Ibn

Abbas, à propos de ce qui est rapporté par Ikrima.

Malek a ajouté: «C'est ce qu'il m'est de plus plaisant d'entendre».

On demanda à Malik au sujet d'un homme qui a oublié le déferlement jusqu'à ce qu'il fût sorti de la Mecque et retourné chez lui»?

Il répondit:

-Je pense que, s'il n'a pas eu des rapports avec sa femme, qu'il revienne déferler. Mais s'il a eu des rapports avec sa femme, qu'il revienne déferler faire le tawaf el ifada, puis qu'il fasse une visite pieuse et une offrande. Et il n'est pas admissible qu'il achète son offrande de la Mecque et de l'y égorger. Cependant, s'il ne l'avait pas amenée avec lui, du lieu où il a fait la talbiat pour une visite pieuse, il peut se l'acheter à la Mecque. Puis qu'il l'amène en dehors de l'enceinte sacrée pour la conduire de nouveau à la Mecque pour l'y égorger.

(**Malik, *Muwatta* 868**).

On rapporta à Malik que Omar Ibn Al-Khattab, Ali Ibn Abi Taleb et Abu Hurayra ont été sollicité au sujet d'un homme qui a eu des rapports avec sa femme, tout en étant en ihram.

Ils répondirent:

-Ils continueront les rites du pèlerinage jusqu'à l'accomplir; mais en revanche ils auront à faire, l'année qui suit, un autre pèlerinage, et à offrir un animal en expiation».

Ali Ibn Abi Talib ajouta:

-S'ils font la *talbiat* pour un pèlerinage l'année qui suit, ils devront resté séparé jusqu'à l'accomplissement du pèlerinage».

(**Malik, *Muwatta* 869**).

Yahya Ibn Sayd a entendu Sa'id Ibn al-Mussayab dire (en parlant aux fidèles):

-Que pensez-vous d'un homme qui, en état d'ihram, a eu des rapports avec sa femme»?

Comme leur réponse fut suspendue, Sa'id poursuivit:

-Un homme qui tout en étant en ihram a eu des rapports avec sa femme; il envoya consulter les hommes versés à Médine. Quelques uns ont dit: «ils doivent se séparer jusqu'à l'année qui suit». Sa'id dit: «qu'ils accomplissent les rites du pèlerinage qui leur manques; terminant, qu'ils rentrent chez eux » S'ils sont aptes à faire, l'année qui suit, le pèlerinage, qu'ils l'accomplisent et qu'ils avancent une offrande. Ils feront la talbiat du lieu où ils avaient commencé leur pèlerinage gâché, l'année précédente, et se sépareront jusqu'à ce que leur pèlerinage soit achevé».

- Malik a ajouté: «Ils avanceront pour offrande, une chamelle».

- Malik a dit au sujet de l'homme, qui a eu des rapports avec sa femme, au cours du pèlerinage, alors qu'il était à distance entre le déferlement de Arafa et le fait de jeter les cailloux, «qu'il doit offrir un sacrifice, et faire l'année qui suit, un pèlerinage». Et il a ajouté: «S'il a eu des rapports avec sa femme, après avoir lancé les cailloux, il aura à faire une visite pieuse, et une offrande, sans qu'il ait

en revanche un pèlerinage ultérieur».

- Malik a aussi dit: «celui, qui gâche son pèlerinage ou sa visite pieuse, à cause de ses rapports avec sa femme, il doit une offrande même s'il n'y a pas eu une éjaculation. S'il y en a eu une, il doit de même une offrande».

- Malik a finalement dit: «Au cas où l'homme éjacule sans qu'il ait des rapports charnels (ayant pensé ou ragardé sa femme) il ne doit rien. Si l'homme enbrasse sa femme sans qu'il n'y ait éjaculation, il ne doit qu'une offrande. D'autre part, la femme avec qui son mari a eu des rapports charnels, alors qu'elle faisait une visite pieuse ou un pèlerinage, obéissant par là à ses ordres, elle doit une offrande, et un pèlerinage ultérieur, si ces rapports ont eu lieu soit au cours du pèlerinage, ou au cours d'une visite pieuse. Elle doit une autre visite pieuse, rattrapant celle qui a été gâchée, et une offrande».

(**Malik,** ***Muwatta*** **874).**

Sulayman Ibn Yassar a rapporté que Ayyub Al Ansari partit en pèlerinage. En arrivant à Al-Nazia sur la route de la Mecque, il perdit ses bêtes. Le jour du sacrifice, il vint trouver Omar ibn Al-Khattab et lui fit part de l'événement. Omar lui dit:

-Effectue les rites, que fait un homme au cours d'une visite pieuse, et remets-toi en état de désacralisation. Si, l'année qui suit, tu es apte à faire le pèlerinage, à l'accomplir et à faire l'offrande qui te sera possible.

(**Malik,** ***Muwatta*** **875).**

Ja'far Ibn Muhammad a rapporté d'après son père que Ali Ibn Abu Taleb disait:

-Ce qui est le plus simple comme offrande, c'est un mouton.

(**Malik,** ***Muwatta*** **876).**

On rapporta à Malek que Abdallah Ibn Abbas disait:

-Ce qu'on peut avancer de plus simple comme offrande, est un mouton.

(**Malik,** ***Muwatta*** **877).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait:

-Le sacrifice facile à avancer, sera un chameau, ou une vache.

(**Malik,** ***Muwatta*** **878).**

Abdallah Ibn Abu Bakr a rapporté qu'une esclave de Amra, fille de Abdel-Rahman, appelée Ruqaya lui a raconté qu'elle partit à la Mecque avec Amra. Elle dit:

-Amra entra à la Mecque le jour de Tarwia et j'entrai avec elle. Elle fit la tournée processionnelle autour de la Maison et le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa, puis elle pénétra dans le fond de la

mosquée et me demanda:

-As-tu des ciseaux? Je lui répondis:

-Non, je n'en ai pas. Elle répliqua:

-Va, m'en chercher. J'en trouvait, et les lui remettait, elle se coupa les tresses des cheveux, et le jour du sacrifice, elle sacrifia un mouton.

(**Malik,** ***Muwatta*** **879).**

Sadaqa Ibn Yassar al Makki a rapporté qu'un homme du Yémen aux cheveux tressés vint trouver Abdallah Ibn Omar et lui dit:

-O Abu Abd alRahman! Je viens faire tout simplement une visite pieuse.

Abdallah Ibn Omar lui répondit:

-Si j'étais avec toi, ou bien que tu me l'avais demandé, je t'aurais ordonné de la joindre à un pèlerinage.

Le Yéménite répliqua:

-Je fais ce je fais.

Abdallah Ibn Omar lui dit:

-Pour ce qui a été coupé de tes cheveux, fais une offrande. Une femme de l'Iraq lui demanda:

Quelle doit être son offrande ô Abu Abdal Rahman?

Il se demanda:

-Son offrande?

-Oui, dit-elle. Abdallah Ibn Omar riposta:

-Si je ne trouvais qu'un mouton à immoler, cela me sera préférable que de jeûner.

(**Malik,** ***Muwatta*** **880).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait: Une femme en état d'ihram quand elle quitte son ihram ne peut se peigner avant qu'elle ne se soit coupée un morceau des tresses de ses cheveux. Et si elle a un animal à sacrifier, elle ne peut se couper les cheveux, avant qu'elle n'ait immolé son sacrifice.

(**Malik,** ***Muwatta*** **881).**

Malik a rapporté qu'il a entendu, quelques hommes versés dire:

-Il ne faut pas que l'homme et la femme s'associent pour une seule offrande ; il faut que chacun en offre une.

(**Malik,** ***Muwatta*** **882).**

Abu Asma, l'esclave de Abdallah Ibn Ja'fâr a rapporté qu'il était avec Abdallah Ibn Ja'far, quand ils quittèrent Médine et passèrent chez Hussein Ibn Ali, lui rendirent visite, alors qu'il était malade à Al

Suqia. Abdallah Ibn Jafar demeura chez Hussein, et craignant de manquer (le pèlerinage) il le quitta et envoya convoquer Ali Ibn Abu Taleb et Asma Bint Umays qui étaient à Médine. A leur arriver, Hussein fit signe pour sa tête,

Ali ainsi ordonna qu'on la lui rase puis il sacrifia à sa place à Al-Souquia en immolant un chameau.

Yahia Ibn Sa'id a ajouté: Et Hussein avait à cette époque, accompagné Othman ibn Affan pour un voyage, à la Mecque.

(**Malik,** ***Muwatta*** **895).**

On rapporta à Malek que l'Envoyé d'Allah étant à Mina, a dit:

-Voilà l'endroit du sacrifice, et tout endroit à Mina est un lieu de sacrifice.

Il a aussi dit, lors d'une visite pieuse:

-Voilà l'endroit du sacrifice désignant par là Al-Marwa, Et toutes les voies spacieuses de la Mecque et ses chemins sont des lieux de sacrifice.

(**Malik,** ***Muwatta*** **896).**

Amra Ibn Abdel-Rahman a rapporté que Aïsha, la mère des croyants a raconté: nous partîmes avec l'Envoyé d'Allah les cinq dernières nuits de Dhul-Ka'da, ne voulant que l'accomplissement d'un pèlerinage. Quand nous fûmes arrivés à la Mecque, l'Envoyé d'Allah ordonna ceux qui n'avaient pas amené des offrandes de se désacraliser après les tournées processionnelles autour de la Maison et le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa. Aïsha a ajouté:

-Le jour du sacrifice, on nous apporta de la viande de bœuf. Je demandai:

-D'où provient cela?

On me répondit:

-L'Envoyé d'Allah avait immolé ce bœuf pour ses femmes.

(**Malik,** ***Muwatta*** **897).**

Abdallah Ibn Omar a rapporté que Hafsa, la mère des croyants a dit à l'Envoyé d'Allah :

-Pourquoi les gens ont-il quitté l'ihram pour la visite pieuse, alors que toi, tu ne l'as pas fait?

Il répondit:

-Jai feutré ma tête et j'ai orné mon offrande, or je ne peux quitter l'ihram avant de l'immoler.

(**Malik,** ***Muwatta*** **898).**

Jafar Ibn Muhammad a rapporté d'après son père que Ali ibn Abu Talib a dit que l'Envoyé d'Allah immolé une partie des offrandes et un autre a immolé la partie restante.

(**Malik,** ***Muwatta*** **899).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar a dit:

-Celui qui fait vœu d'une offrande, doit lui entourer le cou de deux sandales, et pratiquer une plaie

à la bosse puis il doit l'immoler près de la Maison ou à Mina le jour du sacrifice, car il n'y a nulle place pour l'immolation que ces deux endroits. Celui qui fait un vœu de sacrifier un chameau ou un bœuf, peut l'immoler là où il veut.

(**Malik,** ***Muwatta*** **900).**

Hisham Ibn Urwa a rapporté que son père immolait la chamelle debout.

(**Malik,** ***Muwatta*** **762).**

Amira Ibn Abdel-Rahman a rapporté que Ziad Ibn Abi Sufyan avait écrit à Aïha, la femme du Prophète : «Abdallah Ibn Abbas a dit:

-Celui qui envoie un animal à sacrifier, doit s'abstenir de tout ce dont s'abstient un pèlerin, jusqu'à ce que cet animal soit sacrifié. Et comme j'ai déjà fait mon offrande, fais-moi savoir par écrit, ou renseigne celui qui amène cette offrande. Amira ajouta: «Aïsha a répondu:

-Ce n'est pas comme Ibn Abbas a dit; moi-même, j'ai tressé de mes propres mains les guirlandes de l'animal sacrifié de l'Envoyé d'Allah, puis à son tour il les mit autour du cou de l'animal, et il l'envoya gardé par mon père. L'Envoyé d'Allah ne s'est pas interdit de tout ce que Allah lui a rendu licite jusqu'à ce qu'il sacrifia son animal».

(**Malik,** ***Muwatta*** **763).**

Yahya Ibn Sayd a rapporté: «J'ai demandé à Amira Bint Abdel Rahman, à propos de l'homme qui envoie son offrande alors qu'il reste, devra-t-il s'interdire de quelque chose? Amira me répondit qu'elle a entendu Aïsha dire: «Rien n'est interdit à celui qui n'est pas encore en état d'ihram, et qui n'a pas encore fait la talbiat».

(**Malik,** ***Muwatta*** **764).**

Rabi'a Ibn Abdallah Ibn Al-Hudayr a rapporté qu'il a vu, en Iraq, un homme se comportant en pèlerin. Il a demandé à son sujet, les gens qui lui dirent: «Il a ordonné qu'on lui orne son animal sacrifié, et dès lors il s'est comporté tel». Rencontrant Abdallah Ibn Al-Zubayr, je lui rapportai ce qui a été dit; il s'écria: «C'est une innovation; et je le jure au nom du Seigneur de la Ka'ba». On demanda à Malek au sujet d'un homme qui lui-même amène son offrande en lui faisant une saignée et en l'ornant à Dhul-Hulayfa, sans qu'il ne soit en état d'ihram qu'à son arrivée à Al-Juhfa?

Il répondit: «Je n'aime pas cela, et je ne pense pas que cet homme at suivi ce qui est traditionnel, car il n'est pas permis de faire cela sauf à un homme qui orne sa bête pour le sacrifice, en lui faisant une saignée lors de la talbiat, et qui ne compte pas faire le pèlerinage, et dans ce cas il l'envoie et demeure avec les siens».

On demanda aussi à Malik, à propos de l'homme qui apporte la bête victime sans qu'il ne soit encore en état d'ihram»? Il répondit: «Il n'y a pas de mal à cela».

Et on lui demanda encore pour la question de l'homme qui ne veut effectuer ni le pèlerinage, ni la visite pieuse; doit-il être en état d'ihram pour orner la bête sacrifiée, car cette affaire a créé un débat

entre les gens»? Il répondit: «Nous aurons à suivre, le hadith rapporté par Aicha, la mère des croyants, où il est dit que l'Envoyé d'Allah avait envoyé sa bête sacrifiée puis il demeura sans s'interdire des choses que Allah lui a rendues licites jusqu'à ce que la bête soit sacrifiée».

(Malik, *Muwatta* 949).
Hisham Ibn Urwa a rapporté que son père disait: Pour un bœuf sauvage tué, une compensation d'une vache, et pour une antilope, un mouton.

(Malik, *Muwatta* 950).
Yahya Ibn Sa'id, a rapporté que Sayd Ibn Al-Mussayab disait:
-Pour un pigeon de la Mecque, tué, l'offrande est d'un mouton.
Au sujet d'un homme, qui est un Mecquois, en étant en ihram pour un pèlerinage ou une visite pieuse, ayant chez lui des pigeons, qui sont morts, parce qu'ils ont été enfermés, Malik a dit: Je pense qu'il doit les expier, en avançant l'offrande d'un mouton pour chaque pigeon.

(Malik, *Muwatta* 951).
Malik a dit: Je ne cesse d'entendre, que pour toute autruche tuée, par un homme en ihram, il doit par compensation une chamelle ou une vache.
Malik a ajouté: Pour l'œuf d'une autruche, je prévois la compensation de par le dixième du prix d'une chamelle ou d'une vache en comparaison avec une femme libre dont le ventre renferme, un fils ou une fille, estimé chacun à cinquante dinars, ce qui équivaut au dixième du prix du sang de sa mère. Quant aux oiseaux rapaces tels que l'aigle, l'orfraie, le faucon, s'ils sont tués par un homme en ihram on doit les expier tout comme les autres gibiers. Cette expiation des petits et des grands est comme le prix du sang d'un enfant et d'un grand, car ils sont à un même pied d'égalité.

(Malik, *Muwatta* 952).
Zaid Ibn Aslam a rapporté qu'un homme vint auprès de Omar Ibn Al-Khattab, lui disant:
-Ô prince des croyants, j'ai tué, de mon fouet, tout en étant en ihram, des sauterelles. Il lui répondit:
-Va donner aux pauvres, une poignée de nourriture.

11 Zemzem,

une source mise à toutes les sauces

L'eau qui sourd là est certainement ce qui constitue le noyau originel du sanctuaire. Les hommes et les troupeaux se sont arrêtés là régulièrement, et le site a lentement acquis une valeur particulière. Dans le Hejaz, toute source est une merveille, et la source d'un émerveillement.

Le regroupement de richesses, de troupeaux, l'échange de ses richesses suscitant des convoitises, on a alors eu recours à la sacralisation de l'espace. Ensuite, le sanctuaire a reçu ses divinités tutélaires. D'une certaine manière, tout l'islamisme est parti de cette toute simple et petite source un brin fétide, et considérée souvent comme indigeste. Le hasard géologique, même saumâtre, est devenu principe théologique. Au moins, avec zamzam, on se trouve un peu dans du réel, alors que d'ordinaire, les sources sont si évanescentes. Là, une vraie source, avec de l'eau, du concret, même incompris.

L'étymologie apparaît comme rigolote: zemzem serait le bruit de l'eau qui coule, une onomatopée. On pourrait traduire par la source glou-glou, sans se tromper. Le nom a plu, c'est certain, et a favorisé davantage le succès du lieu. Dans le désert, il était assez normal qu'une source devienne un sanctuaire.

S'il y a un seul miracle, c'est l'emplacement de la source, au fond de la vallée, au lieu d'être comme d'ordinaire sur les piémonts. Son existence et sa localisation n'ont rien de mystérieux. La nappe phréatique récupère l'eau qui provient du Wali Ibrahim et d'autres vallons. La contrepartie, bien sûr, est le risque d'inondation.

Son eau est de mauvaise qualité, plutôt salée, et bien banale. L'importation de l'eau officielle a été autrefois interdite au Royaume Uni, car elle présentait des risques pour la santé: bref, elle est imbuvable en fait.

C'était aussi inévitable: de petits malins fabriquent bien sûr chez eux de l'eau de Zemzem, avec de l'eau municipale et la revendent bien cher.

La littérature dévolue à son sujet ne tarit pas d'éloge sur la source: l'eau a toutes les vertus, pour ceux qui y croient. Dire qu'elle guérit est encore trop peu, quasiment, elle rendrait immortel, et transformerait le pire en meilleur, le plomb en or. Même pour les choses de l'intelligence elle est souveraine: de l'encre à base d'eau de Zamzam ne peut que faire écrire des merveilles, mais elle est avant tout indiquée pour recopier des Corans si l'on n'a rien d'autre à faire dans son année. Il est dit que le polygraphe Ibn Hajar, pour être plus savant encore, se faisait quelques cures d'eau de Zamzam.

De nos jours, l'emplacement est bien visible, à trente mètres à l'est de la Kaba, signalée par un édicule ottoman. Mais en fait, le puits est plus proche de dix mètres: il a été déplacé, car il gênait les mouvements de foule, et provoquait des écrasements et des paniques.

L'eau de la nappe est en danger de nos jours: elle est trop prélevée, et surtout, du fait de l'urbanisation, l'eau de pluie ne l'alimente plus.

Les autorités, perplexes et inquiètes, ont constitué un amusant "Zamzam Studies and Research Center", prodigue en pataphysique.

Mais rien n'est dit de la valeur de l'urine produite après l'injestion d'eau de Zamzam. Est-ce de la qualité supérieure? On ne le sait, mais on s'en doute.

L'épisode du creusement du puits tente de lier assez tôt le sanctuaire de la Mecque avec la tradition biblique. On y voit aussi les prémisses de l'affrontement entre les Quraysh et Muhammad. Du point de vue des premiers, cette action est un véritable sacrilège. [540] *On est aussi en présence d'une "pré-révélation": la tradition ose user de ce moyen pour retenir l'attention du public. L'épisode a été imaginé en parallèle avec celui du puits d'Agar dans la Genèse. Il est aussi probable qu'une confusion s'est installée, avec le puits biblique de Siloé à Jérusalem*[541].
La scène de sieste dans l'enceinte du temple n'a rien d'anormal; c'est une structure semi-circulaire : les Mecquois peuvent s'endormir dans le sanctuaire, et même ils le doivent: leurs rêves possèdent alors une valeur oraculaire, grâce à ce que l'on appelle un processus d'incubation.

(**Azraqi, *Chroniques de la Mecque* 1 p. 318**).

Ibn Abbas a dit : priez à l'endroit choisi pour la prière et buvez de l'eau des justes.

(…) On demanda à ibn Abbas :

-Qu'est-ce que l'eau des justes ?

-C'est l'eau de Zamzam.

Le creusement du puit de Zemzem.
(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 91-94).

Alors qu'Abdul Muttalib dormait dans le Hijr, il lui fut commandé par une vision de creuser le puit de Zemzem (...):

- je dormais dans le Hijr[542] quand un visiteur surnaturel[543] vint et me dit "creuse Tiba" .

Je dis:

-Qu'est-ce que Tiba?

Puis il me laissa. J'allais me coucher le jour suivant, je dormais et il vint de nouveau pour dire:

- "Creuse Barra" et quand je demandais ce qu'était Barra, il partit. (...)

Quand le lieu exact me fut présenté par lui, et qu'il sut qu'il correspondait avec les faits, il prit une pioche et alla avec son fils al Harith (...) pour creuser. Quand le haut du puit apparut, il s'écria:

-"Allah ou Akbar!". [544]

---

[541] Genèse. 25/55 et 16/11; Fahd, *La Divination arabe*, 1966 p. 262-3; *I. Goldziher, Etudes sur la Tradition Islamique (trad. L. Bercher), Paris, 1984, p. 36*.

[543] Ce n'est pas encore Gabriel, qui se réserve pour Muhammad.

[549] Ed. Ch. Schefer, Paris 1881.

Alors les Quraysh surent qu'il avait atteint son objectif et virent lui dire:

-C'est le puit de notre père Ismaël, nous avons un droit sur lui, donc donne nous en une part.

-Je ne le ferai pas, dit-il, parce que j'ai été personnellement averti de cela, et pas vous, donc c'est à moi qu'il a été donné.

Ils dirent:

-Fais nous justice, sinon, nous ne te laisserons pas avant que nous ayons une décison judiciaire à ce sujet...

(...)

On dit que quand cela lui a été dit et quand il a demandé où était Zamzam, on lui dit qu'il se trouvait là où était la fourmilière où un corbeau allait planter son bec demain (...). Le jour suivant, Abdul Muttalib et son fils al Harith allèrent trouver la fourmillière et le corbeau picorant, entre les deux idoles de Isaf et Nayla[545], là où les Quraysh sacrifiaient. Il prit une pioche et commença à creuser là où il lui avait été ordonné. Les Quraysh, le voyant au travail virent et refusèrent de lui permettre de creuser là où se trouvaient les deux idoles auxquelles ils sacrifiaient. Abdul Muttalib dit alors à son fils de s'interposer et de le protéger pour qu'il continue à creuser. Quand ils virent qu'il ne cesserait pas son travail, ils le laissèrent seul. Il n'eut pas à creuser bien plus profond avant de trouver la pierre supérieure du puit, et il rendit grâce à Allah d'avoir été aussi bien informé. En creusant un peu plus, il découvrit les deux gazelles d'or que les Jurhum aviaent enterrées là au moment de fuir la Mecque.[546] Il découvrit aussi des épées et des cottes de maille de Kala.[547] (...) Abdul Muttalib s'empara de la charge de la fourniture de l'eau de Zemzem pour les pèlerins.[548]

(**Nassiri Khosraw,** ***Sefer Maneh*** **83**).[549]

Ce puits qui se trouve à l'est en dehors de la Kaba, et non loin de l'angle de la pierre noire dont il est séparé par une distance de quarante-six aresh, a un diamètre de trois aresh. L'eau en est potable, bien qu'elle ait un goût saumâtre.

L'ouverture du puits est entourée d'une margelle de marbre blanc, haute de deux aresh. On a, sur les quatre côtés du pavillon, établi des vasques que l'on remplit d'eau et où l'on fait ses ablutions Le sol est couvert d'un treillis en bois qui empêche l'eau d'y séjourner et lui permet de s'écouler.

En face du pavillon du puits de Zamzam, dans la direction de l'est, se trouve une construction de forme carrée et surmontée d'une coupole ; elle porte le nom de Siqqayat al Hajj[550]. A l'intérieur, on a placé des cruches que l'on passe aux pèlerins pour qu'ils puissent boire.

Le puits de Zemzem au début du XIX^{ème} siècle.
(J. L. Burckhadt , *Travels in Arabia* , Londres , 1829 , p. 143).

Le bâtiment actuel qui entoure Zemzem se dresse près du Makam Hanbali , et a été construit en 1072 AH: il est de forme carrée , et de formation massive , avec une entrée au nord , ouvrant sur une

[550] "La réclamation du pèlerin".

pièce qui contient le puits. Cette pièce est joliment ornée de marbres de différentes couleurs : et à côté , mais séparé par une porte , se trouve une petite pièce avec un réservoir de pierre qui est toujours plein de l'eau de Zemzem : là viennent les hajji pour boire , en passant la main par une ouverture grillagée de fer , servant de fenêtre , sans entrer dans la pièce. L'embouchure du puitsest entouré d'un mur de 5 pieds de haut , et de 10 de diamètre. Les gens qui puisent l'eau montent dessus , usant de seaux de cuir , une barre de fer les empêchant de tomber. (...)

D'avant l'aube jusqu'à minuit , la pièce du puits est constamment pleine de visiteurs. Chacun peut librement prendre de l'eau pour lui-même , mais le travail est généralement effectué par des gens destinés spécialement à cela , et payés par la mosquée: ils attendent une gratification de la part de ceux qui boivent , bien qu'ils n'osent pas la demander. J'ai été plus d'une fois dans la pièce , durant un quart d'heure avant de pouvoir accéder à l'eau , tant la foule est nombreuse. Des hajji dévôts escaladent parfois le mur , et tirent les seaux pendant des heures , pour expier leurs méfaits.

Avant l'invasion wahhabite , le puits Zemzem appartenait au shérif : et l'eau devenant ainsi un monopole , elle était achetée à un prix élevé : mais l'un des premiers ordres de Saoud , à son arrivée à la Mecque , a été d'abolir ce trafic , et l'eau a de nouveau été dispensée gratuitement. Les Turcs considèrent comme un miracle que l'eau du puits ne s'épuise jamais , malgré les prélévements continuels: il n'y a probablement pas de diminution de sa profondeur : après un examen précis des cordes des sauts , j'ai trouvé la même profondeur était atteinte aussi bien le matin que le soir. Dans l'enquête , j'ai appris par une personne qui est descendue là du temps des wahhabites , pour réparer la maçonnerie , que l'eau remuait à la surface , et le puits serait donc plutôt alimenté par une ruisseau souterrain. L'eau est lourde , au goût , parfois sa couleur ressemble à celle du lait , et elle est très douce , diffèrant ainsi de celle , saumâtres des autres puits de la ville. Quand elle est tirée , l'eau semble légérement tiède , et elle s'apparente sur ce point aux autres fontaines du Hedjaz.

Le miracle de Zamzam…
(IQNA Djeddah 2010).

> Un scientifique japonais affirme que l'eau provenant du puits de Zamzam est distinguée par une caractéristique scientifique qui ne se trouve pas dans l'eau potable ordinaire, en affirmant que les études et les recherches qu'il a effectuées, à travers la technologie de nano, n'ont pu changer aucune de ces caractéristiques et qu'une goutte de cette eau bénie quand elle est ajoutée aux 1000 gouttes d'eau ordinaire, elles acquièrent les caractéristiques de l'eau de Zazam.
>
> Dans une rencontre à l'issue de son assistance à un colloque scientifique sur les recherches de l'eau par la technologie de Nano, organisé, à Djeddah, par la faculté de Dar El Hikma pour les filles, le chercheur japonais de renommée internationale, président de l'institut "Hado" pour les recherches scientifiques, Dr. Masaru Emoto, actuellement en visite en Arabie Saoudite, précise avoir fait plusieurs recherches et études sur l'eau de Zamzam obtenue d'un arabe qui a vécu au Japon.
>
> Emoto indique que ce genre d'eau est unique et distingué vu que ses cristaux ne ressemblent point à d'autres cristaux que ce soit leur source.Il attire l'attention sur le fait que toutes les études de laboratoire n'ont pas pu jusqu'à nos jours parvenir à changer les caractéristiques de cette eau et que ses cristaux, produits après le raffinage, donne des formes formidables, raison pour laquelle cette eau ne peut être ordinaire.

Fondateur de la théorie de cristallisation des atomes de l'eau, considérée comme une nouvelle percée scientifique dans le domaine des recherches de l'eau, écrivain du livre "Messages à partir de l'eau", le chercheur japonais signale que prononcer la formule "bi-smi-llah" (au nom d'Allah) par les musulmans au début de la récitation du saint Coran et de toutes leurs actions comme la prise de la nourriture, a un effet merveilleux sur les cristaux d'eau.
Quand on prononce sur les cristaux d'eau cette formule, elle provoque un effet merveilleux en constituant des cristaux d'une beauté extrême dans la forme de l'eau", a-t-il dit en ajoutant que, parmi ses expériences les plus éminentes, il a fait entendre à l'eau une cassette du saint Coran, des cristaux d'eau d'une extrême limpidité et pureté ayant des dessins symboliques se sont en effet constitués.

12 La course de demi-fond,

de Safa à Marwa, de Marwa à Safa…

Dans une galerie obscure, sentant le renfermé et la sueur des transes, des foules se frôlent ou se bousculent, dont le but est d'atteindre un rocher, puis l'autre, puis l'un puis l'autre, puis l'un, puis l'autre, puis l'un, puis l'autre. L'atmosphère est celle d'un immense poulailler submergée par une volaille affolée.
Et puis c'est tout.
On raconte aussi que la course aurait pu avoir pour origine la peur des inondations, fréquentes à cet endroit, puisque le wadi en crue, passe juste au milieu.La mythologie fait croire que la pauvre et brave Hagar, errait, hagarde, entre les deux rochers, à la recherche d'une source d'eau qui abreuverait son rejeton, Ismaël.

Plus sérieusement, le tawaf est un rituel de course, comme il en existe un peu partout chez les ethnies primitives, comme simulacre de fuite devant un danger. Les différences de rythme sont de simples divertissements supplémentaires, qui donnent à l'ensemble une allure d'entrainement sportif.
Il est surtout, et voilà qui nous importe, à l'origine, un rituel distinct de celui de la Kaba, et qui lui fait même concurrence. Mais l'islamisme de Muhammad rassemble les deux rituels, donnant à la course un caractère obligé, mais secondaire, par rapport à la circambulation de la Kaba. Ainsi, la pratique "monothéiste" naît de l'assemblage de plusieurs pratiques polythéistes. Simple, mais il fallait penser.[551]

Safa est la pierre plate, et friable, Marwa est celle qui brille, qui produit des éclats, des étincelles: c'est ainsi qu'on aime à les décrire.
La distance entre elles est le coeur du rite; la zone est appelée MASA. Elle est au sens strict une piste de course.

Le succès fou d'une procédure aussi nonsensée, insensée, au sens strict, vient de sa simple mention dans le corpus coranique. Le dieu recommande un rite en son honneur: quoi de moins original, et au demeurant, quoi de moins musulman. Le contexte est vraiment arabe et mecquois, mais l'intégration dans le corpus oblige, par une sorte de compromis et de concensus, à accomplir la course bizarre.

Au commencement, étaient seulement deux petites éminences bordant une vallée, et las de tourner autour de chacune, quelques-uns ont eu le génie un jour de rejoindre les deux: l'Histoire humaine est faite de ces grands progrès. Pourquoi? Personne ne sait, et à ce genre de questions, les primitifs répondent toujours par: nos ancêtres faisaient comme ça. Finalement, l'islamisme, avec son mimétisme congénitale, reprend la méthode. On a inventé, bien plus tard, l'idée d'une course de Hagar cherchant de l'eau pour son bébé Ismaël. Autant de cucuterie infantile laisse perplexe, mais rappelons-nous que le public est constitué de musulmans, et que le sens critique n'est pas la vertu première qui leur est inculquée. Certains ont posé l'hypothèse plus intelligente tout de même d'une course liée à la crainte de l'inondation, fléau récurrent de la Mecque, qui passe justement par la vallée: ainsi, le rite serait apotropaïque, destiné à repousser symboliquement le danger.

[551] U. Rubin, "The Kaba", p. 122.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/158).

As Safa et Al Marwah sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait l'Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts. Et quiconque fait de son propre gré une bonne oeuvre, alors Allah est Reconnaissant, Omniscient.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2239**).

Anas a rapporté qu'il avait dit à Aïsha :

-Je crois qu'il n'y a pas de mal si un homme ne fait pas le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa.

Elle répondit :

-Comment donc?

Je répliquai : Car Allah a dit dans ce verset : *As-Safâ et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah*... elle m'a dit :

-Allah ne compte pas comme accompli le Hajj ou la 'Umra de quiconque, s'il ne fait pas le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa. Si c'était comme tu viens de dire, Allah aurait dit : Il ne commet pas un péché s'il ne fait pas le va-et-vient entre ces deux monts.

Ce verset a été révélé parce que les 'Ansâr, à l'époque antéislamique, faisaient la Talbiya en faveur des deux idoles qui se trouvaient au bord de la mer, nommés 'Isâf et Nâ'ila; puis venaient faire le va-et-vient entre As-Safâ et Al-Marwa et enfin se taillaient les cheveux. A l'avènement de l'Islam, ils répugnaient à faire ce parcours à cause de ce qu'ils faisaient au temps de l'Ignorance. Allah a révélé alors : *As-Safâ et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah*... jusqu'à la fin du verset. Alors ils accomplissaient ce parcours.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/79**).

De l'obligation (de la course) de Es Safa et El Marwa. Elle constitue un des rites prescrits par Allah.

D'après az Zuhri, Orwa a dit : "Comme je disais à 'Aïcha : "Que penses-tu de ces mots du Coran : "*Certes, Es Safa et El Merwa sont parmi les rites prescrits par Allah. Quiconque fait le pèlerinage au temple sacré ou la visite pieuse ne saurait faire mal en processionnant entre ces deux localités…*".[552]

"Par Allah, il ne saurait y avoir péché pour personne en ne processionnant pas à Es Safa et El Merwa."

- "Ô fils de ma soeur, me répondit-elle, que c'est mal ce que tu dis là ! S'il fallait donner à ce texte l'interprétation que tu donnes, l'idée eut été exprimée ainsi : "Il ne saurait mal faire en ne processionnant pas entre ces deux localités."

Mais ce verset a été révélé à l'occasion des ansâr.

[552] Corpus coranique 2/153.

"Avant d'être musulmans, ils faisaient la *telbiya* au nom de Manâ la perverse, divinité qu'ils adoraient à El Mushallal. Ceux qui faisaient cette *telbiya* estimaient à péché de processionner à Safa et à Marwa. Quand ils furent convertis à l'islamisme, les Ansâr questionnèrent l'envoyé de Allah à ce sujet en lui disant : "Ô envoyé de Allah, nous regardions comme un péché de processionner à Es Safa et à El Marwa." C'est alors que fut révélé le verset : "Certes, Safa et Marwa sont parmi les rites prescrits par Allah..." Alors, ajouta Aïsha, l'envoyé de Allah prescrivit de processionner entre ces deux localités, et personne (dorénavant) ne peut se dispenser de cette procession."(...)

"C'est là un fait exact que je n'avais pas entendu dire. Mais j'avais entendu des hommes de science dire qu'il y avait, en dehors de ceux qu'a mentionnés Aïsha, des gens qui faisaient la *telbiya* au nom de Manâ et processionnaient entre Safa et Marwa. Quand le Coran indiqua la tournée processionnelle autour du temple, sans parler de Safa et de Marwa, ces gens là dirent :

-"Ô envoyé de Allah, nous processionnions autrefois à Safa et à Marwa ; or, Allah, dans la révélation, vient de prescrire la tournée processionnelle autour du temple sans parler de Safa. Serait-ce un péché pour nous de processionner à Safa et Merwa ?"

(**Tabari, *Tafsir* 2/158**).

Explication des termes.

Safa est le pluriel de *Safat* qui désigne le rocher lisse.

Marwa désigne habituellement le petit caillou et a pour pluriel *marw*.

A cet endroit, ces mots désignent uniquement deux petites montagnes qui ont été appelées ainsi par les Arabes et qui sont situées dans l'Enceinte sacrée non loin de la Ka'ba. C'est pourquoi ces noms sont définis par l'article ce qui indique qu'il ne s'agit pas de *Safa* et *Marwa* quelconques mais au contraire qu'ils sont parfaitement connus.

En vérité, Safa et Marwa font partie des rites d' Allah

c'est-à-dire des lieux rituels que Allah disposa pour ses serviteurs en guise de lieux de perception et de connaissance et auprès desquels ils peuvent l'adorer, soit par des prières , soit par l'invocation , soit par les œuvres obligatoires qu'il leur a imposées de faire à ces endroits, comme le septuple parcours entre Safa et Marwa.

(**Malik, *Muwatta* 835**).

Jabir Ibn Abdallah a rapporté qu'il a entendu l'Envoyé d'Allah dire, en quittant la Maison se dirigeant vers Al-Safa:

-On commence par le lieu que Allah a désigné pour premier».

(**Malik, *Muwatta* 836**).

Jabir Ibn Abdallah a rapporté:

-Quand l'Envoyé d'Allah se mettait debout sur Al-Safa, il faisait pour trois fois le takbir, et disait: «Il

n'y a pas d'autre divinité que Allah, l'Unique, II n'a pas d'associé. La Royauté et la Louange Lui appartiennent, II est puissant sur toute chose». Il reprenait cela pour trois fois, puis invoquait Allah. Il agissait pareillement sur Al-Marwa.

(**Malik,** ***Muwatta*** **837).**

Nafi a rapporté qu'il a entendu Abdallah Ibn Omar, tout en étant sur Al-Safa, dire:

-Yah Allah! Tu as dit: «Appelez-Moi, Je vous répondrai»[553]; et: «Tu ne manques pas à ta promesse-vous».[554]

Je te demande, comme tu m'as guidé vers l'*islam*, de ne pas me l'ôter afin que tu recueilles mon âme en tant que musulman.

(**Malik,** ***Muwatta*** **838).**

Urwa a rapporté: «étant encore adolescent, je dis à Aïsha, la mère des croyants: «qu'en penses-tu des paroles d'Allah Béni et Très-Haut:

-Al-Safa et Al-Marwa comptent vraiment parmi les choses sacrées d'Allah. Celui qui fait le pèlerinage à la Maison ou bien la visite pieuse ne commet pas de péché s'il accomplit les circuits rituels ici et là».[555]

Ainsi, l'homme n'est pas à être jugé, s'il n'effectue pas le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa. Aïsha me répondit:

-Non, tu as mal saisi ce verset; car s'il en était ainsi, il aurait été révélé de la façon suivante: «Ça ne sera pas un sujet de délit, si l'homme ne fait pas le parcours entre ces deux localités».

Poursuivant, Aïsha dit:

«Ainsi donc ce verset a été révélé au sujet des Ansar qui faisaient la *talbiat* au, nom de Manat situé en face de Kudayd et ils s'incommodaient à faire le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa. Etant convertis à l'islam, ils demandèrent l'Envoyé d'Allah à ce sujet. C'est ainsi que Allah Le Béni Et Le Très-Haut fit cette révélation: *Al-Safa et Al-Marwa comptent vraiment parmi les choses sacrées d'Allah. Celui qui fait le pèlerinage à la Maison ou la visite pieuse ne commet pas de péché s'il accomplit les circuits rituels ça et là.*

(**Malik,** ***Muwatta*** **839).**

Hisham Ibn Urwa a rapporté que Sawda bint Abdallah Ibn Omar était chez Urwa Ibn al Zubayr. Elle allait, à pieds, faire le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa pour un pèlerinage ou pour une visite pieuse. Comme elle était une femme obèse, elle arriva au moment où les gens venaient achever la prière du soir, sans qu'elle ait déjà terminé le parcours, que lorsqu'on fit appel à la prière de l'aurore. Son parcours fut complété entre la prière du soir et celle de l'aurore (le soir et la nuit)».

Urwa voyant les gens faire le parcours, assis sur leur monture, le leur interdisait. Eux prétendant,

---

[553] Q 5/60.
[554] Q 3/134.
[555] Q 2/158.

par honte, être malades, Urwa nous disait en secret:

-Ceux-ci ont échoué, et sont perdus.

Malek a dit: «Celui qui, au cours d'une visite pieuse, oublie le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa, et ne se le rappela qu'une fois éloigné de la Mecque, il doit revenir et faire ce parcours. Et s'il a eu des rapports avec sa femme .qu'il revienne faire le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa, pour qu'il complète tous les rites de la visite pieuse; puis il doit refaire une autre visite pieuse l'année qui suit, et sacrifier une offrande».

On demanda à Malik au sujet d'un homme, qui, rencontrant un autre, au cours entre Al-Safa et Al-Marwa, s'arrête pour s'entretenir avec lui».

Il répondit:

-Cela ne m'est pas plaisant.

Malik a dit: «Celui, qui oublie le nombre des tournées processionnelles effectuées autour de la Maison., ou qui s'en doute du nombre, et ne s'en rappelle qu'en faisant le parcours'entre Al-Safa et Al-Marwa, il doit rompre son parcours, pour compléter les tournées processionnelles, qu'il a manquées, autour de la Maison, en considérant les tournées déjà accomplies, puis fera deux rakat après les tournées, et il recommencera son parcours entre Al-Safa et Al-Marwa.

(**Malik,** ***Muwatta*** **840).**

Jabir Ibn Abdallah a rapporté que l'Envoyé d'Allah, marchait en descendant de Al-Safa et Al-Marwa, et courrait légèrement quand il arrivait au fond de la vallée».

Malek a dit au sujet d'un homme qui, ignorant les rites, avait commencé à faire le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa, avant les tournées processionnelles autour de la Maison, qu'il doit revenir pour accomplir les tournées puis faire le parcours. Et s'il ignore cela, et qu'il ait déjà quitté la Mecque, en se trouvant loin de cette ville, qu'il y revienne, accomplir les tournées processionnelles autour de la Maison, et faire le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa. S'il avait eu des rapports avec sa femme, qu'il rebrousse chemin, faire la tournée autour de la Maison et le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa pour compléter ce qu'il devait accomplir de sa visite pieuse, il devra faire également une autre visite pieuse l'année qui suit, et le sacrifice d'une offrande».

(**Nassiri Khosraw,** ***Sefer Maneh*** **79).**[556]

Un grand bazar part de la façade orientale du Masjid al Haram et s'étend dans la direction du sud au nord ; à l'extrémité méridionale, s'élève la montagne d'Abu Qubays sur la pente de laquelle est le lieu appelé Safa. On désigne sous ce nom d'énormes gradins creusés dans la montagne et formés de pierres disposées régulièrement. C'est là que les fidèles se rendent pour réciter des invocations pieuses. La cérémonie que l'on appelle Safa et Marwa consiste à se rendre de Safa à Marwa, à l'extrémité nord du bazar ; Merwa est une colline peu élevée, située au centre de la ville et sur

[556] Ed. Ch. Schefer, Paris 1881.

laquelle on a construit un grand nombre de maisons ; on doit franchir, en courant, le bazar d'une extrémité à l'autre.

12 Muzdalifa

L'orage et la panique

Dieu [557] de la guerre et de l'orage, que le nom même relie au phénomène de l'arc-en-*ciel, tel est Quzah* [558]*. Il est traditionnellement associé aux feux sacrés, et à la station de la Mecque vénérée par les Quraysh, celle de Muzdalifa, sans doute sous la forme d'un rocher. Il est donc devenu une station (WUQUF) du Hajj située entre 'Arafa et Mina, où l'on allumait le feu, pour guider les pèlerins pendant la nuit. Les géographes donnent aussi à l'endroit le nom de Jam, pour le rapprocher d'un toponyme incompréhensible présent dans le Coran.*[559]

[558] QAWS QUZAH.
[559] +++++

Le culte aurait été institué par Qussay et il se perpétue après la réforme islamique, mais sous une forme atténuée.[560] *Personne n'est obligé de croire à cette histoire: il est préférable de constater que le sanctuaire est très ancien, et qu'il est fréquenté par les bédoins, plutôt que par les Mecquois.*
Pour y parvenir, on se lance dans une sorte de course panique, bousculade affolée, l'IFADA: ainsi, chacun arrive épuisé, et ne pense plus à penser. On y ramasse après les pierres jetées ensuite à Mina, histoire de s'occuper un peu...
Au total, personne n'a grand chose à y faire, et l'étape n'est pas si populaire. Il doit y avoir derrière tout cela une vague suspicion: le rite a tellement l'allure de quelque chose qui n'est pas musulman, que même les plus imbéciles et abrutis par le rituel doivent se douter de quelque chose. Ainsi, ils accomplissent ce qu'il faut, mais sans trop s'impliquer, et sans beaucoup en parler à l'extérieur. Les textes ont sans doute pour tâche de combattre la désaffection des masses, et doivent réaffirmer l'intégration du rite bariolé à l'islamisme.
Pendant ce temps-là, Quzah, le dieu de l'orage, cousin de Zeus, est honoré par la visite de tant de foules, qui ne sont plus à un seul malentendu près. Qui nous dit en effet qu'il a disparu...

Pour conclure, Muzdalifa est une étape secondaire, superflue, limite hérétique, et d'autant plus intéressante pour l'historien. Le musulman de base n'en a jamais vraiment entendu parler, de toute manière.

Au cours du pèlerinage de l'Adieu eut lieu un fait important, associé à Muhammad, sans preuve: celui-ci intègre Muzdalifa au circuit sacré, alors qu'il était indépendant avant. C'est une manière de se concilier les bédoins de la région. La nouvelle doctrine a besoin de se faire des alliés, et le syncrétisme du rituel est une base solide.

Arafa est un roc dans une plaine entourée de montagnes. Mina ne conserve plus que le souvenir d'Abraham, car la mosquée de Khayf continue de ne pas livrer son secret. Seul Quzah le dieu de Muzdalifa, spécialement vénéré par les Quraysh-Hums, a une personnalité. Selon la tradition, il est le dieu de l'orage, de l'éclair et du tonnerre qu'il lance de son arc, l'arc de Quzah, l'arc-en-ciel, qui finit par apparaitre quand tout s'apaise. La montagne qu'il habite à Muzdalifa est appelée aussi Quzah et Thabir. Un feu y brûle constamment. On retrouvera plus loin les processions et illuminations . Au Sinaï, Yahveh était le maître du tonnerre : Allah l'est aussi.
(**Gaudefroy-Demonbynes, *Mahomet*, p.54**).

(ibn Sa'd, *Tabaqat* VII 7, 41).[561]
Le feu de Quzah existait au temps de l'Ignorance.

(Dawud, *Hadith* 10/1930).
Quand est venu le matin, le prophète est monté sur Quzah et il a dit :

-C'est Quzah, et c'est un endroit pour une station[562] , et toute la zone de al Muzdalifah est une station. J'ai sacrifié des animaux à cet endroit, et l'ensemble de Mina est un lieu de sacrifices.

Alors sacrifiez chez vous.

[560] Fahd, *Le Panthéon arabe*, p. 10.
[561] Ed. Bewley.
[563] Ed. Ch. Schefer, Paris 1881.

(**ibn Hisham, *Conduite de l'envoyé d'Allah* 970**).
Quand il s'installa à Quzah, le matin d'al Muzdalifa, il dit :

-C'est la station et tout al Muzdalifa est une station.

(**Muslim, *Sahih* 2245**).
Usama ibn Zayd a dit : Je montai en croupe derrière l'Envoyé d'Allah quand il partit de Arrivé au sentier de montagne situé à gauche en deçà d' Al-Muzdalifa, l'Envoyé d'Allah baraqua sa chamelle. Après avoir satisfait ses besoins naturels, il vint et moi de lui verser de l'eau pour ses ablutions. Quand il eut fait une ablution légère, je lui dis :

-Tu vas faire la prière, envoyé d'Allah?

- "La prière, me répondit-il, se fera là-bas devant toi".

L'Envoyé d'Allah enfourcha alors sa monture et, arrivé à Al-Muzdalifa, il y fit la prière. Ce fut ensuite Al-Fadl qui monta en croupe derrière l'Envoyé d'Allah au matin de la réunion des fidèles.

(**Muslim, *Sahih* 2262**).
D'après ibn Abbas, l'envoyé d'Allah dévala de alors que 'Usâma fut en croupe derrière lui. Ensuite, poursuivit 'Usâma, il suivait la même marche jusqu'à son arrivée à Al-Muzdalifa.

(**Muslim, *Sahih* 2263**).
Urwa Ibn Az-Zubayr a dit : "J'étais présent lorsqu'on interrogea 'Usâma - ou J'ai interrogé Usama ibn Zayd qui était en croupe derrière l'Envoyé d'Allah quand il partit de 'Arafa-, sur la marche de l'Envoyé d'Allah quand il eut dévalé de 'Arafa".

-Il allait, répondit-il, à une allure moyenne, mais il accélérait sa marche quand il trouvait un étendu du terrain".

(**Muslim, *Sahih* 2264**).
Abu Ayyub rapporte que lors du Hajj d'adieu, il a fait les deux prières de *maghrib* et de *ishâ* réunies avec l'Envoyé d'Allah à Muzdalifa.

(**Muslim, *Sahih* 2270**).
ibn Masud a dit :

-Je n'ai jamais vu l'Envoyé d'Allah s'acquitter des prières qu'à leurs heures fixes, à l'exception de deux prières réunies à Al-Muzdalifa : celle de *maghrib* et celle de *isha* et il a fait la prière de fajr en ce jour-là avant son heure fixe".

(**Muslim, *Sahih* 2271**).
Aïsha a dit : La nuit d'Al-Muzdalifa, Sawda demanda à l'Envoyé d'Allah l'autorisation de le devancer

et de commencer la marche (vers Mina) avant la cohue des foules, parce qu'elle était grosse et lourde, -selon Al-Qâsim- (et qu'elle marchait péniblement). Et le prophète de consentir. Elle commença donc la marche, alors qu'il nous retint jusqu'au matin afin de dévaler avec lui. Aïsha ajouta : Si j'avais demandé cette autorisation de l'Envoyé d'Allah comme Sawda l'avait fait et que je commençais à marcher et à dévaler après que je l'aurais obtenue, cela m'aurait causé une joie incomparable".

(**Muslim,** ***Sahih*** **2264**).

D'après 'Abdullâh, l'affranchi d'Asma, Asma demanda alors qu'elle était installée près d'Al-Muzdalifa :

-La lune a-t-elle décliné?

- Pas encore, répondis-je. Elle se mit à prier pendant un instant, elle demanda de nouveau :

-Mon cher enfant, la lune a-t-elle décliné?

- Oui, répliquai-je. Alors, dit Asma, partons!

Et nous partîmes (jusqu'à notre arrivée à Mina où) elle jeta les cailloux. De retour chez elle, Asma fit la prière (de fajr).

- Ma chère tante!, lui dis-je, il me semble que nous étions encore dans les ténèbres.

- Mon cher enfant, répondit-elle, c'est l'Envoyé d'Allah qui l'a permis aux femmes dans le voyage.

(**Nassiri Khosraw,** ***Sefer Maneh*** **85**).[563]

Après le coucher du soleil, les pèlerins et le khatib s'éloignèrent de l'Arafat ; quand on eut marché pendant un *ferseng*, on arriva au Mashar el Haram qui porte le nom de Muzdalifa. On voit là un beau bâtiment qui a la forme d'une Maqsura ; les pèlerins y font la prière et y ramassent les pierres qu'ils doivent lancer à Mina. Il est de règle de passer, en cet endroit, la nuit qui précède le jour de la fête. Le matin, on fait la prière et, au lever du soleil, on se rend à Mina où l'on immole les victimes.

(**Malik,** ***Muwatta*** **883**).

On rapporta à Malek que l'Envoyé d'Allah a dit:

-Toute la montagne de Al-Safa est une station; soyez élevés au-delà du milieu de Urana. Toute la montagne de Muzdalifa est une station; élevez-vous au delà du milieu de Muhassar».

(**Malik,** ***Muwatta*** **884**).

Hisham a rapporté que Abdallah Ibn Al-Zubayr disait:

«Sachez que Arafa dans son ensemble est une station, hormis la vallée de Ouranna; et que Al-Muzdalifa est tout entière une station, exceptée la vallée de Mouhassar».

Malek a dit: «Allah Béni et Très-Haut a dit le sens: «Le pèlerin doit s'abstenir de toute cohabitation

avec une femme, de perversité et de disputes»[564]

. La cohabitation est d'ailleurs tout rapport charnel avec la femme et c'est Allah qui en est le plus informé. Allah a aussi dit: le sens «la cohabitation avec vos femmes vous est permise durant la nuit qui suit le jeûne». [565]

Et la perversité est tout ce qui a été immolé sur des pierres dressées et c'est Allah qui sait plus que quiconque, car il a aussi dit le sens: «Et ce qui, par perversité a été sacrifié à un autre que Allah».[566]

Quant aux disputes (*jidel*) au cours du pèlerinage, il est un fait que les Quraysh faisaient une station auprès du monument sacré à Muzdalifa dans un lieu appelé Quzah, alors que les Arabes faisaient la station à Arafa. Ils se disputèrent, les uns disant: «nous sommes sur la voie droite», les autres réclamaient, «non, c'est nous plutôt qui sommes sur la voie droite».

Allah Béni et Très-Haut, à leur sujet, a dit le sens: *Nous avons institué un rite pour chaque communauté; ses membres l'observent. Qu'ils ne discutent donc pas avec toi l'ordre reçu, Invoque ton Seigneur! Tu es sur une voie droite*.[567]

(**Malik, *Muwatta* 913**).

Abdallah Ibn Omar a rapporté que l'Envoyé d'Allah a joint les prières du coucher du soleil et du soir, à Muzdalifa.

(**Malik, *Muwatta* 914**).

Kurayb, l'esclave de Ibn Abbas a rapporté qu'il a entendu Usama Ibn Zayd dire:

-Dévalant de Arafa, et arrivant au défilé d'une montagne, l'Envoyé d'Allah descendit, urina puis fit des ablutions mais non intégrales. Je lui dis:

-Feras-tu la prière, ô Envoyé d'Allah.

Il me répondit:

-La prière sera faite devant toi.

Il monta, et arrivant à Muzdalifa, il descendit et fit des ablutions complètes. Une fois qu'on fit appel à la prière, il accomplit celle du coucher du soleil, puis chacun de nous fit arrêter sa monture chez lui. On appela, ensuite à la prière du soir, l'Envoyé d'Allah l'accomplit, sans faire aucune prière entre les deux prières.

(**Malik, *Muwatta* 915**).

Abdallah Ibn Yazid Al-Khatmi a rapporté que Abu Ayyub Al-Ansari lui a dit qu'il a fait avec l'Envoyé au cours du pèlerinage d'Adieu, les deux prières du coucher du soleil et du soir jointes, à Muzdalifa.

---

[564] Q2/197.
[565] Q 2/187.
[566] Q 6/145.
[567] Q 22/67-8.

(**Malik,** ***Muwatta*** **916**).
Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar faisait les deux prières du coucher du soleil et du soir, jointes à Muzdalifa.

(**Malik,** ***Muwatta*** **923**).
Abdallah Ibn Omar a rapporté que l'Envoyé d'Allah a fit agenouiller sa monture à «Al-Batha» à Dhul-Hulayfa, et pria.
Nafi ajouta: Abdallah Ibn Omar faisait de pareil.
Malik a dit: «Il n'est permis à personne de passer par «Al-Mu'arass», retournant du pèlerinage, sans y prier. Et s'il y est de passage, et qu'il n'est pas temps de prier, qu'il y reste à l'attente du moment de la prière. Il pourra faire, par la suite d'autres prières que celles qui sont-surérogatoires, car on m'a rapporté que l'Envoyé d'Allah avait fait une prière à Al-Muarass et il en était de même pour Abdallah Ibn Omar qui s'y était arrêté.

(**Malik,** ***Muwatta*** **924**).
Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar faisait les prières du midi, de l'*asr*, du coucher du soleil et du soir à Al-Muhassab; puis il entra, la nuit à la Mecque, faire les tournées processionnelles autour de la Maison.

(**ibn Sa'd,** ***Tabaqat*** **VII 7, 41**).[568]
Le feu de Quzah existait au temps de l'Ignorance.

(**Dawud,** ***Hadith*** **10/1930**).
Quand est venu le matin, le prophète est monté sur Quzah et il a dit :
-C'est Quzah, et c'est un endroit pour une station[569] , et toute la zone de al Muzdalifah est une station. J'ai sacrifié des animaux à cet endroit, et l'ensemble de Mina est un lieu de sacrifices.
Alors sacrifiez chez vous.

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **970**).
Quand il s'installa à Quzah, le matin d'al Muzdalifa, il dit :
-C'est la station et tout al Muzdalifa est une station.

14 Arafat

[568] Ed. Bewley.
[570] J. Wellhausen, *Reste*, p. 81.

La géographie du lieu est assez simple: une colline rocheuse, et une plaine autour. Il est le but ultime de ceux qui font le gros pèlerinage, à 20 kilomètres à peu près.
Arafat est rejeté par les Hums (et sans doute par les Mecquois en général), mais intégré par la réforme mohammédienne. Par la suite, une mythologie fournie et motivante s'est chargée de propager le prestige du site, et d'inciter le pèlerin à s'y rendre, dans un état de piétisle exacerbé.
L'endroit est aussi un point de contrôle de la vallée par les Mecquois. Quant à la divinité vénérée là, les sources ne veulent en dire mot. L'idée que la pluie soit demandée, avec désespoir pousse à penser qu'elle est le grand dieu masculin du ciel, fécond et fertilisant.
Alors comment a t-on vendu l'endroit aux foules? En remontant d'abord très très loin: ce serait le lieu de réunion d'Adam et Eve, rien de moins.
Et de manière plus récente, le nom est au moins connu par le pseudonyme du chef palestinien bien connu, fondateur de l'entité fanatique, triste et corrompue dont l'humanité entière entend parler plus que de raison, et que tous les tyrannies musulmanes chérissent comme hochet de leurs opinions publiques.
Après, on en a fait le lieu d'où Muhammad s'est exprimé lors du sermon de l'Adieu, sorte de récapitulation de tout l'islamisme, moment pathétique mais aussi bien artificiel, dans lequel le romancier génial de l'histoire installe une mise au point définitive, genre aussi de triomphe auto-proclamé.
La réalité d'Arafat est toute autre. Le site est celui d'un sanctuaire fréquenté par les bédouins, qui viennent là pour réclamer la pluie. Les positions rituelles sont clairement pré-islamiques.[570]
Il en est resté un rite bizarre et lanscinant: une longue station debout, sorte de prière collective, le 9ème jour, qui est rythmée de grandes acclamations, de suppliques personnelles , de sermons, d'extases, et de transes collectives. La supplique de la pluie n'est pas très loin.

Et enfin, last but not least, le lieu est mentionné dans le corpus coranique, ce qui n'est pas rien, on en conviendra.

(***Corpus coranique d'Othman*** **2/198**).
Ce n'est pas un pêché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur. Puis, quand vous déferlez depuis Arafat, invoquez Allah, à al- Mashar-al-Haram. Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie, quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés.

(**Tabari ,** ***Histoire des Prophètes et des Rois*** **III 47**).
Lorsque les pèlerins accomplissaient leurs tournées et qu'ils revenaient d'Arafat à la Mecque , Kussay traitait toute la foule , qu'elle fut de cent mille hommes ou plus , à Batlha

(**ibn Sa'd ,** ***Tabaqat*** **I 72**).

Qusayy a introduit le feu brûlant à Muzdalifa , quand il s'est arrêté là , de telle façon que toute personne se rendant à Arafat puisse le voir.

(**Tirmidhi, *Hadith* 889**).

Le prophète a dit :

-Le pèlerinage, c'est Arafa.

(**Bukhari, *Sahih* 1/25/85**).

Umm El Fadl a dit :

-Les gens ont émis des doutes au sujet du jeûne du Prophète le jour de 'Arafa. Or, j'ai envoyé ce jour-là à boire au Prophète et il a bu.

(**Bukhari, *Sahih* 1/25/86**).

Muhammad ibn Abu Bakr at Thaqafi rapporte qu'il posa à Anas, alors qu'ils allaient tous deux de Mina à 'Arafa, la question suivante :

-Comment faisiez-vous en ce jour avec l'Envoyé d'Allah ?

-Celui de nous, répondit-il, qui voulait faire la telbiya la faisait sans qu'on y trouvât à redire ; celui de nous qui voulait faire le tekbir le faisait sans qu'on lui adressât de reproches.

(**Bukhari, *Sahih* 1/25/87**).

Sâlim a dit : Abdalmalik écrivit à El Hajâj de suivre strictement les instructions de Ibn Omar au sujet du pèlerinage. Ibn 'Omar vint (à la Mecque) et j'étais avec lui le jour de 'Arafa lorsque le soleil commença à décliner. Alors Ibn 'Omar se mit à crier près du pavillon de El Hajâj. Celui-ci sortit aussitôt : il était vêtu d'un grand voile teint en rouge.

-Qu'as-tu, ô Abu 'Abderrahman ? s'écri-t-il.

- Il faut partir, répliqua celui-ci, si tu veux suivre la règle prophétique.

- A cette heure ? reprit El Hajâj.

- Oui, reprit-il.

- Eh bien, s'écria-t-il, attends que je me passe de l'eau sur la tête et je pars." Ibn 'Omar descendit de sa monture en attendant que El Haddjâdj sortit, puis il se mit en marche entre mon père et moi. Comme je disais à El Haddjâdj : --Si tu veux suivre la règle prophétique, abrège le prône et hâte-toi de finir la prière", il regarda du côté d'Ibn 'Omar, ce que voyant, celui-ci dit :

-Il a raison.

(**Bukhari, *Sahih* 1/25/88**).

Umm El Fadl bent al Harith rapporte que certaines personnes discutaient auprès d'elle le jour de 'Arafa au sujet du jeûne du Prophète ; les uns disant que le Prophète jeûnait, d'autres assurant qu'il

ne jeûnait pas.

-Eh ! bien, dit-elle, je lui ai envoyé un bol de lait et il l'a bu debout sur son chameau."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/25/89**).

Ibn 'Omar, quand l'heure de la prière avec l'imam était passée, réunissait deux prières ensemble.

Sâlim rapporte que El Hajaj ibn Youssef, l'année où il vint assiéger Ibn az Zubayr, demanda à 'Abdallah comment il faisait pendant la station à 'Arafa. Sâlim lui répondit :

-Si tu veux suivre la règle prophétique, fais par la grande chaleur la prière le jour de 'Arafa.

-Il a raison, dit alors 'Abdallah ibn 'Omar, car la règle était de réunir ensemble les prières de midi et de l'après-midi."

- "Comme, dit Ibn Shihâb, je demandais à Sâlim si le Prophète agissait ainsi, il me répondit : "Est-ce que, en pareille matière, on suit autre chose que la pratique du Prophète ?

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/25/90**).

Sâlim ibn 'Abdallah rapporte que 'Abdalmalik ibn Merwân écrivit à El Hajâj de se laisser diriger par 'Abdallah ibn 'Omar dans le pèlerinage. Lorsque ce fut le jour de 'Arafa, Ibn 'Omar vint - et j'étais avec lui - quand le soleil déclina et se mit à crier auprès de la tente d'El Hajâj :

-Où est-il donc ?" El Hajâj étant alors sorti, Ibn 'Omar lui dit :

-Il faut partir.

- Maintenant ? demanda El Hajâj ?

- Oui, répliqua Ibn 'Omar.

- Eh bien, reprit-il, attends que je me passe de l'eau sur la tête. Ibn 'Omar descendit de sa monture et attendit que El Hajâdj sortit. Puis il se mit en marche entre mon père et moi. Je dis alors à El Hajâj :

-Si tu veux suivre en ce jour la pratique prophétique, abrège le prône et hâte-toi d'achever la prière." Ibn 'Omar dit : "Il a raison."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/25/91**).

Jubayr ibn Mutim a dit : "Un de mes chameaux s'était égaré ; je me mis à sa recherche le jour de 'Arafa. J'aperçus le Prophète qui était debout à 'Arafa. Alors je dis : "Par Allah, c'est un Hums ! que fait-il donc-là ?"

Urwa a dit : "Au temps du paganisme les gens faisaient tout nus la tournée processionnelle. Les Hums, et par là on entendait Quraysh et ses descendants, faisaient seuls exception. Chaque homme des Hums se faisait un mérite de donner des vêtements à des hommes qui les revêtaient pour la tournée processionnelle. Les femmes donnaient également à certaines femmes des vêtements qu'elles revêtaient pour la tournée processionnelle. Ceux à qui les Hums ne donnaient point de vêtements faisaient la tournée processionnelle du temple tout nus. La masse des pèlerins dévalait tumultueusement de 'Arafa, tandis que les Homs pratiquaient la chose de Djam.

"Mon père m'a dit tenir d'Aïsha que c'est au sujet des Hums que le verset suivant a été révélé : "Puis dévalez par là où les autres dévalent..."[571].

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/25/92).**

Abu Urwa a dit : "Pendant que j'étais assis près de Usâma, on demanda à ce dernier quelle allure prit l'Envoyé d'Allah au pèlerinage d'adieu, lorsqu'il dévala. "Il allait à une allure assez modérée ; mais, quand il se trouvait au large, il précipitait vivement son allure."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/25/93).**

D'après Osâma ibn Zayd, le Prophète, quand il dévala de 'Arafat, inclina du côté du ravin. Il satisfit ses besoins naturels et fit ses ablutions. Comme je lui disais : "Ô Envoyé d'Allah vas-tu faire la prière ?" il me répondit : "La prière (se fera là-bas) devant toi."

Nâfi' a dit : 'Abdallah ibn 'Omar faisait ensemble à Djam' les deux prières du coucher du soleil et du soir. Toutefois il passait par le ravin qu'avait pris l'Envoyé de Dieu ; il y entrait, accomplissait ses besoins naturels, faisait ses ablutions, mais ne faisait la prière qu'arrivé à Jam'.

Osâma ibn Zayd a dit : "J'étais en croupe de l'Envoyé d'Allah quand il partit de 'Arafat. Arrivé au ravin, qui est à gauche en deçà de El Muzdalifa, l'Envoyé d'Allah fit agenouiller sa chamelle et urina. Je vins lui verser l'eau des ablutions et il fit une ablution légère.

-Tu vas faire la prière ? lui dis-je.

- La prière, me répondit-il, se fera là-bas devant toi." L'Envoyé d'Allah enfourcha alors sa monture et, arrivé à El Muzdalifa, il y fit la prière."

Ce fut ensuite El Fadl qui monta en croupe de l'Envoyé d'Allah le matin au départ de Jam'. Or, rapporte Karîb, 'Abdallah ibn 'Abbâs m'a raconté tenir de El Fadl que l'Envoyé d'Allah ne cessa de faire la telbiya jusqu'au moment du jet des cailloux.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1/25/94).**

Le Prophète prescrit le calme au moment du dévalement. Il y invitait les fidèles en faisant un geste avec son fouet.

Ibn 'Abbâs rapporte qu'il dévala avec le Prophète le jour de 'Arafa. Entendant derrière lui une violente bousculade et les coups qu'on donnait aux chameaux, le Prophète fit un geste avec son fouet disant :

-Ô fidèles, du calme ! la piété ne consiste pas à forcer sa monture."

(**Malik,** ***Muwatta*** **841).**

Umm Al Fadl Bint Al Harith a rapporté que des gens, le jour de Arafa, discutaient au sujet du jeûne de l'Envoyé pour ce jour même. Les uns disent qu'il est à jeûner, les autres disent qu'il ne l'est pas.

[571] S 2/195.

Elle poursuivit, et dit:

-Je lui ai envoyé alors un bol de lait caillé, assis sur sa monture immobilisée, il le but.

(**Malik,** ***Muwatta*** **842).**

Al Kassim Ibn Muhammad a dit que Aïsha, la mère des croyants, jeûnait le jour de Araſa.

Al-Kassim continua:

-Je l'ai vue, la veille de Araſa, lors de la sortie de l'*imam* avec les gens, s'arrêter jusqu'à ce qu'il n'y ait plus personne, ordonner qu'on lui apporte de la boisson pour rompre le jeûne.

(**Malik,** ***Muwatta*** **886).**

Naſi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait:

-Celui qui, la veille de Muzdaliſa, avant l'apparition de l'aurore, n'était pas de station à Araſa, aura raté son pèlerinage. Et celui qui fait la station à Araſa, la veille de Muzdaliſa avant l'apparition de l'aurore, aura accompli son pèlerinag».

(**Malik,** ***Muwatta*** **887).**

Hisham Ibn Urwa a rapporté que son père a dit:

-Celui qui vit l'apparition de l'aurore, de la nuit de Muzdaliſa, sans qu'il ait fait la station à Araſa, aura manqué son pèlerinage, celui qui fait la station à Araſa, la nuit de Muzdaliſa, avant l'apparition de l'aurore, aura accompli son pèlerinage.

- Pour l'esclave qu'on affranchit lors de la station à Araſa, Malik a dit:

«Cet affranchissement ne tient pas lieu d'un pèlerinage, à moins qu'il n'ait pas déjà été en état d'*ihram*, il doit alors être en état d'ihram une fois affranchi, puis il fera la station à Araſa, la nuit même, avant l'apparition de l'aurore. S'il a fait ceci, son pèlerinage sera admis. Mais s'il ne se trouve pas en état d'ihram avant l'apparition de l'aurore, il sera tout comme l'homme qui a manqué son pèlerinage. S'il ne parvient pas à faire la station à Araſa avant l'apparition de l'aurore la nuit de Muzdaliſa, cet esclave doit faire le pèlerinage ultérieurement.

(**Malik,** ***Muwatta*** **735).**

Muhammad Ibn Abi Bakr Al-Thaqaſi a rapporté qu'il a demandé à Anas lors de leur départ matinal de Mina destinant Araſat:

-Comment agissiez-vous, ce jour au temps où vous étiez avec l'Envoyé d'Allah? Il lui répondit:

-Quelques uns d'entre nous faisaient la talbiat sans revenir sur leur acte, d'autres proclamaient la grandeur d'Allah sans être blâmés.

(**Malik,** ***Muwatta*** **745).**

Jaſar Ibn Muhammad a rapporté d'après son père que Ali Ibn Abu Talib faisait la talbiat au cours de son pèlerinage, jusquà ce que le soleil ait disparu le jour de Araſat, à ce moment il l'interrompit.

Malek a dit: «C'est ce que ne cessent de suivre les hommes versés à Médine».

(**Malik,** ***Muwatta*** **755**).

Abdal Rahman Ibn Al-Kassim a rapporté d'après son père que Aïsha, la femme du Prophète rompait la talbiat quand elle retournait à Arafat.

(**Malik,** ***Muwatta*** **911**).

Salem Ibn Abdallah a rapporté que Abdel-Malek Ibn Marwan écrivit à Al-Hajjaj Ibn Youssef de suivre à la lettre les règlements de Abdallah Ibn Omar au sujet du pèlerinage». Quand ce fut le jour de Arafa, Abdallah Ibn Omar vint trouver AI-Hajjaj et je vins avec lui, alors que le soleil avait déjà quitté le méridien. Il se mit près de sa tente en s'écriant:

-Où est cet homme-là»? Al-Hajjaj sortit, s'enveloppant d'un grand voile teinté en rouge et lui demanda:

-Qu'as-tu? Ô Abdel-Rahman»? Il lui répondit:

-C'est le départ, si tu veux bien suivre la sunna prophétique». Al-Hajjaj de répondre:

«A cette heure-ci»?

-Oui, dit Abdallah».

-Bien, attends que je me verse de l'eau sur la tête, puis que je sorte répondit Al-Hajjaj». Abdallah descendit de sa monture à l'attente de la sortie de Al-Hajjaj; étant parmi nous, et marchant entre moi et mon père, je dis à Al-Hajjaj :

-si, aujourd'hui, tu veux bien suivre la sunna, tu auras à restreindre le prône et à hâter la prière». Al-Hajjaj fixa alors du regard Abdallah Ibn Omar, à l'attente qu'il consente mes dires. Abdallah, remarquant cela, lui dit: «Salem a raison».

(**Malik,** ***Muwatta*** **962**).

Talha Ibn Ubaydallah Ibn Kariz a rapporté que l'Envoyé d'Allah a dit:

-Dans aucun jour, Satan n'a été vu plus humilié, plus méprisé, plus réprouvé et plus courroucé qu'il ne l'est, le jour de Arafa. Et il n'est comme tel, que parce qu'il est témoin de la descente de la miséricorde, et du pardon que Allah a accordé aux grands péchés, à l'exception de ce qu'il a vu le jour de Badr». On demanda:

-Qu'a-t-il vu, le jour de Badr, Ô Envoyé d'Allah»?

Il répondit:

-Il a, effectivement vu Gabriel, mettre les anges en rang».

(**Muslim,** ***Sahih*** **2126**).

Selon Abdurrahmân Ibn 'Abu Bakr , le prophète lui ordonna de prendre Aïsha en croupe et de lui faire accomplir la 'Umra à partir d' At Tanîm.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2140**).

Aïsha a dit : Les Quraysh et tous ceux qui suivaient leur religion, faisaient halte à Al Muzdalifa et on

les appelait Al Hums, tandis que tous les autres Arabes faisaient station à Arafa l'avènement de l'Islam, Allah ordonna à son prophète de faire station à puis d'en déferler, et ce conformément à cette parole divine : Ensuite, déferlez par où les gens déferlèrent.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2142**).

Jubayr Ibn Mut'im a dit : L'un de mes chameaux s'égara; j'allai donc à sa recherche le jour de Je vis alors le prophète debout parmi les gens à 'Arafa. Je dis :

-Par Allah c'est un des Hums. Que fait-il donc là?

Les Quraysh faisaient partie des Hums.

(**Malik,** ***Muwatta*** **963**).

Talha Ibn Ubaydallah Ibn Kariz a rapporté que l'Envoyé d'Allah a dit:

-La meilleure invocation, est celle qui est faite, le jour de Arafa, et les meilleures paroles que mes prédécesseurs des Prophètes et moi, avons prononcées sont: «II n'y a d'autre divinité que Allah, Il n'a pas d'associé».

(**Malik,** ***Muwatta*** **938**).

Abdallah Ibn Omar a rapporté que Omar Ibn Al-Khattab fit le khutba le jour de Arafa, et enseigna les rites du pèlerinage aux fidèles. De ce qu'il leur dit:

-Une fois que vous arrivez à Mina, ceux qui ont jeté les cailloux aux Jamarates, il leur sera toléré tout ce qui leur a été d'interdit au pèlerinage, à par d'approcher les femmes et de se parfumer. Que personne ne touche aux femmes, ni ne se parfume avant qu'il n'ait fait les tournées d'adieu autour de la Maison».

15 Mina

Trois rites pour le prix d'un

Une petite vallée, rapeuse et stérile, à l'est de la Mecque, dans la direction d'Arafa. Les constructions actuelles ont totalement défiguré l'ancienne dispostion des lieux. Une laide nature et de laides constructions par dessus et un laid panorama pour un drôle de tourisme. La ville est morte, morne et empoussièrée pendant onze mois de l'année, et elle explose le douzième mois, pour le festival d'Allah. Mina se trouve à huit kilomètres environ de la Kaba: un genre de banlieue, disons, mais d'un style spécial.

Mina était le site d'un sanctuaire pourvu de bétyles, de pierres divines, dont les vestiges sont les fameuses pierres diaboliques, celles qui sont lapidées (à moins que plus sûrement, celles-ci ne soient des simulacres monumentaux). La transformation islamique, justifiée par l'invention d'un épisode abrahamique, associe donc un lieu polythéiste, et un rite païen, la lapidation de pierres (nous en avons déjà causé, souvenez-vous, un geste très enfantin d'exécration).

Ensuite, le passage à Mina devient une étape du Hajj. On y passe en fait fois fois, dans le circuit sacré, et à la fin, c'est une étape de transition.

1-Une fois, comme étape de nuit, avant d'arrivée à Arafa. Le temps de repérer les liens, et besoin de résister à ne pas encore lapider, quoique les mains démangent.

2-Le lendemain d'Arafat. De nos jours, le culte principal, et spectaculaire, consiste à lapider des sortes de colonnes, qui sont situées en un endroit appelé la montagne de la Miséricorde (AL RAHMA) .

La cérémonie, prétexte à de gigantesques cohues, consiste au jeu de cailloux de taille bien calibrée, et d'un nombre précis, de trois colonnes (les JAMARAT) , en des jets espacés. Le premier jet doit se dérouler le 10ème jour du mois de dhul Hijja: tout ceci est précis au point de justement ne laisser aucun répit, et aucune possibilité de réfléchir au pèlerin, emporté dans la tourmente. L'étape a souvent été meurtrière car ponctuée d'incidents et de paniques. Alors maintenant, la configuration des lieux a totalement changé, et les colonnes ne sont presque plus visibles.

Nous avons vu auparavant que le rite était très ancien, sans doute d'exécration, et apotropaïque, visant à repousser le mauvais sort, le mal.

Le geste est en effet apotropaïque par excellence. Il ramène au sens profond de tout rite: la protection de celui qui le pratique, et une protection contre tout. Nous nous contentons dans le présent chapitre du rituel collectif du jet de pierre (TATRIQ) , durant le pèlerinage actuel à la Mecque. Il fait aussi partie à l'origine d'une procédure divinatoire, qui reste mal connue. Des pierres, certes, mais aussi n'importe quoi. Le but est de rejeter ce qui est proche vers un endroit plus lointain, et en soi, c'est alors une purification. Le fond magique subsiste: le fait de créer un effet bien au delà de la capacité physique de son corps. Plus loin la volonté de détruire, de créer une destruction de quoi que ce soit. Le mouvement est des plus primitifs.

A ce moment, on rejoint la lapidation judiciaire, qui a des racines aussi profondes et sans doute commune. Le sujet, immense et détaillé, sera traité comme il se doit.

Les jets collectifs et institutionnalisés sont seuls pris en compte. Le site de Mina est le plus connu, et le seul vestige d'une pratique courante. [572] Elle resurgit seulement au cours de l'Histoire, pour flétrir tel ou tel monument honni.

---

[576] Aqaba.

Il y aura pas de documents sur les jets individuels et subits, les impulsions mohammédiennes, qui sont de véritables pratiques magiques, et donc à observer ultérieurement. Ils sont alors des simulacres.

Des trésors d'inventivité ont été développés pour expliquer des raisons au rituel, faisant intervenir Satan, à tous les coups on gagne... L'idée a été de combiner le sacrifice par Abraham, en faisant intervenir la figure diabolique à ce moment. Même aussi gros, cela marche, cela court. On jette donc des millions de cailloux, maximum trois par gentil membre. Un jour, l'Arabie Saoudite importera des cailloux…
Là se passe la sortie du grand pèlerinage, la désacralisation, sorte de décongélation. Pour marquer le coup, on égorge encore un peu, une petite bête, genre mouton. Voilà pourquoi on a reconstitué l'histoire d'Abraham et de son Isaac/Ismaël/bélier. A la fin de la journée, on se coupe les cheveux, plus ou moins bien, comme dans un gigantesque salon de coiffure, mais sans shampoing, et personne ne ramasse les tifs: le retour à la vie civile.
3/ Ensuite, une fois pour finir, et s'amuser, ça c'est la période où tout est permis de se couper les ongles et cheveux, de forniquer tout son saoul, à la rigueur de rigoler, mais ça, le prophète n'aime pas. Bref, trois jours de détente (TASHRIQ) , où, comme on est à la Mecque, qui est un désert culturel, on n'a rien du tout à faire. Alors des inventifs ont imaginé, comme excursion, la visite d'Aqaba, pas loin, là où les Médinois auraient fait serment d'obéissance à Muhammad. Et ceux qui ont l'âme lapideuse et fanatiques, ou qui veut progresser à la pétanque peuvent encore lancer quelques cailloux sur les colonnes.
Il n'y a pas d'obligation véritable, mais un mimétisme qui contraint, et qui mine les cervelles, collectivement, et en cohues exhaltées.
De toute façon, le rapport à la doctrine est inexistant, et en fait, ce sont trois rites qui s'empilent, tout trois issus du paganisme le plus primitif. Il est toujours utile de découper en rondelles toutes ces cérémonies, qui apparaissent alors sous leur aspect le plus cru, le plus artificiel, et souvent le plus grotesque.

(**Azraqi, *Chroniques de la Mecque* I 173**).
Amir ibn Luhayy a installé Manat sur la côte, près de Qudayd. Les Azd et les Ghassanides allaient en pèlerinage là-bas et la vénèraient. Ils faisaient le tour de la Ka'ba, et se pressaient depuis Arafat et finissaient les rites à Mina et ils ne se rasaient pas la tête avant d'aller à Manat, à qui ils criaient "*labbayki*" .[573]

(**Muslim, *Sahih* 2246**).
D'après 'Abdullâh ibn Abbas, l'Envoyé d'Allah ne cessa de répéter la Talbiya jusqu'à ce qu'il jetât les cailloux à Al-Jamra.

(**Muslim, *Sahih* 2281**).
Sâlim Ibn 'Abdullâh rapporte que Ibn Omar envoyait en avant, dans la nuit, les faibles de sa famille se tenir sur Al-Mash'ar Al-Harâm à Al-Muzdalifa, Ils y firent mention d'Allah autant qu'ils

voudraient; puis, commencèrent la marche avant que l'imam ne se tînt debout et qu'il ne commençât le déferlement. Il y en a parmi eux ceux qui se rendaient à Mina pour accomplir la prière de *fajr* , et ceux qui y arrivaient plus tard. Aussitôt arrivés, ils se mirent au jet des cailloux. Ibn Omar disait que d'Allah avait accordé cette autorisation à ces gens-là.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2282**).

Abdurrahmân Ibn Yazîd rapporte que l'envoyé d'Allah jeta les cailloux du fond de la vallée. Comme il lui dit :

-Ô Abu 'Abdurrahmân! Il y a des gens qui les jettent du haut de la vallée; 'Abdurrahmân ibn Masud répondit : Par Allah l'Unique! C'est l'endroit (où s'est tenu) celui à qui Allah a révélé la sourate Al-Baqara.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2254**).

Muhammad Ibn 'Abî Bakr Ath-Thaqafî rapporte qu'il posa à Anas ibn Mâlik, alors qu'ils allaient tous deux de Mina à la question suivante :

-Comment faisiez-vous en ce jour avec l'Envoyé d'Allah

- Celui de nous, répondit-il, qui voulait faire la Talbiya la faisait sans qu'on y trouvât à redire; celui de nous qui voulait faire le takbîr le faisait sans qu'on lui adressât de reproches.

(**Abu Talib,** ***Tahrir al Maqal***).[574]

Et Amir ibn Lubayy installa à Mina les sept idoles, une au ruisseau qui se trouve entre la mosquée de Mina et le premier *Hamra*[575], à quelque distance le long de la route entre les deux sites, une autre au premier *Hamra*, une troisième au troisième *Hamra*, et trois au bout de la vallée au dessus du grand *Hamra*, et une dernière dans le *Hamra* lui-même. Ces idoles, il les divisa en 21 pierres, trois pour chacune. Quand les pierres sont jetées sur les idoles, le fidèle doit dire :

-Tu es plus grand que tel ou tel dieu (c'est-à-dire la divinité frappée avant).

(**Muslim,** ***Sahih*** **2318**).

D'après ibn Omar, al Abbâs' Ibn 'Abd Al-Muttalib demanda à l'Envoyé d'Allah la permission de passer la nuit à La Mecque pendant les nuits de Mina, à cause de ses fonctions de fournisseur d'eau. L'autorisation lui fut accordée.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **135-143**).

Du jet des cailloux du fond de la vallée.

...Abdallah jetait les cailloux du fond de la vallée, dit à ce dernier : "Ô Abu Abderrahmân, il y a des gens qui les jettent du haut de la vallée.

- Par celui qui seul est Allah, répondit-il, ceci est l'endroit d'où les jetait à qui Allah a révélé la sourate de la Vache."

Le jet des pierres se fait avec sept cailloux. (chaque fois). - Ainsi l'a rapporte ibn 'Omar d'après le prophète.

Abdallah, arrivé à Jamra al Kobra[576], se plaça de façon à avoir le temple à sa gauche et Mina à sa droite, et lança sept cailloux. Et, ajouta-t-il, c'est ce que lança celui à qui a été révélée la sourate de la Vache.

De celui qui lance les cailloux à el Aqaba en ayant le temple à sa gauche.

Abderrahmân ibn Yazîd rapporte qu'il fit le pèlerinage avec ibn Masud et qu'il vit ce dernier lancer sept cailloux à El Jamra al Kubra, en se plaçant de façon à avoir le temple à sa gauche et Mina à sa droite (...)

(**Nassiri Khosraw,** ***Sefer Maneh*** **85**).[577]

> Il y a, à Mina, une grande mosquée qui porte le nom de Khayf. Il n'est point obligatoire de réciter, ce jour-là, la khuthba à Mina ni d'y faire la prière de la fête. Le Prophète ne l'a point prescrit. Les auteurs islamiques y placent volontiers le lieu du pseudo-sacrifice d'Isaac. A l'évidence, l'idée a posé des difficultés, car cela l'expliquait pas le rite primitif en diable de la lapidation de Satan. Il fut donc imaginé que Satan avait eu l'ambition d'empêcher le sacrifice, et qu'il a été repoussé, lapidé pour cela.

Les jets de pierre.[578]

(**Abu Talib,** ***Tahrir al Maqal***).[579]

Et Amir ibn Lubayy installa à Mina les sept idoles, une au ruisseau qui se trouve entre la mosquée de Mina et le premier *Hamra*[580], à quelque distance le long de la route entre les deux sites, une autre au premier *Hamra*, une troisième au troisième *Hamra*, et trois au bout de la vallée au dessus du grand *Hamra*, et une dernière dans le *Hamra* lui-même. Ces idoles, il les divisa en 21 pierres, trois pour chacune. Quand les pierres sont jetées sur les idoles, le fidèle doit dire :

-Tu es plus grand que tel ou tel dieu (c'est-à-dire la divinité frappée avant).

Les jets de cailloux à Mina.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **135-143**).

Du jet des cailloux du fond de la vallée.

---

[577] Ed. Ch. Schefer, Paris 1881.

[581] Aqaba.

...Abdallah jetait les cailloux du fond de la vallée, dit à ce dernier : "Ô Abu Abderrahmân, il y a des gens qui les jettent du haut de la vallée.

- Par celui qui seul est Allah, répondit-il, ceci est l'endroit d'où les jetait à qui Allah a révélé la sourate de la Vache."

Le jet des pierres se fait avec sept cailloux. (chaque fois). - Ainsi l'a rapporte ibn 'Omar d'après le prophète.

Abdallah, arrivé à Jamra al Kobra[581], se plaça de façon à avoir le temple à sa gauche et Mina à sa droite, et lança sept cailloux. Et, ajouta-t-il, c'est ce que lança celui à qui a été révélée la sourate de la Vache.

De celui qui lance les cailloux à el Aqaba en ayant le temple à sa gauche.

Abderrahmân ibn Yazîd rapporte qu'il fit le pèlerinage avec ibn Masud et qu'il vit ce dernier lancer sept cailloux à El Jamra al Kubra, en se plaçant de façon à avoir le temple à sa gauche et Mina à sa droite (...)

On fait le *tekbîr*[582] en lançant chaque caillou. - Ainsi l'a dit, d'après le prophète, ibn Omar.

De celui qui jette les cailloux à Aqaba, sans s'y arrêter. - Rapporté par ibn Omar, d'après le prophète.

Quand on fait les deux jets de cailloux on reste debout, faisant face à la *qibla*, et on gagne la partie plane (du fond du torrent).

Sâlim rapporte que, pour la station la plus rapprochée, ibn Omar lançait les cailloux au nombre de sept et qu'après le jet de chaque caillou, il faisait le *tekbîr*. Ensuite il s'avançait jusqu'à la partie plane du fond du torrent et se tenait debout faisant face à la *qibla*. Il restait longtemps debout, faisant des invocations et élevant les mains, puis il faisait le jet de la station médiane. Alors il passait à gauche et, arrivé à la partie plane du fond du torrent, il se tenait debout, tourné vers la qibla, faisant des invocations et élevant les mains. Il restait ainsi longtemps, puis lançait les cailloux à Aqaba du fond du torrent, mais il ne s'y arrêtait pas et s'en allait en disant :

-"Ainsi ai-je vu faire le prophète."

Du fait d'élever les mains lors du jet de cailloux à la station la plus proche et à la station médiane.

Sâlim ibn Abdallah rapporte que Abdallah ibn Omar lançait ses cailloux à la station la plus proche, au nombre de sept, qu'il faisait le *tekbîr* après le jet de chaque caillou, puis qu'il s'avançait jusqu'à la partie plane du fond du torrent et qu'il s'y tenait longuement debout, le visage tournée vers la *qibla* ; il faisait des invocations, levait les mains et faisait ensuite le jet des cailloux à la station médiane, de la même façon que la première fois. Il prenait ensuite sur la gauche, gagnait la partie plane du fond du torrent, se tenant encore longuement debout, le visage tournée vers la *qibla*, faisant des invocations et élevant les mains. Ensuite, il jetait les cailloux à el Aqaba du fond du torrent, mais ne s'y arrêtait pas.

[582] Invocation.

-"Ainsi, disait-il, ai-je vu faire le prophète."

Az Zuhri rapporte que, quand il faisait le premier jet de pierres à la station qui suit la mosquée de Mina, l'envoyé de Allah lançait sept cailloux, faisant le *tekbîr* chaque fois qu'il lançait un caillou. Il s'avançait ensuite devant cet endroit, s'y arrêtait la face tournée du côté de la *qibla*, élevant les mains et faisant des invocations. Il prolongeait la durée de sa station, puis il se rendait à la seconde station, y jetait sept cailloux, faisant le *tekbîr* chaque fois qu'il avait lancé un caillou. Il descendait ensuite en prenant sur la gauche dans la partie contiguë au torrent, s'arrêtait debout, tournait son visage du côté de la *qibla*, élevant les mains et faisant des invocations, puis il allait à l'endroit qui se trouve à Aqaba, y jetait sept cailloux, faisant le *tekbîr* après chaque caillou et partait sans s'arrêter en cet endroit."

Du fait de se parfumer après le jet des cailloux et de se raser la tête avant la tournée processionnelle.

Aïsha a dit : "Je parfumais l'envoyé de Allah de mes deux mains que voici quand il prenait l'ihrâm et qu'il le quittait avant de faire la tournée processionnelle." Ce disant, elle étendait ses deux mains.

Prière apotropaïque.
(Malik, *Muwatta* 20/68, 222).

Abdullah disait :

- Allah est grand quand il jetait une pierre pour lapider les *jamara*.[583]

(Muslim, *Sahih* 2298).

D'après Anas Ibn Mâlik , Lorsque l'Envoyé d'Allah arriva à Mina, il alla à Al-Jamra et se mit au jet des cailloux. Puis, il se rendit à sa demeure à Mina et égorgea sa bête du sacrifice, ensuite il dit au barbier : Coupe, en lui indiquant (de commencer par) le côté droit puis le côté gauche et il se mit à distribuer ses cheveux aux fidèles.

(Muslim, *Sahih* 2301).

D'après 'Abdullâh Ibn Amir ibn al As Lors du Hajj d'adieu, l'Envoyé d'Allah se tint debout parmi les gens à Mina afin qu'on lui pose des questions. Un homme vint et dit :

-Ô envoyé d'Allah! Par mégarde, je me suis fait raser la tête avant d'égorger mon offrande. Il lui répondit : Immole et il n'y a aucun péché. Un autre vint lui dire :

Ô envoyé d'Allah! Par mégarde, j'ai égorgé mon offrande avant de jeter les cailloux. Il lui répondit : Va jeter et il n'y a aucun péché. A toute question posée au sujet d'un acte anticipé ou retardé, l'Envoyé d'Allah répondit :

-Fais cela et il n'y a aucun péché.

[584] Enfin une remarque émouvante et humaine, dans ces rondes de pantins.

(**Malik,** ***Muwatta*** **843**).
Sulayman Ibn Yassar a rapporté que l'Envoyé d'Allah a interdit le jeûne les jours de Mina.

(**Malik,** ***Muwatta*** **844**).
Ibn Shéhab a rapporté que l'Envoyé d'Allah avait envoyé Abdallah Ibn Huzafa, dire aux gens, les jours de Mina:
-Ces jours sont destinés à manger, à boire et à invoquer Allah.

(**Malik,** ***Muwatta*** **845**).
Abu Hurayra a rapporté que l'Envoyé d'Allah interdit le jeûne de deux jours: le jour du fitr et le jour du sacrifice.

(**Malik,** ***Muwatta*** **846**).
Umm Hani a rapporté que Abdallah Ibn Amr Ibn Al'as lui a dit qu'il entra chez son père, et le trouva en train de manger et son père l'invita, il lui répondit:
-Je jeûne. Il répliqua: l'Envoyé d'Allah nous a interdit de jeûner durant ces jours, et nous a ordonné de manger et de boire durant ces jours.
Malik a dit: Il sous-entend, les jours dits Al-Tashriq.

(**Malik,** ***Muwatta*** **912**).
Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar faisait les prières du midi, de l'asr, du coucher du soleil, du soir et de l'aurore à Mina, puis partait pour Arafa, au lever du soleil.
Malik a dit: Ce qui est incontestablement suivi par nous, c'est que l'imam n'aura pas à réciter à haute voix, le Coran, lors de la prière du midi à Arafa, et fera le Khutba à Arafa; d'ailleurs la prière à Arafa n'est que celle de midi; et si le jour convient à un Vendredi, elle sera une prière du midi mais elle a été raccourcie par raison de voyage.
Malik a aussi dit: Si le jour du Vendredi tombe un jour de Arafa, ou un jour de sacrifice ou un des jours de Al-Tachriq, l'imam ne devra pas l'accomplir en tant que prière d'un Vendredi.

(**Malik,** ***Muwatta*** **917**).
Malik a rapporté que les habitants de la Mecque, faisaient à Mina, au cours du pèlerinage, deux rakat jusqu'à leur départ à la Mecque.

(**Malik,** ***Muwatta*** **918**).
Urwa a rapporté d'après son père, que l'Envoyé d'Allah faisait la prière, qui en principe était de quatre raka'ts, de deux raka'ts à Mina, et Abu Bakr aussi bien que Omar Ibn Al-Khattab avaient fait de pareil. Osman l'a faite, de même, de deux raka'ts à Mina, au début de son califat, mais peu après il l'a complétée à quatre.

(**Malik,** ***Muwatta*** **919**).

Sayd Ibn Al-Mussaiab a rapporté que, lorsque Omar Ibn Al-Khattab vint à la Mecque, il présida la prière en faisant deux raka'ts. Achevant la prière, il dit aux fidèles:
-Ô les Mecquois! compléter votre prière! Quant à nous, nous voyageons Puis Omar fit deux rakat à Mina sans rien proposer aux fidèles.

(**Malik,** ***Muwatta*** **920).**

Zaid Ibn Aslam a rapporté d'après son père que Omar Ibn Al-Khattab a fait à la Mecque, une prière de deux raka'ts. Terminant la prière, il s'adressa aux fidèles disant: Ô Mecquois, complétez votre prière, pour nous autres nous voyageons. Puis il a fait deux raka't à Mina, sans rien dire aux fidèles.
On demanda à Malik: Quel était le nombre des raka't de la prière faite par les Mecquois à Arafa? Deux ou quatre raka't? Que faisait le prince du pèlerinage s'il était un Mecquois? Faisait-il les prières du midi et de l'asr à Arafa, de quatre ou de deux raka't? Comment était la prière des Mecquois les jours de la jetée des cailloux? Il répondit: Tant que les Mecquois se trouvaient à Arafa et à Mina, ils faisaient une prière à deux raka'ts, raccourcissant la prière jusqu'à leur retour à la Mecque; et il en était de même pour le prince du pèlerinage, s'il était un Mecquois; il abrégeait la prière à Arafa, et durant les jours de Mina. Mais si quelqu'un habitait à Mina, ou y demeurait, il faisait une prière complète. D'autre part, celui qui habitait à Arafa, ou qui y demeurait, il faisait aussi une prière de quatre rakat.

(**Malik,** ***Muwatta*** **928).**

On rapporta à Malik que Omar Ibn Al-Khattab restait pour si longtemps debout auprès des deux Jamarates, que quelqu'un se fatiguerait d'y demeurer si longtemps.

(**Malik,** ***Muwatta*** **929).**

Nafe' a rapporté que Abdallah Ibn Omar se mettait pour longtemps debout auprès des deux Jamarates. Il proclamait la grandeur d'Allah, Le louant, le glorifiant et L'invoquant. Mais il ne restait pas près de la grande Jamarat de Al-Aqaba.

(**Malik,** ***Muwatta*** **930).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar, à chaque fois qu'il jetait, un caillou, il proclamait la grandeur d'Allah.

(**Malik,** ***Muwatta*** **931).**

Malik a rapporté qu'il a entendu, quelques hommes versés, dire: Les cailloux que l'on jette sur les Jamarates, doivent etre de petite taille.
Et Malik a ajouté: S'ils étaient un peu plus grands, cela me serai préférable.

(**Malik,** ***Muwatta*** **932).**

Abdel Rahman Ibn Al-Kassem a rapporté que son père a dit:

Une fois que les gens jetaient les cailloux, sur les jamarates, ils étaient dans un va et vient, en marchant; quant à Mu'awia Ibn Abu Sufyan, il était le premier à faire le parcours, tout en étant sur sa monture.

(**Malik,** ***Muwatta*** **933).**

Malik a rapporté qu'il a demandé à Abdel-Rahman Ibn Al Kassem: De quelle distance Al-Kassem jetait les cailloux sur la Jamarat de Al-Aqaba? Il répondit: De l'endroit qui en était convenable.

Yahia a rapporté qu'on a demandé à Malik: Peut-on jeter les cailloux par substitution aux enfants et aux malades? Il répondit: Oui, mais que le malade se renseigne du moment où on lui a jeté les cailloux par substitution, pour qu'il fasse le takbir, tout en étant chez lui, et qu'il égorge son offrande. Et si le malade est guéri au cours des jours du tashrik, il jette le même nombre de cailloux, qu'on a jetés pour lui, et il fera obligatoirement une offrande.

Malik a ajouté: Je ne vois pas que celui qui jette les cailloux, ou fait le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa, tout en n'ayant pas à ses ablutions, qu'il doit refaire les rites, mais que cela ne soit pas fait exprès .

(**Malik,** ***Muwatta*** **934).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait: De ne pas jeter les cailloux, les trois jours du tashrik, avant que le soleil n'ait quitté le méridien.

(**Malik,** ***Muwatta*** **935).**

Abu Al-Baddah Ibn Assem Ibn Adi a rapporté d'après son père que l'Envoyé d'Allah a toléré aux pâtres des chameaux, de passer les nuits, en dehors de Mina; ils auront à jeter les cailloux, le jour du sacrifice, puis le jour qui suit, et le troisième jour, où l'on est de départ de Mina.

(**Malik,** ***Muwatta*** **936).**

Yahya Ibn Sayd a rapporté qu'il a entendu Ata Ibn Yassar dire que c'était toléré aux pâtres de jeter les cailloux la nuit. Il a ajouté: Cela remonte à la première époque de l'Islam.

Malik a dit: Interprétant le hadith où l'Envoyé avait toléré aux pâtres de retarder le jet des cailloux, je pense, et Allah à ce sujet est Le plus informé, qu'il avait sous-entendu, le jet des cailloux le jour du sacrifice, puis le jour qui le suit, et le jour où l'on se prépare à quitter les lieux saints, de telle façon que, ils jetteront ce qu'ils devaient jeter le jour précédent, et le jour actuel, car nul ne peut s'abstenir de ses obligations; or s'il les manque il doit s'en acquitter.

S'ils (les pâtres) se rendent compte qu'ils ont terminé le jet des cailloux, dans deux jours, et qu'il sont des demeurants à Mina, le troisième jour, ils jetteront avec les autres, en quittant le lieu avec eux.

(**Malik,** ***Muwatta*** **937).**

Nafi a rapporté d'après son père, qu'une fille du frère de Safia Bint Abu Obayd, a enfanté à

Muzdalifa.[584] Pour cela, elle et Safia, étaient en retard (par rapport aux autres pèlerins) et n'étaient arrivées à Mina qu'après le coucher du soleil. Abdallah Ibn Omar leur ordonna de jeter les cailloux dès leur arrivée, et ne leur trouva pas d'autres obligations.
Yahia a rapporté qu'on a demandé Malik au sujet de celui qui a oublié de jeter les cailloux, à l'une des Jamarates (au nombre de trois) et ne s'est rappelé, que le soir? Malik repondit: Qu'il les jette au moment où il se rappelle de jour ou de nuit, tout comme il s'acquitte d'une prière qu'il avait oubliée de faire, le jour ou la nuit. S'il se rappelle, après avoir quitté Mina, et qu'il se trouve déjà à la Mecque, ou même sorti de cette ville, il doit faire une offrande.

16 Les saintes montagnes

Comme partout dans le Proche-Orient antique, les haut-lieux sont sacrés et le fidèle, le pèlerin, le serviteur doivent visiter, honorer ces endroits et leur rendre hommage. L'islamisme n'a pas réussi à extirper des croyances aussi accrochés aux rochers sinistres qui environnement la Mecque. Pour que l'adoration se poursuive, on a inventé des épisodes de la geste prophétique qui s'y seraient passés, et des fragments de légende : la fameuse révélation elle-même, puis le refuge durant l'Hégire, et puis la tombe d'Adam, rien que ça, ou si vous n'êtes pas encore convaincu le site d'origine de la Pierre Noire. La vénération des endroits est réelle, mais elle n'est pas encouragée. Elle serait en concurrence avec les rites de la vallée, dont on sait que, dans leur structure, ils sont païens jusqu'aux orteils. En plus, ils sont haut perchés, difficiles à joindre, escarpés, et nichés dans des anfractuosités inaccesibles. On ne peut pas si tenir à plus de trois, ça sent le moisi et le renfermé, la piété glaciale. Une caverne en plus, un endroit confiné et obscur, qui fait remonter l'humanité vers ses débuts.
Peut-on alors s'empêcher de réaliser le brusque retour en arrière que les hommes ont fait, depuis l'occupation de Lascaux et de son art vivant, magique et jubilatoire, quand on jette un œil vers le trou glacial d'Hira, stérile et minéral ? Pour sûr, non.

Quelques images ont été prises de ces endroits, qui sont entourés bien sûr d'inscriptions, de tentures, de pancartes. La piété populaire revient toujours à la charge.

Nous allons donc passer en revue les trois lieux principaux, qui font l'objet de visites, qu'il faut éviter de qualifier de pèlerinage, alors que pour les statistiques mondiales du tourisme, ce sont bien des pèlerinages bien sûr.

Hira. La tradition veut y voir le mot "recherche". Ben voyons. Hira, Hira pas…

Situé au nord-est de la Kaba. le lieu de la "révélation", le contact primitif avec Allah: on aurait du en faire des merveilles, avec des dorures et des plumes. En fait, non, rien du tout, peu vénéré. Le respect du ritualisme primitif, les rondes mecquoises est plus puissant.
Et le moment zéro de la révélation embarrasse quelque peu. L'associer à une sombre crevasse rocheuse a quelque chose de dégradant.[585] *Comme si finalement, l'événement ne sentait pas si bon, et comme s'il y avait quelque chose qui ne tournait pas rond. Alors qu'en bas, autour de la Kaba, cela tourne bien rond, tout en rond, sans se poser de questions.*
On l'appelle ensuite NUR, Lumière, en souvenir de ce qui s'y serait déroulé. Mais le nom en lui-même n'évoque pas la "révélation".
La psychè islamique a du mal à se figurer en fait l'épisode de la dite révélation. C'est presque une question de configuration naturelle, de décor. Cela confine à l'immatérialité, et mieux vaut alors sauvegarder le mystère.
Résultat, comme on l'a vu autrefois, le moment X n'est pas du tout important. Et comme confirmation, le lieu supposé du moment X, que nous appelerons A est vite escamoté.

Le mont Thawr est le mont Taureau, donc, qui doit faire penser au Taurus anatolien. L'animal est lié à la foudre, et il est une des formes de Baal. On doit donc y voir le siège d'un dieu masculin du ciel. Mais on préfère dire à la Mecque que le taureau est un boeuf, et que la montagne a la forme d'un boeuf. A l'observer, elle n'a pas de forme du tout. Un pain de sucre en basalte, situé au sud-ouest de la Kaba, à environ 7-8 kilomètres. Un observateur un peu averti aura noté que l'endroit ne se situe pas du tout sur la route de Médine, mais dans le sens contraire. Qu'à cela ne tienne, il suffira pour les inventeurs de récits de faire croire à l'idée d'une ruse mohammédienne, pour tromper ses poursuivants.
Pour lui donner un peu d'intérêt, on lui a conféré un rôle de refuge, celui des deux fuyards Muhammad et Abu Bakr, au cours de l'Hégire. Là, dans une grotte, interviennent les miracles fameux de la toile d'araignée et du nid de la colombe. Les enfants sont volontiers convaincus par de telles histoires, qui existent dans tous les contes.
C'est une très modeste étape du pèlerinage; la grotte est étroite et anodine.
Il pourrait s'agir aussi d'une contamition par le point de départ de toute l'affaire , dans la grotte du mont Hira[586] *, replacée judicieusement à un autre moment-clé de l'aventure. La grotte est de toute façon le lieu par excellence de résidence des ermites chrétiens: il faut bien que les récits musulmans trouvent quelque part des points d'appui à leurs inventions. La sourate de la Caverne, inspirée par les dormants d'Ephèse a aussi pu influencer la construction de cette histoire.*
Une autre sourate, celle de l'araignée, fournit l'autre élément pittoresque.
Le Coran trituré en tous sens, est bien la source de chaque détail de la biographie officielle.
La toile d'araignée est aussi assez souvent employée dans le christianisme dans les métaphores théologiques.
On pourrait pour conclure imaginer que le pigeon clôt cette imaginaire de la grotte, comme s'il était la marque du Saint Esprit. Et nous n'ajouterons pas d'allusions à la grotte comme cavité utérine, une matrice, attirant le petit Muhammad en fuite, orphelin déséquilibré, dénué de maman. On sait la place que la racine UMM tient dans ce monde.
En creusant un peu dans le fonds culturel, imaginaire, légendaire du Proche-Orient, il ne devrait être très difficile de retrouver d'autres récits de braves gens poursuivis par des injustes, et réfugiés dans un grotte, qui sont miraculeusement sauvés par des signes. Ces histoires appartiennent à l'humanité entière.
Enfin , l'épisode fixe le personnage d'Abu Bakr comme compagnon principal de Muhammad , et légitime sa prise de pouvoir en 632.

---

[585] M.J. Kister, "al Tahannuth: an inquiry", p. 235-6.

[590] AL ANKABUT, titre de la sourate 29; H. Eisenstein, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. spider.

Comme le moment est romanesque, aventureux et plait aux enfants, il est vénéré de l'islamisme. Que serait la foi sans la naïveté, sans l'âme des enfants qui ne veulent pas être désespérés et qui finissent par en devenir méchants ?

Le Mont Abu Qubays était une montagne sacrée d'autrefois, que des hadiths présentent comme le tombeau d'Adam : une telle invention doit camoufler le caractère primitif de l'endroit : une montagne sacrée ou divine.[587] *Il est dit que les bétyles de la Ka'ba sont issus de cet endroit tout particulier*[588]*, ce qui confirme l'hypothèse.*
On y a accroché une mosquée au sommet, nommée d'après Bilal le muezzin, histoire d'islamiser l'endroit, car on n'est jamais sûr de rien.
L'endroit est associé à un verset énigmatique, évoquant une sorte de miracle, celui de la lune coupée en deux.
Ensuite, on en fait la plus ancienne montagne du monde, la première posée par Allah. La Pierre Noire aurait été trouvée à son sommet. Abraham s'en serait servi pour prêcher la participation au pèlerinage.
Etc… etc.. etc…

On peut donc en conclure que l'intérêt pour les montanges environnantes est presque suspect , pour l'observateur contemporain. On se souvient de la capacité des Arabes à sacraliser tous les lieux élevés. Chaque sommet a été un sanctuaire, et même une divinité à part entière. En compensation de l'imposition de l'islamisme, chacun de ceux qui cernent la ville obtient un petit statut. A noter que la grotte de Hira, où la révélation mohammédienne a débuté, est visitée, mais sans que cela constitue une part du pèlerinage canonique, qui est, lui, totalement calqué sur les pratiques antiques. Le contact mystique n'intéresse guère, et la Mecque ne se fabrique pas de grotte à l'image de Lourdes.

Pendant ce temps, Mahomet se tenait caché avec Abou-Becr dans une caverne du mont Thour , situé à trois milles au midi de la Mekke , du côté opposé à Yathrib. Esmâ , fille d'Abou-Becr , et son affranchi Amir , fils de Hohayra, venaient le soir leur apporter à manger. Des coureurs, qui battaient la campagne, s'approchèrent une fois de cette grotte, et se disposaient à y pénétrer pour la visiter. Ils remarquèrent,
devant l'étroit passage qui y donnait entrée, un nid dans lequel une colombe avait déposé ses œufs, et virent le passage fermé par des toiles d'araignées. Ils se dirent entre eux : « Si quelqu'un s'était introduit ici , ces œufs de colombe seraient cassés , ces toiles d'araignées seraient rompues ; » et ils s'éloignèrent .
Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes* VIII p. 13.

Le miracle de l'araignée.[589]
(Tabari , *Histoire des Prophètes et des Rois III* 121).

Dans la même nuit , le prophète , accompagné d'Abu Bakr , se mit en route pour se rendre à Médine. Il y avait sur la route une caverne.

Le prophète dit à Abu Bakr:

-I1 faut nous cacher quelque part , car ils viendront immédiatement à ma poursuite. Ils entrèrent donc dans cette caverne , et Allah en cacha l'entrée par un buisson d'épines ; d'après l'ordre d'Allah , une araignée[590] vint fixer sa toile sur l'entrée , et un pigeon vint y déposer ses oeufs et y couva aussitôt ses petits.[591]

[592] R. G. Khoury , *Wahb b. Munabbih*. Teil 1: *Der Heidelberger Papyrus PSR Heid Arab 23; Leben und Werk des Dichters*. Teil 1: *Faksimiletafeln*, Wiesbaden , 1972 ; id. "Un écrit inédité attribué à Wahb b. Munabbih," *Al-Machariq*, 64 (1970).

Un extrait de récit inédit de l'Hégire: le refuge dans la grotte.
(Wahb b. Munabbih , *Sira et Maghazi de l'Envoyé d'Allah* PB 8).[592]

Si les chefs se perdent, leurs hommes se perdent aussi, même s'ils chevauchent sur les chemins.

Sur les rochers je voyais une trace fraîche, comme je n'en avais jamais rencontrée, sauf le vent d'est ou du sud qui souffle sans être vu. Je n ai jamais rencontre une trace pareille.

La main d Allah l'a a caché devant vous et moi pour que nous ne puissions pas le voir.

(...)

Abu Bakr raconta aussi:

-Ils s éloignèrent et passerent à côté de la grotte . Ils se disaient entre eux:

-Peut-être sont-ils passés par ici.

Mais on leur répondit:

-S ils étaient venus ici, la toile de l'araignée serait déchirée et la colombe envolée.

Et les gens s'éloignèrent.

Ali et Asma bint Abu Bakr leur apportèrent, à l'envoyé d'Allah et à Abu Bakr , de quoi manger.

Le troisième jour arriva, Ali et Asma se retrouvèrent dans la grotte, comme s'ils étaient des chevaux de compétition.

Le miracle des pigeons.
(Hanbal , *Musnad* 1/138).[593]

Durant l'Hégire , quand l'apôtre d'Allah s'est abrité de la poursuite des infidèles dans la grotte de Thawr , deux pigeons ont monté la garde à l'entrée , comme deux sentinelles , et une araignée , comme un garde , a couvert l'entrée par une toile épaisse. Comme Ubayy ibn Khalaf , un des chefs des Quraysh était sur le point d'entrer dans la grotte , ses amis lui suggérèrent d'entrer , mais il répondit:

-Il y a une toile ici , qui a été tissée avant même la naissance de Muhammad.

Les autres ajoutèrent:

-Les pigeons seraient-ils là si quelqu'un était dans la grotte?

(Tabari, *Histoire des Prophètes et des Rois* III 65).

Il était d'usage parmi les Quraysh que tous ceux qui tenaient à la réputation d'hommes pieux se rendissent chaque année, au mois de *rejeb*[594] , sur le mont Hira, pour y vivre jour et nuit dans le recueillement, désirant se retirer du commerce des hommes, et regardant cette solitude comme un acte de dévotion religieuse. Cette pratique avait d'abord été en usage parmi les Banu Hashim ; les autres tribus quraysh avaient suivi leur exemple ; mais les Banu Hashim l'observaient plus

[593] ibn Hanbal, *Musnad*, Le Caire 1894.

[595] Trad. Prémare 2002.

rigoureusement. Chaque tribu avait sur le sommet de la montagne un endroit où l'on avait élevé des constructions dans lesquelles on passait le temps de la retraite.

(**Baladuri,** ***Ansab al Ashraf*** **I 105**).[595]

Quand le mois de *ramadan* commençait, les gens des Quraysh -ceux qui voulaient faire tahannuth- avaient coutume de partir pour le mont Hira et restaient là un mois, à nourrir les pauvres qui les appelaient. Quand ils voyaient la lune de *shawwal*, ils redescendaient mais ne pénêtraient pas dans leurs maisons avant d'avoir accompli la circambulation de la Ka'ba pour une semaine.[596] Le prophète suivait cette façon de faire.

(**ibn Battuta,** ***Voyages***).[597]

Parmi les montagnes entourant La Mecque citons :

La montagne Abu Qubays au sud-est de La Mecque c'est un des deux Akhshab et qui est la plus proche montagne de la ville. Elle se trouve en face de l'angle de la pierre noire. Au sommet, on voit une mosquée et les ruines d'un couvent et d'habitations qu'al Malik az Zahir aurait aimé restaurer. Abu Qubays domine la mosquée sainte et toute la ville. De ce point de vue, on peut admirer la beauté de La Mecque, la splendeur et la grandeur de la mosquée et la Ka'ba vénérée. On dit qu'Abu la première montagne créée par Allah qui y entreposa la pierre noire pendant le déluge. Les Quraysh l'appelait al Amin[598] car elle remit à l'Ami d'Allah[599], Abrabam, la pierre qui y était entreposée. On dit que la tombe d'Adam s'y trouve. C'est dans cette montagne que le prophète se trouvait lorsque la lune s'entrouvrit pour lui.

(**Zamakhshari,** ***Tafsir*** **311**).

Alors Allah a ordonné à Abraham de la bâtir, et Gabriel lui a montré l'endroit. Il est dit qu'Allah a envoyé un nuage pour le couvrir et (Abraham) a du la construire dans son ombre sans excéder ou diminuer ses dimensions. (…) On dit qu'Abu Qubays a apporté (la pierre) (…) C'était un saphir blanc du Paradis, mais des femmes qui avaient leurs règles l'ont touché pendant la période d'ignorance, et elle est devenue noire.

(**Ibn Kathir,** ***Tafsir*** **3/221**).

Ibrahim monta sur sa station ou sur la Pierre ou sur Safa ou sur le Mont Abu Qubays, selon les versions, et dit : « ô humains ! Votre Seigneur s'est donné une maison. Venez-y faire le pèlerinage ». Et puis, les montagnes, dit-on s'affaissèrent si bien qu'elle parvint aux confins de la terre et fût même entendue par les âmes non encore nées.

---

[596] USBU, SUBU.

[606] Ibn Hauqal, KITAP SURAT AL ARD , ed. Kramers/Wiet , Beyrouth 1964.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2209**).

D'après ibn Omar, l'envoyé d'Allah fit face aux deux buttes de la montagne qui se trouvaient entre lui et la haute montagne vers la direction de la Ka'ba; en faisant en sorte que le côté gauche de la mosquée qui a été construite à l'extrémité de la colline et l'oratoire de l'Envoyé d'Allah soient en contre bas de la butte noire. Quand il pria là, il s'écarta de la butte de dix coudées approximativement et prit pour Qibla les deux buttes de la haute montagne qui se trouve entre toi et la Ka'ba.

(**ibn Jubayr,** ***Relation de Voyage***).[600]

> Sur les deux côtés de la route , à cet endroit , se dressent quatre montagnes , deux de chaque côté , avec au sommet des signaux en pierres. On nous a dit que c'étaient les montagnes bénies sur lesquelles Abraham (...) avait placé des morceaux d'oiseaux qu'il appela ensuite à lui après qu'il eut demandé à Allah , puissant et majestueux , de lui montrer comment Il ressusciterait les morts. Autour de ces quatre montagnes , on en voit d'autres. On dit aussi qu'Abraham aurait placé ces morceaux d'oiseaux sur sept d'entre elles. Allah seul le sait!
>
> Quand on a passé az Zahir , on traverse la vallée dite Dhu Tawa où , dit-on , le prophète fit étape quand il entra dans la Mecque et où le fils de Omar (...) faisait une ablution totale avant d'entrer à La Mecque. Cette vallée est entourée de puits appelés ash Shubayka. Une mosquée y a été érigée qui est , dit-on , celle d'Abraham (...) Réfléchissez à la bénédiction de cette route , à tous les signes qu'elle contient et aux monuments sacrés qui s'y trouvent!
>
> Lorsque la vallée se retrécit , on arrive aux repérés qui ont été fixés pour indiquer la ligne de démarcation entre le territoire sacré et le profane: tout ce qui est à l'intérieur est territoire sacré et le reste territoire profane. Ces repères ressemblent à des tours grandes et petites , alignées l'une près de l'autre , toutes proches. Elles commencent au sommet de la montagne qui se trouve à droite de la route en direction de La Mecque et traversent la route qui conduit au sommet de la montagne , à gauche. C'est là que se trouve la station (...) des pèlerins de la umra. Y ont été baties des mosquées en pierre où les pèlerins prient et se sacralisent. La mosquée de Aïsha (...) est à l'extérieur de ces repères à deux portées de flèche. (...)
>
> Parmi les illustres montagnes de La Mecque , après celle d'Abu Qubays , citons la montagne Hira , située à l'est , à environ une parasange , et qui domine Mina. C'est une montagne très élevée et qui est bénie. Le prophète (...) s'y est souvent rendu pour y faire ses dévotions. La montagne a tressailli sous Muhammad (...) qui lui alors dit:

-Reste tranquille , Hira , tu ne portes qu'un prophète , un témoin véridique et un martyr.[601]

(...) Le premier verset coranique qui fut révélé au prophète (...) le fit au mont Hira. Cette montagne est orientée nord-ouest et , derrière la pointe nord , se trouve le cimetière d'al Hajun dont nous avons parlé.

La Mecque n'était entourée d'un rempart que dans la partie supérieure de la ville par où on accède et la partie inférieure par où on entre également. Du côté de la porte de la umra et ailleurs , elle est cernée par des montagnes qui la dispensent de rempart. de nos jours , les murailles sont en ruine: il n'en reste que des vestiges et des portes.

(**ibn Battuta,** ***Voyages***).[602]

Parmi les montagnes entourant La Mecque , citons:

La montagne Abu Qubays au sud-est de La Mecque c'est un des deux Akhshab et qui est la plus proche montagne de la ville. Elle se trouve en face de l'angle de la pierre noire. Au sommet , on voit une mosquée et les ruines d'un couvent et d'habitations qu'al Malik az Zahir aurait aimé restaurer. Abu Qubays domine la mosquée sainte et toute la ville. De ce point de vue , on peut admirer la beauté de La Mecque , la splendeur et la grandeur de la mosquée et la Ka'ba vénérée. On dit qu'Abu la première montagne créée par Allah qui y entreposa la pierre noire pendant le déluge. Les Quraysh l'appelaie al Amin[603] car elle remit à l'Ami d'Allah , Abrabam , la pierre qui y était entreposée. On dit que la tombe d'Adam s'y trouve. C'est dans cette montagne que le prophète se trouvait lorsque la lune s'entrouvrit pour lui.

Qu'ayqi'an , un des deux Akhshab.

La montagne al-Ahmar[604], au nord de Mecque.

Khandama , montagne située entre les deux cols dits d'al Akbar et Ajyad al Asghar.

La montagne at-Tayr[605] qui est quadruple et qui est située sur les deux côtés de la route at Tanim. On dit que ce sont les montagnes sur lesquelles Abraham mit les membres des oiseaux , puis les appela comme Allah le raconte dans son noble Livre. On y voit des signaux de pierre.

(**Ibn Hawqal ,** ***Configuration de la Terre*** **29**).[606]

Thabir est une montagne qui domine les environs, qu'on voit de Mina et de Muzdalifa. Avant l'islam, les pèlerins ne partaient de Muzdalifa qu'après le lever du soleil, lorsque l'astre était visible au-dessus de Thabir.

17 Témoignages

Puisque tant de personnes veulent se rendre à cet endroit, que tant d'autres voudraient, et qu'encore plus n'iront jamais, ceux qui y vont, viennent aussi pour raconter par la suite: à quoi bon aller là discrètement, et ne pas le dire au retour, d'autant qu'on obtient à ce prix la dignité de hajj, c'est-à-dire la joie d'être considéré comme brillant par des imbéciles qui ne sont pas tous heureux.
Alors le récit de voyage à la Mecque est devenu un must, à toutes les époques. Il fait partie de tout périple de géographe musulman, et tout écrivain doit à son public quelques lignes mouillées sur son extase face à la Mecque, qui est pourtant un des endroits les plus sinistres et miteux du globe.
Plus tard sont les récits d'infidèles, puisqu'en droit, ils n'ont pas le droit de se rendre sur place, ce que d'aucuns feront, clandestins.

Le rôle du pèlerinage vu par un voyageur anglais au XIX^{ème} siècle.
(C. M. Doughty, *Voyages dans l'Arabie Déserte*, p. 165).[607]

> Le cœur de leur religion dispersée est toujours La Mecque, d'où chaque année les Musulmans d'un nombre considérable de pays s'en reviennent fanatisés. De combien de lointains pays ne s'assemblent-ils pas à la fête sacrée ! La plaisante contagion de la religion des Arabes s'est-répandue presque aussi loin que la peste. Le gain d'une bataille et elle eût englouti l'Europe. D'un entendement barbare, pareil à celui du renard, les nations islamiques, religieusement persuadées qu'« il n'est de science que du Coran », ne peuvent plus aujourd'hui prendre aucun chemin qui vaille.

Le pèlerinage au XXI^{ème} siècle.

(Article de C. Guibal, *Libération*, jeudi 20 décembre 2007).

> La Mecque, un business lucratif
> En Egypte, les agences de voyage font leur recette avec le hadj, le pèlerinage vers le lieu saint.
>
> Ihab Mohieddine n'oubliera jamais la foule blanche tournant autour de la Kaaba, sa nuit de prière au sommet du mont Arafat, et le sacrifice du mouton, le jour de l'Aïd, sur la terre sainte d'Arabie. Pour cet Egyptien de 38 ans, le souvenir de son hadj, le pèlerinage à La Mecque, l'an dernier, est indicible (1). «La force du hadj est au-delà des

[607] Trad. J.-C. Reverdy, Paris, 2002.

mots. Allah nous lave de tous nos péchés. C'est le moment le plus important de la vie du musulman.»

Pour partir à La Mecque, Ihab a vidé toute l'épargne acquise, depuis son départ en Irak il y a trois ans, comme contractuel pour une entreprise de télécoms. Toute sa famille, ses parents, sa femme et les voisins l'ont accompagné à l'aéroport au son des tambourins. Eux sont restés derrière, dans le petit appartement qu'ils occupent dans un quartier populaire du Caire. Ihab, comme 70 % des pèlerins égyptiens, est parti seul. Car sauver son âme a un coût. Dans son bureau encombré de valises floquées du logo de son agence de voyage, Islam Abdel Meguid en convient. Calculette à la main, le jeune homme, spécialiste du voyage religieux, fait ses comptes. Frais de visa, billet d'avion, nourriture, logement, le tarif pour le pèlerinage commence à 32 000 livres égyptiennes (environ 4 000 euros). «Mais selon la qualité de l'hébergement, ça peut monter jusqu'à 80 000 LE [10 000 euros, ndlr]», précise-t-il. Dans un pays où le salaire moyen avoisine à peine les 100 euros, le pèlerinage est un produit de luxe pour lequel les Egyptiens sont prêts à s'endetter et à liquider jusqu'à leur dernier bien. «Les gens de tous niveaux sociaux viennent chez nous. Ceux qui ne peuvent pas payer l'avion partent par la route, puis prennent le ferry, mais là encore, cela coûte plus de 3 000 euros. Certains vendent leurs terres, et même leurs vêtements pour payer le voyage», reconnaît le voyagiste.

Manne. Le créneau religieux est tellement profitable que, à l'instar des trois quarts des agences de voyage égyptiennes, son entreprise a choisi de s'occuper exclusivement du tourisme vers les lieux saints de l'Islam. Les plus pauvres, eux, s'en remettent au hasard : le ministère égyptien de l'Intérieur organise annuellement la qoraa, une loterie qui permet aux démunis de postuler pour un pèlerinage à prix cassé subventionné par l'Etat.

Le grand pèlerinage, qui ne s'effectue qu'au moment de l'Aïd el-Kébir,n'est pas le plus rentable. L'Arabie Saoudite, afin de gérer l'afflux de pèlerins, impose en effet à chaque pays un quota de visas établis, pour éviter la fraude, sur des passeports spéciaux à usage unique. Cette année, seuls 55 000 Egyptiens font partie des élus. Les agences doivent donc se partager cette manne. Islam Abdel Meguid a ainsi pu envoyer 25 pèlerins en terre sainte. C'est peu. Mais pour faire leur chiffre d'affaire, les tours leaders religieux s'en remettent davantage à la très populaire omra, le petit pèlerinage, qui peut s'effectuer tout au long de l'année et ne fait pas l'objet de limitations. L'an dernier, plus de 900 000 Egyptiens ont franchi le pas.

Omar Heshmat en fait partie. Employé dans une grande entreprise égyptienne, il a déjà effectué en solitaire deux omra, et rêve de faire le hadj. Mais à raison de 1 200 euros en moyenne, l'omra reste bien plus accessible. «Ceux qui n'ont pas les moyens de faire le hadj peuvent faire plusieurs o mra, cela compense», assure-t-il.

Gaspillage. Ces comptes d'apothicaires pour obtenir le salut de l'âme font bondir certaines stars de l'islam, comme le charismatique télécoraniste Amr Khaled. Le prédicateur, un des principaux maîtres d'œuvre de la réislamisation des jeunes musulmans à travers le monde, regrette que de trop nombreux pèlerins voient dans la multiplication des hadj une façon de remettre les compteurs à zéro. «Le pèlerinage n'est une obligation que pour celui qui en a les moyens», martèle-t-il. Un avis partagé par son célèbre rival, le cheikh Youssef Qaradawi, qui a même émis une fatwa qualifiant de pratique «antireligieuse» la répétition des pèlerinages. «Les musulmans doivent comprendre que donner de l'argent aux pauvres ou faire construire une école est plus important que faire le hadj», assène-t-il.

La presse égyptienne n'est pas en reste : scandalisés par l'inflation de ce pilier de l'islam, les éditorialistes dénoncent massivement le gaspillage de devises englouties par le pèlerinage, au détriment de l'économie égyptienne. «De tous les pays islamiques, y compris ceux comme la Turquie ou la Malaisie dont l'économie est plus forte que la nôtre, nous sommes les seuls à dépenser autant d'argent pendant le pèlerinage, alors que les autres vivent dans l'austérité», note ainsi le journal Rose al-Youssef.

L'avalanche de critiques est loin de calmer les ardeurs des pèlerins, qui, une fois sur place, continuent leurs dépenses. Car le prestige de celui qui a effectué le hadj se mesure aussi aux tapis de prière, chapelets et autres cadeaux ramenés des lieux saints. Des petits souvenirs qui pèsent lourd dans la bourse des pèlerins, mais leur garantissent, au retour la bénédiction de tout leur entourage.

(**Nassiri Khosraw, *Sefer Maneh* 79**).[608]

Lorsqu'on arrive de loin, et que l'on veut s'acquitter de l'umra, on trouve tout autour de la Mecque, à la distance d'un demi-ferseng[609], des tours et des chapelles où l'on revêt l'*ihram*. Prendre l'*ihram* consiste à se dépouiller des vêtements cousus, à se ceindre d'une pièce d'étoffe ou d'un voile, à se couvrir avec une autre la partie supérieure du corps et à crier à haute voix : "Me voilà à ton service, ô mon Dieu, me voilà à ton service !"[610] ; puis on se dirige vers la Mecque. Si, à la Mecque, on veut accomplir l'umra, on se rend à une de ces tours dont j'ai parlé, on y revêt l'ihram, on y prononce le Labbayka et on rentre dans la ville avec l'intention de remplir ce devoir pieux. On se dirige vers le Masjid el Haram et on s'approche de la Kaba, dont on fait le tour en commençant par la droite et en ayant soin que le côté gauche soit tourné vers la Kaba. Lorsqu'on arrive à l'angle de la pierre noire, on la baise, puis on s'éloigne et on continue à tourner dans le même sens et on baise une seconde fois l'angle de la pierre noire. Cette action constitue un tawaf. On fait ainsi sept Tawaf, trois en courant très vite et quatre en marchant lentement. Lorsqu'ils sont achevés, on se rend au Maqam qui fait face à la Kaba; on s'arrête derrière le Maqam, de façon à l'avoir entre soi et la Kaba; on fait alors une prière de deux rakat qui s'appelle Namazi Tawaf. On entre ensuite dans le pavillon du puits de Zamzam ; on y boit ou on s'y lave le visage. On sort du Masjid al Haram par la porte de Safa, ainsi nommée parce qu'elle s'ouvre dans la direction de cette montagne où l'on se rend et où l'on se place sur les gradins pour réciter des invocations pieuses, le visage tourné vers la Kaba. Le texte de ces invocations est connu de tous.

Après s'être acquitté de ce devoir, on descend et on se rend à Marwa en traversant le bazar dans la direction du sud au nord. Lorsque l'on passe devant les portes du Masjid, on se tourne de leur côté. Dans ce bazar, on franchit, sur une longueur de cinquante

[608] Ed. Ch. Schefer, Paris 1881.
[609] 3 kilomètres.
[610] « Labbayka Allahumma, Labbayka »

pas, l'espace où le prophète a couru et a accéléré sa marche et où il a recommandé de suivre son exemple. Il y a en ce lieu quatre minarets. Ils sont placés deux par deux de chaque côté du chemin. Lorsque, venant de Safa, on atteint le milieu de l'espace qui les sépare, on se met à courir jusqu'à ce que l'on soit arrivé entre les deux minarets qui s'élèvent plus loin dans le bazar, alors on gagne à pas lents le mont Marwa : là, monté sur les gradins, on récite les invocations dont le texte est connu, puis on s'éloigne et on rentre dans le même bazar.

On se rend ainsi quatre fois de Safa à Marwa et trois fois de Marwa à Safa, en traversant sept fois le bazar.

Au pied du mont Marwa se trouve un bazar contenant vingt boutiques placées l'une en face de l'autre ; elles sont toutes occupées par des barbiers qui rasent la tête des pèlerins. Lorsque la cérémonie de l'umra est terminée, on s'éloigne de cette vallée sacrée et on entre dans le grand bazar qui est à l'orient et qui porte le nom de Suq el Aththarin. Il est bien bâti et uniquement occupé par des parfumeurs et des droguistes.

(**Nassiri Khosraw, *Sefer Maneh* 85**).[611]

La plaine de l'Arafat est bordée par des montagnes qui ne sont pas plus élevées que des collines ; elle a deux fersengs carrés d'étendue. On y voyait jadis une mosquée bâtie par Ibrahim, sur qui soit le salut ! Il n'en subsiste plus aujourd'hui qu'un minbar en briques, tombant en ruines. Au moment de la prière du matin, le khatib monte sur ce minbar et récite une khutba ; l'appel à la prière retentit ensuite et l'on fait en commun une prière de deux rakat, comme on la fait en voyage ; puis, après un iqamat, on recommence une prière de deux rakat. Le khatib monte ensuite sur un chameau et se dirige vers l'orient. A un ferseng de distance, s'élève une petite montagne rocailleuse appelée Jabal ar Rahma. On s'y arrête et on y fait des invocations pieuses jusqu'à l'heure du coucher du soleil.

(**Nassiri Khosraw, *Sefer Maneh* 85**).[612]

Après le coucher du soleil, les pèlerins et le khatib s'éloignèrent de l'Arafat ; quand on eut marché pendant un ferseng, on arriva au Mashar el Haram qui porte le nom de Muzdalifa. On voit là un beau bâtiment qui a la forme d'une Maqsura ; les pèlerins y font la prière et y ramassent les pierres qu'ils doivent lancer à Mina. Il est de règle de passer, en cet endroit, la nuit qui précède le jour de la fête. Le matin, on fait la prière et, au lever du soleil, on se rend à Mina où l'on immole les victimes. Il y a, à Mina, une

[611] Ed. Ch. Schefer, Paris 1881.
[612] Ed. Ch. Schefer, Paris 1881.

grande mosquée qui porte le nom de Khayf. Il n'est point obligatoire de réciter, ce jour-là, la khuthba à Mina ni d'y faire la prière de la fête. Le Prophète ne l'a point prescrit. Les auteurs islamiques y placent volontiers le lieu du pseudo-sacrifice d'Isaac. A l'évidence, l'idée a posé des difficultés, car cela l'expliquait pas le rite primitif en diable de la lapidation de Satan. Il fut donc imaginé que Satan avait eu l'ambition d'empêcher le sacrifice, et qu'il a été repoussé, lapidé pour cela.

(**Nassiri Khosraw, *Sefer Maneh* 79**).

Un grand bazar part de la façade orientale du Masjid al Haram et s'étend dans la direction du sud au nord ; à l'extrémité méridionale, s'élève la montagne d'Abu Qubays sur la pente de laquelle est le lieu appelé Safa. On désigne sous ce nom d'énormes gradins creusés dans la montagne et formés de pierres disposées régulièrement. C'est là que les fidèles se rendent pour réciter des invocations pieuses. La cérémonie que l'on appelle Safa et Marwa consiste à se rendre de Safa à Marwa, à l'extrémité nord du bazar ; Merwa est une colline peu élevée, située au centre de la ville et sur laquelle on a construit un grand nombre de maisons ; on doit franchir, en courant, le bazar d'une extrémité à l'autre.

La Mecque au XIV[ème] siècle.
(Ibn Battuta, *Voyages*).[613]

---

615 L. Gozvin , *La mosquée* , Paris-Alger , 1960 ; *Encyclopédie de l'islam*[2] VI p. 629-31 (coll.) ; J. M. Bloom, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. mosque ; M.Frishman, et H.-U. Khan, eds. *The Mosque.* New York, 1994. ; H. Stierlin , *L'architecture islamique* , Paris , 1993 ; Pontificio istituto di studi arabi e d'Islamistica, *La Mosquée,* Rome 1990 ; M. Frishman and H.-U. Khan, *The Mosque: History, Architectural Development & Regional Diversity*, Londres, 2002 ; E. Lambert , "La synagogue de Doura-Europos et les origines de la mosquée" , *Semitica* 3 , 1950; C. et S.J. Saarda, "Origins of the mosque 622 650", *The Muslim World* 28, 1938; D. Kuban, *Iconography of Religions; Islam, Part 1 The Mosque and its Early Development Muslim Religious Architecture* , Leiden 1974; Robert S. Mc Lenaran,"The Moslem's Mosque and the Christian's Church", *The Muslim World* 32/1942; Martin Frishman, Hasan-Uddin Khan (ed.), *The Mosque: History, Architectural Development and Regional Diversity*, Londres, 1994; J. Sauvaget, *The Mosque and the Palace. Early Islamic Art and Architecture*, Burlington 2002; Oleg Grabar, "La mosquée et le sanctuaire. Sainteté des lieux en Islam", *Revue de l'histoire des religions* , 4/2005, *Lieux de culte, lieux saints dans le judaïsme, le christianisme et l'islam;*Joseph Nasrallah, "De la cathédrale de Damas à la mosquée omayyade", dans Pierre Canivet et Jean-Paul Rey-Coquais éd., *La Syrie de Byzance à l'Islam*, Damas, 1992; Anonyme ,*Les Deux Saintes Mosquées* , Riyadh, 1994; Martin Frishman, Hasan-Uddin Khan (ed.), *The Mosque: History, Architectural Development and Regional Diversity*, London, Thames and Hudson Ltd, 1994 ; C. Mayeur-Jaouen, « *Tombeau, mosquée et zâwiya : la polarité des lieux saints musulmans* », *in* A. Vauchez (éd.) *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires : approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques,* Rome, 1997 ; id. « *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires en islam* », *in* id. , Rome, 1997 ; Oleg Grabar, "La mosquée et le sanctuaire. Sainteté des lieux en Islam", *Lieux de culte, lieux saints dans le judaïsme, le christianisme et l'islam , Revue d'Histoire des Religions 4/200*; U. Vogt-Göknil, *Die Moschee. Grundformen sakraler Baukunst*, Zürich 1978.

La Mecque vénérée est une grande ville dont les édifices ne sont pas disséminés , qui a une forme allongée et qui est située dans le fond d'une vallée bordée de montagne. Celui qui s'en approche ne la découvre qu'au dernier moment. Les montagnes qui surplombent la ville ne sont pas très hautes , ce sont les deux al Akhshab: Abu Qubays au sud et Quayqian de l'autre côté , et au nord la montagne al Ahrnar. À côté d'Abu Qubays , se trouvent Ajyad al Akbar et Ajyad al Asghar qui sont des cols. Citons encore la montagne al Khandama dont nous parlerons plus loin. Tous les lieux sacrés: Mina , Arafa , al Muzdalifa sont à l'est de La Mecque. La ville possède trois portes: al Mala , dans la partie haute , Bab al Shubayka dite Bab az Zahir et Bab al Umra dans la partie basse de la ville , à l'ouest , d'où part la route de Médine , du Caire , Damas et de Jedda et qui conduit à at Tadim dont nous parlerons plus loin. La troisième porte au sud est Bab Fal par laquelle entra Khalid ibn Walid , le jour où la ville fut conquise.

La Mecque , comme Allah l'a dit dans son livre vénéré , rapportant les paroles de son prophète al Khalil[614] , est située dans une vallée aride. Cependant la prière bénie du prophète a été exaucée : en effet toute marchandise rare y est expédiée et toutes les espèces de fruits y réunies. J'ai mangé à La Mecque les fruits suivants: raisins , figues , pêches et dattes fraîches comme nulle part dans le monde : ajoutez à cela des melons qui sont importés dans la ville et qu'aucune autre variété n'égale en parfum et en douceur. Les viandes y sont grasses et de ce ont de la saveur. On y trouve réunies toutes les marchandises qui viennent de tous les pays. On importe des fruits et des légumes de Ta'if , de Wadi Nakhla et Batn de par la bonté d'Allah envers les habitants de son territoire sacré et sur et les pèlerins qui séjournent longtemps auprès de sa maison antique.

La Mecque au XIX^{ème} siècle.
(J. L. Burckhadt , *Travels in Arabia* , Londres , 1829 , p. 103).

Cette ville est située dans une vallée , étroite et sableuse , dont la direction principale est nord-sud : mais elle incline vers le nord-ouest près de l'extrémité sud de la ville. En largeur , cette vallée varie entre 100 et 700 pas , la majeure partie de la ville étant là où la largeur est la plus grande. Dans la partie étroite , ce sont de simples rangées de maisons , ou des boutiques isolées. La ville elle-même couvre un espace d'environ 1500 pas de long , du quartier appelé el Shebeyka , à l'extrémité du Mala : mais l'extension globale au sol qui comprend , sous la dénomination de la Mecque , les territoires depuis le faubourg appelé Djerouel (qui est l'entrée depuis Jedda) jusqu'au faubourg appelé Moabede (sur la route de Ta'if) , correspond à 3500 pas. Les montagnes entourant cette vallée (qu'avant la construction de la ville , les Arabes nommaient Wady Mekka ou Bekka) atteignent de 200 à 500 pieds de hauteur , totalement nues et dépourvues

d'arbres. La chaîne principale se trouve sur le côté est de la ville: la vallée verse calmement vers le sud , là où se trouve le quartier el Mesfale (l'endroit bas). L'eau de pluie tombant sur la ville part vers le sud de Mesfale dans la vallée appelée Wady el Tarafayn. L'essentiel de la ville est située dans la vallée elle-même. Mais il y en a des éléments qui sont bâtis sur les pentes des montagnes , principalement sur l'est , là où se trouvaient les habitations primitives des Quraysh , et il semble que la ville ancienne doive être située à cet endroit.

La Mecque peut être vue comme une belle ville: ses rues sont plus larges que dans la plupart des villes orientales : les maisons , hautes et construites en pierre : et les nombreuses fenêtres qui donnent sur la rue leur donnent un aspect plus vivant et européen que celles d'Egypte ou de Syrie , où les maisons ne présentent que peu d'ouvertures vers l'extérieur. La Mecque , comme Jedda contient aussi des maisons hautes de trois étages : peu d'entre elles sont blanchies à la chaux : mais la couleur grise sombre de la pierre est bien préférable au blanc aveuglant qui choque l'oeil à Jedda. Dans la majorité des maisons du Levant , l'étroitesse de la rue contribue à conserver la fraicheur : et dans les pays où les transports à roues ne sont pas utilisés , un espace permettant le passage de deux chameaux de front est bien suffisant. A la Mecque , il est nécessaire de conserver des voies de passage larges , du fait du nombre incalculable de visiteurs qui s'assemblent ici : et c'est dans les maisons adaptées à la réception des pèlerins et autres visiteurs que les fenêtres sont ainsi forcées à s'ouvrir sur la rue.

La ville est ouverte sur tous ses côtés : les montagnes voisines , bien défendues , pourraient former une barrière d'une puissance considérable contre un ennemi. Dans les temps anciens , trois murs protégeaient ses extrémités : l'un était bâti à travers la vallée , au niveau de la rue du Mala : un autre dans le quartier Shebeyla , un troisième dans la vallée ouvrant sur le Mesfale. Les murs ont été restaurés en 816 et 828 , et un siècle après , quelques traces subsistent.

18 Médine

Il y a eu assez tôt une concurrence féroce entre les deux villes, Médine et la Mecque, et elle a certainement commencé avant l'irruption de Muhammad. Mais une fois que celle-ci a été dûment achevée, et enregistrée, des partisans de l'une ou de l'autre se sont répandus en récits mettant en avant la supériorité manifeste de leur champion. Chaque fois, Muhammad est utilisé, qu'il parle en faveur de telle ou telle ou qu'il montre par ses actions sa préférence. A ce petit jeu, Médine a globalement perdu, alors qu'elle était au départ la capitale de l'empire naissant. Mais la Mecque a pu mettre en avant son pèlerinage, qui draine peuple, richesse, renommée.
La liste impressionnante des textes glorifiant Médine n'y change rien. Le mimétisme est assez évident, à leur lecture. Médine s'est voulue la Mecque, mais dans leur marchandage des premiers temps de l'islamisme, elle n'a pas récupéré grand chose, sinon le cadavre prophétique. Mais cela ne suffit pas pour se faire une renommée.
De nos jours, la visite de Médine est seulement recommandée. Une gigantesque et hideuse mosquée a été édifiée pour défendre ses droits et ses prétentions, mais rien n'y fait.

Un de premiers actes de Muhammad est donc la construction de ce qui a vite (trop vite?) été appelé la Mosquée , suivant une tradition syriaque bien établie. Elle est alors MASJID (de MASGUEDA , "lieu" de prosternation , en syriaque) ; ou bien JAMAA, le mot évoque le rassemblement , l'assemblée en arabe. [615] *A bien observer sa description , c'est bien plus que cela, et tout autre chose: autour de la salle de prière , on trouve des appartements pour le dynaste et sa suite (HUJURAT) , et une cour (SAHN) . Le guide de la communauté, très habilement , matérialise d'emblée la nature de son pouvoir , sous l'apparence d'un petit palais de type nouveau, qui mêle religion, administration , représentation et vie familiale du chef: une confusion elle-aussi de nature totalitaire , que seule l'autorité du chef transcende.*
C'est aussi une façon de mobiliser les énergies des nouveaux arrivants et de les unir avec celles des Auxilaires.
L'archétype de la mosquée est en fait l'église chrétienne. Les premiers monuments connus de la période islamique reprennent ses caractéristiques, et ajoutent le minaret en guise de clocher. Le dôme du Rocher, de Jérusalem, ou bien la mosquée des Ommeyades à Damas sont soit copiés soit des réemplois, à partir d'édifices chrétiens. Ainsi, le modèle devient autonome mais bien plus tard, et sûrement pas du vivant de Muhammad, qui , en fait, n'a

jamais construit ou fait construire la moindre mosquée, au sens où nous le comprenons maintenant.
Il y a en effet aucun rapport avec le plan des mosquées actuelles, même pas la même fonction. Ce serait un abus de langage, que de parler de mosquée pour celle de Médine. Il faut s'évader de la vision omniprésente des mosquées, le globe, les bulbes, la tourelle, les ogives, etc... comme si un blanc manteau de mosquée couvrait le territoire de l'Arabie.
En fait, la vraie mosquée, dans l'acception du terme à partir de l'étymologie, comme lieu de prosternation, est le lieu où Muhammad prie, quel qu'il soit. Il n'y a pas encore de fétichisme de la mosquée.

Les détails foisonnants sur la construction, et le fait que Muhammad mette la main à la pâte, exceptionnellement, indiquent que tous ces textes ont été composés, bien plus tard, pour encourager les constructeurs des milliers de mosquées mis en chantier, comme autant de repères de l'avancée de l'islamisme. Chacun, de l'architecte renommé au paysan maniant la glaise, se sent dans les sandales du prophètes, agissant à sa manière et ne négligeant aucun aspect de l'édification. Tout l'ensemble des documents est au sens moral édifiant, mais ici le sens se double d'un caractère pratique.

Le monument subit les aléas du temps, et destructions puis réparations se succèdent.[616] *Mais il reste un centre pour la religiosité des pélerins, dont certains la décrivent encore avec une dévote précision , dans leurs relations de voyage.*
Il ne reste strictement rien de la mosquée originelle. Un énorme édifice en occupe l'emplacement primitif, après de multiples transformations. Elle est successivement endommagée par la foudre en 850, remise en état en 892, détruite par un incendie en 1257, reconstruite immédiatement , restaurée brutalement en 1487 sur ordre du sultan égyptien Qaitbay, et finalement reconstruite au XX^{ème} siècle par l'architecte Abdel-Wahed El-Wakil.
Actuellement, c'est un bâtiment gigantesque, au style impropable et à l'aspect monstrueux, dont la laideur n'a d'équivalent que son prix. On rapporte qu'elle peut contenir jusqu'à 250 000 personnes.

La plus ancienne encore visible pourrait être plutôt celle de Dumat al Jandal, attribuée par la coutume au calife Omar, en 638.[617]

On apprend beaucoup de l'état du bâtiment, avec la description de voyageurs médiévaux comme ibn Jubayr. Il ajoute aussi des récits sur les rituels étranges qui se passent à l'endroit, lesquels s'apparente à des croyances animistes ou superstitieuses.
L'aniconisme provoque une perte de repères auquel on répond par la mise en place de points symboliques , que la doctrine réprouve souvent. C'est pourquoi le clou est là pour matérialiser la position de la tête de Muhammad. Ironie de l'Histoire, donc...
Il y est fait des description aussi de pratiques pieuses populaires, qu'il se garde bien de commenter ou de critiquer; il semble que l'on se frotte beaucoup pour s'attirer la BARAKA.

[617] G. King, "A Mosque Attributed to Umar b. al-Khattab in Dumat al-Jandal in al-Jawf, Saudi Arabia", *Journal of the Royal Asiatic Society* 1978.

L'essai de visualisation par le guide de la place des différents compagnons de Muhammad a aussi quelque chose d'émouvant, et de pathétique. Partout, l'esprit d' une para-idolâtrie rôde, qui tente de ruser avec l'interdiction de la représentation humaines. Mais en réalité,si on le lit attentivement, il finit par décrire l'emplacement des tombes, comme si les morts étaient vivants. On comprend presque les wahhabites quand ils décidèrent de démolir les tombes, objets d'un véritable culte. De telles pratiques risquaient de faire basculer en entier la doctrine.

Tout ceci pour dire que l'afflux de textes doctrinaux vient simplement d'une querelle entre deux villes, qui se disputent le butin collecté par un empire. Médine sera toujours le dindon de la farce, de toute manière, malgré la mise sur un piédestal de la figure prophétique, et la production industrielle de récits prophétiques, les fameux hadiths, dont tant seraient à jeter à la poubelle, tant ils sont contrefaits et meuteurs.

(**ibn Jubayr , *Relations de voyage***).[618]

La mosquée du prophète (...).

La mosquée bénie est de forme rectangulaire , elle est entourée sur les quatre côtés de galeries qui lui font enceinte. L'intérieur est entièrement occupé par une cour recouverte de sable et de gravier. La face sud a cinq galeries (RIWAQ) qui s'étirent d'est en ouest , la face nord a aussi cinq galeries du même genre , la face est en a trois et la face ouest quatre.

La *rawda* sainte est à l'extrémité sud-est. Elle occupe deux galeries du côté de la cour , en profondeur , et un peu plus de quatre empans de la troisième. Elle a cinq angles et cinq faces. Sa forme est si merveilleuse qu'on ne pourrait la dessiner, ni la représenter. Les quatre faces accessibles sont écartées de la *qibla* d'une façon parfaite ce qui ne permettrait à quiconque de les prendre pour *qibla* , car il s'en éloignerait. (...)

La *rawda* occupe aussi , vers l'est , la profondeur de deux galeries à l' intérieur desquelles elle s'ordonne en six nefs. La largeur de la face sud est de vingt-quatre empans[619] et celle de la face est trente. Entre l'angle est et l'angle nord , la face mesure trente-cinq empans , entre l'angle nord et l'angle ouest trente-neuf et entre l'angle ouest et l'angle sud vingt-quatre. Sur cette dernière face , on voit un coffre en ébène marqueté en bois de santal et recouvert de plaques d'argent en forme d'étoiles. Ce coffre est placé en face de la tête du prophète. Il a cinq empans de long , trois de large et quatre de haut. Sur la face entre l'angle nord et l'angle ouest , il y a un endroit recouvert d'un voile flottant qu'on dit être celui où est descendu Gabriel. L'ensemble des côtés de la *rawda* vénérée a deux cent soixante-douze empans. Ils sont recouverts de marbre joliment taillé et d'excellente qualité. Ce revêtement arrive à un tiers ou un peu moins de la hauteur , le deuxième tiers du mur

[620] MINBAR; C. H. Becker, "Die Kanzel im Kultus des alten Islam", *Islamstudien : vom Werden und Wesen der islamischen Welt*, 1967 .

vénéré étant recouvert sur une hauteur d'un demi-empan d'un enduit de musc et de parfum qui a noirci , s'est écaillé et a épaissi au long des jours et des ans. Au-dessus , on voit des grilles en bois qui vont jusqu'au plafond car le haut de la rawda bénie touche le plafond de la mosquée. Les tentures arrivent à la hauteur du revêtement en marbre ; elles sont couleur bleu azur avec des dessins blancs octogonaux et carrés à intérieur desquels on voit des cercles et des ints blancs qui en font le tour. C'est un ensemble beau à voir de forme merveilleuse. Dans la partie supérieure court un rideau tirant sur le blanc.

Sur la face sud , devant le noble visage du prophète on voit un clou en argent devant lequel les fidèles se tiennent pour saluer Muhammad. Au pied du prophète est la tête d'Abu Bakr as Siddiq tandis que celle de Omar al Faruq touche aux épaules d'Abu Bakr as Siddiq . Le musulman se tient le dos urné à la qibla , face au noble visage et salue. Puis il se dirige , à droite , vers le visage d'Abu Bakr , puis vers celui Omar.

Vis-à-vis de cette face vénérée brûlent près de vingt lampes d'argent suspendues dont deux sont en or. Au nord de la *rawda* sainte , on voit un petit bassin en marbre portant à sa *qibla* le dessin d'un mihrab On dit que c'était la chambre de Fatima encore son tombeau. Mais Allah seul sait la vérité.

À droite de la vénérable Rawda et à quarante-deux pas , dresse la noble chaire[620] ; elle se trouve dans le bassin. qui a vingt quatre pas de long , six de large et un empan de profondeur ; il est entièrement en marbre. Entre ce bassin et la petite rawda qui se trouve entre le noble tombeau et la chaire et qui est selon la Tradition un des parterres du Paradis , il y a huit pas. Les fidèles se bousculent dans cette rawda pour célébrer la prière et c'est avec raison. En face du côté de la qibla , se dresse un pilier qu'on dit recouvrir les restes du tronc de palmier qui gémissait vers le prophète et dont un morceau est apparent dans le pilier. Les fidèles le baisent et s'empressent de demander la bénédiction en le touchant et en s'y frottant les joues. Ce coffre se trouve sur le bord de la Rawda , au sud.

La noble chaire a environ une taille d'homme ou davantage de hauteur , cinq empans de largeur et cinq pas de longueur. Elle comporte huit marches. Sa porte est fermée: c'est une grille en bois qu'on ouvre le vendredi ; elle mesure quatre empans et demi. Le minbar est recouvert de bois d'ébène. Le haut de la chaire où le prophète s'asseyait , est visible. On l' recouvert d'une planche d'ébène mobile ; elle est là pour empêcher les fidèles de s'asseoir dans la chaire. Ils glissent donc la main sous la planche , puis s'en frottent le corps pour s'attirer la bénédiction d'avoir touché ce siège béni.

Au sommet du pied droit du *minbar* , là où le prédicateur pose la main quand il prêche , on voit un anneau d'arge creux et long qui ressemble , pour la forme , au dé que le tailleur met au doigt , mais qui est plus grand et qui mobile et tourne sur lui-même. (...) La noble mosquée a cent quatre-vingt-seize pas de long et cent vingt-six de large. Elle a deux cent quatre-vingt dix piliers sur lesquels repose diretement le plafond , par l'intermédiaire d'arcs qui les prolongeraient ; ils ressemblent donc à des étais considérables. Ils sont en pierre taillées , pièce à pièce , assemblées et creusées pour

s'encastrer l'une dans l'autre et jointes avec du plomb fondu pour former un énorme pilier revêtu d'un enduit de chaux qui a été poli et poncé parfaitement jusqu'à le faire ressembler du marbre blanc.

Parmi les cinq galeries dont nous avons parlé , celle qui touche la qibla est entourée d'une maqsura qui la clôt dans le sens de la largeur d'ouest en est. Le mihrab s'y trouve. L'imam[621] célèbre la prière dans la petite rawda a côté du coffre. Entre la maqsura , la rawda et le saint tombeau on voit un grand lutrin[622] vernis sur lequel repose un énorme exemplaire du Coran enserré dans une couverture avec fermoir. C'est un des quatre exemplaires qu'a envoyé Uthman ibn Affan dans le royaume. En face de la maqsura , du côté de l'est , on voit deux grandes armoires: elles renferment des livres et des exemplaires coraniques , legs pieux constitués au bénéfice de la mosquée bénie.

Dans la deuxième travée , du côté de l'est également , on voit dans le sol une trappe fermée par une serrure ; elle donne sur un souterrain auquel on accède par des degrés et qui aboutit à l'extérieur de la mosquée à la maison d'Abu Bakr as Siddiq. C'était un chemin que Aïsha prenait. En face , se trouvaient la maison de Omar ibn al Khattab et celle de son fils Abd Allah. Cette ouverture est sûrement al khawkha qui conduisait à la maison d'Abu Bakr et le prophète a ordonné de conserver tout particulièrement.

En face de la sainte rawda , il y a aussi un grand coffre dans lequel sont serrés les cierges et les candélabres qu'on me devant la Rawda chaque nuit. A l'est on voit une pièce faite en bois , qui est l'endroit où un gardien de la mosquée bénie passe la nuit. Ces gardiens sont des eunuques abyssins et slaves dont l'allure est élégante, les vêtements et la tenue soignés. Le muezzin qui est appointé la mosquée est un descendant de Bilal. [623]

Au nord de la cour , se dresse une grande Coupole (QUBBA) récente neuve du nom de Coupole e l'Huile (QUBBA AZ-ZAYT) : elle est isée comme resserre pour tout le matériel nécessaire à la mosquée bénie. En face de cette coupole , dans la cour , poussent quinze palmiers. Dans la partie supérieure du mirhab qui se trouve dans le mur de la *qibla* , a l'intérieur la *maqsura*[624] on voit une pierre jaune carrée d'un empan côté qui brille et luit et qu'on dit être le miroir de Khosroès. [625] Au-dessus , à l'intérieur du *mihrab* , on voit un clou enfoncé dans le mur auquel est pendue une espèce de petit pot fait d'on ne sait quelle matière. On prétend que c'est aussi le gobelet de Khosroès.

La moitié inférieure du mur de la qibla est revêtue de marbre lambrissé de couleurs et d'agencement différent formant une splendide marqueterie. La moitié supérieure entièrement

---

[621] (Jurjani, *Livre des Définitions* 221). *al imam.* "L'imam, le chef préposé. C'est un personnage qui détient l'autorité ultime dans les domaines religieux et temporel".

[634] Samuel M. Zwemer, "*Al haramain*: Mecca and Medina", *The Muslim World* 37/1947.

recouverte de petits cubes dorés appelés *ayfisa*[626] que les artistes ont réalisés merveilleusement et qui reproduisent des arbres d'espèces différentes dont les branches ploient sous les fruits. Toute la mosquée ainsi décorée , toutefois la décoration du mur de la *qibla* plus riche ainsi que celle du mur donnant sur la cour du côté de la qibla et du côté du nord ; les murs ouest et est tournés vers la cour sont nus et blancs , ornés de décors en stalactites , décorés d'un bandeau peint de couleurs variées. Mais il serait trop long de décrire et de parler de la splendeur de cette mosquée bénie qui renferme le tombeau pur saint dont l'emplacement est plus noble et l'endroit plus vénéré que toute la décoration de la mosquée. Le sanctuaire béni a dix-neuf portes toutes fermées sauf quatre: à l'ouest Bab ar Rahma[627] et *Bab al Khashiya*[628] et à l'est *Bab Jibril*[629] et *Bab ar Rakba*. [630] La porte Jibril[631] fait face à la maison de Uthman[632] où il mourut en martyr. (...) En face de la rawda vénérable , on voit une grille en fer ouverte sur le tombeau du prophète d'où s'exhalent souffles et parfums. Au sud , il n'y a qu une petite porte fermée , au nord quatre , à l'ouest cinq et à l'est cinq , toutes fermées. Avec les quatre qui restent ouvertes , cela fait donc dix-neuf portes.

La mosquée bénie a trois minarets: l'un à l'angle attenant à la *qibla* , et deux petits en forme de tours , dans les deux angles nord. Le premier seulement a la forme d'un minaret. [633]

Muhammad reprend ici une tradition païenne , qui accorde à certains territoires un statut de protection privilégiée , ou tabou , comme si Médine était un sanctuaire à part entière . [634]
Mais là , c'est plutôt un support géographique à la théocratie, et une mesure de protection du régime en place. Admettons aussi que c'est un moyen aussi pour le nouveau chef d'asseoir son pouvoir, en favorisant la population qu'il entend séduire.
La conséquence la plus grave est que tout acte considéré comme contraire aux intérêts de Muhammad et de son groupe est considéré d'un point de vue religieux , comme un sacrilège , et puni comme tel. Le modèle de Muhammad est bien sur le territoire sacré de la Mecque , le Haram[635] *, qu'il vient de quitter. Parlons de mecquisation de Médine, et que l'on n'en parle plus. L'octroi de ce privilège fait aussi partie d'un jeu, de la concurrence symbolique des deux villes.*
Un article de R. B Sergeant le confirme, et ajoute une autre carte dans la manche du Muhammad arrivant à Yathrib.[636] *L'hypothèse, ou la thèse est celle-ci: Muhammad, pourvu comme il se doit d'un charisme à toute épreuve, est un Saint Homme (de ceux qui pullulent dans la tradition de l'Antiquité chrétienne) qui a pour fonction de constituer autour de Yathrib un périmètre sacré, une enclave (HAMRA, MAWTA). Ainsi, Yathrib peut devenir un centre commercial, et peut concurrencer la Mecque. La pratique semble presque banale.*

---

[635] Cf. partie VI et M. H. Benkheira, "Les non-musulmans et le *haram*. Contribution à l'étude de la notion de territoire sacré en islam", in A. Le Boulluec, *A la recherche des villes saintes*, Turnhout 2004 ; M.J. Kister, "Sanctity joint and divided,: on holy places in the islamic tradition", *Jerusalem Studies in Arabic and islam* 20, 1996; G.E. Grunebaum, "The sacred character of islamic cities", *Mélanges T.Hussein*, ed. A. Badawi, Le Caire 1962.

[636] R.B. Sergeant, « Haram and Hawta », *Mél. T. Hussein*, Le Caire 1962, p. 41-58.

Mais ceci ajouté à la fonction d'arbitre politique, de messie judéo-arabe, additionné de charisme et de paroles apocalyptiques, le cocktail est efficace et nouveau.
Par la suite, la sacralisation aurait pu se révéler utile pour protéger la ville dans les luttes constantes qui se déroulent après la mort de Muhammad. Mais l'examen des faits montre qu'il n'en a rien été.

Il est probable que la moisson de récits sur la pseudo-mosquée ont eu pour destination de distraire les lecteurs du véritable processus religieux qui se met en place à Médine, c'est-à-dire celui-ci, très primitif dans sa nature.
De toute manière, personne, sinon les Médinois, n'avait intérêt à trop disserter sur une telle nouveauté.

(Hanbal , *Musnad* 3/ 242-2).
D'après Anas , l'apôtre d'Allah a dit:
Médine est une enclave sacrée de là à là. Celui qui commet une agression et y donne refuge à un agresseur , que la malédiction d'Allah , de ses anges et de tous les hommes descende sur lui. Allah n'acceptera pas que cette malédiction soit détournée ou compensée en sa faveur.

(Bukhari , *Sahih* 30/ 91).[637]
Le prophète a dit:
Médine est un sanctuaire de là à là. Ses arbres ne seront pas coupés et aucune hérésie ne sera tentée ni aucun péché commis. Si quelqu'un innove en religion ou commet des méfaits , il encourt la malédiction d'Allah , des anges et du peuple entier.

(Bukhari , Sahih 30/ 95).[638]
L'apôtre d'Allah a dit: j'ai donné l'ordre d'émigrer dans une ville qui pourra avaler les autres villes , qui est appelée Yathrib et c'est Médine , et cela expulsera les mauvaises gens comme un four enlève les impuretés du fer.

(Bukhari , *Sahih* 29-10).
D'après Jâbir, un bédouin vint trouver le prophète et lui prêta serment de fidélité pour l'islam. Le lendemain, ce bédouin, ayant la fièvre, revint et dit par trois fois :
-"Relève-moi de mon serment."
Le prophète refusa en disant :
-"Médine est comme le soufflet de forge ; elle expulse ses impuretés et elle affine ses vertus."
Zayd ibn Thâbit a dit : Quand l'envoyé d'Allah partit pour Ohod, un certain nombre de ceux qui l'accompagnaient l'abandonnèrent.

[639] Corpus coranique 4/90.

-Il faut les tuer, disaient certains fidèles.

- Il ne faut pas tuer, disaient certains autres.

Alors fut révélé ce verset : Pourquoi vous diviser en deux partis au sujet des hypocrites ? [639] Et le prophète ajouta : "Médine se débarrasse des hommes (méchants) comme le feu chasse les impuretés du fer."

(**Bukhari ,** ***Sahih*** **56/181**).

Hudhayfah rapporte que le prophète nous a dit:

Ecrivez pour moi les noms de tous ceux qui reconnaissent l'islam. Nous lui écrivîmes les noms de 1500 personnes . [640]

(**Muslim,** ***Sahih*** **2434**).

D'après Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit : Médine est un territoire sacré. Quiconque y commet quelque péché ou turpitude, ou donne asile à quiconque a commis quelque péché ou turpitude, encourra la malédiction d'Allah, des anges et de tous les hommes, et au jour de la Résurrection, il ne sera accepté de lui ni repentir ni rachat.

(**Bukhari ,** ***Sahih*** **29/4**).

Sayd ibn El Musayyab rapporte que Abu Hurayra disait : "Je verrais des gazelles brouter dans Médine que je ne les effaroucherais pas, car l'envoyé d'Allah a dit :

-"L'espace entre les deux champs de pierres est un territoire sacré."

(**Bukhari ,** ***Sahih*** **29/1**).

Anas rapporte que le prophète a dit : "Le territoire de Médine est sacré de tel à tel endroit ; on n'y doit point couper les arbres ni y commettre aucune transgression. Celui qui s'en rendra coupable aura contre lui la malédiction d'Allah, celle des anges et celle des hommes tout à la fois."

Anas a dit : "Quand le prophète arriva à Médine, il donna ordre de construire la mosquée.

-"Ô Banu Najjâr[641], dit-il, fixez-moi un prix, répondirent-ils ; nous ne le demanderons qu'à Allah."

Alors le prophète ordonna de fouiller les tombeaux des polythéistes, de les détruire, d'égaliser le sol, puis il fit couper les palmiers dont les troncs furent placés en rangs du côté de la qibla de la mosquée."

[641] "Les Fils du Charpentier", au nom bien adapté à cette tâche.

D'après Abu Hurayra, le prophète a dit :

-"Sur ma demande, tout l'espace entre les deux champs de pierres de Médine est territoire sacré."

Abu Hurayra ajoute : "Le prophète alla trouver les Banu Hâritha :

-"Ô Banu Hâritha, leur dit-il, il me semble que vous êtes sortis du territoire sacré."

Puis, se retournant, il ajouta :

-"Non, vous y êtes encore."

Ali a dit :

-"Nous n'avons autre chose que le livre d'Allah et cette charte qui vient du prophète et qui déclare que le territoire de Médine est sacré dans l'espace compris entre Ayr et tel endroit. Celui qui y commettra quelque transgression, ou qui donnera asile à celui qui en aura commis une, aura contre lui tout à la fois la malédiction de Allah, celle des anges et celle des hommes, et on n'acceptera de ce coupable ni repentir, ni expiation."

Il dit encore :

-"La sécurité y sera la même pour tous les musulmans. Celui qui attentera à un musulman aura à la fois contre lui la malédiction de Allah, celle des anges et celle des hommes ; on n'acceptera de lui ni repentir, ni expiation. Celui qui se sera placé sous la protection de quelqu'un sans avoir obtenu d'autorisation de ses anciens patrons aura contre lui la malédiction de Allah, celle des anges et celle des hommes ; on n'acceptera de lui ni repentir, ni expiation."

(**Muslim,** ***Sahih*** **2422**).

D'après 'Abdullâh Ibn Zayd Ibn 'Asim , l'envoyé d'Allah a dit : Abraham a déclaré La Mecque sacrée et a invoqué Allah en faveur de ses habitants; et moi j'ai déclaré sacrée Médine comme Abraham avait déclaré sacrée La Mecque et j'ai prié pour que son *sa*[642] et son *mudd*[643] soient doublement bénis, comme avait prié Abraham pour les habitants de La Mecque.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2329**).

J'ai interrogé Anas ibn Malîk si l'Envoyé d'Allah avait rendu Médine sacrée?

Il répondit :

-Oui, de tel à tel endroit. Quiconque y commette un péché ou une turpitude -ajoutant que cela est grave, il répéta- quiconque y commette un péché ou une turpitude, encourra la malédiction d'Allah, des anges et de tous les hommes, et au jour de la Résurrection, Allah n'acceptera de lui ni repentir ni rachat.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2432**).

[642] *sâ* (mesure médinoise de grains équivalent à 4 mudd).

[643] Mesure médinoise de grains équivalent au contenu de 2 poignées ou à un quart de Sâ' à peu près. Vient du latin modius.

D'après Anas, l'envoyé d'Allah a dit : Seigneur! Fais que la bénédiction que Tu accordes à Médine soit le double de celle que Tu as déjà accordée à La Mecque .

(**Muslim,** ***Sahih*** **2433**).

Yazîd Ibn Charîk Ibn Târiq a dit :

-Alî Ibn 'Abî Tâlib nous fit un sermon, disant : Celui qui prétend que nous avons autre chose à lire que le Livre d'Allah et ce qui se trouve consigné sur ce feuillet - attaché au fourreau de son sabre - est menteur. Ce feuillet contient des prescriptions relatives à l'âge des chameaux et aux prix des blessures.

Le prophète y établit le caractère sacré du territoire de Médine inclus entre et Thawr. Quiconque y commet quelque péché ou turpitude, ou donne asile à quiconque a commis quelque péché ou turpitude, encourra la malédiction d'Allah, des anges et de tous les hommes, et au jour de la Résurrection, Allah n'acceptera de lui ni repentir ni rachat. Tous les musulmans ont droit à la même protection, fût-ce les plus humbles parmi eux. Quiconque s'apparente à un autre que son père, ou choisit d'autres patrons que les siens, encourra la malédiction d'Allah, des anges et de tous les hommes, et au jour de la Résurrection, Allah n'acceptera de lui ni repentir ni rachat.

Le *haram* de Médine.

(al Mataryi , *Histoire de Médine*).[644]

Le prophète m'a envoyé dresser des piliers sur les extrémités du haram de Médine. A Mushayrib , un montagne à gauche de Dhat al Jaysh ; entre là et Khalyaq se trouve al Dabuah. A l'extrémité de Makheed , les montagnes de Makheed sont sur la route de la Syrie. A al Hufayya , dans la forêt d'al Ghabah au nord de Médine. A Dhul Ushayra , sur le chemin de la montagne d'al Hufayya. A Taym , une montagne à l'est de Médine.

Au total , cela faisait une journée de trajet en long et en large.

La sacralité de la Médine au début du XIX[ème] siècle.

(J. L. Burckhadt , *Travels in Arabia* , Londres , 1829 , p. 360).

Selon un précepte strict de Muhammad , cette partie du territoire de Médine qui intègre la ville dans un périmètre de douze miles , ayant sur le côté sud Jebel Ayre , et sur le côté nord Jebel Thor (une petite montagne juste derrière le Jebel Ohod) , comme bornes , serait considérée comme sacrée ; personne ne devrait y être tué , sauf les agresseurs et les ennemis , comme auto-défense , ou les infidèles qui pourraient la polluer ; et aucun gibier ne peut être tué , ni les arbres coupés sur tout ce territoire saint. Cette interdiction , néanmoins , est à présent complètement mise de côté: les arbres sont coupés , des combats sanglants se passent dans la ville et ses environs ; et bien qu'un fidèle avoué d'une autre religion que celles des Mahométans ne soit pas autorisé à entrer dans la ville , il

[645] M. H. Katz, "The prophet in ritual" in J.E. Brockopp, *The Cambridge Companion to Muhammad*, Cambridge 2010, p. 151.

existe des cas repérés durant mon séjour (...) de présence de Grecs chrétiens employés au commissariat de l'armée de Tusun Pasha...

La tombe de Muhammad se situerait donc au niveau de la chambre/cellule/niche d'Aïsha, dans la cour de la mosquée de Médine, sous le nom de HUJR. L'emplacement est devenu un HARAM, lui aussi, assorti d'un trésor, gardé par une troupe d'eunuques. [645] *C'est un sanctuaire proche-oriental typique, voué à la dévotion populaire envers une puissance topique, un hérôon. On s'est arrangé pour créer une forme de halo de mystère et d'incertitude qui ajoute encore à la morbide fascination.*

Les cadavres d'Abu Bakr et d'Omar y sont déposés par la suite, le plus près possible de celui de Muhammad. Le périmètre sacré se trouve ensuite dans l'angle sud-est de la mosquée et en l'absence de point de repères, un clou en argent indique l'emplacement de la tête de Muhammad, qui doit être une sorte de boîte crânienne de taille moyenne, actuellement, une tête de mort tout à fait honnête. Les constructions et destructions ont été multiples, dont radicales. L'organisation générale des lieux date du calife al Walid, vers 708, quan d il a fallu mettre Muhammad à l'honneur, dans un empire en quête d'icône. Mais le dôme actuel date du début du XIX[ème] *siècle, en application d'une initiative ottomane. Elle a toujours été contestée par une partie de la population arabe, et les wahhabites se sont toujours fait un projet principal que de la démolir. Elle a donc été entourée d'une sorte de fortification. La tension reste forte autour de l'endroit.*[646]

(at Tirmidhi, *Les vertus et le noble caractère de l'envoyé d'Allah*, *Hadith* 372).

Après la mort de l'envoyé d'Allah, une dispute s'est élevée entre les compagnons à propos des funérailles. (Certains préfèraient la mosquée du prophète, d'autres, à cause de l'attachement de l'envoyé d'Allah pour ses compagnons, avaient parlé du Baqi. D'autres voulaient qu'il soit enterré près de son grand père illustre Ibrahim. D'autres ont dit que ce soit à l'endroit de sa naissance à la Mecque, Mukarramah).

Abu Bakr s'est alors écrié:

-J'ai entendu de la part de l'envoyé d'Allah quelque chose que je n'ai pas oublié: la mort des prophètes a lieu juste à l'endroit où ses funérailles doivent se passer. Alors enterrez l'envoyé d'Allah juste à l'endroit de son lit de mort.

(Tabari, *Livre des prophètes et des rois* III 353-4).

Ensuite on fit venir un *ansar*, appelé Abu Talha et, de son véritable nom, Yezid ibn Suhayl, le fossoyeur des habitants de Médine, afin qu'il creusât la fosse. Les avis furent partagés sur le lieu où

[646] L. Halevi, *Muhammad's grave*, New York 2007; Y. Ragib, "Les premiers monuments funéraires de l'Islam", *Annales Islamologiques* 9 1970; Ali Bahgat, "Histoire de la Houdjra de Médine ou salle funéraire du prophète à propos d'un chandelier offert par Qayt-Bey", *Bulletin de l'Institut égyptien*, 5ème série, tome VIII, 1914; Charles Pellat, "Note sur la légende relative au cercueil de Mahomet", *Études sur l'histoire socio-culturelle de l'islam (VIIe-XVe s.)*, 1976.

l'on devait faire la fosse. Les uns voulaient la faire creuser dans la mosquée[647] ; les autres prétendaient qu'il fallait enterrer le prophète à Baqi al Gharqad, le cimetière des musulmans.[648]

Alors Abu Bakr dit :

-J'ai entendu dire à l'apôtre d'Allah qu'un prophète doit être enterré à l'endroit où il a rendu son âme.[649] En conséquence, on déplaça le lit sur lequel il était mort et l'on creusa le sol à cet endroit, dans l'appartement d'Aïsha, attenant à la mosquée. Lorsque la fosse fut terminée, on plaça le corps au bord de la tombe, et le peuple vint par groupes successifs[650] pour prier sur lui, sans que personne présidat.[651] Après tous les muhajirun et les ansar, les femmes et les enfants se présentèrent et prièrent également, et la journée entière et la moitié de la nuit se passèrent ainsi. On enterra le prophète à minuit. Quelques-uns disent que la lotion funéraire et les prières eurent lieu le mardi, et l'enterrement dans la nuit du mercredi ; d'autres disent que ces cérémonies eurent lieu le jeudi et la nuit du vendredi.[652]

Le prophète avait une *qatifa*[653] sur laquelle il couchait habituellement. On nomme qatifa, en Arabie, une couverture tissée de poils de châmeau, aussi épaisse et même plus épaisse qu'un tapis de Mahfur.[654] Schoqran, l'affranchi, apporta cette couverture et la jeta dans la fosse, à côté du corps du prophète, en disant :

-Par Allah, personne ne couchera après toi sur cette couverture!

Ali, Fadhl, Qotham et Schoqran descendirent tous les quatre dans la fosse, autour de laquelle se pressaient les musulmans ; Ali remonta le dernier[655] ; ensuite on la combla de terre.

Mughira ibn Schuba, était l'un de ceux qui avaient été au bord de la fosse. Il prétendit plus tard qu'il avait été le dernier qui avait vu le visage du prophète dans la fosse ; que, lorsque Ali en était remonté et qu'on voulut la combler, il y avait laissé tomber son anneau et qu'il avait crié:

- Ne jetez pas encore la terre, pour que je cherche mon anneau.

(Il avait prétendu) qu'il était descendu dans la fosse, qu'il avait découvert le visage du prophète, qu'il l'avait regardé, puis qu'il l'avait couvert, et qu'il était remonté, sans se soucier de l'anneau.

Interrogé sur ce fait, Ali dit :

-Moghira ment ; il n'aurait pas osé faire une chose pareille.

---

[648] Il est déjà de coutume d'enterrer les musulmans à l'écart des autres êtres humains, en marquant ainsi une ostentatoire ségrégation posthume.

[651] La précision permet de penser qu'il n'a pas encore été remplacé, ce qui serait inconvenant.

[657] M. Wenzel, *Ornament and amulet : rings of the Islamic lands*, Oxford 1993

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **1019-20**).

En attendant le creusement de la tombe (KABR) , le mardi, il reposait sur le lit, dan sa maison. Les musulmans se disputèrent sur l'endroit où creuser. Certains voulurent l'enterrer dans la mosquée, les autres voulaient l'enterrer avec ses compagnons. Abu Bakr dit:

-J'ai entendu l'apôtre d'Allah dire: "Aucun prophète ne meurt sinon là où il est enterré".

Alors ils ont enlevé le lit, et y ont creusé la tombe en dessous. Les gens sont venus visiter l'apôtre d'Allah en priant autour de lui par groupes: les hommes puis les femmes puis les enfants.[656]

Personne n'a agi comme *imam* dans les prières sur l'apôtre d'Allah. Il a été enterré au milieu de la nuit de mercredi.

(**Ibn Asakir,** ***Tarikh Madinat Dimasq*** **47/522-3**).

Muhammad, quand Aïsha sa femme lui a demandé si elle pouvait être enterrée à côté de lui, lui a dit:

-A l'endroit de ma sépulture, il n'y a de la place que pour ma tombe, celle d'Abu Bakr et celle d'Omar, et la tombe de Jésus fils de Marie.

Vantardise du dernier compagnon.

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **1020**).

Al Mughira se vantait qu'il avait été le dernier à être avec l'apôtre d'Allah. Il disait:

-J'ai fait tomber ma bague[657] dans la tombe et j'ai dit:

- "Oh! ma bague est tombée!". Mais j'ai fait exprès pour que je puisse le toucher, et j'ai été le dernier homme à être avec lui.

(**ibn Kathir,** ***Sira*** **881**).[658]

J'ai fait une umra avec Alî, sous le règne de Omar ou de Uthmân. Après avoir fait sa umra, Ali est entré chez sa sœur Umm Hâni qui lui prépara de l'eau pour se laver. Après s'être lavé, des gens de l'Irâq entrèrent chez lui et lui dirent:

Ô Abu al Hassan ! Nous sommes venus t'interroger sur une chose dont nous aimerions que tu nous parles !

Il leur dit:

[658] ibn Kathir, *Sira* (Conduite de l'envoyé d'Allah), ed. M. Boudjenoun, Paris 2007.

-Je pense qu' al Mughira ibn Shuba vous dit qu'il fut le dernier à toucher le prophète?

-Oui, c'est ce que nous sommes venus te demander" lui dirent-ils.

-La dernière personne à avoir touché le prophète, fut Quthm ibn al Abbâs.

On rapporte qu'al Mughîra ibn Shuba avait laissé tomber sa bague dans la tombe du prophète Il l'a fait volontairement dans l'espoir d'être le dernier à le toucher et à le voir.

Cependant, cela ne veut pas dire qu'al Mughira ibn Shuba fut le dernier à toucher le prophète ; il se peut que Ali l'en ait empêché en chargeant un autre de lui donner sa bague. Or, d'après ce qui précède, cet autre homme ne peut être que Quthm ibn El Abbâs.

al Wâqidi a rapporté à ce sujet d'après Ubaydallah ibn Abdallah ibn Utba qui a dit:

-al Mughira ibn Shuba a fait tomber sa bague dans la tombe du prophète, mais Alî lui a dit:

-Tu l'as laissée tomber volontairement pour dire "Je suis le dernier à être descendu dans la tombe du prophète".

Il descendit dans la tombe et lui donna sa bague ou ordonna à un autre de le faire.

Effets immédiats.
(ibn Hisham, *Conduite de l'envoyé d'Allah* 1024).

Quand l'apôtre d'Allah est mort, les musulmans furent très affectés. J'ai entendu Aïsha dire:

-Quand l'apôtre d'Allah est mort, les Arabes ont apostasié, le christianisme et le judaïsme ont relevé la tête et l'hypocrisie est apparu. [659] Les musulmans sont devenus comme des moutons exposés à la pluie une nuit d'hiver, à cause de la perte de leur prophète, jusqu'à ce qu'Allah ne les réunisse à nouveau sous Abu Bakr.

19 Pèlerinages ou carnavals?

Car l'ancienne humanité aime, adore, raffole des pèlerinages, du temps où le tourisme laïc n'existe pas encore. Le pèlerinage est l'occasion de voir du pays, de rencontrer des gens, de se promener dans une relative sécurité, de communier tous ensemble, de se croire unis, de

[660] A Harawi, Al Isharat ila Marifatil Ziyarat, (ed. J. Sourdel-Thomine), Damas 1953.

manger autre chose, et de s'exhalter devant tout le monde. Ceux qui accueillent ne sont pas en reste, et en récupèrent de copieux bénéfices, matériels ou symboliques: la fierté de se sentir centrifuge, l'orgueil d'être issu d'un centre du monde, comme une sorte de trou des fesses universel, les taxes, le monde qui vient à vous dans sa diversité et pour, au sens profond, se divertir. Depuis toujours et partout, les pèlerinages, qu'ils soient plus ou liés au commerce, sous forme de panégyries, sont entrés en concurrence, les uns les autres. La proclamation urbi et orbi du pèlerinage comme épreuve imposée à l'ensemble des musulmans, et non pas aux seuls Arabes, a été un grand coup. Il s'est accompagné d'une autre réforme, on l'a vu, l'agrégation au rite central de tous ceux de la région voisine. Mais le pli est pris, et aussitôt, d'autres sites veulent suivre l'exemple et la réussite mecquoise. Médine, d'abord, la ville islamique par excellence, est prise d'une jalousie féroce, puisque la Mecque était toujours païen, alors qu'elle-même s'était soumise, dans les conditions connues, aux rigueurs islamiques. Plus au nord, Jérusalem aussi était un centre, depuis longtemps déjà, autour duquel gravitaient les mondes juif et chrétien. Il fallait en faire aussi un aimant pour les croyants. D'autres encore commençaient à poindre, sous les prétextes les plus divers: il suffisait de rassembler quelques ruines, et se leur donner le titre de tombeau, celui de quelque prophète. Les pèlerinages extra-canoniques (qualifiés de "visites", ZIYARAT) s'accumulent et deviennent communs, et la littérature en fait des guides, comme celui de al Harawi.[660] *Une littérature pléthorique se développe, sur les mérites de chacun des lieux, et de l'efficacité des prières qui y sont effectuées.*[661]

Le mouvement d'éparpillement se fait au détriment des premiers centres, et de la Mecque avant tout. La réaction est inévitable, et convoque le prophète pour le faire parler, tandis qu'il était mort, froid et enterré depuis des siècles. C'est ainsi que l'on trouve ce type de texte, qui discrimine sèchement:

(**Hanbal, *Musnad* 12/7191**).

Le prophète a dit: Les selles ne seront pas attachées (LA TUSHADDUL RIHALU ILLA LA...) aux bêtes pour les pèlerinages, sauf pour trois mosquées: la mosquée sacrée, ma mosquée, la mosquée éloignée."

Notons que les trois endroits ne sont pas situés géographiquement. Même des injonctions qui semblent aussi simples ont provoqué de multiples et filandreuses interprétations, qu'évoquent M.J. Kister dans un article consacré entièrement à la question. [662]

Un débat interminable s'était déjà envenimé sur la question de la tombe de Muhammad: fallait-il ou non la visiter? Déjà, on devait se rendre compte que la multiplication des lieux de vénérations était une alteration parmi d'autres du monothéisme intransigeant que la doctrine affichait. Si chacun partait de son côté accomplir ses propres rituels, l'unité religieuse, et même politique était menacée. La question est d'autant plus grave qu'à ce moment, les autres religions se limitent à un seul centre de pélerinage, et le même d'ailleurs. L'islamisme en avait un, puis deux, puis trois, ce qui pouvait être vu comme un signe de force, ou d'arrogance, de supériorité. L'inflation était en fait signe de faiblesse et menace à

[661] M.J. Kister, "You shall only set out for three mosques.", p. 186-7.
[662] M.J. Kister, "You shall only set out for three mosques. A study of an early tradition", Le Muséon 82/1969.

terme de désagrégation. La lutte essentielle oppose d'abord la Mecque à Médine, et elle est sûrement la conséquence de véritables oppositions politiques, entre Mecquois et Médinois, Muhajirun et Ansar, Ommeyyades et Abbassides. Médine se sert alors de la tombe de Muhammad, et de sa mosquée, qui n'en est pas vraiment une. Mais le problème essentiel concerne Jérusalem, et l'on sent poindre souvent une angoisse, devant l'éventualité d'une domination finale de celle-ci sur le sanctuaire du Hejaz.[663] *Le transfert du pouvoir des Ommeyades en Syrie, la force économique de la Palestine, la surenchère face aux juifs et chrétiens, un gisement prodigieux d'histoires à répandre: c'étaient des facteurs qui favorisaient Jérusalem, et qui faisaient courir le risque d'un retour du mouvement de réforme mohammédienne vers ses sources judéo-chrétiennes, jusqu'à s'y dissoudre.*

(**Al Farazdaq, Diwan, p. 566**).

A nous appartiennent deux maisons, la Maison d'Allah dont nous sommes les dirigeants, et la maison vénérée sur la pente haute d'Ilya.[664]

Médine et Jérusalem sont aussi des concurrentes. Pour renforcer les pôles de chaque côté, on rassemble d'autres lieux, tels que Qoba, et Damas.

(**ibn Asakhir, Tarikh Madinat Dimarskh 1/163**).

Le prophète a dit: une prière dans ma mosquée est quatre fois meilleure que celle qui est faite à cet endroit-là.

Les pèlerinages ont poussé comme des arbres partout dans le monde islamique, apportant dans les contrées les plus diverses, le plus loin possible de l'Arabie, fuyant le Hejaz comme la peste, apportant une forme d'oxygène et de fraîcheur à la stérilité du coeur de doctrine.
Les shiites vont officialiser la pratique, et tenter de se distinguer ainsi, et les mausolées de leurs martyrs fondamentaux seront comme des ancres avec lesquelles leur croyance va s'accrocher au territoire.
Les sunnites ne savent pas trop comment s'en tirer, tiraillés qu'ils sont devant la liberté que les peuples ont réussi a imposer (et le rôle des femmes ne doit jamais être négligé dans le développement de ce que nous croyons être une forme de résistance).
La conséquence est l'irruption des débats interminables sur la licéité, et la suspicion se répand autant que le succès des cultes, qui réinstaurent une sorte de polythéisme qui jeté par la porte est devenu par la fenêtre.
Pour tenter de légitimer ces cultes, qui sont des cultes de saints et de parèdres, on a essayé, jusqu'au ridicule, d'utiliser partout les innombrables personnages de la geste mohammédienne, qui sont retrouvés partout, sous forme de tombes, dans les zones les plus exotiques. Tant mieux pour les gentils paresseux qui ne veulent pas se ruiner en partant s'ennuyer comme des pierres dans le Hejaz.

[663] M.J. Kister, "You shall only set out for three mosques. ", p. 179-82.
[664] Diwan, Le Caire 1936.

Qu'il nous soit permis de présenter ici un cas remarquable, qui a essaimé en Arabie du Sud. Le Coran récupère une figure légendaire arabe, Luqman, (LUQMANU 'L-HAKIM)[665]*, de nature composite dont on retrouve des traits dans tout le proche-Orient, dans le monde grec (Esope ou Alkméôn)*[666] *, la Bible*[667] *ou dans des textes arméniens. L'accent est mis sur sa mission hénothéiste, ou "monothéisante", ou judaïsant, comme les autres figures arabes; cela n'a rien d'original, et l'évolution religieuse de l'Arabie au VI*[ème] *siècle explique que l'on ait mis en avant des héros anciens, en les transformant en ce sens.*
Ce sage (il ne serait pas considéré comme prophète)[668] *est surtout connu pour sa longévité, comme un macrobios,un macrobe (MUAMMAR, "Celui qui vit longtemps").*[669] *On raconte ainsi qu'il serait vieux comme 7 vautours âgés de 80 ans. Vieux, donc sage: il divulgue des conseils, issus de la littérature sapientiale de base, pas trop compliquée ou pas trop subtile, et dûment islamisée: on a peu y reconnaître des traits du livres des Aphorismes d'Ahiqar. Son islamisation se manifeste par son zèle convertisseur: il fournit un bel exemple de fils convertissant son père.*

Il donne même son nom à la sourate 31, où à travers cette fiction il devient selon Muhammad un vague porte-parole de plus du monothéisme musulman à venir, et un adversaire de l'idolâtrie. On a inventé des pèlerinages populaires vers le nord, en Galilée, et vers le sud, au Yémen. D'ailleurs, omme on ne savait plus grand chose de lui, certains lui ont attribué divers travaux bénéfiques, tel que la construction de la digue de Marib.

Mais en général, la figure mythique a été très largement oubliée dans son caractère. La tradition islamique réinvente pour donner de la chair à un squelette. Il reprend alors une étrange allure: par exemple, on en fait un esclave éthiopien, modèle du croyant tranquille et idéal. D'autres, des intellectuels, ont tenté d'en faire une sorte de figure de transition entre la philosophie classique et l'islamisme. De sage, il devient philosophe (alors que les deux modèles sont très différents: la confusion profite à l'islamisme), et ce porte-drapeau a servi

---

[665] Loqman le sage; B. Heller, *Encyclopédie de l'Islam*[2] V, p. 817 et A. H. M. Zahniser, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. Luqman ; H. C. Toy, « The Lokman legend« , *Journal of the American Oriental Society* 13/1889 ; L. Leroy, « Vie, précepte et testament de Lokman« , *Revue de l'Orient Chrétien* 14/1909; M. Cuypers, "La sourate 55 (al-Rahmân) et le Psautier. Luqmân, 37", *Mélanges in memoriam Javad Hadidi* 2002-3; Anonyme (isl.), *Les sagesses de Loqmân* (trad. Azzedine Haridi), Paris 2003; Ferdinand Wustenfel, *De scientiis et studiis Arabum ante Mohamedem et de fabulis Lokmani*, 1831; M. Cuypers, *Structures rhétoriques de la sourate 74, al-Muddaththir. Luqmân*, Téhéran 1997; D. Gutas, "Classical Arabic Wisdom Literature: Nature and Scope" *Journal of the American Oriental Society* 101/1981.

[666] Alcméôn, un philosophe pythagoricien.

[667] Lien avec Balaam le devin de Moab, ou Ahikar l'Assyrien ; cf. F. Nau, *Histoire et Sagesse d'Ahikar l'assyrien, fils d'Anaël, neveu de Tobie, Traduction des versions syriaque*s, Paris, 1909; Th. Noldeke, *Untersuchungen zum Achiqar-Roman*, Berlin 1913;
D. Gutas, "Arabic Wisdom literature: nature and scope", *Journal of the American Oriental Society* 101/1981.

[668] Le personnage devait être déjà bien constitué, et le matériel coranique n'a pas pu le modifier exagérément.

[669] Cet aspect de la légende arabe est négligé par Muhammad; D. de Smet, "Dieu leur prête longue vie: les mu'ammarun dans l'imamologie chiite", *Acta Orientalia Belgica* 13/2000.

aux partisans de la philosophie arabe dans leur lutte désespérée contre la doctrine et le droit.
Après cela, il est écarté du discours général, et sa complexité le rend inopérant.

(*Corpus coranique d'Othman* 31/11-18).

Nous avons donné la sagesse à Loqman, lui disant :

-Sois reconnaissant envers Allah : Qui est reconnaissant envers Allah n'est reconnaissant que pour soi-même, qui est ingrat...

Allah, en effet, est suffisant à soi-même et digne de louanges...

Nous avons commandé à l'homme la bienfaisance envers ses père et mère, sa mère l'a porté subissant pour lui, peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans, lui disant :

-Sois reconnaissant envers moi et envers tes père et mère !

Vers moi sera le devenir.

Mais si tes père et mère mènent combat contre toi pour que tu m'associes ce dont tu n'as pas connaissance, leur obéis point !

Comporte-toi, envers eux, dans la vie immédiate comme il est reconnu bon.

Suis le chemin de celui qui est venu à moi à résipiscence !

Ensuite, vers moi se fera votre retour et je vous aviserai de ce que vous faisiez sur terre.

.. Et quand Loqman dit à son fils, en l'admonestant :

- Ô mon cher fils ! n'associe aucune divinité à Allah ! En vérité, l'association[670] est certes une injustice immense.

... Ô mon cher fils ! même si elle est du poids d'un grain de moutarde et qu'elle se trouve dans un rocher, dans les cieux ou sur la terre, Allah l'apportera, Allah est subtil et informé.

-Ô mon cher fils ! accomplis la prière !

Ordonne le convenable et interdis le blâmable ![671]

Sois constant devant ce qui t'atteint !

Tout cela fait partie des bonnes dispositions.

Des hommes, ne détourne point le visage !

Ne va pas sur la terre plein de morgue !

Allah n'aime point l'insolent plein de gloriole. Sois modeste en ta démarche !

Baisse un peu ta voix : en vérité, la plus désagréable des voix est certes la voix de l'âne.

Histoire de Loqman le sage.
(Tabari, *Histoire des Prophètes et des Rois* III 205).

[672] Muhammad n'a pas pris l'adage à son compte, semble t-il.

Du temps de David vivait Loqman, comme il est rapporté dans le Coran :

« Nous avons donné à Loqman la sagesse,... etc. ».

Loqman était d'Ila, et il était noir. Il y avait dix ans que David était prophète, quand Allah donna la sagesse à Loqman : il vint auprès de David et vécut auprès de lui trente ans. David faisait des cottes de mailles. Loqman n'en avait jamais vu et ne savait pas à quel usage elles servaient : mais par sagesse il se tut. Quand David eut achevé une cotte de mailles, il la fit revêtir à Loqman, pour voir si elle était bien, et il dit :

-Elle est bonne pour le combat.

Loqman apprit ainsi son usage, et il dit :

-Le silence est la sagesse, mais peu la pratiquent.[672]

Les récits sur Loqman sont nombreux : mais Mohammad ibn Jarir[673] ne les a pas rapportés, parce qu'il n'avait pour but dans sa Chronique que de dire à quelle époque chaque personnage a vécu.

(**Masudi,** ***Les Prairies d'or*** **IV**).[674]

A cette époque vivait, dans le pays d'Ayla et de Madian, Lokman le Sage, dont le nom entier est Luqman, fils d'Anka, fils de Mezid, fils de Sarun ; c'était un Nubien, affranchi de Lokayn, fils de Jesr. Il naquit dans la dixième année du règne de David. Ce fut un esclave vertueux auquel Allah accorda le don de la sagesse ; il vécut, et ne cessa de donner au monde l'exemple de la sagesse et de la piété, jusqu'à l'époque de la mission de Juas, fils de Matta, chez les habitants de Ninive, dans le pays de Mossul.

(**ibn Maja, Hadith 45/5.17**).

L'une des dernières choses que le messager d'Allah a dit a été:

- Puisse Allah lutter les juifs et les chrétiens. Ils ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieux de prosternation. Deux religions ne sont pas co-exister dans la terre des Arabes.

(**Malik,** ***Muwatta*** **45/17-19**).[675]

Une des dernières que le messager d'Allah... a dite, est: "qu'Allah combatte les juifs et les chrétiens. Ils ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieux de prosternation. Deux religions ne peuvent pas cohabiter sur la terre des Arabes".[676]

---

[673] Tabari.

[674] Ed. C. Barbiet de Meynard (1861).

[675] Source internet: usc-msa Compendium of Muslim Texts (Muslim Students Association-University of South California).

[682] Q 2/196.

(**Bukhari , *Sahih* 8/ 427**).[677]

Quand l'apôtre d'Allah est parvenu au crépuscule de sa vie , il a mis son *khamisa*[678] sur son visage et quand il a eu chaud et la respiration difficile , il a dit :

- Qu'Allah maudisse les Juifs et les chrétiens parce qu'ils ont construit des lieux de culte sur les tombes de leurs prophètes. [679]

Le portier de Médine.

Le hadith a dû être inventé par un observateur des tombes de Médine, autour de celle de Muhammad, qui regroupait celle des futurs califes. Othman est placé à part, un peu comme si l'on voulait l'isoler de la lignée des bons califes, eu égard à sa mauvaise réputation. Il est aussi fait allusion à une épreuve qui le touchera : la rébellion contre sa mauvaise gestion financière et finalement, son assassinat.

(**An Nawawi, *Hadith* 709**).

On rapporte au sujet de Abu Musa Al Ashari qu'il fit ses ablutions chez lui puis sortit et dit:

-Je ne quitterai sûrement pas le messager d'Allah et je serai à ses côtés durant tout ce jour.

Il alla à la mosquée et se renseigna sur le prophète. On lui dit:

-Il s'est dirigé par là.

Il dit:

-Je sortis alors sur ses traces en interrogeant les gens sur lui, jusqu'à ce qu'il entrât dans l'enclos où se trouvait le puits de Ans. Je m'assis devant sa porte jusqu'à ce que le messager d'Allah déféqua et fait ses ablutions. A ce moment je me levai et me rendis auprès de lui. Il s'était entre-temps assis au bord du puits sur sa margelle. Il se déchaussa et y plongea les pieds. Je le saluai puis repartis m'asseoir derrière la porte. Je me dis en moi-même:

-Je serai aujourd'hui le portier du messager d'Allah.

A ce moment arriva Abu Bakr qui poussa la porte. Je dis:

-Qui va là? Il dit: Abu Bakr.

Je lui dis:

-Attends un peu. Puis je men allai et dis:

-Ô messager d'Allah! Voilà Abu Bakr qui demande l'autorisation d'entrer.

Il dit:

-Laisse-le passer et annonce-lui le Paradis.

Je retournai auprès de Abu Bakr et lui dis:

-Le messager d'Allah t'annonce le Paradis.

Abu Bakr entra alors et vint s'asseoir à la droite du prophète sur la margelle du puits. Il y plongea lui aussi les pieds à l'instar du messager d'Allah après s'être déchaussé. Je revins m'asseoir derrière la porte. Avant de sortir de la maison j'y avais laissé mon frère en train de faire ses ablutions pour me suivre. Je me dis: Si Allah veut du bien à mon frère, il le fera venir à cette heure. Or voilà que

quelqu'un faisait bouger la porte. Je dis:

-Qui va là?

Il dit:

-Omar ibn al Khattab.

Je dis:

-Attends un peu!

Je vins auprès du messager d'Allah, le saluai et lui dis:

-Omar demande l'autorisation d'entrer.

Il dit:

-Fais-le entrer et annonce-lui le Paradis.

Je retournai à Omar et lui dis:

-Tu peux entrer et le messager d'Allah t'annonce le Paradis.

Il entra donc et s'assit sur la margelle à gauche du messager d'Allah . Il plongea comme lui ses pieds dans le puits. Puis je revins m'asseoir derrière la porte. Je dis: Si Allah veut du bien à mon frère. II le fera venir à cette heure. Juste à ce moment quelqu'un fit bouger la porte. Je dis:

-Qui va là?

Il dit:

-Othman ibn Affan.

Je dis:

-Attends un peu!

Je partis l'annoncer au prophète qui dit:

-Laisse-le entrer et annonce-lui le Paradis ainsi qu'une épreuve qui le touchera. Je revins et dis:

-Entre! Le messager d'Allah t'annonce le Paradis ainsi qu'une épreuve qui te touchera.

Il entra et, ayant trouvé ce côté de la margelle déjà occupé, s'assit sur le côté d'en face. Sayd ibn al Musayab a dit: J'ai vu en cela la préfiguration de leurs tombes.

La visite d'Ohod au XIV^{ème} siècle. (ibn Battuta, *Risala*).[680]

Parmi les nobles lieux, citons:

Ohod, la montagne bénie, dont le prophète a dit: Ohod est une montagne qui nous aime et que nous aimons .[681]

se trouve au nord de la noble Médine, à environ une parasange. En face, se trouvent les martyrs vénérés avec la tombe de Hamza, oncle paternel du prophète, tombe entourée de celle des martyrs morts à Ohod, au sud de la montagne.

19 Tifs et tondus

Couper les cheveux en quatre, huit et seize

Ailleurs, nous avons vu que les cheveux du prophète, et ses poils sont l'objet d'un culte. Sur des corps virils, le poil est une miséricorde divine. Sur les corps féminins, une malédiction.
Le poil est un reste d'animalité foncière, qui nous touchent tous, même les bébés. Des fous furieux, des publicitaires et des malades féroces se sont mis en tête que le poil était le mal. Des prophètes, tous barbus autant que possible et pire que ça, ont osé en rajouter. Et puis, d'autres rituels, non musulmans prétendent aussi imposer le rasage comme un acte de foi. Il est hors de question de faire croire que l'islamisme n'a fait qu'inventer les injonctions ridicules, alors qu'il a en fait copier partout le ridicule, et n'a fait qu'inventer au minimum, même dans le pire.
Dans ce chapitre, le poil, sous forme de poil ou de cheveux, était vu sous un angle néfaste, négatif, sale, répugnant. Il est le réceptacle d'odeur, de sueur, et de vermine. Il est l'habitat de morpions, et les morpions sont des ennemis féroces des proto-musulmans. Les poux sont aussi leurs alliés et quand un pèlerin se gratte le crâne, ne pariez pas qu'il est en train de réfléchir, ou de se poser une question. Cela ne risque pas.
Le rasage de la tête, et d'ailleurs, des aisselles, du pubis, ou du périnée, miam miam permet aussi de changer d'aspect assez vite, et de perdre un petit quelque chose, comme un sacrifice modique et modeste. A moins que quelques exceptions, cela rend aussi très laid, l'air de caniches féroces, dans le cas des fanatiques.
Alors osons proclamer que l'islamisme est vraiment une religion au poil!

(**Muslim,** ***Sahih*** **2161**).
Hafsa, la femme du prophète dit :

-Envoyé d'Allah, pourquoi les fidèles ont-ils quitté l'état d'ihrâm, alors que tu ne l'as pas encore quitté".

- "Je me suis gominé les cheveux, répondit-il; et j'ai mis une guirlande au cou de ma victime, je ne quitterai donc l'*ihrâm* qu'après son immolation".

(**Malik,** ***Muwatta*** **901**).
Abdallah Ibn Omar a rapporté que l'Envoyé d'Allah a dit: Ô Allah! Fais miséricorde à ceux qui se sont rasés. Ses compagnons ajoutèrent: et ceux qui se sont raccourcis les cheveux, ô Envoyé d'Allah.

Il répondit: Ô Allah! Fais miséricorde à ceux qui se sont coupés (les cheveux). Ils reprirent: et ceux qui se sont raccourcis, les cheveux, ô Envoyé d'Allah. Il leur dit pour à troisième fois: et à ceux qui se sont raccourcis.

(**Malik, *Muwatta* 902**).

Abdel-Rahman Ibn Al-Kassim a rapporté que son père entrait à la Mecque, la nuit, en visite pieuse, faisait les tournées processionnelles autour de la Maison Sacrée, et le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa, tardait jusqu'au matin, le fait de se couper les cheveux. Puis il ajouta: Mais il ne revenait à la Maison Sacrée faire les tournées processionnelles qu'après s'être rasé la tête. Et, dit-il Il se peut qu'il se soit rendu à la Maison, pour prier une raka impaire, sans s'approcher de la Maison.

Malik a dit: *At-tafath*, c'est se tailler les cheveux, mettre les habits, et tout autre acte de cette nature.

Yahia a dit: On demanda à Malik au sujet d'un homme qui a oublié de se raser ou de se couper (les cheveux) à Mina dans le pèlerinage. Lui est-il de permis de le faire à la Mecque? Il répondit: Cela lui est permis, même s'il m'est de préférable que cela soit fait à Mina.

Malik a ajouté: Ce qui nous est incontestable, c'est que personne ne se rasera la tête, et ne se coupera les cheveux, avant qu'il n'ait immolé son offrande, s'il la possédait. Il ne lui est permis aucune chose, de ce qui lui a été interdite avant de quitter l'ihram à Mina le jour du sacrifice; et ceci est conforme à ce qui est dit par Allah Béni et Très-Haut: Ne vous rasez pas la tête avant que l'offrande n'ait atteint sa destination.[682]

(**Malik, *Muwatta* 903**).

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar, quand il avait terminé le jeûne du mois de ramadan, et qu'il avait l'intention de faire le pèlerinage, il ne se raccourcissait pas (les cheveux) ni non plus ne se rasait (la tête) avant qu'il ait effectué le pèlerinage.

Malik a dit: Ceci n'est pas une obligation pour les gens.

(**Malik, *Muwatta* 904**).

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar, au cours d'un pèlerinage ou d'une visite pieuse, il se raccourcissait la barbe et les moustaches.

(**Malik, *Muwatta* 905**).

Rabia Ibn Abdel-Rahman a rapporté qu'un homme vint auprès de al-Kassim Ibn Mouhammad et lui dit: J'ai fait la tournée d'Adieu avec ma femme, et j'ai quitté la Maison, pour aller camper dans l'étroit d'une montagne. Voulant commercer avec elle, elle me réclama: Je ne me suis pas encore raccourcie les cheveux. Je lui coupai une mèche de mes dents puis je l'ai cohabité. Al-Kassim se mit alors à rire et lui répondit: Ordonne lui de se servir des ciseaux pour se couper les cheveux.

A ce propos, Malik a dit: Je préfère dans ce cas, de sacrifier une offrande, parce que Abdallah Ibn Abbas a dit: Celui qui oublie n'importe quel rite, doit faire une offrande.

(**Malik,** ***Muwatta*** **906**).
Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar, rencontra un de ses proches nommé Al-mujabbar, qui avait déjà fait les tournées d'adieu tawaf al-ifada, sans se raser et ni se raccourcir par ignorance. Abdallah lui ordonna de retourner pour se raser et se raccourcir, puis d'être de nouveau à la Maison Sacrée, pour faire les tournées d'adieu.

(**Malik,** ***Muwatta*** **907**).
On rapporta à Malik que Salim Ibn Abdallah, s'il voulait se mettre en état d'ihram, faisait apporter des ciseaux, se taillait les moustaches et la barbe avant de monter, et de faire la talbiat tout en étant en ihram.

(**Malik,** ***Muwatta*** **908**).
Abdallah Ibn Omar a rapporté que Omar Ibn Al-Khattab a dit: Celui qui veut se tresser les cheveux, qu'il les taille, et que le tressage ne soit pas de pareil au mélange

(**Malik,** ***Muwatta*** **909**).
Sa'id Ibn Al-Mussayab a rapporté que Omar Ibn Al-Khattab a dit: Celui qui se noue les cheveux, ou les tresse ou les mélange, devra se les tailler.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2188**).
D'après ibn Abbas : Mu'âwiya lui a dit :
-Sais-tu que j'ai raccourci les cheveux de l'Envoyé d'Allah alors qu'il se trouvait à Al-Marwa, à l'aide d'une flèche munie d'une lame large.
Je lui dis :
-Ceci n'est pas parvenu à ma connaissance, tu es le seul à me le rapporter.

(**Malik,** ***Muwatta*** **712**).
Ata Ibn Abu Rabah a rapporté que Omar Ibn Al Khattab a dit à Yala Ibn Munia, qu'il lui verse de l'eau sur la tête, alors qu'il faisait une lotion, Yala lui répondit:
- «Tu veux que j'en sois seul responsable»?
-«Si tu me l'ordonnes, je le ferai».
Omar Ibn Al-Khattab répondit:
-«Verse l'eau, car elle ne fera qu'ébouriffer mes cheveux».

(**Muslim,** ***Sahih*** **2292**).
Récit rapporté d'après ibn Omar : l'Envoyé d'Allah se fit raser la tête; ainsi fit un certain groupe de ses compagnons. D'autres se raccourcirent les cheveux. Il rapporte que l'Envoyé d'Allah a dit une ou deux fois :
-Qu'Allah fasse miséricorde à ceux qui se rasent la tête; puis, a ajouté Et à ceux qui se raccourcissent les cheveux.

(**Muslim, *Sahih* 1303**).
Le pèlerin rase ou diminue ses cheveux. Le rasage et la diminution doivent s'appliquer à tous les côtés de la tête. Le rasage est préférable à la diminution car le Prophète a prié trois fois pour ceux qui se rasent et une seule fois pour ceux qui diminuent leurs cheveux"

(**Muslim, *Sahih* 2295**).
D'après Abu Hurayra l'Envoyé d'Allah dit :
-Ô mon Seigneur! Pardonne à ceux qui se rasent la tête.
- Ô Envoyé d'Allah! Et à ceux qui se raccourcissent les cheveux?, dirent les compagnons.
- Ô Seigneur! Pardonne à ceux qui se rasent la tête, répéta le prophète
- Ô envoyé d'Allah ! Et à ceux qui se raccourcissent les cheveux?, répétèrent les compagnons.
- Ô mon Seigneur! Pardonne à ceux qui se rasent la tête, répéta encore le prophète. - Ô Envoyé d'Allah! Et à ceux qui se raccourcissent les cheveux?, redirent les compagnons.
- Et à ceux qui se raccourcissent les cheveux, finit par dire le prophète.

(**Muslim, *Sahih* 2297**).
Ibn Omar a dit : L'Envoyé d'Allah se fit raser la tête lors du Hajj.

21 Femmes en pèlerinage

Le festival des ombres

Il reste très remarquable que dans les pèlerinages d'autres règles s'imposent aux femmes, en apparence plus souples et libérales que celles qui aliènent toutes les femmes musulmanes : le moindre historien finirait par en admettre qu'il y a là la trace d'une autre origine, très arabe et très peu islamique, des pèlerinages. Voilà ce que l'on peut dire du reliquat d'un rôle autrefois plus important des femmes, dans les religions arabes préislamiques, enfin, pas inexistant, comme toujours depuis que l'islamisme s'est imposé. Le fait est perturbant, pour

un musulman qui se respecte, et qui ne respecte pas autre chose. Mais le respect du pèlerinage impose les femmes.
Alors la complexité des rites, le juridisme ritualiste et le foisonnement des textes sont destinés à contrarier le libéralisme particulier et tous s'accordent pour ne pas leur accorder un rôle stable et conséquent.
La première et vielle excuse bien sûr est bien sûr l'impureté féminine. Que ne ferait-on pas si elles n'avaient pas leurs menstrues? Les menstrues sauvent les hommes, les mâles, d'une invasion féminine, danger pour leur sérénité mystique...
Les textes prévoient tous les cas, dans les détails, car il existe toujours une jouissance machiste à évoquer les désagréments féminins. On n'imagine pas à quel point ces vieilles barbes sales sont obsédés par la question des menstruations, qui sont le mal absolu, sorte de peste diabolique…
Dans les faits, les cérémonies sont surtout masculines : il est exclu de laisser cohabiter une foule musulmane peuplée d'hommes et de femmes, toujours susceptibles de débauche et de perversité. On n'est pas dans les JMJ, tout de même. La misogynie, et même le misogynisme islamique fait le reste, et il est en son pouvoir de restreindre autant que possible que les femmes s'incrustent dans le rituel...
Alors de nos jours, la solution est simple : de toute façon, la femme n'est pas prioritaire pour le hajj, et puis c'est plutôt une récompense pour sa vie de soumission. Il est même convenu, en Arabie Saoudite, de n'autoriser à venir –seules- que les femmes ménopausées : celles dont on pense qu'elles ne peuvent plus exciter le pèlerin tourmenté par ses pulsions. La ménopause est fixée par décret divin et saoudien à 45-6 ans…

Bref, voici : le recueil documentaire qui suit n'est pas d'un intérêt bouleversant, et il risque de ne pas vous réveiller la nuit. Il est un peu une quintessence de la médiocrité intellectuelle et morale de la Tradition islamique, qui depuis l'origine mise sur la quantité plus que sur la qualité.

(**Bukhari, *Sahih* 18/64**).

'Atâ m'a raconté que, lorsque ibn Hichâm interdit aux femmes de processionner avec les hommes, il lui dit :

-"Comment voudrais-tu leur interdire cela, alors que les femmes du prophète processionnaient avec les hommes ?

- Etait-ce avant la révélation relative au voile [683], lui demandai-je, ou après ?

- Certes, par ma vie, répondit-il, j'ai vu pratiquer cela après cette révélation.

- Comment, repris-je, pouvaient-elles être mêlées aux hommes ?

- Elles n'étaient pas mêlées à eux, répliqua-t-il. 'Aïsha processionnait isolée des hommes sans être mêlée à eux.

Une femme lui ayant dit :

-"Allons ensemble, ô mère des Croyants[684], toucher la pierre noire".

[683] Corpus coranique 33/59.

Elle répondit :

-"Vas-y toi-même", et elle refusa d'y aller."

"Les femmes venaient au temple voilées pendant la nuit et processionnaient avec les hommes. Mais elles restaient debout en entrant jusqu'à ce qu'elles fussent toutes entrées, et alors on faisait sortir les hommes. (...)

(**Malik,** ***Muwatta*** **765).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait: La femme qui a ses menstrues et qui fait la talbiyat pour un pèlerinage ou une visite pieuse, pourra, si elle le veut, l'accomplir, mais elle ne fera ni la tournée processionnelle autour de la Maison Sacrée, ni le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa. Elle peut accomplir tous les autres rites avec les gens, excepter faire la tournée et le parcours, et elle ne peut pas se rendre à la mosquée que une fois devenue pure.

(**Malik,** ***Muwatta*** **722).**

Al-Furafissa Ibn Umayr Al-Hanfi a rapporté qu'il a vu Osman Ibn Affan, se voilant le visage alors qu'il était en état d'ihram.

(**Malik,** ***Muwatta*** **723).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait: celui qui est en état d'ihram ne doit pas se voiler le visage au-dessus du menton.

(**Malik,** ***Muwatta*** **724).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar a enseveli son fils Wakid Ibn Abdallah qui mourut à Al-Juhfa, tout en étant en état d'ihram. Il lui voila la tête et le visage et dit: Si je n'étais pas en état d'ihram, je l'aurais parfumé.

Malik a dit: l'homme ne cesse de travailler tant qu'il est vivant; mais une fois qu'il est mort, son travail prend fin.

(**Malik,** ***Muwatta*** **7215.**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar disait: En état d'ihram, la femme n'a pas à se voiler, ni à porter des gants.

(**Malik,** ***Muwatta*** **726).**

Hisham Ibn Urwa a rapporté que Fatima bint Al-Munzera dit: Asma Bint Abu Bakr Al-Siddiq et nous, nous nous voilions le visage, tout en étant en état d'ihram.

(**Malik,** ***Muwatta*** **967).**

[684] Le titre est totalement anachronique.

Ibn Abu Mulayka a rapporté que Omar Ibn Al-Khattab a croisé une femme lépreuse, qui faisait la tournée processionnelle autour de la Maison. Il lui dit:

-Ô servante d'Allah! Ne nuis pas aux gens, pourquoi ne restes-tu pas chez toi? Alors, elle demeura chez elle, peu après, un homme passa près d'elle et lui dit:

- Celui qui t'a empêché de faire la tournée est déjà mort, tu peux revenir la faire. Elle lui répondit:

-Je ne lui désobéira pas, étant mort, alors que je lui ai obéi, de son vivant.

(**Malik,** ***Muwatta*** **961).**

Ibn Abbas a rapporté que l'Envoyé d'Allah passant près d'une femme, dans son palanquin; on lui dit:

-Voilà, l'Envoyé d'Allah.

Elle tint alors un enfant qui était avec elle, par les bras et lui dit:

-Ô Envoyé d'Allah celui-ci peut-il faire un pèlerinage?

Il lui répondit:

-Oui, et tu en seras récompensée.

(**Malik,** ***Muwatta*** **777).**

Abu Bakr Ibn Abdel-Rahman a rapporté qu'une femme est venue auprès de l'Envoyé d'Allah et lui dit:

-J'étais toute prête pour accomplir le pèlerinage, quand cela me fut impossible.

Il lui répondit:

-Fais une visite pieuse au mois de Ramadan, car elle te sera considérée, comme un pèlerinage.

(**Malik,** ***Muwatta*** **892).**

Hisham Ibn Urwa a rapporté que Fatima Bint Al-Mundhir lui a raconté qu'elle voyait Asma, la fille de Abu Bakr à Mouzdalifa, ordonner, celui qui présidait les prières de l'aurore, aussi bien à elle qu'à ses compagnons, de faire la prière de l'aurore lors de l'apparition de l'aube; puis elle montait, partant pour Mina, sans s'arrêter».

(**Malik,** ***Muwatta*** **885).**

On demanda à Malik: «Un homme, étant impur, pourra-t-il faire une station à Arafa, ou à Muzdalifa, ou jeter les cailloux, ou faire le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa»? Il répondit:

-Tout ce qu'une femme ayant ses menstrues peut faire, pourra être également fait par un homme à l'état d'impureté rituelle; et il ne devra par la suite, aucune obligation. Il est préférable que l'homme soit pur rituellement en accomplissant ces rites, et il ne le lui est pas convenable d'être autrement en le faisant de son gré».

(**Malik,** ***Muwatta*** **888).**

Salim et Ubaydallah, les fils de Abdallah Ibn Omar, ont rapporté que leur père envoyait ses femmes

et enfants en avant de Muzdalifa à Mina, afin qu'ils fassent la prière de l'aube à Mina, et qu'ils jettent les cailloux avant la foule.

(**Malik,** ***Muwatta*** **889).**

Ata Ibn Yassar a rapporté qu'une esclave de Asma Ibn Abi Bakr lui a raconté:

-Nous vînmes à Mina, avec Asma la fille de Abu Bakr, alors qu'il était encore nuit. Je dis à Asma: «nous sommes arrivés, et c'est encore la nuit? Elle me répondit:

-Nous faisions pourtant cela, avec une personne qui était meilleur que toi».

(**Malik,** ***Muwatta*** **892).**

Hisham Ibn Urwa a rapporté que Fatima Bint Al-Mundhir lui a raconté qu'elle voyait Asma, la fille de Abu Bakr à Muzdalifa, ordonner, celui qui présidait les prières de l'aurore, aussi bien à elle qu'à ses compagnons, de faire la prière de l'aurore lors de l'apparition de l'aube; puis elle montait, partant pour Mina, sans s'arrêter».

(**Malik,** ***Muwatta*** **940).**

Aisha, la mère des croyants a rapporté: «nous quittâmes, l'année du pèlerinage d'adieu, avec l'Envoyé d'Allah et fîmes la talbiat pour une visite pieuse. L'Envoyé d'Allah dit aux fidèles:

-Celui qui possède son offrande, qu'il fasse la talbiat pour un pèlerinage avec une visite pieuse, puis qu'il ne quitte pas l'ihram avant d'avoir complété tous les rites». Safia ajouta:

-J'arrivai à la Mecque, en ayant mes menstrues; ainsi je n'ai pu ni faire les tournées processionnelles autour de la Maison, ni le parcours entre Al-Safa et Al-Marwa.

Je me plaignis auprès de l'Envoyé qui me dit:

-Dénoue tes cheveux, et peigne les, puis fais la talbiat pour le pèlerinage, en laissant de côté la visite pieuse». Elle poursuivit: «J'ai tout accompli. Puis terminant le pèlerinage, l'Envoyé d'Allah m'envoya avec Abdel-Rahman Ibn Abi Bakr Al-Siddiq à Al-Tan'im, ou je fis la talbiat pour une visite pieuse». L'Envoyé d'Allah dit alors: «Tel est l'endroit, où tu commenceras ta visite pieuse». Ainsi, ceux qui avaient déjà fait la talbiat pour une visite pieuse, firent les tournées processionnelles autour de la Maison et la course, entre Al-Safa et Al-Marwa, puis se mirent en état de désacralisation. Puis ils firent une tournée d'adieu, une fois qu'ils étaient de retour de Mina, pour leur pèlerinage. Quant à ceux qui avaient fait la talbiat pour un pèlerinage ou pour un pèlerinage et une visite pieuse joints, ils ne firent qu'une seule tournée.

(**Malik,** ***Muwatta*** **942).**

Aicha, la mère des croyants a rapporté que Safia a eu ses menstrues. Elle allait dire cela au Prophète qui s'écria:

-Va-t-elle, nous retenir ici?

On lui dit qu'elle a déjà fait sa tournée processionnelle , il riposta:

-Donc, elle ne nous retienda pas.

(**Malik,** ***Muwatta*** **944).**

Amra Bint Abdel-Rahman, a rapporté que, lorsque Aicha, la mère des croyants, faisait le pèlerinage avec d'autres femmes qui risquaient d'avoir leurs menstrues, elle leur demandait de faire la tournée de départ le jour du sacrifice. Ainsi, si elles avaient eu leurs menstrues après cela, Aicha n'avait pas à les attendre jusqu'à ce qu'elles soient purifiées pour faire la tournée et repartir».

(**Malik,** ***Muwatta*** **946).**

Abu Salama Ibn Abdel-Rahman a rapporté que Umm Sulaym Bint Milham avait demandé l'opinion de l'Envoyé d'Allah, pour avoir eu ses menstrues, ou pour avoir enfanté, et cela après avoir accompli la tournée le jour du sacrifice». L'Envoyé d'Allah l'autorisa de partir».

Malik a dit: «pour la femme qui a ses menstrues à Mina, elle doit y rester, jusqu'à ce qu'elle fasse la tournée autour de la Maison, qui lui est une obligation. Mais si elle avait déjà fait la tournée, avant d'avoir ses menstrues, elle peut rentrer chez elle. C'est d'ailleurs ce que l'Envoyé d'Allah avait permis, à la femme qui a ses menstrues».

Malik a ajouté: «Si la femme a ses menstrues à Mina, avant même de faire la tournée d'adieu, sa détresse d'être impure la retient beaucoup plus que les menstrues retiennent d'ordinaire une femme».

(**Malik,** ***Muwatta*** **971).**

Au sujet de la femme qui fait épargne sans accomplir le pèlerinage Malik a dit:

-Si cette femme, n'a pas un *dhu mahram* ou bien qu'elle en a un, mais qui ne peut pas l'accompagner, elle ne peut pourtant négliger l'obligation prescrite par Allah, au sujet du pèlerinage. Ainsi, qu'elle tienne compagnie des femmes, afin qu'elle accomplisse son pèlerinage».

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/33).**

De ces mots du Coran : "*Le pèlerinage a lieu à des mois fixés. Celui qui, à ces époques, accomplira le pèlerinage, devra s'abstenir d'oeuvre de chair, de péchés et de contestations*."[685] De ces autres paroles du Coran : "*Ils t'interrogent sur les variations de la lune ; dis : "C'est afin de fixer les dates pour les hommes et pour le pèlerinage...*" [686]

ibn 'Omar a dit : "Les mois du pèlerinage sont : Shawwâl, Dhul-qada et une décade de dhul-Hijja."

ibn 'Abbâs a dit : "La règle est qu'on ne prend l'ihrâm pour le pèlerinage que pendant les mois du pèlerinage."

---

[685] Corpus coranique 2/193.

[686] Corpus coranique 2/185.

Othmân réprouvait qu'on prît l'ihrâm à partir du Khorassân ou du Kermân[687] .
Aïsha a dit :
-"Nous quittâmes Médine pendant les mois et les jours du pèlerinage et en pratiquant les interdictions du pèlerinage. Nous campâmes à Sarif. Le prophète se rendit alors vers ses compagnons et leur dit : "Que celui qui n'a pas amené de victime et préfère se contenter de la visite pieuse, le fasse ; mais qu'il n'en soit pas de même pour ceux qui ont amené une victime."
Certains compagnons du prophète optèrent pour la visite pieuse ; d'autres y renoncèrent. Quant à l'envoyé d'Allah et aux personnages de son entourage qui étaient des gens puissants, et qui avaient amené des victimes, ils ne songeaient pas à faire la visite pieuse.
"Alors, ajoute 'Aïsha, l'envoyé d'Allah entra chez moi et me trouva en larmes :
-"Pourquoi pleures-tu, sotte que tu es ? me demanda-t-il.
- Parce que, répondis je, j'ai entendu ce que tu viens de dire et la visite pieuse m'est interdite.
- Dans quel état te trouves-tu donc ? reprit-il.
- Je ne fais pas de prière, répliquai-je.
- Cela ne te fera aucun tort, ajouta-t-il ; tu es une femme des filles d'Adam et il t'arrive ce que Allah a décidé pour toutes les femmes. Tiens t'en donc à ton pèlerinage ; il se peut que Allah t'accorde la visite pieuse."

"Nous partîmes pour ce pèlerinage, continue 'Aïsha, et, arrivée à Mina, je me trouvai en état de pureté. Je quittai alors Mina et fis la tournée processionnelle autour du Temple ; puis je partis avec le prophète en même temps que le dernier groupe des pèlerins. Le prophète campa à El Muhassab et nous y campâmes aussi. Il appela alors 'Abderrahman ibn Abu Bakr et lui dit :
-"Emmène ta soeur hors du territoire sacré et qu'elle fasse la telbiya de la visite pieuse ; accomplissez tous deux cette visite et revenez ici où je vous attendrai jusqu'à votre retour."
Nous partîmes, et quand j'eus terminé la visite pieuse et achevé la tournée processionnelle, je revins auprès du prophète au moment du crépuscule.
-"Avez-vous fait la visite pieuse ? nous demanda-t-il.
-Oui, lui répondis-je."
Il donna le signal du départ à ses compagnons et les fidèles se mirent en route. Alors le prophète se dirigea vers Médine."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **18/81**).

La femme qui a ses menstrues peut accomplir tous les rites[688], sauf la tournée processionnelle autour du temple. - De celui qui, sans avoir fait ses ablutions, processionne entre Safa et Marwa.

[687] Régions très éloignées, au delà de l'Iran.
[688] Les rites du pèlerinage.

Aïsha a dit : "J'arrivai à la Mecque au moment où j'avais mes menstrues et ne fis pas les tournées processionnelles autour du temple, non plus que la course entre Safa et Marwa.
Comme je m'en plaignis à l'envoyé d'Allah, il me répondit : "Fais tout ce que feront les pèlerins, sauf les tournées processionnelles du temple que tu ne feras qu'autant que tu seras purifiée."

22 Le parcours des poux et cloportes

Le sujet peut prêter à sourire, et il convient de ne pas s'en priver, tant l'islamisme ne donne pas si souvent l'occasion de rire. Les pires vermines se sont invités au pèlerinage, de toutes petites, des insectes les plus variés, et certainement pas musulmans. Ils posent toutes sortes de pollutions parce qu'ils indisposent les pèlerins d'abord; ça gratte, ça pique, ça agace, ça perturbe dans la concentration et les aspirations mystiques. Et puis, ils posent une question absolue, et terrible: pourquoi Allah permet-il, lui qui est si puissant, que les pèlerins soient si perturbés par ces saloperies? Les vermines empêchent vraiment que la pureté soit en acte et en réalité hélas.

Il y a aussi par là de remarquables preuves et documents de l'état sanitaire de la population. Ce n'est pas un scandale et une honte de rappeler que toute l'humanité tout entière était sale au VII^{ème} siècle, sale comme des pieds. Et celle qui peuplait l'Arabie était encore plus sale, selon nos critères, encore plus sales, du fait des carences, du fait de la sècheresse. De nos jours, la Mecque n'est guère plus sale, en général et en particulier.

Admettons pour finir aussi que la mention des saletés, et surtout du fait qu'il ne fallait pas les tuer, était aussi un prolongement jusqu'à l'absurde de l'interdiction de la chasse. Et puis, les sauterelles, et criquets sont aussi des trucs à bouffer.

(Malik, *Muwatta* 953).
Yahya a rapporté qu'un homme vint auprès de Omar Ibn Al-Khattab, lui demandant conseil, pour avoir tué des sauterelles, alors qu'il était en ihram. Omar s'adressant à Ka'b lui dit: Viens, que l'on juge de cette affaire. Ka'b dit: Il doit un dirham; Omar, n'appréciant pas l'avis de Ka'b, lui dit:
-Tu penses aux dirhams, quant à moi, une datte vaut mieux qu'une sauterelle.

(**Malik,** ***Muwatta*** **954).**

Ka'b Ibn Ujra a rapporté qu'il était en compagnie de l'Envoyé d'Allah , en ihram. Les poux à la tête, lui faisat mal, l'Envoyé d'Allah lui permit de se raser la tête, en disant:

-Tu jeûneras pour trois jours, ou tu feras manger six pauvres, ayant chacun une part de deux mud, ou tu égorgeras un mouton; quoique soit l'acte à faire, il sera une expiation.

(**Malik,** ***Muwatta*** **955).**

Ka'b Ibn Ujra a rapporté que l'Envoyé d'Allah a dit:

-Il est probable que ces insectes te causent du mal.

Je lui répondis:

-Oui, Ô Envoyé d'Allah.

Il réplique:

-Va te raser la tête puis jeûne pour trois jours, ou donne à manger à six pauvres ou immole un mouton.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2080).**

Kab Ibn Ujra a dit : Au temps d'Al-Hudaybiya, le prophète s'arrêta devant moi pendant que j'allumais le feu sous un pot - selon Al Qawârîrî -, - ou une marmite selon Abu Ar-Rabî' -.

Comme j'étais pouilleux, il me dit :

-Souffres-tu à cause de tes poux?

- "Oui", répondis-je. Il répliqua :

- Rase-toi donc la tête, (et en rachat) jeûne trois jours ou nourris six pauvres ou immole une victime.

(**Malik,** ***Muwatta*** **715).**

Nafi a rapporté que Abdallah Ibn Omar ne se lavait la tête, quand il était en état d'ihram, que lors d'une impureté rituelle.

Malik a dit: J'ai entendu, les hommes versés dire que c'est faisable qu'un homme, étant en état d'ihram, se lave la tête avec un nettoyant après avoir lancé les cailloux sur le pilier de Al-Aqaba, et avant de se raser la tête. C'est que, ayant jeté ces cailloux, il lui est déjà permis de tuer les poux, de se raser la tête, de se débarasser des impuretés et de mettre des habits.

(**Malik,** ***Muwatta*** **956).**

Ata Ibn Abdallah Al-Khourassani a rapporté: J'étais au marché de Al-Buram à Kufa, un vieil homme me rapporta que Ka'b Ibn Ujra lui a raconté ce qui suit: L'Envoyé d'Allah vint me trouver, alors que je ravivifiais le feu au-dessus d'une marmite, pour mes compagnons. Les poux grouillaient dans ma tête et ma barbe. L'Envoyé d'Allah me prit de mon front et me dit:

-Va raser ces cheveux, et jeûne pour trois jours, ou fais manger six pauvres.

Et l'Envoyé d'Allah savait que je ne possédais pas une victime à immoler.

Malik a dit: Pour le rachat du délit, il consiste dans le fait que personne ne doit se racheter avant qu'il n'ait accompli, ce qui exige un rachat. Quant à la réparation, elle n'est de devoir que lorsque le sujet est obligé de s'en acquitter; et il peut effectuer l'expiation, là où il veut, à la Mecque ou ailleurs, en optant soit pour le sacrifice, ou le jeûne ou l'aumône.

Malik a ajouté: Celui qui est en ihram, ne peut ni s'épiler les cheveux, ni se les raser, ni se les raccoucir, avant qu'il ne quitte l'ihram. Mais s'il subit une maladie à la tête, (dans ses cheveux), il doit, comme Allah l'a ordonné, se racheter. Il ne peut, se couper les ongles, ni tuer les poux, ni les ôter de la tête et les jeter sur terre, ni se débarasser des poux de sa peau, ni de ses habits. Si celui qui est en ihram se débarasse de ces insectes, qu'il donne à manger une poignée de nourriture.

Malik finalement a dit: Celui qui s'épile le nez ou les aisselles, ou se couvre le corps des produits d'épilation, ou se rase par nécessité la tête à cause d'une plaie, ou se rase le cou pour une saignée au moment où il est en ihram, et cela par oubli ou par ignorance, il doit, par compensation se racheter. Il ne doit pas se raser la tête pour pratiquer une saignée; par conséquent, celui qui, par oubli, se rase la tête avant de jeter les cailloux, il doit un rachat.

23 Territoires sacrés

(et réserves de bêtes)

Le respect de l'espace sacré est ce qui fonde tout sanctuaire. Il n'est pas nécessaire qu'il soit couvert de monuments. Seule compte une limite symbolique avec le territoire profane.
Comme partout ailleurs , une foule de récits plus ou mythiques sont là pour justifier ou renforcer ce caractère privilégié.
Le lien est vite fait entre la défense du commerce et de la religion, c'est-à-dire du sanctuaire. Si les caravanes passent sans encombres, c'est la puissance du sanctuaire qui s'affirme, et la générosité des marchands l'enrichit. Si le commerce est bloqué, c'est la démonstration de la faiblesse du sanctuaire et de ses dieux, et mieux vaut alors se faire protéger par le nouvel Allah des Médinois.
Il est très probable que l'institution du territoire sacré, qui est donc protecteur des activités commerciales, est à la base de l'émergence de l'islamisme en Arabie. Mais nous l'avons déjà rappelé.

Mais le seul danger réel reste l'exposition aux inondations, car si les pluies sont rares, elles se concentrent sur une courte période, et l'implantation du sanctuaire, au fond d'une vallée rend la moindre crue dévastatrice. Les rumeurs parlent de certains circambulations qui se sont déroulées à la nage.
Une digue (JIDAR) avait été construite un peu en amont du temps des Juhrum, par ceux qui ont pris le nom de Jadara. Mais elle s'est rompue, détruisant une fois de plus le bâtiment. Par la suite, il fut décidé de reconstruire en pierre plutôt qu'en terre crue, rompant ainsi avec la tradition. Les assises de pierres sont donc une exception dans la région, et ont pu favorisé le prestige de l'édifice, qui ne possède aucune autre originalité.[689]

De nos jours, les rois saoudiens, qui n'étaient autrefois que des chefs de tribus comme les autres, peut-être un peu plus malins et ambitieux, se sont arrogés le droit, ou la charge, de s'occuper des "Lieux Saints", remplaçant ainsi les familles sacerdotales. Ils reprennent un titre officiel, inauguré par Saladin, de "Gardien des Lieux Saints". Symboliquement, chaque année, ils font un brin de toilette à la Kaba.

Le statut de sacralité absolue des deux sites subsistent de nos jours, comme une splendide trace de l'archaïsme du système: en effet, il est depuis toujours, et encore maintenant, absolument interdit à tout infidèle de se rendre à la Mecque: il est comme une souillure, et risque, autrefois la mort, et actuellement, soit de gros problèmes, soit le lynchage.

Il n'y a pas de raison: si la Mecque prend ce statut glorieux, Médine doit aussi récupérer un bout de gloire. Les textes qui suivent sont en fait les traces d'une féroce et stupide querelle de minarets, aux implications considérables.
Muhammad reprend ici une tradition païenne , qui accorde à certains territoires un statut de protection privilégiée , ou tabou , comme si Médine était un sanctuaire à part entière . [690]
Mais là , c'est plutôt un support géographique à la théocratie, et une mesure de protection du régime en place. Admettons aussi que c'est un moyen aussi pour le nouveau chef d'asseoir son pouvoir, en favorisant la population qu'il entend séduire.
La conséquence la plus grave est que tout acte considéré comme contraire aux intérêts de Muhammad et de son groupe est considéré d'un point de vue religieux , comme un sacrilège , et puni comme tel. Le modèle de Muhammad est bien sur le territoire sacré de la Mecque , le Haram[691] *, qu'il vient de quitter. Parlons de mecquisation de Médine, et que l'on n'en parle plus. L'octroi de ce privilège fait aussi partie d'un jeu, de la concurrence symbolique des deux villes.*
Un article de R. B Sergeant le confirme, et ajoute une autre carte dans la manche du Muhammad arrivant à Yathrib.[692] *L'hypothèse, ou la thèse est celle-ci: Muhammad, pourvu comme il se doit d'un charisme à toute épreuve, est un Saint Homme (de ceux qui pullulent*

[689] U. Rubin, "The Kaba", p. 99.

[690] Samuel M. Zwemer, "*Al haramain*: Mecca and Medina", *The Muslim World* 37/1947.

[691] Cf. partie VI et M. H. Benkheira, "Les non-musulmans et le *haram*. Contribution à l'étude de la notion de territoire sacré en islam", in A. Le Boulluec, *A la recherche des villes saintes*, Turnhout 2004 ; M.J. Kister, "Sanctity joint and divided,: on holy places in the islamic tradition", *Jerusalem Studies in Arabic and islam* 20, 1996; G.E. Grunebaum, "The sacred character of islamic cities", *Mélanges T.Hussein*, ed. A. Badawi, Le Caire 1962.

[692] R.B. Sergeant, « Haram and Hawta », *Mél. T. Hussein*, Le Caire 1962, p. 41-58.

dans la tradition de l'Antiquité chrétienne) qui a pour fonction de constituer autour de Yathrib un périmètre sacré, une enclave (HAMRA, MAWTA). Ainsi, Yathrib peut devenir un centre commercial, et peut concurrencer la Mecque. La pratique semble presque banale. Mais ceci ajouté à la fonction d'arbitre politique, de messie judéo-arabe, additionné de charisme et de paroles apocalyptiques, le cocktail est efficace et nouveau.
Par la suite, la sacralisation aurait pu se révéler utile pour protéger la ville dans les luttes constantes qui se déroulent après la mort de Muhammad. Mais l'examen des faits montre qu'il n'en a rien été.

Il est probable que la moisson de récits sur la pseudo-mosquée ont eu pour destination de distraire les lecteurs du véritable processus religieux qui se met en place à Médine, c'est-à-dire celui-ci, très primitif dans sa nature.
De toute manière, personne, sinon les Médinois, n'avait intérêt à trop disserter sur une telle nouveauté.

On remarquera la quantité prodigieuse de textes sur la chasse, prohibant la capture et la mise à mort d'animaux, jusqu'aux plus minuscules, moustiques, poux et sauterelles. Comment l'expliquer? Une partie de la réponse réside dans la taille réelle du territoire sacré, qui en fait est immense, et couvre des milliers de kilomètres carrés. Imaginons peut-être aussi que les pèlerins s'ennuient comme des musulmans, et qu'en plus, ils ont faim, et sont tentés. Car justement, l'effet pervers du HARAM, qui préserve les animaux, est que l'endroit se transforme en réserve animale, surpeuplée de bestioles. Ou alors, pour finir, imaginons une sorte de dérive imaginative des textes, qui à partir d'un interdit, se mettent sans discipline à développer le thème jusqu'à l'absurde et jusqu'au délire.

(**Muslim, *Sahih* 2143**).

Abu Musa a dit : Je vins trouver le prophète à Al-Bathâ' où il faisait escale. Il me demanda :

-As-tu accompli le Hajj?

- "Oui", lui répondis-je.

-Avec quelle intention avez-vous entamé ta sacralisation? reprit-il.

Je lui dis :

-J'ai formulé l'intention de l'accomplir exactement comme le prophète l'avait accompli.

-C'est bien, répliqua-t-il, accomplis les tournées rituelles autour de la Ka'ba, puis fais le parcours entre As Safâ et Al Marwa et quitte ensuite l'état de sacralisation. Abu Musa ajouta : Je fis les tournées rituelles autour de la Ka'ba, puis je fis le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa enfin je me rendis chez une femme des Banû Qays pour m'épouiller la tête, puis je fis la Talbiya pour le Hajj. J'ai conseillé cela aux gens jusqu'au califat de (?) lorsqu'un homme me dit :

-Ô Abu Musa - ou Ô 'Abdullâh Ibn Qays - Arrête certains de tes conseils, car tu ne sais pas ce que l'émir des Croyants a innové après toi au sujet de ces rites du Hajj et de la 'Umra". Abu Musa s'adressa alors aux fidèles en disant :

-Ô gens! Que celui à qui j'ai donné conseil, se patiente et ne le suit pas car l'émir des Croyants vous

viendra bientôt. Suivez donc sa sentence". Lorsque (?) arriva, je lui racontai le fait et il me répondit :
-Quant au Livre d'Allah, il nous ordonne d'accomplir intégralement les rites. Et si nous mettons la Sunna en pratique, l'Envoyé d'Allah ne quitta pas l'état de sacralisation avant que l'animal du sacrifice n'ait atteint son lieu d'immolation".

(**Muslim,** ***Sahih*** **2127**).

Selon Jabir ibn 'Abdullâh , nous fîmes la Talbiya pour le Hajj seulement avec le prophète tandis qu'Aïsha eut l'intention d'accomplir la 'Umra. Arrivés à Sarif, elle eut ses menstrues. Lorsque nous arrivâmes à La Mecque, nous fîmes les tournées rituelles autour de la Ka'ba et le parcours entre As Safâ et Al Marwa. L'Envoyé d'Allah ordonna à celui qui n'avait pas une offrande à sacrifier de se désacraliser. Comme nous lui demandâmes de quelle nature est cette désacralisation, il répondit :
-"Une désacralisation complète". Nous eûmes des rapports charnels avec nos femmes, nous nous parfumâmes et nous portâmes nos habits ordinaires alors que quatre nuits (de marche) seulement nous séparâmes. Depuis, le jour d'Al Tarwiya (le huitième jour de dhûl-hijja), nous fîmes la Talbiya. Pénétrant chez Aïsha, l'envoyé d'Allah la trouva en train de pleurer.
-Qu'as-tu?, lui demanda-t-il.
-J'ai eu mes menstrues, au moment où les gens quittaient l'ihrâm et je n'ai pas pu le faire, ni accomplir les tournées rituelles autour de la Ka'ba, et voilà que les gens se dirigent maintenant vers le Hajj", répondit-elle.
Il me dit :
-C'est une règle qu'Allah a imposée aux filles d' Adam. Fais donc le *ghusl*, puis prononce la Talbiya pour le Hajj.
Aïsha suivit ses ordres et fit tous les rites du Hajj. Quand elle devint pure, elle fit les tournées rituelles autour de la Kaba et le parcours entre As Safâ et Al Marwa. Le prophète lui dit alors :
-Te voilà acquittée des rites du Hajj et de la 'Umra ensemble.
Elle lui répondit : "Ô envoyé d'Allah, je sens que je n'ai pas accompli mon Hajj qu'après avoir fait les tournées rituelles autour de la Maison. Il rétorqua :
-Emmène-la et qu'elle accomplisse sa 'Umra à partir d' At Tanîm.
Ceci eut lieu dans la nuit d'Al-Hasba.[693]

(**Muslim,** ***Sahih*** **2314**).

Abu Hurayra a dit : Quand Allah le Tout-Puissant accorda à l'Envoyé d'Allahla victoire lors de la conquête de La Mecque, l'Envoyé d'Allah se leva parmi la foule, loua Allah proclama Sa gloire et dit :
-Allah a préservé La Mecque de l'Eléphant (Allusion à l'invasion d'Abraha); mais Il a rendu l'Envoyé d'Allah et les Croyants maîtres de cette ville. Elle a été rendue inviolable pour tous ceux qui m'ont

[693] La nuit où les pèlerins quittent La Mecque après les jours de Tachrîq.

devancé; elle n'a cessé d'être sacrée pour moi que durant un certain laps de temps, et elle ne cessera jamais de l'être après moi pour personne. Il est prohibé d'effaroucher son gibier, de couper ses épines, de ramasser les objets qu'on y trouve sinon pour annoncer leur trouvaille à leurs propriétaires. Les siens de celui qui y aura été victime d'un meurtre, auront le choix entre ces deux partis : ou bien l'acceptation du prix du sang ou bien l'exercice du talion contre le meurtrier.

- Ô envoyé d'Allah, Fais une exception pour l'Idhkhir, demanda ibn Abbas, car nous faisons usage de cette plante dans nos tombes et nos maisons.

- Exception est faite pour l'Idhkhir, répliqua l'Envoyé d'Allah.

Alors un homme du Yémen, Abu Shâh se leva et dit :

-Ô envoyé d'Allah ! Qu'on me mette ceci par écrit.

- Mets ceci par écrit pour Abu Shâh!, ordonna l'Envoyé d'Allah.

(**Muslim, *Sahih* 2101**).

Aïsha a dit : L'Envoyé d'Allah entra chez Dubâ'a bint Az-Zubayr et lui dit :

-Tu as voulu accomplir le Hajj!

Elle lui répondit :

-Par Allah! J'éprouve une certaine douleur.[694]

Il lui dit : -Accomplis le Hajj en fixant une condition. Dis : Grand Dieu! Mon lieu de désacralisation sera là où Tu me retiendras (d'atteindre la Maison Sacrée)". Dubâ'a était la femme d'al Miqdad?

(**Muslim, *Sahih* 2108**).

Aïsha a dit : Nous accompagnâmes prophète au cours de son Hajj d'adieu et nous fîmes la Talbiya pour la 'Umra. L'Envoyé d'Allah dit :

-Que celui qui a une offrande fasse à la fois la Talbiya pour le Hajj et la 'Umra, et qu'il ne quitte pas l'état d'ihrâm que quand il eut accompli leurs rites.

Aïsha poursuivit : Quand je suis arrivée à La Mecque, j'avais mes menstrues. Je n'ai donc pas fais les tournées rituelles autour de la Maison Sacrée ni le parcours entre AsSafâ et Al Marwa. Comme je plaignis de cela au prophète, il me dit :

-Dénoue tes cheveux et peigne-les, fais la Talbiya pour le Hajj et laisse la 'Umra.

Je suivis ses conseils. Quand nous accomplissâmes le Hajj, l'Envoyé d'Allah m'envoya à At Tanîm en compagnie d'Abdurrahmân Ibn 'Abu Bakr et là, j'accomplis les rites de la 'Umra. Le prophète me dit :

-C'est de cet endroit que commence ta 'Umra".

Aïsha ajouta : "Ceux qui avaient fait la Talbiya pour la 'Umra, firent les tournées rituelles autour de la Maison Sacrée et le parcours entre As Safâ et Al Marwa, puis ils se désacralisèrent. Ensuite ils

[694] Une affection forcément gynécologique.

firent une seconde fois les tournées rituelles à leur retour de Mina pour leur Hajj. Quant à ceux qui avaient joint le Hajj à la 'Umra, ils n'accomplirent les tournées rituelles qu'une seule fois".

(**Muslim,** ***Sahih*** **2131**).

'Atâ' a dit : J'ai entendu Jabir dire : "Nous, les compagnons de Muhammad, nous avons prononcé la Talbiya afin d'accomplir le Hajj uniquement".

Atâ ajouta : Jabir a dit : "Le matin du quatrième jour de dhûl-hijja, le prophète vint nous ordonner de se désacraliser". 'Atâ' dit : Le prophète ajouta :

-Quittez la sacralisation et ayez des rapports charnels avec vos femmes. Atâ dit : Il n'y assista pas, mais il leur rendit ces choses licites. Les compagnons dirent :

-Est-ce que quand il ne nous sépare de la station à que quatre jours, nous ordonne d'avoir des rapports charnels avec nos femmes, ainsi en arrivant à nous aurons les verges dégouttant de sperme.

Il ajouta : Il me semble encore voir Jabir remuer sa main en disant ses mots. Le prophète s'adressa alors à nous en ces termes :

-Vous savez bien que je crains Allah plus qu'aucun d'entre vous et que je suis le plus véridique et le plus pieux parmi vous. Si ce n'était ma bête du sacrifice que j'ai apportée avec moi, j'aurais procédé à la désacralisation, juste comme vous. Si je connaissais l'invisible, je ne l'aurais pas emmenée. Quittez donc la sacralisation.

Sur ce, nous obéissions. 'Atâ' ajouta : Jabir dit alors : Puis, arriva 'Ali qui était chargé de la collecte des impôts. Il lui demanda :

-Comment as-tu prononcé la Talbiya?

Il répondit : "Comme l'a fait le prophète .

Le prophète lui dit alors :

-Sacrifie la bête et reste en état de sacralisation, et il lui offrit une bête à sacrifier. Surâqa Ibn Mâlik Ibn Jushum demanda alors :

-Ô envoyé d'Allah Est-ce c'est pour cette année-ci ou pour toujours?

Et le prophète de répondre :

-C'est pour toujours.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2412**).

D'après ibn Abbas, l'envoyé d'Allah a dit au jour de la prise de La Mecque :

-Désormais, il n'y aura pas lieu à l'émigration, mais plutôt un combat et une intention. Et si l'on vous invite au djihad, prenez-y part. Il ajouta encore au jour de la prise de La Mecque : Ce pays, Allah l'a rendu sacré, le jour où Il a créé les cieux et la terre. Ce territoire restera sacré par l'ordre d'Allah jusqu'au Jour de la Résurrection. Il n'a été permis à personne avant moi d'y livrer combat et la durée de cette autorisation ne dépasse pas un certain laps de temps. Ce territoire restera sacré par l'ordre d'Allah jusqu'au Jour de la Résurrection. On ne doit pas couper ses épines, ni effaroucher

son gibier, ni ramasser les objets trouvés à moins que ce ne soit pour les rendre à leurs propriétaires, ni arracher ses herbes fraîches. Al-'Abbâs lui dit alors :

-Ô Envoyé de Dieu! Fais une exception pour qu'on emploie dans certaines industries et dans les maisons.

- Excepté l'Idhkhir[695], ajouta-t-il.

(Muslim, *Sahih* 2413).

Récit rapporté d'après Abu Shurayh Al-'Adawî : Il a dit à 'Amir Ibn Sayd qui envoyait les troupes à La Mecque :

-Ô Prince! Permets-moi de vous rapporter un hadith que l'Envoyé d'Allah avait dit le lendemain du jour de la conquête (de La Mecque). Mes oreilles ont bien entendu ce hadith et mon coeur l'a bien retenu; de même que mes yeux l'ont vu en le disant. Après avoir loué et exalté Allah, le prophète a dit :

-C'est Allah et non les hommes, qui a rendu sacré le territoire de La Mecque. Il est prohibé à tout homme qui croit en Allah et au Jour du Jugement Dernier d'y faire couler du sang ou de couper ses arbres. Si quelqu'un se permet de transgresser ces prescriptions, présumant que l'Envoyé d'Allah y a combattu, dites-lui qu'Allah l'eut permis à Son Envoyé et qu'Il vous l'a interdit. En effet, Il ne me l'a permis qu'au cours d'un certain laps de temps. La Mecque a désormais recouvert son caractère sacré d'hier. Que celui qui est présent le transmette à l'absent.

(Hanbal , *Musnad* 3/ 242-2).

D'après Anas , l'apôtre d'Allah a dit:

Médine est une enclave sacrée de là à là. Celui qui commet une agression et y donne refuge à un agresseur , que la malédiction d'Allah , de ses anges et de tous les hommes descende sur lui. Allah n'acceptera pas que cette malédiction soit détournée ou compensée en sa faveur.

(Bukhari , *Sahih* 30/ 91).[696]

Le prophète a dit:

Médine est un sanctuaire de là à là. Ses arbres ne seront pas coupés et aucune hérésie ne sera tentée ni aucun péché commis. Si quelqu'un innove en religion ou commet des méfaits , il encourt la malédiction d'Allah , des anges et du peuple entier.

(Bukhari , Sahih 30/ 95).[697]

---

[695] Une plante précise, servant de fourrage; comme les bêtes à sacrifier, ne sentant pas leur fin prochaine, conservent leur appétit, il est encore indispensable de les nourrir. Alors, l'exemption tombe à point nommé.

[698] Corpus coranique 4/90.

L'apôtre d'Allah a dit: j'ai donné l'ordre d'émigrer dans une ville qui pourra avaler les autres villes , qui est appelée Yathrib et c'est Médine , et cela expulsera les mauvaises gens comme un four enlève les impuretés du fer.

(**Bukhari ,** ***Sahih*** **29-10**).

D'après Jâbir, un bédouin vint trouver le prophète et lui prêta serment de fidélité pour l'islam. Le lendemain, ce bédouin, ayant la fièvre, revint et dit par trois fois :

-"Relève-moi de mon serment."

Le prophète refusa en disant :

-"Médine est comme le soufflet de forge ; elle expulse ses impuretés et elle affine ses vertus."

Zayd ibn Thâbit a dit : Quand l'envoyé d'Allah partit pour Ohod, un certain nombre de ceux qui l'accompagnaient l'abandonnèrent.

-Il faut les tuer, disaient certains fidèles.

- Il ne faut pas tuer, disaient certains autres.

Alors fut révélé ce verset : Pourquoi vous diviser en deux partis au sujet des hypocrites ? [698] Et le prophète ajouta : "Médine se débarrasse des hommes (méchants) comme le feu chasse les impuretés du fer."

(**Bukhari ,** ***Sahih*** **56/181**).

Hudhayfah rapporte que le prophète nous a dit:

Ecrivez pour moi les noms de tous ceux qui reconnaissent l'islam. Nous lui écrivîmes les noms de 1500 personnes . [699]

(**Bukhari ,** ***Sahih*** **29/4**).

Sayd ibn El Mosayyab rapporte que Abu Hurayra disait : "Je verrais des gazelles brouter dans Médine que je ne les effaroucherais pas, car l'envoyé d'Allah a dit :

-"L'espace entre les deux champs de pierres est un territoire sacré."

(**Bukhari , Sahih 29/1**).

Anas rapporte que le prophète a dit : "Le territoire de Médine est sacré de tel à tel endroit ; on n'y doit point couper les arbres ni y commettre aucune transgression. Celui qui s'en rendra coupable aura contre lui la malédiction d'Allah, celle des anges et celle des hommes tout à la fois."

[700] "Les Fils du Charpentier", au nom bien adapté à cette tâche.

Anas a dit : "Quand le prophète arriva à Médine, il donna ordre de construire la mosquée.
-"Ô Banu Najjâr[700], dit-il, fixez-moi un prix, répondirent-ils ; nous ne le demanderons qu'à Allah."
Alors le prophète ordonna de fouiller les tombeaux des polythéistes, de les détruire, d'égaliser le sol, puis il fit couper les palmiers dont les troncs furent placés en rangs du côté de la qibla de la mosquée."

D'après Abu Hurayra, le prophète a dit :
-"Sur ma demande, tout l'espace entre les deux champs de pierres de Médine est territoire sacré."
Abu Hurayra ajoute : "Le prophète alla trouver les Banu Hâritha :
-"Ô Banu Hâritha, leur dit-il, il me semble que vous êtes sortis du territoire sacré."
Puis, se retournant, il ajouta :
-"Non, vous y êtes encore."

Ali a dit :
-"Nous n'avons autre chose que le livre d'Allah et cette charte qui vient du prophète et qui déclare que le territoire de Médine est sacré dans l'espace compris entre Ayr et tel endroit. Celui qui y commettra quelque transgression, ou qui donnera asile à celui qui en aura commis une, aura contre lui tout à la fois la malédiction de Allah, celle des anges et celle des hommes, et on n'acceptera de ce coupable ni repentir, ni expiation."
Il dit encore :
-"La sécurité y sera la même pour tous les musulmans. Celui qui attentera à un musulman aura à la fois contre lui la malédiction de Allah, celle des anges et celle des hommes ; on n'acceptera de lui ni repentir, ni expiation. Celui qui se sera placé sous la protection de quelqu'un sans avoir obtenu d'autorisation de ses anciens patrons aura contre lui la malédiction de Allah, celle des anges et celle des hommes ; on n'acceptera de lui ni repentir, ni expiation."

Le *haram* de Médine.
(al Mataryi , *Histoire de Médine*).[701]

Le prophète m'a envoyé dresser des piliers sur les extrémités du haram de Médine. A Mushayrib , un montagne à gauche de Dhat al Jaysh ; entre là et Khalyaq se trouve al Dabuah. A l'extrémité de Makheed , les montagnes de Makheed sont sur la route de la Syrie. A al Hufayya , dans la forêt d'al Ghabah au nord de Médine. A Dhul Ushayra , sur le chemin de la montagne d'al Hufayya. A Taym , une montagne à l'est de Médine.
Au total , cela faisait une journée de trajet en long et en large.

[702] Q 5/95.

(**Malik,** ***Muwatta*** **947).**

Abu Al-Zubayr a rapporté que Omar Ibn Al-Khattab exigea que le délit de la chasse (au pèlerinage) en soit ce qui suit: pour une hyène, un bélier; pour une gazelle, une chèvre; pour un lapin, une chèvre (de quelques mois, même pas d'un an); pour une gerboise une chevrette (précisément de quatre mois).

(**Malik,** ***Muwatta*** **948).**

Muhammad Ibn Sirin a rapporté qu'un homme vint trouver Omar Ibn Al-Khattab, et lui dit: J'étais avec un compagnon, dans une course de chevaux, pour accéder à l'ouverture d'un défilé, quand nous brusquâmes un cerf, alors que nous étions en état d'ihram. Que proposes-tu à ce sujet? Omar, se tournant vers un homme qui était tout près de lui, dit:

-Viens, que nous jugions tous deux, afind'avancer une sentence. Ils exigèrent, par compensation, une chèvre au cerf tué. L'homme parti en disant: Voilà le prince des croyants, qui n'arriva pas à avancer une sentence au sujet d'un cerf, qu'en convoquant un autre juge pour le soutenir.

Entendant cela, Omar appela l'homme et lui demanda:

-Récites-tu la sourate al-Ma'ida?

L'homme répondit:

-Non.

Omar reprit:

-Connais-tu cet homme qui m'a soutenu dans mon jugement?

-Non; répondit-il.

Omar continua:

-Si tu m'avais dit, que tu récitais la sourate al-Ma'ida, je t'aurais atrocement frappé; Allah le Très-Haut a dit dans son Livre (le sens): ...Dont jugeront deux des vôtres, gens intègres, et ce sera comme une offrande que l'on fait parvenir à la Ka'ba.[702]

Cet homme qui a émis le jugement est Abul-Rahman Ibn Awf.

(**Malik,** ***Muwatta*** **786).**

Abu Katada Al-Ansari a rapporté qu'il était en compagnie de l'Envoyé d'Allah. Quand ils prirent une des routes de La Mecque ils se trouvèrent distancés, tous ses compagnons étaient en état d'ihram, sauf lui. Il vit un onagre, ainsi il se réajusta sur son cheval, et demanda à ses compagnons de lui faire passer son fouet; mais ils refusèrent; il leur demanda, sa lance, qu'ils lui refusèrent encore; alors il la prit et s'élança de toute sa force contre l'onagre et le tua. Quelques uns des compagnons de l'Envoyé d'Allah mangèrent de sa chair, quant aux autres, ils en refusèrent. Une

fois, arrivés auprès de l'Envoyé d'Allah ils lui demandèrent à propos de la chair de l'onagre, est-elle à manger? Il leur répondit: Ce n'est d'ailleurs qu'une nourriture que Allah vous avait accordée.

(**Malik, *Muwatta* 787**).

Hisham Ibn Urwa a rapporté d'après son père que Al-Zubayr Ibn Al'-Awam mangeait de la viande desséchée, tout en étant en état d'ihram. Et Malik ajouta: Il s'agit de la viande d'une biche desséchée.

(**Malik, *Muwatta* 788**).

Zayd Ibn Aslam a rapporté le même Hadith, au sujet du l'onagre, cité dans l'avant-précédent, rapporté par Abu Katada. Mais dans le rapport de Zayd Ibn Aslam, c'est ajouté que l'Envoyé d'Allah a dit:

-Avez-vous encore quelques morceaux de sa chair?

(**Malik, *Muwatta* 789**).

Al-Bahzi a rapporté que l'Envoyé d'Allah se dirigea pour la Mecque, en étant en ihram, en, arrivant à Al-Rawha, on rencontra un onagre dont les jarrets étaient coupés. On rapporta cela à l'Envoyé d'Allah qui répondit:

-Laissez le, car je pense que son propriétaire va venir, le propriétaire se rendit auprès du Prophète et lui dit:

-O Envoyé d'Allah ce zèbre vous appartient.

Alors, l'Envoyé d'Allah ordonna Abu Bakr de partager sa chair à tous les compagnons, puis poursuivit sa route. Arrivant à Al-Uthaba lieu entre Al-Rouaitha et Al-Arj, il trouva une gazelle, touchée d'une flèche et couchée dans l'ombre, Al-Bahzi ajoute: l'Envoyé d'Allah ordonna un homme de garder la gazelle afin que personne ne le touche, jusqu'à ce qu'ils soient passés.

(**Malik, *Muwatta* 791**).

Salim Ibn Abdallah a rapporté qu'il a entendu Abu Hurayra raconter à Abdallah Ibn Omar qu'il a, à Rabaza, passé par des gens, en ihram, qui l'ont consulté pour la viande d'un animal chassé, qui a été mangée par des gens en ihram. Il leur ordonna de la manger. Abu Hurayra poursuivit en disant: puis je me rendis chez Omar Ibn Al-Khattab, à Médine, et je lui rapportai ce qui est fait, et il me demanda:

-Que leur as-tu ordonné de faire?

Je répondis:

-Je leur ai dit de la manger.

Omar dit:

-Si tu leur avais dit autre, je t'aurais battu.

(**Malik,** ***Muwatta*** **792).**

Ata Ibn Yassar a rapporté que Ka'b Al-Ahbar vint de la Syrie accompagné de cavaliers, qui étant en route, trouvèrent la chair d'un animal chassé. Ka'b leur autorisa d'en manger. Ata continue: En arrivant chez Omar Ibn Al-Khattab, à Médine, ils lui rapportent ce qui a été fait. Omar demanda:

-Qui vous a autorisé?

Ils répondirent:

-Ka'b. Omar reprit:

- Ainsi, je vous le commande à la tête de votre troupe, jusqu'à votre retour.

Peu après, étant en route pour la Mecque, cette troupe tomba sur un vol de sauterelles, et Ka'b proposa, de les capter, et de les manger. De retour chez Omar Ibn Al-Khattab, la troupe lui rapporta ce qui est fait. Omar interpella Ka'b:

-Qui t'a porté, à leur autoriser les sauterelles?

Il lui répondit:

-Les sauterelles sont des pêches maritimes.

Omar lui demande:

-Qui te l'a dit?

Ka'b répond:

-O prince des croyants! Par celui qui tient mon âme en Sa main, elles ne sont que les éternuements d'une baleine qui ne sont trouvables que deux fois par an.

On demanda à Malik au sujet de la viande du gibier de la chasse, qu'on trouve en route vers la Mecque; un homme en état d'ihram, peut-il en acheter? Il répondit: que le pèlerin cherche exprès de cette viande du gibier de la chasse, je le répugne; mais pour ce qu'il trouve par hasard, il peut se l'acheter, et il n'y a pas de mal à cela.

Malik a ajouté: celui qui est en état d'ihram, et qui possède de la viande de ce qu'il a chassé, ou de ce qu'il a acheté, il n'aura pas à s'en débarrasser, et il n'y a pas de mal, à garder cela chez lui.

Pour la pêche des poissons, dans la mer, les rivières, les étangs, ou dans ce qui est similaires, cela est licite, et l'homme en état d'ihram peut les pêcher.

(**Malik,** ***Muwatta*** **793).**

Abdallah Ibn Abbas a rapporté que Al-Sa'b Ibn Jathama offrit à l'Envoyé d'Allah un onagre, alors qu'il était à Al-Abwa ou à Waddan. L'Envoyé d'Allah le lui rendit. Mais dès que l'Envoyé d'Allah vit comment paraissait la figure de Al-Sa'b, il lui dit:

- Je ne te le refuse que parce que je suis en état d'ihram.

(**Malik,** ***Muwatta*** **794).**

Abdel-Rahman Ibn Amir Ibn Rabi'a a rapporté: J'ai vu Othman Ibn Affan à Al-Arj, en état d'ihram, dans un jour d'été, se couvrant le visage d'un tissu de velours pourpré. Lui apportant la viande d'un

animal chassé, il dit à ses compagnons: mangez-la Ils lui dirent:

-Et toi, tu ne manges pas. Il répondit:

-Je ne suis pas de semblable à vous; bien qu'on l'a chassé pour moi.

(**Malik, *Muwatta* 795**).

Urwa a rapporté que Aïsha, la mère des croyants, lui a dit:

-Ô fils de ma sœur! Elles ne sont que dix nuits (pour être en ihram). Si ton âme te préoccupe de quelque chose de douteux, laisse le. Et elle sous-entendait la viande de la chasse.

Malik a dit: L'homme en état d'ihram, pour qui,on chasse, et on lui prépare comme mets, et qu'il le mange, sachant que, cette chasse a été faite pour lui, il commet un délit pour cette chasse et doit l'expier.

On demanda à Malik, à propos de l'homme qui, en état d'ihram est obligé de manger de la viande d'un animal mort? Peut-il chasser et manger de sa chasse, ou pourra-t-il manger de la viande de l'animal mort? Il répondit: Qu'il mange de la viande de l'animal mort car Allah Le Béni et Le Très-Haut n'a pas permis à celui qui est en état d'ihram ni de manger de la chasse, ni d'en avoir part quoi que soit la circonstance; mais II a toléré la viande de l'animal mort quand c'est nécessaire.

Et Malik de dire: Il nest pas permis pour quiconque en état d'irham ou non de manger du gibier chassé ou sacrifié par quelqu'un en état d'irham. Et j'ai entendu dire cela, de plus d'une personne. Par suite, celui qui tue ce qu'il chasse, puis le mange, il doit une seule expiation, et il est pareil à celui qui tue et ne mange pas.

(**Malik, *Muwatta* 796**).

Malik a dit: tout ce qui est de gibier chassé dans l'enceinte sacrée, ou maintenu par un chien pour été tué dans un milieu libre n'est nullement licite à manger. Et celui qui accomplit ce délit, doit l'expier. Par contre, celui qui envoie son chien dans un milieu libre, ne trouvant le gibier que dans l'enceinte sacrée, il n'est ni licite à manger, ni non plus à réparer sauf si ce gibier se trouve près de l'enceinte sacrée quand il a envoyé son chien; dans ce cas, il doit réparer son délit.

(**Malik, *Muwatta* 797**).

Malik a dit: Allah, Le Béni et Très-Haut a dit: O les croyants! Ne tuez pas de gibier durant que vous êtes sacralisés. Quiconque parmi vous en tue délibérément, qu'il compense, alors, ou bien par quelque bête du troupeau, semblable à ce qu'il a tué dont jugeront deux des vôtres, gens intègres, et ce sera comme une offrande que l'on fait parvenir à la Ka'ba ou bien par une expiation, en nourrissant des pauvres, ou par l'équivalent en jeûne. Cela afin qu'il goûte la conséquence de son acte.[703]

Malik a continué: celui qui chasse, en étant en sacralisation, puis tue la bête chassée alors qu'il est en état d'ihram, est comparable à celui qui se l'achète en état d'ihram puis il la tue. Et Allah ayant

[703] Q 5/95.

interdit cela, l'homme doit dans ces conditions réparer ce délit. Et celui qui alors, tue ce qu'il a chassé, tout en étant en ihram, doit être jugé.

- Malik a ajouté: ce que j'ai de mieux entendu au sujet de celui qui tue ce qu'il chasse, c'est qu'il est jugé à son titre de façon à ce qu'il valorise la bête chassée; on fixe ce qu'il doit pour faire manger à tout pauvre d'environ un mudd, ou de jeûner un jour par compensation à chaque moudd. Puis on détermine le nombre des pauvres s'ils sont à dix, il doit jeûner pour dix jours, à vingt il doit jeûner pour vingt jours, autant donc leur nombre, même s'il est à soixante pauvres. Malik a finalement dit: J'ai de même entendu dire que celui qui tue un gibier dans l'enceinte sacrée alors qu'il est en désacralisation, sera jugé pareillement à celui qui est en état d'ihram et tue un gibier dans l'enceinte sacrée.

(**Malik,** ***Muwatta*** **798).**

Abdallah Ibn Omar a rapporté que l'Envoyé d'Allah a dit: parmi les animaux, cinq, peuvent être tués par l'homme en état d'ihram, sans être considéré fautif: le corbeau, l'épervier, le scorpion, la souris et le chien enragé.

(**Malik,** ***Muwatta*** **799).**

Abdallah Ibn Omar a rapporté que l'Envoyé d'Allah a dit: cinq animaux, s'ils sont tués par un homme en ihram, il n'est pas accusé d'un délit: le scorpion, la souris, le corbeau, l'épervier et le chien enragé.

(**Malik,** ***Muwatta*** **800).**

Urwa a rapporté que l'Envoyé a dit: cinq animaux nuisibles, sont a tuer dans l'enceinte sacrée :la souris, le scorpion, le corbeau, l'épervier et le chien enragé.

(**Malik,** ***Muwatta*** **801).**

Ibn Shahab a rapporté que Omar Ibn Al-Khattab a ordonné de tuer les serpents dans l'enceinte sacrée. Malik a dit: est considéré tout comme un chien enragé à tuer dans l'enceinte sacrée, tout animal qui mord, blesse, et attaque les gens tels: le lion, le tigre, le léopard, et le loup. Mais les bêtes fauves qui n'attaquent pas tels: l'hyène, le renard, le chat et les animaux qui leur sont similaires, ils ne sont pas à tuer par un homme en étant d'ihram. Et s'il les tue, il doit les expier. Par contre, les oiseaux nuisibles ne sont pas à tuer par l'homme en état d'ihram sauf ceux qui ont été cités par le prophètetels que: le corbeau et l'épervier. Et s'il est fait que l'homme en état d'ihram en tue autre que ces deux genres d'oiseaux, il doit l'expier.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2068).**

Aïsha, la femme du prophète a dit : J'ai entendu l'Envoyé d'Allah dire : "Ces quatre nuisibles sont à tuer absolument même durant la sacralisation : le milan, le corbeau, la souris et le chien enragé".

(**Muslim,** ***Sahih*** **2073**).
Selon Abdallah ibn Omar , l'envoyé d'Allah a dit :

-Il n'y a aucun reproche à faire à celui qui tue l'un de ces cinq même au sein du sanctuaire (de La Mecque) et durant la sacralisation : la souris, le scorpion, le corbeau, le milan et le chien enragé.

(**Muslim,** ***Sahih*** **2092**).
Ibn Abbas dit : Un homme de son chameau, se cassa le cou et trouva la mort sur-le-champ. Le prophète dit alors :

-Lavez-le avec de l'eau et du lotus, ensevelissez-le dans ses deux pièces d'étoffes; mais ne lui couvrez surtout pas la tête; car, au Jour du Jugement Dernier, Allah le ressuscitera en train de prononcer la Talbiya".

7

Jeûne

Le jeu de la faim

1 Présentation

Le jeûne (SIYAM, ou SAWM) , finalement placé au mois de ramadan a pour but de renforcer la cohésion d'une communauté religieuse par la contrainte d'une commune obligation, qui concerne forcément l'humanité toute entière, par l'alimentation: le croyant est physiologiquement un tube digestif, pourvu quelquefois d'autres organes.
La religion musulmane use sans restriction de la méthode, efficace puisqu'elle implique le corps, l'asservit à une discipline insensée et affaiblit la capacité de raisonnement. Un de ses motifs plus ou moins avoués est aussi d'affaiblir sexuellement les jeunes hommes qui n'en peuvent plus de la frustration que leur impose la société (l'argument a servi au christianisme aussi). A l'intention des infidèles, l'on clamera plutôt des mots comme patience, spiritualité, fraternité, modestie, etc… Mais dans toute chose, il y a des apparences et des réalités, une théorie et une réalité.

Le jeûne procure aussi à celui qui s'y adonne le sentiment qu'il est proche de ceux qui souffrent avec lui, qu'il est distinct de ceux qui ne jeûnent pas, et forcément supérieur, puisque lui-même surmonte une épreuve: le bienfait issu de la souffrance n'est pas, comme diraient des théologiens, des chrétiens et des naïfs, une attitude de proximité du divin. Franz Kafka avait écrit une nouvelle intitulée "Un champion de jeûne", qui décrivait à merveille le phénomène. Face aux adversaires, aux infidèles, le mois sera l'occasion d'exhiber son contrôle de soi-même, proclamé urbi et orbi, sans rappeler tous les à-côtés putrides de la pratique.
Sur le plan strictement physiologique, le jeûne est une attitude irresponsable et dangereuse, absurde et aberrante: le corps subit rapidement les effets du sevrage alimentaire, et les capacités intellectuelles sont les premières à être touchées. [704] *L'apport calorique au moment de la rupture du jeûne*[705] *est énorme et difficilement assimilable, et il coïncide avec la période de sommeil, ou le corps ne peut pas évacuer cet apport. La période de ramadan est donc celle de l'insomnie, de l'asthénie, de l'épuisement, de l'obsession alimentaire et des achats compulsifs, des carences, de la goinfrerie, de la prise de poids, des conséquences de la déshydratation, des problèmes cardio-vasculaires, et des désagréments intestinaux: la constipation fait alors des ravages, et chacun sait que c'est un mal qui en plus rend méchant.*
Le rite adapté aux sociétés de subsistance, ou un peu plus ; la rencontre avec la société de consommation est catastrophique. Il devient difficile de faire cohabiter jeûne obligatoire et ouverture des supermarchés, dans des pays arabo-musulmans qui souvent n'ont d'autres activités culturelles collectives que la visite de grandes surfaces climatisées, et où la nourriture fait office de loisir principal, qu'elle soit fabriquée ou consommée.
C'est donc un problème de santé publique à dimension mondiale. Il était autrefois réservé aux pays musulmans, et contribuait à les faire végéter dans une indolence périodique, qui

[704] Le cerveau exige à lui seul pour fonctionner correctement le quart de l'énergie reçue par l'organisme ; ce n'est pas par le jeûne que l'on produit des prix Nobel.
[705] IFTAR.

avait tendance d'ailleurs à se prolonger le reste de l'année. Mais les effets de la mondialisation et des migrations se font aussi sentir dans les autres territoires qui ne sont pas soumis encore à cette règle.

Sur le plan social, le ramadan est la période des crises de nerfs, des disputes, des accidents du travail et de la route, des pertes de contrôle et d'une hausse spectaculaire de la délinquance. Les statistiques à ce sujet commencent peu à peu à apparaître, et ils sont sans appel. En Turquie, même à la télévision, on commence à voir apparaître les statistiques.

Dans les grandes villes européennes, les ruptures de jeûne sont aussi l'occasion de manifestations peu tolérantes et sympathiques au possible.

Le jeûne s'est superposé au mois de ramadan, qui était déjà un des quatre mois sacrés pour les Arabes d'avant l'islamisme. Il correspond alors à un moment particulièrement chaud de l'année. La racine sémitique r-m-d évoque la chaleur, et plus spécialement la chaleur brûlante du sable (sur la plante des pieds sans doute!), et tous les Arabes de l'époque doivent en voir le souvenir cuisant. La contrition du corps à ce moment de l'année est là encore une épreuve supplémentaire. Le mois a été choisi, on le verra, parce qu'il comportait auparavant un jeûne juif, celui de l'ashura, qu'il a fallu masquer par un autre jeûne massif. Comme il est défini par le calendrier arabe, qui est lunaire, il est en décalage constant avec le calendrier solaire, tout de même plus efficace et représentatif et évolution climatiques. En gros, il y a chaque année un décalage d'environ 10 jours vers l'avant. L'observation du premier croissant de lune du mois marque le début. Comme cela n'arrive pas en même temps partout, le début est toujours l'occasion d'une joyeuse cacophonie. Les plus obtus choisissent d'obéir à l'horaire saoudien…

On inculte souvent aux pauvres populations musulmanes, comme à des enfants, la fable de la commémoration de l'Hégire, et de ce pauvre prophète en fuite, obligé de jeûner le jour, et de se cacher, puis de grignoter des dattes: une sorte de chemin de croix, de calvaire, de traversée du désert. Hélas, le conte a eu ses adeptes, et si l'on interrogeait les foules, elles débiteraient vite la sornette des dattes du prophète. S'ils savaient que ce qu'ils font est une transposition de l'exemple du Christ répandu dans les légendes populaires chrétiennes.

De jeûne, très vite, le ramadan est devenu une sorte de festivité interminable, où les rythmes biologiques sont inversés, puisque l'on vit la nuit et que l'on dort le jour, ou que l'on somnole. Ainsi est marquée, en plus, la rupture dans la vie quotidienne avec les infidèles, et ceux-ci n'ont qu'à s'adapter et à en payer le prix. Si l'on ne mange pas, si l'on ne boit pas, on passe son temps à tricher, à s'alimenter en cachette, à acheter, à faire la cuisine. Le bilan énergétique et pécunier pour l'individu comme pour la communauté est catastrophique.

Le rite du jeûne diurne et collectif ne peut fonctionner que si une partie de la population ne le fait pas, et ne doit pas le faire. Si la société musulmane qui le pratique soumet diverses communautés, ou pratique l'esclavage, alors l'activité se maintient, mais si ces sociétés sont livrées à elles-même, ou au dieu Pétrole, alors rien ne va plus. Dans les pays d'accueil, la sécurité sociale (et en général tous les systèmes de protection sociale et de santé) se charge avec générosité de compenser les pertes subies.

Le jeûne et esclavage… Oui, les deux sont liés. Le jeûne fait perdre une quantité considérable de force de travail.

Un mois d'inactivité et de dépense, et un autre pour se remettre du choc. 2 mois perdus dans une année qui en compte douze. Qui plus est, le pire mois de l'année est consacré le meilleur, et sert de modèle, ce qui achève d'égarer les esprits.
Il faudrait qu'un jour, quelques esprits un peu éclairés du monde islamique s'expriment pour rappeler le prix qu'ils paient et font payer aux autres, pour une superstition néfaste et surannée.

La diététique moderne est bien entendu d'un avis différent: les brusques ruptures d'alimentation suivies de reprises rapide sont des moments que l'organisme supporte mal, et le cerveau lui-même en subit les conséquences: si le Coran dit que c'est un bien, il faut entendre que c'est un mal imposé, et un mal imposé par le Coran est alors un bien. Amoindrir de toute manière les capacités de raisonnement est un bien, pour qui veut persévérer dans sa foi.

Une littérature de propagande, indigente mais subventionnée, est là pour faire respecter pour tous les moyens de bouleverser un rythme biologique. Elle continue d'être produite, en dépit de tout, et traduit la volonté de convertir à l'islamisme jusqu'aux spasmes de ses intestins, de faire entrer la religion partout et que son corps lui obéisse, ce qui serait une grande victoire, que même le christianisme avait pu obtenir.

2

Bibliographie

Elle est variée : des descriptions ethnologiques sur la pratique à travers le monde, des études sérieuses qui veulent montrer l'origine du rite, et d'autres, pseudo-pédagogiques, qui cherchent à manipuler les jeunes lecteurs pour les persuader de la justesse du ramadan. Ainsi, plus tard, être adulte signifiera faire cela avec les autres.

K. Wagtendonk, *Fasting in the Koran*, Leiden, 1968 ; id., *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. fasting.
A. Neuwirth, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. ramadan;
K. Cragg, "Ramadan prayers", *The Muslim World* 47, 1957 ;
Hamallah Diagana (isl.), *Le jeûne du ramadan : à la lumière du Coran et de la Sunnah, questions et éléments de réponse*, Beyrouth, 2004;
Angela Grünert, *Ramadan : voyage au coeur d'un rite* , Paris, 2001;
Yacoub Roty (isl.), *Le ramadan expliqué aux jeunes*, Paris, 2002 (ouvrage pour la jeunesse);

Sami Abdessalam (isl.), *L'esprit du jeûne en Islam ou Une autre manière de vivre le ramadan*, Paris 2004;
Abdul-Aziz ibn Abdallâh ibn Baz (isl.), *Fatawas sur le jeûne, énoncées par les éminents savants, Mohammed ibn Saleh al-Otheymine, Abdallah ibn Abdourahman al-Jibrîne...* , Jeddah 2000;
S.D. Goitein, "Ramadan, the muslim month of fasting", *Studies in Islamic History and Institutions*, Leiden 1966, p. 90-110;
J. Jomier, J. Corbon, "Le ramadan au Caire en 1956", *Mélanges de l'Institut Dominicain d'Etudes Orientales* 3, 1956 ;
K. G. Jacob, "Der muslimische Fastenmonat Ramadan", *Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft zu Greifswald* 6/1893-1896;
Klaus Lech, *Geschichte des islamischen Kultus. Rechtshistorische und hadit-kritische Untersuchungen zur Entwicklung und Systematik der 'Ibâdât . Band I. Das ramadân-Fasten. Erster Teil.* , Wiesbaden 1979;
P.J.L. Frankl, A. O. Yahya, "The Observance of Ramadan in Swahili-Land", *Journal of Religion in Africa* 26/1996;
Jochen Gentz, "Tunesische Fatwäs über das Fasten im Ramadan" , *Die Welt des Islams* 7/ 1962;
K. G. Jacob, "Der muslimische Fastenmonat Ramadan" *VI. Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft zu Greifswald* 1893-1896;
David McNaughton, "Eclipses During Ramadan" *Hamdard Islamicus* 19/1996;
Suliman Bashear, "Ashura': an early Muslim fast", *Studies in the Early Islamic Tradition ;*
Teresa M. Shaw, *The Burden of the Flesh: Fasting and Sexuality in Early Christianity*, Minneapolis 2000;
Teresa M. Shaw, *The Burden of the Flesh: Fasting and Sexuality in Early Christianity*, Minneapolis 2000 ;
M. A. Cook, "Early Islamic Dietary Law," *Jerusalem Studies in Arabic and Islam* 7/1986, pp. 217-277

Voici une sélection de publications récentes dans la literature médicale anglo-saxonne. Elle entend étudier les effets sur l'organisme du jeûne. Dans les pays de tradition communautariste, le jeûne provoque des problèmes sociaux et économiques qui deviennent inquiétants. D'autres études, biaisées, tentent d'expliquer que le jeûne est une bonne pratique, saine et joyeuse. Un peu de sérieux, et la liste des articles suffit à prouver la dangerosité de ceci. Il reste encore bien difficile à des scientifiques honnêtes de signaler la malignité du ramadan. Une partie des auteurs, Turcs pour l'essentiel, peuvent discrètement le signaler, avec toutes les précautions oratoires possibles.

Jim Waterhouse, Lotfia Alkib, Thomas Reilly, "Diurnal changes in sleep, food and fluid intakes, and activity during Ramadan, 2006, in the UK: some preliminary observations", *Biological Rhythm Research* 39/2008 ;
id., "Effects of Ramadan upon Fluid and Food Intake, Fatigue, and Physical, Mental, and Social Activities: A Comparison between the UK and Libya", *Chronobiology International* 25/2008;
M. M'guil,..."Is Ramadan Fasting Safe in Type 2 Diabetic Patients in View of the Lack of Significant Effect of Fasting on Clinical and Biochemical Parameters, Blood Pressure, and Glycemic Control?", *Clinical and Experimental Hypertension* 30/2008;
Ebru Dikensoy..., "Effect of fasting during Ramadan on fetal development and maternal health" , *The Journal of Obstetrics and Gynaecology Research* 34/2008; H. Alberti, N.Boudriga, M.Nabli, "Lower attendance rates and higher fasting glucose levels in the month of Ramadan in patients with diabetes in a Muslim country" , *Diabetic Medicine* 25/2008;
A.H. Sakr, "Fasting in Islam". *Journal of the American Dietetic Association*, 67 /1975;
Azhar Abdulbari Bener, Mohammed Bessisso, "Do fasting and life style eating habits in Ramadan affect headache?", *Nutrition & Food Science* 37/2007;
Hisham M Mirghani, Muntha Salem, Sarath D. Weerasinghe, "Effect of maternal fasting on uterine arterial blood flow" , *The Journal of Obstetrics and Gynaecology Research* 33/2007;

A. Bahammam, "Does Ramadan fasting affect sleep?", *International Journal of Clinical Practice* 60/2006 ;
N. Rakicioglu..., "The effect of Ramadan on maternal nutrition and composition of breast milk", *Pediatrics International* 48/2006;
D. Whitelaw, "Management of diabetes during Ramadan", *Diabetic Medicine* 22/2005;
HM. Mirghani, SD. Weerasinghe, J.R. Smith, M. Ezimokhai, "The effect of intermittent maternal fasting on human fetal breathing movements" , *Journal of Obstetrics & Gynaecology* 24/ 2004;
Ahmed Bahammam, "Effect of fasting during Ramadan on sleep architecture, daytime sleepiness and sleep pattern",*Sleep and Biological Rhythms* 2/2004;
H. Argani, S.Mozaffari, B.Rahnama, M.Rahbani, M.Rejaie, A. Ghafari, "Evaluation of biochemical and immunologic changes in renal transplant recipients during ramadan fasting" , *Transplantation Proceedings* 35/2003;
I. Ozturk, Kaynak, G. Kaynak, C. Ulukol, B. Gulnar, S. Baskan, "Attitudes and practices of breastfeeding mothers regarding fasting in Ramadan" , *Child: Care, Health and Development* 27/2001;
N. Karaagaoglu, S.Yucecan, "Some behavioural changes observed among fasting subjects, their nutritional habits and energy expenditure in Ramadan", *International Journal of Food Sciences and Nutrition* 51/2000;
J. Anson, O. Anson, "Surviving the Holidays: Gender Differences in Mortality in the Context of Three Moslem Holidays", *Sex Roles* 37/1997

3

Jeûnes d'autrefois et d'ailleurs

L'islamisme n'a rien inventé, pour le meilleur et pour le pire. Il en va ainsi du ramadan et du jeûne, qui dans l'usage actuel se confondent. Mais tant de ramdam est fait autour du ramadan que le public naïf en viendrait à croire qu'il n'y a plus que les musulmans à pratiquer ce rite obsolète dans nos sociétés sécularisés.
Le rite est copié sur les usages juifs, et développé largement. Il y avait le jeûne de Kippour, et celui de l'ashura, dont on reparlera. Dans la tradition juive, il existe des périodes courtes

de jeûne, parsemant l'année, et qui commémorent surtout des moments tristes, de deuils et de lamentations.
Les chrétiens ont tendance à le reléguer bien en deçà des exigences spirituelles. Le carême n'a jamais été une épreuve insurmontable, pendant une quarantaine de jour avant Pâques. Le jeûne est alors plutôt une pratique individuelle, et encouragée comme telle, et liée à la culpabilité. Les Evangiles montrent plutôt une critique de la pratique collective. Il se résume à peu de choses, un repas sauté, une ration diminuée. Théoriquement, il devrait avoir lieu le vendredi, jour de jeûne par excellence…
Il existe un grand flottement doctrinal parmi les chrétiens. Très individuel chez les protestants, et réduits, et plus dur chez les orthodoxes, mais surtout pour les religieux eux-mêmes, ce qui est avantageux…
On sent qu'il ne s'agit pas d'une activité essentielle, selon les textes canoniques. Aux populations, on vante alors l'exemple christique, et cela ne va guère plus loin.

Dans l'Orient de ce temps, le jeûne était plus suivi: il est pratiqué une quarantaine de jours chez les coptes, les Ethiopiens et les nestoriens. Il a fini par s'atténuer, chez eux, tandis qu'il est resté fixe pour les musulmans: la loi a pétrifié la pratique, qui pour les autres, s'est atténuée. De tout cela, il faut retenir qu'au départ, le jeûne est une pratique bien répandue, qui ne coûte rien, a priori [706], et ce n'est pas du génie que de se l'imposer.

Les textes suivants indiquent d'abord quelques références juive et chrétiennes sur le jeûne, puis la manière dont les musulmans eux-mêmes ont imaginé la genèse de la coutume, en lien le plus souvent avec les pratiques des autres, comme s'ils reconnaissaient une sorte de dette, tout en s'en défendant.

Le jeûne pour les chrétiens.

Et vous, vous ne cesserez pas d'engraisser votre corps à l'excès, tandis que vous ne vous embarrasserez nullement de laisser dessécher votre esprit en négligeant de le nourrir d'une doctrine salutaire et vivifiante! Dans la mêlée, secourir un parti ,c'est faire succomber l'autre: ainsi se ranger du parti de la chair, c'est combattre contre l'esprit; comme passer du côté de l'esprit, c'est assujettir la chair: car ce sont deux puissances opposées. Si donc vous voulez fortifier l'esprit, il vous faut dompter la chair par le jeûne. C'est-là ce qui a fait dire à l'apôtre : Plus l'homme intérieur se détruit en nous, plus l'homme extérieur se renouvelle ; et ailleurs : Lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort (2. Cor. 4. 16. - 12. 10.). Ne mépriserez-vous pas des viandes corruptibles? ne désirerez-vous pas la table du royaume céleste, que vous préparera le jeûne d'ici-bas, ignorez-vous que l'intempérance vous engendre une foule de vers rongeurs ? Qui jamais dans les délice, continuelles d'une table abondante, mérita de participer aux grâces spirituelles ? Il fallut que Moïse se disposât

[706] Il coûte en fait à la société toute entière.
[707] Tables de la Loi.
[708] Ed. T.O.B..
[709] Juifs conservateurs.
[710] *Homélies*, trad. Auger, Lyon 1827.

par un second jeûne à recevoir une seconde fois les préceptes de la loi (Exode. 34. 28). (...) Ils ne connaissent ni la chair, ni le vin, ni rien de ce que désirent avec tant d'ardeur les esclaves du ventre. Le jeûne est une arme qui nous fait triompher de l'armée des démons. Cette sorte de démons, dit Jésus-Christ, ne se chasse que par la prière et par le jeûne. Tels sont les grands avantages que le jeûne nous procure. L'intempérance est la source des plus affreux désordres. Les mets délicats et les vins exquis nous portent à des passions brutales. Les délices irritent la concupiscence et allument dans les hommes des désirs furieux qui les rendent semblables à des chevaux indomptés. Les excès dit vin nous font renverser l'ordre de la nature, pervertir et corrompre l'usage des différents sexes. Le jeûne au contraire entretient la modestie et la continence dans le mariage; il fait qu'on se retranche même les choses permises, et que deux époux se les interdisent de concert pendant quelque temps pour vaquer plus librement à l'oraison.

Le jeûne chrétien.

Les chrétiens peuvent suivre un jeûne d'une quarantaine de jours, qui rappelle les expériences de Jésus dans le désert ; mais il n'y a pas d'obligation par les textes. Le récit admet naïvement une influence chrétienne directe sur Muhammad.

(**Tabari, *Histoire des prophètes et des Rois* III 135-6**).

Le prophète était venu à Médine au mois de *rabia* premier. Au mois de *muharram* de l'année suivante, il remarqua que les Juifs célébraient un jeûne, le dix du mois, en appelant ce jour ashura. Le prophète leur demanda pourquoi ils distinguaient ce jour. Ils répondirent :

-C'est le jour où Allah a fait noyer Pharaon dans la mer, et où il a délivré Moïse, qui a jeuné ce jour-là pour rendre grâces à Allah ; depuis lors nous aussi nous consacrons chaque année ce jour au jeûne. Le prophète ordonna aux musulmans de jeûner, eux aussi, ce jour, en leur disant: -Je suis plus digne de suivre l'exemple de mon frère Musa ibn Imran.

Ensuite le prophète, voyant que les chrétiens jeunaient pendant cinquante jours, désira avoir dans sa religion un jeûne pareil. A la fin du mois de shaban de cette même année, Allah établit le jeûne du mois de ramadan, en révélant le verset suivant :

Ô vous qui croyez, le jeûne vous est prescrit, comme il l'a été à ceux qui : vous ont précédés [711], c'est-à-dire aux Juifs et aux chrétiens.

Jésus n'avait ordonné qu'un jeûne de trente jours ; ce sont les chrétiens eux-mêmes qui ont porté ce chiffre à cinquante. Moïse aussi n'avait du observer le jeûne que pendant trente jours, les trente jours du mois dhul qada, le temps de sa conversation avec Allah ; mais il y ajouta onze autres jours. Le prophète, interrogé sur l'époque de ce jeûne de trente jours, reçut le verset suivant :

Au mois de ramadan, dans lequel a été révélé le Coran, etc. [712]

[714] Une étude détaillée et une décomposition de ces articles seraient des projets intéressants. Il n'est pas bon de laisser les grosses sourates pénibles, à l 'avantage des courtes sourates mystiques.

(...) A l'expiration du mois de ramadan, le prophète établit l'obligation de l'aumône à la fête de la rupture du jeûne. Ce jour, il sortit de Médine, se rendit à Mossalla, y fit la prière et recommanda, dans le sermon, l'aumône de la rupture du jeûne.

L'année suivante, au mois de *muharram*, le prophète laissa les musulmans libres de jeûner, ou non, le jour d'ashura.[713]

Quelques-uns observèrent ce jeûne, d'autres ne l'observèrent pas.

(**ibn Kathir,** ***Histoire des Prophètes*** **18/25**).

Lorsque Moïse termina la durée (de jeûne), pour le rendez-vous, il prit l'écorce d'un arbre qu'il mâcha, pour avoir bonne haleine. Il avait jeûné au cours de cette durée. Allah lui ordonna alors d'en jeûner encore dix, ce qui faisait 40 nuits au total.

Il est d'ailleurs confirmé, dans le hadith, que l'altération de l'haleine du jeûneur a un parfum meilleur auprès d'Allah que l'odeur du musc.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **150**).

Abdullah ibn Amar ibn al As a dit : On informa le prophète que je disais :

-Par Allah ! Je jeûnerai assurément le jour et je veillerai toute la nuit à prier tant que je vivrai.

Le messager d'Allah dit alors :

-Est-ce bien toi qui dis de telles choses ?

Je dis :

-Oui je l'ai bien dit, ô messager d'Allah ! Que mon père et ma mère te servent de rançon .

Il dit :

-Tu ne pourras jamais le faire. Jeûne plutôt certains jours et mange d'autres. Veille une partie de la nuit à prier et dors-en une autre. Il te suffit en effet de jeûner trois jours par mois car la récompense d'une bonne action équivaut à dix fois sa valeur. Ainsi tu auras la récompense de celui qui a jeuné tout le temps .

Je dis:

-Je me sens capable de mieux que cela

Il dit :

-Jeûne un jour et mange les deux suivants !

Je dis :

-Je me sens capable de mieux que cela .

Il dit :

-Jeûne un jour et mange un jour, c'était la façon de jeûner de David.

Je dis :

-Je me sens capable de mieux que cela.

Le messager d'Allah dit :

-Aucun jeûne n'est meilleur que celui là.

Si je m'étais contenté de trois jours par mois cela aurait été pour moi plus cher que ma famille et mes biens.

(**Bukhari, *Sahih* 79/38**).

Abdallah ibn Amar rapporte ce qui suit: on avait parlé de mon jeûne au prophète. Il vint chez moi, et je lui offris un coussin de cuir bourré de fibres de palmiers. Mais il s'assit sur le sol, laissant le coussin entrelui et moi. Un jeûne de trois jours par mois ne te suffit-il donc pas?

-Ô envoyé d'Allah! répondis-je.

-Cinq?

-Ô envoyé d'Allah!

-Sept?

-Ô envoyé d'Allah!

Neuf?

-Ô envoyé d'Allah!

-Onze?

-Ô envoyé d'Allah!

-Il n'y a pas, ajouta t-il de jeûne supérieur au jeûne de David ; il durait la moitié du temps ; un jour il jeûnait, un jour il rompait le jeûne.

4 Prescription coranique

Le rite principal est décrit en détail dans le texte. D'autres jeûnes sont mentionnés, mais ils sont expiatoires, et seront étudiés plus loin.
On notera l'aspect très juridique de la prescription, en insistant par exemple sur le fait que l'ordre est, au sens strict, écrit. Il y a d'abord l'ordre, puis les destinataires de l'ordre, puis

les limites, puis les exemptions. A la fin, un rappel à l'ordre, à l'obéissance, pour motiver un peu les troupes.
Cela, on sent bien à la lecture qu'il y a eu des ajouts successifs.[714] *Remarquable aussi est le souci de ménager les fidèles, l'adaptation, ce qui indique que les prescriptions n'ont pas été si faciles à accepter, et qu'il y a eu des rejets, ou des réclamations.*
Les versets sont très longs, indice encore de leur rédaction tardive. Le dernier, le 183, est clairement apocryphe, qui veut limiter les limitations sexuelles et alimentaires. A force de trop interdire, on décourage. Les textes de la Tradition ont imaginé que l'autorisation de manger et de coïter pendant toute la nuit, et non seulement au moment de la rupture provient d'un incident ridicule: des fidèles s'endormaient sottement au moment de la rupture, et ne pouvaient plus s'alimenter jusqu'au soir suivant… Tout ceci est bien entendu à prendre avec le sourire.
Comme toujours, les textes coraniques ne s'adressent qu'aux hommes, et ils expliquent comment ceux-ci doivent se comporter vis-à-vis de celles-là.

L'amusant détail qui permet de distinguer le passage du jour à la nuit, amusant quoique inefficace, est sûrement tiré du Talmud.[715]
Un passage est bien sûr à mettre de côté, quand il s'agit d'évoquer la nuit où aurait été transmise la révélation. D'ordinaire, le livre est plutôt avare de ces choses. Mais pour donner du lustre au mois et à sa jeûne, les auteurs du Coran ont eu l'habilité d'associer le rite et le fondement symbolique de toute la doctrine. L'astuce sera renforcée par l'institution d'une fête spéciale, comme on le verra plus loin.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/181-3).[716]

Ô vous qui croyez !, le jeûne vous a été prescrit (KUTIBA ALAYKUM) comme il a été prescrit à ceux qui furent avant vous[717], espérant que peut- être vous serez pieux.

Jeunez des jours comptés!

Celui qui, parmi vous, sera malade ou en voyage jeûnera un nombre égal de jours.

A ceux qui peuvent jeûner mais ne le font point incombe un rachat, la nourriture d'un pauvre ; quiconque fait volontairement un bien plus grand, cela est bien pour lui.

Jeûner est un bien pour vous! , si vous vous trouvez savoir.

Le mois du jeûne est le mois de ramadan dans lequel on a fait descendre la révélation comme direction pour les hommes et preuves de la direction et de la salvation.

Quiconque verra de ses yeux la nouvelle lune (HILAL) , qu'il jeûne ce mois!

Celui qui, parmi vous, sera malade ou en voyage jeunera un nombre égal d'autres jours.

Allah veut pour vous de l'aise et ne veut point de gêne.

Achevez cette période de jeûne!

---

[715] Talmud, Barakot 1/2.
[716] Ed. Blachère.
[717] Indice important, d'une strate antérieure: une forme de jeûne avait été imposée avant, et sert de référence. Mais ceux qui sont avant, sont-ce les mêmes de la veille, ou les ancêtres?

Magnifiez Allah par gratitude qu'il vous a dirigés!

Peut-être serez-vous reconnaissants.

Quand mes serviteurs t'interrogent sur moi, dis-leur que je suis près et réponds à l'appel de qui me prie quand il me prie!

Qu'ils répondent à mon appel et qu'ils croient en moi!

Peut-être seront-ils dans la rectitude.

Durant la nuit du jeûne, je déclare pour vous licite de faire galanterie avec vos femmes: elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles.

Allah a appris que vous vous êtes trahis vous-mêmes, mais il est revenu de sa rigueur contre vous et a effacé votre faute.

Maintenant, cohabitez avec elles et recherchez ce qu'Allah a prescrit pour vous.

Mangez (KULU) et buvez jusqu'à ce que se distingue pour vous le fil blanc du fil noir, à l'aube! Ensuite, faites jeûne complet jusqu'à la nuit!

Ne cohabitez point avec elles alors que vous êtes en retraite dans la mosquée sacrée!

Voilà les lois d'Allah.

Ne vous en approchez point pour les transgresser!

Ainsi Allah expose ses signes aux hommes, espérant que peut-être ils seront pieux.

5

Ventre affamé n'a qu'une oreille

Un peu comme pour le jihad, des auteurs vont imaginer une quantité prodigieuse d'historiettes pour justifier le jeûne, et donner envie de le pratiquer, par le biais de l'exemplarité, ou de promesses bien précises. L'œuvre sent l'effort séculaire, et il est plus que certain que des milliers de fabricants de récits se sont mis à l'œuvre. A la fin, nous possédons ce qui a été récolté dans les recueils de hadiths.

Parmi les thèmes les plus efficaces, comme pour le jihad, toujours, figure la crainte de l'enfer, et l'assurance d'un destin avantageux. Suivent de complexes opérations de comptabilité, selon le nombre de jours jeûnés et leur équivalence possible. Le résultat est plus proche de la bureaucratie que de la théologie.

L'inflation rhétorique aboutit à des promesses amusantes, comme celle de se laisser mourir de faim, par un jeûne illimité… et puis l'haleine du jeûneur est présentée comme étant le parfum le plus merveilleux auprès d'Allah. Alors que chacun sait que l'haleine du jeûneur, dans la réalité, est la pire chose qui soit, et en ces temps antiques, cela ne devait pas être drôle, à en faire vomir un chameau.
Voici donc comment la biologie et ses rythmes et ses évidences sont contestés. L'attirail rhétorique est-il efficace pour autant ? Non, l'accumulation de textes indique plutôt le contraire, et l'essentiel de l'efficacité du jeûne provient de la contrainte sociale, à tous les niveaux.

Alors un jeûne vaut mille jihad, un jihad vaut mille prières, un prière vaut mille jeûnes. A vos calculatrices.

Le zèle emportant tout, il est bien vu, bien épuisé, affamé, abruti, de commencer son jeûne un peu avant le début officiel, et mieux encore, de le rompre après la rupture officielle. Si cela se voit et se sait, tant mieux.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **143**).

Anas rapporte que trois personnes vinrent chez les femmes du prophète pour les interroger sur la façon dont le prophète adorait Allah. Quand elles les en informèrent, cela leur sembla peu. Ils dirent:

-Que sommes-nous par rapport au prophète alors que Allah lui a déjà pardonné tous ses péchés passés et futur ?

L'un d'eux dit:

-Pour ma part, je m'engage toujours de passer toutes mes nuits en prières.

L'autre dit :

-Et moi je m'engage à jeûner sans interruption toute ma vie.

(**Nisai,** ***Hadith*** **4/165**).

Le prophète a dit :

-Le jeûne n'a pas d'équivalent. »

(**Muslim,** ***Sahih*** **2/807**).

Le prophète a dit :

- Celui qui jeûne connaît deux grands moments de joie, l'un quand il rompt le jeûne et l'autre quand il rencontre son Seigneur qui se réjouit de son jeûne.

(**Hanbal,** ***Musnad*** **2/174**).

Le prophète a dit :

- Le fait de jeûner sera pris en compte pour intervenir en la faveur de celui qui l'a fait le Jour du

Jugement Dernier. Ô Seigneur, je l'ai privé de sa nourriture et de ses désirs physiques durant la journée, alors laisse-moi intercéder en sa faveur maintenant.

(Hanbal, *Musnad* 2/402).

Le prophète a dit :

-Jeûner est une protection et une forteresse qui éloigne des feux de l'enfer.

(Tirmidhi, *Hadith* 1340).

Selon Abu Umama , le prophète a dit:

-Celui qui jeûne un jour au service de Allah, Allah place entre lui et l'enfer une tranchée large comme la distance entre le ciel et la terre.

(Bukhari, *Sahih* Fath, 3277).

Le prophète a dit :

-Lorsque arrive le mois de Ramadan, les portes du Paradis sont ouvertes et celles de l'enfer fermées, tandis que les démons sont enchaînés

(Bukhari, *Sahih* Fath 37).

Le prophète a dit :

-Celui qui jeûne le mois de *ramadan* avec foi en comptant sur la récompense divine, ses péchés lui seront pardonnés.

(Hanbal, *Musnad* 5/343).

Le prophète a dit :

-Au paradis il y a des pièces dont on peut voir l'intérieur et dont l'intérieur se reflète à l'extérieur. Allah les a préparé pour ceux qui donnent à manger aux nécessiteux, ceux qui sont doux dans leur langage, qui jeûnent régulièrement et qui prient quand les gens sont endormis.

(Bukhari, *Sahih* Fath, 1904).

Le prophète a dit :

-Quiconque d'entre vous jeûne, ne doit pas se laisser tenter par un quelconque pêché... »

(Nawawi, *Hadith* 1215).

Selon Abou Hurayra, le Messager d'Allah a dit:

-Allah honoré et glorifié a dit: «Tout ce que fait le fils d'Adam est pour lui-même sauf le jeûne, il est pour moi et c'est moi qui en donne la récompense. Le jeûne est un bouclier (contre le feu et l'Enfer). Quand l'un de vous jeûne, qu'il s'abstienne de dire des choses obscènes et d'élever la voix. Si quelqu'un l'insulte ou le provoque au combat, qu'il se contente de dire: «Je suis en état de jeûne». Par Celui qui tient l'âme de Muhammad dans Sa Main, la mauvaise haleine du jeûneur a

certainement pour Allahune meilleure odeur que le musc. Le jeûneur connaît deux joies: Quand il rompt son jeûne il se réjouit et, quand il rencontre son Seigneur, il se réjouit de son jeûne».(ura)
Telle est la version de Bukhari. Dans une autre version de lui, il est ajouté: «II renonce pour moi à son manger, à son boire et à ses désirs charnels. Le jeûne est pour Moi et c'est Moi qui en donne la récompense. La bonne action est payée par dix fois sa valeur».
Dans une autre version de Muslim: Toutes les œuvres du fils d'Adam voient se multiplier la valeur de leur salaire. La bonne action est payée par dix à sept cents fois sa valeur. Allah exalté dit:
-Sauf le jeûne. Il est pour Moi et c'est Moi qui en donne la récompense. Il renonce en effet à cause de Moi à ses désirs charnels et à son manger. Le jeûneur à deux joies: Une fois quand il rompt son jeûne et une autre quand il rencontre son Seigneur. La mauvaise haleine du jeûneur a certainement pour Allah une meilleure odeur que le musc.

(**Nawawi,** ***Hadith*** **1216**).

Selon lui encore, le Messager d'Allah a dit:
-Celui qui réunit deux bonnes actions (deux bêtes à sacrifier, deux unités de prière, deux jours de jeûne volontaire etc...) au service d'Allah, s'entend appeler à partir des portes du Paradis: «O esclave d'Allah! Voilà une bonne chose que tu viens de faire». Celui qui fait partie des pratiquants fervents de la prière est appelé à partir de la porte de la prière. Celui qui fait partie des volontaires fervents à la guerre sainte est appelé à partir de la porte de la guerre sainte. Celui qui fait partie des pratiquants fervents du jeûne est appelé à partir de la porte dite «du Rayyan» et celui qui fait partie des dispensateurs fervents d'aumônes est appelé à partir de la porte de l'aumône».
Abu Bakr dit:
-O Messager d'Allah! Que mon père et ma mère te servent de rançon! Il suffit d'être appelé à partir de l'une de ces portes pour être sûr du succès (d'entrer au Paradis)? Est-il possible que quelqu'un soit appelé à partir de toutes ces portes à la fois?
Il dit: -Oui et j'ai bon espoir que tu sois l'un d'eux.

(**Nawawi,** ***Hadith*** **1218**).

Selon Abu Sa'id Al Khudri, le messager d'Allah a dit:
-Chaque fois que quelqu'un jeûne un jour par amour d'Allah, Allah éloigne à cause de ce jour son visage du feu de l'Enfer d'une distance égale à ce qu'on parcourt en soixante dix ans.

(**Nawawi,** ***Hadith*** **1219**).

Selon Abou Hurayra , le prophète a dit:
-Quiconque jeûne le mois de Ramadan poussé par sa foi et dans l'espoir de la récompense divine, Allah l'absout de tous ses péchés passés.

(***Kitap al Aghani*** **3/p. 30**).

Quiconque jeûne pendant le mois de rajab, shaban, et ramadan, Allah lui construira un palais au paradis. La grande salle de ce palais a une supeficie de 1000 milles carrés, et chaque portail mesure 10 000 milles carrés.

(**Bostani, *Hadith shiite* 92**).
Le prophète dit:
-Voulez-vous que je vous indique un moyen de faire s'éloigner Satan de vous autant que l'orient est loin de l'occident?
Le jeûne noircit son visage, l'aumône brise son dos, aimer pour Allah et conjuguer les efforts en vue de la bonne action le déracinent, l'*istighfar* coupe son artère aorte. A toute chose une aumône purificatrice, celle des corps est le jeûne.

(**Bostani, *Hadith shiite* 137**).
Le prophète dit:
-O Ali! On reconnaît le bon croyant à trois signes: la prière, la *zakat* et le jeûne.

(**Malik, *Muwatta* 690**).
…l'envoyé d'Allah a dit : par celui qui tient en sa main mon âme, le relent de la bouche du jeûneur est plus parfumé auprès d'Allah que l'odeur du musc. Il a écarté son désir, sa nourriture et sa boisson pour moi. Le jeûne m'appartient et c'est moi qui en attribue récompense. Toute bonne action sera décuplée et peut aller jusqu'à 700 multiples ; quant au jeûne, il m'appartient, et c'est moi qui fixerai la récompense.

6 Le droit d'avoir faim

Le droit islamique, qui est la colonne vertébrale véritable de l'islamisme, a légiféré en des dizaines de milliers d'avis, sur treize siècles. Chaque autorité à turban et barbe pointue a inventé des avis, des conceptions, des mises en garde, des interdits, des autorisations, concernant la question du jeûne. La pratique est justement idéale, et propice à l'exhaltation juridique, car elle concerne tout le monde, correspond à une contrainte théorique et doit s'appliquer dans la réalité. De plus, et pour une fois, les versets coraniques sont clairs, alors

chaque juriste s'est cru le porte-parole d'Allah dans ce cas-là. Enfin, puisque le jeûne concerne le corps, l'appétit des législateurs a été encore attisé: c'est que contraindre le corps d'autrui est un bonheur, sans doute. On conçoit bien que dans ces moments, l'humain est en position fragile, celle de faillir à tout moment, et d'être sous le coup de la honte, de la loi, ou de la vindicte. Là se trouve sans doute un des miracles du ramadan, en poussant l'islam, la soumission, à ses extrémités. La psychologie humaine, et la psychiatrie des foules, pourront expliquer à ceux ou celles qui le veulent les tortueux ressorts de la mécanique, qui existe dans tous les systèmes religieux, mais pas à ce point.
Nous vous présentons donc la mise en pratique du jeûne selon le rite malékite[718] *qui est ne des quatre écoles juridiques musulmanes, issu des avis d'un imam Malik. On la considère comme un peu plus modérée que les autres, modérément violente, modérément misogyne, modérément rétrograde, modérément absurbe, modérément injuste. Elle sévit notamment au Maghreb, et fait preuve de modération dans tous domaines. Elle est aussi modérément astucieuse et tolérante, modérément progressiste, et modérément intéressante.*

Ensuite, du bonheur, avec les avis d'un quasi-contemporain, quoiqu'on le croirait issu d'un autre millénaire: l'ayatollah Khomeynei, sorte de dieu vivant pour les Iraniens shiites. L'irascible barbu, en guerre contre le monde entier, a beaucoup écrit durant ses loisirs, et notamment à propos des jeûnes. Ici, nous vous présentons les cas d'annulation du jeûne selon l'imam: le shiite's way of life, en gros, où les gens, semble-t-il, passaient leur temps à éjaculer à tout va.
L'accumulation a des effets comiques, quoique le but recherché par l'auteur ne soit point celui-là. On admirera tout de même la précision subtile du juriste casuiste champion du monde de casuistique.

(**al Qayraawani,** ***Risala***).[719]

> Le jeûne du mois du ramadan est une prescription à caractère d'obligation divine. On commence le jeûne à la vue de la nouvelle lune [720] et on le rompt à la vue de la nouvelle lune [721], que le mois soit de trente ou de vingt-neuf jours. Si le croissant est caché par des nuages, on compte trente jours à partir du premier du mois précédent, puis on jeûne et l'on fait de même pour la rupture du jeûne.
>
> Le fidèle devra nourrir en son cœur l'intention de jeûner dès la première nuit de ramadan ; mais cette intention n'est pas requise pour le reste du mois. Le jeûne sera poursuivi jusqu'à la nuit. La tradition veut que l'on fasse diligence pour rompre le jeûne et que l'on prenne le repas nocturne dit sah'ur le plus tard possible. Quand on a des doutes sur le lever du jour, il faut s'abstenir de manger. On ne doit pas jeûner le jour

[718] Une des quatres écoles juridiques sunnites.
[724] Catégorie de pèlerin.

du doute et ce, à titre de précaution, pour éviter de l'englober par erreur dans le mois de ramadan. jeûner ce jour-là n'est pas valable, même s'il se trouve qu'il fait partie du mois de ramadan. Cependant, on peut le faire, à titre purement bénévole.

Celui qui, au matin de ce jour de doute, ne mange ni ne boit et qui acquiert ensuite la certitude que ledit jour fait partie du mois de ramadan, n'aura pas accompli un jeûne valable. Il devra s'abstenir de manger pendant tout le reste de la journée et jeûner pendant un autre jour à titre compensatoire.

Quand un voyageur arrive de voyage, non à jeun, ou quand la femme ayant ses menstrues recouvre l'état de pureté légale durant la journée, l'un et l'autre pourront manger pendant le reste du jour.

Celui qui, jeunant bénévolement, rompt - intentionnellement ce jeûne, ou entreprend un voyage en cet état et rompt son jeûne en raison de ce voyage, est tenu d'un jour de jeûne à titre compensatoire. Mais, s'il a rompu le jeûne par simple oubli, il n'est tenu d'aucune compensation. Au contraire, quand il s'agit d'un jour de jeûne obligatoire et qu'il l'a rompu dans ces conditions, il est tenu de le compenser.

L'usage du cure-dents est permis pour le jeûneur durant toute la journée. Il n'est pas blamâble qu'il se fasse poser des ventouses (ou tirer du sang) à moins qu'on ne craigne que cela ne provoque une grande faiblesse. Celui qui est pris de vomissements en ramadan, n'est pas tenu d'un jeûne compensatoire. Mais, s'il cherche lui-même à se faire vomir et qu'il y parvienne, il est tenu d'une compensation.

Si la femme enceinte a des craintes pour (la vie de) l'enfant qu'elle a dans son sein, elle rompra le jeûne et ne sera pas tenue de fournir (à un pauvre) la nourriture (expiatoire d'usage). Selon une autre opinion, elle doit fournir cette nourriture. La femme qui allaite son enfant, si elle craint pour la santé de celui-ci et ne trouve point de remplaçante salariée, ou si le nourrisson n'accepte d'être allaité que par elle, aura la faculté de rompre le jeûne, avec obligation de fournir la susdite nourriture (à un pauvre). Il est recommandé au vieillard très avancé en âge, quand il rompt le jeûne de fournir ladite nourriture. Celle-ci consiste dans tous ces cas en un *mudd* [722] pour chaque jour de jeûne à compenser.

De même cette nourriture devra être fournie par celui qui a négligé de compenser le jeûne d'un ramadan précédent et qui se laisse ainsi surprendre par la venue du ramadan suivant.

Les impubères ne sont pas tenus du jeûne, tant que le garçon n'a pas de pollutions nocturnes et que la fille n'a pas ses règles. C'est la puberté qui entraîne pour eux l'obligation d'accomplir les actes religieux corporels. Allah Très Haut a dit:

Quand les enfants parmi vous ont atteint la puberté qu'ils demandent la permission d'entrer.[723]

Quand l'homme se trouve au matin en état d'impureté légale et quand il ne s'est pas purifié, ou quand la femme ayant eu ses menstrues est redevenue en état de pureté légale avant l'aurore et que, l'homme comme la femme n'ont procédé au lavage qu'après l'aube, l'un et l'autre jeuneront valablement ce jour-là.

Il n'est pas permis de jeûner le jour de la fête de la rupture du jeûne, ni le jour des Sacrifices. On ne jeunera pas non plus les deux jours qui suivent celui des Sacrifices. Exception est faite pour le *mutamatti* [724] qui ne trouve point d'animal à sacrifier. Le quatrième jour de 1'Aïd al Kabir[725] ne doit pas être jeuné par le jeuneur bénévole, mais il sera jeuné par celui qui en a fait vœu ou par celui qui se trouve dans une période de jeûne continu (compensatoire) commencée avant ce jour.

Celui qui, par oubli, rompt le jeûne un jour de ramadan est tenu de la compensation seulement. De même pour celui qui le rompt par nécessité, pour cause de maladie.

Celui qui fait un voyage dans les conditions où les prières peuvent être abrégées, peut rompre le jeûne même s'il n'y est pas contraint par la nécessité. Il est alors tenu de la compensation. Mais en ce cas, nous, malékites, nous préférons qu'il jeûne.

Celui qui fait un voyage d'une distance de moins de quatre barid et qui s'imagine qu'il a licence de rompre le jeûne et le rompt effectivement, n'est pas tenu de l'expiation (KAFARA) et doit seulement la compensation. Quiconque rompt le jeûne par suite d'une interprétation fausse (des textes sacrés) n'est pas tenu de l'expiation. Celle-ci n'est due que par celui qui rompt sciemment le jeûne, en mangeant ou en buvant ou en coïtant, et il est alors tenu aussi bien de la compensation que de l'expiation. L'expiation, en ce cas, consiste à nourrir soixante pauvres, à raison d'un *mudd* de la valeur du *mudd* du prophète (...) pour chaque pauvre. C'est là le mode d'expiation qui est préférable selon nous, malékites. Mais il peut aussi expier en affranchissant un esclave[726] ou en jeûnant deux mois de suite.

Celui qui a un évanouissement pendant la nuit et qui reprend ses sens après le lever du jour, doit compenser le jeûne, mais, il ne fait à titre compensatoire que les prières au moment légal desquelles il a repris connaissance.

Il convient que le jeuneur tienne sa langue et surveille ses gestes et qu'il rende au mois de ramadan les honneurs qu'Allah lui a lui-même rendus (dans son Saint Livre). Le jeûneur n'approchera pas les femmes, par le coït, ni par l'attouchement, ni par le baiser

---

[725] "La grande fête".

[727] MAZY.

donné en vue de la jouissance, et ce, pendant toute la journée du ramadan. Mais rien de cela ne lui est interdit pendant les nuits du ramadan.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que le fidèle soit, au matin, en état d'impureté par suite de coït. Quiconque, pendant une journée de ramadan, a éprouvé une jouissance par suite d'attouchement ou de baiser et a eu une émission de liquide prostatique[727] à cause de cela, est tenu du jeûne compensatoire. S'il a fait ces actes de propos délibéré, au point d'avoir une émission spermatique, il est tenu (en outre) de l'expiation.

Celui qui accomplit les pieuses pratiques de ramadan avec foi en comptant sur la récompense divine, ses péchés (véniels) antérieurs lui seront remis. Si, en ramadan, on fait des récitations coraniques dans la mesure du possible, on est en droit d'en attendre du mérite auprès d'Allah et l'expiation de ses péchés. On accomplit les pieuses pratiques du ramadan dans les mosquées publiques et sous la direction d'un imam. Mais, si l'on veut, on peut s'y livrer chez soi etcela est mieux pour celui dont le ferme propos se fortifie dans la solitude. Les vertueux compagnons se livraient aux dites pratiques de ramadan dans les mosquées en faisant vingt raka dont les deux premières étaient séparées de la troisième par une formule de salut. Puis, les successeurs desdits compagnons firent, à cette occasion, trente-six raka, sans compter le groupe impair et le groupe pair. Mais pour tout cela, les fidèles ont toute latitude. Après chaque groupe de deux raka, on doit prononcer le salut.

Aïsha (...) a dit

-L'envoyé d'Allah (...) n'a jamais fait, en ramadan, ou en un autre temps, plus de douze raka suivies du groupe impair (de trois raka).

(**Extraits du "Petit Livre Vert"**).[728]

1. Le coït annule le jeûne, même si la verge ne pénètre dans le vagin que jusqu'à l'anneau de circoncision, et même s'il n'y a pas éjaculation.

2. Si la verge pénètre moins profondément dans le vagin et qu'il n'y a pas éjaculation, le jeûne reste valable.

3. Si l'homme ne peut pas déterminer avec certitude la longueur de sa verge qui a pénétré dans le vagin, et s'il a dépassé l'anneau de circoncision, son jeûne reste valable.

4 Si l'homme fait le coït en oubliant qu'il est en période de jeûne, ou si on le force à le faire, son jeûne reste valable. Mais s'il se souvient de son jeûne pendant le coït, ou s'il n'est plus forcé de continuer le coït, il doit l'interrompre immédiatement.

5. Si l'homme en période de jeûne se masturbe et parvient à l'éjaculation, son jeûne n'est plus valable.

[728] Publié à Paris en 1979.

6. Si l'homme éjacule involontairement, son jeûne reste valable, mais s'il facilite lui-même son éjaculation involontaire, son jeûne est considéré comme nul.

7. Procéder à un lavement d'intestins, même pour des besoins thérapeutiques, annule le jeûne; mais l'emploi de suppositoires n'est pas interdit; il est pourtant préférable de s'abstenir de suppositoires d'opium.

8. Le jeûne de celui qui, par pensée, par parole ou par action, porte une fausse accusation contre Allah ou son prophète ou ses successeurs est immédiatement annulé, même s'il avoue sur-le-champ avoir menti et se repent. Très probablement la Sainte Fatima ainsi que les autres prophètes et leurs successeurs font partie de ceux que l'on n'a pas le droit de blasphémer.

9. Si, durant le jeûne, on attribue en toute bonne foi une parole à Allah ou à son prophète et que l'on apprend par la suite que c'était erroné, le jeûne reste valable. Si on attribue volontairement quelque fausse citation à Allah et à son prophète ou à ses successeurs, le jeûne perd sa valeur; mais si on rapporte la même citation faite par une tierce personne, le jeûne reste valable.

10. Le jeûne s'annule si on plonge la tête entière dans l'eau, mais si on plonge respectivement la moitié droite et la moitié gauche, le jeûne reste valable. Il ne faut pas plonger la tête dans l'eau de rosé; il est pourtant permis de la plonger dans des eaux en solution, ou dans d'autres liquides.

11. Si, pour sauver quelqu'un du naufrage, on plonge la tête dans l'eau pendant une période de jeûne, celui-ci perd sa valeur, même si cela était inévitable pour sauver la vie du naufragé.

12. Si on a éjaculé et qu'on s'abstient pourtant de faire les ablutions préconisées durant une veille de mois de Ramadan, le jeûne perd sa valeur.

13. Si quelqu'un pense qu'il dispose du temps suffisant, avant une veille du Ramadan, pour faire ses ablutions après l'éjaculation mais découvre après coup que le temps lui manque, il peut surseoir à l'ablution pour commencer son jeûne.

14. Si une mouche entre dans la bouche de quelqu'un en période de jeûne, il n'est pas obligé de la retirer, si la mouche n'a pas pénétré trop avant dans la gorge; si elle est restée dans la bouche, il lui faut la retirer même si cela provoque des vomissements qui annulent le jeûne.

15. Si par erreur on mange quelque chose pendant le jeûne, mais qu'on en prend conscience, il ne faut pas essayer de retirer ce qui est déjà passé dans l'estomac.

16.Les pratiques suivantes sont déconseillées pendant le jeûne :

a) se mettre des gouttes dans les yeux;

b) subir une transfusion de sang ou prendre un bain;

c) priser du tabac ou respirer des plantes aromatiques;

d) prendre des bains de siège (pour la femme seulement);

e) mettre des suppositoires;

f) mouiller ses habits;

g) se faire arracher les dents ou subir tout autre intervention qui provoquerait un épanchement de sang dans la bouche;

h) se brosser les dents avec un bois humide;

i) embrasser sa femme même sans avoir l'intention de parvenir à l'éjaculation ou s'exciter volontairement; si l'éjaculation se produit volontairement, le jeûne est annulé.

7 Pratiques annexes

Puisque la contrition doit durer un bon mois, il convient de l'agrémenter de pratiques diverses. En premier lieu, les textes vont insister, comme il se doit, sur les exercices spirituels. Pas trop tout de même. L'idée générale est que l'absence d'alimentation permet une purification, et l'ascèse permet une proximité privilégiée avec la divinité. Le truc est bien connu, depuis les ascètes chrétiens, champions, en leur temps, de mysticisme. Les rencontres avec le divin, pour la masse musulmane (qui sont pourtant peu divulguées) seront à mettre sur le compte de l'abrutissement, du conditionnement, ou de la vantardise.
Alors les rituels prennent le relais, profitant de l'état second de la grande majorité des serviteurs d'Allah.
En premier rang de dignité, la doctrine profite de l'occasion pour intimer l'ordre de réciter le Coran. Attention, pas lire, mais réciter. Peu importe si l'on comprend ou l'on ne comprend pas. Mieux vaut, dans l'absolu, ne pas comprendre. Le cerveau n'ayant plus assez de glucose pour fonctionner correctement, il y a peu de chance pour que les fidèles y comprennent quelque chose, d'autant plus qu'il faut déchiffrer, ce que très peu savent faire.
Ensuite, pour faire plus musulman, il faut faire plus de prières, et en plus grands groupes. Nous avons vu ailleurs que la quantité et la durée des prières avait déjà tendance à compromettre l'efficacité de la journée et à obérer celle des autres journées. Dans le ramadan, la tendance s'accentue encore : les prières sont plus longues, on y ajoute des bouts de Coran, et les mouvements sont bien plus nombreux, jusqu'à une quarantaine, de quoi donner le vertige.
Enfin, pour les plus forcenés, ou les tartuffes d'élite, la possibilité est offerte de se faire de petites retraites (ITIKAF) dans la mosquée du coin (ce qui n'est pas vraiment une retraite, tout le monde sait que vous êtes là, et c'est un peu fait exprès). La pratique n'est pas non

plus encouragé, parce que la mystique est mal vue, comme pratique individuelle. Tout ce qui est individuel est dangereux, même la piété.

Après cela, puisque les musulmans sont aussi, par ailleurs, des êtres humains, de nombreuses festivités pas franchement religieuses sont venus s'agréger au noyau religieux. La majorité de ceux qui y sont soumis préfèrent songer à ce mois de cette manière, sans évoquer trop son caractère catastrophique. Les moments de distractions sont rares dans ces sociétés, et à ce moment, la pratique religieuse sert de prétexte à des moments plus sympathiques. Les doctrines, d'ailleurs, plutôt habiles quelques fois, n'ont pas cherché à les réduire.

Pour finir, ajoutons qu'une journée est dédiée à une fête, mais nous l'étudierons dans le chapitre sur les fêtes, bien sûr.

(Ibn Majah, *Hadith* 1/539).
Le prophète a dit :

- Il se peut que celui qui jeûne n'obtienne rien de son abstention (IMSAK) si ce n'est que le fait d'avoir eu faim.

(Bukhari, *Sahih* al-Fath 6).
Ibn Abbas dit :

Le messager d'Allah était le plus généreux des hommes et il était encore plus généreux pendant le mois du ramadan. A ce moment-là Gabriel vint à se rencontre. Le Prophète avait l'habitude de lui rendre visite tous les soirs et de lui enseigner le Coran. Le messager d'Allah faisait preuve d'une générosité immense et inimitable.

(An Nawawi, *Hadith* 1222).
ibn Abbas rapporte que le messager d'Allah était l'homme le plus généreux. C'était au mois de Ramadan, quand il rencontrait Gabriel, qu'il était le plus généreux. Or Gabriel le rencontrait à chaque nuit de Ramadan où ils étudiaient ensemble le Coran.

(Bukhari, *Sahih* 31/1).
Abu Hurayra a dit : J'ai entendu l'Envoyé d'Allah dire, à propos du ramadân:

-"Celui qui prie en Ramadân avec foi et espérance obtiendra le pardon de ses fautes passées."

(Bukhari, *Sahih* 31/2).
D'après Abu Hurayra, l'Envoyé d'Allah a dit :

-"Celui qui prie en Ramadân avec foi et espérance, obtiendra le pardon de ses fautes passées."

Ibn Shihâb ajoute: "Quand le Prophète mourut, les choses étaient ainsi et elles continuèrent de la même manière sous le califat de Abu Bakr et jusqu'au début du califat de 'Omar. Abderrahmân ibn 'Abd el Qâri a dit : "Une nuit, pendant le ramadân, j'allai avec 'Omar ibn El Khattâb à la mosquée. Les fidèles étaient en groupes dispersés. Ici un homme faisait sa prière pour son propre compte, ailleurs un homme dirigeait la prière de son groupe. 'Omar dit alors :

-"Il me semble que si je réunissais tous ces gens-là sous la direction d'un seul lecteur (ce mot est pris ici dans le sens de "imam") cela serait plus convenable." Alors, mettant son dessein à exécution, il les rassembla sous la direction de Ubayy ibn Ka'b."Une autre nuit, je sortis également avec 'Omar. Les fidèles priaient sous la direction de leur lecteur.

-"Quelle excellente innovation, s'écria 'Omar. Ceux qui dorment sans faire cette prière font mieux que ceux qui se lèvent pour la faire." Il voulait dire : à la fin de la nuit. Et les fidèles firent cette prière au début de la nuit."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **31/3).**

Aïsha rapporte qu'une nuit le Prophète sortit au milieu de la nuit et alla prier dans la mosquée. Des fidèles firent la même prière que lui. Le lendemain matin, la chose fut racontée ; un plus grand nombre de fidèles se réunirent, et, quand le Prophète fit la prière, ils la firent avec lui. Le lendemain matin, on raconta ce qui venait de se passer et, la troisième nuit, les fidèles se trouvèrent en grand nombre à la mosquée. Le soir, le Prophète se rendit à la mosquée ; il pria et les fidèles prièrent avec lui. La quatrième nuit, la mosquée fut trop étroite pour contenir les fidèles. Le Prophète vint pour faire la prière du matin et, quand il l'eut achevée, il se tourna vers les fidèles, fit la profession de foi et dit :

-"Ensuite ; je n'ignorais pas que vous fussiez ici, mais j'ai craint que cette prière en commun ne devenant obligatoire pour vous, vous ne puissiez pas la faire.

Quand le Prophète mourut les choses étaient dans le même état.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **31/4).**

Abu Salama ibn Abderrahman ayant demandé à 'Aïsha comment l'Envoyé d'Allah faisait la prière pendant le ramadân, elle répondit :

-"Jamais ni en ramadân, ni à d'autre moment, il ne faisait plus de onze rika' ; il en priait quatre - et ne me demande pas quelle était leur perfection et leur durée, - puis quatre - et ne me demande pas quelle était leur perfection et leur durée, - puis quatre - et ne me demande pas quelle était leur perfection et leur durée. - puis trois. Et comme je lui disais :

-"Ô Envoyé d'Allah, dors-tu avant de faire la *rika* impaire, il me répondit : "

-Ô Aïsha mes yeux dorment, mais mon coeur ne dort pas."

8 A table !

Le ramadan est une affaire de privation de nourriture, le jeûne, vous l'aviez compris. Alors, par un juste retour des choses, c'est aussi une énorme affaire de bouffe, pas de nourriture, non, de bouffe, et qui n'a rien à envier aux ripailles chrétiennes de fin d'année. Comme on se limite, on ne pense qu'à ça, on fait des courses, et la cuisine. Il est permis, selon des avis de théologiens qui n'ont que cela à faire, de goûter, mais sans avaler… Les statistiques indiquent que dans ces moments, la consommation explose, en aliments comme en achats compulsifs et imbéciles.
Des médecins, plus ou moins complices ou réfractaires, donnent des conseils pour éviter les catastrophes pour la santé humaine. Aucune solution n'est vraiment la panacée, et même toute solution devient un problème. La seule façon de s'en sortir est de faire une immense sieste dans la journée, en réalité, ou de feindre la maladie. Sans compter les diabétiques, ou ceux qui doivent subir un traitement, et qui veulent tout de même jeûner.
Alors voilà les astuces : d'abord, avant la levée du jour, alors même que l'on a peu dormi, il faut se lever, avant la prière, qui elle-même a lieu avant l'aube, donc très très tôt, et on doit manger vite fait, et beaucoup, et boire aussi, comme un vrai coureur cycliste. C'est le repas dit du SAHUR, qui est même évoqué dans les hadiths. Dès que l'appel à la prière est entendu, mains sur la table.
Les liquides sont vite éliminés, puisqu'en excès, et une à deux heures plus tard, tout est parti en pipi, par la grâce d'Allah. Gros mal au ventre jusque vers le début de l'après-midi, où l'on se soulage, et l'on retourne à la sieste. Quand le jeûne a lieu dans la saison chaude (en raison du décalage permanent), l'épuisement est encore plus rapide. Alors l'organisme évolue dans une forme d'étourdissement dans la fin de l'après-midi, jusqu'à la panne sèche.
Le repas de rupture, IFTAR, ou connu sous d'autres formes approchantes, est l'occasion d'un engloutissement rapide. Au départ, quand la foule ingurgite, elle s'épie mutuellement du coin de l'œil et peu à peu, le naturel revient et l'on baffre. Pleins comme des barriques, les pieux vont alors somnoler, jusqu'à connaître un regain d'énergie vers le milieu de la nuit. Impossible alors de dormir. De toute façon, après minuit, il est de coutûme de se réveiller, ou d'être réveillé, par la famille, ou par des tambourineurs, pour recommencer à dévaliser le frigo. L'organisme doit alors assimiler une quantité de calories considérable en très peu de temps. A la fin du jeûne, chez les plus riches, la balance accuse de toute manière un excédent graisseux peu glorieux. Pour les pauvres, cela revient au même. Un ramadan somalien n'est pas l'occasion de grandes agapes, ce qui contraste avec leur co-religionnaires et voisins saoudiens, engoncés dans la débauche.

La triche est en fait la seule façon de s'en sortir et de vivre une vie d'être humain intégré dans la société, confiant dans son avenir et responsable des siens. Elle est massive, bien évidemment, et quiconque connaît bien les musulmans dans leur milieu sait comment l'on ruse. Les pays qui se sécularisent voient peu à peu les mentalités changer.

Beaucoup des textes insistent sur le problème de l'heure de la rupture, et on peut les comprendre. Sinon, assez sottement, c'est la question de ce qui doit commencer le repas qui agite les consciences. La solution est dans la datte. On ressort à ce sujet les légendes sur le pauvre Muhammad qui mâche ses dattes sur le chemin de Médine, mais cela n'est ni juste ni malin. A la rigueur, il serait mieux venu d'y voir une variation sur le rite qui consiste à faire sucer une datte à un nouveau-né, ou à lui cracher du jus de datte dans la bouche… Miam miam.

(**Malik, *Muwatta* 635**).
…l'envoyé d'Allah a dit : ne jeûnez pas avant d'avoir vu le croissant, et n'arrêtez pas le jeûne avant que vous ne l'ayez vu ; s'il n'est pas visible, complétez le mois à 30 jours.

(**Malik, *Muwatta* 633**).
…l'envoyé d'Allah (…) a dit : ne jeûnez pas avant que vous n'ayez vu le croissant, et ne rompez pas le jeûne avant de l'avoir vu, et s'il ne vous est pas visible, faites une supputation.

(**Bukhari, *Sahih* Fath, 4/139**).
Le prophète a dit :

-Faites le *suhur*, car c'est un repas béni.

(**Abu Dawud, *Hadith* 2345**).
Le prophète a dit :

le suhur comporte de la nourriture bénite et c'est ce qui nous différencie des autres gens du Livre. Un bon suhur pour le croyant est de manger des dattes.

(**Bukhari, *Sahih* 4/198**).
Le prophète a dit :

- Les gens de biens seront ceux qui ne repousseront pas le moment de l'*iftar*.

(**Tirmidhi, *Hadith* 3/79**).
Selon Anas, le prophète rompait son jeûne avec des dattes fraîches avant de faire sa prière. S'il n'avait pas à sa disposition des dattes fraîches alors il prenait des dattes sèches. Et s'il n'avait pas de dattes sèches, alors il buvait de l'eau à toutes petites gorgées.

(**Abu Dawud, *Hadith* 2/765**).
Ibn 'Umar dit qu'au moment de rompre le jeûne, le prophète disait :

-La soif s'est dissipée, les vaisseaux se sont irrigués et la récompense est confirmée si Allah le veut".

(**Tirmidhi, *Hadith* 2380**).
Le prophète nous dit :

- Il n'y pas quelque chose de pire pour le fils d'Adam que de remplir son estomac.

(**Tirmidhi, *Hadith* 3/171**).
Le prophète a dit :

-Quiconque donne de la nourriture à quelqu'un pour rompre son jeûne aura la même récompense sans aucune altération. Sa récompense sera égale que celle de celui qui aura jeûné.

(**Muslim, *Sahih* Sawm, 8/1080**).
Le prophète a dit :

- Si vous voyez la lune , alors jeûnez. » Et si vous voyez la lune, alors rompez le jeûne. »

(**Bukhârî, *Sahih* Adnan 1954**).
Le prophète a dit :

- « Lorsque la nuit apparaît de ce côté-ci, que le jour disparaît de ce côté-là et que le soleil se couche alors le jeûneur rompt son jeûne.

(**Tirmidhî *Hadith* 802**).
Le prophète a dit :

- On jeûne le jour où les gens jeûnent et on rompt le jeûne le jour où les gens le rompent.

(**Nawawi, *Hadith* 1235**).
Selon Hurayra, le messager d'Allah a dit: «Allah le glorifié et honoré a dit:

-Parmi Mes esclaves c'est celui qui hâte le plus la rupture du jeûne que J'aime le plus.

(**Nawawi, *Hadith* 1237**).
'Abdullàh Ibn Abi Awfa a dit: «Nous marchâmes avec le Messager d'Allah alors qu'il jeûnait. Dès que le soleil disparut derrière l'horizon, il dit à l'un des gens:

-Descends, Untel! et mélange-nous le sawiq avec de l'eau».

Il dit:

-O Messager d'Allah! Si tu attendais encore la tombée de la nuit?

Il dit: -Descends et mélange-nous le sawiq avec de l'eau».

L'autre dit:

-II fait pourtant encore jour.

Il dit:

-Descends et mélange-nous le sawiq avec de l'eau.

Il descendit enfin et leur mélangea le sawiq avec de l'eau. Le Messager d'Allah en but et dit:

-Quand vous voyez la nuit arriver de ce côté-ci, le jeûneur est en état de rupture de jeûne.

(Nawawi, *Hadith* 1238).
Selon le Compagnon du Prophète Salman Ibn 'Amir, le Prophète a dit:
-Quand l'un de vous rompt son jeûne qu'il le fasse en mangeant des dattes. S'il n'en trouve pas, qu'il boive de l'eau car c'est un moyen de purification.

(Nawawi, *Hadith* 1239).
Anas a dit: «Le Messager d'Allah rompait son jeûne en mangeant quelques dattes mûres avant de faire la prière. S'il n'en trouvait pas, il se contentait de quelques petites dattes, sinon il buvait quelques gorgées d'eau».

9 Exception faite….

Comme il a été vu, dès le départ, dans le corpus coranique, des exemptions ont été ajoutés à la prescription fondamentale. Allah comme un genre de législateur pointilleux mais consciencieux, soucieux de ne pas trop faire souffrir ses administrés, mais un peu tout de même, afin qu'ils sentent qui est le chef. Il faudrait un jour se demander comment des Arabes vivant dans leur ombrageuse anarchie pendant des siècles ont pu d'un coup subir autant de contrainte.
Les exceptions sont donc d'abord mentionnées dans le corpus coranique, et elles ne sont pas tout à fait des exemptions, si on lit bien la règle. Le malade et le voyageur devront reporter leur jeûne. Qui est malade et à partir de quand parle-t-on de voyage, ça, les juristes se tripotent allègrement pour en décider. La disposition est répétée un peu plus loin.
Ensuite, un point étrange et oublié : il est prévu le cas de personnes qui peuvent jeûner, mais ne le font pas. Des récalcitrants, mal embouchés, en somme, et ceux-là, finalement peuvent passer à côté, en échange d'une compensation, bien primitive certes, mais facile : un rachat (d'esclave, de rançon) ou nourrir un pauvre… De nos jours, ce point a été écarté, car il pousserait trop à la désobéissance générale. Allah juriste, mais juriste médiocre.
Le jeûne a certainement paru une aberration assez vite, parce que ses effets sur la santé des plus fragiles sont bien visibles. Alors on a inventé une suite d'exemptions, liées au sexe, à l'âge, à l'état de santé. Les femmes sont bien évoquées, à travers leur rapport à l'impureté, qui plus est. Il faut prendre garde à ne pas voir un aspect positif aux exemptions, car du point de vue du système, l'exemption est une exclusion, et une occasion manquée de se purifier, de se sacraliser, de se valoriser. La femme ne peut pas, donc.

Un grand nombre de textes invoquent alors le prophète pour justifier, expliquer ce qui a été institué, sûrement bien plus tard.
Il existe un dernier point, rarement évoqué de nos jours. L'exemple prophétique propose une autre exemption, totale, celle-là, et qui ne surprendra personne : ceux qui participent au jihad n'ont pas à respecter le jeûne. Muhammad lui-même en donne l'exemple au moment de la conquête de la Mecque. Cela ne surprend pas parce que l'on a l'habitude , maintenant de voir la primauté donnée sur tout au jihad. Cela explique aussi que des guerres persistent au cours du ramadan, et que même elles peuvent gagner en intensité à ce moment (cf. la guerre civile –tribale- libyenne, tout récemment).

Jeûne et Jihad.
(Bukhari, *Sahih* 56/29).
Anas ibn Malik a dit: Abu Talha ne jeunait pas, à l'époque du prophète, à cause des expéditions. Mais, après la mort du prophète, je ne le vis jamais rompre le jeûne que les jours de la rupture de Ramadan et de la fête des Sacrifices.

(Bukhari, *Sahih* 56/36).
J'ai entendu l'envoyé d'Allah dire:
-Quiconque jeûne un seul jour dans la voie d'Allah, Allah éloignera son visage du feu de l'enfer d'une distance de soixante-dix années de marche.

(Abu Dawud , *Hadith* 3408).
Le Prophète a dit:
-Certes, Allah le Puissant et Majestueux a dispensé le voyageur,la femme enceinte et celle qui allaite de la moitié du jeûne et de la prière.

(Abu Dawud, *Hadith* 2318).
d'après Ibn Abbas à propos de la parole du Très Haut «Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu' (avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre.[729]: «Il était accordée au vieillard et à la vieillarde encore capables de jeûner l'autorisation de s'en abstenir,quitte à nourrir un pauvre pour chaque jour non jeûné. La même dispense s'étend à la femme enceinte et à celle qui allaite quand elles craignent.

(An Nawawi, *Hadith* 282).
Toujours selon Abu Hurayra , le messager d'Allah a dit:
-II n'est pas permis à la femme de jeûner en la présence de son mari sauf avec sa permission.

La rupture du jeûne.
(Tabari, *Histoire des Prophètes et des Rois* III 276).

[729] Q 2/185.

La journée était très chaude, et l'observation du jeune du *ramadan* fort pénible. Alors fut révélé le verset suivant:

... Celui qui est malade et celui qui est en voyage jeûneront, dans la suite, le même nombre de jours, etc.[730]

En conséquence, le prophète rompit le jeûne. En quittant ce campement, il s'avança jusqu'à Osfan.

(Waqidi, *Livre des expéditions* 64).

A al Kadid, Muhammad. a pris un bol avec de l'eau, et a rompu le jeûne devant tout le monde. Quand il entendit que d'autres continuaient le jeûne, il considéra que c'était des personnes désobéissantes.

Il déclara:

-Comme vous êtes en train d'attaquer l'ennemi, il est préférable de rompre le jeûne.

10 L'Ashura des juifs,

pour comprendre le ramadan

L'ashura est devenue une fête plus qu'un jeûne, dans l'histoire de l'islamisme. Muhammad avait décidé de calquer les premières habitudes de sa communauté sur celles de juifs, et une journée de jeûne avait donc été instituée pour le dizième jour du mois de muharram. Mais comme Muhammad a tiré ses conclusions de l'attitude des juifs, et a décidé de rompre avec eux, l'ashura a été délaissé, tout comme la prière vers Jérusalem. Mais à l'origine, c'est une fête juive, en entier: le "dixième jour" en araméen" correspond au Yom Kippour, le "Jour de l'expiation"[731]

[731] G.R. Hawting, "The tawwabun, atonement and 'Ashura," *Jerusalem Studies in Arabic and Islam* 17/1994; Yitzhak Nakash, "An Attempt To Trace the Origin of the Rituals of ashura", *Die Welt des Islam* 33/1993; sur la forme shiite, cf. Mahmoud Ayoub, *Redemptive Suffering in Islam: A Study of the Devotional Aspects of 'Ashura' in Twelver Shi'ism*. La Haye, 1978; Jalal al-Haqq, Ayatullah Murtada Mutahhari, "'Ashura: Misrepresentations and Distortions", *Al-Tawhid* 13/2007; S. Bashear, "`Âshûrâ, An Early Muslim Fast," *Zeitschrift der Deutschen morgenländischen Gesellschaft* 141/1991;cf. M. Gaudefroy-Demonbynes, "La fête d'Achoura à Tunis", *Revue des traditions populaires* 18, 1903 ; I. Goldziher, "Usages Juifs d'après la littérature des musulmans", *REJ* 28, p. 82 ; Y. Nakash, "An attempt to trace the origin of the rituals of 'Âshûrâ, " *Welt des Islam*, 33/ 2, 1993; ; Sabrina Mervin, Les larmes et le sang des chiites : corps et pratiques rituelles lors des célébrations de 'ashûrâ' (Liban, Syrie), in *Le corps et le sacré en Orient musulman*, *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée* , novembre 2006.

Mais comme la piété populaire prend prétexte de tout ce qui a été dit, fait, imaginé par Muhammad, le jour de l'ashura sera récupéré un peu partout, dans un but de festivité religieuse supplémentaire. On ne sait pas trop pourquoi, mais c'est ainsi. Dans les milieux populaire, des usages anciens sont repris dans une forme de syncrétisme. Pour les shiites, il en va autrement, et l'ashura devient alors une cérémonie totalement démesurée au regard de son origine : c'est la période de deuil pour le meurtre de Huseyn à Kerbala en 680. Elles se sont développées comme moyen de contestation politique, spectaculaire et brutale de la part des shiites, jusqu'à nos jours.[732]
Mais pour les gourmants, l'ashura est aussi devenu un dessert turc alévi, très nutritif…

Pour redevenir un peu sérieux : l'ashura est une clé, aussi, pour comprendre l'énormité du jeûne imposé par l'islamisme à ses sectateurs. Il faut un motif solide pour exiger autant, d'une manière brutale et excessif, au risque dans les premiers temps de décevoir et de rejeter les convertis (ensuite, la soumission est inévitable). Il serait bon d'émettre l'hypothèse suivante : comme les premiers musulmans, ou proto-musulmans ont vécu dans une grande proximité rituelle avec les juifs, pendant une longue période, ils ont d'abord intégré leurs rites. Quand la sécession a eu lieu, il fallait créer une rupture forte sur ce plan, et rien n'était mieux que d'ajouter un énorme jeûne sur le petit jeûne précédant, qui abrutirait les consciences, et leur ferait oublier l'ashura des juifs. Celui-ci a subsisté, comme un vestige incompris. Les textes, avec une naïveté toute islamique, expriment encore la proximité avec les juifs, dans la genèse des jeûnes.
Encore et toujours, la clé de l'islamisme des débuts est une clé juive.

Le jeûne vint à l'islam à partir du judaïsme, par le biais de la pratique pré-islamique de faire un jeûne le 10ème du jour de muharram, qui était connu sous le nom d'ashura, et correspondait au Yom Kippour des juifs. Après l'émigration du prophète Muhammad à Médine, et le changement de direction de prière de Jérusalem à la Mecque, la durée du jeûne a été allongée de un à dix jours, soit les 10ers jours de muharram. Et après la dernière rupture entre les musulmans et les juifs, tout le mois de ramadan a été réservé au jeûne.
(**Ali Dasthi, *Vingt trois années*, p. 54-5**).

Le statut de l'*ashura*.
(**Malik, *Muwatta* 665**).
Urwa a dit qu'Aïsha, la femme du prophète a dit : le jour d'*ashura* était un jour de jeûne pour les Quraysh, dans la période de *jahiliyya*, et il en était de même pour l'envoyé d'Allah qui , lorsqu'il arriva le jour d'*ashura* à Médine, il le jeûna, et ordonna qu'on le jeûne. Mais quand fut prescrit le jeûne au *ramadan*, il fut considéré comme le seul jeûne à faire, et on suspendit le jeûne du jour d'*ashura*, en laissant aux gens la liberté de le faire ou de ne pas le faire.

(**Muslim, *Sahih* 6/2499**).
Aïsha rapporte que les Quraysh faisaient le jeûne le jour de l'*ashura* dans l'époque de la *jahiliyya* et l'envoyé d'Allah l'observait aussi. Quand il a émigré à Médine, il a observé lui-même le jeûne et a

[732] M.Ayoub, *Redemptive suffering in islam. A study of the devotional aspects of ashura in the 12er shiism*, La Haye 1978.

ordonné aux autres de le respecter. Quand le jeûne est devenu obligatoire au moment du *ramadan* , il a dit:

- Celui qui désire observer le jeûne de l'ashura peut le faire, et celui qui veut l'abandonner peut le faire.

(**Muslim,** ***Sahih*** **19/4364**).

Quand l'envoyé d'Allah est arrivé à Médine, il a trouvé les Juifs observant le jeûne le jour de l'ashura. On demanda aux Juifs pourquoi et ils ont répondu:

-C'est le jour où Allah a accordé la victoire de Moïse et de son peuple, les fils d'Israël, sur le pharaon, et nous observons le jeûne pour exprimer notre gratitude.

Là dessus, l'envoyé d'Allah a dit:

-Nous avons des liens plus proches que vous avec Moïse.

Et il ordonna de faire le jeûne ce jour là.

(**Hanbal,** ***Musnad*** **2155**).

Ibn Abbâs qui a dit :

-Jeûnez le jour de *ashura*, et contredisez les Juifs. Jeûnez, alors, un jour avant ou après.

(**Hanbal,** ***Musnad*** **16425**).

Le prophète a dit :

« Aujourd'hui, c'est le jour de `Âshûrâ', et Allah ne nous a pas prescrit de le jeûner.

Cependant, moi je jeûne. Alors, celui qui veut le jeûner qu'il le fasse, et celui qui ne veut pas, qu'il le rompe ».

(**Hanbal,** ***Musnad*** **23290**).

Le prophète a dit :

-Quant au] jeûne du jour d'*ashûrâ*, j'espère qu'Allah expiera les péchés de l'année précédente [pour celui qui le jeûne.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **2002**).

Selon 'Aïsha , les gens de la tribu de Quraysh jeûnaient le jour de 'Achûrâ' à la Mecque avant l'avènement de l'islam, et le Prophète e faisait de même. Lorsqu'il arriva à Médine, il continua de jeûner ce jour et ordonna aux gens de le faire.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **2004**).

Selon Ibn 'Abbâs, à son arrivée à Médine, le Prophète remarqua que les juifs jeûnaient ce jour ; il les interrogea à ce sujet et ils lui répondirent que c'était pour eux un jour de fête, car il correspondait au jour où Allah a sauvé le prophète Moïse et ses disciples, en lui ouvrant la mer et en

noyant à sa suite ses ennemis, Pharaon et ses soldats. Moïse jeûna alors ce jour. Le Prophète dit alors :

- Je suis plus en droit de suivre Moïse que vous.

Il jeûna ce jour et ordonna aux gens de le faire.

(**Bukhari, *Sahih* 2003**).

Humayd Ibn 'Abdir-Rahmân rapporte qu'il a entendu Mu'âwiyah ibn Abî Sufyân (qu'Allah l'agrée), le jour d'Achûrâ' de l'année où il accomplit le pèlerinage, dire du haut du minbar : « Ô gens de Médine ! Où sont vos savants ? J'ai entendu le Prophète dire :

-Aujourd'hui, c'est le jour d'Ashûrâ'... Allah ne vous a pas imposé le jeûne en ce jour, mais pour ma part, je jeûne. Celui qui veut, qu'il jeûne et celui qui veut, qu'il mange [en ce jour]. »

(**Muslim, *Sahih* 1162**).

Selon le récit d'Abû Qatâda, le Prophète a dit :

-J'espère la récompense d'Allah que le jeûne du jour d'Ashûrâ efface les péchés de l'année qui précède.

11 Qui peut le moins, peut le plus

Les autres jeûnes

Comme nous voyageons de conserve dans le monde merveilleux de l'islamisme, vous avez certainement remarqué qu'un des moteurs de l'engin est la surenchère, l'excès, le plus, le trop, le mieux que le voisin, et le plus que le dernier qui a parlé. Personne n'y trouvera une véritable pensée, dans l'établissement de la doctrine, sinon une pulsion erratique qui vise à construire un système en copiant et dépassant les concurrents, arabes, juifs, chrétiens, et autres. L'autre moteur, qui lui paraît opposé, est le conformisme. Les deux s'unissent dans

la réalité, pour élaborer l'islamisme. Plus tard, des talents plus subtils essaieront de transcender le magma, mais au vu de la situation actuelle, l'évidence est à la constatation de leur échec. Tant d'intelligences jetées dans le tonneau des Danaïdes, voilà qui peut agacer.
Dans la cas des jeûne, les deux moteurs tournent à plein régime. Nous avons vu le cas du ramadan, mois et jeûne en même temps, les deux se confondent. L'entreprise est un succès incontestable. Alors il a suscité d'autres petits jeûnes ici ou là, accessoires, mais qui permettent de se compliquer encore un peu plus l'existence. Certes, ceux qui s'y jettent sont toujours ceux qui refusent de vivre, et qui n'ont pas le courage de construire quoi que ce soit. Pour eux, le jeûne est l'excuse suprême.
Le premier type de jeûne est prévu dès le Coran, et c'est celui de l'expiation. Le modèle est chrétien, à ce qu'il semble. Si le fidèle a commis un péché, une bêtise rituelle, il doit se purifier par le jeûne. Mais les modalités ne sont pas précisés, sauf dans un cas (trois jours de suite). Allah ne peut pas tout faire non plus. Les dispositions viennent sûrement de périodes différentes.
A ce sujet, il apparaît que l'abstinence la plus insupportable n'est pas alimentaire, mais sexuelle. Ces messieurs (car Allah ne s'adresse qu'aux messiers) prennent très mal de ne pas se frotter aux dames. La doctrine les tient donc par la braguette plus que par l'estomac.
Dans l'exemple prophétique, il est bien signalé que le bonhomme a coutûme de jeûner un ou trois jours ici et là, ce qui a l'apparence d'une coutume chrétienne. Il faudrait imaginer que ce sont des jeûnes d'expiation, plutôt.

La deuxième source de jeûnes volontaires vient de la strate juive précédente, ou arabe. Par exemple, le jeûne de l'ashura, qui est plus ou moins préservé (à voir dans le chapitre suivant),et celui de muharram, qui devait être plus ancien que celui de ramadan, ou encore shaban, ou encore dans le sanctuaire d'Arafat. Il y aura toujours des individus pour en faire plus que les autres, et se contraindre au delà du raisonnable. Quand la religion donne libre cours aux pulsions les plus nuisibles et aux penchements les plus pernicieux, pourquoi refuser ?

Le plus fort est justement ceci, la troisième catégorie de jeûnes : celui de ceux qui veulent augmenter encore l'abstinence du ramadan, avant et surtout après. Quelques ahuris, qui sont à l'aise dans le malaise, ont envie d'en faire plus. Les textes sont un peu embarassés par la question. Alors Muhammad est appelé à la rescousse, et des juristes sans scrupules le feront causer comme la marionette d'un ventriloque. D'un côté, il ne faut pas paraître décourager la piété, et de l'autre, de pas exagérer non plus, puisque par un effet d'entrainement et de conformisme, commun dans l'islamisme, la folie furieuse de quelques-uns peut devenir assez vite le prodrome de celle de tous les autres. Alors calmons le jeu, et le prophète a dit : « Oui, mais… ».

Ajoutons encore le jeûne de pleine lune, parce que ... c'est la pleine lune.
Et le jeûne suprême, absolu: celui qui est ininterrompu. Oui, un mois entier sans manger ni boire. Il est bien sûr réservé à Muhammad: le SAWM al WIJAL. Il est aussi formellement interdit aux autres, on devine pourquoi. Mais cela n'empêche que quelques ermites athlètes ont quand même voulu essayer.

(*Corpus coranique d'Othman* 58/4).
Mais celui qui n'en trouve pas les moyens doit jeûner alors deux mois consécutifs avant d'avoir aucun contact [conjugal] avec sa femme. Mais s'il ne peut le faire non plus, alors qu'il nourrisse soixante pauvres. Cela, pour que vous croyiez en Allah et en Son messager. Voilà les limites imposées par Allah. Et les mécréants auront un châtiment douloureux.

(*Corpus coranique d'Othman* 5/65).
Ô les croyants! Ne tuez pas de gibier pendant que vous êtes en état d'Ihram. Quiconque parmi vous en tue délibérément, qu'il compense alors, soit par quelque bête de troupeau, semblable à ce qu'il a tué, d'après le jugement de deux personnes intègres parmi vous, et cela en offrande qu'il fera parvenir à (destination des pauvres de) la Kaba, ou bien par une expiation, en nourrissant des pauvres, ou par l'équivalent en jeûne. Cela afin qu'il goûte à la mauvaise conséquence de son acte. Allah a pardonné ce qui est passé; mais quiconque récidive, Allah le punira. Allah est Puissant et Détenteur du pouvoir de punir.

(*Corpus coranique d'Othman* 5/89).
Allah ne vous sanctionne pas pour la frivolité dans vos serments, mais Il vous sanctionne pour les serments que vous avez l'intention d'exécuter. L'expiation en sera de nourrir dix pauvres, de ce dont vous nourrissez normalement vos familles, ou de les habiller, ou de libérer un esclave. Quiconque n'en trouve pas les moyens devra jeûner trois jours. Voilà l'expiation pour vos serments, lorsque vous avez juré. Et tenez à vos serments, Ainsi Allah vous explique Ses versets, afin que vous soyez reconnaissants!

(**Hanbal,** *Musnad* 201/5).
D'après Usama ibn Zayd : j'ai dit :
- ô Messager d'Allah ! Je ne t'ai pas vu jeûner un mois autant que shaban?
Il répondit:
-C'est un mois auquel les gens ne font pas attention, entre Rajab et Ramadan, et c'est un mois au cours duquel les oeuvres sont montées au Seigneur de l'univers, et j'aime, alors que mon oeuvre est montée, être en état de jeûne.

(**Hanbal,** *Musnad* 3203).
Et dans une autre version, le prophète a dit :
- Si je vivrai jusqu'à l'année prochaine, je jeûnerai le neuvième jour.

(Ibn Majah, *Hadith* 1651).

… d'après Abu Hurayra que le messager d'Allah a dit :

-Cessez de jeûner dès la mi-shaban».

(Muslim, *Sahih* 1082).

… d'après Abou Hurayra que le Messager d'Allah a dit :

- Ne jeûnez pas un jour ou deux avant le début du Ramadan. Mais si l'un d'entre vous a l'habitude de le faire, il peut la maintenir .

(Muslim, *Sahih* 2755).

Le prophète a dit :

-« Le meilleur jeûne à faire après le Ramadan est le jeûne du mois d'Allah : El-Muharram. La meilleure prière à faire après celle prescrite est la prière nocturne »

(Bukhari, *Sahih* 1970).

Aïsha… a dit :

- Le messager d'Allah jeûnait tout le mois de shaban, il le jeûnait sauf peu de jours.

(ibn Sa'd, *Tabaqat* I 455).

Le prophète observait le jeûne les lundi et jeudi.

(…)

Le prophète gardait le jeûne jusqu'à ce qu'il soit dit qu'il le garde, et puis il le rompait jusqu'à ce qu'il soit dit qu'il le rompe.

(…)

L'apôtre d'Allah avait l'habitude de rompre le jeûne le jour de l'id al Fitr avec des dattes, quand il sortait pour la prière.

(Muslim, *Sahih* 1082).

…ont rapporté d'après Abu Hurayra que le Messager d'Allah a dit :

-Ne jeûnez pas un jour ou deux (juste) avant le début du Ramadan. Mais si l'un d'entre vous a l'habitude de le faire, il peut la maintenir.

(Abu Dawud, *Hadith* 3237).

le Messager d'Allah a dit :

- Cessez de jeûner dès la mi-Shaban.

(**Nawawi,** ***Hadith*** **1260**).
Selon 'Abdullâh Ibn 'Amr Ibn Al 'As, le Messager d'Allah a dit: -Le jeûne de trois jours par mois est comme le jeûne de tout le temps».

(**Nawawi,** ***Hadith*** **1261**).
Muadha Al 'Adawiya a demandé à Aisha:

-Est-ce que le Messager d' Allah jeûnait trois jours de chaque mois?

Elle lui dit:

-Oui.

Je dis: -De quelle partie du mois étaient ces trois jours?

Elle dit: Cela lui importait peu de quelle partie du mois étaient ces trois jours.

(**Nawawi,** ***Hadith*** **1263**).
Qatâda Ibn Milhàn a dit:

-Le Messager d'Allah nous ordonnait de jeûner les jours des nuits blanches (13e, 14e et 15e jours).

(**Nawawi,** ***Hadith*** **1246**).
Selon Abu Hurayra, le Messager d'Allah a dit:

-Le jeûne le plus méritoire après celui de Ramadan est celui du mois sacré d'Allah (Muharram) et la prière la plus méritoire après la prière obligatoire est celle de la nuit.

(**Nawawi,** ***Hadith*** **1254**).
Selon Abu Ayyub , le Messager d'Allah a dit:

-Celui qui a jeûné le mois de Ramadan puis l'a fait suivre de six jours de Shawal , c'est comme s'il avait jeûné tout le temps.

(**Nawawi,** ***Hadith*** **1257**).
Selon Aisha , le Messager d'Allah tenait à jeûner le lundi et le jeudi.

(**Nawawi,** ***Hadith*** **1258**).
Abu Hurayra a dit:

-Mon grand ami m'a recommandé trois choses: le jeûne de trois jours par mois, deux unités de prière entre le lever du soleil et midi, Une unité de prière avant de m'endormir».

(**Bukhari,** ***Sahih*** **1805**).
Allah a dit : « Toute action accomplie par un humain lui revient, sauf le jeûne. Celui-ci Me revient et

c'est à Moi de le récompenser.[733]

(**Nasay,** ***Hadith*** **4/205).**

Le prophète avait l'habitude de jeûner le 9e jour de Dhul Hijja. Selon un hadith rapporté par Hunayda ibn Khalid d'après sa femme qui le tenait de l'une des épouses du Prophète: «

-Le Prophète avait l'habitude de jeûner le 9e jour de Dhul Hijja, le jour d'Ashura et trois jours de chaque mois : le premiers lundi de chaque mois et deux jeudis par mois

(**Hanbal,** ***Musnad*** **7/224).**

D'après Abd Allah Ibn Omar le Prophète a dit :

-Il n'y a pas de jours importants pour Allah et pendant lesquels les actions accomplies lui sont plus aimées que ces dix jours ; adonnez-vous-y au tahlil, au takbir et au tahmid.

(**Tirmidhi,** ***Hadith*** **7/443).**

Le Prophète a dit : « Celui qui fera revivre une de mes pratiques qui sera tombée en désuétude obtiendra une récompense égale à celle réservée à tous ceux qui l'auront pratiqué sans que les récompenses attribuées à ceux-ci soient diminuées ».

(**Muslim,** ***Sahih*** **1082).**

D'après Abu Hurayra le Messager d'Allâh a dit :

-Ne jeûnez pas un jour ou deux (juste) avant le début du Ramadan. Mais si l'un d'entre vous a l'habitude de le faire, il peut la maintenir.

(**Tirmidhi,** ***Hadith*** **686).**

'Ammar Ibn Yassir a dit : "Celui qui jeûne le jour incertain désobéit à Aboul Qassim".

(**Abu Dawud,** ***Hadith*** **3237).**

D'après Abu Hurayra, le Messager d'Allâh a dit :

-Cessez de jeûner dès la mi-shaban".

(**Dâwûd,** ***Hadith*** **2425).**

Le Prophète a dit :

-Jeûner trois jours chaque mois et jeûner le mois de ramadan jusqu'au ramadan, c'est (comme) jeûner tout le temps.

(**Tirmidhî,** ***Hadith*** **761).**

Le Prophète a dit :

-Ô Abu Dharr, si tu jeûnes trois jours chaque mois, jeûne les treizième, quatorzième et quinzième.

[733] Hadith qudsi, sacré, où Allah parle directement…

(**Dâwûd,** ***Hadith*** **2449**).
Milhân affirme : "Le Prophète nous enjoignait de jeûner les jours blancs : les treizième, quatorzième et quinzième".

(**Abu Dâwûd,** ***Hadith*** **2451**).
Hafsa a rapporté du Prophète qu'il lui recommandait de jeûner trois jours de chaque mois : le lundi et le jeudi, puis le lundi de la semaine suivante.

(**Tirmidhî,** ***Hadith*** **763**).
Selon Aïsha à qui on posa un jour comme question : "
-Le Prophète jeûnait-il trois jours chaque mois ?"
Elle répondit : "Oui".
- Quels jours du mois jeûnait-il ?
- Il ne se souciait pas des jours du mois pendant lesquels il jeûnait".

(**Muwatta,** ***Muwatta*** **228**).
Il est à souligner que Mâlik Ibn Anas a dit sur les six jours de shawwâl, que celui-ci n'a jamais vu une personne des gens de science et des jurisconsultes les jeûner, et que ces jours n'ont pas été recommandés par les Salafs, et que les gens de science y trouvaient un blâme de peur que cela soit une innovation , et qu'ils soient liés au Ramadân alors qu'ils n'en font pas partie.

8

Une Histoire de cadavres

1 Introduction

En dépit de ce que croient les égoïstes, les naïfs et les spiritualistes, la grande difficulté qu'éprouve l'être humain vis-à-vis du phénomène naturel qui est appelé la mort a trait en réalité à la question du corps, et non à la question de l'âme, dont l'existence reste à démontrer. Le corps, lui, existe, jusqu'à preuve du contraire, et il est au cœur des préoccupations, quoiqu'on veuille se le cacher. Ensuite, non seulement cela concerne le destin matériel du corps, qui peut s'appeler à ce moment le cadavre, mais la préoccupation n'est pas personnelle (où vais-je ? etc…) mais collective. Le groupe humain doit se protéger contre un accident, la mort, la disparition d'un membre, qui le met en danger, en général ou en détail. Il réagit par la réalisation de rituels, qui sont finalement communs à l'Humanité, puisque les angoisses sont les mêmes. Il faut certes parler de rites, mais pour autant, ceux-ci sont à côté de la question religieuse. Là encore, le public aimerait associer étroitement religion et mort, puisqu'il adopte son point de vue, qui est de solliciter la religion, la Religion ou les religions, pour comprendre la mort, se rassurer et espérer. Mais les religions elles-mêmes ont peu à proposer, même s'elles élaborent leur contrôle sur les êtres à travers cette angoisse et cet espoir. Elles sont même finalement rétives à évoquer la question, et s'il n'y avait pas l'attention des fidèles, on n'en parlerait pas vraiment, parce qu'on en a peur aussi, aussi mitré ou enturbanné qu'on soit, parce qu'on prend aussi le risque de décevoir et d'être ridicule, à force de se raconter des craques.

Alors il ne faudra pas s'étonner de voir qu'en dépit des discours, surtout coraniques, qui misent énormément, comme argument rhétorique, sur la peur de la mort, sur l'angoisse existentielle, sur la terreur de se voir en cadavre, et de l'autre, dans la réalité, la faible implication de l'islamisme dans le soin prêté à soulager les consciences. La doctrine inventera très peu, se résoudra à répondre aux attentes, captera des traditions étrangères, et les déclinera sans cesse. A la fin, il suffira de constater qu'un système religieux peut s'imposer en faisant peur, et en faisant semblant d'apporter des réponses, mais comme celles-ci s'avèrent peu satisfaisante, on ne va pas plus loin.

Alors ici, donc, les rituels. Les problèmes de la conception de la mort, de l'au-delà, des transformations, etc… ont été vus dans la partie concernant la théologie, alors on n'en parlera guère, si ce n'est pour rappeler les errements de l'islamisme sur ce point, qui mêlent plusieurs thèmes, au gré sûrement des attentes du public : l'inconsistance de l'au-delà des juifs, l'eschatologie chrétienne, la panique des Arabes, dans l'étonnant thème du « châtiment de la tombe ». La doctrine hésitante sur le sujet parce, qu'elle marche sur des œufs car le public reste très attaché à ses pratiques funéraires, autant pour les morts que pour elle-même, pour se rassurer sur ses capacités de résistance symbolique face au phénomène de la mort. Il ne fallait pas trop perturber les habitudes, trop interdire, au risque de choquer, de blesser, et de ne plus séduire. De toute manière, malgré les codes stricts qui ont été mis en place, à la fin, chacun a fait comme il veut, comme toujours, même si de nos jours, une forme d'uniformisation, assez inquiétante, se manifeste : le conformisme islamique se voit là aussi, et le fait doit être signalé, car si un groupe estime que ses morts

sont différents, c'est pour affirmer que les vivants le sont encore plus, et il leur est alors impossible de cohabiter avec autrui, tout simplement.
Partout, autour de la Méditerranée, les mêmes gestes, familiaux ou collectifs, sont visibles, et ont trait souvent à la question de la pureté, et de la souillure, la mort, le mort, le corps mort, le cadavre, étant les souillures par excellence : ainsi, le lavage du corps, l'enveloppement, la procession, la mise en terre, manœuvres destinées, in fine, à s'écarter de toute prolifération microbienne mal venue. Après, c'est une autre histoire, car au fond, tout au fond, la seule solution, trouvée par toutes les cultures, est le culte le plus ancien, et le plus solide, le culte des morts, des ancêtres, et sous une forme élaborée, des héros. Les populations y sont sensibles, et s'y consacrent. L'islamisme, rendons lui justice, fulmine contre le culte des morts, dans sa fièvre apparemment monothéiste, et veut rejetter ces pratiques. Alors le rapport à la tombe est strictement réglementé, à ce qu'en disent les textes.

Les textes justement, font la part belle à l'expérience de Muhammad. Dans le Coran, rien sur le sujet (un indice intéressant, en soi). Alors on bavarde sur la mort de Muhammad, et ce qui est fait du corps, et on invente aussi ses deuils, ce qui permet de créer un peu d'émotion, dans un monde de brutes inspirées et psychotiques. La question du deuil, justement, doit être réglée, et alors le modèle prophétique est utilisé autant que possible.

Pour finir, une mise au point doit être faite : dans un chapitre précédent, nous avions évoqué la question de la mort pour les anciens Arabes, qui nous avaient laissé de somptueux tombeaux, et de poignants poèmes. Le Coran, là aussi, insistait pour montrer une énorme rupture dans la conception de la mort, avant, et après Muhammad. Il faut se méfier, encore une fois, des coupures trop franches. L'angoisse des anciens Arabes est aussi mise en scène, tout comme faisaient les chrétiens, qui adoraient exhiber la terreur des païens, en face de la tranquille assurance des fidèles. Méfiance, méfiance, méfiance.

Et portez-vous bien.

2 Mort, où es ta victoire

Le deuil au travail

SOS Muhammad. Confrontée à l'expérience universelle du deuil, l'humanité musulmane ne sait à quel saint se vouer. La doctrine a accumulé, dans sa fièvre à convaincre, plusieurs

thèmes, mêlant résurrection, châtiment, refuge, et in fine, l'angoisse étreint même les plus fidèles. Le Coran essayait de son côté d'inculquer à son auditoire une mâle assurance, et de féroces certitudes, quoique la rhétorique à force soit vidée de toute substance. Et n'oublions pas que tout cela se construisait en contexte d'une concurrence furieuse, avec les juifs et les chrétiens, et qu'il fallait leur en remontrer encore et encore, et compenser et surmonter la morgue intolérable de ceux-là.
Alors, comme toujours, on a inventé encore du Muhammad, matière inépuisable et prodigieuse. S'il connaissait aussi des deuils, et des malheurs, alors la psychè islamique pourrait s'accrocher à l'auguste modèle. Les deuils des enfants, notamment, qui bouleverse les plus endurcis, sont mentionnés en long, grâce au récit, bien construit des deuils des filles, et du fils, surtout du Personnage. Ibrahim, par exemple, est vraiment une jolie fiction. Ça, c'est un côté, pour attendrir, et faire pleurer. Mais de l'autre intervient une tendance bien plus lourde et sévère, qui se retrouve ailleurs, de tous temps, en forme de réglementation somptuaire, visant à limiter le plus possible les manifestations de deuils, qui seraient autant de preuves de faiblesses. Les limitations sont pécuniaires, souvent, matérielles, pour éviter le gâchis, mais ici, l'argent est peu mentionné. Alors, l'attitude est visée, et en première ligne, celle des femmes, toujours, à ce qu'il semble dans les textes islamiques, portées à l'hystérie. Un certain nombre de pratiques, présentées comme pré-islamiques (alors qu'elles sont de toute éternité) sont prohibées, et la raison apparaît assez clairement : elles concurrencent la piété et la pratique orthodoxe. Le dogme voit comme danger le fait de s'épancher chacun à sa façon, sans rentrer dans l'entonnoir officiel des manifestations normalisées du deuil. Une manifestation trop bruyante apparaîtrait comme une preuve de désespoir et donc une perte de foi dans le système, et donc l'infidélité qui surgit.
Etrangement, d'ailleurs, la réaction qui est vantée n'est pas l'espérance, mais la résignation. L'humain et le vrai arrive là où on ne s'y attend pas.

Il reste que les textes contiennent des passages d'où filtre l'émotion réelle, en dépit de la mise en forme abbasside, neutre, grise et bureaucratique. Car même à cette époque-là, des mères perdaient leurs enfants, et posaient des questions à d'incultes barbus, qui, pour aider, ont inventé et récolté tant et tant d'histoires.

Les questions juridiques arrivent vite, et s'acharnent sur les femmes, concernant leur deuil. En règle générale, le deuil est réduit ; l'islamisme est une doctrine virile qui affecte de rejeter les chouinements et lamentations, qui sont autant d'expressions féminines du deuil… Les hommes sont donc astreints à peu de jours de deuil, 3-4, pas plus. Comme elles sont plus sensibles à la souillure, et à la souillure absolue qu'est la mort, les femmes subissent un deuil bien plus long, qui les abaisse et les isole encore, ce que le Coran fixe avec précision, comme on l'a vu.

(**Bukhari, *Sahih* 23/3**).

Du fait d'entrer auprès du défunt à la suite de sa mort et lorsqu'il est enveloppé de ses linceuls.

Abu-Salama rapporte que 'Âïsha lui avait raconté ce qui suit : Abu Bakr arriva à cheval de sa demeure située à As Sonh. Il descendit de sa monture, entra dans la mosquée sans adresser la parole à personne, et pénétra chez 'Âïsha. Il se dirigea vers le corps du Prophète, qui était recouvert

d'un vêtement d'étoffe rayée du Yémen. Il découvrit le visage du Prophète, se pencha vers lui, l'embrasse et se mit à pleurer.

-Ô Prophète d'Allah, s'écria-t-il, toi dont j'aurais racheté la vie par celle de mon père et ma mère, Allah ne te fera pas mourir deux fois . La mort qu'il t'avait prédestinée, tu viens de la subir.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/6).**

Du mérite de celui à qui la mort enlève un enfant et qui se résigne, comptant sur Allah. De ces mots du Coran: *Annonce la bonne nouvelle à ceux qui sont résignés*[734]

D'après Anas, le Prophète a dit : Il n'est pas un seul musulman, à qui la mort aura enlevé trois enfants n'ayant pas atteint l'âge de pécher, que Allah ne fasse entrer dans le paradis par suite de son extrême miséricorde envers les musulmans.

Suivant Abu Sayd, les femmes ayant dit au Prophète :

-Assigne-nous un jour, celui-ci leur adressa (ce jour-là) les pieuses paroles suivantes :

-Quelle que soit celle d'entre vous à qui la mort aura enlevé trois enfants, ces enfants lui feront une barrière entre elle et le feu de l'Enfer.

- Et deux enfants ? demanda alors l'une des femmes.

- Deux enfants aussi, répondit-il.

Selon Abu Hurayra le Prophète a dit :

-Aucun musulman à qui la mort aura enlevé trois enfants, n'entrera en enfer ou, dans tous les cas, il y restera le moins possible.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/7).**

De ces paroles, que dit un homme à une femme qui était près d'une tombe : Sois résignée.

-Au dire de Anas le Prophète passant auprès d'une femme qui pleurait sur une tombe, lui dit : Crains Allah et sois résignée.

(**Nasai,** ***Funérailles*** **16).**

Abu Hurayra: Quelqu'un de la famille du Messager d'Allah était mort. Les femmes se sont assemblées pour pleurer derrière lui. Omar se leva pour les interdire et retourner. Le prophète en lui intervenant:

-Ô Omar! Laisse-les, parce que l'œil pleure, le cœur court la tristesse; Le temps est proche.

(**Tirmidhi,** ***Funérailles*** **24).**

Abu Musa raconte: Le Messager d'Allah déclara:

-Quand quelqu'un meurt, si ceux qui pleurent derrière lui prononcent des paroles comme suit: "Ô mon bel homme, ô mon maître..."on lui envoie deux anges comme représentants; lesquels lui demandent: "es-tu comme ils disent?" en frappant sa poitrine du défunt."

[734] *Corpus coranique* 2/150.

(**Tirmidhi,** ***Funérailles*** **25**).

Jâbir Ibnu Abdullah raconte: Le Messager d'Allah a tenu la main d'Abd Rahman Ibn Awf et ils sont allés chez son fils, Ibrahim. Le Messager d'Allah trouva son fils rendre son dernier soupir. Il l'embrassa et pleura. Abd Rahman dit:

-Pleures-tu? Ce n'est pas Toi qui nous interdit de pleurer?

Le Messager d'Allah répliqua:

-Non! On ne m'interdit pas de pleurer, mais j'ai été interdit de deux voix idiotes et pêcheuses.

(**Abu Dawud,** ***Funérailles*** **20**).

Abu Sayd al Hudrî raconte: Le Messager d'Allah maudit à la fois la porteuse le deuil et celui qui l'écoute.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/33**).

De ces paroles du Prophète : Le mort sera châtié pour partie des lamentations (excessives) auxquelles se livrera sa famille si lui-même avait (de son vivant) l'habitude de se lamenter de cette façon. Car il est dit dans le Coran : Redoutez le feu (éternel) pour vous-même et pour vos familles.[735]

Le Prophète a dit :

-Chacun de vous est un pasteur et il lui sera demandé compte de son troupeau. Mais lorsque le défunt n'a pas eu l'habitude des lamentations exagérées, sa situation sera celle qu'indique Aïsha par ces mots du Coran : Aucune âme chargée de son fardeau n'aura à porter le fardeau d'autrui.[736] C'est dans le même sens que le Coran ajoute : Si une âme surchargée implore pour qu'on allège son fardeau, Allah ne l'allègera en rien.[737] Dans quelle mesure tolère-t-on les pleurs en dehors des lamentations (consacrés). Le Prophète a dit :

-Aucune personne ne sera tuée injustement sans que la responsabilité en remonte au premier fils d'Adam, parce que c'est lui qui, le premier, a imaginé la pratique du meurtre.

Usâma ibn Zayd a dit : La fille du Prophète fit tenir à son père le message suivant : Un de nos fils est à la mort, viens chez nous. Le Prophète fit répondre qu'il adressait le salut, mais que tout ce que prenait Allah et tout ce qu'il donnait lui appartenait ; que chacun avait son terme fixé par Allah qu'elle devait donc se résigner, et que Allah lui en tiendrait compte. Elle dépêcha de nouveau quelqu'un à son père, l'adjurant de venir chez elle. Alors, accompagné de Sad ibn Obâda, de Moaz ibn Jabal, d'Obayy ibn Kab, de Zayd ibn Thâbit et d'autres personnes encore, le Prophète se mit en route. Comme on soulevait vers lui l'enfant dont la poitrine râlait, - je crois, ajoute un *rawi*, que Usâma se servit de ces mots : avec le bruit d'une outre, - l'Envoyé d'Allah répandit des larmes :

- Ô Envoyé d'Allah lui dit alors Sa'd, pourquoi cela ?

[735] *Corpus coranique* 57/6.
[736] *Corpus coranique* 35/19.
[737] *Corpus coranique* 35/19.

- Cela, répondit le Prophète, c'est l'effet de la pitié qu'Allah a placée dans le cœur de ses adorateurs. Allah n'a de la pitié que pour ceux de ses adorateurs qui sont compatissants.

Anas ibn Malik a dit : Nous assistâmes aux funérailles d'une des filles du Prophète (Omm-Keltsoum, la femme d''Otsmân). L'Envoyé d'Allah était assis près de la tombe et je vis des larmes couler de ses yeux.

-Y a-t-il quelqu'un parmi vous, demanda-t-il, qui n'ait point fait œuvre de chair la nuit dernière ?

- Moi, répondit Abu-Talha.

- Alors descends, reprit le Prophète. Et Abu-Talha descendit dans la fosse.

Abdallah ibn 'Obaïdallah ibn Abu-Molaïka a dit : Une fille de Uthmân étant morte à la Mecque, nous vînmes pour assister à ses funérailles. Ibn Umar était là, ainsi que Ibn Abbas, et j'étais assis entre eux deux, - ou je m'assis près de l'un d'eux et l'autre vint prendre place à mon côté. - Alors 'Abdallah ibn 'Omar dit à 'Amr ibn 'Othmân :

-Ne vas-tu pas défendre (aux femmes) de pleurer ? Car l'Envoyé d'Allah a dit que le mort sera châtié pour les lamentations (excessives) auxquelles se livrera sa famille.

- 'Omar a, en effet, dit quelque chose de cela, dit Ibn Abbas, qui raconta alors ce qui suit : J'étais parti de la Mecque avec Umar. Arrivés à Al-Bayda, nous aperçûmes un groupe de gens montés arrêtés à l'ombre d'un mimosa. Va donc voir qui sont ces gens, me dit 'Umar. Je vis bientôt que c'était Sohayb et en rapportai la nouvelle à Umar, qui me chargea d'aller lui dire de venir le trouver. Retournant alors vers Sohaïb, je lui dis :

-Allons ! en route pour rejoindre le Prince des Croyants.

Plus tard, lorsque 'Omar fut mortellement frappé, Suhayb entra en pleurant et en criant :

-Ah ! frère ! Ah ! ami !

- Ô Sohaïb, est-ce pour moi que tu pleures ? demanda Umar ; or l'Envoyé d'Allah a dit : Le mort sera châtié pour partie des lamentations auxquelles se livrera sa famille à cause de lui.

Après la mort de Umar, je rapportai ces paroles à Âïsha qui me dit :

-Allah fasse miséricorde à Umar ! Mais, par Allah ! l'Envoyé d'Allah n'a pas enseigné que Allah châtierait le croyant à cause des pleurs que verserait sur lui sa famille ; il a simplement dit que Allah accroîtrait le châtiment du mécréant à cause des pleurs versés sur lui par sa famille. Et elle ajouta :

-Qu'il vous suffise de tenir compte de ces mots du Coran: Aucune âme, chargée de son fardeau, n'aura à supporter le fardeau d'autrui.[738] Et, alors, Ibn Abbas ajouta : C'est Allah qui fait rire et qui fait pleurer.

Par Allah, dit Abu Mulaïka, à cela Ibn Umar ne répliqua rien.

Abu-Musa Abdallah ibn Qays a dit : Lorsque 'Omar eut été mortellement frappé, Suhayb se mit à s'écrier : Ah ! frère ! Omar lui répondit :

-Ne sais-tu pas que le Prophète a dit : Le mort sera châtié à cause des lamentations du vivant.

---

[738] *Corpus coranique* 35/19.

Âïsha a dit : Voici simplement ce qu'il en est : L'Envoyé d'Allah, passant près du tombeau d'une juive sur laquelle sa famille pleurait, s'écria :

-Ces gens-là pleurent sur elle, et elle, elle sera sûrement châtiée dans sa tombe.

(**Bukhari, *Sahih* 23/34**).

Des gémissements qu'il ne convient pas de pousser sur le mort. Omar a dit : Laissez les femmes pleurer sur Abu Sulayman pourvu qu'elles ne mettent pas de poussière sur leur tête, ou qu'elles ne poussent pas de cris aigus.

Al Mughîra a dit : J'ai entendu le Prophète prononcer ces mots : Le fait de mentir sur mon compte n'est pas comparable au fait de mentir sur autrui. Quiconque, de propos délibéré, mentira à mon sujet, ira prendre place en enfer. Je lui ai encore entendu dire : Tout mort sur lequel on pousse des gémissements sera châtié en raison de ces gémissements.

D'après Umar, le Prophète a dit :

-Le mort sera châtié dans sa tombe en raison des gémissements qu'on pousse sur lui.

(**Bukhari, *Sahih* 23/36**).

Ils ne sont pas des nôtres ceux qui déchirent les encolures de leurs vêtements.

Abdallah a dit : Le Prophète s'est exprimé ainsi :

-Ils ne sont pas des nôtres ceux qui se frappent les joues, qui déchirent les encolures de leurs vêtements et qui profèrent des invocations de l'époque antéislamique.

(**Bukhari, *Sahih* 23/38**).

De la défense de se raser les cheveux lorsqu'un malheur vous frappe.

Abu-Borda ibn Abu Musa a dit : Abu Musa, à la suite d'une indisposition, s'évanouit au moment où sa tête reposait sur le giron d'une de ses femmes ; il ne pu donc alors réprimer les cris de cette femme, mais, lorsqu'il revint à lui, il dit : Je désavoue celles que l'Envoyé d'Allah a désavouées : or l'Envoyé de Allah a désavoué la femme qui, en signe de deuil, crie, se rase la tête ou déchire ses vêtements.

(**Bukhari, *Sahih* 23/39**).

Ils ne sont pas des nôtres ceux qui se frappent les joues.

'Abdallah a dit : L'Envoyé d'Allah s'est exprimé en ces termes : Ils ne sont pas des nôtres ceux qui se frappent les joues, qui déchirent les encolures de leurs vêtements et qui profèrent des invocations de l'époque antéislamique.

(**Bukhari, *Sahih* 23/40**).

De l'interdiction, quand un malheur vous frappe, de pousser le cri : Wa-Wallah, et de proférer des invocations de l'époque antéislamique.

Abdallah a dit que le Prophète s'est exprimé ainsi : Ils ne sont point des nôtres ceux qui

meurtrissent leurs joues, qui déchirent les encolures de leurs vêtements ou qui profèrent des invocations de l'époque antéislamique.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/41).**

De celui qui, frappé par un malheur, s'assied faisant ainsi connaître son chagrin.

Âïsha a dit : Quand le Prophète apprit que Ibn Hâritha, Jafar et Ibn Rawâha avaient été tués, il s'assit pour marquer son chagrin. Comme je regardais par le *sayr*, c'est-à-dire la fente de la porte, un homme vint trouver le Prophète et lui dit :

-Oh ! les femmes de la maison de Ja'far ! et il raconta leurs lamentations.

Le Prophète lui donna l'ordre d'aller les faire taire. L'homme partit, puis revint pour la deuxième fois dire qu'elles ne lui avaient pas obéi.

-Fais-les taire, répliqua le Prophète. Pour la troisième fois l'homme revint en disant :

-Par Allah! ô Envoyé d'Allah, elles sont plus fortes que nous.

'Âïsha a prétendu que le Prophète répartit alors :

-Fourre-leur de la terre dans la bouche et moi, ajouta-t-elle, je dis à l'homme : Allah te mette le nez dans la terre ! Tu n'a pas fait ce qu'on t'avait ordonné de faire et tu n'as pas débarrassé l'Envoyé de Allah de son souci.

Anas ibn Malik a dit : L'Envoyé d'Allah resta un mois dans la retraite à l'époque où furent tués les lecteurs du Coran, et jamais je ne l'ai vu éprouver une plus vive affliction.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/42).**

De ceux qui ne laissent point paraître leur tristesse quand un malheur les frappe. Jacob a dit : C'est à Allah que je me plains dans mon angoisse et dans mon affliction.

Anas ibn Malik a dit : Un fils de Abu-Talha tomba malade, puis mourut pendant une absence de son père. Aussitôt qu'elle eut vu l'enfant rendre le dernier soupir, la femme de Abu-Talha prépara le repas et le plaça dans un coin de la maison. Quand Abu-Talha revint, il demanda à sa femme comment allait l'enfant. Il est calme maintenant, répondit-elle, et j'espère qu'il goûtera dorénavant le repos. Abu-Talha, pendant qu'il devait prendre à la lettre les paroles de sa femme, alla se coucher. Le lendemain matin, après s'être lavé, il se disposait à sortir, quand sa femme lui apprit que l'enfant était mort. Abu-Talha fit la prière avec le Prophète et lui annonça le malheur qui venait de les frapper sa femme et lui. Espérons, lui répondit l'Envoyé d'Allah, que Allah bénira pour vous deux la nuit prochaine. Et, d'après Sofyân, un homme des Ansar a dit :

-J'ai vu neuf enfants de la femme de Abu-Talha et tous savaient le Coran.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/43).**

La (vraie) résignation se manifeste au premier choc de la douleur. Omar a dit : Qu'elles seront magnifiques les deux charges qui se font contrepoids et aussi celle qui sera placée par dessus ! Pour récompenser ceux qui, lorsqu'un malheur les frappe s'écrient : Nous sommes à Allah et c'est vers lui

que nous retournerons. C'est sur ceux-là que s'étendront les bénédictions du Seigneur et sa miséricorde ; ceux-là sont dans la bonne voie.[739] â De ces mots du Coran : Appelez à votre aide la résignation et la prière ; la prière est certes une chose lourde, mais non pour ceux qui s'humilient.[740] Anas ibn Malik rapporte que le Prophète a dit : La (vraie) résignation est celle qui se manifeste au premier choc.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/44).**

De ces paroles du Prophète : Nous avons de l'affliction à ton sujet. Ibn Umar a rapporté ces mots du Prophète :

-Les yeux pleurent et le cœur est triste.

Anas ibn Malik a dit : Nous entrâmes avec l'Envoyé d'Allah chez Abu Sayf, le forgeron, père nourricier de Ibrâhîm ; Muhammad prit Ibrâhîm, l'embrassa et le flaira. Plus tard nous entrâmes encore chez Abu Sayf au moment où Ibrâhîm rendait le dernier soupir. Les yeux du Prophète se mirent à répandre des larmes, et comme Abderrahman ibn 'Awf lui disait :

-Toi aussi, ô Envoyé d' Allah ! il répondit :

-Ô Ibn Awf, c'est un effet de compassion. Puis, ses larmes se remettant à couler, il ajouta : Les yeux pleurent et le cœur est triste ; mais nous ne disons rien qui ne puisse être agréable au Seigneur. Ô Ibrâhîm, nous sommes affligés d'être séparés de toi.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/45).**

'Abdallah ibn 'Omar a dit : Sa'd ibn 'Obâda était malade. Le Prophète vint lui rendre visite accompagné de 'Abderrahman ibn 'Auf, de Sa'd ibn Abu-Waqqâs et de 'Abdallah ibn Mas'oud. Lorsqu'il entra il vit Ibn-'Obâda entouré de toute sa famille.

-Tout est-il donc fini ? demanda-t-il.

- Non, ô Envoyé d'Allah, lui répondit-on. Alors le Prophète se mit à pleurer, ce que voyant les assistants, tous se mirent aussi à pleurer. Ensuite il reprit :

-Vous entendez bien ? Allah ne châtira pas ni pour les larmes que versent les yeux, ni pour la tristesse du cœur. Mais il châtiera ou sera indulgent suivant l'usage que l'on aura fait de ceci - et ce disant il désignait la langue. Le mort sera également châtié pour les larmes que sa famille versera sur lui.

'Omar frappait à coups de bâton ceux qui pleuraient ; il leur jetait des pierres et leur fourrait de la terre dans la bouche.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/46).**

De l'interdiction des gémissements et des pleurs et de la répression de ces actes.

---

[739] *Corpus coranique* 2/151-2.
[740] *Corpus coranique* 2/42.1

Âïsha a dit : Quand le Prophète apprit que Zayd ibn Hâritha, Jafar et 'Abdallah ibn Rawâha avaient été tués, il s'assit pour marquer son chagrin. Comme je regardais par la fente de la porte, un homme vint trouver le Prophète et lui dit :

-Ah ! les femmes de Dja'far ! ô Envoyé d'Allah ! et il raconta leurs lamentations. Le Prophète lui donna l'ordre d'aller les faire taire. L'homme partit, puis revint et dit :

- Je leur ai défendu de pleurer, mais elles ne m'ont pas obéi. Pour la deuxième fois le Prophète lui enjoignit d'aller les faire taire. L'homme partit et revint en disant : Par Allah! elles sont plus fortes que moi - ou que nous.

Âïsha a prétendu que l'Envoyé d'Allah répartit alors :

-Fourre-leur de la terre dans la bouche, et moi, ajouta-t-elle, je dis à l'homme : Allah te mette le nez dans la terre ! Tu n'as pas su agir et tu n'as pas débarrassé l'Envoyé d'Allah de son souci.

Umm Atiyya a dit : Lorsque nous prêtâmes serment au Prophète, il nous fit jurer de ne point pousser de gémissements. Mais il n'y eut que cinq femmes, parmi nous, qui tinrent leur engagement : Umm-Sulaym, Umm-El-'Alâ, la fille de Abu-Sabra, le femme de Moâdh et deux autres femmes - ou (peut-être a-t-elle dit), la fille d'Abu-Sabra, la femme de Moâdh et une autre femme.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/92**)**.**

De ce qui a été dit au sujet des enfants des musulmans.

Abu Hurayra a dit d'après le Prophète : Quiconque aura perdu trois enfants, non encore pubères, sera, par leur mort, protégé contre l'enfer ou entrera dans le paradis.

D'après Anas ibn Malik l'Envoyé d' Allah a dit : Tout musulman auquel la mort aura enlevé trois enfants non encore pubères, Allah les fera entrer au paradis grâce à sa miséricorde envers ces enfants.

Al-Barâ a dit : Lorsque Ibrâhîm mourut, l'Envoyé d'Allah s'écria :

-Bien sûr il trouvera une nourrice au Paradis.

3 Un cadavre plus grand mort que vivant

L'exemplarité du cadavre prophétique. Car il est encore plus grand mort que vivant.

Voici un sujet sur lequel la religion stricto sensu n'a pas grand chose à dire ou à faire ; une mécanique semblable risque de se reproduire un peu partout et le sujet correspond peut-être à une des rares pratiques culturelles communes à toutes les rives de la Méditerranée. Ensuite, comme toujours, il convient de rappeler que nous avons affaire à des textes doctrinaux, réglémentaires, qui veulent imposer une norme. Reste à savoir s'ils ont été eux-mêmes soumis à une norme sociale, et à laquelle. L'enquête reste à mener. Les usages paraissent s'inspirer du judaïsme, mais en étant plus simples. Quant à la piste arabe, on ne l'a connaît guère hélas.
Dans la Coran, aucune réglementation n'a été fixée, au contraire de la Bible juive. Dans la Tradition, pas de règles directement édictée, mais la présentation d'exemples, disséminé au cours de la vie du Grand Homme, qui sont ensuite compilés dans les livres de la Sunna. En général, le moment le plus utilisé pour évoquer le deuil et ses rites est celui bien entendu qui concerne Muhammad. Mais attention, d'un côté, il est exemplaire, et c'est même pour cela qu'il est détaillé, mais en même temps, il est exceptionnel, puisque c'est Muhammad.
En gros, quatre rites apparaissent, en détail ou par allusion ; d'abord la toilette du mort, qui d'ordinaire est une affaire de femmes, mais pour le Chef, non. On se tortille dans les textes quant à la question de la pudeur, bien entendu : un corps de malade et de vieux, à nettoyer, vivant ou mort, ce n'est pas une chose agréable, de tous temps. Même un corps du beau Muhammad, après 60 ans passés sur le dos d'un chameau, et sans vraiment se laver… Bref, donc des coutumes ancestrales de purification, et manipulations plus ou moins magiques, de répulsion. Les femmes se chargent des femmes, les hommes, des hommes. Normalement , les organes sexuels sont couverts, et/ou on lave le corps à travers un tissu qui s'imbibe, ce qui en fin de compte, mouille mais ne nettoie pas. Car la finalité reste rituelle, la purification, et non le nettoyage.

Ensuite vient l'enveloppement du mort, dans des linges, qui font un linceul, ce qui peut sembler une coutume sémitique, et désertique : pas de bois pour brûler, et pas assez non plus pour faire des cercueils. Tout tourne alors sur le nombre de linges, leur qualité, etc… Le mort lui, n'est pas dénudé, comme dans les pratiques juives, et il peut garder entre 3 et 5 pièces de tissu.
Et puis, s'il faut ajouter un peu de parfum, d'encens, ou du camphre pour supporter les odeurs de décomposition.
Revoyons un peu comment la mort de Muhammad a été décrite, et en quoi, d'ailleurs elle donne une sale impression, d'une situation doublement malsaine…
La toilette du cadavre est donc l'ultime occasion de réunir les intimes, et encore une occasion de dispute: bien entendu la proximité du corps, comme dans des obsèques soviétiques, laisse présager de la succession. On remarquera enfin l'absence des femmes durant cette étape, et notamment Aïsha, qui, omniprésente au moment de l'agonie, disparaît dans une sorte de claustration. Elle n'est avertie que par les bruits du dehors. La cause est sans doute politique, en premier lieu, et tient à la carrière ultérieure de cette jeune femme. Mais l'exclusion est aussi une constante, et sur ce point, les Médinois reproduisent des schémas archaïques, prêtant aux femmes une instabilité nerveuse qui les rend incapables de contenir leur chagrin. De nos jours, la visite de la tombe de Muhammad est toujours déconseillée aux femmes, sans doute trop émotives, aux yeux de l'islamisme.

Tout ceci est décrit avec un luxe de détail: la cérémonie entière a valeur d'exemplarité, elle doit servir de référence à des milliards d'individus dans le futur, et il ne faut pas les laisser dans le doute...
Tout la doctrine juridique provient des rituels décrits ci-dessous; mais il peut s'agit en fait du mouvement inverse: la doctrine juridique a suscité une mythologie aitiologique telle que celle-ci. En effet, quel meilleur exemple de funérailles pouvait-on trouver que celles de Muhammad lui-même? On ne saura sans doute jamais dans quel ordre les choses se sont passées.
La séparation sexuelle est très remarquable, et elle rompt avec une habitude répandue dans l'antiquité et autour de la Méditerranée, qui octroyait au personnel féminin une place exclusive dans les soins du corps, y compris pour les hommes.

Afin de nous plonger dans l'ambiance, il ne sera pas inutile de rappeler que selon les textes, le corps a été laissé sans soin pendant plusieurs jours, alors qu'il faisait déjà bien chaud… Les bactéries devaient bien avoir commencé leur travail de conversion de Muhammad en compost.

Le lecteur sera surpris de constater une bizarre affaire d'ossements brisés, qui en fait, doivent correspondre à des conceptions arabes pré-islamiques. Cela aboutit au problème actuel de prélèvement d'organes. Le tabou est certainement d'origine préislamique, donc, et doit avoir un vague rapport avec de vieilles croyances en la réincarnation: si un être, humain ou animal voit ses os brisés, il ne lui est plus possible de retrouver sa forme précédente...

Dernière surprise, un rituel qui consiste à crachotter à la figure du mort ; il doit être arabe aussi, et rappelle l'autre rituel, de début de vie celui-ci, qui consiste à cracher du jus de datte dans la bouche d'un nouveau-né…

(**Nawawi, Hadith 779**).
Selon Ibn Abbas , le messager d'Allah a dit:

-Parmi vos vêtements portez ceux qui sont blancs car ce sont les meilleurs. Habillez-en vos morts.

(**An Nawawi, *Hadith* 928**).
Selon Asiam, le protégé du messager d'Allah, ce dernier a dit:

-Celui qui a lavé un mort et a vu ses défauts, Allah l'absout quarante fois.

(**Abu Dawud, *Funérailles* 18**).
Abu Sayd-el Hudrî raconte: J'entendis Le Messager de Allah dire:

-"Le défunt sera réssuscité avec l'habit qu'il portait."

(**Abu Dawud, *Funérailles* 35**).
Ali raconte: Le Messager d'Allah parla:

-Ne dépensez pas beacoup d'argent pour le linceul, car il sera détruit très vite.

(ibn Majah, *Hadith* 16.1.2).

Yahya m'a raconté de Malik ibn Abi Ayub de Tamima AS-Sakhtayani de Muhammad Ibn Sirin que Umm al-Atiyya Ansariyya dit: «Le messager d'Allah, est venu vers nous quand sa fille est morte et a dit :

-Lavez la trois fois, ou cinq, ou plus que cela si vous pensez que cela est nécessaire, avec de l'eau et de feuilles de lotus, et à la fin mettez sur certains endroits du camphre, ou un peu de camphre, et quand vous avez fini de le faire, prévenez-moi.

Quand nous avons fini nous lui avons dit, et il nous a donné sa cape et dit:

-Faites son linceul avec cela.

(Malik, *Muwatta* 561).

On rapporte à Malik que Aïsha la femme du prophète disait : le péché que commet un homme en cassant les ossements d'un musulman mort équivaut de par sa gravité, à les lui casser de son vivant.[741]

(An Nawawi, *Hadith* 723).

Selon Umm Atiya , le prophète leur a dit à propos de la toilette funèbre de sa fille Zeyneb :

- Commencez par les parties droites de son corps et par les organes qu'on lave dans les ablutions rituelles.

(ibn Majah, *Hadith* 16.15.45).

Yahya m'a raconté de Malik qu'il avait entendu dire que Aïsha, l'épouse du prophète, avait l'habitude de dire, :

-Briser l'os d'un musulman quand il est mort, c'est comme le rompre lorsque il est vivant.

(ibn Majah, *Hadith* 16.16.49).

... de Abu Hurayra, le messager d'Allah, a déclaré:

-La terre mange tous les fils d'Adam, sauf le coccyx. Il a été créé à partir de là, et sur cette base il est reconstruit.

(Malik, *Muwatta* 565).

Abu Hurayra a rapporté que l'envoyé d'Allah a dit : chaque partie du corps du fils d'Adam sera dévorée par la terre, à l'exception de l'os caudal, car de cet os il a été créé, et à partir de lui, il sera recomposé.

---

[741] J. Henniger, « Zum Verbot des Knochenzerbrechens bei der Semiten », *Studi G. Levi della Vida*, Rome 1956.

(ibn Majah, *Hadith* 16/2.5).
… que le messager d'Allah a été enseveli dans trois pure vêtements de coton blanc, dont aucun n'a été une longue chemise ou un turban.

(ibn Majah, *Hadith* 16/1.1).
Yahya m'a raconté par Malik ibn Jafar Muhammad par son père que le messager d'Allah a été lavé dans une longue chemise.

(Malik, *Muwatta* 517).
Jafar ibn Muhammad a raporté, d'après son père, que l'envoyé d'Allah a été lavé, alors qu'il portait une simple tunique.

(ibn Sad, *Tabaqat* II 347).
Quand nous avons commencé à préparer le lavage de l'apôtre d'Allah, et nous avons fermé la porte devant les autres gens. Les ansar crièrent:
-Nous sommes ses oncles maternels et notre place dans l'*islam* est prééminente.
Les Quraysh crièrent:
-Nous sommes ses parents!
Abu Bakr cria alors:
-Ô musulmans! Les parents ont plus de droits que les autres de préparer sa bière. Je vous le dis, par Allah! Si vous entrez, vous empêcherez que son corps soit lavé. Par Allah! Seul celui qui est appelé pourra entrer!

(Malik, *Muwatta* 543).
On rapporta à Malik que l'envoyé d'Allah mourut un lundi, et fut enterré un mardi, et les gens firent une prière sur lui sans être réunis derrière un imam. Les uns dirent : on l'enterrera près de la chaire ; les autres à al Baqi. Aussitôt arriva Abu Bakr qui dit : j'ai entendu l'envoyé d'Allah dire : aucun prophète n'a été enterré dans un autre lieu que celui où il est mort. On lui creusa alors la tombe. Au moment de sa toilette, comme on voulait lui enlever sa chemise, les hommes entendirent une voix dire : n'ôtez pas sa chemise. On lava ainsi le corps de l'envoyé d'Allah en lui gardant sa chemise.

(Bukhari, *Sahih* 23/8).
Du fait de laver le cadavre et de procéder à ses ablutions avec de l'eau et du lotus[742], Ibn Umar

[742] N.d.T. : l'identification de la plante est appelée sidr, dont il est ici question, est loin d'être certaine. Pour les uns, c'est le lotus, pour d'autres, le zizyphus lotus, et quelques-uns pensent qu'il s'agit d'un rhamnus.

oignit le cadavre d'un fils de Sayd ibn Zayd de substances balsamiques ; il le porta ensuite et fit la prière sans avoir procédé à ses ablutions. Ibn Abbas a dit : Le contact du musulman ne souille jamais, qu'il soit vivant ou mort. Sa'd a dit : Si son contact avait souillé, je ne l'aurais pas touché. -- Le Prophète a dit : Le contact du musulman ne souille jamais.

Umm Atiyya, l'Ansar, a dit : L'Envoyé d'Allah vint chez nous au moment de la mort de sa fille. Il nous dit :

-Lavez-la trois fois ou cinq fois, ou même davantage si vous le jugez utile, avec de l'eau et du lotus ; au dernier lavage, mettez dans l'eau du camphre - ou un peu de camphre -

Puis, quand vous aurez terminé ; et alors il nous donna son propre haqw en nous disant :

-Couvrez-en son corps.

Par ce mot *hafu*, Umm-'Atiyya voulait dire le voile du Prophète.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/9).**

Une chose recommandable, c'est de laver (le cadavre) un nombre de fois impair.

Umm-'Atiyya a dit : L'Envoyé d'Allah entra chez nous pendant que nous lavions le corps de sa fille. Il nous dit alors : Lavez-la trois fois, ou cinq fois, ou un nombre de fois encore plus considérable, avec de l'eau et du lotus ; au dernier lavage, mettez du camphre dans l'eau. Puis, lorsque vous aurez terminé, appelez-moi. Nous l'appelâmes donc quand nous eûmes terminé ; il nous jeta le voile qu'il portait, en nous disant : Recouvrez-l'en.

D'après une autre autorité, le récit d'Umm-'Atiyya aurait contenu les modifications suivantes : Lavez un nombre de fois impair, trois, cinq ou sept, etc... ; Commencez par les membres du côté droit et par les parties du corps qu'on lave dans l'ablution... Avec le peigne, nous divisâmes en trois nattes les cheveux de la morte.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/10).**

Dans le lavage des membres, on doit commencer par les membres du côté droit.

Umm-'Atiyya a dit : L'Envoyé d'Allah, pour le lavage du corps de sa fille, nous ordonna de commencer par les membres du côté droit et par les parties du corps qu'on lave dans l'ablution.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/11).**

De ce qui, dans le lavage des morts, est relatif aux parties du corps qu'on lave dans l'ablution.

Umm-'Atiyya a dit : Tandis que nous étions en train de laver le corps de sa fille, le Prophète nous dit : Commencez par les membres du côté droit et par les parties du corps qu'on lave dans l'ablution.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/13).**

On mettra du camphre dans l'eau destinée au dernier lavage du cadavre.

Umm Atiyya a dit : Une de ses filles étant morte, le Prophète se rendit chez nous et nous dit :

-Lavez son corps trois fois, cinq fois ou un nombre de fois plus considérable si vous le jugez nécessaire, avec de l'eau et du lotus ; dans l'eau du dernier lavage, mettez du camphre - ou un peu de camphre. -

Puis, quand vous aurez terminé, prévenez-moi. Lorsque nous eûmes achevé, nous le prévînmes ; il nous jeta alors son voile en nous disant :

-Recouvez-l'en.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/14).**

Du fait de rebrousser les cheveux de la femme (lors du lavage du cadavre). Ibn-Sîrîn a dit : Il n'y a aucun inconvénient à rebrousser les cheveux du mort. Umm Atiyya rapporte qu'elle et ses compagnes avaient divisé en trois tresses les cheveux de la fille de l'Envoyé d'Allah ; qu'elles les avaient d'abord rebroussés, puis lavé, et qu'ensuite elles les avaient partagés en trois tresses.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/15).**

De quelle façon se fait l'ensevelissement du mort. â Al-Hasan a dit : Avec la cinquième pièce d'étoffe on serrera les cuisses et les hanches par-dessus la chemise.

Ayyub a entendu Ibn-Sîrîn dire : Une femme des Ansâr, parmi celles qui avaient prêté serment au Prophète, vint trouver Umm-'Atiyya. Elle était venue en toute hâte à Bassora, afin de voir un de ses fils, mais elle ne l'avait pas trouvé en vie. Alors Umm Atiyya nous fit le récit suivant : Le Prophète entra chez nous pendant que nous lavions le corps de sa fille ; il nous dit :

-Lavez-la trois fois, cinq fois ou un nombre de fois plus considérable si vous le jugez nécessaire, avec de l'eau et du lotus ; au dernier lavage vous mettrez du camphre dans l'eau, puis, quand vous aurez terminé, prévenez-moi.

Lorsque nous eûmes achevé, il nous jeta son voile en disant :

-Recouvrez-l'en.

Ibn-Sîrîn n'ajoute rien de plus à ce récit et je ne sais de quelle fille du Prophète il s'agissait. Il a toutefois prétendu que le mot recouvrir était synonyme de envelopper. Ibn-Sîrîn disait encore que le Prophète avait ordonné que le corps de la femme fût étroitement serré par le linceul et non pas simplement drapé.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/19).**

De l'emploi des étoffes blanches pour le linceul.

Aïsha a dit : L'envoyé d'Allah fut enseveli dans trois pièces d'étoffes blanches en coton dites sohuliyya, de la ville de Sohul, dans le Yémen. Dans ces trois pièces, il n'y avait ni chemise, ni turban.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/20).**

De l'ensevelissement dans deux pièces d'étoffe.

Ibn Abbas a dit : Pendant qu'un homme était en station à 'Arafa, il tomba de sa monture qui lui

cassa le cou. Le Prophète dit alors :

-Lavez son cou avec de l'eau et du lotus, et ensevelissez-le dans deux pièces d'étoffes ; mais ne l'oignez pas de substances balsamiques et ne lui couvrez pas la tête, car, au jour du Jugement dernier, il ressuscitera en criant : Labbaïka[743] !

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/21).**

De l'embaumement des morts.

Ibn Abbas a dit : Un homme qui accomplissait avec l'Envoyé d'Allah la station à 'Arafa, tomba de sa monture qui le tua net. Lavez-le avec de l'eau et du lotus, dit l'Envoyé d'Allah, et ensevelissez-le dans deux pièces d'étoffes, mais ne l'embaumez point et ne lui couvez pas la tête, car, au jour du Jugement dernier, il ressuscitera en criant : Labbaïka!

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/22).**

Comment doit être enseveli le musulman en était d'ihrâm.

D'après Ibn Abbas, un homme en était d'ihrâm eut le cou brisé par sa monture, pendant que nous étions avec le Prophète. Lavez-le avec de l'eau et du lotus, dit le Prophète, ensevelissez-le dans deux pièces d'étoffes, mais ne le frottez point de parfums et ne lui couvrez pas la tête, car, au jour du Jugement dernier, il ressuscitera en criant : Labbaïka !

Selon Ibn Abbas, un homme qui accomplissait avec l'Envoyé d'Allah la station à 'Arafa, tomba de sa monture qui lui brisa le cou, - le tua net, suivant une autre version.

-Lavez-le avec de l'eau et du lotus, dit le Prophète, mais ne l'embaumez pas et ne lui couvez pas la tête, car, au jour du jugement dernier, il ressuscitera en criant : Labbaïka !

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/23).**

De l'ensevelissement dans une chemise, qu'elle soit ou non ourlée.

D'après Ibn Umar , 'Abdallah ibn Ubayy étant mort, son fils vint dire au Prophète : Donne-moi ta chemise, qu'elle serve de linceul à mon père. Viens ensuite prier sur lui et implorer en sa faveur la miséricorde divine. Le Prophète donna sa chemise et recommanda qu'on l'appelât afin qu'il fît la prière sur le défunt. Ainsi fut fait ; mais, quand le Prophète voulut prier, Umar le prit à part et lui dit :

-Allah ne t'a-t-il pas interdit de prier sur des hypocrites ?

- Il m'est loisible, répondit le Prophète, de choisir entre deux partis, Allah ayant dit : Implore pour eux la miséricorde divine ou ne l'implore pas. Même, si tu l'implores soixante-dix fois, Allah ne leur pardonnera pas. [744]

Le Prophète pria donc sur le défunt. Plus tard, le verset suivant fut révélé : Ne prie jamais sur l'un

[743] Me voici, seigneur !
[744] Q9/81.

d'eux quand il mourra et ne t'arrête pas sur sa tombe.[745]

Jâbir a dit : Le Prophète alla trouver 'Abdallah ibn Ubayy quand il était déjà enseveli. Il ordonna de le retirer de son linceul, puis il souffla sur lui en lui envoyant de sa salive, et le fit revêtir de sa propre chemise.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/24).**

De l'ensevelissement dans des étoffes autres que la chemise.

Âïsha a dit : Le Prophète fut enseveli dans des étoffes en coton de Sohul, parmi lesquelles ne figuraient ni chemise, ni turban.

Âïsha a dit : L'Envoyé d'Allah fut enseveli dans trois pièces d'étoffes, parmi lesquelles ne figuraient ni chemise, ni turban.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/25).**

De l'ensevelissement sans turban.

D'après 'Âïsha, l'Envoyé d'Allah fut enseveli dans trois pièces d'étoffes blanches de Sohul, parmi lesquelles ne figuraient ni chemise, ni turban.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/27).**

Du cas où il n'y a qu'un seul vêtement pour ensevelir le mort.

D'après Ibrâhim, un jour qu'on lui apportait son repas, 'Abderrahmân ibn 'Auf dit : Mos'ab ibn Umayr a été tué. Il valait mieux que moi, et cependant il a été enseveli dans un manteau tel que, si on voulait lui couvrir la tête les pieds restaient découverts, et que, si on voulait lui couvrir les pieds, c'était la tête qui restait découverte.

Ibrâhim ajoute : Je crois que 'Abderrahmân dit encore : Hamza a été tué ; lui aussi valait mieux que moi. Pour ce qui est de nous, on nous a favorisés largement en ce monde, - ou on nous a donné largement notre part des biens de ce monde. - Aussi, ai-je grand peur qu'on ne nous ait accordé à l'avance la récompense de nos bonnes œuvres. Et il se mit à pleurer au point qu'il ne toucha pas aux mets qu'on lui avait apportés.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/28).**

Quand on ne dispose que d'un linceul trop court pour couvrir à la fois la tête et les pieds du cadavre, c'est la tête qu'il faut couvrir.

Khabbâb a raconté ce qui suit : Nous émigrâmes avec le Prophète sans avoir autre chose en vue que de plaire à Allah et c'est à lui qu'incombait le soin de nous en récompenser (en ce monde). Certains d'entre nous moururent sans avoir rien goûté de virent mûrir les fruits de cette récompense et

[745] Q 9/85.

purent les cueillir. Musab fut tué à la bataille de Ohod. Pour l'ensevelir, nous ne trouvâmes rien qu'un manteau, si court que si l'on en couvrait sa tête, ses pieds restaient à découvert, et que si l'on en couvrait ses pieds, sa tête restait à découvert. Alors le Prophète donna l'ordre de couvrir la tête du défunt et de placer sur ses pieds de l'idzkhir.[746]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/29).**

Du vivant du Prophète, un musulman ayant eu l'idée de se préparer un linceul, le Prophète n'y trouva rien à redire.

D'après Sahl, une femme apporta au Prophète un manteau tissé avec sa bordure. -Savez-vous, demanda-t-elle à l'assistance, ce que c'est qu'une burda?

- C'est, lui répondit-on une *shamla*. Et comme le Prophète disait :

-oui, la femme lui répliqua :

-Je l'ai tissé de mes mains et je suis venue pour t'en revêtir.

Le Prophète, qui avait un besoin de ce vêtement, le prit, et s'en drapant comme d'un *izâr* il vint nous trouver. Quelqu'un ayant trouvé ce vêtement à son goût dit au Prophète : Ah ! qu'il est beau, fais m'en présent. Les fidèles dirent alors à cet homme :

-Ce n'est pas bien ce que tu fais là ; le Prophète l'avait revêtu parce qu'il en avait besoin, et toi, tu vas le lui demander alors que tu sais bien qu'il ne refuse jamais rien !

- Je n'ai pas l'intention de m'en revêtir, répondit l'homme ; en le demandant au Prophète mon seul but était d'en faire mon linceul.

Et, ajoute Sahl, ce manteau lui servit en effet de linceul.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/12).**

La femme peut-elle être ensevelie dans le voile d'un homme ?

Omm-'Atiyya a dit : La fille du Prophète était morte. Il nous dit :

-Lavez-la trois fois, cinq fois ou un nombre plus considérable de fois si vous le jugez nécessaire, puis prévenez-moi quand vous aurez terminé.

Aussitôt le lavage achevé, nous le prévînmes donc et alors il détacha son *haqw* - son voile - et nous dit :

-Recouvrez-l'en.

La doctrine de la lustration du cadavre.
(**ibn Qudama,** ***Précis de Droit*** **46).**[747]

Dès qu'on a la certitude qu'un homme est mort[748], on doit lui fermer les yeux, lui attacher les mâchoires avec un bandeau et lui placer sur le ventre un miroir ou quelque autre objet.

---

[746] N.d.T. : c'est la plante appelée shoenanthe ; une sorte de jonc.

[747] ibn Qudama, *Précis de Droit*, ed. H. Laoust, Beyrouth 1950.

Le laveur doit d'abord couvrir les parties du corps qu'il est interdit de montrer (AWRA) et presser légèrement sur le ventre du mort. S'enveloppant la main d'une serviette, il lave les orifices naturels du mort, pratique sur lui les ablutions rituelles, lui lave la tête et la barbe avec de l'eau et du lotus, lui lave le côté droit et le côté gauche.

Il lave ensuite le mort une deuxième et une troisième fois, en ayant soin, chaque fois, de lui presser sur le ventre. Si quelque chose en sort, il lavera et bouchera l'orifice naturel[749] avec du coton, ou de la fine argile si ce coton ne tient pas; à chaque lavage il pratiquera sur le mort les ablutions rituelles. On augmentera le nombre des lavages jusqu'à cinq ou sept, si trois ne suffisent pas.

Le lavage terminé, le corps est séché à l'aide d'un linge-, les parties qui forment des plis et les endroits qui viennent au contact de la terre pendant le sujud sont parfumés.

Il est beau (HASAN) de parfumer le corps tout entier ; on parfumera aussi, par des fumigations, le linceul du mort.

On raccourcira la moustache et les ongles du mort s'ils sont trop longs; on ne lui peignera pas les cheveux. Si le mort est une femme, on fera trois tresses de ses cheveux et on les laissera pendre dans le dos.

On roulera ensuite le corps dans trois vêtements blancs formant linceul, parmi lesquels il ne doit y avoir ni tunique (QAMIS) ni turban, et qui l'envelopperont entièrement. On peut toutefois utiliser, comme linceul, une tunique, un pagne (IZAR) et l'écharpe dite *lifafa*. Le linceul de la femme est constitué par une chemise (DIR) , un voile (MIQNAA) , un *izar*, et deux *lifafa*.

La personne qui a le plus de droit à laver le mort et à prier sur lui est celle qu'il a lui-même désignée dans son testament. Ensuite viennent le père, le grand-père et les *asaba*[750] dans leur ordre de parenté avec le mort.

Pour le lavage d'une femme, l'ordre est le suivant: la mère, la grand'mère, puis les autres femmes dans leur ordre de parenté avec la défunte.

L'émir toutefois a, dans la prière sur le mort, un droit de priorité sur le père et les parents qui suivent.

[748] Un mâle : la femme n'intéresse que très peu la documentation musulmane.

[749] L'anus, pour être clair.

[750] Parents.

4 Rituels funéraires

Puis vient la phase sociale, celle de la procession vers le lieu d'inhumation, mà où vont se succéder les rituels. [751] *Elle est là, en apparence, pour rendre hommage au mort, mais en réalité, pour rendre hommage au groupe, qui doit aussi montrer sa solidité et sa solidarité, au moment de cette épreuve qui met en péril le groupe. En gros, les textes intiment l'ordre d'en faire, de ne pas en faire trop : législation somptuaire banale. Pour des raisons de bon ordre de la société, il est conseillé de se soumettre aux processions, de les respecter, ou d'y participer. La question est vraiment sociale, et là encore, la religion au sens restreint n'a pas de place véritable. Certes, les textes lâcheront « Allah et son envoyé », mais nous sommes assez adultes maintenant pour ne pas nous faire avoir.*

---

[751] Fred Astren, "Depaganizing Death: Aspects of Mourning in Rabbinic Judaism and Early Islam" *Bible and Qur'an: Essays in Scriptural Intertextuality*, Leiden 2003; M. Q. Zaman, 'Death, Funeral Processions and the Articulation of Religious Authority in Early Islam', *Studia Islamica* 91/2001 ; Oliver Leaman, "Death," in *The Qur'an: An Encyclopedia,* New York 2006; L. Abu Lughod, "Islam and the gendered discourses of death", *International Journal of Middle East Studies* 25/1993; Wajid Hussain, "Post-Mortem Examination: The Quranic View" *Hamdard Islamicus* 15/1992; Malika Dif (isl.), *La maladie et la mort selon l'islam : rites et comportement*, Lyon 2003 ; I. Goldziher, « über Todtenverehrung im Heitentum und im Islam », *Muhammedanische Studien* 1; T. O' Shaughnessy, *Muhammad's thoughts on death: a thematic study of the quranic data*, Leiden 1969; Dominique Sourdel, *Le jugement des morts dans l'Islam*, Paris (Sources orientales, 4).

La mise en terre est rapide aussi. On discute sur le nombre de personnes, leur proximité, leur sexe, etc… L'exemple prophétique pose problème encore une fois à ce sujet. Les femmes sont mentionnés plus souvent : elles sont des êtres fragiles, excessifs, impurs, alors il vaut mieux les parquer dans un espace réglementé. En gros, elles sont découragés de participer.
En gros, l'impression est que l'on veut faire tout cela vite fait vite fait, et passer à autre chose. Les thuriféraires islamiques y verront une preuve d'austérité, mais cela vient simplement de règles d'hygiène évidentes, dans des zones et des cultures où les cadavres se corrompent rapidement. On prend souvent comme exemple les rois saoudiens, qui sont enterrés dans le sol sans aucun luxe, un peu pour faire oublier leur vie de débauche et d'excès…
Cela rappelle en réalité les usages juifs, qui ont été simplifiés pour s'adapter à l'islamisme. Des usages juifs, des traditions antiques et des impératifs biologiques, et cela vous fait une doctrine.
Les pratiques funéraires, qui en fait correspondent à l'essentiel des préoccupations des vivants. La communauté des survivants doit surtout gérer la présence du cadavre, et finalement les réflexions sur l'état de l'âme sont un luxe, même s'il est difficile de se l'avouer. Dans ce domaine, les sociétés musulmanes ont reproduit très fidèlement les usages issus soit des traditions locales, soit de la législation mise au point par une multitude de juristes. Les moments obligés sont la toilette du corps, la mise dans un linceul, la prière, et l'inhumation, corps et visage dirigés vers la Mecque, en attente de la résurrection. Une exception significative maintes fois répétées dans les hadiths: les morts au combat ne sont pas lavés, car leur sang doit témoigner dans l'au-delà de leurs exploits. Nous en reparlerons plus loin.

La mort d'ibn Ubbay, le chef des hypocrites de Médine, mérite un traitement spécifique.
La puissance d'ibn Ubayy a du être grande , et ceci jusqu'à sa mort en 631: Muhammad lui-même est contraint de lui rendre un hommage funêbre[752]*, ce qui nous vaut un épisode exceptionnel de la tradition. Un extrait du Coran pourrait être lié à la mort de ce chef munafiq si redouté. Et le Coran semble contredire l'action de Muhammad, et conforter les idées d'Omar. Il peut s'agir d'un ajout de la période de rédaction définitive du texte.*
Comme le Coran en parle, et que c'est l'unique moment concernant les funérailles, parlons-en un peu.
Il n'avait pas pu s'en débarrasser par le meurtre , comme pour d'autres , moins puissants. [753]
Mais l'idée de s'en débarrasser violemment est caressée longtemps.
Quant à la sépulture d'ibn Ubayy, elle pose aussi problème. La scène qui montre Muhammad se comportant de manière totalement incongrue avec le cadavre de son ennemi a beaucoup perturbé. La remarque finale du récit indique l'embarras de l'auteur du hadith devant ce comportement; La formule est là pour marquer une distance avec l'information , de la part du responsable de la transmission. Normalement le rite se passe à la naissance.

754 A. S. Triton, "Muslim funeral customs", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies* 9/1937-8.

Ici, il y aurait en plus exhumation, et le personnage est déjà mort. Ensuite, son fils, musulman fanatique demande de lui faire un linceul avec sa propre chemise, comme s'il veut transformer son père en musulman d'une façon magique.
Cela sent le soufre, et la charogne, et le lecteur nage dans le bizzare, donc le vraisemblable. Les traditionnistes se donnent bien du mal pour comprendre le sens de certains versets, en réalité. Il n'y a sans doute rien à y comprendre.

Cela donne des textes éparpillés, qui plus tard seront la base d'une grosse littérature normative, morne et déplaisante, qui sera plus ou moins respectée. Quand la mort frappe, la sidération reste et bloque les réactions, et permet de faire ce que l'on veut. En gros, le but est d'islamiser un minimun ce qui ne l'est pas forcément. En gros, la production primitive, ces histoires à rang d'anecdotes permettent de faire chacun à sa convenance, selon les règles de sa culture et de sa communauté. De toute manière, si quelque chose gêne, il y aura toujours un malin pour inventer une histoire dans lequel l'envoyé d'Allah a dit, etc… vous savez la suite.

(**Bostani,** ***Hadith shiite*** **20**).
Le prophète dit:

-Dictez à vos mourants la formule « il n'y a de Dieu qu'Allah », car celle-ci détruit les péchés (...). Elle est une sécurité pour le croyant dans sa vie, lors de sa mort et à sa résurrection.

(**Nasa,** ***Hadith*** **1921**).

Le prophète s'est levé au passage d'un convoi funèbre. Quand on lui dit que c'était une femme des Gens du Livre (dans une autre version, que c'était une femme juive), il répondit :

-N'est-ce pas une âme ? »

Les savants ont divergé sur la raison qui a fait se lever le prophète lors de ce convoi funèbre.

(**Nasa,** ***Hadith*** **1922**).

Jabir a dit : « J'ai dit au messager d'Allah :

-La défunte est une juive » et le messager a répondu :

- Certes, la mort est un arrachement. Dans la version de Anas , le prophète a dit :

-On s'est levé pour les anges .

(**Abu Dawud,** ***Funérailles*** **38**).
Husayn Ibnu Vahvah raconte: Quand Talhâ Ibn al Barâ était tombé malade, Le Messager d'Allah est venu le visiter. Il ordonna :

-Je constatai en lui les signes de la mort. Mettez-moi au courant de sa mort tout de suite et dépechez-vous.Car, n'est pas convenable pour un musulman d'être prisonné dans sa famille.

(**Nasa,** ***Hadith*** **1927**).

Hasan al Basri dit que la raison en est que le prophète, assis sur le chemin du convoi ; a détesté que le convoi funèbre d'une juive se dresse au-dessus de sa tête. Il s'est alors levé.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/30).**

De la présence des femmes aux convois funèbres.

Umm Atiyya a dit : On nous défendit de suivre les convois funèbres, mais pas d'une façon formelle.

(**Muslim,** ***Sahih*** **1/ 35).**

Suivre un convoi funèbre est un acte de foi.[754]

D'après Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit :

-"Quiconque suivra le convoi funèbre d'un musulman comme acte de foi et par pur amour d'Allah, puis accompagnera le corps jusqu'à l'achèvement des prières et la mise en terre, recevra une double part de récompense, chacune de ces parts équivalant en poids à la montagne de Ohod. Celui qui s'en ira avant que le corps ne soit mis en terre ne profitera que de la moitié de cette récompense."

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **931).**

Umm Atiya a dit: On nous a interdit de suivre les cortèges funèbres mais sans que ce ne soit une interdiction absolue.

(**Malik,** ***Muwatta*** **549).**

Ali a rapporté que l'envoyé d'Allah se mettait debout quand un convoi funèbre passait devant lui, puis il se rasseyait.

(**Ibn Maja,** ***Hadith*** **2/1595).**

-Une juive est morte, et Muhammad a dit à ses parents que leurs lamentations la tourmentaient dans sa tombe.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **104).**

Selon Anas , le messager d'Allah a dit :

-Trois choses accompagnent le mort dans son cortège funèbre: ses parents, ses biens et son œuvre. Deux d'entre elles retournent à la ville et une seule reste avec lui: son œuvre.

La révélation sur le deuil.

Ce nombre symbolique (et généralement les multiples de 7) est fréquemment employé dans le monde sémitique pour signifier la multitude.[755]

[755] *Matthieu 18/22.*

Le verset peut aussi convenir à l'épisode dramatique de la mort de l'oncle et protecteur Abu Talib.

(***Corpus coranique d'Othman*** **9/80-6**).

Demande pardon pour eux ou ne demande point pardon pour eux! Si soixante dix fois tu demandes pardon pour eux, Allah ne leur pardonnera point.

(...)

Vous avez en effet trouvé l'exemption agréable , une première fois.

Abstenez vous avec ceux restés à l'arrière!

Jamais tu ne prieras sur celui d'entre eux qui sera mort , et jamais tu ne te dresseras sur sa tombe.

Ces gens sont infidèles envers Allah et son apôtre , et ils meurent pervers.

Que ni leurs biens ni leurs enfants ne te soient un attrait.

Allah veut seulement , de leur fait , les tourmenter en la vie immédiate et il veut que leurs âmes s'exhalent alors qu'ils sont infidèles.

(**Muslim ,** ***Sahih*** **38/6694**).

...l'apôtre d'Allah revenait d'un voyage et il était tout près de Médine , quand il y eut un vent violent si fort que la montagne fut comme ébranlée. L'apôtre d'Allah dit alors:

-Ce vent a été créé pour souffler et il signale la mort d'un munafiq , et quand on arriva à Médine , on sut qu'en effet , un *munafiq* important était mort à ce moment.

(**Muslim ,** ***Sahih*** **38/6678**).

Jabir rapporte que l'apôtre d'Allah est venu sur la tombe d'Abdullah ibn Ubayy , qu'il l'a exhumé , qu'il l'a placé sur ses genoux et lui a versé de sa salive dans sa bouche ouverte , qu'il l'a ensuite enroulé dans son propre manteau , mais Allah sait le mieux.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/70**).

De l'inhumation pendant la nuit. Abu-Bakr fut enterré de nuit.

Ibn Abbas a dit : Le Prophète fit la prière des morts pour un homme enterré la nuit précédente.

Il s'était arrêté avec ses compagnons et avait demandé de qui était le tombeau en disant :

-Qui est-ce ?

- Un tel, lui répondit-on, on l'a enterré hier pendant la nuit. Tous alors prièrent pour le défunt.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/91**).

Ce que dit le mort sur le brancard funèbre.

Abu Sayd al Khudri a dit : L'Envoyé d'Allah s'est exprimé en ces termes :

-Quand le corps a été placé sur le brancard funèbre, que les hommes l'emportent sur leurs épaules, le cadavre, si le défunt a été juste, dira : Faites-moi avancer, faites-moi avancer. Dans le cas

contraire, le cadavre dira : Malheur à moi ! Où m'emmenez-vous ? Et toute la nature entendra ces mots, sauf l'homme, car l'homme, s'il les entendait, tomberait foudroyé.

(**Muslim,** ***Sahih*** **32-4977**).

Jâbir a dit : "Le prophète se rendit auprès de la tombe de Abdullah ibn 'Ubayy. Il le fit sortir, le mit sur ses genoux, lui insuffla un peu de sa salive et le revêtit de sa propre qamîs[756] . Allah seul sait mieux" .

(**ibn Hanbal ,** ***Musnad*** **I 16 ,4**).[757]

(...) D'après Nafi le rapportant d'ibn Omar : [758]

Lorsque Abdallah ibn Ubayy ibn Salul mourut , son fils Abdallah vint trouver l'envoyé d'Allah et lui demanda de lui donner sa chemise pour qu'il en fasse le linceul de son père. Il la lui donna. Puis il lui demanda de venir prier sur sa tombe. L'envoyé d'Allah se leva pour aller y prier. Mais Omar se leva , prit l'envoyé d'Allah par son vêtement et lui dit:

-Envoyé d'Allah , irais-tu prier pour lui alors qu'Allah t'a interdit de le faire?

L'envoyé d'Allah répondit:

-Allah m'a seulement donné le choix en disant: Demande pardon pour eux ou bien ne le fais pas. Si tu demandes pardon pour eux soixante-dix fois , Allah ne leur pardonnera point. [759] Si je savais qu'en ajoutant encore aux soixante-dix fois il leur pardonnerait , je l'ajouterais .

-Mais , dit Omar , c'était un munafiq!

Cependant , l'envoyé d'Allah alla prier pour lui.

Alors Allah révéla (le verset): Ne prie jamais pour aucun d'entre eux lorsqu'il sera mort et ne te recueille pas sur sa tombe.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/4**).

De celui qui annonce lui-même la mort d'un individu à la famille du défunt.

D'après Abu Hurayra, l'Envoyé d'Allah annonça aux fidèles la mort du Négus le jour même où elle eut lieu. Il se rendit à l'oratoire en plein vent, fit mettre en rangs les musulmans et prononça quatre fois le tekbîr.

Suivant Anas, le Prophète dit :

---

[756] Chemise; le mot est d'origine latine.

[760] ***Corpus coranique d'Othman*** 6/93.

-Zaïd a pris le drapeau et a été frappé mortellement ; Ja'far l'a pris ensuite et a succombé ; 'Abdallah ibn Rawâha l'a pris à son tour et il a été également atteint mortellement.
En prononçant ces mots, les yeux de l'Envoyé d'Allah étaient baignés de larmes. Continuant alors son récit, il ajouta :
-Enfin, Khâlid ibn al Walîd, sans en avoir reçu l'ordre, a pris le drapeau et alors la victoire a été assurée.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/2).**

De l'ordre qui a été donné de suivre les enterrements.
Al-Barâ a dit : L'envoyé d'Allah nous a ordonné sept choses et en a défendu sept autres. Il nous a enjoint de suivre les enterrements, de visiter les malades, d'accepter les invitations, de venir en aide aux opprimés, de faciliter les obligations d'autrui prises par serment, de rendre le salut et de dire Allah te fasse miséricorde à celui qui éternue. Il nous a défendu l'usage des vases en argent, des bagues en or, des vêtements de soie, de brocart, de qassy et d'istibraq.
Abu Hurayra a dit : J'ai entendu l'Envoyé d'Allah dire : Un musulman a cinq devoirs à accomplir à l'égard d'un autre musulman : lui rendre le salut, le visiter quand il est malade, suivre son convoi funèbre, accepter son invitation et lui dire : Allah te fasse miséricorde quand il éternue.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/5).**

De l'annonce de l'enterrement.
Abu-Râfi' rapporte, Abu Hurayra, que le Prophète a dit :
-Que ne m'en avez-vous pas informé
Ibn Abbas a dit : Un homme, que l'Envoyé d'Allah avait visité (en qualité de malade), vint à mourir. Sa mort ayant eu lieu pendant la nuit, on l'enterra la nuit même. Le matin, on informa le Prophète de l'évènement.
-Qu'est-ce donc, dit-il, qui vous a empêché de m'aviser plus tôt ?
- C'était la nuit, lui répondit-on, et nous avons craint, en pleine obscurité, de t'infliger quelque peine.
Le Prophète se rendit aussitôt sur la tombe et y pria.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/31).**

Du deuil que prend la femme pour d'autres que son mari.
Mohammed ibn Sîrîn a dit : Umm Atiyya avait perdu un fils. Le troisième jour après la mort de son enfant, elle demanda un parfum de couleur jaune et s'en oignit en disant : On nous a interdit de porter le deuil plus de trois jours, à moins qu'il ne s'agît de la perte d'un mari.
Zeyneb bint Abu Salama a dit : On avait apporté de Syrie la nouvelle de la mort d'Abu Sufyân. Le troisième jour, Umm Habîba demanda un parfum de couleur jaune et s'en oignit les joues et les bras. Voilà, dit-elle ensuite, une chose dont je me serais bien passée si je n'avais entendu dire au

Prophète : Il n'est pas permis à une femme qui croit en Allah et au jour du jugement dernier porter le deuil d'un mort plus de trois jours. Toutefois, lorsqu'elle aura perdu son mari, elle gardera le deuil quatre mois et dix jours.

Zeyneb bint Abu Salama a dit : Comme j'étais chez Umm-Habîba, la femme du Prophète, celle-ci me dit : J'ai entendu l'Envoyé d'Allah s'exprimer en ces termes : Une femme qui croit en Allah et au jour du jugement dernier ne doit pas porter le deuil d'un mort plus de trois jours. Toutefois, si c'est son mari qu'elle a perdu, elle gardera le deuil quatre mois et dix jours.

Plus tard, étant entrée chez Zeyneb bint Jaheh, au moment où elle venait de perdre son frère, je la vis se faire apporter des parfums et s'en oindre. Certes, dit-elle ensuite, je n'ai nul besoin de parfums, mais j'ai entendu l'Envoyé d'Allah dire du haut de la chaire : Il n'est pas permis à une femme qui croit en Allah et au jour du Jugement dernier de porter le deuil d'un mort plus de trois jours. Toutefois, si c'est son mari qu'elle a perdu, elle gardera le deuil quatre mois et dix jours.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/47).**

On doit se lever quand un convoi funèbre passe.

D'après 'Âmir ibn Rabî'a, le Prophète a dit : Lorsque vous voyez passer un convoi funèbre, levez-vous et restez debout jusqu'à ce qu'il vous ait dépassé.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/48).**

A quel moment celui qui s'est levé pour un convoi funèbre peut-il se rasseoir.

D'après 'Âmir ibn Rabî'a, le Prophète a dit : Lorsque l'un de vous aperçoit un convoi funèbre, il doit, s'il ne l'accompagne pas, se lever et rester debout jusqu'à ce qu'il l'ait dépassé ou que le convoi l'ait dépassé, à moins que le brancard ne soit déposé à terre avant ce moment-là.

D'après Abu Sayd El-Khudry, le Prophète a dit : Quand vous voyez passer un convoi funèbre, levez-vous. Quant à ceux qui suivent le convoi, qu'ils ne s'asseyent pas avant que le brancard n'ait été posé à terre.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/49).**

Ceux qui suivent un convoi funèbre ne doivent s'asseoir qu'après que le brancard a été déchargé des épaules des porteurs et posé à terre. Si l'un des assistants s'assied auparavant on lui enjoindra de se lever.

Kîsân a dit : Nous assistions à un enterrement. Abu Hurayra ayant pris la main de Merwân s'assit avec lui, avant qu'on eût déposé à terre le brancard funèbre. Alors Abu-Sa'îd, survenant, prit à son tour la main de Marwân et lui dit :

-Lève-toi ! Par Allah ! ton compagnon sait pourtant bien que le Prophète nous a défendu d'agir ainsi.

- Il dit vrai, s'écria Abu Hurayra.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/50).**

De celui qui se lève pour le convoi funèbre d'un juif.

Jâbir ibn 'Abdallah a dit : Un convoi funèbre venant à passer devant nous, le Prophète se leva et nous en fîmes autant ; puis nous lui fîmes observer que c'était le convoi d'un juif. Lorsque nous répondit-il, vous verrez un convoi funèbre (quel qu'il soit), levez-vous.

'Abderrahman ibn Abu-Layla a dit : Sahl ibn Hunayf et Qays ibn Sa'd étaient un jour assis à Al-Qâdisiyya lorsqu'un convoi funèbre vint à passer près d'eux. Comme ils s'étaient levés, on leur dit : C'est le convoi d'un homme du pays, c'est-à-dire un tributaire.

-Le Prophète, répondirent-ils, se leva un jour devant un convoi funèbre, et, comme on lui faisait remarquer que c'était d'un juif, il répliqua :

-N'est-ce donc pas une âme !

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/51).**

Les hommes, mais non les femmes, doivent porter le brancard funèbre.

D'après Abu Sayd al Khudri, l'Envoyé d'Allah a dit :

-Lorsque le cadavre a été posé sur le brancard, que les hommes l'ont chargé sur leurs épaules, si le défunt a été un juste, son âme criera : Faites-moi avancer. Dans le cas contraire, l'âme dira : Malheur à moi ! où m'emmenez-vous ? Ces paroles seront entendues par toutes les choses, sauf par l'homme, car l'homme qui les entendrait tomberait foudroyé.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/52).**

De la marche à une allure rapide dans les convois funèbres. Anas ibn Malik a dit : Vous reconduisez le mort ; marchez donc devant le brancard, derrière, à droite et à gauche. D'autres ont dit : Marchez tout auprès.

D'après Abu Hurayra le Prophète a dit :

-Prenez l'allure rapide en emportant le brancard funèbre. Si le défunt était un homme de bien, il est préférable que vous le fassiez avancer (rapidement) vers le lieu qui l'attend ; s'il ne l'était pas, vous déchargerez vos épaules d'une chose malfaisante.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/53).**

De ces mots que dit le mort quand il est sur le brancard : Faites-moi avancer.

Selon Abu-Sa'îd-El-Khodry, l'Envoyé d'Allah a dit :

-Lorsque le cadavre a été placé sur le brancard, que les hommes l'ont chargé sur leurs épaules, si le défunt a été un juste, son âme criera : Faites-moi avancer. Dans le cas contraire, l'âme dira : Malheur à moi ! où m'emmenez-vous ? Ces paroles seront entendues par toutes les choses, sauf par l'homme, car l'homme qui les entendrait tomberait foudroyé.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/58).**

Du mérite qu'il y a à suivre les convois funèbres. Zayd ibn Thâbit a dit : Quand vous avez fait la prière des funérailles, vous avez accompli le devoir qui vous incombe. Humayd ibn Hilâl a dit : Il

n'est pas nécessaire, à ce que nous sachions, de demander la permission (de se retirer aux funérailles) ; mais quiconque, après avoir fait la prière, s'en retourne, a acquis un *qirât*

Nâfi' a dit : On rapporta à Ibn Umar que Abu Hurayra avait dit : Quiconque suit un convoi funèbre a droit à un *qirât*. Abu Hurayra s'écria-t-il, nous promet vraiment beaucoup ! Mais 'Âïsha confirma le propos de Abu Hurayra en disant :

-J'ai entendu l'Envoyé d' Allah s'exprimer ainsi.

Ibn Umar répartit : Vraiment, nous avons laissé perdre beaucoup de *qirât*.

(**Bukhari, *Sahih* 23/59**).

De celui qui reste jusqu'à la fin de l'inhumation.

(Avec trois *isnâd* différents) Abu Hurayra a dit : L'Envoyé d'Allah s'est exprimé en ces termes :

-Quiconque assiste à un enterrement jusqu'à la fin de la prière acquiert un *qirât*, et quiconque assiste jusqu'à la fin de la mise en terre acquiert deux *qirâ*t.

Comme on demandait au Prophète quelle était la valeur de ces deux *qirât*, il répondit :

-Ils équivalent à deux énormes montagnes.

6 Destination finale 1

Les tombes

Tout ça pour ça. La tombe pose problème, c'est un fait, et partout. D'abord, elle doit cacher le corps, et permettre sa dissolution, et préserver les vivants de l'immense cohorte microbienne qui se charge bénévolement du travail. Rien n'est islamique dans cela. Le destin du corps/cadavre, démange, gratte, agace et perturbe, et l'humain pourra s'inventer 3000 religions suprêmes de plus et ça ne changera rien. Pour les Arabes, le fait est là, avant l'islamisme, ils avaient la trouille, et même le Coran, ouvrage peu susceptible d'être cru par ailleurs, dit sans doute là une vérité. Nulle doute que la visite de quelque tombe rupestre remplie d'ossements a perturbé quelque bédouin perdu, Muhammad ou autre. La doctrine a inventé un charmant concept, dont nous avons vu les détails dans le chapitre théologique : le châtiment de la tombe, sorte d'antichambre avant un au-delà formidable, à ce que l'on

promet. Imaginer que le châtiment de la tombe correspond à la phase de destruction réelle du cadavre n'est sûrement passer la mesure.

Les QUBUR sont d'aspect plus ou moins fastueux au cours de l'Histoire islamique. Mais pour ce qui est des origines, les textes doctrinaux insistent tous sur l'austérité et la discrétion dont doivent faire preuve les sépultures : l'humiliation, la soumission de l'homme, qui là s'impose, alors qu'il est anéanti. Après, il y a eu de tout, sauf dans la bigote Arabie Saoudite, prête à toutes les hypocrisies pour faire oublier ses vices. Le moindre potentat voudra se faire un endroit digne de sa gloire, et oubliera vite les textes, que souvent d'ailleurs il ne lit pas et ne sait pas lire : cela donnera des chefs-d'œuvre, du Taj Mahal aux sévères mais beaux türbe seldjukides.
Là, ce qu'on essaie de nous vendre, c'est de l'immobilier saoudien.Un retour du refoulé, une sorte de regret rétroactif, quand tout est fini, et bien habile et hypocrite, donc : je vis dans l'opulence, je ne me prive de rien, j'ai 10 voitures ou 300 chameaux, 4 femmes, 16 esclaves, 14 frigidaires, 34 climatiseurs. Je suis saoudien, vous l'auriez deviné.
Mais au moment suprême, je me satisferai d'un petit tas de sable, car je suis humble devant Aaaaaalllaaaah…
Alors les textes ne s'embarrassent pas de raffinement : un trou et c'est tout. A la rigueur, deux modèles proposés : le trou simple, genre fosse commune individuelle, garantie orientée vers la Mecque. Le corps sur le dos, ou le côté droit, et à ce moment, le visage dans la direction de la qibla.
Ou un peu plus raffiné, avec une inclinaison, qui fait comme une fausse chambre latérale. Pas décoration prévue, mais des textes ont été inventés pour justifier quelques dépôts de ceci et de cela. Ce que l'on sait, c'est qu'assez vite, l'habitude d'écrire sur des stèles est revenue, et les historiens et épigraphistes en retirent d'importantes informations quant à l'origine de l'islamisme, et la datation de ses origines.

Mais très vite, ces préceptes d'austérité désertique ont été oubliés, comme autant d'indices d'une angoisse persistance face au phénomène de la mort, et finalement, une méfiance cachée envers les promesses coraniques. Les épitaphes ont vite fusé, des versets coraniques ont été gravés, des visites périodiques organisées. Le tas de terre a été signalé vite par une pierre, puis plusieurs, l'entourant, et peu à peu de véritables architectures les ont surmontées.

(**Bukhari, *Sahih* 23/87**).

De ce qui est relatif au châtiment dans la tombe.

De ces mots du Coran: Si tu voyais les injustes dans les angoisses de la mort alors que les anges, étendant les mains, leur disent : faites sortir vos âmes ; aujourd'hui vous allez subir le châtiment d'ignominie.[760] De cette autre parole du Coran. Nous les châtierons à deux reprises ; après quoi ils seront renvoyés à un châtiment terrible.[761] De cette autre parole du Coran: Le peuple du Pharaon a été enveloppé par un funeste châtiment (en ce monde) ; il sera (ensuite) présenté au feu soir et matin. Et le jour où se lèvera l'heure dernière on leur dira : Peuple de Pharaon, pénètre

[761] ***Corpus coranique d'Othman*** 9/102.

(maintenant) dans le plus terrible des châtiments.[762]

D'après Al Barâ ibn 'Âzib, le Prophète a dit : Lorsque le mort a été déposé dans la tombe, on vient vers lui et alors il témoigne qu'il n'y a d'autre divinité que Allah et que Muhammad est son Envoyé. C'est à cela que fait allusion ce passage du Coran: Allah affermira ceux qui croient avec la parole ferme.[763]

Ibn Umar a dit : Après avoir considéré un instant les cadavres jetés au fond du puits (de Badr), le Prophète leur adressa les paroles suivantes : Vous avez trouvé maintenant la réalisation des promesses de votre Seigneur. Puis, comme on lui faisait remarquer qu'il interpellait des morts, il répondit : Vous n'entendez pas mieux qu'eux, mais ils ne peuvent répondre.

Âïsha rapporte que le Prophète seulement a dit : Certes ils savent maintenant que ce que je leur disais était la vérité. Car le Très-Haut a dit dans le Coran : Tu ne feras pas entendre les morts.[764]

Âïsha rapporte qu'une juive entra chez elle et lui parla du châtiment de la tombe. Allah, ajouta-t-elle, te préserve du châtiment de la tombe ! 'Âïsha interrogea à ce sujet l'Envoyé d'Allah qui lui répondit :

-Oui, certes, le châtiment de la tombe est une réalité.

- Dans la suite, ajoute 'Âïcha, je ne vis jamais l'Envoyé d'Allah faire une seule prière sans demander à Allah d'être préservé du châtiment de la tombe.

Ghondhar ajoute : le châtiment de la tombe est une réalité.

Asmâ bint Abu Bakr a dit : L'Envoyé d'Allah, s'étant levé pour prêcher, parla du tourment dans la tombe qui attend l'homme dans sa sépulture. En entendant ses paroles, les musulmans poussèrent une grande clameur.

Qatâda rapporte que Anas ibn Malik leur avait raconté ce qui suit : L'Envoyé de Allah a dit :

-Quand le mort a été descendu dans sa tombe, que ses amis se sont éloignés et qu'il entend encore le claquement de leurs sandales, voici qu'il voit venir à lui deux anges qui le font dresser sur son séant et lui disent au sujet de Mohammed : Que disais-tu de cet homme ? Si le mort est un vrai croyant il répondra : Je confesse qu'il est le serviteur et l'Envoyé d'Allah. Alors les anges lui diront : Regarde la place que tu aurais occupée en enfer. En échange Allah t'a assigné une place dans le Paradis. Et l'homme verra à la fois les deux places. Qatâda ajoute : Et l'on nous a raconté que le mort est ensuite à l'aise dans sa tombe. Puis il revient au récit de Anas ibn Malik en ces termes ; Quant à l'hypocrite ou au mécréant, à la question qui était posée : Que disais-tu de cet homme ? il répondra : Je ne sais trop ; je répétais ce que tout le monde disait. Alors les anges lui diront : Tu n'as donc rien su, tu n'as donc rien lu ? Et ils le frapperont avec un bâton de fer si violemment qu'il poussera un cri tel que tous les êtres du voisinage l'entendront sauf les hommes et les génies.

---

[762] *Corpus coranique d'Othman* 40/48-9.
[763] *Corpus coranique d'Othman* 14/32.
[764] *Corpus coranique d'Othman* 27/82.

(**Malik,** ***Muwatta*** **416**).

… l'envoyé d'Allah a dit : Allah ! Fais que la tombe ne soit pas une idole à adorer. Que la colère d'Allah se ravive contre ceux qui ont pris les tombeaux de leurs prophètes pour lieux de prière.

(**Malik,** ***Muwatta*** **560**).

…l'envoyé d'Allah a maudit ceux et celles qui se cachent. Il voulait dire : les fouilleurs de sépulcres.

(**Tabari,** ***Livre des prophètes et des rois*** **III 353-4**).

Ensuite on fit venir un *ansar*, appelé Abu Talha et, de son véritable nom, Yezid ibn Suhayl, le fossoyeur des habitants de Médine, afin qu'il creusât la fosse. Les avis furent partagés sur le lieu où l'on devait faire la fosse. Les uns voulaient la faire creuser dans la mosquée[765] ; les autres prétendaient qu'il fallait enterrer le prophète à Baqi al Gharqad, le cimetière des musulmans.[766] Alors Abu Bakr dit :

-J'ai entendu dire à l'apôtre d'Allah qu'un prophète doit être enterré à l'endroit où il a rendu son âme.[767] En conséquence, on déplaça le lit sur lequel il était mort et l'on creusa le sol à cet endroit, dans l'appartement d'Aïsha, attenant à la mosquée. Lorsque la fosse fut terminée, on plaça le corps au bord de la tombe, et le peuple vint par groupes successifs[768] pour prier sur lui, sans que personne présidat.[769] Après tous les muhajirun et les ansar, les femmes et les enfants se présentèrent et prièrent également, et la journée entière et la moitié de la nuit se passèrent ainsi. On enterra le prophète à minuit. Quelques-uns disent que la lotion funéraire et les prières eurent lieu le mardi, et l'enterrement dans la nuit du mercredi ; d'autres disent que ces cérémonies eurent lieu le jeudi et la nuit du vendredi.[770]

Le prophète avait une *qatifa*[771] sur laquelle il couchait habituellement. On nomme qatifa, en Arabie, une couverture tissée de poils de châmeau, aussi épaisse et même plus épaisse qu'un tapis de Mahfur.[772] Schoqran, l'affranchi, apporta cette couverture et la jeta dans la fosse, à côté du corps du prophète, en disant :

-Par Allah, personne ne couchera après toi sur cette couverture!

---

[766] Il est déjà de coutume d'enterrer les musulmans à l'écart des autres êtres humains, en marquant ainsi une ostentatoire ségrégation posthume.

[769] La précision permet de penser qu'il n'a pas encore été remplacé, ce qui serait inconvenant.

[775] M. Wenzel, *Ornament and amulet : rings of the Islamic lands*, Oxford 1993

Ali, Fadhl, Qotham et Schoqran descendirent tous les quatre dans la fosse, autour de laquelle se pressaient les musulmans ; Ali remonta le dernier[773] ; ensuite on la combla de terre.

Mughira ibn Schuba, était l'un de ceux qui avaient été au bord de la fosse. Il prétendit plus tard qu'il avait été le dernier qui avait vu le visage du prophète dans la fosse ; que, lorsque Ali en était remonté et qu'on voulut la combler, il y avait laissé tomber son anneau et qu'il avait crié:

- Ne jetez pas encore la terre, pour que je cherche mon anneau.

(Il avait prétendu) qu'il était descendu dans la fosse, qu'il avait découvert le visage du prophète, qu'il l'avait regardé, puis qu'il l'avait couvert, et qu'il était remonté, sans se soucier de l'anneau.

Interrogé sur ce fait, Ali dit :

-Moghira ment ; il n'aurait pas osé faire une chose pareille.

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **1019-20**).

En attendant le creusement de la tombe (KABR) , le mardi, il reposait sur le lit, dans sa maison. Les musulmans se disputèrent sur l'endroit où creuser. Certains voulurent l'enterrer dans la mosquée, les autres voulaient l'enterrer avec ses compagnons. Abu Bakr dit:

-J'ai entendu l'apôtre d'Allah dire: "Aucun prophète ne meurt sinon là où il est enterré".

Alors ils ont enlevé le lit, et y ont creusé la tombe en dessous. Les gens sont venus visiter l'apôtre d'Allah en priant autour de lui par groupes: les hommes puis les femmes puis les enfants.[774]

Personne n'a agi comme *imam* dans les prières sur l'apôtre d'Allah. Il a été enterré au milieu de la nuit de mercredi.

(**Ibn Asakir,** ***Tarikh Madinat Dimasq*** **47/522-3**).

Muhammad, quand Aïsha sa femme lui a demandé si elle pouvait être enterrée à côté de lui, lui a dit:

-A l'endroit de ma sépulture, il n'y a de la place que pour ma tombe, celle d'Abu Bakr et celle d'Omar, et la tombe de Jésus fils de Marie.

Vantardise du dernier compagnon.

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **1020**).

Al Mughira se vantait qu'il avait été le dernier à être avec l'apôtre d'Allah. Il disait:

-J'ai fait tomber ma bague[775] dans la tombe et j'ai dit:

- "Oh! ma bague est tombée!". Mais j'ai fait exprès pour que je puisse le toucher, et j'ai été le dernier homme à être avec lui.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/26**).

Les frais d'ensevelissement sont privilégiés. Telle est l'opinion de 'Atâ, d'az Zuhri, de 'Amir ibn Dînâr, de Qatâda. Amir ibn Dînâr a dit encore : Les frais d'embaumement sont privilégiés.

Ibrâhim a dit : On commencera par prélever les frais d'ensevelissement, puis les dettes, puis les legs. Sufyân a dit :

-Les salaires des fossoyeurs et du laveur sont compris dans les frais d'ensevelissement.

Ibrâhîm ibn 'Abderrahmân a dit :

-Un jour, comme on lui apportait à manger, 'Abderrahmân ibn 'Auf dit : Mos'ab ibn Umayr a été tué ; il valait mieux que moi et cependant, pour l'ensevelir, on ne trouva rien qu'un manteau. Hamza - ou un autre personnage - qui valait mieux que moi a été tué, et, pour l'ensevelir, on ne trouva rien qu'un manteau. Or, je crains bien que nous autres, nous n'ayons déjà reçu d'avance, en ce monde, la part de faveurs qui doit nous revenir. Et là-dessus, il se mit à pleurer.

(**Bukhari, *Sahih* 23/72**).

De celui qui peut entrer dans la tombe d'une femme.

Anas ibn Malik a dit : Nous assistâmes aux funérailles de la fille de l'Envoyé d'Allah. Il était assis sur le bord de la tombe et je vis les larmes couler de ses yeux.

- Y a-t-il parmi vous, demanda-t-il, quelqu'un qui n'ait pas fait œuvre de chair cette nuit ?

- Moi, répondit Abu-Talha.

- Descends donc dans cette tombe, reprit le Prophète. Abu-Talha y descendit et enterra le cadavre.

(**Bukhari, *Sahih* 23/76**).

De ceux qui doivent être placés les premiers dans la partie de la fosse dite *Lahd*.

Al-Bukhâri dit : cette fosse est appelée *lahd* ; elle est ménagée dans un coin[776]; vers ce qui penche, on se réfugie. Quand l'excavation est à parois verticales, elle prend le nom de *darîh*.

Selon Jâbir ibn 'Abdallah, l'Envoyé d'Allah fit réunir deux à deux, et dans une même pièce d'étoffe, les corps des guerriers tués à Ohod. Il demanda ensuite pour chaque couple quel était celui des deux qui savait le plus le Coran. Quand on le lui eut indiqué il le fit placer le premier dans la fosse *lahd*, puis il dit :

-Je témoignerai pour ces martyrs.

Il ordonna de les enterrer couverts du sang de leurs blessures, ne fit pas pour eux la prière des morts et ne les fit point laver.

Suivant un autre isnâd, Jâbir ibn 'Abdallah a dit : L'Envoyé d'Allah, pour chacun des guerriers tués à Ohod, disait :

-Quel est celui qui (de chaque couple) savait le plus de Coran? Dès qu'on le lui avait indiqué, il le faisait placer le premier des deux dans la fosse (*lahd*). C'est ainsi, ajoute Jâbir, que mon père et mon oncle paternel furent ensevelis dans un même manteau.

---

[776] N.d. T. : le *lahd* est une seconde fosse creusée dans le sol de la première ; elle ne porte ce nom qu'autant que ses parois sont inclinées, la racine du mot signifiant pencher.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/77).**

De l'emploi de l'idzkhir et de l'herbe dans les tombes.

D'après Ibn Abbas, le Prophète a dit :

-Allah a rendu sacré (le territoire de) la Mecque. Avant moi, personne n'a eu le droit de le rendre profane, et nul, après, ne jouira de ce privilège pas même un seul instant ; il a été rendu profane pour moi durant un seul jour. On ne fauchera donc point ses herbes, on ne coupera pas ses arbres, on ne poursuivra pas son gibier, et, quand un objet y aura été perdu, on ne le ramassera qu'avec l'intention de faire connaître sa trouvaille.

Al-'Abbâs lui dit alors : Ajoute : à l'exception de l'idzkhir que nous employons pour notre orfèvrerie et nos tombes. â A l'exception de l'idzkhir, répondit alors le Prophète.

Abu Hurayra rapportant ce hadith, se sert des termes pour nos tombes et nos demeures. Cette version est confirmée par un isnâd.

Ibn Abbas, d'après un autre isnâd, aurait dit : pour leurs travaux de forge et pour leurs demeures.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/78).**

Peut-on exhumer un mort de la tombe et de la fosse *lahd*.

Jâbir ibn 'Abdallah a dit : L'Envoyé d'Allah se rendit à la tombe de 'Abdallah ibn Obayy, après que le corps eut été mis en terre ; il l'en fit retirer, le plaça sur ses genoux, souffla sur lui quelques gouttelettes de sa salive, puis le revêtit de sa propre chemise. Allah sait mieux que personne (pourquoi le Prophète agit ainsi) ; c'est que 'Abdallah avait vêtu 'Abbâs d'une chemise.

Sufyân et Abu Hurayra ont dit : L'Envoyé d'Allah portait deux chemises et le fils de 'Abdallah ibn Obayy lui avait dit :

-Ô Envoyé d'Allah, revêts mon père de la chemise que tu portes immédiatement sur la peau.

Et Sofyân ajoute : On croit qu'en revêtant 'Abdallah ibn Obayy de sa chemise, le Prophète voulait le récompenser de ce qu'il avait fait pour 'Abbâs.

Jâbir a dit : La nuit qui précéda le combat de Ohod, mon père me manda et me dit : Je ne me vois pas autrement que parmi les premiers de ceux des compagnons du Prophète qui seront tués. Je ne laisserai, après moi, personne qui, plus que toi, me soit cher ; je n'en excepte que l'Envoyé d'Allah lui-même. J'ai des dettes, tu les payeras ; je te recommande de traiter tes sœurs avec bonté. Le lendemain, mon père fut le premier tué des Musulmans et on l'inhuma avec un autre mort dans une même fosse. J'étais tourmenté à l'idée que je laissais mon père avec un autre individu, aussi le fis-je exhumer six mois après. A ce moment, le corps, sauf une légère altération d'une oreille, était dans le même état que le jour où je l'avais enterré.

Jâbir a dit : Mon père avait été enterré dans la même fosse qu'un autre mort. Je ne trouvai point de repos tant que je n'eus point exhumé son corps et que je ne l'eus placé seul dans une autre sépulture.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/79).**

Des parties de la fosse appelées *lahd* et *chaqq*.

Jâbir ibn 'Abdallah a dit : Le Prophète faisait réunir deux par deux les corps des guerriers tués à Ohod, puis il disait :

-Lequel des deux dans ce couple savait le plus de Coran?, et, quand on le lui avait indiqué, il le faisait placer le premier dans le lahd. Ensuite il dit :

-Je témoignerai pour ces gens-là au jour de la Résurrection.

Après quoi, il ordonna de les ensevelir couverts du sang de leurs blessures et ne les fit pas laver.

(**Bukhari,** ***Wudu*** **55, 56).**

Ibn Abbas raconte: Un jour, Le Messager d'Allah passa devant deux tombes:

-Ces deux morts-là sont suppliciés dans leurs tombes et pas pour des péchés graves aux yeux des gens.

Et il continua:

-Pourtant si! L'un d'eux vous semait la zizanie et l'autre ne se préservait pas de son urine.

Puis Le Messager d'Allah demanda une branche verte de la datte, la coupa en deux et les planta sur le sol des tombes en disant:

-Il se peut que leurs peines s'atténuent à mesure qu'elles restent vertes!

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/82).**

Des rameaux de palmiers plantés sur les tombes.

Burayda al Aslami recommanda de plater deux branches de palmier sur sa tombe. Ibn Umar , ayant vu une tente dressée sur la tombe de 'Abderrahman, dit au domestique : Enlève-la, car il n'y a que ses œuvres (en ce monde) qui lui procureront de l'ombre. Khârija ibn Zayd a dit : Alors que nous étions des jeunes gens, au temps de 'Othmân, je me souviens que le meilleur sauteur d'entre nous était cela qui franchissait d'un bond la tombe de 'Othmân ibn Madhun.

'Otsmân ibn Hakîm a dit : Khâridja me prit par la main, me fit asseoir sur une tombe et me rapporta ensuite de son oncle, Yazîd ibn Thâbit, le propos suivant : S'asseoir sur une tombe n'est répréhensible qu'autant qu'on y commet des impuretés.

Nâfi' a dit : Ibn Umar s'asseyait sur les tombeaux.

D'après Ibn Abbas, le Prophète passa près de deux tombes dont les habitants subissaient des tourments. Ces deux hommes, dit-il, subissent des tourments, mais ce n'est pas pour une faute grave. L'un d'eux, en urinant, ne se préservait pas du contact de son urine ; et, quant à l'autre, il colportait de méchants propos. Cela dit, il prit une branche de palmier verte, la cassa par la moitié et planta chacun des morceaux sur une des tombes.

-Pourquoi agis-tu ainsi, ô Envoyé d'Allah ? lui demanda-t-on.

- Dans l'espoir, répondit-il, qu'ils éprouveront quelque soulagement tant que ces branches ne

seront pas desséchées.

7 La prière des morts

Le Coran est un ouvrage morbide, dans lequel soit la mort est utilisée comme un but, ou comme l'objet d'un effroi, ou la base d'une rhétorique. La mort est partout, comme argument massif et pétrifiant. Il n'est donc, a priori, pas difficile d'en extirper quelque extrait, qui puisse servir pour donner un peu de muscle et de nerf à une prière funéraire. Hélas, le Coran a été construit comme un ouvrage univoque, sauf exception et c'est Allah qui parle, et tout le monde se tait : alors, il devient difficile de s'approprier comme ça la parole divine ; De plus, dans le fond, ce qu'on dit de la mort n'est pas rassurant, et ne sied pas à une cérémonie qui fait son possible pour assurer une sorte de quiète confiance. On en voit pas que trop ce que ferait là des paquets de versets menaçant les fidèles bouleversés de la mort prochaine et de la fin du monde… Ce serait aussi mal venu de déballer tout de go les délices du paradis, avec les jolies filles et les jolis garçons et le vin qui coule à foison…
Il n'y a guère que la Fatiha, dont nous avons déjà rappelé qu'elle était une pièce apocryphe et très christianomorphe, qui puisse être employée. Courte, précise, bien construite et dense, elle a toutes les qualités requises. Il y a aussi, ici et là, au gré des citations captés dans d'autres traditions, des formules qui peuvent aussi être exploitées et récupérées. Mais pour le reste, les pauvres fidèles doivent à peu près improviser et se fabriquer quelque chose. Rien de toute manière qui prenne l'ampleur satisfaisante d'un Requiem, et globalement, tout ceci est un foutoir et compte à la fin l'initiative de l'imam, sur ce point.

Si l'on veut en rajouter, et faire durer la cérémonie, les textes enjoignent aussi de réciter en entier la sourate Ya-Sin. Alors nous vous la proposons, gratis, en espérant que cela ne vous portera pas malheur… Paraît que Muhammad a dit que Ya-Sin était la sourate appropriée. Gageons qu'elle devait recéler quelque pouvoir magique… Son contenu est composite, avec un réemploi d'une légende chrétienne. Mais ce qui a plu est sans doute son début et sa fin, sa coda, qui insistent sur le résurrection.

La prière des morts est important dans le sens qu'elle est certainement la plus contraignante psychologiquement, puisque n'importe qui, finalement, se sent obligé de la faire, même s'il ne le veut pas, par respect pour le mort, la famille, la communauté.

Sur un plan strictement rituel et chorégraphique, la prière s'effectue différemment de l'autre : elle se pratique debout, sans prosternation, ponctuée de proclamations de la grandeur divine, et se succèdent des suppliques pour le mort et son destin, et pour le reste de l'humanité. Si le défunt est un homme, l'assistance est presque toujours masculine. La

présence féminine serait une intrusion, et un vecteur insupportable de souillure. Elle doit se faire en présence du corps, invisible, si possible à l'air libre, et si possible, jamais dans une mosquée : vieux réflexe primitif, car la mosquée redevient un sanctuaire inviolable et intouchable qui serait désacralisé par la présence d'un réceptable à miasmes. Le contraste est puissant avec les édifices chrétiens…

(*Corpus coranique d'Othman* 36).[777]

Au nom d'Allah le tout miséricordieux, le très miséricordieux

Ya-Sin.

Par le Coran plein de sagesse.

Tu est certes du nombre des messagers.

sur un chemin droit.

C'est une révélation de la part du Tout-Puissant, du très miséricordieux.

Pour que tu avertisses un peuple dont les ancêtres n'ont pas été avertis : ils sont donc insouciants.

En effet, la parole contre la plupart d'entre eux s'est réalisée : ils ne croiront donc pas.

Nous mettrons des carcans à leurs cous, et il y en aura jusqu'aux mentons : et voilà qu'ils iront têtes dressées.

et nous mettrons une barrière devant eux et une barrière derrière eux ; nous les recouvrirons d'un voile : et voilà qu'ils ne pourront rien voir.

Cela leur est égal que tu les avertisses et que tu ne les avertisses pas : ils ne croiront jamais.

Tu avertis seulement celui qui suit le Rappel, et craint le tout miséricordieux, malgré qu'il ne le voit pas.

Annonce-lui un pardon et une récompense généreuse.

C'est nous qui ressuscitons les morts et écrivons ce qu'ils ont fait pour l'au-delà ainsi que leurs traces.

Et nous avons dénombré toute chose dans un registre explicite.

Donne-leur comme exemple les habitants de la cité, quand lui vinrent les envoyés.[778]

Quand nous leur envoyâmes deux envoyés et qu'ils les traitèrent de menteurs. Nous les renforçâmes alors par un troisième et ils dirent :

-"Vraiment, nous sommes envoyés à vous".

Mais ils dirent :

-"Vous n'êtes que des hommes comme nous.

Le tout miséricordieux n'a rien fait descendre et vous ne faites que mentir".

Ils dirent :

-"Notre seigneur sait qu'en vérité nous sommes envoyés à vous.

---

[781] Le verset est surtout utilisé au moment de l'inhumation.

et il ne nous incombe que de transmettre clairement ."

Ils dirent : "Nous voyons en vous un mauvais présage. Si vous ne cessez pas, nous vous lapideront et un douloureux châtiment de notre part vous touchera".

Ils dirent :

-"Votre mauvais présage est avec vous-mêmes".

Est-ce que c'est ainsi que vous agissez quand on vous le rappelle ? Mais vous êtes des gens outranciers ! ".

Et du bout de la ville, un homme vint en toute hâte et il dit :

-"Ô mon peuple, suivez les messagers :

suivez ceux qui ne vous demandent aucun salaire et qui sont sur la bonne voie.

et qu'aurais-je à ne pas adorer Celui qui m'a crée ?

Et c'est vers lui que vous serez ramenés.

Prendrais-je en dehors de lui des divinités ?

Si le tout miséricordieux me veut du mal, leur intercession[779] de me servira à rien et ils ne me sauveront pas.

Je serais alors dans un égarement évident.

Mais je crois en votre seigneur. écoutez-moi donc".

Alors il lui fut dit : "Entre au Paradis".

Il dit : "Ah si seulement mon peuple savait !

... en raison de quoi mon seigneur m'a pardonné et mis au nombre des honorés".

Et après lui Nous ne fîmes descendre du ciel aucune armée.

Nous ne voulions rien faire descendre sur son peuple.

Ce ne fut qu'un seul cri et les voilà éteints.

Hélas pour les esclaves les humains !

Jamais il ne leur vient de messager sans qu'ils ne s'en raillent.

Ne voient-ils pas combien de générations avant eux nous avons fait périr ?

Lesquelles ne retourneront jamais parmi eux.

Et tous sans exception comparaîtront devant nous.

Une preuve pour eux est la terre morte, à laquelle nous redonnons la vie, et d'où nous faisons sortir des grains dont ils mangent.

Nous y avons mis des jardins de palmiers et de vignes et y avons fait jaillir des sources, afin qu'ils mangent de ses fruits et de ce que leurs mains ont produit.

Ne seront-ils pas reconnaissants ?

Louange à celui qui a créé tous les couples de ce que la terre fait pousser, d'eux-mêmes, et de Et une preuve pour eux est la nuit.

Nous en écorchons le jour et ils sont alors dans les ténèbres.

Et le soleil court vers un gîte qui lui est assigné ; telle est la détermination du tout-puissant, de l'omniscient.
Et la lune, nous lui avons déterminé des phases jusqu'à ce qu'elle devienne comme la palme vieillie.
Le soleil ne peut rattraper la lune, ni la nuit devancer le jour ; et chacun vogue dans une orbite.
Et un autre signe pour eux est que nous avons transporté leur descendance sur le bateau chargé ; et nous leur créâmes des semblables sur lesquels ils montent.
Et si nous le voulons, nous les noyons ; pour eux alors, pas de secoureur et ils ne seront pas sauvés, sauf par une miséricorde de notre part, et à titre de jouissance pour un temps.
Et quand on leur dit :
-"Craignez ce qu'il y a devant vous et ce qu'il y a derrière vous afin que vous ayez la miséricorde" !...
Or, pas une preuve ne leur vient, parmi les preuves de leur seigneur sans qu'ils ne s'en détournent.
Et quand on leur dit : "Dépensez de ce qu'Allah vous a attribué", ceux qui ont mécru disent à ceux qui ont cru : "Nourrirons-nous quelqu'un qu'Allah aurait nourri s'il avait voulu ? Vous n'êtes que dans un égarement évident".
Et ils disent : "A quand cette promesse si vous êtes véridiques ? "
Ils n'attendent qu'un seul cri qui les saisira alors qu'ils seront en train de disputer.
Ils ne pourront donc ni faire de testament, ni retourner chez leurs familles.
Et on soufflera dans la trompe, et voilà que, des tombes, ils se précipiteront vers leur seigneur, en disant :
-"Malheur à nous ! Qui nous a ressuscités de là ou nous dormions ? "
C'est ce que le tout miséricordieux avait promis ; et les messagers avaient dit vrai.
Ce ne sera qu'un seul cri, et voilà qu'ils seront tous amenés devant nous.
Ce jour-là, aucune âme ne sera lésée en rien.
Et vous ne serez rétribués que selon ce que vous faisiez.
Les gens du Paradis seront, ce jour-là, dans une occupation qui les remplit de bonheur ; eux et leurs épouses sont sous des ombrages, accoudés sur les divans.
Là ils auront des fruits et ils auront ce qu'ils réclameront,
"Salam"[780] ! Parole de la part d'un seigneur très miséricordieux.
"Ô injustes ! Tenez-vous à l'écart ce jour-là !
Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable ? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré,
et ne vous ai-Je pas engagés à m'adorer ? Voilà un chemin bien droit.
Et il a très certainement égaré un grand nombre d'entre vous.
Ne raisonniez-vous donc pas ?
Voici l'Enfer qu'on vous promettait.
Brûlez-y aujourd'hui, pour avoir mécru".

Ce jour-là, nous scellerons leurs bouches, tandis que leurs mains nous parleront et que leurs jambes témoigneront de ce qu'ils avaient accompli.
Et si nous voulions, nous effacerions leurs yeux et ils courront vers le chemin.
Mais comment alors pourront-ils voir ?
Et si nous voulions, nous les métamorphoserions sur place ; alors ils ne sauront ni avancer ni revenir.
A quiconque nous accordons une longue vie, nous faisons baisser sa forme.
Ne comprendront-ils donc pas ?
Nous ne lui avons pas enseigné la poésie ; cela ne lui convient pas non plus.
Ceci n'est qu'un rappel et une lecture claire,
pour qu'ils avertisse celui qui est vivant et que la parole se réalise contre les mécréants.
Ne voient-ils donc pas que, parmi ce que nos mains ont fait, nous leur avons créé des bestiaux dont ils sont propriétaires ; et nous les leurs avons soumis ; certains leur servent de monture et d'autre de nourriture ; et ils en retirent d'autres utilités et des boissons.
Ne seront-ils donc pas reconnaissants ?
Et ils adoptèrent des divinités en dehors d'Allah, dans l'espoir d'être secourus...
Celles-ci ne pourront pas les secourir, elles formeront au contraire une armée dressée contre eux.
Que leurs paroles ne t'affligent donc pas !
Nous savons ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent.
L'homme ne voit-il pas que nous l'avons créé d'une goutte de sperme ?
Et le voilà devenu un adversaire déclaré !
il cite pour nous un exemple, tandis qu'il oublie sa propre création ; il dit : "Qui va redonner la vie à des ossements une fois réduits en poussière ? "
Dis : "Celui qui les a créés une première fois, leur redonnera la vie. Il se connaît parfaitement à toute création ; c'est lui qui, de l'arbre vert, a fait pour vous du feu, et voilà que de cela vous allumez.
Celui qui a créé les cieux et la terre ne sera-t-il pas capable de créer leur pareil ? Oh que si ! et il est le grand créateur, l'omniscient.
Quand il veut une chose, Son commandement consiste à dire : "Sois", et c'est.
Louange donc, à celui qui détient en sa main la royauté sur toute chose ! Et c'est vers lui que vous serez ramenés.

(*Corpus coranique d'Othman* 20/55).

C'est d'elle (la terre ?) que Nous vous avons créés, et en elle Nous vous retournerons, et d'elle Nous vous ferons sortir une fois encore.[781]

(**ibn Majah,** ***Hadith*** **16.5.14**).

…de Abu Hurayra, le messager d'Allah, a annoncé la mort du Najashi à tout le monde le jour où il est mort, et il s'est mis avec eux à l'endroit de la prière, puis les a formés en rangs et dit: "Allah est plus grand» quatre fois.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **934).**

Marthad ibn Abdullah Al Yazanni a dit: Malik Ibn Hubayra , quand il priait sur un mort et que le nombre des prieurs était petit, s'arrangeait pour en faire trois rangs et disait: Le messager d'Allah a dit:

-Quand trois rangs prient sur un mort, le Paradis lui revient aussitôt de droit.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/60).**

Les enfants peuvent prendre part avec les hommes à la prière des funérailles.

Ibn Abbas a dit : Comme l'Envoyé d'Allah était arrivé auprès d'une tombe, on lui dit :

-C'est un homme ou une femme qu'on a enterré ici hier.

Alors, ajouta Ibn Abbas, nous nous mîmes en rangs derrière lui et il pria sur le défunt.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/37).**

De la plainte funèbre que fit le Prophète de Sa'd ibn Khawla.

Abu-Waqqâs a dit : L'année du pèlerinage de l'envoyé d'Allah, je tombai gravement malade. L'Envoyé d' Allah étant venu me voir, je lui dis :

-Je suis au plus mal ; j'ai de la fortune et n'ai d'autre héritier qu'une fille. Puis-je disposer en aumônes des deux tiers de mes biens ?

- Non, répondit-il.

- Et de la moitié ?

- Non, répliqua-t-il. Tu peux disposer du tiers et le tiers c'est beaucoup - ou une grosse part.

- Il vaut mieux laisser tes héritiers riches que de les laisser pauvres tendant les mains au prochain pour mendier. Aucune dépense que tu auras faite (pour les tiens), si tu as eu en vue la face d' Allah ne restera sans récompense, même la simple bouchée que tu mets dans la bouche de ta femme.

- Ô Envoyé d'Allah, demandai-je alors, serai-je laissé (c'est-à-dire à la Mecque, ou, en d'autres termes ; dois-je mourir à la Mecque, moi qui ai été un de ceux qui en ont émigré, et perdrai-je ainsi le titre de *muhâjir*, et les faveurs attachées à ce titre ?) après mes compagnons ?

- Tu ne seras pas laissé sans que toute bonne œuvre que tu accompliras ne te fasse obtenir une place plus belle et plus haute. D'ailleurs, au cas où tu serais laissé ce serait pour l'avantage de certains et pour le détriment de certains autres. Ô Allah ! Fais que l'hégire de mes compagnons soit définitive et ne les ramène point sur leurs pas.

Toutefois, l'Envoyé d'Allah plaint l'infortuné Sa'd ibn Khawla de mourir à la Mecque.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/54).**

De ceux qui, derrière l'imam, se mettent sur deux ou trois rangs

D'après Jâbir ibn Abdallah, l'Envoyé d'Allah fit la prière pour le Négus, et personnellement, dit Jâbir, j'étais au deuxième ou au troisième rang.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/55).**

Du fait de se mettre en rangs pour les prières des funérailles.

Abu Hurayra a dit : Le Prophète annonça à ses compagnons la mort du Négus. Puis il s'avança, et, après qu'on se fût mis en rangs derrière lui, il prononça quatre fois :

-Allah est grand !

Ash-Shaybâni rapporte que Ash Shabi a dit : Un témoin oculaire m'a informé que le Prophète se rendit un jour vers une tombe abandonnée, qu'il fit mettre en rangs les fidèles et qu'il prononça quatre fois ces mots :

-Allah est grand.

Qui t'a raconté cela, demandai-je à Ash Shabi?

- C'est Ibn Abbas, me répondit-il.

Jâbir ibn 'Abdallah rapporte que le Prophète dit un jour :

-Aujourd'hui, un juste d'entre les Abyssins est mort ; allons ! venez que nous priions pour lui. Nous nous mîmes en rangs et, quand nous fûmes ainsi disposés, le Prophète fit la prière.

D'après Ab az-Zubayr, Jâbir aurait ajouté : Moi, j'étais au second rang.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/56).**

Les jeunes gens se mettent en rangs avec les hommes pour la prière des funérailles.

Selon Ibn Abbas, l'Envoyé d'Allah passant auprès d'une tombe dans laquelle l'inhumation avait eu lieu de nuit, demanda quand l'inhumation avait eu lieu. Hier, lui répondit-on.

- Pourquoi, ajouta-t-il, ne m'avez-vous pas convoqué à ces funérailles ?

- Parce que, répliqua-t-on, la cérémonie a eu lieu pendant les ténèbres de la nuit et qu'il nous a répugné de t'éveiller.

Le Prophète se tint debout (pour la prière) et nous nous plaçâmes en rangs derrière lui. J'étais du nombre de ces fidèles, ajoute Ibn Abbas et le Prophète fit la prière pour le défunt.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/67).**

De la prière faite sur la tombe postérieurement à la mise en terre.

Sulaymân Shaïbâni a rapporté ceci : J'ai entendu Shabi dire : Un témoin oculaire m'a informé que le Prophète passa un jour auprès d'une tombe abandonnée. Il nous servit d'imam et nous fîmes la prière derrière lui. Qui t'a donc raconté cela, ô Abu-'Amr, demandai-je à Shabi ? - C'est Ibn Abbas répondit-il.

D'après Abu Hurayra un nègre - ou une négresse - qui balayait la mosquée mourut sans que la nouvelle de sa mort fût portée à la connaissance du Prophète. Or, un jour que le souvenir de cette personne se présenta à son esprit, le Prophète demanda ce qu'elle était devenue. Cette personne est morte, ô Envoyé d'Allah, lui répondit-on.

- Et pourquoi, reprit-il, ne m'avez-vous convoqué à son enterrement ?

- Parce que, lui répondit-on, elle était ceci et cela. Et dans ce récit, ils marquaient leur mépris pour cette personne.

- Indiquez-moi sa tombe, dit alors le Prophète. Puis il s'y rendit et y fit une prière.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/57).**

Des rites de la prière pour les funérailles.

Le Prophète a dit :

-Celui qui fait la prière sur les morts ; Faites la prière sur votre compagnon défunt ; faites la prière sur le Négus ; et il a nommé prière cet office bien qu'il ne comportât ni inclinaison, ni prosternation. On ne doit pas parler dans cet office qui comporte cependant tekbîr et salutation finale. 'Omar ne faisait cette prière qu'après ablutions et jamais ni au coucher, ni au lever du soleil ; il y accomplissait l'élévation des mains. â Al-Hasan a dit : J'ai connu les gens; ils prenaient, comme le mieux qualifié parmi eux, pour faire l'office des funérailles, celui qu'ils agréaient pour diriger leurs prières canoniques. Lorsqu'une impureté survient le jour de la fête ou à un enterrement c'est l'eau qu'il faut employer et non la lustration pulvérale. Quand quelqu'un arrive à un enterrement alors que l'office est commencé, il prononce un tekbîr en prenant place dans les rangs.

Ibn al Musayyab a dit : Dans cet office, on prononce quatre fois le tekbîr, que ce soit la nuit ou le jour, en voyage ou à demeure.

Anas ibn Malik a dit : Un seul tekbîr est prononcé au début de cette prière. Allah a dit sur le Coran: Ne prie jamais sur aucun d'eux.[782] Dans l'office des funérailles on se met en rangs et on institue un imam.

D'après Shaybâni, Shabi a dit : Un témoin oculaire m'a informé que le Prophète passa un jour auprès d'une tombe abandonnée. Il nous servit d'imam et nous nous mîmes en rangs derrière lui et fîmes la prière.

-Qui t'a donc raconté cela, ô Abu-'Amir, demandai-je à Sha'bi ?

- C'est Ibn Abbas répondit-il.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/61).**

De la prière pour les funérailles dans un oratoire en plein vent et dans une mosquée.

Abu Hurayra a dit : L'Envoyé d'Allah nous annonça la mort du Négus, le souverain des Abyssins, le jour même où elle se produisit.

[782] Q 9/85.

-Venez, nous dit-il, implorer la miséricorde divine pour votre frère.

D'après un autre isnâd, Abu Hurayra aurait ajouté : Le Prophète fit mettre les fidèles en rangs dans l'oratoire en plein vent et prononça quatre fois le tekbîr sur le Négus.

Selon 'Abdallah ibn 'Omar, les juifs amenèrent au Prophète un homme d'entre eux ainsi qu'une femme qui avaient commis un adultère. Sur l'ordre que donna le Prophète on lapida les deux coupables tout près de l'endroit où se fait l'office des funérailles, dans le voisinage de la mosquée.

(**Bukhari, *Sahih* 23/63**).

De la prière sur la femme qui est morte en couches.

Samora ibn Jundub a dit : Je fis, derrière le Prophète, la prière sur une femme morte en couches. Il se tint vers le milieu du corps qui était étendu devant lui.

(**Bukhari, *Sahih* 23/65**).

Le Tekbîr, dans la prière des funérailles, se prononce quatre fois. Humayd a dit : Anas, dirigeant notre prière, ne prononça que trois fois le tekbîr et dit ensuite la salutation finale. Comme on lui fit remarquer son omission, il se tourna vers la *qibla*, puis prononça une quatrième fois le tekbîr et ensuite dit la salutation finale.

D'après Abu Hurayra l'Envoyé d'Allah annonça la mort du Négus le jour même où elle eut lieu. Il emmena les fidèles à l'oratoire en plein vent, les mit en rangs et prononça quatre fois le tekbîr dans sa prière pour le défunt.

Selon Jâbir, le Prophète, faisant la prière des morts sur Ashama, le négus, prononça quatre fois le tekbîr.

(**Bukhari, *Sahih* 23/66**).

De la récitation de la *fatîha* dans la prière des morts. Al-Hasan a dit : Aux funérailles du jeune enfant, (l'imam) récite la *fatîha* et dit :

-Ô Allah fais qu'il nous précède au paradis, qu'il y prépare notre place et qu'il soit la cause de notre récompense.

(Avec deux isnâd différents) Talha ibn 'Abdallah a dit : Je fis la prière des morts derrière Ibn Abbas qui récita la *fatîha*. Et il ajouta : Je vous dis cela afin que vous sachiez bien que c'est là une pratique de la loi religieuse.

8 Le rejet du culte des morts

Il consiste en un refus d'un usage séculaire : vénérer à travers la tombe le personnage disparu. Il s'agit en fait de la première (ou presque) trace de comportement religieux, ou magique, disons. Très spontanément, l'idée est de transférer la puissance du vivant en une autre force, amplifiée encore par la douleur et l'absence. Les anciens Arabes l'ont pratiqué comme les autres, ni plus ni moins, et l'on devrait se poser la question de l'origine de cette détestation, objet de textes doctrinaux souvent répétés. Le judaïsme, dans sa volonté progressive d'exclusivisme, a aussi tenté d'écarter ce type de dévotion (Isaïe 65/4, Deutéronome 14/1). Le christianisme a été plus conciliant, par l'expansion prodigieuse des cultes des martyrs et des saints, et la tendance explique peut-être l'attitude islamique.

L'inquiétude concerne a priori la survivance d'une forme de culte des morts, au delà du culte funéraire, qui lui, est plus ou moins accepté.Cela dit, aucune de ses interdictions n'a eu véritablement effet, et hors du monde arabe, elles ont été ignorées. Les traditions concernant les rituels funèbres sont très résistantes aux changements. Et même dans le monde arabe, où des mausolées de tyrans peuvent être encore des lieux de vénération. Les tombes de Médine, du prophète en chef et de ses sbires, en est un exemple splendide, qui résume à lui seul les ambiguités de l'institution…

La floraison de textes est bien là pour nous rappeler leur inefficacité foncière, et pour réglementer à la virgule le comportement qui sied le mieux, et qui correspond à un respect envers les morts, sans être un culte…

On voulait aussi sans doute empêcher que les tombes musulmanes ne ressemblent aux tombes chrétiennes. Soumettons l'hypothèse qu'en réalité, l'interdiction islamique prévue ici concerne en réalité des coutumes chrétiens, et son culte des martyrs et des saints, très populaire, autour des martyria, chez les Arabes chrétiens. Ce culte était une emprise puissante sur les masses, et l'islamisme des débuts, quand il a voulu se substituer, s'est agité pour bloquer l'avantage des chrétiens. Bien sûr, au fil des siècles, rien n'a tenu, et les musulmans ont aussi eu leurs saints. Ce sont essentiellement les wahhabites d'Arabie qui ont tenu à éliminer toute trace de vénération des tombes, y compris jusqu'à effacer celles de Muhammad et de ses compagnons.

Et pour finir les textes fournissent une occasion de plus de haïr les juifs et les chrétiens, et ça, les tenants de l'islamisme n'y résistent que rarement. Il n'est pas insignifiant que la formule ait été prononcé, à ce qu'ils disent, comme dernière parole mohammédienne, dernière après des dizaines de milliers d'autres.

(**An Nawawi, *Hadith* 1767**).

Selon Jabir , le messager d'Allah a interdit de blanchir à la chaux la tombe, de s'asseoir dessus et d'élever sur elle une construction.

(**An Nawawi, *Hadith* 1757**).

Kannaz ibn al Husayn rapporte: J'ai entendu le messager d'Allah dire:

-Ne priez pas en vous dirigeant vers les tombes et ne vous asseyez pas sur elles.

Superstition.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **856.**)

Abu Juray al Hujeymi rapporte: Je suis allé une fois trouver le messager d'Allah et lui dis:

-A toi la paix et le salut, ô Messager d'Allah!

Il me dit:

-Ne dis pas: A toi la paix et le salut, car c'est la façon de saluer les morts.

(**Malik,** ***Muwatta*** **45/17-19**).[783]

Une des dernières que le messager d'Allah... a dite, est: "qu'Allah combatte les juifs et les chrétiens. Ils ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieux de prosternation. Deux religions ne peuvent pas cohabiter sur la terre des Arabes".[784]

(**Bukhari ,** ***Sahih*** **8/ 427**).[785]

Quand l'apôtre d'Allah est parvenu au crépuscule de sa vie , il a mis son *khamisa*[786] sur son visage et quand il a eu chaud et la respiration difficile , il a dit :

- Qu'Allah maudisse les Juifs et les chrétiens parce qu'ils ont construit des lieux de culte sur les tombes de leurs prophètes.[787]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/32**).

De la visite des tombes.

Anas ibn Malik a dit : Un jour, le Prophète passa auprès d'une femme qui pleurait sur une tombe :

-Crains Allah, s'écria-t-il, et résigne-toi.

- Eloigne-toi de moi, répliqua-t-elle, car tu n'as jamais été frappé d'un malheur tel que celui qui me frappe.

On apprit à cette femme que son interlocuteur était le Prophète. Aussitôt elle se rendit à la porte du Prophète et, n'y trouvant pas de portier, elle entra et dit :

-Je ne savais pas qui tu étais.

---

[783] Source internet: usc-msa Compendium of Muslim Texts (Muslim Students Association-University of South California).

[788] N.d.T. : c'est-à-dire qu'on se console avec le temps, mais qu'il n'y a vraiment résignation qu'au premier moment.

- La (vraie) résignation, se contenta-t-il de répondre, consiste uniquement à supporter le premier choix.[788]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/62).**

De ce qu'il y a de répréhensible à se servir des tombeaux comme lieux de prières. Quand Hasan ibn Hasan ibn 'Ali mourut, sa femme, durant toute une année, dressa une tente sur la tombe de son mari. Ce temps écoulé, comme elle faisait enlever cette tente, elle entendit une voix qui disait :

-Ont-ils donc retrouvé ce qu'ils avaient perdu ? A quoi une autre voix répondit :

- Non pas, c'est parce qu'ils désespèrent de le retrouver qu'ils sont partis.

D'après 'Âïsha, dans la dernière maladie à laquelle il succomba, le Prophète dit : Allah maudisse les juifs et les chrétiens qui prennent pour lieux de prières les tombeaux de leurs prophètes !

Et 'Âïsha ajouta : Sans cela on aurait laissé en public le tombeau du Prophète ; mais on craignit qu'on ne le prît pour lieu de prières.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/71).**

Du fait de construire un oratoire sur une tombe.

Âïsha a dit : Pendant que le Prophète était très souffrant, certaines de ses femmes parlèrent d'une église qu'elles avaient vue et en Abyssinie et qu'on appelait (église de) Mâria. Umm-Salama et Umm Habîba, qui étaient allées en Abyssinie, vantaient la magnificence de cette église et des images qu'on y voyait à l'intérieur. Le Prophète leva la tête alors et dit : Lorsqu'un saint personnage d'entre eux vient à mourir, ces gens-là bâtissent sur sa tombe un oratoire et y peignent ensuite ces images. Ces gens-là sont les pires des êtres créés aux yeux d' Allah.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/83).**

Des propos édifiants tenus auprès d'une tombe par un traditionniste, tandis que son auditoire se tient assis autour de lui.

Ali a dit : Pendant que nous assistions à un enterrement à Bâqi al Gharqad, le Prophète vint vers nous. Il s'assit et nous nous assîmes autour de lui. Alors, baissant la tête, il se mit à frapper le sol d'un bâton qu'il tenait à la main et dit :

-Il n'est aucun de vous, ou aucune âme créée, dont la place n'ait été fixée d'avance dans le paradis ou l'enfer, ou dont la destinée heureuse ou misérable n'ait été décidée.

Un des assistants dit alors :

-Dans ce cas, ô Envoyé d'Allah, ne devons-nous pas nous en tenir à ce qui nous a été prédestiné et renoncer à toute action personnelle, puisque ceux d'entre nous qui sont marqués pour être au nombre des bienheureux seront (fatalement) conduits à faire les actes des gens destinés à être bienheureux, tandis que ceux qui sont marqués pour être au nombre des réprouvés seront (fatalement) conduits à faire les actes des gens destinés à être réprouvés.

Le Prophète répondit :

-A ceux qui devront être des bienheureux on rendra faciles les actes des futurs bienheureux ; à ceux qui doivent être des réprouvés, on rendra faciles les actes des futurs réprouvés.
Puis il récita ces mots du Coran : Quant à celui qui donne, qui craint et qui ajoute foi à la plus belle.[789]

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/86).**

Des éloges que les gens décernent aux morts.

Anas ibn Malik a dit : Un convoi funèbre étant passé près des musulmans, ceux-ci firent l'éloge du défunt.
-Il lui est assuré, s'écria le Prophète. Un autre convoi venant ensuite à passer, les fidèles dirent du mal du défunt.
-Il lui est assuré, répéta le Prophète.
-Qu'est-ce donc qui est ainsi assuré ? demanda 'Omar ibn al Khattâb.
- A celui que vous avez loué, répondit le Prophète, le paradis est assuré ; à cet autre dont vous avez dit du mal, l'enfer est également assuré ; car, sur terre, vous êtes des témoins agréés par Allah.
Abu-'l-Aswad a dit : Je vins à Médine à un moment où il y régnait une épidémie. J'étais assis auprès de 'Omar ibn Khattâb quand devant notre groupe vint à passer un convoi funèbre. Comme on faisait l'éloge du défunt, 'Omar s'écria : Il lui est assuré. Un second convoi ayant succédé au premier, on fit encore l'éloge du défunt. Il lui est assuré, répéta 'Omar. Enfin, un troisième convoi suivit, et, cette fois, on blâma la conduite du défunt.
-Il lui est assuré, reprit encore 'Omar. Ô prince des Croyants, demandai-je alors, qu'est-ce donc ce qui est assuré ?
- Je répète, répondit 'Omar, ce que j'ai entendu dire au Prophète, à savoir que tout musulman sur lequel quatre autres porteraient un témoignage favorable serait admis par Allah en paradis. Et, comme nous demandions au Prophète si le témoignage de trois suffirait, il nous répondit que oui. Puis, comme nous parlions de deux seulement, il nous dit que deux aussi suffiraient. Mais nous ne l'interrogeâmes point au sujet du témoignage d'un seul.

9 Sang pour sang

[789] Q92/5-6.

Quand un quidam s'avise d'étudier la doctrine de l'islamisme, il ne doit pas s'étonner d'y rencontrer de la violence, qu'elle soit de forme, ou de fond, qui est l'expression sans borne d'une autorité sans limite : celle d'Allah, celle du Coran, celle de Muhammad, celle du musulman, celle de l'homme sur la femme et du vieux sur le jeune. Le jihad n'est jamais loin. Nous y avons déjà consacré un long, très long moment, deux gros chapitres, qui sont loin d'être refermés.
Une des habilités de ceux qui ont inventé l'islamisme a été de créer parmi les humains, mortels, des catégories, plus ou moins privilégiées dans l'au-delà, sur le principe des initiations antiques : là, le principe central est le sacrifice de soi au nom d'une cause supérieure, qui est bien entendu l'expansion du système. Mais l'individu ne se détruira pas volontairement et il faut lui promettre une valeur supérieure à sa propre existence, qui souvent sous le joug de l'islamisme, est plutôt dénuée de valeur –du moins le croit-il– et dè slors, il signe et s'engage et meurt dans la gloire de son illusion et regrette quand il est trop tard pour regretter. Tout cela, c'est de la théologie pour chair à canon. Le besoin était alors vibrant d'un autre argument, et le rituel l'a apporté : la doctrine devait aussi songer au corps du combattant, et le magnifier, comme il l'est dans l'Iliade, même mort. C'est ainsi que le corps mort du guerrier, le cadavre produit au combat va recevoir exactement les rites contraires à ceux des autres, histoire de le distinguer et de l'opposer. Rien n'est original à cet égard, et nombre de sociétés guerrières se sont inventés des walhalla. Le rite donc, à la rescousse du dogme. Par un mécanisme assez classique d'inversion des valeurs, le corps ne sera plus lavé, mais son sang même, alors qu'ailleurs, il aurait été souillure, devient une matière des plus noble. Alors les textes vont insister dans le détail de la façon de traiter les cadavres prestigieux : ensuqué dans son propre jus, si possible répugnant d'aspect, sang collé au corps, poisseux, et mêlé de poussière, par un effet d'opposition, les circonstances lui confèrent la sainteté. En plus, le héros sera inhumé in situ, et parfois avec les autres infortunés, et il sera interdit de le pleurer, tandis que des textes vanteront leur courage.
Pour ce qui est de l'invention de leur paradis bordélique, le lecteur est invité à consulter d'autres chapitres.
Beaucoup de règlements sont liés à la bataille d'Ohod, qui demeure au fil des siècles le Verdun de certains.
Il serait bon de se demander si Ohod n'a pas été inventé pour expliquer la place avantageuse des morts violentes. Pour cela, il fallait une défaite, et son cortège de sacrifiés.

Le processus a fonctionné, car il a misé sur la candeur des humains, qui souvent est un miracle en soi, et des dizaines de générations se sont jetées à corps perdus dans le mouvement.
Sur un plan strictement technique, le dispositif permet des phénomènes qui concernent toujours notre siècle: le combattant islamique, une espèce qui n'est pas prête à s'éteindre, sait par le plus pur de sa doctrine qu'il est prévu que son enveloppe charnelle peut, par exception, être anéantie, disloquée, détruite, morcelée. Alors, toutes les opérations dites "suicide" (alors qu'elles ne le sont pas), sont permises, et l'on devine que tant les aviateurs

du 11 septembre que les imperturbables bombes humaines qui animent le monde de manière périodique sont rassurés et encouragés dans leur action.
Il est toujours honteux et absolument lâche d'observer à quel point les médias rechignent à reconnaître le caractère religieux des opérations brutales et meurtrières qui se sont déroulées. Le tour de force a consisté par exemple a traité en longueur, peut-être même trop, jusqu'au morbide, des "événements" du 11 septembre, sans jamais évoquer ni le mot islam, ni musulman, ni islamiste, comme si le terrorisme était neutre, ou bien shintoïste... Tant qu'une telle lâcheté prévaudra et que l'adversaire ne pourra pas être nommé, il est illusoire de vouloir l'affronter, et d'espérer le vaincre.

Le Coran lui-même mène la danse, dans un verset lourd de conséquences, qui ne fait que suivre, en toute inconscience une tradition millénaire. Alors, ils s'en vont confiants et joyeux vers l'immolation, et ils y entrainent des involontaires.

(*Corpus coranique d'Othman* 2/152-4).

Souvenez-vous de Moi donc, Je vous récompenserai. Remerciez- Moi et ne soyez pas ingrats envers Moi.

Ô les croyants! Cherchez secours dans l'endurance et la Salat. Car Allah est avec ceux qui sont endurants.

Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire ils sont vivants, mais vous en êtes inconscients.

(**Bukhari,** *Sahih* **23/73, 1**).

Le prophète donna l'ordre d'ensevelir les guerriers tués à Ohod deux par deux dans la même pièce d'étoffe. Puis pour chaucun de ces couples, il s'enquit de celui des deux qui savait le plus le Coran, et quand on le lui eut désigné, il le fit placer le premier dans la fosse. Après cela, il ajouta:

-Je témoignerai en faveur de ces braves au jour de la résurrection.

Il enjoignit qu'on les ensevelit couverts du sang de leurs blessures sans les avoir lavés. Le prophète ne fit point de prières pour eux.

(**An Nawawi,** *Hadith* **476**).

Khabbab ibn al Arat rapporte: Nous nous sommes exilés avec le messager d'Allah à la recherche de la pleine satisfaction d'Allah le Très Haut. Notre salaire incomba donc à Allah. Parmi nous il en est qui est mort sans avoir rien mangé de son salaire, tel Musab ibn Umayr qui fut tué à la bataille d'Ohod. Il laissa pour tout héritage un manteau. Quand on lui en couvrait la tête on lui découvrait les pieds et quand on lui couvrait les pieds on découvrait sa tête.

Le messager d'Allah ordonna alors de lui en couvrir la tête et de mettre de l'herbe sur ses pieds. Il en est par contre parmi nous qui ont vu leur salaire porter ses fruits qu'ils cueillirent à volonté.

(**Bukhari, *Sahih* 23/75**).
De ceux qui n'estiment pas devoir laver les corps des martyrs.

D'après Jâbir, le Prophète a dit :

-Enterrez-les couverts du sang de leurs blessures.

Il parlait ainsi des gens tués à la bataille de Ohod et il ne les fit point laver.

(**Bukhari, *Sahih* 23/ 35, 1**).
Le jour d'Ohod, on apporta le cadavre de mon père qui avait été mutilé et on le plaça devant l'envoyé d'Allah. On l'avait couvert d'un vêtement et je voulus m'en approcher pour le découvrir. A deux reprises mes parents m'en empêchèrent. L'envoyé d'Allah venait de donner l'ordre d'emporter le cadavre, lorsqu'il entendit la voix d'une femmme poussant des cris:

-Qui est-ce qui crie? demanda t-il?

-C'est, répondit-on la fille d'Amir (ou la soeur d'Amir).

-Pourquoi pleure t-elle? ou -qu'elle ne pleure pas-, reprit-il ; puisque les anges n'ont pas cessé un instant d'ombrager ce corps de leurs ailes jusqu'au moment où on l'a porté en terre.

(**Bukhari, *Sahih* 23/3**).
Jâbir ibn Abdallah a dit : Lorsque mon père fût tué, je voulus, les yeux pleins de larmes, découvrir son visage. Les fidèles cherchèrent à m'en empêcher, mais le Prophète ne me l'interdit pas. Puis, comme ma tante maternelle Fâtima s'était mise aussi à pleurer, il lui dit :

-Que tu pleures ou que tu ne pleures pas, cela n'empêchera pas les anges de l'abriter de leurs ailes jusqu'à ce que vous l'ayez porté en terre.

(**Bukhari, *Sahih* 23/35**).
Jâbir ibn 'Abdallah a dit : Le jour d' Ohod, on apporta le cadavre de mon père qui avait été mutilé, et on le plaça devant l'Envoyé d'Allah. On l'avait couvert d'un vêtement et je voulus m'en approcher pour le découvrir. A deux reprises mes parents m'en empêchèrent. L'Envoyé d'Allah venait de donner l'ordre d'emporter le cadavre, lorsqu'il entendit la voix d'une femme poussant des cris :

-Qui est-ce qui crie ? demanda-t-il.

- C'est, lui répondit-on, la fille de 'Amr - ou la sœur de 'Amr.

- Pourquoi pleure-t-elle ? - ou, qu'elle ne pleure pas ! - reprit-il ; puisque les anges n'ont pas cessé un instant d'ombrager ce corps de leurs ailes jusqu'au moment où on l'a porté en terre.

(**Bukhari, *Sahih* 23/73**).
De la prière des morts pour un martyr.

Jâbir ibn Abdallah a dit : Le Prophète donna l'ordre d'ensevelir les guerriers tués à Ohod deux à deux dans une même pièce d'étoffe. Puis, pour chacun de ces couples, il s'enquit de celui des deux qui savait le plus de Coran et, quand on le lui eut désigné, il le fit placer le premier dans la fosse.

Après cela il ajouta : Je témoignerai en faveur de ces braves au jour de la Résurrection. Il enjoignit qu'on les ensevelit couverts du sang de leurs blessures sans les avoir lavés. Le Prophète ne fit point de prières pour eux.

D'après 'Oqba ibn 'Âmir, un jour, le Prophète étant sorti, alla faire la prière pour les musulmans tombés à Ohod et la prière qu'il fit fut celle des morts. Ensuite, il monta en chaire et dit : Je vous devancerai (à la source suprême), et là je témoignerai pour vous. Dès maintenant, par Allah! j'aperçois mon abreuvoir. J'ai reçu les clés des trésors de la terre (El-'Ayni ajoute : - ou les clefs de la terre.). Par Allah! je ne crains pas qu'après moi vous retourniez au polythéisme, mais ce que je redoute pour vous c'est que vous vous disputiez les trésors (de la terre).

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/74**).

Du fait d'enterrer deux ou trois personnes dans une même fosse.

Jâbir ibn 'Abdallah rapporte que le Prophète fit enterrer les morts de Ohod, deux par deux, dans une même fosse.

10 L'irrespect des corps des infidèles

Les aventures mohammédiennes, rédigées non dans le feu de l'action, mais des dizaines ou des centaines d'années après, constituent des sortes de fictions, dignes des studios MARVEL. Au cours du récit, les auteurs se sont accordés quelques détails voire dégoûtant, qui mettent une lumière crue sur les conceptions que l'islamisme s'est attribué concernant les infidèles, et leurs cadavres.

Pillage de tombes des infidèles, sacrilèges envers les corps, et destruction de cimetières sont des habitudes dans le monde musulman, qui contrastent avec le respect absolu des cimetières musulmans, y compris ceux d'époques très reculées.
Ce qui permet d'aboutir à une constatation terrible et tragique : que fondamentalement, l'infidèle n'est pas un humain. Selon le point de vue islamique, il bénéficie de la création divine, mais en refuse le principe et ne paie pas par des rites. Il est incroyant, infidèle et surtout inconscient et ingrat. Alors, vivant autant que mort, toutes les règles qui existent pour régir les rapports entre musulmans ne sont pas à être appliquées…

Nous vous présentons donc quelques récits, qui indiquent bien que les exigences sont d'un type tout à fait assymétrique : le combattant musulman n'est pas tenu de respecter les règles, tandis que l'ennemi est absolument tenu de les respecter envers lui.

En général, la manière dont les corps des ennemis sont traités n'est pas indiquée. Si elle l'est, c'est mauvais signe, et preuve qu'ils ne seront pas respectés, en rien, comme infidèles.

Nous attirons enfin l'intérêt du lecteur vers un texte extraordinaire de Tabari, un des rares où celui-ci exprime comme un soupçon infime de réprobation face au comportement de son prophète préféré. Le moment est rare, et à jamais révolu, car ensuite, le personnage prophétique s'est enchristé dans la vénération absolue.
Le détail macabre de la destruction du cimetière païen et de ses tombes indique la volonté de rejeter totalement le passé , y compris en commettant un acte scandaleux pour les contemporains de Muhammad.
Le fait, bizarre et embarrassant, pourrait s'expliquer autrement: au cours de leurs immenses conquêtes, les musulmans ont souvent reconverti, d'autorité, des églises en mosquées. Ils étaient plus conquérants que bâtisseurs. Pourquoi pas, vae victis, mais les églises étaient souvent entourées d'une multitude de tombes de croyants voulant par là accéder plus sûrement au Paradis. Ces tombes sont des éléments particulièrement impurs, dont il faut se débarasser au plus vite, pour islamiser l'endroit. Muni de ces récits, les conquérants se sentent donc rassurer dans leur travail macabre.
Mais c'est un symbole aussi, au-delà de la question du manque de terrain disponible (puisque l'on avait vu que pour leur marché, on avait déjà proposé ce type de lieu aux nouveaux venus). En arasant le sol, en l'expurgeant de ses restes païens, on marque une rupture franche. Cela rappelle aussi la notion de "châtiment de la tombe", souvent utilisée pour effrayer les agonisants et leurs proches.
L'extrait qui suit est important, et même exceptionnel car il montre une forme de critique voilée de la part de Tabari , esprit assez indépendant, dans la limite du possible, qui reste pourtant dans les limites de sa formation intellectuelle. Il manifeste fortement sa

désapprobation , en attaquant la tradition plutôt que Muhammad, la forme plutôt que le fond du Récit. Mais la tradition elle-même est claire à ce sujet. Tabari s'exprime sans aller au delà de critique autorisée.
Mais d'autres textes évoquent des situations bien plus violentes. A Badr, Muhammad, pour une raison inconnue, pratique un rituel inédit: il jette les corps des ennemis dans un puits asséché puis les insulte. Toute la rancoeur des années mecquoises ressort d'un coup. Mais aussi de très antiques attitudes, magiques et superstitieuses, refont surface par le cerveau et la langue prophétique. On pourrait appeler cela un rituel d'expulsion, en même temps que d'imprécation. Le puits assêché correspond à ce qui sera évoqué plus tard par la notion de "châtiment de la tombe", notion efficace et horrifiante.
On sent dans cet épisode que l'entourage de Muhammad est très embarrassé par cet acte d'un irrespect total: ces combattants sont musulmans mais ils ont encore de la famille dans l'autre camp.
La Tradition islamique elle-même est mal à l'aise, elle qui d'ordinaire justifie tout avec toute l'obséquiosité requise.
A la fin de la bataille d'Honayn, maintenant, les cadavres des ennemis sont mis à nu. Car le pillage légitime tout. Autant c'est interdit pour un muslim, haram haram, haram, autant c'est autorisé pour le reste des humains.
La doctrine musulmane permet de dénuder le cadavre de l'ennemi pour le dépouiller complètement. Le récit sert de jurisprudence, dans les cas où l'on hésite à qualifier ou non une personne de musulman, notamment sur le champ de bataille.
Nous finirons par le tableau d'un vengeance atroce, qui légitime la torture, les mutilations, la crucifixion, l'exposition de ceux qui ne respectent pas la loi d'Allah, et "sèment le désordre sur la terre", selon la belle formule coranique.

Ce chapitre n'est pas hors-sujet, car il s'agit bien de comportement funéraire, y compris dans la destruction symbolique et l'irrespect du corps d'autrui. Rappelons qu'au cours de l'Histoire, les troupes islamiques ont combattu les non-musulmans, et que l'animosité subsiste, des siècles après, envers les non-musulmans qui sont toujours majoritaires sur la surface de la Terre.
Le problème est qu'hélas le comportement prophétique est toujours tenu comme impeccable, et si beaucoup veulent l'oublier, aucun n'ose le contredire. Et ce ne serait pas si grave, si le Coran ne s'en mêlait pas : parmi les centaines de versets appelant à la haîne des infidèles, il en est au moins un qui objurgue avec férocité de prier pour les infidèles, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent (dans la sourate la plus haîne, justement).

(***Corpus coranique d'Othman*** **9/84**).

Et ne fais jamais la Salat sur l'un d'entre eux qui meurt, et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe, parce qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son messager, et ils sont morts tout en étant pervers.

(**Tabari ,** ***Histoire des Prophètes et des Rois*** **III 112**).

Muhammad ibn Jarir rapporte un fait qui est fort peu croyable. Il dit :

-Lorsque Muhammad arriva à Médine , il fit construire une mosquée sur l'emplacement d'un verger de dattiers et d'un cimetière , qu'il avait achetés. Il fit arracher les arbres et retirer les cadavres de leurs tombeaux , ensuite il y fit bâtir. Mais cela ne peut pas être ; c'est un fait inouï , et il ne faut pas croire une telle chose du prophète. Quoique ces morts fussent des infidèles , un lieu d'adoration n'a cependant pas assez d'importance pour qu'on arrache des morts de leurs tombeaux et pour qu'on détruise un champ cultivé. Les hommes intelligents rejettent un tel fait.

(**Bukhari ,** ***Sahih*** **30/92**)[790]

Il y avait (à Médine) des tombes de polythéistes , des ruines et des palmiers ; le prophète ordonna de fouiller les tombes , de raser les ruines et de couper les palmiers (pour construire la mosquée).

(**ibn Sa'd ,** ***Tabaqat*** **I 281**).

Il y avait là des tombes datant de la *jahiliyya*. L'apôtre d'Allah ordonna qu'elles soient fouillées et les ossements soient éparpillés.

(**Bukhari , Sahih 58/269**).[791]

... dans ce jardin , il y avait les choses que je vous dis: tombes de païens , terre en désordre avec des trous... et des palmiers-dattiers. L'apôtre d'Allah ordonna que les tombes des païens soient exhumées , que la terre soit nivelée et les palmiers coupés. Les troncs des arbres furent placés pour faire un mur en face de la *qibla*.

(**Bukhari ,** ***Sahih*** **7/48**).

-Peut-on fouiller les sépultures des polythéistes des temps anté-islamiques et se servir de ces emplacements pour y bâtir des mosquées. (...)

Anas a dit: Le prophète vint à Médine et descendit dans la partie la plus haute de cette ville chez une tribu qu'on appelait les Banu Amir ibn Awf. Il séjourna au milieu d'eux quatorze nuits , puis il envoya chercher les Banu Najjar. Ceux-ci arrivèrent le sabre en bandoulière et il me semble encore voir le prophète monté sur sa chamelle , Abu Bakr en croupe derrière lui et les notables des Banu Najjar autour d'eux. Ils marchèrent ainsi et arrivèrent à la demeure de Abu Ayyub. Le prophète aimait à prier là où le surprenait l'heure de la prière , il priait (parfois) dans des parcs à moutons.

Il ordonna de bâtir la mosquée et il manda les principaux des Banu Najjar :

-Ô Banu Najjar , leur dit-il , quel prix me demandez-vous de cet enclos.

-Par Allah! répondirent-ils , rien ; nous n'en demanderons aucun prix , sinon à Allah.

---

[799] Ed. Bewley.

Or , ajoute Anas , je vais vous dire ce qu'il avait dans cet enclos ; il y avait des sépultures de polythéistes , des ruines et des palmiers. Le prophète ordonna de fouiller les tombes , de raser les ruines et de couper les palmiers. Cela fait , on aligna les troncs de palmiers comme qibla de la mosquée , et on les encastra dans deux chambranles en pierres. Puis on commenca à apporter des pierres en chantant , le prophète se joignant aux autres et disant :

-Ô Allah , il n'y a d'autre bien que celui de l'autre monde. Pardonne aux *ansar* et aux *muhajirun*.

Les cadavres jetés dans le puit.
(Tabari, *Histoire des prophètes et des rois* III 162).

A la tombée de la nuit, les musulmans revinrent au camp, cessant la poursuite. Le prophète ordonna de traîner les cadavres au bord d'un certain puits sans eau, et de les y jeter, sauf Omayya[792] ibn Khalaf, dont le cadavre était entré immédiatement en décomposition, et que l'on ne pouvait pas déplacer ; on l'enfouit dans la poussière. Le prophète, se plaçant au bord du puits dans lequel on avait jeté les cadavres, appela chacun des morts par son nom et dit :

-Ô Oqba, ô Shayba, ô Abu Jahl, ô vous tels et tels, vous étiez tous mes parents ; vous m'avez accusé de mensonge, tandis que des étrangers ont cru à mes paroles ; vous m'avez chassé de ma patrie, des étrangers m'ont accueilli ; vous m'avez combattu, et des étrangers ont combattu pour moi. Tout ce qu'Allah m'a promis, la victoire sur vous et votre châtiment, s'est réalisé sur vous. Les compagnons du prophète lui dirent:

-Ô envoyé d'Allah, parles-tu à des morts?

Le prophète répliqua:

-Ils entendent et comprennent comme vous-mêmes, seulement ils ne peuvent pas répondre. Ensuite le prophète rentra au camp.

L'insulte aux cadavres.
(Bukhari, *Sahih* 59/314).

Le jour de Badr, le prophète ordonna que les corps de vingt quatre chez des Quraysh soient jetés dans un des puits secs de Badr. C'était une habitude du prophète, quand il faisait la conquête d'un peuple, de rester sur le champ de bataille pour trois nuits. Donc, la troisième nuit de Badr, il ordonna que sa chamelle soit sellée, puis il sortit suivi de ses compagnons, qui se disaient entre eux:

-A coup sûr, il est en train de faire quelque chose d'important.

Il s'arrêta au bord du puit, et il appela les corps des infidèles Quraysh par leurs noms et patronymes:

-Toi, untel fils d'untel et untel fils d'untel! Cela vous aurait plu davantage d'obéir à Allah et à son prophète? Vous avez réalisé ce que notre seigneur vous a promis? Avez-vous compris ce que votre seigneur vous a promis?

Omar dit:

-Ô envoyé d'Allah! Tu parles à des corps qui n'ont plus d'âmes!

L'envoyé d'Allah répondit:

-Par celui qui tient dans ses mains l'âme de Muhammad, tu n'entends pas mieux que ce qu'ils entendent.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/87, 2).**

Après avoir considéré un instant les cadavres jetés au fond du puit, le prophète leur adressa les paroles suivantes:

-Vous avez trouvé maintenant la réalisation des promesses de votre seigneur.

Puis comme on lui faisait remarquer qu'il interpellait des morts, il répondit:

-Vous n'entendez pas mieux qu'eux, mais ils ne peuvent répondre.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **23/ 452).**

Le prophète ordonna que les cadavres des païens soient jetés dans une fosse commune... Le prophète s'adressa aux morts des Quraysh jetés dans la fosse commune, leur dit:

-Vous n'avez pas respecté le lien tribal qui vous unissait au prophète sorti de votre tribu....[793]

Puis il ajouta:

-Comment trouvez-vous à présent les promesses que vos divinités ont faites? Sont-elles vraies?...

(**Bukhari,** ***Sahih*** **64/10, 17).**

... Le jour de Badr, le prophète ordonna de jeter dans un des puits mauvais et peu fréquenté[794] de Badr ving quatre cadavres des infidèles de Quraysh.

Quand le prophète avait remporté une victoire sur l'ennemi, il campait trois jours en pleine campagne. Le troisième jour qui suivit la bataille de Badr, il donna l'ordre de seller sa monture et, aussit'ot qu'elle fut sellée, il se mit en marche suivi de ses compagnons. Nous pensions qu'il allalit à quelque entreprise, lorsque, arrivé à l'orifice du puits, il s'arrêta et se mit à interpeller les cadavres par, leurs noms et celui de leurs pères, en criant :

-Ô untel, fils d'untel, ô untel, fils d'untel, êtes-vous contents d'avoir obéi à Allah et à son envoyé? Nous, nous avons trouvé que les promesses de notre seigneur se vérifiaient, et vous, avez-vous trouvé que les promesses de votre seigneur s'étaient vérifiées?

-Ô envoyé d'Allah, dit alors Urwa, est-ce que tu adresses la parole à des corps sans âmes ?

-Par celui qui tient l'âme de Muhammad entre ses mains, répondit l'envoyé d'Allah, vous autres vous entendez moins bien ce que je dis qu'ils ne l'entendent eux-mêmes.

Suivant Qatada, Allah avait fait revivre ces cadavres pour qu'ils entendissent les paroles du prophète. Ces injures, ces humiliations et cette vengeance provoquèrent leurs remords.

(**Musa ibn Oqba**).[795]
Des compagnons de l'envoyé d'Allah lui ont dit:

-Parles-tu aux morts?

Il répondit:

-Vous ne pouvez pas entendre ce que je dis mieux qu'ils n'entendent.

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **850**).
Un jeune esclave chrétien non-circoncis (GHULF) fut tué avec Othman et alors qu'un des compagnons était en train de dépouiller les morts des Thaqif[796], il dénuda l'esclave pour le voler, et vit qu'il n'était pas circoncis. Il appela alors avec la voix la plus forte et disant:

-Arabes, venez voir! Allah sait que les Thaqif ne sont pas circoncis!

Mughira ibn Shuba le retint, parce que cela l'inquiétait que cette nouvelle ne circule parmi les Arabes, et il lui dit de ne pas dire cela, parce que l'homme concerné était seulement un esclave chrétien.

Ensuite, il dénuda les autres corps pour montrer qu'ils étaient bien circoncis.

(**Muslim,** ***Sahih*** **19/ 4340**).[797]
Les dépouilles d'un ennemi tué reviennent à son meurtrier.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **89/282**).[798]
L'apôtre d'Allah a dit, le jour d'Hunayn: celui qui tue un infidèle et qui en a une preuve ou un témoin, alors les armes du mort seront à lui.

(**ibn Sad,** ***Tabaqat*** **2/114-5**).[799]
Le raid de Kurz ibn Jabir al Fihri eut lieu contre les Banu Urayna dans le mois de shawwal à la sixième année de l'Hégire de l'apôtre d'Allah.

On a dit qu'un groupe des Urayna au nombre de huit est venu voir l'apôtre d'Allah et a accepté l'islam, mis le climat de Médine de leur convenait pas. Alors l'apôtre d'Allah leur ordona de vivre avec ses chamelles qui paissaient à Dhu al Jadr près de Quba et d'Ayr, à une distance de six milles de Médine. Ils restèrent là jusqu'à ce qu'ils récupèrent et reprirent du gras.

Un matin, ils firent un raid sur les chamelles et les enlevèrent. Yasar l'affranchi de l'apôtre d'Allah les affronta avec un petit groupe. Il les combattit. Ils lui coupèrent les mains et les pieds, mirent des épines dans sa langue et ses yeux. Par la suite, il mourut. Les nouvelles de l'incident furent portées à l'apôtre d'Allah. Il envoya aussitôt vingt cavaliers à leur poursuite et il nomma à leur tête Kurz ibn al Fihri, leur chef. Ils les atteignirent et les entourèrent, les capturèrent, les entravèrent et les firent

asseoir sur leurs chevaux, pour les emmener à Médine. L'apôtre d'Allah était à al Ghabah. Ils se mirent en route vers lui et il les rencontra à al Zaghabah, l'endroit où les cours d'eaux se rejoignent de partout. Il donna des ordres pour que leurs pieds et leurs mains soient tranchées, et leurs yeux enlevés. Ils furent ensuite crucifiés. Puis le verset suivant fut révélé à l'apôtre d'Allah.

La seule récompense pour ceux qui font la guerre à Allah et à son messager et qui propagent la corruption sur la terre...

Après cela, il n'arracha plus les yeux de personne.

Les chamelles étaient quinze et elles fournissaient beaucoup de lait. Ils les ramenèrent à Médine. L'apôtre d'Allah vit qu'une chamelle appelée al Hinna manquait. Il demanda où elle était passé, et on lui dit qu'ils l'avaient tuée.